

MULTI UNITS FRANCE

rapport
annuel

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE - SICAV DE DROIT FRANÇAIS

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	6
<i>projet de résolutions</i>	8
<i>rapport du commissaire aux comptes</i>	18
<i>comptes annuels agrégés</i>	20
<i>bilan</i>	21
<i>actif</i>	21
<i>passif</i>	22
<i>hors-bilan</i>	23
<i>compte de résultat</i>	24
<i>annexes</i>	25
<i>règles & méthodes comptables</i>	25
LYXOR UCITS ETF BEL 20 TR	27
LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)	54
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR)	86
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR)	114
LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR)	140
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR)	170
LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE	197
LYXOR UCITS ETF FTSE 100	223
LYXOR UCITS ETF FTSE 250	260
LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40)	287
LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y + (DR)	313

LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS	343
LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL	373
LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP	403
LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND	433
LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP	463
LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA	500
LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR)	533
LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD	562
LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR)	591
LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 3-5Y (DR)	618
LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 5-7Y (DR)	645
LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3Y ITALY GOVERNMENT BOND (DR)	672
LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL	702
LYXOR UCITS ETF BONO 10Y – MTS SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)	733
LYXOR UCITS ETF MTS 1-3Y SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)	762
LYXOR UCITS ETF BTP 10Y – MTS ITALY GOVERNMENT BOND (DR)	791
LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE	820
LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA	853
LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP	880

LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS	909
LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY	939
LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP	972
LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP	998
LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP	1024
LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP	1050
LYXOR UCITS ETF IBEX MID	1076
LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX	1103
LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)	1130
LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE	1198
LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)	1222
LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3Y (DR)	1403
LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y	1430
LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR)	1464
LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR)	1491
LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF	1517
LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF	1546
LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF	1577

Société d'Investissement à Capital Variable	R.C.S. Nanterre 441 298 163
Siège Social	17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Établissements en charge de la centralisation des ordres de souscription et rachat	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes - France.
Dépositaire, conservateur et établissement en charge de la tenue des registres des actions	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'administration	Président : Monsieur Guilhem TOSI LYXOR ASSET MANAGEMENT, représenté par Monsieur Lionel PAQUIN. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, représenté par Tanguy AUMON. Madame Clarisse DJABBARI GUILANI.
Directeur général	Monsieur Guilhem TOSI

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

La Sicav Multi Units France est une Sicav à Compartiments.

Orientation des placements :

La Sicav Multi Units France est une Sicav à Compartiments. L'objectif de chacun des Compartiments est défini dans leur notice d'information. Chacun des Compartiments pourra faire l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur tout marché boursier réglementé, selon la réglementation en vigueur.

L'objectif de la Sicav est ainsi de proposer un ensemble de Compartiments.

Au 30 octobre 2016, la Sicav Multi Units France comprenait 48 Compartiments :

COMPARTIMENT N°1 : 935804 - LYXOR UCITS ETF BEL 20 TR

COMPARTIMENT N°2 : 935813 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°3 : 935814 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°4 : 935815 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°5 : 935816 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°6 : 935817 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°7 : 935873 - LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE

COMPARTIMENT N°8 : 935871 - LYXOR UCITS ETF FTSE 100

COMPARTIMENT N°9 : 935872 - LYXOR UCITS ETF FTSE 250

COMPARTIMENT N°10 : 935912 - LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40)

COMPARTIMENT N°11 : 935958 - LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y + (DR)

COMPARTIMENT N°12 : 935960 - LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS

COMPARTIMENT N°13 : 935961 - LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL

COMPARTIMENT N°14 : 935965 - LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP

COMPARTIMENT N°15 : 935966 - LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND

COMPARTIMENT N°16 : 935964 - LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP

COMPARTIMENT N°17 : 935973 - LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA

COMPARTIMENT N°18 : 935972 - LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR)

COMPARTIMENT N°19 : 935976 - LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD

COMPARTIMENT N°20 : 935981 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR)

COMPARTIMENT N°21 : 935982 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 3-5Y (DR)

COMPARTIMENT N°22 : 935983 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 5-7Y (DR)

COMPARTIMENT N°23 : 935994 - LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3Y ITALY GOVERNMENT BOND (DR)

COMPARTIMENT N°24 : 935998 - LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL

COMPARTIMENT N°25 : 935997 - LYXOR UCITS ETF BONO 10Y – MTS SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)

COMPARTIMENT N°26 : 935999 - LYXOR UCITS ETF MTS 1-3Y SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)

COMPARTIMENT N°27 : 935600 - LYXOR UCITS ETF BTP 10Y – MTS ITALY GOVERNMENT BOND (DR)

COMPARTIMENT N°28 : 935602 - LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE

COMPARTIMENT N°29 : 935601 - LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA

COMPARTIMENT N°30 : 935607 - LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP

COMPARTIMENT N°31 : 935606 - LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS

COMPARTIMENT N°32 : 935609 - LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY
COMPARTIMENT N°33 : 935614 - LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP
COMPARTIMENT N°34 : 935611 - LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP
COMPARTIMENT N°35 : 935613 - LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP
COMPARTIMENT N°36 : 935612 - LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP
COMPARTIMENT N°37 : 935632 - LYXOR UCITS ETF IBEX MID
COMPARTIMENT N°38 : 935633 - LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX
COMPARTIMENT N°39 : 935652 - LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
COMPARTIMENT N°40 : 935650 - LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE
COMPARTIMENT N°41 : 935653 - LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
COMPARTIMENT N°42 : 935654 - LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3Y (DR)
COMPARTIMENT N°43 : 935656 - LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y
COMPARTIMENT N°44 : 935657 - LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR)
COMPARTIMENT N°45 : 935658 - LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR)
COMPARTIMENT N°46 : 935659 - LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF
COMPARTIMENT N°47 : 935661 - LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF
COMPARTIMENT N°48 : 935663 - LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF

Exercice des droits des actionnaires :

Durant l'exercice, la société a participé au mieux des intérêts des actionnaires de la Sicav aux assemblées générales des sociétés composant le portefeuille.

Commission :

Les commissions de mouvements ont été perçues par le dépositaire, Société Générale. Aucune rétrocession n'a été effectuée en faveur de la société de gestion, Lyxor Asset Management.

- *La valeur liquidative, la note d'information complète de l'Opcvm ainsi que le dernier document périodique sont disponibles auprès de Lyxor Asset Management.*
- *Date de création de la Sicav : 4 mars 2002.*

MULTI UNITS FRANCE
Société d'investissement à Capital Variable - SICAV

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
du 28 février 2017

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture :

- Du rapport de gestion sur l'activité de la SICAV au cours de son exercice clos à fin octobre 2016 et sur les comptes de cet exercice,
- Et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes,

Approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF BEL 20 (TR)», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 207 091,90 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -1 350 017,24 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 23 006 049,93 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 13 591 216,22 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR)», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 33 172 959,99 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -14 739 244,03 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR)», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 3 089 701,29 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 2 076 531,14 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR)», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 11 857 509,93 Euros
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : - 5 223 183,94 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR)», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 24 569 030,60 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : - 22 447 624,46 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : - 44 757,86 GBP,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : - 199 860,59 GBP

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF FTSE 100», comme suit :

Au titre du résultat net, le montant de 16 664 465,91 GBP est affecté comme suit :

- Pour les actions C-GBP, la somme de 16 677 039,03 GBP est entièrement capitalisée,
- Pour les actions Monthly Hedged C-EUR, la somme de -201 419,95 GBP est entièrement capitalisée,
- Pour les actions Monthly Hedged C-USD, la somme de -1624,35 GBP est entièrement capitalisée,
- Pour les actions D-GBP, la somme de 190 471,18 GBP est distribuée à hauteur de 190 467,30 GBP et capitalisée à hauteur de 3,88 GBP, soit une distribution unitaire de 1,2345 GBP.

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de - 517 276 677,30 GBP est affecté comme suit :

- Pour les actions C-GBP, la somme de 165 957 291,86 GBP est entièrement capitalisée,
- Pour les actions Monthly Hedged C-EUR, la somme de -687 961 294,57 GBP est entièrement capitalisée,
- Pour les actions Monthly Hedged C-USD, la somme de -1 816 488,70 GBP est entièrement capitalisée,
- Pour les actions D-GBP, la somme de 6 543 814,11 est entièrement capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents, pour les actions « Actions Monthly Hedged C-USD » et « Action C-GBP »

Les dividendes qui ont été mis en distribution pour les actions «Actions Monthly Hedged C-EUR» et pour les « Actions D-GBP » au titre des trois exercices ont été les suivants (en GBP) :

Exercices	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement de 40%	Part non éligible à l'abattement de 40%
Actions Monthly Hedged C-EUR			
2015	4,69	NC	NC
2014	2,67	NC	NC
2013	-	-	-
Actions D-GBP			
2015	3,46	NC	NC
2014	-	-	-
2013	-	-	-

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF FTSE 250», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : -26 236,92 GBP,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -321 792,69 GBP

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40) », comme suit :

- Capitalisation du résultat net : - 34 398,86 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : - 702 003,80 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y+ (DR)» :

Au titre du résultat net, le montant de 2 049 935,75 US Dollars est affecté, comme suit :

- Distribution à hauteur de 1 454 642,32 US Dollars, soit un montant unitaire de 2,32 US Dollars.
- Capitalisation à hauteur de 595 293,43 US Dollars.

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 2 329 285,17 US Dollars est entièrement capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS» comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 8 711 626,90 US Dollars,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 4 452 151,79 US Dollars

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF IBOXX (LIQUID HIGH YIELD 30 EX FINANCIAL)» comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 3 906 267,33 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -11 719 767,46 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

SEIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP» comme suit :

- Capitalisation du résultat net : -53 958,91 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 740 750,33 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND» comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 6 869,77 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 2 055 112,09 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP» comme suit :

- Capitalisation du résultat net: - 1 652 063,04 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 2 834 896,54 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA» sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, la somme de -142 884,87 Euros est :

- Capitalisée à hauteur de - 130 275,34 Euros pour les actions C - EUR
- Capitalisée à hauteur de -12 609,53 Euros pour les actions C – USD

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 7 308 550,08 Euros est répartie comme suit :

- Capitalisée à hauteur de 6 889 818,97 Euros pour les actions C - EUR
- Capitalisée à hauteur de 418 731,11 Euros pour les actions C - USD.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR)» sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, la somme de – 55 236,89 Euros est :

- Capitalisée à hauteur de – 43 948,24 Euros pour les actions C - EUR
- Capitalisée à hauteur de – 11 288,65 Euros pour les actions C - USD.

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 1 672 589,00 Euros est répartie comme suit :

- Capitalisée à hauteur de 1 696 182,91 Euros pour les actions C - EUR
- Capitalisée à hauteur de -23 593,91 Euros pour les actions C - USD.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT ET UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD» sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, la somme de – 494 756,60 Euros est :

- Capitalisée à hauteur de – 473 679,76 Euros pour les actions C - EUR
- Capitalisée à hauteur de – 21 076,84 Euros pour les actions C - USD.

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 4 246 986,31 Euros est répartie comme suit :

- Capitalisée à hauteur de 8 611 299,70 Euros pour les actions C - EUR
- Capitalisée à hauteur de - 4 364 313,39 Euros pour les actions C - USD.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVERNMENT BOND 1-3Y (DR)» comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 681 378,93 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -891 976,52 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVERNMENT BOND 3-5Y (DR)» sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 580 123,95 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -134 452,03 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED-MACRO WEIGHTED GOVERNMENT BOND 5-7 Y (DR)» sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 216 729,90 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 112 372,10 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3 Y ITALY GOVERNEMENT BOND (DR)» sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, la somme de 3 231 253,23 Euros est :

- Capitalisée à hauteur de 3 231 253,23 Euros pour les actions C - EUR

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de -2 225 585,60 Euros est répartie comme suit :

- Capitalisée à hauteur de -2 225 585,60 Euros pour les actions C - EUR

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL » sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, la somme de - 36 333,06 Euros est :

- Capitalisée à hauteur de - 33 793,20 Euros pour les actions C - EUR
- Capitalisée à hauteur de - 2 539,86 Euros au titre des actions C - USD

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de -876 655,38 Euros :

- Capitalisée à hauteur de -519 742,64 Euros pour les actions C - EUR
- Capitalisée à hauteur de - 356 912,74 Euros pour les actions C - USD

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF BONO 10Y - MTS SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)», sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net: 2 562 649,16 Euros, pour les Actions C-EUR.
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -1 473 013,82 Euros, pour les Actions C-EUR

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MTS 1-3 Y SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)» sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net: 717 267,72 Euros, pour les Actions C-EUR.
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -321 186,35 Euros, pour les Actions C-EUR

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

VINGT-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF BTP 10Y – MTS ITALY GOVERNMENT BOND (DR)» sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, le montant de 799 003,24 Euros est affecté comme suit :

- Pour les actions C- EUR, la somme de 799 003,24 Euro est entièrement capitalisée,

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de 1 506 126 97 Euros est affecté comme suit :

- Pour les actions C - EUR , la somme de 1 506 126 97 Euros est capitalisée.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE», sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, le montant de - 20 448,05 Euros est affecté comme suit :

- Pour les actions C- EUR, la somme de -1 172,99 Euro est entièrement capitalisée,

- Pour les actions C – USD, la somme -19 275,06 Euros est entièrement capitalisée

Au titre des plus-values nettes réalisées, le montant de -2 682 250,97 Euros est affecté comme suit :

- Pour les actions C - EUR , la somme de -2 037 368,37 Euros est entièrement capitalisée.

- Pour les actions C- USD, la somme de -644 882,60 Euros est entièrement capitalisée

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents..

TRENTIEME ET UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA», sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : - 5 632,29 Euros,

- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 237 761,31 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : - 40 506,49 Euros,

- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 104 752,56 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS», comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 746 729,52 Euros,

- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 62 952 479,06 Euros.

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY », comme suit :

- Capitalisation du résultat net : - 169 235,87 US Dollars, pour les actions C-USD,

- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -5 563 538,24 US Dollars, pour les actions C-USD

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP» sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 217 374,32 Euros
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -7 340 456,38 Euros,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

TRENTE-SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP» sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 16 088,95 Euros
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées :, -469 732,24 Euros,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

TRENTE-SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP» sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : -353 356,51 Euros
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées :, 13 109,91 Euros,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

TRENTE-HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP» sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 7 005,25 Euros
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -213 507,87 Euros,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

TRENTE-NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment «LYXOR UCITS ETF IBEX MID » sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 18 804,98 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -742 438,13 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX » sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net: 12 012,54 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 4 404 670,21 Euros,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTIEME ET UNIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR) » sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, la somme de 407 246,74 US Dollars est :

- Capitalisée à hauteur de 407 246,74 US Dollars pour les actions C - USD

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de -1 481 311,91 US Dollars est répartie comme suit :

- Capitalisée à hauteur de -1 481 311,91 US Dollars pour les actions C - USD

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTE DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE » sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : -52 413,46 Euros,

- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 1 710 690,42 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTE- TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) » sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, la somme de 928 069 228,00 JPY est :

- Capitalisée à hauteur de 4 789 090 JPY pour les actions Daily Hedged C-CHF

- Capitalisée à hauteur de 109 056 975 JPY pour les actions Daily Hedged C-EUR

- Capitalisée à hauteur de 643 812 915 JPY pour les actions C-EUR

- Capitalisée à hauteur de 73 910 143 JPY pour les actions Daily Hedged C-GBP

- Capitalisée à hauteur de 96 500 105 JPY pour les actions Daily Hedged C-USD

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de -10 732 224 196,00 JPY est :

- Capitalisée à hauteur de -107 766 398 JPY pour les actions Daily Hedged C-CHF

- Capitalisée à hauteur de -2 436 413 716 JPY pour les actions Daily Hedged C-EUR

- Capitalisée à hauteur de -2 955 963 387 JPY pour les actions C-EUR

- Capitalisée à hauteur de -2 956 640 979 JPY pour les actions Daily Hedged C-GBP

- Capitalisée à hauteur de -2 275 439 716 JPY pour les actions Daily Hedged C-USD

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTE- QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3 Y (DR) » sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 1 519 384,17 Euros,

- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -1 358 892,42 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTE- CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y » sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : -229 280,08 Euros pour les actions C-EUR,

- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 381 012,20 Euros, pour les actions C-EUR,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents

QUARANTE- SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR) » sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 562 889,61 Euros,

- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 1 215 080,41 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUARANTE- SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR) » sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : 31 289,06 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : -19 528,15 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUARANTE- HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF ».

Au titre du résultat net, la somme de - 2 543,49 USD est :

- Capitalisée à hauteur de -2 543,49 USD pour les actions C – USD

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de -231 467,09 USD est :

- Capitalisée à hauteur de -231 467,09 USD pour les actions C - USD

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

QUARANTE- NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF » sont réparties comme suit :

- Capitalisation du résultat net : - 284 451,61 Euros,
- Capitalisation des plus-values nettes réalisées : 5 746 747,12 Euros

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

CINQUANTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les sommes distribuables à capitaliser de l'exercice clos à fin octobre 2016 pour le compartiment « LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF » sont réparties comme suit :

Au titre du résultat net, le montant de - 4,77 US Dollars est affecté ainsi :

- Pour les actions C-USD, la somme de - 4,77 US Dollars est capitalisée,

Au titre des plus-values nettes réalisées, la somme de 85,78 US Dollars est affectée comme suit :

- Pour les actions C–USD, la somme de 85,78 US Dollars est capitalisée,

Conformément à la réglementation, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des exercices précédents.

CINQUANTIEME ET UNIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Monsieur Guilhem TOSI.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant à la fin octobre 2022.

CINQUANTE DEUXIEMERESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de LYXOR ASSET MANAGEMENT.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant à la fin octobre 2022.

CINQUANTIEME TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de SOCIETE GENERALE.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant à la fin octobre 2022.

CINQUANTIEME QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale renouvelle, pour une durée de six ans, le mandat d'administrateur de Madame Clarisse DJABBARI GUILANI.

Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant à la fin octobre 2022.

CINQUANTIEME CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celui-ci pour faire tous dépôts prévus par la loi.

rapport du commissaire aux comptes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31 octobre 2016

SICAV MULTI UNITS FRANCE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A
CAPITAL VARIABLE A COMPARTIMENTS
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT
17, cours Valmy
92800 PUTEAUX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les organes de direction de la société de gestion, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l' OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments SICAV MULTI UNITS FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés sous la responsabilité de la société de gestion. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l' OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à compartiments à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'information ci-après :

1. Contrats financiers de gré à gré :

Les contrats financiers de gré à gré du portefeuille sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



SICAV MULTI UNITS FRANCE

Les prix sont calculés par les contreparties des contrats et validés par la société de gestion à partir de modèles financiers. Les modèles mathématiques appliqués reposent sur des données externes et sur des hypothèses de marché. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en oeuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2017.01.23 18:28:58
+0100

Document authentifié par signature électronique

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Marie-Christine Jetil

Comptes annuels agrégés

BILAN actif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	7 856 923 648,66	7 174 414 434,62
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 715 347 992,93	2 352 635 851,88
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	5 117 429 577,43	4 810 818 805,29
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	46 194,08	409 667,50
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	24 099 884,22	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	297 972 567,71
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	750 192 434,75	157 149 832,08
Opérations de change à terme de devises	580 517 521,47	-
Autres	169 674 913,28	157 149 832,08
Comptes financiers	232 569 132,98	1 974 503,66
Liquidités	232 569 132,98	1 974 503,66
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	8 839 685 216,39	7 620 961 228,12

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	8 425 599 174,23	7 645 496 406,20
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-764 255 154,46	- 633 409 095,16
• Résultat de l'exercice	143 871 709,09	133 925 637,90
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	7 805 215 728,86	7 146 012 948,94
Instruments financiers	38 048 616,88	9 946 451,34
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	340 686,67	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	37 707 930,21	9 946 451,34
Dettes	748 433 190,15	286 841 430,59
Opérations de change à terme de devises	579 484 166,25	-
Autres	168 949 023,90	286 841 430,59
Comptes financiers	247 987 680,50	52 247 500,09
Concours bancaires courants	247 987 680,50	52 247 500,09
Emprunts	-	-
Total du passif	8 839 685 216,39	7 620 961 228,12

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	16 007 531,63	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	3 594 279 892,34	2 409 336 313,72
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	12 750,35	29 052,15
• Produits sur actions et valeurs assimilées	12 334 604,84	5 077 822,30
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	114 783 306,62	103 270 303,58
• Produits sur titres de créances	50 667 503,41	54 148 561,69
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	238 832,56	23 271,20
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	178 036 997,78	162 549 010,92
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-72 051,91	-37 497,82
• Autres charges financières	-22,38	-
Total (II)	-72 074,29	-37 497,82
Résultat sur opérations financières (I - II)	177 964 923,50	162 511 513,09
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15 391 192,67	-15 746 328,47
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	162 573 730,83	146 765 184,62
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6 021 992,29	11 283 148,06
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-24 724 014,03	-24 122 694,78
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	143 871 709,09	133 925 637,90

règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

L'agrégation des comptes annuels est présentée en euro.

Les compartiments en devise GBP ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 30 octobre 2015 (WMC Reuters).

Les compartiments en devise USD ont fait l'objet d'une conversion en Euro au taux en vigueur au 30 octobre 2015 (WMC Reuters).

Au 30 octobre 2016, la Sicav Multi Units France comprenait 48 compartiments :

COMPARTIMENT N°1 : 935804 - LYXOR UCITS ETF BEL 20 TR

COMPARTIMENT N°2 : 935813 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°3 : 935814 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°4 : 935815 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°5 : 935816 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°6 : 935817 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR)

COMPARTIMENT N°7 : 935873 - LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE

COMPARTIMENT N°8 : 935871 - LYXOR UCITS ETF FTSE 100

COMPARTIMENT N°9 : 935872 - LYXOR UCITS ETF FTSE 250

COMPARTIMENT N°10 : 935912 - LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40)

COMPARTIMENT N°11 : 935958 - LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y + (DR)

COMPARTIMENT N°12 : 935960 - LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS

COMPARTIMENT N°13 : 935961 - LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL

COMPARTIMENT N°14 : 935965 - LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP

COMPARTIMENT N°15 : 935966 - LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND

COMPARTIMENT N°16 : 935964 - LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP

COMPARTIMENT N°17 : 935973 - LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA

COMPARTIMENT N°18 : 935972 - LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR)

COMPARTIMENT N°19 : 935976 - LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD

COMPARTIMENT N°20 : 935981 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR)

COMPARTIMENT N°21 : 935982 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 3-5Y (DR)

COMPARTIMENT N°22 : 935983 - LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 5-7Y (DR)

COMPARTIMENT N°23 : 935994 - LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3Y ITALY GOVERNMENT BOND (DR)

COMPARTIMENT N°24: 935998 - LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL

COMPARTIMENT N°25: 935997 - LYXOR UCITS ETF BONO 10Y – MTS SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)

COMPARTIMENT N°26: 935999 - LYXOR UCITS ETF MTS 1-3Y SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)

COMPARTIMENT N°27: 935600 - LYXOR UCITS ETF BTP 10Y – MTS ITALY GOVERNMENT BOND (DR)

COMPARTIMENT N°28 : 935602 - LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE

COMPARTIMENT N°29 : 935601 - LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA

COMPARTIMENT N°30 : 935607 - LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP

COMPARTIMENT N°31 : 935606 - LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS

COMPARTIMENT N°32 : 935609 - LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY

COMPARTIMENT N°33 : 935614 - LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP

COMPARTIMENT N°34 : 935611 - LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP

COMPARTIMENT N°35 : 935613 - LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP

COMPARTIMENT N°36 : 935612 - LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP

COMPARTIMENT N°37 : 935632 - LYXOR UCITS ETF IBEX MID

COMPARTIMENT N°38 : 935633 - LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX

COMPARTIMENT N°39: 935652 - LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)

COMPARTIMENT N°40 : 935650 - LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE

COMPARTIMENT N°41 : 935653 - LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)

COMPARTIMENT N°42: 935654 - LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3Y (DR)

COMPARTIMENT N°43 : 935656 - LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y

COMPARTIMENT N°44: 935657 - LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR)

COMPARTIMENT N°45: 935658 - LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR)

COMPARTIMENT N°46 : 935659 - LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF

COMPARTIMENT N°47 : 935661 - LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF

COMPARTIMENT N°48 : 935663 - LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF

- Rappel de l'orientation des placements et de la politique de gestion (*)

- Règles et méthodes comptables (*)

- Compléments d'information (*)

(*) Nous vous invitons à vous reporter aux informations concernant chaque compartiment.

LYXOR UCITS ETF BEL 20 TR

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF BEL 20 TR est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment Lyxor UCITS ETF BEL 20 TR (ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur le marché des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de reproduire l'évolution de l'indice Bel 20 NR™ (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.08%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice Bel 20™ NR (Net Return) (Dividendes nets réinvestis).

L'Indicateur de Référence est un indice à panier diffusé en temps réel et qui suit l'évolution continue des cours des 20 actions belges les plus liquides. Les actions de l'Indicateur de Référence sont pondérées selon leurs capitalisations boursières ajustées par le "free float" (flottant) en utilisant le système free float de FTSE.

L'Indicateur de Référence est diffusé en temps réel de façon continue mais l'indice de clôture officiel n'est diffusé qu'après 17h40. La performance suivie est celle du cours de clôture de l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet :

<https://indices.nyx.com/en/products/indices/>

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée annuellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par NYSE-Euronext sont disponibles sur le site Internet: <https://indices.nyx.com/>

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .BFXP

Via Bloomberg : BELPRX

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <https://indices.nyx.com/>

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le FCP atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplication indirecte ce qui signifie que le FCP aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au FCP d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le FCP et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du FCP et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le FCP, sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2.Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation des actions des pays de la communauté européenne (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :
- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) ;
- De diversification, notamment :Émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;
- Géographique ;
- Sectorielle.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le FCP reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le FCP, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le FCP.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le compartiment pourra avoir recours à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financière

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplication de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplication automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;

vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché des actions belges.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par la COB du compartiment : 14 juin 2002.*
- *Date d'agrément de la transformation du compartiment : 3 septembre 2002.*
- *Date de création du compartiment : 31 juillet 2002.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF BEL 20 TR évolue de 0.64%* sur l'exercice et s'établit à 53.632 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 135.75% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice BEL 20 NR, libellé en Euro (EUR), représentatif des grandes sociétés cotées sur Euronext Bruxelles.

Cet indice observe une évolution de 1.05% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice BEL 20 NR, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice BEL 20 NR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice BEL 20 NR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0271% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.08%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	42 566 858,45	42 149 072,78
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	42 520 664,37	42 142 493,22
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	46 194,08	6 579,56
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	1 036 953,98	4 261 293,30
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 036 953,98	4 261 293,30
Comptes financiers	0,18	0,05
Liquidités	0,18	0,05
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	43 603 812,61	46 410 366,13

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	44 105 862,39	36 624 743,87
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 350 017,24	5 712 842,79
• Résultat de l'exercice	-207 091,90	-204 847,49
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	42 548 753,25	42 132 739,17
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 055 059,36	4 277 626,96
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 055 059,36	4 277 626,96
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	43 603 812,61	46 410 366,13

HORS-bilan

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	18 048 621,50	17 987 196,50
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-207 815,40	-197 878,87
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-207 815,40	-197 878,87
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	723,50	-6 968,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-207 091,90	-204 847,49

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Régulation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance, ces rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,50 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du compartiment est effectuée en Euro

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

« BEL20 » est une marque déposée de la Société NYSE Euronext, pour désigner l'indice qu'elle calcule et qu'elle publie. NYSE Euronext ne garantit ni la valeur de l'indice à un moment donné, ni les résultats ou la performance du produit indexé sur cet indice.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	42 132 739,17	37 708 609,65
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	8 016 931,34	7 826 250,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-7 583 820,30	-9 572 110,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 102 728,02	8 616 211,58
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 425 078,85	-3 907 637,40
Plus-values réalisées sur contrats financiers	89 962 269,34	87 586 792,34
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-89 452 603,36	-86 816 708,22
Frais de transaction	-	-
Différences de change	1 229 455,48	371 535,73
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 734 333,29	465 682,00
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 900 002,21</i>	<i>165 668,92</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>165 668,92</i>	<i>-300 013,08</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	39 614,52	51 991,64
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>46 194,08</i>	<i>6 579,56</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>6 579,56</i>	<i>-45 412,08</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-207 815,40	-197 878,87
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	42 548 753,25	42 132 739,17

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	18 048 621,50	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,18
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,18	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	18 048 621,50	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	15 703 612,23	6 932 281,60	4 263 048,89	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	1 036 953,98
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	972 830,89
Sommes à recevoir	64 123,09
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	1 055 059,36
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	972 830,89
Achats règlements différés	64 123,09
Frais provisionnés	18 105,38
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	152 300	8 016 931,34	149 600	7 583 820,30
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	46 194,08

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-207 091,90	-204 847,49
Total	-207 091,90	-204 847,49
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-207 091,90	-204 847,49
Total	-207 091,90	-204 847,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 350 017,24	5 712 842,79
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 350 017,24	5 712 842,79
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 350 017,24	5 712 842,79
Total	-1 350 017,24	5 712 842,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	42 548 753,25	42 132 739,17	37 708 609,65	33 165 815,03	30 878 568,74
Nombre d'actions en circulation	793 346	790 646	825 409	809 109	946 409
Valeur liquidative	53,632	53,289	45,6847	40,9905	32,627
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-1,96	6,96	9,15	5,55	-0,15

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 31 juillet 2002.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	2 134,00	1 537 562,38	USD	3,61
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	11 710,00	940 313,00	EUR	2,21
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	33 190,00	2 996 725,10	EUR	7,04
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	7 176,00	944 623,97	USD	2,22
US16119P1084	CHARTER COMMUNICATIONS INC	PROPRE	329,00	74 998,91	USD	0,18
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	2 219,00	387 326,45	EUR	0,91
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	29 685,00	1 926 853,35	EUR	4,53
JP3551520004	DENTSU INC	PROPRE	6 289,00	286 076,68	JPY	0,67
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	111 289,00	1 652 085,21	EUR	3,88
US25278X1090	DIAMONDBACK ENG	PROPRE	22 999,00	1 915 324,49	USD	4,50
JP3548640006	DIP CORP	PROPRE	13 792,00	333 802,51	JPY	0,78
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	27 834,00	3 326 013,19	USD	7,82
US34959E1091	FORTINET	PROPRE	14 965,00	437 673,69	USD	1,03
US3682872078	GAZPROM PJSC-SPON ADR REG	PROPRE	183 847,00	724 520,20	USD	1,70
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	2 376,00	917 698,63	CHF	2,16
JP3850200001	HOKKAIDO ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	14 465,00	100 330,92	JPY	0,24
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	219 754,00	2 635 949,23	EUR	6,20
JP3705200008	JAPAN AIRLINES	PROPRE	2 325,00	62 487,55	JPY	0,15
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	38 044,00	1 319 057,75	JPY	3,10
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	3 538,00	166 005,74	JPY	0,39
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	604,00	404 050,38	JPY	0,95
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	PROPRE	12 740,00	187 404,74	JPY	0,44
US58517T2096	MEGAFON PJSC	PROPRE	16 228,00	141 080,86	USD	0,33
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	761,00	40 764,39	USD	0,10

LYXOR UCITS ETF BEL 20 TR
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US55315J1025	MINING AND METALLURGICAL COMPANY NORIL SK ADR	PROPRE	13 125,00	180 555,56	USD	0,42
US61166W1018	MONSANTO	PROPRE	694,00	63 797,10	USD	0,15
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	1 503,00	265 429,80	EUR	0,62
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	10 736,00	710 583,46	CHF	1,67
JP3735400008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	13 444,00	543 856,09	JPY	1,28
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	6 599,00	428 549,97	CHF	1,01
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	10 573,00	470 200,47	USD	1,11
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PROPRE	31 324,00	1 019 713,24	JPY	2,40
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	12 600,00	502 822,41	JPY	1,18
US7415034039	PRICELINE GROUP	PROPRE	341,00	458 595,54	USD	1,08
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	4 398,00	922 969,42	CHF	2,17
US67812M2070	ROSNEFT OIL COMPANY	PROPRE	252 068,00	1 253 211,64	USD	2,95
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	2 470,00	198 192,80	EUR	0,47
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	48 698,00	1 852 900,81	JPY	4,35
US8181503025	SEVERSTAL PAO GDR	PROPRE	58 487,00	752 295,84	USD	1,77
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	25 407,00	2 628 354,15	EUR	6,18
JP3336560002	SUNTORY BEVERAGE AND FOOD LIMITED	PROPRE	3 855,00	153 772,78	JPY	0,36
US8688612048	SURGUTNEFTEGAZ-SP ADR	PROPRE	90 603,00	355 237,81	USD	0,83
CH0008038389	SWISS PRIME SITE	PROPRE	7 881,00	596 500,21	CHF	1,40
CH0126881561	SWISS RE AG	PROPRE	713,00	60 444,35	CHF	0,14
CH0008742519	SWISSCOM N	PROPRE	1 108,00	462 701,54	CHF	1,09
US8766292051	TATNEFT PJSC SHS AMERICAN DEPOSITORY RECEIPT REPR 6 SHS	PROPRE	17 980,00	548 978,84	USD	1,29
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	214 956,00	1 990 492,56	EUR	4,68
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	12 668,00	163 601,31	CHF	0,38
US98387E2054	X 5 RETAIL GROUP NV REGS ADR	PROPRE	6 419,00	174 733,59	USD	0,41
US9843321061	YAHOO INC	PROPRE	60 771,00	2 303 443,76	USD	5,41
Total Action				42 520 664,37		99,93
Total Valeurs mobilières				42 520 664,37		99,93

LYXOR UCITS ETF BEL 20 TR
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Swap de Taux</i>						
SWAP03547710	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	18 105,34	EUR	0,04
SWAP03547751	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	18 048 621,50	42 548 753,10	EUR	100,00
SWAP03547764	VRAC LEG LYX ETF BEL	PROPRE	18 048 621,50	-42 520 664,36	EUR	-99,93
Total				46 194,08		0,11
Total Swap de Taux				46 194,08		0,11
<i>Liquidites</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	64 123,09	EUR	0,15
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-972 830,89	EUR	-2,29
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-64 123,09	EUR	-0,15
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,18	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	972 830,89	EUR	2,29
Total BANQUE OU ATTENTE				0,18		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-18 105,38	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-18 105,38		-0,04
Total Liquidites				-18 105,20		-0,04
Total LYXOR UCITS ETF BEL 20				42 548 753,25		100,00

LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL- MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.

Le compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix)(l'« Indicateur de Référence ») libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normal est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence), pondéré par pays, composé de titres émis par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro.

L'Indicateur de Référence, anciennement connu sous le nom CNO ETRIX Global, est calculé en temps réel par FTSE MTS depuis mai 2003.

L'univers éligible des indices FTSE MTS est composé des titres ayant les critères suivants :

Nominal et coupons fixes libellés en Euros n'incluant ni option ni de convertibilité avec une maturité supérieure ou égale à 1 an;
Cotés sur les marchés FTSE MTS ;

Emis par les gouvernements souverains des pays de la zone Euro, sélectionné par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays comme ayant au moins deux notations dans la catégorie « Investment Grade » délivrées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne ;

Avec au moins 2 milliards d'Euros d'émission.

Les obligations composant l'Indicateur de Référence sont déterminées en subdivisant l'univers éligible de l'Indicateur de Référence en six bandes de maturité : 1 à 3 ans ; 3 à 5 ans ; 5 à 7 ans ; 7 à 10 ans ; 10 à 15 ans ; et + de 15 ans.

Dans une bande de maturité donnée, le poids de chaque émetteur souverain est déterminé sur la base de la taille de ses émissions dans la bande de maturité, et est représenté par au plus deux obligations dans cette bande de maturité. Si un émetteur a plus de deux obligations dans une bande de maturité, les obligations retenues sont celles maximisant le produit de (i) leur taille d'émission et (ii) leur temps résiduel dans la bande de maturité.

Les composants de l'Indicateur de Référence correspondent à l'ensemble des obligations retenues dans les six bandes de maturité, soit un maximum théorique, au 15 janvier 2004, de 132 obligations.

En pratique, le nombre des composants de l'Indicateur de Référence est inférieur, car tous les émetteurs n'ont pas au moins deux obligations dans les six bandes de maturité à tout moment.

Le poids d'un composant de l'Indicateur de Référence est égal au produit (i) de son poids dans la bande de maturité à laquelle il appartient et (ii) du poids de cette bande de maturité (calculé en fonction de la taille de ses émissions par rapport à l'univers éligible).

La méthodologie des indices FTSE MTS est supervisée par un comité de conseil indépendant composé de spécialistes des obligations et d'émetteurs.

Ces caractéristiques font des indices FTSE MTS une mesure hautement liquide et représentative de la performance des titres obligataires souverains.

La performance suivie est celle du fixing de 17h30 (heure de Paris) de l'Indicateur de Référence déterminé par FTSE MTS.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet: www.ftse.com.

Publication de l'indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Son code Reuters est : FMMPIEG5=

Son code Bloomberg est : FMMPIEG5

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com

Révision de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence éditées par FTSE MTS sont disponibles sur le site Internet: www.ftse.com

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplique pure ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

Des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat non membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'évènement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 5 et 10
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net

Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers français ou des pays de l'OCDE (obligations et autres titres de créance). Le Compartiment sera en principe investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle il est lié.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment n'aura pas recours à des instruments financiers à terme, sauf, à titre accessoire, et dans les limites fixées par la réglementation, à des contrats futurs sur indices ou sur obligations cotés sur des marchés règlementés.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant. Le Compartiment n'investira pas dans des titres intégrant des dérivés.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres.

8. Garanties financière

Néant. Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en oeuvre de son objectif de gestion.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- (vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés obligations de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par la COB du compartiment : 26 novembre 2003.*
- *Date de création du compartiment : 9 décembre 2003.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR) évolue de 3.19%* sur l'exercice et s'établit à 179.0411 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 79.04% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri AllMat, libellé en Euro (EUR), représentatif du marché des obligations souveraines de la zone euro de qualité "investment grade".

Cet indice observe une évolution de 3.36% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri AllMat, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri AllMat, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme(" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0081% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément au Décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, et de l'Article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, paragraphe VI.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants :

Description des critères ESG (référence II-2°)

- Ce fonds est un ETF « exchange traded fund » dont l'objectif de gestion est de reproduire la performance de son indice de référence via une réplification physique.

Appliquer une exclusion ou une sélection de titres sur la base de critères ESG impliquerait de s'écarter de l'indice de référence et donc une tracking error plus élevée.

- Lyxor a implémenté un engagement actionnaire en 2016. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com.

De par la nature des titres détenus à son actif (emprunt d'état), un engagement actionnaire ne peut être mis en place sur ce fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

En 2016, Lyxor ne rapportera pas d'information relative à l'exposition aux risques climatiques pour ce fonds.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	808 691 064,92	884 657 870,40
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	808 691 064,92	884 657 870,40
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	901 636,79	2 019 121,88
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	901 636,79	2 019 121,88
Comptes financiers	91 855,93	-
Liquidités	91 855,93	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	809 684 557,64	886 676 992,28

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	772 972 888,33	847 510 185,82
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 591 216,22	11 268 787,21
• Résultat de l'exercice	23 006 049,93	25 876 545,52
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	809 570 154,48	884 655 518,55
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	114 403,16	118 374,64
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	114 403,16	118 374,64
Comptes financiers	-	1 903 099,09
Concours bancaires courants	-	1 903 099,09
Emprunts	-	-
Total du passif	809 684 557,64	886 676 992,28

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	27 839 717,02	25 341 666,05
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	27 839 717,02	25 341 666,05
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 778,95	-382,48
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3 778,95	-382,48
Résultat sur opérations financières (I - II)	27 835 938,07	25 341 283,57
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 533 235,06	-1 292 901,96
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	26 302 703,01	24 048 381,61
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-3 296 653,08	1 828 163,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	23 006 049,93	25 876 545,52

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs"). FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	884 655 518,55	534 744 710,43
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	261 193 915,60	596 474 521,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-370 729 743,00	-274 488 119,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	34 831 200,91	25 743 973,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 917 236,62	-16 096 922,50
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-7 766 203,97	-5 771 027,54
- Différence d'estimation exercice N	17 527 875,58	25 294 079,55
- Différence d'estimation exercice N-1	25 294 079,55	31 065 107,09
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	26 302 703,01	24 048 381,61
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	809 570 154,48	884 655 518,55

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	808 691 064,92	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	808 691 064,92	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	91 855,93
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	166 861 006,36	146 714 250,11	495 115 808,45
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	91 855,93	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		901 636,79
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons à recevoir		901 636,79
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		114 403,16
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		114 403,16
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	1 478 000	261 193 915,60	2 055 000	370 729 743,00
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,17
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de le compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	23 006 049,93	25 876 545,52
Total	<u>23 006 049,93</u>	<u>25 876 545,52</u>
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	23 006 049,93	25 876 545,52
Total	<u>23 006 049,93</u>	<u>25 876 545,52</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de le compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	13 591 216,22	11 268 787,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	13 591 216,22	11 268 787,21
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	13 591 216,22	11 268 787,21
Total	13 591 216,22	11 268 787,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	809 570 154,48	884 655 518,55	534 744 710,43	504 830 954,12	541 478 390,48
Nombre d'actions en circulation	4 521 700	5 098 700	3 230 700	3 353 700	3 765 000
Valeur liquidative	179,0411	173,506	165,5197	150,5295	143,8189
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	8,09	7,28	6,17	6,96	-0,14

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 9 décembre 2003.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
AT0000A12B06	AUSTRIA 1.15% 19/10/2018	PROPRE	2 336 000,00	2 417 739,21	EUR	0,30
AT0000A0U299	AUSTRIA 3.80% 26/01/2062	PROPRE	487 000,00	935 904,36	EUR	0,12
AT0000383864	AUSTRIA 6.25% 15/07/2027	PROPRE	1 089 760,00	1 798 306,28	EUR	0,22
BE0000329384	BELGIUM KINGDOM 1.25% 22/06/2018	PROPRE	3 389 090,00	3 509 859,51	EUR	0,43
BE0000336454	BELGIUM KINGDOM 1.900000% 22/06/2038	PROPRE	758 950,00	886 698,96	EUR	0,11
BE0000340498	BELGIUM KINGDOM 2.15% 22/06/2066	PROPRE	420 930,00	499 637,28	EUR	0,06
BE0000334434	BELGIUM 0.80% 22/06/2025	PROPRE	3 841 210,00	4 037 745,78	EUR	0,50
BE0000335449	BELGIUM 1.00% 22/06/2031	PROPRE	1 178 660,00	1 221 379,16	EUR	0,15
BE0000328378	BELGIUM 2.25% 22/06/2023	PROPRE	2 991 690,00	3 491 597,30	EUR	0,43
BE0000332412	BELGIUM 2.60% 22/06/2024	PROPRE	3 707 610,00	4 462 568,27	EUR	0,55
BE0000333428	BELGIUM 3.00% 22/06/2034	PROPRE	867 480,00	1 180 624,24	EUR	0,15
BE0000331406	BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	1 186 880,00	1 926 560,68	EUR	0,24
BE0000318270	BELGIUM 3.75% 28/09/2020	PROPRE	2 742 640,00	3 205 586,36	EUR	0,40
BE0000315243	BELGIUM 4.00% 28/03/2019	PROPRE	3 488 420,00	3 959 182,28	EUR	0,49
BE0000320292	BELGIUM 4.25% 28/03/2041	PROPRE	2 298 670,00	3 913 485,68	EUR	0,48
BE0000321308	BELGIUM 4.25% 28/09/2021	PROPRE	2 381 550,00	2 929 962,24	EUR	0,36
BE0000325341	BELGIUM 4.25% 28/09/2022	PROPRE	3 559 920,00	4 522 790,57	EUR	0,56
BE0000304130	BELGIUM 5.00% 28/03/2035	PROPRE	2 761 010,00	4 795 598,27	EUR	0,59
BE0000291972	BELGIUM 5.50% 28/03/2028	PROPRE	2 722 230,00	4 348 626,31	EUR	0,54
BE0000326356	BELGIUM4.00% 28/03/2032	PROPRE	1 151 550,00	1 725 021,90	EUR	0,21
ES00000128C6	BONOS Y OBLIG DEL ESTADG 2.90% 31/10/2046	PROPRE	1 156 000,00	1 286 696,09	EUR	0,16
ES00000127G9	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 2.15% 31/10/2025	PROPRE	11 555 000,00	12 618 843,54	EUR	1,56
ES00000128E2	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 3.45% 30/07/2066	PROPRE	423 000,00	495 979,96	EUR	0,06
IT0001278511	BTP 5.25% 01/11/29	PROPRE	10 171 290,00	14 120 242,79	EUR	1,74

LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0003256820	BTP 5.75% 01/02/33	PROPRE	2 175 000,00	3 291 060,47	EUR	0,41
IT0001174611	BTP 6.50% 01/11/27	PROPRE	9 398 090,00	13 872 328,55	EUR	1,71
AT0000A001X2	BUND (AUT) 3.5% 15/09/21	PROPRE	2 183 000,00	2 604 215,83	EUR	0,32
AT0000A0N9A0	BUND (AUT) 3.65% 20/04/2022	PROPRE	1 797 000,00	2 218 396,50	EUR	0,27
AT0000386115	BUND (AUT) 3.90% 15/07/20	PROPRE	1 945 000,00	2 284 409,15	EUR	0,28
AT0000A04967	BUND (AUT) 4.15% 15/03/37	PROPRE	1 705 000,00	2 818 498,13	EUR	0,35
AT0000385745	BUND (AUT) 4.65% 15/01/18	PROPRE	4 039 000,00	4 445 357,17	EUR	0,55
DE0001135085	BUND 4.75% 04/07/28	PROPRE	3 385 790,00	5 213 766,44	EUR	0,64
DE0001135069	BUND 5.625% 04/01/28	PROPRE	4 361 070,00	7 201 947,84	EUR	0,89
DE0001135424	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 2.5% 04/01/21	PROPRE	11 438 250,00	13 128 213,92	EUR	1,62
IT0005094088	BUONI POLIENNALI DEL TES 1.65% 01/03/2032	PROPRE	2 655 000,00	2 538 779,95	EUR	0,31
IT0005177909	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.250% 01/09/2036	PROPRE	1 337 000,00	1 328 448,00	EUR	0,16
IT0005162828	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.70% 01/03/2047	PROPRE	1 638 000,00	1 643 035,72	EUR	0,20
DE0001135226	DBR 4.75% 04/07/2034	PROPRE	2 815 810,00	4 907 102,46	EUR	0,61
DE0001135473	DEUTSCHLAND REP 1.75% 04/07/2022	PROPRE	8 896 560,00	10 020 652,54	EUR	1,24
DE0001102366	DEUTSCHLAND 1% 15/08/2024	PROPRE	8 791 810,00	9 592 430,73	EUR	1,18
DE0001135465	DEUTSCHLAND 2% 04/01/2022	PROPRE	7 414 690,00	8 463 552,62	EUR	1,05
ES00000124C5	ESPAGNE 5.15% 31/10/2028	PROPRE	2 592 000,00	3 658 821,04	EUR	0,45
FI4000037635	FINLAND 2.75% 04/07/2028	PROPRE	702 000,00	899 940,44	EUR	0,11
FI0001006306	FINLAND 4.375% 04/07/2019	PROPRE	702 000,00	805 477,20	EUR	0,10
FI4000062625	FINNISH GOV 1.5% 15/04/23	PROPRE	894 000,00	995 344,08	EUR	0,12
FI4000148630	FINNISH GOVERNMENT 0.75% 15/04/2031	PROPRE	493 000,00	506 670,96	EUR	0,06
FI4000047089	FINNISH GOVERNMENT 1.625% 15/09/22	PROPRE	897 000,00	997 676,58	EUR	0,12
FI4000079041	FINNISH GOVERNMENT 2% 15/04/2024	PROPRE	1 181 000,00	1 371 688,63	EUR	0,17
FI4000046545	FINNISH GOVERNMENT 2.625% 04/07/2042	PROPRE	633 000,00	899 367,70	EUR	0,11
FI4000068663	FINNISH GOV'T 1.125% 15/09/18	PROPRE	701 000,00	724 819,59	EUR	0,09
FI4000010848	FINNISH GVT 3.375% 15/04/20	PROPRE	1 298 000,00	1 495 601,83	EUR	0,18
FI4000020961	FINNISH GVT 3.5% 15/04/2021	PROPRE	1 203 000,00	1 434 365,74	EUR	0,18

LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI4000006176	FINNISH 4% 07/04/25	PROPRE	1 418 000,00	1 913 534,66	EUR	0,24
FR0013154044	FRANCE (GOVT OF) 1.25% 25/05/2036	PROPRE	1 567 370,00	1 628 910,75	EUR	0,20
FR0013154028	FRANCE (GOVT OF) 1.75% 25/05/2066	PROPRE	419 270,00	449 696,08	EUR	0,06
FR0011619436	FRANCE OAT 2.25 05/25/24	PROPRE	13 582 520,00	15 978 132,35	EUR	1,97
FR0011337880	FRANCE OAT 2.25 10/25/22	PROPRE	9 000 510,00	10 299 671,97	EUR	1,27
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	8 329 620,00	10 385 181,97	EUR	1,28
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	3 149 040,00	4 666 044,74	EUR	0,58
FR0011317783	FRANCE OAT 2.75 10/25/27	PROPRE	9 406 180,00	11 668 862,37	EUR	1,44
FR0010854182	FRANCE OAT 3.50% 25/04/2020	PROPRE	16 420 660,00	18 990 740,75	EUR	2,35
FR0010192997	FRANCE OAT 3.75 04/25/21	PROPRE	16 386 020,00	19 713 582,99	EUR	2,44
FR0010776161	FRANCE OAT 3.75% 25/10/2019	PROPRE	17 484 330,00	19 737 569,18	EUR	2,44
FR0010371401	FRANCE OAT 4 10/25/38	PROPRE	3 734 250,00	5 869 220,47	EUR	0,72
FR0010466938	FRANCE OAT 4.25 10/25/23	PROPRE	12 934 970,00	16 850 793,00	EUR	2,08
FR0010773192	FRANCE OAT 4.5 04/25/41	PROPRE	4 119 230,00	7 156 741,76	EUR	0,88
FR0010070060	FRANCE OAT 4.75 04/25/35	PROPRE	3 753 270,00	6 279 994,48	EUR	0,78
DE0001135390	GERMANY BUND 3.25% 04/01/2020	PROPRE	13 240 620,00	15 231 423,22	EUR	1,88
DE0001135382	GERMANY BUND 3.50% 04/07/2019	PROPRE	17 346 450,00	19 470 570,33	EUR	2,41
DE0001135341	GERMANY BUND 4.00% 04/01/2018	PROPRE	14 453 220,00	15 733 988,48	EUR	1,94
DE0001102374	GERMANY 0.50% 15/02/2025	PROPRE	11 231 270,00	11 806 485,89	EUR	1,46
DE0001135481	GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	2 671 780,00	3 855 345,60	EUR	0,48
DE0001102341	GERMANY 2.50% 15/08/2046	PROPRE	2 534 870,00	3 695 107,78	EUR	0,46
DE0001135432	GERMANY 3.25% 04/07/2042	PROPRE	2 112 170,00	3 383 430,14	EUR	0,42
DE0001135275	GERMANY 4% 04/01/2037	PROPRE	3 237 550,00	5 459 528,32	EUR	0,67
DE0001135325	GERMANY 4.25% 04/07/2039	PROPRE	1 968 490,00	3 494 441,87	EUR	0,43
DE0001135366	GERMANY 4.75% 04/07/2040	PROPRE	2 249 410,00	4 298 277,41	EUR	0,53
IE00BV8C9186	IRELAND 2% 18/02/2045	PROPRE	829 170,00	933 395,31	EUR	0,12
IE00BJ38CR43	IRELAND 2.40% 15/05/2030	PROPRE	1 134 150,00	1 350 368,71	EUR	0,17
IE00B6X95T99	IRELAND 3.40% 18/03/2024	PROPRE	1 382 040,00	1 724 898,57	EUR	0,21

LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IE00B4S3JD47	IRELAND 3.90% 20/03/2023	PROPRE	768 000,00	974 211,68	EUR	0,12
IE00B28HXX02	IRELAND 4.5% 18/10/18	PROPRE	1 901 470,00	2 089 676,21	EUR	0,26
IE0034074488	IRELAND 4.50% 18/04/2020	PROPRE	1 586 470,00	1 892 438,13	EUR	0,23
IE00B6089D15	IRELAND 5.9% 18/10/19	PROPRE	1 377 190,00	1 636 893,14	EUR	0,20
IE00B60Z6194	IRISH GOV 5% 18/10/2020	PROPRE	1 152 330,00	1 397 724,19	EUR	0,17
IE00BJ38CQ36	IRISH REPUBLIC 0.80% 15/03/2022	PROPRE	801 730,00	843 688,48	EUR	0,10
IE00B4TV0D44	IRISH REPUBLIC 5.40% 13/03/2025	PROPRE	1 969 760,00	2 826 938,84	EUR	0,35
IT0005083057	ITALY BTP 3.25% 01/09/2046	PROPRE	1 965 000,00	2 201 421,53	EUR	0,27
IT0004634132	ITALY BTP 3.75% 01/03/2021	PROPRE	15 566 000,00	17 856 889,47	EUR	2,21
IT0003934657	ITALY BTP 4.00% 01/02/2037	PROPRE	3 701 000,00	4 703 818,15	EUR	0,58
IT0004594930	ITALY BTP 4.00% 01/09/2020	PROPRE	15 986 000,00	18 293 592,37	EUR	2,26
IT0003493258	ITALY BTP 4.25% 01/02/2019	PROPRE	18 242 000,00	20 117 104,12	EUR	2,48
IT0004423957	ITALY BTP 4.50% 01/03/2019	PROPRE	17 887 000,00	19 839 494,48	EUR	2,45
IT0004644735	ITALY BTP 4.50% 01/03/2026	PROPRE	10 560 000,00	13 322 571,82	EUR	1,65
IT0004923998	ITALY BTP 4.75% 01/09/2044	PROPRE	2 200 000,00	3 108 787,79	EUR	0,38
IT0004513641	ITALY BTP 5.00% 01/03/2025	PROPRE	12 153 000,00	15 700 625,25	EUR	1,94
IT0003535157	ITALY BTP 5.00% 01/08/2034	PROPRE	3 338 000,00	4 731 734,73	EUR	0,58
IT0004286966	ITALY BTP 5.00% 01/08/2039	PROPRE	2 722 000,00	3 919 913,74	EUR	0,48
IT0004532559	ITALY BTP 5.00% 01/09/2040	PROPRE	3 030 000,00	4 350 515,03	EUR	0,54
IT0004801541	ITALY BTP 5.50% 01/09/2022	PROPRE	10 968 000,00	13 987 160,15	EUR	1,73
IT0004848831	ITALY BTP 5.50% 01/11/2022	PROPRE	11 971 000,00	15 188 827,90	EUR	1,88
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	588 990,00	630 178,15	EUR	0,08
NL0009446418	NETHERLAND GOVERNMENT 3.75% 15/01/42	PROPRE	2 157 630,00	3 708 292,85	EUR	0,46
NL0010418810	NETHERLANDS 1.75 07/15/23	PROPRE	3 849 470,00	4 369 587,17	EUR	0,54
NL0010733424	NETHERLANDS 2 07/15/24	PROPRE	2 888 870,00	3 355 963,88	EUR	0,41
NL0010071189	NETHERLANDS 2.5 01/15/33	PROPRE	1 751 740,00	2 328 807,58	EUR	0,29
NL0000102234	NETHERLANDS 4 01/15/37	PROPRE	1 924 820,00	3 218 669,70	EUR	0,40
NL0011220108	NETHERLANDS 0.25% 15/07/2025	PROPRE	2 868 190,00	2 898 115,03	EUR	0,36

LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0010060257	NETHERLANDS 2.25% 15/07/2022	PROPRE	3 710 250,00	4 281 260,52	EUR	0,53
NL0010721999	NETHERLANDS 2.75% 15/01/2047	PROPRE	1 568 620,00	2 394 984,53	EUR	0,30
NL0009712470	NETHERLANDS 3.25% 15/07/2021	PROPRE	3 306 660,00	3 911 628,39	EUR	0,48
NL0009348242	NETHERLANDS 3.50% 15/07/2020	PROPRE	3 021 680,00	3 506 985,83	EUR	0,43
NL0009086115	NETHERLANDS 4.00% 15/07/2019	PROPRE	4 920 590,00	5 593 061,40	EUR	0,69
NL0000102317	NETHERLANDS 5.50% 15/01/2028	PROPRE	1 833 690,00	2 968 982,09	EUR	0,37
FR0010916924	OAT 3.5% 25/04/26	PROPRE	14 682 210,00	19 258 876,12	EUR	2,38
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	2 101 000,00	3 742 997,70	EUR	0,46
FR0010870956	OAT 4% 25/04/60	PROPRE	1 677 540,00	3 076 661,22	EUR	0,38
FR0000189151	OAT 4.25% 25/04/19	PROPRE	15 541 650,00	17 749 648,02	EUR	2,19
FR0000187635	OAT 5.75% 25/10/32	PROPRE	4 261 300,00	7 444 321,80	EUR	0,92
NL0006227316	PAYS-BAS 4% 15/07/18	PROPRE	5 055 130,00	5 515 676,56	EUR	0,68
AT0000A1K9C8	REPUBLIC OF AUSTRIA 0.750% 20/10/2026	PROPRE	2 550 000,00	2 653 063,66	EUR	0,33
AT0000A1FAP5	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.2% 20/10/2025	PROPRE	3 105 000,00	3 387 950,58	EUR	0,42
AT0000A10683	REPUBLIC OF AUSTRIA 2.4% 23/05/2034	PROPRE	876 000,00	1 123 748,40	EUR	0,14
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	956 000,00	1 456 275,45	EUR	0,18
AT0000A0U3T4	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.4% 22/11/2022	PROPRE	2 215 000,00	2 771 279,71	EUR	0,34
ES00000126B2	SPAIN 2.75% 31/10/24	PROPRE	13 141 000,00	15 028 056,54	EUR	1,86
ES00000121A5	SPAIN 4.1% 30/07/18	PROPRE	10 976 000,00	11 903 156,22	EUR	1,47
ES0000012932	SPAIN 4.20% 31/01/37	PROPRE	2 423 000,00	3 406 670,47	EUR	0,42
ES00000121S7	SPAIN 4.7% 30/07/41	PROPRE	2 026 000,00	3 026 100,21	EUR	0,37
ES00000122T3	SPAIN 4.85% 31/10/2020	PROPRE	6 620 000,00	7 876 580,27	EUR	0,97
ES00000120N0	SPAIN 4.9% 30/07/40	PROPRE	2 166 000,00	3 306 947,91	EUR	0,41
ES00000124H4	SPAIN 5.15% 31/10/2044	PROPRE	1 651 000,00	2 623 574,70	EUR	0,32
ES00000123U9	SPAIN 5.4% 31/01/23	PROPRE	4 386 000,00	5 899 175,75	EUR	0,73
ES00000123B9	SPAIN 5.5% 30/04/21	PROPRE	8 647 000,00	10 960 309,43	EUR	1,35
ES0000012411	SPAIN 5.75% 30/07/32	PROPRE	2 731 000,00	4 321 440,86	EUR	0,53
ES00000123K0	SPAIN 5.85 01/22	PROPRE	4 640 000,00	6 188 343,64	EUR	0,76

LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0000011868	SPAIN 6% 31/01/29	PROPRE	4 186 320,00	6 529 386,14	EUR	0,81
ES00000124B7	SPAIN3.75% 31/10/18	PROPRE	10 769 000,00	11 611 733,26	EUR	1,43
Total Obligation				808 691 064,92		99,89
Total Valeurs mobilières				808 691 064,92		99,89
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	91 855,93	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				91 855,93		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-114 403,16	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-114 403,16		-0,01
Total Liquidités				-22 547,23		-0,00
Coupons						
Obligation						
IT0001278511	BTP 5.25 11/29	ACHLIG	1 017 129 000,00	266 996,36	EUR	0,03
IT0001174611	BTP 6.50 11/27	ACHLIG	939 808 999,99999	305 437,93	EUR	0,04
IT0004848831	BTPS 5.5 11/01/22	ACHLIG	11 971,00	329 202,50	EUR	0,04
Total Obligation				901 636,79		0,11
Total Coupons				901 636,79		0,11
Total LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL-MATURITY INVESTMENT G				809 570 154,48		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif :

31-oct.

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,165 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 :

926 806 863,87

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	30/10/2015	29/04/2016	31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	1 292 901,96	765 304,33	1 533 235,06
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 292 901,96	765 304,33	1 533 235,06

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$(1533235.06/926806863.87)*100$

0,165 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
LYXOR UCITS ETF EUROMTS ALL- MATURITY INVESTMENT GRADE (DR)	+3.19%	+4.82%	+9.96%
EuroMTS Mid Price Eurozone Government Bond Index Investment Grade All Maturity	+3.36%	+4.86%	+10.13%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.

Le compartiment est un compartiment de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 3-5Y (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) (l'« Indicateur de Référence ») libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post (« tracking error») dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est le sous-indice, composé des titres ayant une maturité comprise entre 3 et 5 ans, de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) , qui est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence), pondéré par pays, composé de titres émis par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro.

L'Indicateur de Référence est calculé en temps réel par FTSE MTS.

L'univers éligible des indices FTSE MTS est composé des titres ayant les critères suivants :

- (i) nominal et coupons fixes libellés en Euros n'incluant ni option ni de convertibilité avec une maturité supérieure ou égale à 1 an;
- (ii) émis par les gouvernements souverains des pays de la zone Euro, sélectionné par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays comme ayant au moins deux notations dans la catégorie « Investment Grade » délivrées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne,
- (iii) avec au moins 2 milliards d'Euros d'émission ;
- (iv) cotés sur les marchés FTSE MTS.

La méthodologie des indices FTSE MTS est supervisée par un comité de conseil indépendant composé de spécialistes des obligations et d'émetteurs.

La composition des indices est révisée mensuellement.

Ces caractéristiques font des indices FTSE MTS une mesure hautement liquide et représentative de la performance des titres obligataires souverains.

La performance suivie est celle du fixing de 17h30 (heure de Paris) de l'Indicateur de Référence déterminé par FTSE MTS.

Publication de l'indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Le code Reuters de l'Indicateur de Référence : FMMPIEB5=

Le code bloomberg de l'Indicateur de Référence : FMMPIEB5

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com/

Révision de l'Indicateur de Référence :

Si une obligation ne satisfait plus aux critères de sélection à une date de révision, celle-ci est retirée de la composition de l'Indicateur de Référence.

Les changements sur les composants sont pris en compte à la date de révision mensuelle suivante (le premier jour ouvré suivant le 15 du mois précédent), et sont effectivement implémentés à l'ouverture du marché au second jour ouvré du mois suivant cette date de révision mensuelle.

Une fois retenue, une obligation demeure dans l'Indicateur de Référence jusqu'à ce que sa maturité devienne trop courte (c'est-à-dire inférieure à 1 ans), et les poids des composants ne changent pas durant un mois donné.

Tous les coupons détachés par les obligations composant l'Indicateur de Référence sont réinvestis quotidiennement dans l'Indicateur de Référence après la clôture du marché.

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence seront disponibles sur le site Internet : www.ftse.com.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplique pure ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

Des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat non membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 2 et 5.
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers français ou des pays de l'OCDE (obligations et autres titres de créance). Le Compartiment sera principalement investi dans les obligations composantes l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment n'aura pas recours à des instruments financiers à terme, sauf, à titre accessoire, et dans les limites fixées par la réglementation, à des contrats futurs sur indices ou sur obligations cotés sur des marchés réglementés.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le Compartiment n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres.

8. Garanties financières

Néant. Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en oeuvre de son objectif de gestion.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou

iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- (vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés obligations de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par la COB du compartiment : 26 novembre 2003.*
- *Date de création du compartiment : 28 janvier 2004.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR) évolue de 1.06%* sur l'exercice et s'établit à 153.0237 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 53.02% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 3-5Y, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations d'Etat de qualité "investment grade" les plus importantes et les plus largement négociées de la zone euro sur le segment 3 à 5 ans.

Cet indice observe une évolution de 1.23% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 3-5Y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 3-5Y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0063% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément au Décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, et de l'Article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, paragraphe VI.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants :

Description des critères ESG (référence II-2°)

- Ce fonds est un ETF « exchange traded fund » dont l'objectif de gestion est de reproduire la performance de son indice de référence via une réplification physique.

Appliquer une exclusion ou une sélection de titres sur la base de critères ESG impliquerait de s'écarter de l'indice de référence et donc une tracking error plus élevée.

- Lyxor a implémenté un engagement actionnaire en 2016. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com.

De par la nature des titres détenus à son actif (emprunt d'état), un engagement actionnaire ne peut être mis en place sur ce fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

En 2016, Lyxor ne rapportera pas d'information relative à l'exposition aux risques climatiques pour ce fonds.

comptes annuels

BILANactif

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 108 497 075,34	753 062 406,98
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	1 108 497 075,34	753 062 406,98
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	1 973 998,50
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	1 973 998,50
Comptes financiers	72 537,89	-
Liquidités	72 537,89	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 108 569 613,23	755 036 405,48

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 089 978 418,71	732 315 338,95
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 739 244,03	-3 192 188,35
• Résultat de l'exercice	33 172 959,99	23 960 891,49
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 108 412 134,67	753 084 042,09
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	157 478,56	100 402,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	157 478,56	100 402,00
Comptes financiers	-	1 851 961,39
Concours bancaires courants	-	1 851 961,39
Emprunts	-	-
Total du passif	1 108 569 613,23	755 036 405,48

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	128,93
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	30 195 374,62	23 682 145,58
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	30 195 374,62	23 682 274,51
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-189,09	-429,62
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-189,09	-429,62
Résultat sur opérations financières (I - II)	30 195 185,53	23 681 844,89
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 609 594,59	-1 156 114,13
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	28 585 590,94	22 525 730,76
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 587 369,05	1 435 160,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	33 172 959,99	23 960 891,49

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance. ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

arrêts

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 3-5Y (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	753 084 042,09	652 038 743,74
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	677 484 442,00	225 400 501,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-331 923 638,00	-136 759 940,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	19 687 532,05	13 528 780,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-31 243 428,43	-16 462 506,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-7 262 405,98	-7 187 267,68
- Différence d'estimation exercice N	-1 910 081,57	5 352 324,41
- Différence d'estimation exercice N-1	5 352 324,41	12 539 592,09
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	28 585 590,94	22 525 730,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 108 412 134,67	753 084 042,09

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	1 108 497 075,34	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 108 497 075,34	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	72 537,89
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	1 108 497 075,34	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	72 537,89	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		157 478,56
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnés		157 478,56
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	4 440 000	677 484 442,00	2 170 000	331 923 638,00
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,16
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	33 172 959,99	23 960 891,49
Total	33 172 959,99	23 960 891,49
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	33 172 959,99	23 960 891,49
Total	33 172 959,99	23 960 891,49
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 739 244,03	-3 192 188,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-14 739 244,03	-3 192 188,35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-14 739 244,03	-3 192 188,35
Total	-14 739 244,03	-3 192 188,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	1 108 412 134,67	753 084 042,09	652 038 743,74	478 966 572,97	326 556 331,36
Nombre d'actions en circulation	7 243 400	4 973 400	4 383 400	3 379 400	2 380 000
Valeur liquidative	153,0237	151,4223	148,7518	141,7312	137,2085
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	2,54	4,17	5,34	5,14	-0,009

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 28 janvier 2004.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
BE0000318270	BELGIUM 3.75% 28/09/2020	PROPRE	20 708 340,00	24 203 822,68	EUR	2,18
BE0000321308	BELGIUM 4.25% 28/09/2021	PROPRE	18 013 240,00	22 161 244,97	EUR	2,00
AT0000A001X2	BUND (AUT) 3.5% 15/09/21	PROPRE	16 500 000,00	19 683 720,21	EUR	1,78
AT0000386115	BUND (AUT) 3.90% 15/07/20	PROPRE	14 690 000,00	17 253 455,24	EUR	1,56
DE0001135424	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 2.5% 04/01/21	PROPRE	86 405 260,00	99 171 353,76	EUR	8,95
FI4000010848	FINNISH GVT 3.375% 15/04/20	PROPRE	9 831 000,00	11 327 628,38	EUR	1,02
FI4000020961	FINNISH GVT 3.5% 15/04/2021	PROPRE	9 069 000,00	10 813 186,08	EUR	0,98
FR0010854182	FRANCE OAT 3.50% 25/04/2020	PROPRE	124 068 210,00	143 486 754,57	EUR	12,95
FR0010192997	FRANCE OAT 3.75 04/25/21	PROPRE	123 776 010,00	148 911 611,57	EUR	13,43
DE0001135390	GERMANY BUND 3.25% 04/01/2020	PROPRE	100 053 440,00	115 097 049,01	EUR	10,38
IE0034074488	IRELAND 4.50% 18/04/2020	PROPRE	11 973 480,00	14 282 696,85	EUR	1,29
IE00B60Z6194	IRISH GOV 5% 18/10/2020	PROPRE	8 721 010,00	10 578 190,85	EUR	0,95
IT0004634132	ITALY BTP 3.75% 01/03/2021	PROPRE	117 618 000,00	134 928 152,75	EUR	12,17
IT0004594930	ITALY BTP 4.00% 01/09/2020	PROPRE	120 793 000,00	138 229 569,81	EUR	12,47
NL0009712470	NETHERLANDS 3.25% 15/07/2021	PROPRE	24 979 350,00	29 549 434,99	EUR	2,67
NL0009348242	NETHERLANDS 3.50% 15/07/2020	PROPRE	22 819 850,00	26 484 899,33	EUR	2,39
ES00000122T3	SPAIN 4.85% 31/10/2020	PROPRE	50 043 000,00	59 541 949,58	EUR	5,37
ES00000123B9	SPAIN 5.5% 30/04/21	PROPRE	65 318 000,00	82 792 354,71	EUR	7,47
Total Obligation				1 108 497 075,34		100,01
Total Valeurs mobilières				1 108 497 075,34		100,01
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	72 537,89	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				72 537,89		0,01

LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-157 478,56	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-157 478,56		-0,01
Total Liquidites				-84 940,67		-0,01
Total LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE			1 108 412 134,67			100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif :

31-oct.

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,165 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 :

972 217 642,69

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	1 156 114,13	706 285,98	1 609 594,59
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 156 114,13	706 285,98	1 609 594,59

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$(1609594.59/972217642.69)*100$

0,165 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 31/10/2016

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 3-5Y INVESTMENT GRADE (DR)	+1.06%	+1.80%	+4.95%
EuroMTS Mid Price Eurozone Government Bond Index Investment Grade 3-5Y	+1.23%	+1.77%	+5.12%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR) (ci-après le «Compartiment») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de reproduire l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 10-15Y (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) (l'« Indicateur de Référence ») libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est le sous-indice, composé des titres ayant une maturité comprise entre 10 et 15 ans, de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix), qui est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'indice sont réinvestis dans l'indice), pondéré par pays, composé de titres émis par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro. L'Indicateur de Référence est calculé en temps réel par FTSE MTS.

L'univers éligible des indices FTSE MTS Investment Grade est composé des titres ayant les critères suivants :

- (i) nominal et coupons fixes libellés en Euros n'incluant ni option ni de convertibilité avec une maturité supérieure ou égale à 1 an;
- (ii) émis par les gouvernements souverains des pays de la zone Euro, sélectionné par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays comme ayant au moins deux notations dans la catégorie « Investment Grade » délivrées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne,
- (iii) avec au moins 2 milliards d'Euros d'émission ;
- (iv) cotés sur les marchés FTSE MTS .

La méthodologie des indices FTSE MTS est supervisée par un comité de conseil indépendant composé de spécialistes des obligations et d'émetteurs.

Ces caractéristiques font des indices FTSE MTS une mesure hautement liquide et représentative de la performance des titres obligataires souverains.

La performance suivie est celle du fixing de l'Indicateur de Référence de 17h30 (heure de Paris) déterminé par FTSE MTS.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com/

Publication de l'indicateur de Référence :

FTSE MTS est responsable du calcul et de la diffusion de la valeur de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est publié toutes les 30 secondes de 9h00 à 17h00 (heures de Paris). Deux valeurs de fixing sont aussi publiées à 11h00 et 16h00 (heures de Paris).

Son code Reuters est : FMMPIEE5=

Son code Bloomberg est : FMMPIEE5

Les caractéristiques de l'Indicateur de Référence (incluant la maturité, la sensibilité, la convexité, le coupon couru et les composants) sont disponibles sur : www.ftse.com

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont éditées par FTSE MTS et sont disponibles sur le site Internet: www.ftse.com.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplique pure ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat non membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 9 et 15
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2.Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des obligations de toute nature. Le Compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par le gérant financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment n'aura pas recours à des instruments financiers à terme, sauf, à titre accessoire, et dans les limites fixées par la réglementation, à des contrats futurs sur indices ou sur obligations cotés sur des marchés règlementés.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de l'actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

8. Garanties financière

Néant. Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en oeuvre de son objectif de gestion.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplication de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des classes d'actions du compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplication automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'Indicateur de Référence,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment la valeur liquidative du compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce compartiment souhaite s'exposer aux marchés des obligations de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par la COB du compartiment : 19 décembre 2003.*
- *Date de création du compartiment : 28 janvier 2004.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR) évolue de 4.93%* sur l'exercice et s'établit à 212.4934 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 112.49% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 10-15Y, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations d'Etat de qualité "investment grade" les plus importantes et les plus largement négociées de la zone euro sur le segment 10 à 15 ans.

Cet indice observe une évolution de 5.11% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 10-15Y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 10-15Y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0049% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	101 232 870,35	134 118 334,07
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	101 232 870,35	134 118 334,07
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	675 915,84	764 352,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	675 915,84	764 352,18
Comptes financiers	166 299,85	13 289,77
Liquidités	166 299,85	13 289,77
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	102 075 086,04	134 895 976,02

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	96 894 381,01	132 389 884,18
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 076 531,14	-2 358 449,41
• Résultat de l'exercice	3 089 701,29	4 084 920,67
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	102 060 613,44	134 116 355,44
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	14 472,60	779 620,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	14 472,60	779 620,58
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	102 075 086,04	134 895 976,02

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	3 863 857,53	7 901 058,55
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	3 863 857,53	7 901 058,55
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-195,91	-220,08
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-195,91	-220,08
Résultat sur opérations financières (I - II)	3 863 661,62	7 900 838,47
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-213 898,53	-383 982,36
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	3 649 763,09	7 516 856,11
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-560 061,80	-3 431 935,44
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	3 089 701,29	4 084 920,67

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation. Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance, ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investissement (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

arxesse

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 10-15Y (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix)) de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	134 116 355,44	72 053 593,15
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	53 470 793,00	758 900 710,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-91 801 478,40	-707 334 583,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 566 497,43	25 953 994,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 521 005,52	-21 847 374,63
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-420 311,60	-1 126 839,89
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 552 296,64</i>	<i>1 972 608,24</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 972 608,24</i>	<i>3 099 448,13</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 649 763,09	7 516 856,11
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	102 060 613,44	134 116 355,44

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	101 232 870,35	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	101 232 870,35	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	166 299,85
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	101 232 870,35
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	166 299,85	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		675 915,84
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons à recevoir		675 915,84
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		14 472,60
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		14 472,60
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	260 000	53 470 793,00	442 000	91 801 478,40
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,165
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 089 701,29	4 084 920,67
Total	3 089 701,29	4 084 920,67
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 089 701,29	4 084 920,67
Total	3 089 701,29	4 084 920,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 076 531,14	-2 358 449,41
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 076 531,14	-2 358 449,41
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 076 531,14	-2 358 449,41
Total	2 076 531,14	-2 358 449,41
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	102 060 613,44	134 116 355,44	72 053 593,15	44 929 841,94	63 708 251,27
Nombre d'actions en circulation	480 300	662 300	385 300	283 300	435 000
Valeur liquidative	212,4934	202,5009	187,0064	158,5945	146,4557
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	10,75	2,60	13,87	11,06	-0,04

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 28 janvier 2004.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
AT0000383864	AUSTRIA 6.25% 15/07/2027	PROPRE	1 287 230,00	2 124 168,44	EUR	2,08
BE0000335449	BELGIUM 1.00% 22/06/2031	PROPRE	1 389 400,00	1 439 757,19	EUR	1,41
BE0000291972	BELGIUM 5.50% 28/03/2028	PROPRE	3 213 320,00	5 133 118,03	EUR	5,03
IT0001278511	BTP 5.25% 01/11/29	PROPRE	12 008 930,00	16 671 337,39	EUR	16,33
IT0001174611	BTP 6.50% 01/11/27	PROPRE	11 097 890,00	16 381 368,59	EUR	16,05
DE0001135085	BUND 4.75% 04/07/28	PROPRE	3 995 500,00	6 152 656,79	EUR	6,03
DE0001135069	BUND 5.625% 04/01/28	PROPRE	5 149 860,00	8 504 569,54	EUR	8,33
ES00000124C5	ESPAGNE 5.15% 31/10/2028	PROPRE	3 056 000,00	4 313 795,17	EUR	4,23
FI4000037635	FINLAND 2.75% 04/07/2028	PROPRE	831 000,00	1 065 314,11	EUR	1,04
FI4000148630	FINNISH GOVERNMENT 0.75% 15/04/2031	PROPRE	582 000,00	598 138,94	EUR	0,59
FR0011883966	FRANCE OAT 2.5 05/25/30	PROPRE	9 833 930,00	12 260 721,68	EUR	12,01
FR0011317783	FRANCE OAT 2.75 10/25/27	PROPRE	11 103 690,00	13 774 713,05	EUR	13,50
IE00BJ38CR43	IRELAND 2.40% 15/05/2030	PROPRE	1 340 380,00	1 595 915,19	EUR	1,56
NL0000102317	NETHERLANDS 5.50% 15/01/2028	PROPRE	2 164 130,00	3 504 007,33	EUR	3,43
ES0000011868	SPAIN 6% 31/01/29	PROPRE	4 945 380,00	7 713 288,91	EUR	7,56
Total Obligation				101 232 870,35		99,19
Total Valeurs mobilières				101 232 870,35		99,19
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	166 299,85	EUR	0,16
Total BANQUE OU ATTENTE				166 299,85		0,16
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-14 472,60	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-14 472,60		-0,01
Total Liquidités				151 827,25		0,15

LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Coupons</i>						
<i>Obligation</i>						
IT0001278511	BTP 5.25 11/29	ACHLIG	1 200 892 999,99998	315 234,41	EUR	0,31
IT0001174611	BTP 6.50 11/27	ACHLIG	1 109 789 000,00	360 681,43	EUR	0,35
<i>Total Obligation</i>				675 915,84		0,66
<i>Total Coupons</i>				675 915,84		0,66
Total LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE				102 060 613,44		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif :

31-oct.

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,165 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 :

129 326 706,26

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	30/10/2015	29/04/2016	31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	383 982,36	119 018,40	213 898,53
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	383 982,36	119 018,40	213 898,53

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$(213898.53/129326706.26)*100$

TER

0,165 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10-15Y INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 31/10/2016

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 10- 15Y INVESTMENT GRADE (DR)	+4.93%	+8.29%	+17.91%
EuroMTS Mid Price Eurozone Government Bond Index Investment Grade 10-15Y	+5.11%	+8.32%	+18.10%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR) (ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice FTSE MTS Eurozone Inflation-Linked Bond IG (Mid Price) Index (ci-après l'« Indicateur de Référence ») libellé en EUR et représentatif du marché des obligations d'Etat de qualité « investment grade » indexées sur l'inflation de la zone euro, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le Niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice FTSE MTS Eurozone Inflation-Linked Bond IG (Mid Price) Index.

L'Indicateur de Référence est un indice, calculé et publié en temps réel par FTSE MTS, qui mesure la performance de la dette souveraine des Etats membres de la zone euro, indexée sur l'inflation.

C'est un Indicateur de Référence de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'indice sont réinvestis dans l'indice) qui comprend tous les titres obligataires indexés sur l'inflation (pays et/ou européenne), émis par les gouvernements des Etats membres de la zone euro sélectionnés par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays comme ayant au moins deux notations dans la catégorie « Investment Grade » délivrées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne. Les titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont tous listés et négociables sur les marchés FTSE MTS, ont un encours de plus de 2 milliards d'euro et une maturité d'au minimum un an. La performance suivie est celle du fixing de 17h30 (heure de Paris) de l'indice déterminé par FTSE MTS.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

Publication de l'indicateur de référence

FTSE MTS est responsable du calcul et de la diffusion de la valeur de l'Indicateur de Référence. L'Indicateur de Référence est publié toutes les 30 secondes de 9h00 à 17h00 (heures de Paris). Deux valeurs de fixing sont aussi publiées à 11h00 et 16h00 (heures de Paris).

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters est : FMMPIIG5=

Via Bloomberg est : FMMPIIG5

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

Si une obligation ne satisfait plus aux critères de sélection à une date de révision, celle-ci est retirée de la composition de l'Indicateur de Référence. Les changements sur les composants sont pris en compte à la date de révision mensuelle suivante (le premier jour ouvré suivant le 15 du mois précédent), et sont effectivement implémentés à l'ouverture du marché au second jour ouvré du mois suivant cette date de révision mensuelle.

Une fois retenue, une obligation demeure dans l'Indicateur de Référence jusqu'à ce que sa maturité devienne trop courte (c'est-à-dire inférieure à 1 ans), et les poids des composants ne changent pas durant un mois donné.

Tous les coupons détachés par les obligations composant l'Indicateur de Référence sont réinvestis quotidiennement dans l'indice après la clôture du marché.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplication directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplication par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplication) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat non membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 5 et 10
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers de toute nature.

Le compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré.

En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Lorsque le Compartiment a recours à des cessions temporaires de titres, le Compartiment doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue autre qu'en espèces doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les liquidités, les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment VM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risques liés à l'absence de répliation parfaite

La répliation de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou le cas échéant l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la répliation de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT. En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie. Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Compartiment pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- (vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés de gré à gré ou des IFT cotés pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme. Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse aux marchés des emprunts d'Etat de la zone euro indexées sur l'inflation.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par la COB du compartiment : 22 mars 2005.*
- *Date de création du compartiment : 15 avril 2005.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR) évolue de 1.46%* sur l'exercice et s'établit à 147.9435 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 47.94% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Inflation-L, libellé en Euro (EUR), représentatif du marché des obligations d'Etat de qualité "investment grade" indexées sur l'inflation de la zone euro.

Cet indice observe une évolution de 1.67% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price InvG Inflation-L, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Inflation-L, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme(" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0167% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément au Décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, et de l'Article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, paragraphe VI.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants :

Description des critères ESG (référence II-2°)

- Ce fonds est un ETF « exchange traded fund » dont l'objectif de gestion est de reproduire la performance de son indice de référence via une réplification physique.

Appliquer une exclusion ou une sélection de titres sur la base de critères ESG impliquerait de s'écarter de l'indice de référence et donc une tracking error plus élevée.

- Lyxor a implémenté un engagement actionnaire en 2016. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com.

De par la nature des titres détenus à son actif (emprunt d'état), un engagement actionnaire ne peut être mis en place sur ce fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

En 2016, Lyxor ne rapportera pas d'information relative à l'exposition aux risques climatiques pour ce fonds.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 038 747 454,83	529 100 621,42
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	1 038 747 454,83	529 100 621,42
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	138 671,59	4 800,54
Liquidités	138 671,59	4 800,54
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 038 886 126,42	529 105 421,96

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 032 077 059,74	524 598 289,59
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 223 183,94	-1 745 248,32
• Résultat de l'exercice	11 857 509,93	6 166 561,55
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 038 711 385,73	529 019 602,82
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	174 740,69	85 819,14
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	174 740,69	85 819,14
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 038 886 126,42	529 105 421,96

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	155,96
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 268 145,84	6 309 700,61
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	10 268 145,84	6 309 856,57
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-73,07	-201,10
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-73,07	-201,10
Résultat sur opérations financières (I - II)	10 268 072,77	6 309 655,47
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 461 135,39	-770 706,11
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	8 806 937,38	5 538 949,36
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 050 572,55	627 612,19
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	11 857 509,93	6 166 561,55

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.



Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation. Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,20% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires	Montant des opérations	Maximum 35% des revenus générés par ces opérations

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

ar
m
e
x
e
s

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Eurozone Inflation-Linked Bond IG (Mid Price) Index de sous-indices ou de marques déposées.



	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	529 019 602,82	189 715 473,11
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	695 940 981,50	451 467 809,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-194 197 097,40	-114 869 258,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 534 596,08	10 003 666,99
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 458 780,16	-9 172 063,41
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	39 818 364,46
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-43 659 322,13
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 065 145,51	-1 146 185,91
- Différence d'estimation exercice N	5 245 071,41	3 179 925,90
- Différence d'estimation exercice N-1	3 179 925,90	4 326 111,81
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	1 322 169,35
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-1 322 169,35
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	8 806 937,38	5 538 949,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 038 711 385,73	529 019 602,82

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	1 038 747 454,83	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	138 671,59
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	166 127 602,84	200 601 184,39	672 018 667,60
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	138 671,59	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		174 740,69
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		174 740,69
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	4 725 000	695 940 981,50	1 332 000	194 197 097,40
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	11 857 509,93	6 166 561,55
Total	11 857 509,93	6 166 561,55
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 857 509,93	6 166 561,55
Total	11 857 509,93	6 166 561,55
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 223 183,94	-1 745 248,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-5 223 183,94	-1 745 248,32
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 223 183,94	-1 745 248,32
Total	-5 223 183,94	-1 745 248,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	1 038 711 385,73	529 019 602,82	189 715 473,11	186 501 521,12	247 928 101,22
Nombre d'actions en circulation	7 021 000	3 628 000	1 351 000	1 418 000	1 935 000
Valeur liquidative	147,9435	145,8157	140,4259	131,5243	128,1282
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,94	1,21	7,33	5,98	-0,23

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 15 avril 2005.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
IT0003745541	BTPEI 2.35% 15/09/35	PROPRE	29 280 000,00	43 015 694,85	EUR	4,14
IT0004545890	BTPEI 2.55% 15/09/41	PROPRE	17 448 000,00	23 621 236,69	EUR	2,27
IT0004890882	BTPI 1.7% 15/09/18	PROPRE	24 088 000,00	25 488 995,65	EUR	2,45
IT0005004426	BTPI 2.35% 15/09/24	PROPRE	28 127 000,00	32 348 486,05	EUR	3,11
DE0001030534	BUNDEI 0.75% 15/04/18	PROPRE	33 559 710,00	36 715 321,17	EUR	3,53
IT0005188120	BUONI POLIENNALI DEL TES I 0.1% 15/05/2022	PROPRE	9 288 000,00	9 351 981,68	EUR	0,90
DE0001030567	DEUTSCHLAND I/L BOND 0.1% I 15/04/2026	PROPRE	17 897 830,00	19 945 804,81	EUR	1,92
DE0001030575	DEUTSCHLAND IL BOND 0.1% I 15/04/2046	PROPRE	10 073 350,00	12 444 083,54	EUR	1,20
DE0001030542	DEUTSCHLAND I/L BOND 0.1% INDEXE INFLATION 15/04/2023	PROPRE	35 820 840,00	40 165 924,17	EUR	3,87
DE0001030559	DEUTSCHLAND I/L BOND 0.5% 15/04/2030	PROPRE	17 910 690,00	21 482 067,28	EUR	2,07
DE0001030526	DEUTSCHLAND INFLATION LINKED BOND 1.75% 15/04/20	PROPRE	35 824 680,00	43 752 139,85	EUR	4,21
ES00000126A4	ESPAGNE 1.8% 30/11/2024 INDEXE	PROPRE	22 645 000,00	26 284 608,38	EUR	2,53
FR0012558310	FRANCE GOVT OF 0.1% 01/03/2025	PROPRE	15 004 610,00	16 338 529,73	EUR	1,57
FR0013140035	FRANCE I 0.1% 01/03/2021	PROPRE	8 755 300,00	9 268 797,11	EUR	0,89
FR0011347046	FRANCE OATI 0.1% 25/07/2021	PROPRE	15 331 330,00	16 493 848,87	EUR	1,59
FR0011427848	FRANCE OATI 0.25% 25/07/2024	PROPRE	28 838 740,00	32 153 401,83	EUR	3,10
FR0011982776	FRANCE OATI 0.7% 25/07/2030	PROPRE	17 143 890,00	20 366 947,51	EUR	1,96
FR0010447367	FRANCE OATI 1.80% 25/07/2040	PROPRE	24 592 240,00	42 872 949,01	EUR	4,13
FR0011008705	FRANCE OATI 1.85% 25/07/2027	PROPRE	29 683 910,00	41 026 759,23	EUR	3,95
FR0010585901	FRANCE OATI 2.10% 25/07/23	PROPRE	31 742 740,00	42 863 265,23	EUR	4,13
FR0010050559	FRANCE OATI 2.25% 25/07/2020	PROPRE	45 465 150,00	63 510 183,66	EUR	6,11
FR0000188799	FRANCE OATI 3.15% 25/07/32	PROPRE	22 746 220,00	45 437 623,73	EUR	4,37
IT0005138828	ITALY BTPI 1.25% I 15/09/2032	PROPRE	12 672 000,00	13 115 815,95	EUR	1,26
IT0004604671	ITALY BTPI 2.10% 15/09/2021	PROPRE	38 758 000,00	46 586 447,36	EUR	4,49

LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004380546	ITALY BTPI 2.35% 15/09/2019	PROPRE	38 765 000,00	46 555 076,47	EUR	4,48
IT0004243512	ITALY BTPI 2.6% 15/09/23	PROPRE	39 492 000,00	52 595 941,95	EUR	5,06
IT0004735152	ITALY BTPI 3.10% 15/09/2026	PROPRE	24 047 000,00	31 346 190,38	EUR	3,02
FR0011237643	OATEI 0.25% 25/07/2018	PROPRE	25 191 040,00	27 085 437,49	EUR	2,61
FR0010899765	OATEI 1.10% 25/07/22	PROPRE	40 117 580,00	49 456 992,80	EUR	4,76
FR0010850032	OATEI 1.30% 25/07/2019	PROPRE	26 267 420,00	30 282 772,06	EUR	2,92
FR0000186413	OATI 3.40% 25/07/29	PROPRE	19 554 860,00	38 547 440,18	EUR	3,71
ES00000128D4	SPAIN INFLATION LINKED I 0.3% 30/11/2021	PROPRE	4 976 000,00	5 205 906,48	EUR	0,50
ES00000126W8	SPAINI 0.55% 30/11/2019	PROPRE	20 073 000,00	20 989 767,54	EUR	2,02
ES00000127C8	SPAINI 1.00% 30/11/2030	PROPRE	11 259 000,00	12 031 016,14	EUR	1,16
Total Obligation				1 038 747 454,83		100,00
Total Valeurs mobilières				1 038 747 454,83		100,00
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	138 671,59	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				138 671,59		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-174 740,69	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-174 740,69		-0,02
Total Liquidités				-36 069,10		-0,00
Total LYXOR UCITS ETF MTS INFLATION LINKED INV GRADE				1 038 711 385,73		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif :

31-oct.

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,20

% TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 :

728 422 098,64

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	30/10/2015	29/04/2016	31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	770 706,11	565 023,06	1 461 135,39
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	770 706,11	565 023,06	1 461 135,39

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$(1461135.39/728422098.64)*100$

0,20 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
LYXOR UCITS ETF EUROMTS INFLATION LINKED INVESTMENT GRADE	+1.46%	+3.84%	+6.77%
MTS Mid Price InvG Inflation-Linked	+1.67%	+4.73%	+6.98%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR) (ci-après le «Compartiment») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 1-3Y (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) (ci-après l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est le sous-indice, composé des titres ayant une maturité comprise entre 1 et 3 ans, de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) qui est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'indice sont réinvestis dans l'indice), pondéré par pays, composé de titres émis par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro. L'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 1-3Y (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) est calculé en temps réel par FTSE MTS.

L'univers éligible des indices FTSE MTS Investment Grade est composé des titres ayant les critères suivants:

- (i) nominal et coupons fixes libellés en Euros n'incluant ni option ni de convertibilité avec une maturité supérieure ou égale à 1 an;
- (ii) cotés sur les marchés FTSE MTS ;
- (iii) émis par les gouvernements souverains des pays de la zone Euro, sélectionné par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays comme ayant au moins deux notations dans la catégorie « Investment Grade » délivrées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et l'Espagne ;
- (iv) avec au moins 2 milliards d'Euros d'émission ;

La méthodologie des indices FTSE MTS est supervisée par un comité de conseil indépendant composé de spécialistes des obligations et d'émetteurs.

Ces caractéristiques font des indices FTSE MTS une mesure hautement liquide et représentative de la performance des titres obligataires souverains.

La performance suivie est celle du fixing de l'Indicateur de Référence de 17h30 (heure de Paris) déterminé par FTSE MTS.

Publication de l'indicateur de Référence

FTSE MTS est responsable du calcul et de la diffusion de la valeur de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 1-3Y (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix).

L'Indicateur de Référence est publié toutes les 30 secondes de 9h00 à 17h00 (heures de Paris). Deux valeurs de fixing sont aussi publiées à 11h00 et 16h00 (heures de Paris).

Code Reuters : FMMPIEA5=

Code Bloomberg : FMMPIEA5

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence seront disponibles au plus tard en février 2014 sur le site internet : www.ftse.com

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive européenne 2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplique pure ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat non membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'évènement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 1 et 3
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2.Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des obligations de toute nature. Le Compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par le gérant financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment n'aura pas recours à des instruments financiers à terme, sauf, à titre accessoire, et dans les limites fixées par la réglementation, à des contrats futurs sur indices ou sur obligations cotés sur des marchés règlementés.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de l'actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

8. Garanties financières

Néant. Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en oeuvre de son objectif de gestion.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur de l'Indicateur de Référence est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur de l'Indicateur de Référence opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;

(v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;

(vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés des obligations émis par les gouvernements des Etats membres de la zone euro et ayant une maturité comprise entre 1 et 3 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.
- Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 septembre 2005.
- Date de création du compartiment : 22 septembre 2005.

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR) évolue de -0.06%* sur l'exercice et s'établit à 126.2023 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 26.20% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 1-3Y, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations d'Etat de qualité "investment grade" les plus importantes et les plus largement négociées de la zone euro sur le segment 1 à 3 ans.

Cet indice observe une évolution de 0.10% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 1-3Y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price InvG Ex-CNO Etri 1-3Y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 2 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0063% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément au Décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, et de l'Article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, paragraphe VI.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants :

Description des critères ESG (référence II-2°)

- Ce fonds est un ETF « exchange traded fund » dont l'objectif de gestion est de reproduire la performance de son indice de référence via une réplification physique.

Appliquer une exclusion ou une sélection de titres sur la base de critères ESG impliquerait de s'écarter de l'indice de référence et donc une tracking error plus élevée.

- Lyxor a implémenté un engagement actionnaire en 2016. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com.

De par la nature des titres détenus à son actif (emprunt d'état), un engagement actionnaire ne peut être mis en place sur ce fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

En 2016, Lyxor ne rapportera pas d'information relative à l'exposition aux risques climatiques pour ce fonds.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	646 755 273,47	711 399 734,98
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	646 755 273,47	711 399 734,98
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	1 694 550,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	1 694 550,00
Comptes financiers	82 895,68	-
Liquidités	82 895,68	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	646 838 169,15	713 094 284,98

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	645 627 769,48	700 147 517,07
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-22 447 624,46	-13 416 365,67
• Résultat de l'exercice	23 569 030,60	24 693 680,18
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	646 749 175,62	711 424 831,58
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	88 993,53	96 425,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	88 993,53	96 425,37
Comptes financiers	-	1 573 028,03
Concours bancaires courants	-	1 573 028,03
Emprunts	-	-
Total du passif	646 838 169,15	713 094 284,98

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	22 131 501,42	20 546 478,60
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	22 131 501,42	20 546 478,60
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-240,19	-365,90
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-240,19	-365,90
Résultat sur opérations financières (I - II)	22 131 261,23	20 546 112,70
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-977 537,11	-911 516,51
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	21 153 724,12	19 634 596,19
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	2 415 306,48	5 059 083,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	23 569 030,60	24 693 680,18

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance, ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

arrêts

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs"). FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 1-3Y (Mid Price) Index (Ex-CNO Etrix) de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	711 424 831,58	486 111 879,30
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	163 115 299,00	371 768 306,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-227 295 671,50	-150 605 244,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	14 193 048,69	7 477 545,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-34 037 234,80	-18 216 047,75
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :		
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 344 566,13	-2 539 744,66
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-2 539 744,66	2 206 459,31
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :		
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	21 153 724,12	19 634 596,19
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	646 749 175,62	711 424 831,58

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	646 755 273,47	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	646 755 273,47	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	82 895,68
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	646 755 273,47	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	82 895,68	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		88 993,53
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		88 993,53
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	1 290 000	163 115 299,00	1 799 000	227 295 671,50
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,17
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	23 569 030,60	24 693 680,18
Total	23 569 030,60	24 693 680,18
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	23 569 030,60	24 693 680,18
Total	23 569 030,60	24 693 680,18
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-22 447 624,46	-13 416 365,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-22 447 624,46	-13 416 365,67
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-22 447 624,46	-13 416 365,67
Total	-22 447 624,46	-13 416 365,67
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	646 749 175,62	711 424 831,58	486 111 879,30	367 553 675,59	333 194 376,29
Nombre d'actions en circulation	5 124 700	5 633 700	3 878 700	2 974 700	2 750 000
Valeur liquidative	126,2023	126,2802	125,3285	123,5599	121,1615
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,21	2,00	1,64	3,92	-0,17

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 22 septembre 2005.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
AT0000A12B06	AUSTRIA 1.15% 19/10/2018	PROPRE	9 060 000,00	9 377 019,37	EUR	1,45
BE0000329384	BELGIUM KINGDOM 1.25% 22/06/2018	PROPRE	13 127 360,00	13 595 150,72	EUR	2,10
BE0000315243	BELGIUM 4.00% 28/03/2019	PROPRE	13 506 780,00	15 329 519,96	EUR	2,37
AT0000385745	BUND (AUT) 4.65% 15/01/18	PROPRE	15 667 000,00	17 243 231,18	EUR	2,67
FI0001006306	FINLAND 4.375% 04/07/2019	PROPRE	2 725 000,00	3 126 674,32	EUR	0,48
FI4000068663	FINNISH GOV'T 1.125% 15/09/18	PROPRE	2 725 000,00	2 817 594,00	EUR	0,44
FR0010776161	FRANCE OAT 3.75% 25/10/2019	PROPRE	67 777 280,00	76 511 868,21	EUR	11,83
DE0001135382	GERMANY BUND 3.50% 04/07/2019	PROPRE	67 220 620,00	75 451 969,10	EUR	11,67
DE0001135341	GERMANY BUND 4.00% 04/01/2018	PROPRE	56 012 410,00	60 975 935,71	EUR	9,43
IE00B28HXX02	IRELAND 4.5% 18/10/18	PROPRE	7 377 330,00	8 107 533,11	EUR	1,25
IE00B6089D15	IRELAND 5.9% 18/10/19	PROPRE	5 329 530,00	6 334 544,31	EUR	0,98
IT0003493258	ITALY BTP 4.25% 01/02/2019	PROPRE	70 712 000,00	77 980 521,13	EUR	12,06
IT0004423957	ITALY BTP 4.50% 01/03/2019	PROPRE	69 332 000,00	76 900 085,60	EUR	11,89
NL0009086115	NETHERLANDS 4.00% 15/07/2019	PROPRE	19 059 660,00	21 664 444,43	EUR	3,35
FR0000189151	OAT 4.25% 25/04/19	PROPRE	60 250 610,00	68 810 397,90	EUR	10,64
NL0006227316	PAYS-BAS 4% 15/07/18	PROPRE	19 592 140,00	21 377 077,80	EUR	3,31
ES00000121A5	SPAIN 4.1% 30/07/18	PROPRE	42 549 000,00	46 143 166,37	EUR	7,13
ES00000124B7	SPAIN 3.75% 31/10/18	PROPRE	41 742 000,00	45 008 540,25	EUR	6,96
Total Obligation				646 755 273,47		100,00
Total Valeurs mobilières				646 755 273,47		100,00
<i>Liquidités</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	82 895,68	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				82 895,68		0,01

LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-88 993,53	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-88 993,53		-0,01
Total Liquidites				-6 097,85		-0,00
Total LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE				646 749 175,62		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif :

31-oct.

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,165 % TTC

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 :

591 202 275,31

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	911 516,51	493 635,94	977 537,11
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	911 516,51	493 635,94	977 537,11

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(977537.11/591202275.31)*100$$

0,165 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
LYXOR UCITS ETF EUROMTS 1-3Y INVESTMENT GRADE (DR)	-0.06%	+0.76%	+1.43%
Mid Price Eurozone Government Bond Index Investment Grade 1-3Y	+0.10%	+0.87%	+1.59%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union Européenne.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone Euro.

Le compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures nécessaires pour être éligible au « Distributing Status » (section 760 ICTA) au Royaume-Uni. Le Compartiment distribuera au moins 85% de ses revenus (incluant les « UK equivalent profits ») et demandera à la HMRC le « Distributing Status » (statut de distributeur).

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de reproduire l'évolution de l'indice FTSE ALL SHARE™ (l'« Indicateur de Référence »), libellé en livre Sterling (GBP), quelle que soit son évolution, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,06%.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice FTSE ALL SHARE™ Gross Total Return, (dividendes bruts réinvestis).

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé, maintenu et publié par le fournisseur d'indices internationaux FTSE.

L'Indicateur de Référence est un indice qui suit l'évolution continue des cours des principales sociétés du Royaume-Uni cotées sur le London Stock Exchange (LSE).

Les actions de l'Indicateur de Référence sont pondérées selon leurs capitalisations boursières ajustées par le "free float" (flottant) en utilisant le système free float de FTSE. Par conséquent le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier composant l'Indicateur de Référence peut évoluer au cours du temps. Aucune composante ne peut représenter plus de 15% de l'Indicateur de Référence.

La composition de l'Indicateur de Référence est revue annuellement selon la méthodologie FTSE.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont sur le site internet : www.ftse.com

L'Indicateur de Référence est calculé et publié en temps réel par la société FTSE.

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est construit de manière à capturer plus de 98% de toute la capitalisation boursière du marché du Royaume-Uni.

La méthodologie FTSE et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés composant l'Indicateur de Référence. L'Indicateur de Référence est revu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence, éditées par NYSE-Euronext, sont disponibles sur le site Internet: www.ftse.com/

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Bloomberg : FTPTTALL

Via Reuters : .TFTAS

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site internet de FTSE : www.ftse.com.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2.Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- Géographique
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplication de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplication automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;

(vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce compartiment souhaite s'exposer aux marchés des actions du Royaume-Uni.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 février 2007.*
- *Date de création du compartiment : 3 avril 2007.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE du compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE évolue de 11.88%* sur l'exercice et s'établit à 4.7307 GBP au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 54.40% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE UK Series FTSE All Share, libellé en Livre Sterling (GBP), représentatif de 98% de la capitalisation boursière totale des sociétés britanniques répondant aux critères d'intégration dans l'Indice.

Cet indice observe une évolution de 12.22% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice FTSE UK Series FTSE All Share, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice FTSE UK Series FTSE All Share.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice FTSE UK Series FTSE All Share, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0307% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.06%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	12 323 730,00	21 032 335,21
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	12 323 730,00	21 032 335,21
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	4 920 295,91
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	4 920 295,91
Comptes financiers	-	0,02
Liquidités	-	0,02
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	12 323 730,00	25 952 631,14

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Capitaux propres		
• Capital	12 520 969,55	20 266 447,84
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-199 860,59	730 697,38
• Résultat de l'exercice	-44 757,86	-84 913,32
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	12 276 351,10	20 912 231,90
Instruments financiers	43 184,17	114 829,67
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	43 184,17	114 829,67
Dettes	4 194,69	4 925 569,57
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 194,69	4 925 569,57
Comptes financiers	0,04	-
Concours bancaires courants	0,04	-
Emprunts	-	-
Total du passif	12 323 730,00	25 952 631,14

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	GBP	GBP
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	8 537 599,35	16 271 073,35
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-45 247,90	-71 725,06
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-45 247,90	-71 725,06
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	490,04	-13 188,26
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-44 757,86	-84 913,32

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions de FIA de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,40% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du compartiment est effectuée en Livre Sterling (GBP).

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

es
es
X
e
n
n
e

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures nécessaires pour être éligible au « Distributing Status » (section 760 ICTA) au Royaume-Uni. Le Compartiment distribuera au moins 85% de ses revenus (incluant les « UK equivalent profits ») et demandera à la HMRC le « Distributing Status » (statut de distributeur).

LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"), London Stock Exchange Plc, The Financial Times Limited ou Euronext N.V. ou ses filiales (ci-après dénommées "NYSE Euronext ") (collectivement désignés comme les "Détenteurs").

Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE ALL SHARE™ (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type.

L'Indice est calculé par ou au nom de FTSE ou NYSE Euronext. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

"FTSE™", "FT-SE®" et "Footsie®" sont des marques du London Stock Exchange Plc et de The Financial Times Limited ; elles sont utilisées sous licence par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"). "Eurofirst" est une marque détenue conjointement par FTSE et Euronext N.V.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Actif net en début d'exercice	20 912 231,90	17 894 570,36
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	-	5 752 197,05
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-9 948 802,72	-3 329 893,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 319 008,92	5 081 709,33
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 315 774,60	-1 550 260,59
Plus-values réalisées sur contrats financiers	20 444 885,14	29 271 889,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-21 188 339,13	-30 326 377,39
Frais de transaction	-	-
Différences de change	2 653 226,49	-1 448 997,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	373 517,50	-198 000,64
- Différence d'estimation exercice N	455 567,00	82 049,50
- Différence d'estimation exercice N-1	82 049,50	280 050,14
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	71 645,50	-162 879,88
- Différence d'estimation exercice N	-43 184,17	-114 829,67
- Différence d'estimation exercice N-1	-114 829,67	48 050,21
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-45 247,90	-71 725,06
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	12 276 351,10	20 912 231,90

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	8 537 599,35	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,04
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,04	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	8 537 599,35	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	CHF	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	11 149 450,83	1 028 884,92	145 394,25	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		4 194,69
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnés		4 194,69
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	2 350 600	9 948 802,72
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-43 184,17

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	GBP	GBP
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-44 757,86	-84 913,32
Total	-44 757,86	-84 913,32
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-44 757,86	-84 913,32
Total	-44 757,86	-84 913,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	GBP	GBP
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-199 860,59	730 697,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-199 860,59	730 697,38
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-199 860,59	730 697,38
Total	-199 860,59	730 697,38
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise GBP	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	12 276 351,10	20 912 231,90	17 894 570,36	19 540 798,71	18 242 037,94
Nombre d'actions en circulation	2 595 015	4 945 615	4 344 431	4 774 431	5 454 431
Valeur liquidative	4,7307	4,2284	4,1189	4,0928	3,3444
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,09	0,13	0,28	0,57	-0,01

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 3 avril 2007.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
JP3108450002	ACCORDIA GOLF	PROPRE	3 800,00	31 395,17	JPY	0,26
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	4 037,00	541 518,30	EUR	4,41
ES0105046009	AENA SA	PROPRE	607,00	72 893,07	EUR	0,59
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	16 829,00	818 202,04	EUR	6,66
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	7 553,00	962 967,47	EUR	7,84
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	696,00	65 333,67	EUR	0,53
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	6 502,00	563 349,70	EUR	4,59
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	8 165,00	588 674,90	EUR	4,80
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	7 054,00	571 845,75	EUR	4,66
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	1 940,00	45 619,49	JPY	0,37
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	2 319,00	363 433,02	EUR	2,96
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	19 496,00	1 136 216,03	EUR	9,26
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	4 563,00	53 894,59	EUR	0,44
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	1 615,00	40 934,28	EUR	0,33
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	44 342,00	591 016,04	EUR	4,81
JP3100190002	EARTH CHEMICAL	PROPRE	900,00	34 197,20	JPY	0,28
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	2 862,00	78 888,15	EUR	0,64
ES0105075008	EUSKALTEL SA	PROPRE	33 075,00	272 612,85	EUR	2,22
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	8 622,00	606 605,35	EUR	4,94
DE0006048432	HENKEL KGAA VZ PFD	PROPRE	4 113,00	431 694,99	EUR	3,52
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	4 154,00	23 157,52	EUR	0,19
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	54 784,00	590 007,83	EUR	4,81
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	2 945,00	41 434,12	EUR	0,34
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	400,00	16 522,24	EUR	0,13

LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN	PROPRE	732,00	50 501,26	EUR	0,41
DE0006483001	LINDE AG	PROPRE	4 435,00	598 489,30	EUR	4,88
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	2 744,00	229 518,33	EUR	1,87
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	9 604,00	570 727,15	CHF	4,65
FI000900068E	NOKIA OYJ	PROPRE	3 799,00	13 855,21	EUR	0,11
DE000PSM7770	PROSIEBENSAT1 MEDIA SE	PROPRE	1 455,00	51 288,15	EUR	0,42
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	2 327,00	438 462,30	CHF	3,57
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	7 893,00	568 639,22	EUR	4,63
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	12 098,00	1 123 693,48	EUR	9,15
CH0000587979	SIKA	PROPRE	5,00	19 695,47	CHF	0,16
JP3162350007	SMS CO LTD	PROPRE	1 600,00	34 182,39	JPY	0,28
ES0184262212	VISCOFAN	PROPRE	2 134,00	82 263,97	EUR	0,67
Total Action				12 323 730,00		100,39
Total Valeurs mobilières				12 323 730,00		100,39
Swap de Taux						
SWAP03598585	FEES LEG GBP LYX ETF	PROPRE	1,00	4 194,69	GBP	0,03
SWAP03598612	INDEX LEG GBP LYX ET	PROPRE	8 537 599,35	12 276 351,12	GBP	100,00
SWAP03598575	VRAC LEG LYX ETF FT	PROPRE	8 537 599,35	-12 323 729,98	GBP	-100,39
Total				-43 184,17		-0,35
Total Swap de Taux				-43 184,17		-0,35
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,00	-0,04	GBP	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,04		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-4 194,69	GBP	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-4 194,69		-0,03
Total Liquidités				-4 194,73		-0,03
Total LYXOR UCITS ETF FTSE ALL SHARE				12 276 351,10		100,00

LYXOR UCITS ETF FTSE 100

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF FTSE 100 est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union Européenne.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE 100 (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-GBP, Monthly Hedged C-EUR, Monthly Hedged C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Actions D-GBP : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer au marché des actions du Royaume-Uni en reproduisant l'évolution de l'indice FTSE 100 Gross Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en livre Sterling (GBP), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normal est de 0.05%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé, maintenu et publié par le fournisseur d'indices internationaux FTSE.

L'Indicateur de Référence est un indice qui suit l'évolution continue des cours des 100 principales sociétés du Royaume-Uni cotées sur le London Stock Exchange (LSE).

Les actions de l'Indicateur de Référence sont pondérées selon leurs capitalisations boursières ajustées par le "free float" (flottant) en utilisant le système free float de FTSE. Aucune composante ne peut représenter plus de 15% de l'indice.

La méthodologie FTSE et sa méthode de calcul impliquent un nombre fixe des sociétés composant l'indice.

L'Indicateur de Référence est calculé et publié en temps réel par la société FTSE.

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet de FTSE : www.ftse.com.

Révisions et composition de l'indicateur de référence

La composition de l'Indicateur de Référence est revue annuellement selon la méthodologie FTSE. Si une action ne satisfait plus aux critères de sélection à une date de révision, celle-ci est retirée de la composition de l'Indicateur de Référence.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont éditées par FTSE et sont disponibles sur le site Internet de FTSE : www.ftse.com.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque Jour de Bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Bloomberg : TUKXG

Via Reuters : .TFTSE

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site internet de FTSE : www.ftse.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o Géographique

o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le Compartiment n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres

8. Garanties Financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplication de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou

- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplication de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre le gestionnaire financier par délégation du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. Le gestionnaire financier par délégation encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplication automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.

v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;

vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à la couverture de change des classes d'actions Monthly Hedged C-EUR

Afin de couvrir le risque de change EUR/GBP sur la classe d'actions Monthly Hedged C-EUR, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'action. Du fait de la mise en oeuvre mensuelle de cette couverture ainsi que son imperfection, la classe d'actions Monthly Hedged C-EUR peut être sujette à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative des actions.

- Risque lié à la couverture de change des classes d'actions Monthly Hedged C-USD

Afin de couvrir le risque de change USD/GBP sur la classe d'action Monthly Hedged C-USD, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'action. Du fait de la mise en oeuvre mensuelle de cette couverture ainsi que son imperfection, la classe d'action Monthly Hedged C-USD peut être sujette à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative des actions.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés des actions du Royaume-Uni.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 février 2007.*
- *Date de création du compartiment : 3 avril 2007.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-GBP du compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE 100 évolue de 13.76%* sur l'exercice et s'établit à 8.9436 GBP au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 52.69% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part D-GBP du compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE 100 évolue de 13.75%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 106.032 GBP au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 16.87% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

La valeur liquidative de la part Monthly Hedged C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE 100 évolue de 6.41%* entre le 01/07/2016 et le 31/10/2016 et s'établit à 106.4122 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 6.41% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part Monthly Hedged C-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE 100 évolue de 7.49%* entre le 05/07/2016 et le 31/10/2016 et s'établit à 107.4894 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 7.49% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE 100 TOTAL RETURN, libellé en Livre Sterling (GBP), représentatif des 100 plus grandes capitalisations boursières du London Stock Exchange

Cet indice observe une évolution de 13.72% sur l'exercice. Les classes Monthly Hedged C-EUR, Monthly Hedged C-USD, n'étant pas valorisées dans la devise de l'indice, l'évolution de leurs valeurs liquidatives sont soumises au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a augmenté de 6.99% par rapport à GBP, USD a augmenté de 6.87% par rapport à GBP

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice FTSE 100 TOTAL RETURN, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice FTSE 100 TOTAL RETURN.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice FTSE 100 TOTAL RETURN, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0247% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.05%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

* Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément au Décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, et de l'Article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, paragraphe VI.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants :

Exclusions :

a) Description de la nature des critères ESG pris en compte (référence III-1°-a)

Exclusion des émetteurs associés à des violations sérieuses et répétées des Principes du pacte mondial des Nations Unies et/ou des exigences réglementaires liées aux secteurs et produits controversés.

Sur la base des Principes généraux environnementaux et sociaux du Groupe SG et plus spécifiquement des critères de la Politique sectorielle Défense, Lyxor applique un filtre d'exclusion sur ce fonds et s'abstient d'investir dans les sociétés inscrites dans une liste d'exclusion interne (« Liste d'exclusion E&S »).

Cette liste d'exclusion E&S dresse une liste des compagnies identifiées comme étant impliquées dans des activités liées à des armes prohibées ou controversées notamment les mines anti-personnel, bombes à sous-munitions, les armes à uranium appauvri.

b) Informations utilisées pour l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG (référence III-2°)

Lyxor utilise les services d'ISS-Ethix afin d'identifier les compagnies considérées en violation de sa politique Défense.

c) Méthodologie et mise en œuvre de cette analyse (référence III-3°a)

Plus de 80 valeurs mobilières, certaines cotées en Bourse, d'autres non, issues de près de 20 pays à travers le monde, font l'objet d'une exclusion.

Un contrôle spécifique est effectué au niveau du fonds au sein des équipes risque en totale indépendance des équipes opérationnelles. La fréquence de ce contrôle est basée sur celle de la publication de la Valeur Liquidative de ce même fonds. Toute violation à cette liste est notifiée aux gérants pour résolution immédiate.

Dans le cas spécifique d'une structure synthétique, l'exclusion précédemment citée est appliquée aux actifs détenus en direct par le fonds. L'exposition financière prise via le produit dérivé est reportée sur une base mensuelle

d) Présentation de l'intégration des résultats de l'analyse dans la politique d'investissement (II-2°-d)

Approche ESG	% Encours
Exclusions	100%

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

En 2016, Lyxor ne rapportera pas d'information relative à l'exposition aux risques climatiques pour ce fonds.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	759 339 056,52	391 685 425,59
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	759 339 056,52	391 685 425,59
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	27 561 829,40	3 596 069,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27 561 829,40	3 596 069,65
Comptes financiers	0,58	0,06
Liquidités	0,58	0,06
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	786 900 886,50	395 281 495,30

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Capitaux propres		
• Capital	1 259 821 021,34	395 621 384,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-517 276 677,30	-20 881 914,03
• Résultat de l'exercice	16 664 465,91	16 785 603,80
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	759 208 809,95	391 525 074,43
Instruments financiers	14 037,85	111 376,01
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	14 037,85	111 376,01
Dettes	27 678 038,70	3 645 044,86
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27 678 038,70	3 645 044,86
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	786 900 886,50	395 281 495,30

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	GBP	GBP
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	697 158 456,54	381 779 647,90
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	414 730,47	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	15 514 899,73	18 760 841,18
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	15 929 630,20	18 760 841,18
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-30,17	-24,38
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-30,17	-24,38
Résultat sur opérations financières (I - II)	15 929 600,03	18 760 816,80
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-752 333,78	-625 445,67
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	15 177 266,25	18 135 371,13
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 782 505,18	-948 262,33
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-295 305,52	-401 505,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	16 664 465,91	16 785 603,80

1 Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème actions C-GBP et D-GBP	Taux barème Monthly Hedged CUSD; Monthly Hedged C-EUR
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,15% par an maximum	0,30% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net		Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction		Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Livre Sterling (GBP).

ar
n
e
x
e
s

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (*Non certifiés par le commissaire aux comptes*)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-GBP, Monthly Hedged C-EUR, Monthly Hedged C-USD :
Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Actions D-GBP : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR ETF FTSE 100 ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"), London Stock Exchange Plc, The Financial Times Limited ou Euronext N.V. ou ses filiales (ci-après dénommées "NYSE Euronext ") (collectivement désignés comme les "Détenteurs").

Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE 100™ (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom de FTSE ou NYSE Euronext. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

"FTSETM", "FT-SE®" et "Footsie®" sont des marques du London Stock Exchange Plc et de The Financial Times Limited ; elles sont utilisées sous licence par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"). "Eurofirst" est une marque détenue conjointement par FTSE et Euronext N.V.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Actif net en début d'exercice	391 525 074,43	436 638 885,56
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	484 762 190,28	281 136 009,10
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-193 152 728,72	-327 050 192,92
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	73 248 582,77	104 230 423,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-104 083 750,37	-78 936 193,77
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 613 180 627,68	1 013 365 171,71
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 654 792 365,09	-1 032 252 496,87
Frais de transaction	-33 395,19	-
Différences de change	117 927 353,35	-27 298 520,22
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	15 859 800,32	4 849 987,97
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	20 316 834,18	4 457 033,86
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 457 033,86	-392 954,11
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	97 338,16	-816 270,31
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-14 037,85	-111 376,01
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-111 376,01	704 894,30
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-211 878,40	-75 595,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	15 177 266,25	18 135 371,13
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-295 305,52	-401 505,00
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	759 208 809,95	391 525 074,43

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	697 158 456,54	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,58
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,58	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	697 158 456,54	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	USD	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	594 993 629,95	125 977 865,87	17 496 075,12	20 871 485,58
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	27 561 829,40
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes à recevoir	14 321 908,06
Ventes réglemets différés	13 239 921,34
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	27 678 038,70
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats réglemets différés	14 771 630,19
Somme à payer	12 790 199,21
Frais provisionnés	116 209,30
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-GBP / FR0010438127	34 617 627	272 457 182,41	23 896 100	190 478 324,23
ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574	2 271 684	208 389 338,85	28 100	2 674 404,49
ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582	20 600	1 628 464,70	-	-
ACTION D-GBP / FR0011833102	21 863	2 287 204,32	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-GBP / FR0010438127		-		-
ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574		-		-
ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582		-		-
ACTION D-GBP / FR0011833102		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-GBP / FR0010438127		-		-
ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574		-		-
ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582		-		-
ACTION D-GBP / FR0011833102		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-GBP / FR0010438127		-		-
ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574		-		-
ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582		-		-
ACTION D-GBP / FR0011833102		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :

ACTION C-GBP / FR0010438127	0,15
ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574	0,30
ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582	0,30
ACTION D-GBP / FR0011833102	0,15

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :

ACTION C-GBP / FR0010438127	-
ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574	-
ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582	-
ACTION D-GBP / FR0011833102	-

Rétrocession de frais de gestion :

- Montant des frais rétrocédés au compartiment -

- Ventilation par Opc "cible" :

- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -14 037,85

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	D-GBP	295 305,52	2,23	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		295 305,52	2,23	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	GBP	GBP
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	16 664 465,91	16 785 603,80
Total	16 664 465,91	16 785 603,80

ACTION C-GBP / FR0010438127	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 677 039,03	16 501 138,08
Total	16 677 039,03	16 501 138,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Affectation		
Distribution	-	211 878,40
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-201 419,95	72 587,32
Total	-201 419,95	284 465,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	132 424
Distribution unitaire	-	1,6000
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 624,35	-
Total	-1 624,35	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION D-GBP / FR0011833102	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Affectation		
Distribution	190 467,30	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3,88	-
Total	190 471,18	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	154 287	-
Distribution unitaire	1,2345	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	GBP	GBP
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-517 276 677,30	-20 881 914,03
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-517 276 677,30	-20 881 914,03

ACTION C-GBP / FR0010438127	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	165 957 291,86	-18 696 591,42
Total	165 957 291,86	-18 696 591,42
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-687 961 294,57	-2 185 322,61
Total	-687 961 294,57	-2 185 322,61
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 816 488,70	-
Total	-1 816 488,70	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION D-GBP / FR0011833102	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 543 814,11	-
Total	6 543 814,11	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 3 avril 2007.

Devise					
GBP	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	759 208 809,95	391 525 074,43	436 638 885,56	271 062 299,61	273 697 456,22

ACTION C-GBP / FR0010438127	Devise de l'action et de la valeur liquidative : GBP				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	58 888 775	48 167 248	54 275 932	34 948 332	42 529 332
Valeur liquidative	8,9436	7,8617	7,8053	7,756	6,4354
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,10	-0,04	0,57	1,22	-0,01

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION Monthly Hedged C-EUR / FR0013186574	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	2 243 584	132 424	130 000	-	-
Valeur liquidative	106,4122	97,0063	99,9664	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	4,69	2,67	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-306,72	-15,95	-187,26	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR UCITS ETF FTSE 100
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION Monthly Hedged C-USD / FR0013186582		Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012	
Nombre d'actions en circulation	20 600	-	-	-	-	
Valeur liquidative	107,4894	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	-78,93	-	-	-	-	

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION D-GBP / FR0011833102		Devise de l'action et de la valeur liquidative : GBP				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012	
Nombre d'actions en circulation	154 287	-	-	-	-	
Valeur liquidative	106,032	-	-	-	-	
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-	
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	3,46	-	-	-	-	
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	
Capitalisation unitaire*	42,41	-	-	-	-	

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	11 170,00	695 409,79	EUR	0,09
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	218 335,00	29 287 192,71	EUR	3,86
ES0105046009	AENA SA	PROPRE	72 427,00	8 697 572,84	EUR	1,15
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	617 353,00	30 014 824,68	EUR	3,95
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	542 929,00	69 220 569,98	EUR	9,12
NL0011333752	ALTICE NV A	PROPRE	51 859,00	782 234,93	EUR	0,10
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	10 729,00	6 940 669,45	USD	0,91
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	118 455,00	11 119 396,61	EUR	1,46
SE0007100581	ASSA ABLOY AB*	PROPRE	7 295,00	108 816,99	SEK	0,01
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	1 310 101,00	7 737 531,58	EUR	1,02
ES0113860359	BANCO DE SABADELL SA SHS	PROPRE	711 263,00	778 462,53	EUR	0,10
ES0113679137	BANKINTER	PROPRE	291 749,00	1 826 817,26	EUR	0,24
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	449 031,00	32 373 947,41	EUR	4,26
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	842 105,00	68 266 822,04	EUR	8,99
BE0974258874	BEKAERT DIVISION	PROPRE	19 625,00	713 974,81	EUR	0,09
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	85 068,00	10 054 177,38	USD	1,32
NL0000852580	BOSKALIS WESTMINSTER	PROPRE	22 245,00	587 096,73	EUR	0,08
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	44 484,00	1 046 050,15	JPY	0,14
ES0105066007	CELLNEX TELECOM S.A.	PROPRE	88 662,00	1 190 893,44	EUR	0,16
US16119P1084	CHARTER COMMUNICATIONS INC	PROPRE	858,00	175 610,37	USD	0,02
US1255091092	CIGNA CORP	PROPRE	1 987,00	193 391,75	USD	0,03
US1773761002	CITRIX SYSTEMS INC	PROPRE	15 819,00	1 098 724,65	USD	0,14
US20605P1012	CONCHO RESOURCES	PROPRE	715,00	74 339,31	USD	0,01
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	43 528,00	6 821 695,86	EUR	0,90

LYXOR UCITS ETF FTSE 100
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	590 806,00	34 431 844,90	EUR	4,54
FR0000120644	DANONE	PROPRE	326 580,00	18 496 308,33	EUR	2,44
DK0010274414	DANSKE BANK A/S	PROPRE	14 117,00	356 448,05	DKK	0,05
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	2 695 362,00	31 835 504,80	EUR	4,19
DE0008019001	DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG	PROPRE	1 800 249,00	15 125 836,66	EUR	1,99
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	1 101 459,00	27 917 916,31	EUR	3,68
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	577 892,00	7 702 481,63	EUR	1,01
DE000A0HN5C6	DEUTSCHE WOHNEN AG	PROPRE	45 085,00	1 203 052,74	EUR	0,16
NO0010031479	DNB NOR ASA	PROPRE	747 153,00	8 862 590,07	NOK	1,17
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	7 580,00	177 969,13	EUR	0,02
SE0000108656	ERICSSON LM-B SHS	PROPRE	134 738,00	534 815,63	SEK	0,07
ES0105075008	EUSKALTEL SA	PROPRE	20 953,00	172 700,14	EUR	0,02
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	27 440,00	701 169,13	EUR	0,09
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	321 787,00	34 523 961,71	USD	4,55
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	72 008,00	3 102 021,33	EUR	0,41
US3364331070	FIRST SOLAR INC	PROPRE	39 806,00	1 320 110,56	USD	0,17
US3377381088	FISERV INC	PROPRE	4 731,00	381 605,81	USD	0,05
US34354P1057	FLOWSERVE CORP	PROPRE	17 443,00	605 046,27	USD	0,08
US30249U1016	FMC TECHNOLOGIES	PROPRE	350 000,00	9 250 836,37	USD	1,22
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	102 582,00	6 193 022,44	EUR	0,82
ES0143416115	GAMESA CORPORACION TECNOLOGICA SA	PROPRE	1 027 677,00	19 445 898,17	EUR	2,56
ES0116870314	GAS NATURAL SDG	PROPRE	424 725,00	6 854 574,66	EUR	0,90
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	296,00	102 647,68	CHF	0,01
BE0003797140	GROUPE BRUXELLES LAMBERT	PROPRE	46 537,00	3 274 135,11	EUR	0,43
JP3768600003	HASEKO CORP	PROPRE	390 059,00	3 110 135,42	JPY	0,41
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	10 738,00	723 565,55	EUR	0,10
DE0006048408	HENKEL KGAA	PROPRE	23 035,00	2 074 402,07	EUR	0,27
SE0000106270	HENNES & MAURITZ AB-B SHS	PROPRE	5 031,00	116 062,74	SEK	0,02

LYXOR UCITS ETF FTSE 100
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	6 695,00	72 103,22	EUR	0,01
SE0000107419	INVESTOR B	PROPRE	33 157,00	966 605,76	SEK	0,13
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	31 035,00	436 641,02	EUR	0,06
DE000KGX8881	KION GROUP	PROPRE	11 320,00	559 204,68	EUR	0,07
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	4 765,00	12 710,70	EUR	0,00
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	12 349,00	510 082,73	EUR	0,07
DE000LEG1110	LEG IMMOBILIEN	PROPRE	103 129,00	7 114 951,59	EUR	0,94
ES0124244E34	MAFPRE SA	PROPRE	199 564,00	485 036,30	EUR	0,06
ES0152503035	MEDIASET ESPANA COMUNICACION SA	PROPRE	595 322,00	5 438 637,80	EUR	0,72
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	302 141,00	14 828 439,73	USD	1,95
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	149 221,00	1 286 348,84	SEK	0,17
ES0142090317	OBRASCON HUARTE LAIN SA	PROPRE	196 709,00	646 941,39	EUR	0,09
AT0000APOST4	OESTERREICHISCHE POST AG	PROPRE	36 338,00	1 026 253,14	EUR	0,14
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	133 157,00	5 316 828,00	USD	0,70
DE000LED4000	OSRAM LICHT	PROPRE	301,00	13 958,56	EUR	0,00
US7415034039	PRICELINE GROUP	PROPRE	26 149,00	31 574 342,75	USD	4,16
BE0003810273	PROXIMUS SA DE DROIT PUBLIC	PROPRE	16 248,00	380 462,00	EUR	0,05
NL0000240000	QIAGEN NV	PROPRE	7 487,00	149 938,74	EUR	0,02
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	500 000,00	8 531 819,63	EUR	1,12
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	36 570,00	6 890 660,21	CHF	0,91
SE0000667891	SANDVIK	PROPRE	105 216,00	981 038,55	SEK	0,13
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	851 825,00	61 368 440,76	EUR	8,08
CH0024638196	SCHINDLER HOLDING PS	PROPRE	291,00	44 323,00	CHF	0,01
SE0000148884	SEB A	PROPRE	426 644,00	3 530 662,13	SEK	0,47
SE0000163594	SECURITAS AB*	PROPRE	55 219,00	699 854,56	SEK	0,09
SE0000113250	SKANSKA AB-B SHS	PROPRE	48 985,00	872 561,32	SEK	0,11
SE0000171100	SSAB SWEDISH STEEL A	PROPRE	112 470,00	292 342,45	SEK	0,04
NL000022622M	STMICROELECTRONICS	PROPRE	161 092,00	1 258 337,13	EUR	0,17

LYXOR UCITS ETF FTSE 100
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SE0000112724	SVENSKA CELLULOSA SCA AB*	PROPRE	61 495,00	1 428 709,51	SEK	0,19
SE0007100599	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	PROPRE	316 693,00	3 542 281,05	SEK	0,47
DK0010311471	SYDBANK	PROPRE	5 712,00	146 086,91	DKK	0,02
DK0060228559	TDC	PROPRE	69 257,00	312 544,09	DKK	0,04
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	1 099 780,00	9 143 671,00	EUR	1,20
DE000TUAG000	TUI	PROPRE	370 873,00	3 856 004,78	EUR	0,51
DE000UNSE018	UNIPER SE	PROPRE	1 061 046,00	11 551 004,33	EUR	1,52
ES0184262212	VISCOFAN	PROPRE	37 152,00	1 432 179,50	EUR	0,19
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	156 576,00	17 600 836,55	EUR	2,32
SE0000115446	VOLVO AB-B SHS	PROPRE	356 096,00	3 135 975,59	SEK	0,41
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT	PROPRE	481 040,00	13 857 568,10	EUR	1,83
US9843321061	YAHOO INC	PROPRE	283 258,00	9 639 781,76	USD	1,27
Total Action				759 339 056,52		100,02
Total Valeurs mobilières				759 339 056,52		100,02
Swap de Taux						
SWAP03598512	FEES LEG C GBP LYX E	PROPRE	1,00	66 018,91	GBP	0,01
SWAP03598555	FEES LEG D GBP LYX E	PROPRE	1,00	2 091,35	GBP	0,00
SWAP03598517	FEES LEG Y HEDGED C	PROPRE	1,00	458,89	GBP	0,00
SWAP03598574	FEES LEG Y HEDGED C	PROPRE	1,00	47 639,91	GBP	0,01
SWAP03598546	INDEX LEG C GBP LYX	PROPRE	489 972 274,63	526 678 775,98	GBP	69,37
SWAP03598516	INDEX LEG D GBP LYX	PROPRE	15 568 761,74	16 359 342,84	GBP	2,15
SWAP03598526	INDEX LEG Y HEDGED C	PROPRE	1 578 795,57	1 813 649,63	GBP	0,24
SWAP03598597	INDEX LEG Y HEDGED C	PROPRE	190 038 624,60	214 357 041,11	GBP	28,23
SWAP03598538	VRAC LEG LYX ETF FTS	PROPRE	697 158 456,54	-759 339 056,47	GBP	-100,02
Total				-14 037,85		-0,00
Total Swap de Taux				-14 037,85		-0,00
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	14 321 908,06	GBP	1,89

LYXOR UCITS ETF FTSE 100
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-12 790 199,21	GBP	-1,68
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	0,00	-14 771 630,19	GBP	-1,95
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,00	0,58	GBP	0,00
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	0,00	13 239 921,34	GBP	1,74
Total BANQUE OU ATTENTE				0,58		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-116 209,30	GBP	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-116 209,30		-0,02
Total Liquidites				-116 208,72		-0,02
Total LYXOR UCITS ETF FTSE 100				759 208 809,95		100,00

LYXOR UCITS ETF FTSE 250

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF FTSE 250 est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union européenne

Le compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE 250, (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone euro.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer au marché des actions du Royaume-Uni en reproduisant l'évolution de l'indice FTSE 250™ (l'« Indicateur de Référence »), libellé en livre sterling (GBP), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,05%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice FTSE 250™ Gross Total Return, (Dividendes bruts réinvestis).

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé, maintenu et publié par le fournisseur d'indices internationaux FTSE.

L'Indicateur de Référence est un indice qui suit l'évolution continue des cours des principales sociétés du Royaume-Uni cotées sur le London Stock Exchange (LSE) qui ne sont pas déjà incluses dans l'indice FTSE 100™.

Les actions de l'Indicateur de Référence sont pondérées selon leurs capitalisations boursières ajustées par le "free float" (flottant) en utilisant le système free float de FTSE. Aucune composante ne peut représenter plus de 15% de l'indice.

La méthodologie FTSE et sa méthode de calcul impliquent un nombre fixe des sociétés composant l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence en GBP.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence éditées par FTSE sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .TFTMC

Via Bloomberg : FTPTT250

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site internet : www.ftse.com

Stratégie d'investissement :**1. Stratégie utilisée**

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions européennes (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations..

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations.

Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplication de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplication automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- (v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;

(vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés des actions du Royaume-Uni.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment. Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 février 2007.*
- *Date de création du compartiment : 3 avril 2007.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE 250 évolue de 4.95%* sur l'exercice et s'établit à 20.8379 GBP au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 87.43% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE UK Series FTSE 250 Total, libellé en Livre Sterling (GBP), représentatif des 250 plus grandes sociétés britanniques en termes de capitalisation boursière excluant les 100 premières capitalisations boursières. Cet indice observe une évolution de 5.32% sur l'exercice. Les classes Monthly Hedged C-EUR, Monthly Hedged C-USD, n'étant pas valorisées dans la devise de l'indice, l'évolution de leurs valeurs liquidatives sont soumises au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a augmenté de 6.99% par rapport à GBP, USD a augmenté de 6.87% par rapport à GBP

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice FTSE UK Series FTSE 250 Total, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice FTSE UK Series FTSE 250 Total.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice FTSE UK Series FTSE 250 Total, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0225% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.05%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	7 810 658,04	10 572 136,03
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	7 810 658,04	10 570 953,80
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1 182,23
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	360 363,17	856 053,15
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	360 363,17	856 053,15
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	8 171 021,21	11 428 189,18

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Capitaux propres		
• Capital	8 156 190,33	9 933 018,33
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-321 792,69	672 365,81
• Résultat de l'exercice	-26 236,92	-36 160,07
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	7 808 160,72	10 569 224,07
Instruments financiers	135,40	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	135,40	-
Dettes	362 725,07	858 965,06
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	362 725,07	858 965,06
Comptes financiers	0,02	0,05
Concours bancaires courants	0,02	0,05
Emprunts	-	-
Total du passif	8 171 021,21	11 428 189,18

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	GBP	GBP
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	4 406 566,08	6 259 942,08
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	GBP	GBP
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-33 417,34	-44 466,30
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-33 417,34	-44 466,30
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	7 180,42	8 306,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-26 236,92	-36 160,07

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions de FIA de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,35% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Livre Sterling (GBP).

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

ar n e x e s

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR UCITS ETF FTSE 250 ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"), London Stock Exchange Plc, The Financial Times Limited ou Euronext N.V. ou ses filiales (ci-après dénommées "NYSE Euronext ") (collectivement désignés comme les "Détenteurs").

Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE 250™ (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par ou au nom de FTSE ou NYSE Euronext. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

"FTSETM", "FT-SE®" et "Footsie®" sont des marques du London Stock Exchange Plc et de The Financial Times Limited ; elles sont utilisées sous licence par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"). "Eurofirst" est une marque détenue conjointement par FTSE et Euronext N.V.



2 évolution actif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	GBP	GBP
Actif net en début d'exercice	10 569 224,07	9 661 340,84
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	9 751 234,01	11 361 412,67
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-13 021 076,02	-11 657 502,32
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 251 937,99	3 429 584,13
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 020 266,23	-3 224 285,24
Plus-values réalisées sur contrats financiers	33 014 742,44	36 934 500,69
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-34 316 584,35	-35 266 878,31
Frais de transaction	-	-
Différences de change	2 250 290,07	-701 032,27
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	363 393,71	96 290,81
- Différence d'estimation exercice N	402 005,48	38 611,77
- Différence d'estimation exercice N-1	38 611,77	-57 679,04
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 317,63	-19 740,63
- Différence d'estimation exercice N	-135,40	1 182,23
- Différence d'estimation exercice N-1	1 182,23	20 922,86
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-33 417,34	-44 466,30
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	7 808 160,72	10 569 224,07

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	4 406 566,08	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,02
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	4 406 566,08	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	SEK	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	6 012 343,42	657 842,08	573 871,62	566 600,92
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	360 363,17
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	285 204,66
Sommes a recevoir	75 158,51
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	362 725,07
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme a payer	285 204,66
Achats reglements differes	75 158,51
Frais provisionnes	2 361,90
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	486 600	9 751 234,01	644 200	13 021 076,02
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,35
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-135,40

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	GBP	GBP
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-26 236,92	-36 160,07
Total	-26 236,92	-36 160,07
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-26 236,92	-36 160,07
Total	-26 236,92	-36 160,07
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité du compartiment)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	GBP	GBP
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-321 792,69	672 365,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-321 792,69	672 365,81
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-321 792,69	672 365,81
Total	-321 792,69	672 365,81
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise GBP	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	7 808 160,72	10 569 224,07	9 661 340,84	11 281 748,92	8 608 536,16
Nombre d'actions en circulation	374 708	532 308	549 708	657 708	666 708
Valeur liquidative	20,8379	19,8554	17,5754	17,1531	12,912
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,92	1,19	2,38	3,25	-0,04

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 3 avril 2007.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	2 571,00	344 870,83	EUR	4,42
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	8 189,00	398 137,53	EUR	5,10
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	2 950,00	376 109,37	EUR	4,82
NL0011333760	ALTICE NV	PROPRE	27 805,00	423 276,82	EUR	5,42
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	3 691,00	346 474,97	EUR	4,44
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	5 016,00	434 598,91	EUR	5,57
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	5 203,00	375 122,54	EUR	4,80
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	4 618,00	374 366,84	EUR	4,79
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	6 193,00	360 924,59	EUR	4,62
DK0010274414	DANSKE BANK A/S	PROPRE	17 911,00	452 244,88	DKK	5,79
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	9 986,00	253 108,21	EUR	3,24
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	12 039,00	160 462,82	EUR	2,06
FI0009007884	ELISA OYJ	PROPRE	200,00	5 512,80	EUR	0,07
ES0105075008	EUSKALTEL SA	PROPRE	1 788,00	14 737,17	EUR	0,19
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	598,00	36 102,12	EUR	0,46
CH001221405E	HOLCIM LTD-NOM EUR	PROPRE	793,00	34 642,12	EUR	0,44
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	72 970,00	406 789,55	EUR	5,21
ES0177542018	INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROUP SA	PROPRE	2 346,00	10 190,55	EUR	0,13
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	3 099,00	57 860,79	EUR	0,74
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	2 975,00	122 884,13	EUR	1,57
DE0006483001	LINDE AG	PROPRE	1 509,00	203 634,80	EUR	2,61
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	3 881,00	190 471,25	USD	2,44
US55315J1025	MINING AND METALLURGICAL COMPANY NORIL SK ADR	PROPRE	22 182,00	273 978,21	USD	3,51
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	447,00	70 876,46	EUR	0,91
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	169,00	10 042,99	CHF	0,13

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	7 554,00	27 590,63	EUR	0,35
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	76 312,00	657 842,08	SEK	8,43
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	1 505,00	87 753,34	CHF	1,12
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	2 258,00	90 159,72	USD	1,15
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	2 143,00	94 521,05	EUR	1,21
DE0007030009	RHEINMETALL AG	PROPRE	5 076,00	287 622,98	EUR	3,68
US67812M2070	ROSNEFT OIL COMPANY	PROPRE	592,00	2 642,60	USD	0,03
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	5 269,00	379 597,12	EUR	4,86
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	3 905,00	362 706,48	EUR	4,65
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	479,00	3 982,45	EUR	0,05
AT0000908504	VIENNA INSURANCE	PROPRE	331,00	5 409,32	CZK	0,07
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	406,00	45 638,79	EUR	0,58
US98387E2054	X 5 RETAIL GROUP NV REGS ADR	PROPRE	130,00	3 177,28	USD	0,04
US9843321061	YAHOO INC	PROPRE	395,00	13 442,56	USD	0,17
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	52,00	11 150,39	CHF	0,14
Total Action				7 810 658,04		100,03
Total Valeurs mobilières				7 810 658,04		100,03
Swap de Taux						
SWAP03598547	FEES LEG GBP LYX ETF	PROPRE	1,00	2 361,89	GBP	0,03
SWAP03598590	INDEX LEG GBP LYX ET	PROPRE	4 406 566,08	7 808 160,73	GBP	100,00
SWAP03598577	VRAC LEG LYX ETF FTS	PROPRE	4 406 566,08	-7 810 658,02	GBP	-100,03
Total				-135,40		-0,00
Total Swap de Taux				-135,40		-0,00
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	75 158,51	GBP	0,96
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-285 204,66	GBP	-3,65
	ACH DIFF TITRES GBP	PROPRE	0,00	-75 158,51	GBP	-0,96
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	0,00	-0,02	GBP	-0,00
	VTE DIFF TITRES GBP	PROPRE	0,00	285 204,66	GBP	3,65
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,02		-0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-2 361,90	GBP	-0,03
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-2 361,90		-0,03
<i>Total Liquidites</i>				-2 361,92		-0,03
Total LYXOR UCITS ETF FTSE 250				7 808 160,72		100,00

LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40) (ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures nécessaires pour être éligible au « Distributing Status » (section 760 ICTA) au Royaume-Uni. Le fonds distribuera au moins 85% de ses revenus (incluant les « UK equivalent profits ») et demandera à la HMRC le « Distributing Status » (statut de distributeur).

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de s'exposer au marché des actions koweïtien, en reproduisant l'évolution de l'indice FTSE COAST KUWAIT 40™ (ci-après l'« Indicateur de Référence »), libellé en dinar koweïtien (KWD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.25%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice FTSE COAST KUWAIT 40™, augmenté des revenus éventuels perçus par le compartiment au titre de la détention des actions composant l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est un indice qui suit l'évolution des cours des 40 principales sociétés cotées sur la bourse du Koweït, après prise en compte de leur liquidité. Les actions de l'Indicateur de Référence sont pondérées selon leurs capitalisations boursières ajustées par leur "free float" (flottant).

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé, maintenu et publié par le fournisseur d'indices internationaux FTSE.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'indice.

Révisions et composition de l'indicateur de référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est revue deux fois par an, sur la base des données du dernier jour de bourse des mois de mars et septembre. Les modifications entrent en oeuvre le troisième mercredi des mois d'avril et d'octobre.

Les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont éditées par FTSE.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé les lundi, mardi, mercredi et jeudi en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .FTGPCST001

Via Bloomberg : GPCST001

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2.Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours temporairement, et dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties Financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque lié à la faible diversification de l'indice

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence.

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'indice de référence.

- Risque de change lié au Compartiment (KWD/USD)

Le Compartiment susvisé est exposé au risque de change étant donné qu'il est libellé dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative du Compartiment susvisé peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché des actions koweïtien.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.
- Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par la COB du compartiment : 13 mai 2008.
- Date de création du compartiment : 18 juin 2008.

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40) évolue de -7.71%* sur l'exercice et s'établit à 16.125 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -69.25% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE Coast Kuwait 40 Idx, libellé en Dinar Koweïtien (KWD), représentatif du marché boursier du Koweït.

Cet indice observe une évolution de -10.23% sur l'exercice. La classe, n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change. Sur l'exercice l'USD a augmenté de 0.05% par rapport à KWD.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice FTSE Coast Kuwait 40 Idx, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice FTSE Coast Kuwait 40 Idx.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice FTSE Coast Kuwait 40 Idx, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0600% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.25%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 441 698,79	13 691 962,07
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 441 698,79	13 629 645,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	62 316,33
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	156 508,22
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	156 508,22
Comptes financiers	0,33	-
Liquidités	0,33	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	5 441 699,12	13 848 470,29

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	USD
Capitaux propres		
• Capital	6 078 118,80	19 148 237,28
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-702 003,80	-5 472 630,99
• Résultat de l'exercice	-34 398,86	-99 374,35
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	5 341 716,14	13 576 231,94
Instruments financiers	97 116,84	108 303,05
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	97 116,84	108 303,05
Dettes	2 865,77	163 935,27
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 865,77	163 935,27
Comptes financiers	0,37	0,03
Concours bancaires courants	0,37	0,03
Emprunts	-	-
Total du passif	5 441 699,12	13 848 470,29

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	12 272 284,77	40 747 820,28
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-38 870,18	-110 807,21
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-38 870,18	-110 807,21
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 471,32	11 432,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-34 398,86	-99 374,35

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,65% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euros (EUR).

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

ar
re
s
e
x
e
r
c
i
c
e

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Conseil d'Administration prendra toutes les mesures nécessaires pour être éligible au « Distributing Status » (section 760 ICTA) au Royaume-Uni. Le fonds distribuera au moins 85% de ses revenus (incluant les « UK equivalent profits ») et demandera à la HMRC le « Distributing Status » (statut de distributeur).

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"), le London Stock Exchange Plc ou The Financial Times Limited (collectivement désignés comme les "Détenteurs").

Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE COAST KUWAIT 40™ (ci-après "l'Indice") et/ou le niveau auquel se situe ledit Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indice est calculé par et au nom de FTSE. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

"FTSE®" est une marque du London Stock Exchange Plc et de The Financial Times Limited ; elle est utilisée sous licence par FTSE.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	USD
Actif net en début d'exercice	12 384 812,94	17 879 931,58
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	2 256 660,00	11 656 402,02
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-9 348 736,99	-10 414 169,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 117 834,99	4 381 158,90
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 443 445,04	-2 970 471,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers	18 938 740,16	46 694 206,04
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-19 041 510,26	-51 596 205,27
Frais de transaction	-	-
Différences de change	27 484,87	-1 870 642,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	154 043,21	18 482,06
- Différence d'estimation exercice N	180 492,14	29 478,65
- Différence d'estimation exercice N-1	26 448,93	10 996,59
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	55,17	-91 651,99
- Différence d'estimation exercice N	-97 116,84	-108 303,05
- Différence d'estimation exercice N-1	-97 172,01	-16 651,06
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-38 870,18	-110 807,21
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	* 334 647,27	-
Actif net en fin d'exercice	5 341 716,14	13 576 231,94

* Impact lié au changement de devise USD vers EUR intervenu le 05/09/2016.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	12 272 284,77	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,33
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,37
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,33	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,37	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	12 272 284,77	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	USD	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 856 753,01	373 319,35	253 336,98	44 296,95
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	0,33	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		2 865,77
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		2 865,77
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	135 000	2 256 660,00	548 900	9 348 736,99
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,65
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-97 116,84

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	USD
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-34 398,86	-99 374,35
Total	-34 398,86	-99 374,35
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-34 398,86	-99 374,35
Total	-34 398,86	-99 374,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	USD
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-702 003,80	-5 472 630,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-702 003,80	-5 472 630,99
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-702 003,80	-5 472 630,99
Total	-702 003,80	-5 472 630,99
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise	EUR 31.10.2016	USD 30.10.2015	USD 31.10.2014	USD 31.10.2013	USD 31.10.2012
Actif net	5 341 716,14	13 576 231,94	17 879 931,58	16 188 787,81	15 311 443,32
Nombre d'actions en circulation	363 137	777 037	748 492	683 492	722 000
Valeur liquidative	14,7099	17,4717	23,8879	23,6854	21,2069
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-2,02	-7,17	4,08	1,10	-0,13

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 18 juin 2008.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
NL0000852564	AALBERTS INDUSTRIES	PROPRE	4 239,00	121 977,23	EUR	2,28
CH0010532478	ACTELION N	PROPRE	561,00	74 003,04	CHF	1,39
ES0105046009	AENA SA	PROPRE	329,00	44 003,75	EUR	0,82
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	4 745,00	256 941,75	EUR	4,81
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	1 782,00	253 044,00	EUR	4,74
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	6 134,00	492 560,20	EUR	9,22
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	3 811,00	344 095,19	EUR	6,44
JP3269930008	CREATE RESTAURANTS HOLDINGS	PROPRE	817,00	7 071,10	JPY	0,13
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	3 807,00	247 112,37	EUR	4,63
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	4 035,00	113 908,05	EUR	2,13
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	3 806,00	56 500,07	EUR	1,06
DE000A0HN5C6	DEUTSCHE WOHNEN AG	PROPRE	2 547,00	75 696,84	EUR	1,42
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	2 673,00	179 732,52	EUR	3,36
JP3816800001	FUJITA KANKO	PROPRE	3 000,00	9 089,00	JPY	0,17
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	249,00	96 172,96	CHF	1,80
CH0001752309	GEORG FISCHER AG NAMEN	PROPRE	193,00	156 226,65	CHF	2,92
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	7 296,00	87 515,52	EUR	1,64
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	300,00	8 238,00	EUR	0,15
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	499,00	22 956,50	EUR	0,43
US5745991068	MASCO CORP	PROPRE	3 084,00	86 876,41	USD	1,63
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	1 482,00	98 089,11	CHF	1,84
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	26 386,00	253 336,98	SEK	4,74
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	6 194,00	402 248,60	CHF	7,53
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	6 441,00	286 442,94	USD	5,36

LYXOR UCITS ETF KUWAIT (FTSE COAST KUWAIT 40)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3965600004	RIGHT ON	PROPRE	900,00	8 078,54	JPY	0,15
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	2 026,00	425 178,73	CHF	7,96
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	1 300,00	104 312,00	EUR	1,95
JP3414200000	SEIKA CORP	PROPRE	4 000,00	10 833,88	JPY	0,20
JP3414600001	SEIKITOKYU KOGYO CO LTD	PROPRE	2 100,00	9 224,43	JPY	0,17
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	2 301,00	238 038,45	EUR	4,46
CH0000587979	SIKA	PROPRE	10,00	43 872,52	CHF	0,82
CH0014852781	SWISS LIFE HOLDING NOM	PROPRE	944,00	228 151,84	CHF	4,27
CH0008742519	SWISSCOM N	PROPRE	229,00	95 630,55	CHF	1,79
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	23 221,00	215 026,46	EUR	4,03
CH0012255151	THE SWATCH GROUP	PROPRE	361,00	99 137,22	CHF	1,86
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	418,00	52 333,60	EUR	0,98
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	578,00	138 041,79	CHF	2,58
Total Action				5 441 698,79		101,87
Total Valeurs mobilières				5 441 698,79		101,87
Swap de Taux						
SWAP03599298	FEES LEG USD LYX ETF	PROPRE	1,00	2 865,62	EUR	0,05
SWAP03599299	INDEX LEG USD LYX ET	PROPRE	12 272 284,77	5 341 716,31	EUR	100,00
SWAP03599297	VRAC LEG LYX ETF KUW	PROPRE	12 272 284,77	-5 441 698,77	EUR	-101,87
Total				-97 116,84		-1,82
Total Swap de Taux				-97 116,84		-1,82
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-0,37	EUR	-0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	0,33	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,04		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-2 865,77	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-2 865,77		-0,05
Total Liquidités				-2 865,81		-0,05
Total LYXOR UCITS ETF KUWAIT				5 341 716,14		100,00

LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y + (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y + (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances internationaux.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y + (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés dans d'autres devises que l'Euro (et éventuellement à des titres de taux libellés en Euro).

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice Markit Iboxx USD Treasuries 10+ Mid Price TCA (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US dollar (USD) et représentatif des obligations d'Etat américaines (« Bons du Trésor ») dont les échéances sont supérieures à 10 ans des bons du trésor américain, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,10%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence du compartiment est l'indice Markit Iboxx USD Treasuries 10+ Mid Price TCA.

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'indice sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence représente les bons du trésor américain dont la maturité est supérieure à 10 ans, parmi la famille d'indices Markit iBoxx USD, indicateur des principaux segments du marché des obligations libellées en USD.

L'Indicateur de Référence est compilé, administré et géré par Markit.

Au 31 août 2010, le prix de chaque obligation comprise dans l'indice est fourni par 10 institutions financières majeures: Barclays Capital, BNP Paribas, Deutsche Bank, Dresdner Kleinwort, Goldman Sachs, HSBC, JP Morgan, Morgan Stanley, the Royal Bank of Scotland et UBS.

La méthodologie Markit et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indicateur de Référence. Au 24/08/2010 l'Indicateur de Référence comprenait 35 constituants.

La méthodologie complète de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site www.markit.com

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive de la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.markit.com/.

Méthodologie :

L'Indicateur de Référence est calculé à la fin de chaque jour ouvré pour l'Indicateur de Référence, à 15h00 heure de New York.

L'Indicateur de Référence est calculé sur la base des prix iBoxx consolidés chaque jour de bourse pour l'Indicateur de Référence tels que définis dans le calendrier de calcul des indices iBoxx USD, qui est conforme aux recommandations du Bond Market Association (BMA).

L'Indicateur de Référence est calculé chaque jour de bourse en ligne avec les recommandations du BMA, ainsi que le dernier jour calendaire de chaque mois.

A chaque jour de consolidation des prix, les prix à l'offre et à l'achat de fin de journée sont reçus des banques participant aux indices Markit iBoxx USD, puis le calcul de l'Indicateur de Référence a lieu. Les données de l'Indicateur de Référence sont publiées et distribuées approximativement 2 heures après réception des prix contribués.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: .IBXXABXJ

Via Bloomberg: IBXXABXJ

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.markit.com/indices

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet de Markit iBoxx Limited: www.markit.com/indices

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 9 et 25
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : de 0 à 10% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Etats-Unis d'Amérique: de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers de toute nature.

Le compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré.

En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Lorsque le Compartiment a recours à des cessions temporaires de titres, le Compartiment doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue autre qu'en espèces doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les liquidités, les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment VM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus ;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou le cas échéant l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des classes d'actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT. En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Comp pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur de l'Indicateur de Référence
- iii) le fournisseur de l'Indicateur de Référence est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur de l'Indicateur de Référence opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;

vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés de gré à gré ou des IFT cotés pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme. Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse aux principales sections du marché des obligations long terme libellées en USD.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.
- Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 22 Novembre 2010.
- Date de création du compartiment : 10 novembre 2010.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y+ (DR) évolue de 8.64%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 148.7848 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 52.36% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice Markit iBoxx USD Treasuries 10, libellé en Dollar américain (USD), représentatif d'obligations d'Etat américaines ("Bonds du Trésor") dont les échéances sont supérieures à 10 ans.

Cet indice observe une évolution de 8.75% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance Markit iBoxx USD Treasuries 10, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Markit iBoxx USD Treasuries 10, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0442% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.1% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement *(non auditée par le commissaire aux comptes)*

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	93 293 070,33	174 183 807,42
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	93 293 070,33	174 183 807,42
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	547 388,38	40 955 180,97
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	547 388,38	40 955 180,97
Comptes financiers	7 862,46	-
Liquidités	7 862,46	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	93 848 321,17	215 138 988,39

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	88 909 032,58	174 144 524,45
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 329 285,17	-4 057 189,51
• Résultat de l'exercice	2 049 935,75	4 096 763,76
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	93 288 253,50	174 184 098,70
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	560 067,67	1 354 251,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	560 067,67	1 354 251,94
Comptes financiers	-	39 600 637,75
Concours bancaires courants	-	39 600 637,75
Emprunts	-	-
Total du passif	93 848 321,17	215 138 988,39

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	749,86	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 223 299,94	3 257 042,28
• Produits sur titres de créances	1 602 220,69	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	5 826 270,49	3 257 042,28
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2 363,27	-1 002,20
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2 363,27	-1 002,20
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 823 907,22	3 256 040,08
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-128 826,19	-203 777,83
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	5 695 081,03	3 052 262,25
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 141 461,44	1 044 501,51
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-2 503 683,84	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 049 935,75	4 096 763,76

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.165% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires	Montant des opérations	Maximum 35% des revenus générés par ces opérations

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en US dollars.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Markit Iboxx USD Treasuries 10+ Mid Price TCA (l'«Indice») est une marque de Markit Indices Co (« Markit » également appelé le «Sponsor de l'Indice») et fait l'objet d'une licence accordée à Lyxor International Asset Management.

L'Indice de référence ici est la propriété de Markit et il est utilisé sous licence pour le Compartiment. Le Sponsor de l'Indice n'approuve, ni ne parraine, ni ne recommande le Compartiment.

Le Sponsor de l'Indice ne garantit en aucun cas, tant explicitement qu'implicitement, les données liées à l'Indice, ainsi que leur qualité, leur précision et/ou leur exhaustivité, de même que la notation financière de quelque entité émettrice et décline toute responsabilité résultant de l'utilisation de l'Indice et/ou de sa composition. La responsabilité du Sponsor de l'Indice ne saurait être engagée pour un quelconque motif, au titre d'une erreur dans l'Indice, et le Sponsor de l'Indice n'est pas tenu de communiquer une telle erreur, dans la mesure où elle surviendrait.

En aucun cas le Sponsor de l'Indice n'émet de recommandation d'achat ou de vente sur le Compartiment, ni n'émet d'avis sur la capacité l'Indice de répliquer la performance des marchés considérés, ou sur l'Indice ou toute transaction ou produit qui s'y rapporte, ou sur les risques y attachés. Le sponsor de l'Indice n'est en aucun cas tenu de prendre en considération les besoins d'une tierce partie lors de la détermination, la modification de la composition ou le calcul de l'Indice. La responsabilité d'un acheteur ou d'un vendeur du Compartiment ainsi que celle du Sponsor de l'Indice ne saurait être engagée dans le cas où le Sponsor de l'Indice ne prendrait pas les mesures nécessaires à la détermination, l'ajustement ou le calcul de l'Indice. Le Sponsor de l'Indice et ses sociétés liées conservent la possibilité de traiter n'importe lesquelles des obligations composant l'Indice, et peuvent, lorsque cela est permis, accepter des dépôts, faire des prêts ou toute autre activité de crédit, et plus généralement réaliser toute prestation de banque d'investissement et de financement ou autre activité commerciale avec les émetteurs de ces obligations ou sociétés liées, et ils peuvent s'engager dans de telles activités comme si l'Indice n'existait pas, sans considération des éventuelles conséquences qui puissent en résulter sur l'Indice ou le Compartiment.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	174 184 098,70	80 276 140,66
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	62 111 934,50	173 035 034,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-152 909 372,00	-78 087 290,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 568 426,79	4 856 280,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 979 393,27	-7 842 435,10
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	48 373 300,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-48 735 880,47
Frais de transaction	-	-
Différences de change	14 661,66	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	3 106 499,93	-1 431 961,91
- Différence d'estimation exercice N	2 181 715,62	-924 784,31
- Différence d'estimation exercice N-1	-924 784,31	507 177,60
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	688 648,80
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-688 648,80
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 695 081,03	3 052 262,25
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-2 503 683,84	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	93 288 253,50	174 184 098,70

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	93 293 070,33	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	93 293 070,33	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 862,46
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	93 293 070,33
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 862,46	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		547 388,38
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		547 388,38
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		560 067,67
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		554 458,65
Frais provisionnés		5 609,02
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	415 000	62 111 934,50	1 030 000	152 909 372,00
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,10
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	2 503 683,84	3,84	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	2 503 683,84	3,84	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 049 935,75	4 096 763,76
Total	2 049 935,75	4 096 763,76
Affectation		
Distribution	1 454 642,32	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	595 293,43	4 096 763,76
Total	2 049 935,75	4 096 763,76
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	627 001	-
Distribution unitaire	2,32	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 329 285,17	-4 057 189,51
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 329 285,17	-4 057 189,51
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 329 285,17	-4 057 189,51
Total	2 329 285,17	-4 057 189,51
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise USD	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	93 288 253,50	174 184 098,70	80 276 140,66	24 264 132,60	67 751 124,98
Nombre d'actions en circulation	627 001	1 242 001	602 001	205 001	520 001
Valeur liquidative	148,7848	140,2447	133,3488	118,361	130,2903
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	6,16	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	4,66	0,03	16,08	-12,7	-0,20

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 10 novembre 2010.

* A la date de ce rapport, la décision d'affectation du résultat de la société de gestion n'est pas connue.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
US912810PW27	T-BOND 4.375% 15/02/2038	PROPRE	1 128 800,00	1 528 262,56	USD	1,64
US912810QA97	TREASURY BOND 3.5% 15/02/39	PROPRE	1 298 300,00	1 553 898,37	USD	1,67
US912810QB70	TREASURY BOND 4.25% 15/05/39	PROPRE	1 943 200,00	2 599 379,88	USD	2,79
US912810QH41	TREASURY BOND 4.375% 15/05/40	PROPRE	2 178 400,00	2 966 827,00	USD	3,18
US912810FT08	TREASURY BOND 4.5% 15/02/36	PROPRE	1 322 800,00	1 811 521,61	USD	1,94
US912810PT97	TREASURY BOND 4.75% 15/02/37	PROPRE	831 300,00	1 173 618,31	USD	1,26
US912810PU60	TREASURY BOND 5% 15/05/2037	PROPRE	1 073 000,00	1 576 945,53	USD	1,69
US912810FG86	TREASURY BOND 5.25% 15/02/29	PROPRE	568 700,00	778 871,74	USD	0,83
US912810FF04	TREASURY BOND 5.25% 15/11/28	PROPRE	548 500,00	755 620,25	USD	0,81
US912810FP85	TREASURY BOND 5.375% 15/02/31	PROPRE	823 200,00	1 179 029,90	USD	1,26
US912810FE39	TREASURY BOND 5.50% 15/08/28	PROPRE	590 100,00	817 851,76	USD	0,88
US912810FJ26	TREASURY BOND 6.125% 15/08/29	PROPRE	560 100,00	830 443,38	USD	0,89
US912810FB99	TREASURY BOND 6.125% 15/11/27	PROPRE	1 103 300,00	1 599 196,65	USD	1,71
US912810FM54	TREASURY BOND 6.25% 15/05/30	PROPRE	854 200,00	1 310 767,58	USD	1,41
US912810FA17	TREASURY BOND 6.375% 15/08/27	PROPRE	460 700,00	669 201,18	USD	0,72
US912810RB61	US TREASURY 2.875% 15/05/2043	PROPRE	2 104 600,00	2 261 623,05	USD	2,42
US912810RT79	US TREASURY N/B 2.25% 15/08/2046	PROPRE	1 954 200,00	1 826 387,24	USD	1,96
US912810RQ31	US TREASURY N/B 2.5% 15/02/2046	PROPRE	1 954 200,00	1 926 978,09	USD	2,07
US912810RS96	US TREASURY N/B 2.5% 15/05/2046	PROPRE	1 954 200,00	1 940 260,59	USD	2,08
US912810RN00	US TREASURY N/B 2.875% 15/08/2045	PROPRE	2 104 600,00	2 242 385,74	USD	2,40
US912810RP57	US TREASURY N/B 3% 15/11/2045	PROPRE	2 104 600,00	2 313 315,91	USD	2,48
US912810QX90	US TREASURY 2.75% 15/08/2042	PROPRE	2 104 600,00	2 198 256,19	USD	2,36
US912810QY73	US TREASURY 2.75% 15/11/2042	PROPRE	2 104 600,00	2 210 752,24	USD	2,37
US912810RH32	US TREASURY 3.125% 15/08/44	PROPRE	2 104 600,00	2 353 992,45	USD	2,52

LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y + (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US912810RC45	US TREASURY 3.625% 15/08/2043	PROPRE	2 104 600,00	2 573 917,43	USD	2,76
US912810QD37	US TREASURY 4.375% 15/11/39	PROPRE	2 233 000,00	3 038 222,48	USD	3,26
US912810PX00	US TREASURY 4.50% 15/05/38	PROPRE	1 278 100,00	1 774 271,13	USD	1,90
US912810QE10	US TREASURY 4.625% 15/02/2040	PROPRE	2 250 000,00	3 140 943,50	USD	3,37
US912810QW18	USA T-BOND 3% 15/05/2042	PROPRE	2 104 600,00	2 319 235,10	USD	2,49
US912810QS06	USA T-BOND 3.75% 15/08/2041	PROPRE	2 129 100,00	2 634 551,68	USD	2,82
US912810QL52	USA T-BOND 4.25% 15/11/2040	PROPRE	2 149 800,00	2 881 287,19	USD	3,09
US912810QC53	USA T-BOND 4.50% 15/08/39	PROPRE	2 076 300,00	2 848 113,75	USD	3,05
US912810EZ76	USA T-BOND 6.625% 15/02/27	PROPRE	477 100,00	698 009,95	USD	0,75
US912810RK60	USA T-BONDS 2.50% 15/02/2045	PROPRE	2 104 600,00	2 078 264,11	USD	2,23
US912810RM27	USA T-BONDS 3.00% 15/05/2045	PROPRE	2 104 600,00	2 313 151,33	USD	2,48
US912810RJ97	USA T-BONDS 3.00% 15/11/2044	PROPRE	2 104 600,00	2 313 973,39	USD	2,48
US912810QU51	USA T-BONDS 3.125% 15/02/2042	PROPRE	2 104 600,00	2 356 458,62	USD	2,53
US912810QZ49	USA T-BONDS 3.125% 15/02/2043	PROPRE	2 104 600,00	2 354 650,14	USD	2,52
US912810QT88	USA T-BONDS 3.125% 15/11/2041	PROPRE	2 104 600,00	2 369 612,37	USD	2,54
US912810RG58	USA T-BONDS 3.375% 15/05/2044	PROPRE	2 104 600,00	2 481 548,03	USD	2,66
US912810RE01	USA T-BONDS 3.625% 15/02/2044	PROPRE	2 104 600,00	2 573 259,75	USD	2,76
US912810RD28	USA T-BONDS 3.75% 15/11/2043	PROPRE	2 104 600,00	2 651 753,22	USD	2,84
US912810QK79	USA T-BONDS 3.875% 15/08/2040	PROPRE	2 165 300,00	2 726 101,04	USD	2,92
US912810EY02	USA T-BONDS 6.50% 15/11/2026	PROPRE	543 100,00	792 474,07	USD	0,85
US912810QQ40	USA T-NOTE 4.375% 15/05/41	PROPRE	2 104 600,00	2 875 853,19	USD	3,08
US912810QN19	USA T-NOTES 4.75% 15/02/41	PROPRE	2 155 000,00	3 072 031,66	USD	3,29
Total Obligation				93 293 070,33		100,01
Total Valeurs mobilières				93 293 070,33		100,01
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	0,00	-554 458,65	USD	-0,59
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	7 862,46	USD	0,01

LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y + (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	0,00	547 388,38	USD	0,59
Total BANQUE OU ATTENTE				792,19		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-5 609,02	USD	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-5 609,02		-0,01
Total Liquidites				-4 816,83		-0,01
Total LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y+				93 288 253,50		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif :

31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 :

128 485 626,93

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,165 % TTC

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 30/10/2015	Rapport Semestriel 29/04/2016	Rapport Annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	203 777,83	93 997,60	128 826,16
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	203 777,83	93 997,60	128 826,16

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$(128826.16/128485626.93)*100$

0,10 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ TREASURIES 10Y +	+8.64%	+5.17%	+12.66%
IBOXX \$ TREASURIES 10Y +	+8.75%	+5.32%	+12.85%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Société de gestion	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances internationaux.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés dans d'autres devises que l'euro (et éventuellement à des titres de taux libellés en euro). L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer à la hausse comme à la baisse aux obligations libellées en USD et émises par les états souverains des pays à faible ou moyen niveau de revenu en reproduisant l'évolution de l'indice Markit iBoxx USD Liquid Emerging Markets Sovereigns Mid Price TCA (l'« Indicateur de Référence ») libellé en USD, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi («tracking error») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normal est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence comprend les obligations parmi les plus liquides de l'indice Markit iBoxx USD Liquid Emerging Markets Sovereigns Mid Price TCA. Il contient des obligations libellées en USD et émises par les états souverains des pays à faible (low income) ou moyen niveau (middle income) de revenu au sens de la banque mondiale (cette classification est disponible sur le site www.worldbank.org). L'indice représente 20 pays.

L'Indicateur de Référence est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'indice sont réinvestis dans l'indice).

L'Indicateur de Référence est fondé sur des règles de construction transparentes et objectives, et suivant les spécifications habituelles des indices des familles iBoxx.

Il s'appuie notamment sur une détermination de prix par une plateforme multi-contributeurs.

Une description exhaustive de la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.markit.com.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé à la fin de chaque jour ouvré, à 15h00 heure de New York.

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu mensuellement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .IBXXLES1

Via Bloomberg : IBXXLES1

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du FCP seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment seront notamment des obligations composant l'Indicateur de Référence ainsi que des obligations émises par des émetteurs gouvernementaux ou non-gouvernementaux libellées dans l'une des devises d'un pays de l'OCDE.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat émergent non membre de l'OCDE. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes. De telles conditions pourraient notamment survenir en cas de forte volatilité d'une émission de dette, et/ou d'un événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur, ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment VM est géré :	Entre 2 et 12
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : jusqu'à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : jusqu'à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux y compris les marchés de petites capitalisations.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Dette senior

o Maturité fixe

o Maturité résiduelle maximum

- o Taille d'émission minimum
- o Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent
- De diversification, notamment :
- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des classes actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié à l'exposition sur des marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- (vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux principales sections du marché des obligations libellées en USD émises par des Etats souverains de pays à faible ou moyen niveau de revenu selon la classification de la banque mondiale.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 22 Novembre 2010.*
- *Date de création du compartiment : 6 décembre 2010.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS évolue de 10.02%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 105.2159 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 33.53% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice Markit iBoxx USD Liquid Emergi, libellé en Dollar américain (USD), représentatif de la dette publique libellée en USD des pays émergents.

Cet indice observe une évolution de 10.40% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Markit iBoxx USD Liquid Emergi, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice Markit iBoxx USD Liquid Emergi.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice Markit iBoxx USD Liquid Emergi, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0079% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	244 929 568,06	74 673 521,92
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	244 929 568,06	74 673 521,92
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	12 002 276,97	4 777 779,46
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	12 002 276,97	4 777 779,46
Comptes financiers	6 545 130,17	-
Liquidités	6 545 130,17	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	263 476 975,20	79 451 301,38

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	229 043 334,67	81 250 367,63
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 452 151,79	-8 106 030,69
• Résultat de l'exercice	8 711 626,90	1 340 542,29
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	242 207 113,36	74 484 879,23
Instruments financiers	2 659 647,23	169 746,49
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 659 647,23	169 746,49
Dettes	18 610 214,61	4 796 675,59
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	18 610 214,61	4 796 675,59
Comptes financiers	-	0,07
Concours bancaires courants	-	0,07
Emprunts	-	-
Total du passif	263 476 975,20	79 451 301,38

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	230 200 000,00	74 100 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 205,14	643 543,25
• Produits sur titres de créances	12 576 977,09	8 295 550,68
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	12 581 182,23	8 939 093,93
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-24,45	-16,13
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-24,45	-16,13
Résultat sur opérations financières (I - II)	12 581 157,78	8 939 077,80
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-432 102,89	-358 063,54
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	12 149 054,89	8 581 014,26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 412 482,01	72 328,03
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-7 849 910,00	-7 312 800,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	8 711 626,90	1 340 542,29

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Lyxor

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier pas délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.30% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en US dollar.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Markit iBoxx USD Liquid Emerging Markets Sovereigns Mid Price TCA (« l'indice ») est une marque de Markit Indices Co (« Markit » également appelé « le sponsor de l'indice ») et fait l'objet d'une licence accordée à Lyxor International Asset Management.

L'indice Markit iBoxx USD Liquid Emerging Markets Sovereigns Mid Price TCA (« l'indice ») référencé ici est la propriété de Markit Indices Limited. (« le sponsor de l'indice ») et il est utilisé sous licence pour le LYXOR ETF iBoxx \$ Liquid Emerging Markets Sovereigns.

Les parties s'accordent sur le fait que le sponsor d'indice n'approuve, ne parraine, ni ne recommande le LYXOR ETF iBoxx \$ Liquid Emerging Markets Sovereigns.

Le sponsor de l'indice ne garantit en aucun cas, tant explicitement qu'implicitement, et decline explicitement toute garantie (incluant, sans se limiter à, celle de valeur commerciale ou adaptabilité pour toute utilité ou utilisation précise), vis-à-vis de l'indice ou toutes données incluses dans, ou liées à l'indice, et en particulier decline toute garantie vis-à-vis de la qualité, la précision et/ou l'exhaustivité de l'indice ou des données incluses dans, ou liées à l'indice, ou les résultats obtenus lors l'utilisation de l'Indice et/ou la composition de l'Indice à une date ou un instant donné, de même que la notation financière de quelque entité émettrice, ou tout événement de crédit ou similaire (quelqu'en soit la définition) vis-à-vis d'une obligation, dans l'Indice à une date ou tout autre instant donné.

La responsabilité du sponsor de l'indice ne saurait être engagée pour un quelconque motif, au titre d'une erreur dans l'indice, et le sponsor de l'indice n'est pas tenu de communiquer une telle erreur, dans la mesure où elle surviendrait.

En aucun cas le sponsor de l'indice n'émet de recommandation d'achat ou de vente sur le LYXOR ETF iBoxx USD Liquid Emerging Markets Sovereigns, ni n'émet d'avis sur la capacité de l'indice à répliquer la performance des marchés considérés, ou sur l'indice ou toute transaction ou produit qui s'y rapporte, ou sur les risques y attachés.

Le sponsor de l'indice n'est en aucun cas tenu de prendre en considération les besoins d'une tierce partie lors de la détermination, la modification de la composition ou le calcul de l'indice. La responsabilité d'un acheteur ou d'un vendeur du LYXOR ETF iBoxx \$ Liquid Emerging Markets Sovereigns ainsi que celle du sponsor de l'indice ne saurait être engagée dans le cas où le sponsor de l'indice ne prendrait pas les mesures nécessaires à la détermination, l'ajustement ou le calcul de l'indice.

Le sponsor de l'indice et ses sociétés liées conservent la possibilité de traiter n'importe lesquelles des obligations composant l'indice, et peuvent, lorsque cela est permis, accepter des dépôts, faire des prêts ou toute autre activité de crédit, et plus généralement réaliser toute prestation de banque d'investissement et de financement ou autre activité commerciale avec les émetteurs de ces obligations ou sociétés liées, et ils peuvent s'engager dans de telles activités comme si l'indice n'existait pas, sans considération des éventuelles conséquences qui puissent en résulter sur l'indice ou le LYXOR ETF iBoxx \$ Liquid Emerging Markets Sovereigns.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	74 484 879,23	153 639 275,27
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	319 920 522,50	82 684 461,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-153 784 619,40	-151 292 290,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 093 881,25	18 057 389,73
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-25 287 837,01	-24 095 201,50
Plus-values réalisées sur contrats financiers	998 085 005,98	565 290 596,65
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-990 903 333,17	-569 505 561,40
Frais de transaction	-	-
Différences de change	115 089,86	-14 005,88
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-4 325 720,03	-2 809 833,95
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-3 917 779,40	407 940,63
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	407 940,63	3 217 774,58
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-2 489 900,74	1 261 835,25
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-2 659 647,23	-169 746,49
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-169 746,49	-1 431 581,74
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	12 149 054,89	8 581 014,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-7 849 910,00	-7 312 800,00
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	242 207 113,36	74 484 879,23

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	244 514 911,07	-
Obligations à taux variable	414 656,99	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	230 200 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	244 514 911,07	-	414 656,99	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	6 545 130,17
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	230 200 000,00

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	379 522,95	454 703,11	23 440 085,80	15 633 682,74	205 021 573,46
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	6 545 130,17	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	230 200 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		12 002 276,97
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		7 198 946,15
Sommes à recevoir		4 803 330,82
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		18 610 214,61
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Somme a payer		13 036 316,37
Achats règlements différés		5 511 081,07
Frais provisionnés		62 817,17
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	3 040 000	319 920 522,50	1 479 000	153 784 619,40
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,30
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-2 659 647,23

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	7 849 910,00	5,41	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	7 849 910,00	5,41	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	8 711 626,90	1 340 542,29
Total	8 711 626,90	1 340 542,29
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	8 711 626,90	1 340 542,29
Total	8 711 626,90	1 340 542,29
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 452 151,79	-8 106 030,69
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4 452 151,79	-8 106 030,69
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	4 452 151,79	-8 106 030,69
Total	4 452 151,79	-8 106 030,69
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise USD	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	242 207 113,36	74 484 879,23	153 639 275,27	80 935 396,04	62 423 919,09
Nombre d'actions en circulation	2 302 000	741 000	1 408 000	752 000	510 000
Valeur liquidative	105,2159	100,5194	109,1188	107,6268	122,3998
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	5,41	6,60	6,10	7,4	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	5,71	-9,13	-2,22	-12,9	-0,17

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 décembre 2010.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
US06416CAC29	BANK OF NOVA SCOTIA 1.875% 26/04/2021	PROPRE	1 970 000,00	1 971 413,48	USD	0,81
XS0772609359	BARCLAYS BANK PLC 2.25% 10/05/2017	PROPRE	435 000,00	442 123,13	USD	0,18
BE6276707310	BELGIUM KINGDOM 1.125% 05/03/2018	PROPRE	7 968 000,00	8 032 909,32	USD	3,32
US105756BV13	BRASIL 4.25% 07/01/2025	PROPRE	7 492 000,00	7 528 346,61	USD	3,11
US105756BW95	BRAZIL 5% 27/01/2045	PROPRE	4 433 000,00	3 988 456,30	USD	1,65
FR0010485185	CIE FINANCEMENT FONCIER 5.625% 19/06/2017	PROPRE	12 000,00	12 579,98	USD	0,01
US195325BM66	COLOMBIA 6.125% 18/01/2041	PROPRE	4 889 000,00	5 722 791,79	USD	2,36
XS0908769887	CROATIA 5.50% 04/04/2023	PROPRE	1 583 000,00	1 738 447,08	USD	0,72
XS0997000251	CROATIA 6% 26/01/2024	PROPRE	2 147 000,00	2 462 125,93	USD	1,02
US25215BAD55	DEXIA CREDIT LOCAL SA NY FRN 11/01/2017*	PROPRE	379 000,00	379 522,95	USD	0,16
US25215DAJ81	DEXIA CREDIT LOCAL SA NY 2.25% 30/01/2019	PROPRE	4 242 000,00	4 325 821,92	USD	1,79
USP3579EBE60	DOMINICAN REPUBLIC 6.85% 27/01/2045	PROPRE	1 335 000,00	1 420 635,43	USD	0,59
USP3579EBK21	DOMINICAN REPUBLIC 6.875% 29/01/2026	PROPRE	2 442 000,00	2 741 756,52	USD	1,13
US445545AL04	HUNGARY 5.375% 25/03/2024	PROPRE	3 708 000,00	4 266 366,61	USD	1,76
US445545AJ57	HUNGARY 5.75% 22/11/2023	PROPRE	3 256 000,00	3 870 555,53	USD	1,60
USY20721BN86	INDONESIA 4.75% 08/01/26	PROPRE	10 194 000,00	11 281 767,76	USD	4,66
USY20721BB49	INDONESIA 5.25% 17/01/2042	PROPRE	10 290 000,00	11 474 353,28	USD	4,74
XS1207317428	KINGDOM OF SWEDEN 1.625% 24/03/2020	PROPRE	1 027 000,00	1 040 376,96	USD	0,43
XS1383831648	KOMMUNINVEST I SVERIGE 1.5% 23/04/2019	PROPRE	607 000,00	610 775,54	USD	0,25
XS0707819727	LEBANESE REPUBLIC 5.45% 28/11/2019	PROPRE	2 333 000,00	2 359 266,99	USD	0,97
XS0707820659	LEBANESE REPUBLIC 6.6% 17/11/2026	PROPRE	3 011 000,00	3 026 802,73	USD	1,25
XS1219678809	MUNICIPALITY FINANCE PLC 1.25% 18/4/2019	PROPRE	3 159 000,00	3 155 497,02	USD	1,30
US68323TAB98	ONTARIO PROVINCE FRN 23/11/2017	PROPRE	35 000,00	35 134,04	USD	0,01
US683235AA32	ONTARIO PROVINCE 2% 27/09/18	PROPRE	20 000,00	20 342,99	USD	0,01
US6832348K70	ONTARIO 4.40% 14/04/2020	PROPRE	118 000,00	129 709,73	USD	0,05

LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 31/10/2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US718286BK23	PHILIPPINES 4% 15/01/21	PROPRE	300 000,00	328 450,50	USD	0,14
US718286BZ91	PHILIPPINES 3.95% 20/01/2040	PROPRE	7 108 000,00	7 733 444,77	USD	3,19
US857524AC63	POLAND 4% 22/01/2024	PROPRE	933 000,00	1 030 602,17	USD	0,43
US857524AB80	POLAND 5% 23/03/2022	PROPRE	3 978 000,00	4 539 163,20	USD	1,87
US731011AR30	POLAND 6.375% 15/07/19 *USD	PROPRE	240 000,00	275 376,00	USD	0,11
XS1263139856	REP OF KAZAKHSTAN 6.5% 21/07/2045	PROPRE	1 350 000,00	1 643 822,25	USD	0,68
USP17625AE71	REP OF VENEZUELA 11.75% 21/10/26	PROPRE	8 816 900,00	4 925 255,04	USD	2,03
US836205AN45	REPUBLIC SOUTH AFRICA 5.5% 09/03/2020	PROPRE	436 000,00	478 071,82	USD	0,20
US718286BG11	REPUBIQUE OF PHILIPPINES 6.375% 23/10/34	PROPRE	200 000,00	279 189,75	USD	0,12
USP04808AA23	REPUBLIC OF ARGENTINA 6.875% 22/04/2021	PROPRE	5 694 000,00	6 175 056,01	USD	2,55
USP04808AC88	REPUBLIC OF ARGENTINA 7.50% 22/04/2026	PROPRE	7 467 000,00	8 191 323,89	USD	3,38
US31788DAE40	REPUBLIC OF FINLAND 1.75% 10/09/2019	PROPRE	200 000,00	203 555,56	USD	0,08
XS1107498724	REPUBLIC OF FINLAND 1.75% 10/09/2019	PROPRE	373 000,00	379 632,98	USD	0,16
XS1263054519	REPUBLIC OF KAZAKHSTAN 5.125% 21/07/2025	PROPRE	1 900 000,00	2 138 219,10	USD	0,88
US715638BU55	REPUBLIC OF PERU 4.125% 25/08/2027	PROPRE	6 062 000,00	6 830 613,61	USD	2,82
US718286CA32	REPUBLIC OF PHILIPPINES 3.7% 01/03/2041	PROPRE	6 527 000,00	6 880 074,44	USD	2,84
US836205AM61	REPUBLIC OF SOUTH AFRICA 6.875% 27/05/2019	PROPRE	457 000,00	518 768,44	USD	0,21
USY8137FAE89	REPUBLIC OF SRI LANKA 6.85% 03/11/2025	PROPRE	2 300 000,00	2 431 226,50	USD	1,00
USY8137FAF54	REPUBLIC OF SRILANKA 6.825% 18/07/2026	PROPRE	1 670 000,00	1 799 469,53	USD	0,74
US77586TAC09	ROMANIA 4.375% 22/08/23	PROPRE	1 092 000,00	1 197 412,88	USD	0,49
US77586TAA43	ROMANIA 6.75% 07/02/2022	PROPRE	1 806 000,00	2 176 117,13	USD	0,90
US780082AA14	ROYAL BANK OD CANADA 1.875% 05/02/2020	PROPRE	413 000,00	418 049,44	USD	0,17
US780082AC79	ROYAL BANK OF CANADA 2.1% 14/10/2020	PROPRE	1 175 000,00	1 191 667,38	USD	0,49
US780082AE36	ROYAL BANK OF CANADA 2.30% 22/03/2021	PROPRE	678 000,00	692 262,11	USD	0,29
US78011DAF15	ROYAL BK CANADA 2% 01/10/18	PROPRE	2 217 000,00	2 245 737,25	USD	0,93
XS0767473852	RUSSIA EUROBOND 5.625% 04/04/2042	PROPRE	5 800 000,00	6 430 141,00	USD	2,65
XS0971721450	RUSSIA FEDERATION 4.875% 16/09/23	PROPRE	6 000 000,00	6 499 825,00	USD	2,68
US836205AQ75	SOUTH AFRICA 4.665% 17/01/2024	PROPRE	2 401 000,00	2 553 802,64	USD	1,05
US836205AR58	SOUTH AFRICA 5.875% 16/09/2025	PROPRE	3 711 000,00	4 192 991,90	USD	1,73
US85235YAC75	STADSHYPOTEK AB 1.875% 02/10/2019	PROPRE	3 605 000,00	3 636 534,74	USD	1,50

LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 31/10/2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US900123CB40	TURKEY REP OF 4.875% 16/04/2043	PROPRE	12 063 000,00	10 768 238,00	USD	4,45
US900123CG37	TURKEY 6.625% 17/02/2045	PROPRE	12 824 000,00	14 584 697,80	USD	6,02
US91086QBC15	UNITED MEXICAN STATES 4% 02/10/2023	PROPRE	9 940 000,00	10 504 923,33	USD	4,34
US91086QBB32	UNITED MEXICAN 4.75% 08/03/44	PROPRE	11 812 000,00	11 934 549,50	USD	4,93
US912828G872	US TREASURY N/B 2.125% 31/12/2021	PROPRE	217 000,00	226 487,85	USD	0,09
US912828WC06	US TREASURY N/B 31/10/20	PROPRE	349 400,00	356 705,17	USD	0,15
US912828WY26	US TREASURY NOTE 2.25% 31/07/2021	PROPRE	175 000,00	183 323,20	USD	0,08
US912828VP28	US TREASURY 2% 31/07/2020	PROPRE	140 000,00	144 995,11	USD	0,06
US912810QS06	USA T-BOND 3.75% 15/08/2041	PROPRE	14 600 400,00	18 040 322,42	USD	7,45
US912810QK79	USA T-BONDS 3.875% 15/08/2040	PROPRE	6 338 100,00	7 967 254,19	USD	3,29
US912828XM78	WI TREASURY SEC 1.625% 31/07/2020	PROPRE	161 000,00	164 334,84	USD	0,07
Total Obligation				244 929 568,06		101,12
Total Valeurs mobilières				244 929 568,06		101,12
Swap de Taux						
SWAP03598603	FEES LEG USD LYX ETF	PROPRE	1,00	62 817,03	USD	0,03
SWAP03598611	INDEX LEG USD LYX ET	PROPRE	230 200 000,00	242 207 103,80	USD	100,00
SWAP03598544	VRAC LEG LYX ETF IBO	PROPRE	230 200 000,00	-244 929 568,06	USD	-101,12
Total				-2 659 647,23		-1,10
Total Swap de Taux				-2 659 647,23		-1,10
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	4 803 330,82	USD	1,98
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-13 036 316,37	USD	-5,38
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	0,00	-5 511 081,07	USD	-2,28
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	6 545 130,17	USD	2,70
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	0,00	7 198 946,15	USD	2,97
Total BANQUE OU ATTENTE				9,70		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-62 817,17	USD	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-62 817,17		-0,03
Total Liquidités				-62 807,47		-0,03
Total LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERG MARKETS SOV				242 207 113,36		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif :

31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 :

142 713 050,84

Commission de gestion de la direction du fonds :

0,30 % TTC

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 30/10/2015	Rapport Semestriel 29/04/2016	Rapport Annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	358 063,54	155 778,85	432 102,89
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	358 063,54	155 778,85	432 102,89

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$(432102.89/142713050.84)*100$

0,30 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
LYXOR UCITS ETF IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS	+10.02%	-1.73%	+7.02%
IBOXX \$ LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS	+10.40%	-1.88%	+7.36%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances internationaux.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL (ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés dans d'autres devises que l'Euro, (et éventuellement à des titres de taux libellés en Euro).

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer aux sections les plus liquides du marché des obligations de type « corporate » (i.e. émises par des entreprises) à rendement élevé et libellées en EUR, en reproduisant l'évolution de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield 30 Ex-Financial (l'«Indicateur de Référence»), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence comprend les 30 obligations parmi les plus liquides de l'indice Markit iBoxx EUR High Yield Core Cum Crossover, représentant l'univers des obligations non-gouvernementales à rendement élevé émises en Euro.

L'Indicateur de Référence est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

Les obligations doivent respecter un certain nombre de critères relatifs à leur type, à leur notation, à leur maturité résiduelle, à leur taille d'émission ainsi qu'à d'autres critères de liquidité afin d'être éligibles à une inclusion dans l'Indicateur de Référence. En particulier, ne sont pas éligibles les obligations dont la taille d'émission est inférieure à 500 millions d'euros et dont la maturité résiduelle est inférieure à 15 mois.

L'Indicateur de Référence est rebalancé à la clôture du marché chaque dernier jour calendaire des mois de février, mai, août et novembre.

Ces indices sont fondés sur des règles de constructions transparentes et objectives, et suivant les spécifications habituelles des indices des familles iBoxx.

Ils s'appuient notamment sur une détermination de prix par une plateforme multi-contributeurs.

L'Indicateur de Référence comprend les obligations liquides de l'indice Markit iBoxx Core EUR High Yield. Les obligations composant l'Indicateur de Référence sont sélectionnées suivant des critères relatifs à leurs types, aux types d'émetteurs, à la notation du pays de leurs émetteurs, à leur notation, à leurs âges et maturités résiduelles ainsi qu'à leurs tailles d'émissions.

Seules des obligations émises par des émetteurs non financiers sont incluses dans l'Indicateur de Référence.

Pour être éligible, une obligation doit être notée sub-investment grade suivant la méthodologie utilisée par les indices Markit iBoxx EUR Investment Grade indices, qui est basée sur la moyenne des notations accordées par Fitch, Moody's et S&P, à condition qu'aucune de ces agences ne note cette obligation à un niveau CC ou inférieur. Les obligations qualifiées de « distressed » ne sont pas éligibles.

Les coupons détachés par les obligations composant l'Indicateur de Référence sont accumulés, puis réinvestis au taux monétaire suivant une fréquence mensuelle. Ils sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence suivant une fréquence trimestrielle, à chaque date de rebalancement.

L'Indicateur de Référence vise une diversification et une représentativité à la fois en termes de notations et de secteurs d'activités.

L'Indicateur de Référence est compilé, administré et géré par Markit.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.markit.com

La performance suivie est celle du fixing quotidien de l'indice (à 17h15 CET).

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .IBOXLH3T

Via Bloomberg : IBOXLH3T

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est revu tous les mois afin de tenir compte de changements qui impactent chaque valeur de l'univers d'éligibilité de l'Indicateur de Référence. Les éventuels coûts liés à la révision seront pris en compte dans la valeur de l'Indicateur de Référence.

Les règles de révision de l'Indicateur de Référence sont éditées par Index Company Limited et sont disponibles sur le site Internet de Index Company Limited: www.indexco.com

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment seront notamment des titres financiers composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres obligations émises par un Etat membre de l'OCDE ou des obligations émises par des émetteurs non-gouvernementaux libellés dans l'une des devises d'un pays de l'OCDE.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com.

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par une entité émettrice non souveraine.

Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des composantes à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice non souveraine, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes, en cas de forte volatilité d'une émission de dette, et/ou d'un événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'une entité émettrice et/ou affectant la notation financière dudit émetteur, ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 1 et 11
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : jusqu'à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Dette senior
- o Maturité fixe
- o Maturité résiduelle maximum
- o Taille d'émission minimum
- o Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'indice de référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'obligations pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'obligations peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence, " les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux 30 obligations parmi les plus liquides de l'indice Markit iBoxx EUR High Yield Core Cum Crossover.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 9 Décembre 2010.*
- *Date de création du compartiment : 6 janvier 2011.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF IBOXX EUR LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL évolue de 5.20%* sur l'exercice et s'établit à 115.1157 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 39.32% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Y, libellé en Euro (EUR), représentatif du marché des obligations d'entreprises à haut rendement libellées en euros.

Cet indice observe une évolution de 5.84% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Y, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Y.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Y, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0072% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	271 164 676,73	243 317 264,50
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	271 164 676,73	243 317 264,50
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	18 868 065,48	1 243 127,83
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	18 868 065,48	1 243 127,83
Comptes financiers	-	0,84
Liquidités	-	0,84
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	290 032 742,21	244 560 393,17

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	277 644 846,50	253 524 143,84
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 719 767,46	-13 606 839,55
• Résultat de l'exercice	3 906 267,33	2 032 226,45
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	269 831 346,37	241 949 530,74
Instruments financiers	1 227 666,50	1 282 988,63
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 227 666,50	1 282 988,63
Dettes	18 646 111,52	1 327 873,80
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	18 646 111,52	1 327 873,80
Comptes financiers	327 617,82	-
Concours bancaires courants	327 617,82	-
Emprunts	-	-
Total du passif	290 032 742,21	244 560 393,17

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	234 400 000,00	210 500 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 054 262,05	332 013,96
• Produits sur titres de créances	17 573 816,86	16 820 083,67
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	19 628 078,91	17 152 097,63
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-34,17	-32,71
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-34,17	-32,71
Résultat sur opérations financières (I - II)	19 628 044,74	17 152 064,92
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 258 567,35	-1 417 196,04
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	18 369 477,39	15 734 868,88
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 538 410,06	523 657,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-12 924 800,00	-14 226 300,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	3 906 267,33	2 032 226,45

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Le délégataire de gestion financière se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. Le délégataire de gestion financière se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

Le délégataire de gestion financière réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité du délégataire de gestion financière à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les classes d'actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les classes d'actions et actions de FIA de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

es
e
x
e
n
s

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de le délégataire de gestion financière.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.45% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

arbes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser.

L'indice Markit iBoxx EUR Liquid High Yield 30 Ex-Financial (« l'indice ») référencé ici est la propriété de Markit Indices Limited. (« le sponsor de l'indice ») et il est utilisé sous licence pour le LYXOR UCITS ETF iBoxx € Liquid High Yield 30 Ex-Financial.

Les parties s'accordent sur le fait que le sponsor d'indice n'approuve, ne parraine, ni ne recommande le LYXOR UCITS ETF iBoxx € Liquid High Yield 30 Ex-Financial.

Le sponsor de l'indice ne garantit en aucun cas, tant explicitement qu'implicitement, et decline explicitement toute garantie (incluant, sans se limiter à, celle de valeur commerciale ou adaptabilité pour toute utilité ou utilisation précise), vis-à-vis de l'indice ou toutes données incluses dans, ou liées à l'indice, et en particulier decline toute garantie vis-à-vis de la qualité, la précision et/ou l'exhaustivité de l'indice ou des données incluses dans, ou liées à l'indice, ou les résultats obtenus lors l'utilisation de l'Indice et/ou la composition de l'Indice a une date ou un instant donné, de même que la notation financière de quelque entité émettrice, ou tout événement de crédit ou similaire (quelqu'en soit la définition) vis-à-vis d'une obligation, dans l'Indice à une date ou tout autre instant donné.

La responsabilité du sponsor de l'indice ne saurait être engagée pour un quelconque motif, au titre d'une erreur dans l'indice, et le sponsor de l'indice n'est pas tenu de communiquer une telle erreur, dans la mesure où elle surviendrait.

En aucun cas le sponsor de l'indice n'émet de recommandation d'achat ou de vente sur le LYXOR UCITS ETF iBoxx € Liquid High Yield 30 Ex-Financial, ni n'émet d'avis sur la capacité de l'indice à répliquer la performance des marchés considérés, ou sur l'indice ou toute transaction ou produit qui s'y rapporte, ou sur les risques y attendant.

Le sponsor de l'indice n'est en aucun cas tenu de prendre en considération les besoins d'une tierce partie lors de la détermination, la modification de la composition ou le calcul de l'indice. La responsabilité d'un acheteur ou d'un vendeur du LYXOR UCITS ETF iBoxx € Liquid High Yield 30 Ex-Financial ainsi que celle du sponsor de l'indice ne saurait être engagée dans le cas où le sponsor de l'indice ne prendrait pas les mesures nécessaires à la détermination, l'ajustement ou le calcul de l'indice.

Le sponsor de l'indice et ses sociétés liées conservent la possibilité de traiter n'importe lesquelles des obligations composant l'indice, et peuvent, lorsque cela est permis, accepter des dépôts, faire des prêts ou toute autre activité de crédit, et plus généralement réaliser toute prestation de banque d'investissement et de financement ou autre activité commerciale avec les émetteurs de ces obligations ou sociétés liées, et ils peuvent s'engager dans de telles activités comme si l'indice n'existait pas, sans considération des éventuelles conséquences qui puissent en résulter sur l'indice ou le LYXOR UCITS ETF iBoxx € Liquid High Yield 30 Ex-Financial.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	241 949 530,74	310 760 478,94
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	195 596 727,00	224 104 856,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-167 142 726,20	-275 307 229,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	33 766 268,78	58 895 122,28
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-41 374 367,14	-75 934 484,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	716 758 575,41	753 584 014,89
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-722 590 053,35	-752 828 849,44
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	7 367 391,61	-4 292 326,51
- Différence d'estimation exercice N	9 654 331,41	2 286 939,80
- Différence d'estimation exercice N-1	2 286 939,80	6 579 266,31
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	55 322,13	1 459 380,24
- Différence d'estimation exercice N	-1 227 666,50	-1 282 988,63
- Différence d'estimation exercice N-1	-1 282 988,63	-2 742 368,87
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	18 369 477,39	15 734 868,88
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-12 924 800,00	-14 226 300,00
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	269 831 346,37	241 949 530,74

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	271 164 676,73	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	234 400 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	271 164 676,73	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	327 617,82
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	234 400 000,00

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	462 516,85	73 086 896,70	139 037 563,60	58 577 699,58
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	327 617,82	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	234 400 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		18 868 065,48
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		11 436 226,17
Ventes réglemets différés		7 431 839,31
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		18 646 111,52
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats reglemets differes		9 460 191,22
Rachat à payer		4 610 796,00
Somme à payer		4 469 465,54
Frais provisionnés		105 658,76
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	1 710 000	195 596 727,00	1 471 000	167 142 726,20
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,45
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-1 227 666,50

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	12 924 800,00	5,60	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	12 924 800,00	5,60	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 906 267,33	2 032 226,45
Total	3 906 267,33	2 032 226,45
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 906 267,33	2 032 226,45
Total	3 906 267,33	2 032 226,45
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-11 719 767,46	-13 606 839,55
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-11 719 767,46	-13 606 839,55
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-11 719 767,46	-13 606 839,55
Total	-11 719 767,46	-13 606 839,55
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	269 831 346,37	241 949 530,74	310 760 478,94	154 945 463,73	160 016 205,49
Nombre d'actions en circulation	2 344 000	2 105 000	2 592 000	1 322 000	1 400 000
Valeur liquidative	115,1157	114,9403	119,8921	117,2053	114,2972
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	5,60	4,95	3,75	8,10	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-3,33	-5,49	1,61	3,11	-0,28

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 6 janvier 2011.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS1061642317	ALTICE SA 7.25% 15/05/2022	PROPRE	13 067 000,00	14 100 233,10	EUR	5,23
XS1052677892	ANGLO AMERICAN CAPITAL 3.25% 03/04/2023	PROPRE	8 517 000,00	9 010 268,47	EUR	3,34
XS1167308128	ARCELORMITTAL 3.125% 14/01/2022	PROPRE	6 940 000,00	7 299 853,41	EUR	2,71
XS1082043388	ARDAGH PKG FIN/HLDGS 4.25% 15/01/2022	PROPRE	8 958 000,00	9 360 769,10	EUR	3,47
FR0011791391	AREVA SA 3.125% 20/03/2023	PROPRE	10 400 000,00	9 885 563,29	EUR	3,66
FR0011301480	CASINO GUICHARD PERRACHON 3.157% 06/08/2019	PROPRE	4 900 000,00	5 465 852,47	EUR	2,03
XS1198002690	CEMEX SAB DE CV 4.375% 05/03/2023	PROPRE	4 405 000,00	4 546 343,60	EUR	1,68
XS1227583033	CIRSA FUNDING LUXEMBOURG 5.875% 15/05/2023	PROPRE	1 989 000,00	2 135 745,38	EUR	0,79
XS1244815111	CMA CGM SA 7.75% 15/01/2021	PROPRE	10 182 000,00	8 581 183,13	EUR	3,18
XS1046851025	CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 2.75% 18/03/2019	PROPRE	5 051 000,00	5 356 097,70	EUR	1,98
XS1382792197	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 0.625% 03/04/2023	PROPRE	2 378 000,00	2 421 993,24	EUR	0,90
EU000A1U9829	EURO STABILITY MECHANISM 0.875% 15/10/2019	PROPRE	1,00	1,04	EUR	0,00
XS1241053666	EUROPCAR GROUPE SA 5.75% 15/06/2022	PROPRE	8 121 000,00	8 680 390,27	EUR	3,22
XS1088515207	FIAT FINANCE & TRADE 4.75% 15/07/2022	PROPRE	8 900 000,00	9 988 248,11	EUR	3,70
XS0906420574	FIAT FINANCE&TRADE 6.625% 15/03/2018	PROPRE	200 000,00	224 097,92	EUR	0,08
XS0999654873	FINMEC FINANCE SA 4.5% 19/01/2021	PROPRE	10 148 000,00	11 740 828,42	EUR	4,35
XS0327237136	GAZ CAPITA 6.605% 02/18 *EUR	PROPRE	214 000,00	238 418,93	EUR	0,09
XS1307381928	GAZPROM OAO 4.625% 15/10/2018	PROPRE	9 828 000,00	10 403 879,74	EUR	3,86
XS0794230507	GE CAPITAL EURO FUNDING 2.875% 18/06/19	PROPRE	3 037 000,00	3 296 818,68	EUR	1,22
XS1387174375	HEIDELBERGCEMENT AG 2.25% 30/03/2023	PROPRE	8 951 000,00	9 517 613,63	EUR	3,53
XS1117296209	INEOS FINANCE PLC 4% 01/05/2023	PROPRE	6 942 000,00	7 098 723,36	EUR	2,63
XS1204434028	INTERNATIONAL GAME TECH 4.75% 15/02/2023	PROPRE	6 328 000,00	6 940 105,68	EUR	2,57
XS1028956149	NUMERICABLE GROUP SA 5.625% 15/05/2024	PROPRE	11 837 000,00	12 595 884,87	EUR	4,67
XS0835886598	PETROBRAS GLOBAL FINANCE 3.25% 01/04/2019	PROPRE	7 274 000,00	7 509 960,09	EUR	2,78
XS1063837741	PPC FINANCE 5.5% 01/05/2019	PROPRE	414 000,00	354 283,72	EUR	0,13

LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 31/10/2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0011568963	RENAULT 3.625% 19/09/2018	PROPRE	92 000,00	98 569,25	EUR	0,04
XS1212470972	SCHAEFFLER FINANCE BV 3.25% 15/05/2025	PROPRE	7 582 000,00	8 226 745,90	EUR	3,05
XS1266662334	SOFTBANK GROUP CORP 4.75% 30/07/2025	PROPRE	12 865 000,00	14 392 897,43	EUR	5,33
XS1117292984	SYNLAB BONDCO PLC 6.25% 01/07/2022	PROPRE	6 754 000,00	7 463 318,21	EUR	2,77
XS0486101024	TELECOM ITAL 5.25% 10/02/22	PROPRE	300 000,00	364 444,72	EUR	0,14
XS1419869885	TELECOM ITALITA SPA 3.625% 25/05/2026	PROPRE	7 759 000,00	8 149 741,11	EUR	3,02
XS1082970853	TESCO CORP TREASURY SERV 1.375% 01/07/2019	PROPRE	15 610 000,00	15 846 666,85	EUR	5,87
DE000A1R08U3	THYSSENKRUPP AG 4% 27/08/2018	PROPRE	9 345 000,00	10 005 294,02	EUR	3,71
XS1171489393	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0.75% 21/07/2022	PROPRE	411 000,00	423 061,61	EUR	0,16
XS1150437579	UNITYMEDIA HESSEN NRW 4% 15/01/2025	PROPRE	10 509 000,00	11 015 837,39	EUR	4,08
FR0012188456	VALLOUREC SA 2.25% 30/09/24	PROPRE	2 900 000,00	2 355 290,82	EUR	0,87
XS0909788290	VOLKSWAGEN INTL FIN NV 2% 26/03/2021	PROPRE	99 000,00	107 075,39	EUR	0,04
XS1014610254	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 2.625% 15/01/2024	PROPRE	1 642 000,00	1 841 302,06	EUR	0,68
XS1205619288	VRX ESCROW CORP 4.5% 15/05/2023	PROPRE	11 889 000,00	9 371 801,48	EUR	3,47
XS1082636876	WIND ACQUISITION FIN SA 4% 15/07/2020	PROPRE	14 311 000,00	14 749 473,14	EUR	5,47
Total Obligation				271 164 676,73		100,49
Total Valeurs mobilières				271 164 676,73		100,49
Swap de Taux						
SWAP03589634	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	105 658,76	EUR	0,04
SWAP03589607	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	234 400 000,00	269 831 351,47	EUR	100,00
SWAP03589610	VRAC LEG LYX ETF IBO	PROPRE	234 400 000,00	-271 164 676,73	EUR	-100,49
Total				-1 227 666,50		-0,45
Total Swap de Taux				-1 227 666,50		-0,45
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	11 436 226,17	EUR	4,24
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-4 469 465,54	EUR	-1,66
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	0,00	-4 610 796,00	EUR	-1,71
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-9 460 191,22	EUR	-3,51
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-327 617,82	EUR	-0,12

LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL
 (compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 31/10/2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	7 431 839,31	EUR	2,75
Total BANQUE OU ATTENTE				-5,10		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-105 658,76	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-105 658,76		-0,04
Total Liquidites				-105 663,86		-0,04
Total LYXOR UCITS ETF IBOXX EUR LIQUID HIGH YIELD 30 EX				269 831 346,37		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif : 31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 : 278 846 428,61

Commission de gestion de la direction du fonds : 0,45 % TTC

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 30/10/2015	Rapport Semestriel 29/04/2016	Rapport Annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	1 417 196,04	618 707,98	1 258 567,35
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 417 196,04	618 707,98	1 258 567,35

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(1258567.35/278846428.61)*100$$

0,45 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR UCITS ETF IBOXX € LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL
(compartiment de la Sicav Multi Units France) - exercice clos le 31/10/2016

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
LYXOR UCITS ETF IBOXX LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL	+5.20%	-0.06%	+5.47%
MARKIT IBOXX EUR LIQUID HIGH YIELD 30 EX-FINANCIAL	+5.84%	+0.47%	+5.95%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créances libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP (ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro.

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer à la hausse comme à la baisse avec un levier x2 quotidien à la performance du marché des obligations d'Etat Italiennes en reproduisant l'évolution de l'indice de stratégie SGI daily leveraged BTP (l'« Indicateur de Référence ») et en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie établi par les équipes de recherche de la Société Générale, selon une méthodologie propriétaire. L'Indicateur de Référence est calculé et maintenu par Standard & Poor's.

L'Indicateur de Référence offre une exposition à la hausse comme à la baisse à l'évolution du marché des obligations d'Etat italiennes dont les futures Long-Term Euro-BTP sont un indicateur représentatif, avec un effet de levier x2 quotidien. Ainsi, en cas de hausse des futures Long-Term Euro-BTP sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement sur ce même jour de bourse et, en cas de baisse des futures Long-Term Euro-BTP sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur ce même jour de bourse.

Les futures Long-Term Euro-BTP sont un indicateur représentatif du marché des obligations d'Etat italiennes de maturités résiduelles comprises entre 8,5 et 11 ans et de maturités initiales inférieures à 16 ans. Ils sont cotés sur Eurex, et leur méthodologie est disponible sur www.eurexchange.com

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance quotidienne des futures Long-Term Euro-BTP cumulée des intérêts (EONIA) perçus quotidiennement sur la valorisation du fixing de la veille de 17h40 des futures Long-Term Euro-BTP.

Il s'agit donc d'un indice représentatif d'une stratégie de position acheteuse avec levier amplificateur de 2 des futures Long-Term Euro-BTP avec un rebalancement quotidien. Un rebalancement supplémentaire pourra être effectué en cours de session si l'Indicateur de Référence baisse de plus de 40% durant un jour de bourse (i.e. si la baisse intraday des futures Long-Term Euro-BTP en valeur absolue, est supérieure à 20%).

La performance suivie est celle du fixing de l'Indicateur de Référence de 17h40 en Euros.

La méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence n'étant pas basée sur un investissement direct dans les obligations BTP, mais étant basée sur un investissement indirect via des contrats à terme de type « futures », la performance du Compartiment sera impactée par le cout lié au renouvellement (« roll ») des futures susvisés sur base trimestrielle.

Ce phénomène pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Compartiment et la performance brute des sous-jacents des futurs susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Compartiment.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.sgindex.fr

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement sur le fixing de clôture officiel du future long-Term Euro BTP de 17h40.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque Jour de Bourse ouvré.

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .SGIXDLBT

Via Bloomberg: SGIXDLBT

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu quotidiennement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment est exposé avec un levier amplificateur de 2 quotidien à la hausse comme à la baisse à la performance du marché des obligations d'Etat italiennes dont l'Indicateur de Référence est représentatif.

Les titres à l'actif du Compartiment seront principalement des obligations émises par un Etat membre de l'OCDE ou émises par des émetteurs non gouvernementaux résidant dans l'un des pays de l'OCDE.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 14 et 22
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres internationaux (actions, obligations) libellés dans l'une des devises des pays de l'OCDE.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Dette senior

o Maturité fixe

o Maturité résiduelle maximum

o Taille d'émission minimum

o Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- De diversification, notamment :

o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o Géographique

o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier à l'actif du Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties Financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau des futures sur BTP sous-jacent à l'Indicateur de Référence sur une base quotidienne. En particulier, toute dépréciation du marché sous-jacent sera amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'Indicateur de Référence sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de la performance des futures sur BTP sous-jacent à l'Indicateur de Référence.

Par exemple, si les futures sur BTP sous-jacent à l'Indicateur de Référence s'apprécient de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécient de 5% le jour ouvré suivant, le Compartiment se sera apprécié au total de 8% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que les futures sur BTP sous-jacent à l'Indicateur de Référence se seront appréciés de 4.5% sur la même période.

Si les futures sur BTP sous-jacent à l'Indicateur de Référence se déprécient de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, ils se seront dépréciés au total de 9.75%, tandis que l'ETF se sera déprécié (avant déduction des frais applicables) de 19% sur la même période.

Scénario négatif 1 :

Cas où le levier négatif induit est supérieur à 1 dans un scénario de hausse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	10%	100	20%	100	x2
jour 2	-11%	97.9	-22%	93.6	x2
période totale	-2.10%		-6.40%		x3,05

Scénario négatif 2:

Cas où le levier induit est inférieur à 2 dans un scénario de hausse des sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	-5%	95	-10%	90	x2
jour 2	6%	100.7	12%	100.8	x2
période totale	0.70%		0.80%		x1,14

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité des sous-jacents de l'Indicateur de Référence sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que les sous-jacnets de l'Indicateur de Référence enregistre une hausse sur cette même période.

Scénario 3 de levier inversé:

Cas où le levier induit est négatif sur la période:

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	20%	100	40%	100	x2
jour 2	-16%	120	-32%	140	x2
		100.8		95.2	
période totale	0.80%		-4.80%		x-6

-Risque que l'objectif de gestion du Compartiment ne soit que partiellement atteint :

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'obligations pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'obligations peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- (v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- (vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de perte du capital investi :

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplication de l'Indicateur de Référence. Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplication de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des obligations du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de faible diversification:

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre uniquement le marché des obligations émises par l'Etat italien et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de crédit

Il représente le risque éventuel de dégradation de la notation réalisée par les agences de notation de l'émetteur, qui aurait alors un impact négatif sur le cours des obligations de l'émetteur, ainsi que le risque de défaut d'un émetteur. Le Compartiment est exposé au risque de crédit de l'Etat Italien.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer avec un levier amplificateur de 2 quotidien, à la hausse ou à la baisse du marché des obligations d'Etat italiennes en reproduisant l'évolution de l'Indicateur de Référence. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 avril 2011.*
- *Date de création du compartiment : 27 avril 2011.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP évolue de 3.75%* sur l'exercice et s'établit à 265.5208 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 165.52% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice SGI Daily Leveraged BTP, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie de levier 2 sur le contrat à terme BTP coté sur Eurex, représentatif des obligations de l'Etat italien ayant une échéance entre 8 et 10,5 ans avec un rééquilibrage quotidien.

Cet indice observe une évolution de 4.28% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice SGI Daily Leveraged BTP, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice SGI Daily Leveraged BTP.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice SGI Daily Leveraged BTP, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0087% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	13 969 224,21	18 555 393,56
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	13 969 224,21	18 555 393,56
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	155 026,79	11 527 255,68
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	155 026,79	11 527 255,68
Comptes financiers	-	0,01
Liquidités	-	0,01
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	14 124 251,00	30 082 649,25

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	13 093 740,31	15 288 300,45
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	740 750,33	3 180 955,13
• Résultat de l'exercice	-53 958,91	-67 611,13
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	13 780 531,73	18 401 644,45
Instruments financiers	183 848,28	138 540,95
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	183 848,28	138 540,95
Dettes	159 868,51	11 542 463,85
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	159 868,51	11 542 463,85
Comptes financiers	2,48	-
Concours bancaires courants	2,48	-
Emprunts	-	-
Total du passif	14 124 251,00	30 082 649,25

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	5 190 000,00	7 190 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 847,37	1 566,00
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 847,37	1 566,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 847,37	1 566,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-61 166,04	-166 256,36
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-59 318,67	-164 690,36
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	5 359,76	97 079,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-53 958,91	-67 611,13

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : Ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

armes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment LYXOR ETF DAILY LEVERAGED BTP ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Société Générale Index (SGI) marque déposée du Groupe Société Générale (désigné comme "Détenteur"). Le Détenteur n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice de stratégie SGI DAILY LEVERAGED BTP et/ou le niveau auquel se situe ledit indice de stratégie à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. Le Détenteur ne répondra pas de toute erreur affectant l'Indice de stratégie à l'égard de quiconque et il n'aura aucune obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant. L'indice de stratégie SGI DAILY LEVERAGED BTP est la propriété exclusive de Société Générale. Société Générale a conclu un contrat avec Standard & Poor's par lequel S&P s'engage à calculer et à maintenir l'indice de stratégie. Toutefois, la responsabilité de S&P ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans le calcul de l'indice de stratégie.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	18 401 644,45	11 915 550,23
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	23 942 518,00	137 186 110,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-29 233 220,50	-133 935 552,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 259 248,80	5 020 294,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-727 033,45	-4 882 650,14
Plus-values réalisées sur contrats financiers	85 342 860,59	334 331 864,24
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-85 004 678,40	-330 988 355,49
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-96 181,76	38 978,38
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>107 174,65</i>	<i>203 356,41</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>203 356,41</i>	<i>164 378,03</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-45 307,33	-119 905,18
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-183 848,28</i>	<i>-138 540,95</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-138 540,95</i>	<i>-18 635,77</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-59 318,67	-164 690,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	13 780 531,73	18 401 644,45

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	1 137 276,74	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	10 161 618,54	-
Obligations à taux variable	140 742,73	-
Obligations zéro coupons	2 529 586,20	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	5 190 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	12 691 204,74	-	1 278 019,47	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2,48
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	457 094,90	1 417 140,47	3 414 986,42	3 121 204,09	5 558 798,33
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2,48	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	5 190 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	155 026,79
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	91 673,99
Sommes à recevoir	63 352,80
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	159 868,51
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	91 673,99
Achats règlements différés	63 352,80
Frais provisionnés	4 841,72
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	90 000	23 942 518,00	110 000	29 233 220,50
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-183 848,28

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-53 958,91	-67 611,13
Total	-53 958,91	-67 611,13
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-53 958,91	-67 611,13
Total	-53 958,91	-67 611,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	740 750,33	3 180 955,13
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	740 750,33	3 180 955,13
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	740 750,33	3 180 955,13
Total	740 750,33	3 180 955,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	13 780 531,73	18 401 644,45	11 915 550,23	10 913 363,36	18 057 614,60
Nombre d'actions en circulation	51 900	71 900	55 300	70 000	145 000
Valeur liquidative	265,5208	255,9338	215,471	155,9051	124,5352
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	13,23	43,30	58,78	33,96	-0,40

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 27 avril 2011.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS1218821756	ABN AMRO BANK NV 1.00% 16/04/2025	PROPRE	25 000,00	25 778,86	EUR	0,19
ES0312298104	AYT CED 11 4% 20/12/16	PROPRE	200 000,00	208 080,82	EUR	1,51
ES0413056047	BANCO MARE NOSTRUM 3.125% 21/01/2019	PROPRE	100 000,00	109 653,94	EUR	0,80
ES0413790173	BANCO POPULAR ES PANOL 4.125% 30/03/17	PROPRE	100 000,00	104 216,90	EUR	0,76
XS1385051112	BARCLAYS PLC 1.875% 23/03/2021	PROPRE	235 000,00	244 367,53	EUR	1,77
XS1069282827	BNP PARIBAS FRN 20/05/2019	PROPRE	84 000,00	84 793,97	EUR	0,62
FR0012300754	BNP PARIBAS HOME LOAN CO 0.875% 14/11/2024	PROPRE	19 000,00	20 346,30	EUR	0,15
IT0005217929	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.05% 15/10/2019	PROPRE	1 611 000,00	1 603 065,27	EUR	11,63
IT0003268635	BUONI POLIENNALI STRIP 0% 01/08/2020	PROPRE	150 000,00	147 186,75	EUR	1,07
FR0010359679	CADES VAR 25/07/17	PROPRE	981 000,00	1 125 951,38	EUR	8,17
FR0010137554	CADESI 1.85% 25/07/19 *EUR	PROPRE	9 000,00	11 325,36	EUR	0,08
FR0010998039	CAISSE FRANCAISE DE FINANCE 4.25% 26/01/25	PROPRE	152 000,00	185 731,81	EUR	1,35
ES0414970204	CAIXA 3.875% 17/02/25	PROPRE	200 000,00	260 584,29	EUR	1,89
FR0010814319	CIF EUROMORTGAGE 3.75% 23/10/19	PROPRE	150 000,00	167 891,61	EUR	1,22
XS0197646218	CITIGROUP INC 5% 02/08/2019	PROPRE	43 000,00	49 320,90	EUR	0,36
FR0000488017	CNA 5.25% 30/01/17 *EUR	PROPRE	8 000,00	8 431,95	EUR	0,06
DE000CZ40KN6	COMMERZBANK AG 0.5% 03/04/2018	PROPRE	54 000,00	54 442,95	EUR	0,40
FR0010157297	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.75% 24/01/2017	PROPRE	31 000,00	32 194,92	EUR	0,23
XS0969344083	CONTINENTAL AG 3.125% 09/09/2020	PROPRE	202 000,00	225 991,19	EUR	1,64
XS1074053130	CREDIT SUISSE LONDON 1.375% 29/11/2019	PROPRE	271 000,00	284 519,01	EUR	2,06
DE000A2AAL23	DAIMLER AG 0.5% 09/09/2019	PROPRE	284 000,00	288 181,82	EUR	2,09
DE000A169G15	DAIMLER AG 1.4% 12/01/2024	PROPRE	42 000,00	45 314,18	EUR	0,33
DE000DB5DCK1	DEUTSCHE BANK 1.375% 07/09/20	PROPRE	204 000,00	216 179,74	EUR	1,57
DE000DB5DCM7	DEUTSCHE BANK AG 2.125% 01/03/2019	PROPRE	37 000,00	39 538,27	EUR	0,29

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0875797515	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 3.25% 17/01/28	PROPRE	12 000,00	15 123,80	EUR	0,11
XS1382792197	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 0.625% 03/04/2023	PROPRE	81 000,00	82 498,51	EUR	0,60
FR0010775486	DEXIA MUNICIPAL AGENCY 5.375% 08/07/2024	PROPRE	18 000,00	25 491,68	EUR	0,18
XS0794233865	DNB BOLIGKREDITT 1.875% 18/06/2019	PROPRE	72 000,00	76 466,71	EUR	0,55
XS0306646042	ENEL 5.625% 21/06/27	PROPRE	191 000,00	279 719,63	EUR	2,03
EU000A1U9894	EURO STABILITY MECHANISM 1% 23/09/2025	PROPRE	45 278,00	48 682,27	EUR	0,35
XS1489409679	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0% 16/10/2023	PROPRE	9 000,00	9 051,30	EUR	0,07
XS1247736793	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.875% 13/09/2024	PROPRE	1 079 000,00	1 149 419,46	EUR	8,34
FR0010809889	FRANCE OAT 0% 04/18	PROPRE	254 793,84	257 085,71	EUR	1,87
FR0010809491	FRANCE OAT 0% 25/04/2045	PROPRE	1 172 247,93	776 186,38	EUR	5,63
XS1362373570	GOLDMAN SACHS GROUP INC 0.75% 10/05/2019	PROPRE	54 000,00	54 957,23	EUR	0,40
XS1265805090	GOLDMAN SACHS GROUP INC 2% 27/07/2023	PROPRE	6 000,00	6 401,82	EUR	0,05
XS0758419658	HEINEKEN NV 2.5% 19/03/19	PROPRE	51 000,00	54 823,80	EUR	0,40
IT0004869316	ITALY BTPS HYBRID 0% 01/11/17	PROPRE	117 658,94	117 811,90	EUR	0,85
IT0003268874	ITALY STRIP 0% 01/02/27	PROPRE	1 291 047,00	1 067 444,11	EUR	7,75
XS1371532547	MACQUARIE BANK LTD 0.3750% 03/03/2021	PROPRE	309 000,00	314 469,87	EUR	2,28
XS1050547857	MORGAN STANLEY 2.375% 31/03/2021	PROPRE	248 000,00	272 068,35	EUR	1,97
DE000MHB09J5	MUNCHEN HYPOTHEKENBANK 1.375% 16/04/2021	PROPRE	22 000,00	23 695,52	EUR	0,17
XS1167352613	NATIONAL AUSTRALIA BANK 0.875% 20/01/2022	PROPRE	286 000,00	296 010,38	EUR	2,15
DE000NLB8KA9	NORDDEUTSCHE LANDESBANK 1% 20/01/2021	PROPRE	69 000,00	70 993,86	EUR	0,52
FR0010809780	OAT 0% 25/04/2040	PROPRE	5 000,00	3 685,43	EUR	0,03
XS1045726699	OP MORTGAGE BK 1.5% 17/03/2021	PROPRE	101 000,00	109 287,76	EUR	0,79
XS1180130939	RABOBANK NEDERLAND 1.375% 03/02/2027	PROPRE	108 000,00	113 835,36	EUR	0,83
XS0478074924	RABOBANK 4.125% 14/01/2020	PROPRE	68 000,00	79 089,95	EUR	0,57
XS0304159576	RABOBANK 4.75% 06/06/22 *EUR	PROPRE	34 000,00	42 964,28	EUR	0,31
FR0011568963	RENAULT 3.625% 19/09/2018	PROPRE	13 000,00	13 928,26	EUR	0,10
AT0000A1PE50	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2023	PROPRE	63 000,00	63 352,80	EUR	0,46
XS0172851650	RWE FINAN 5.125% 23/07/18 *EUR	PROPRE	57 000,00	62 874,53	EUR	0,46

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0878010718	RWE FINANCE BV 1.875% 30/01/2020	PROPRE	24 000,00	25 658,41	EUR	0,19
XS0982019126	RWE FINANCE BV 3% 17/01/2024	PROPRE	9 000,00	10 613,39	EUR	0,08
XS0412842857	RWE FINANCE 6.5% 10/08/21	PROPRE	7 000,00	9 166,81	EUR	0,07
ES0413900145	SCH 4.125% 09/01/17	PROPRE	200 000,00	208 387,21	EUR	1,51
SK4120008871	SLOVAKIA 3.375% 15/11/2024	PROPRE	94 198,00	121 751,03	EUR	0,88
SK4120005372	SLOVAKIA 4.2% 04/04/17	PROPRE	179 247,60	186 972,19	EUR	1,36
ES00000122D7	SPAIN 4% 30/04/20	PROPRE	223 000,00	258 230,33	EUR	1,87
ES0000011967	SPGB 0% 31/01/2022	PROPRE	163 395,00	160 185,92	EUR	1,16
XS0767278301	TELEKOM FINANZ 4% 04/04/2022	PROPRE	224 000,00	272 879,68	EUR	1,98
XS0999667263	TELEKOM FINANZMANAGEMENT 3.125% 03/12/21	PROPRE	126 000,00	147 516,16	EUR	1,07
XS0605214336	TERNA SPA 4.75% 15/03/2021	PROPRE	227 000,00	278 695,11	EUR	2,02
XS1223216497	TORONTO DOMINION BANK 0.25% 27/04/2022	PROPRE	252 000,00	254 923,08	EUR	1,85
XS1254428540	UBS AG LONDON 1.125% 30/06/2020	PROPRE	215 000,00	223 466,21	EUR	1,62
DE000HV2AMG3	UNICREDIT BANK AG 0.125% 09/04/2021	PROPRE	88 000,00	89 151,82	EUR	0,65
IT0004846793	UNICREDIT 4% 31/01/18 COVERED	PROPRE	289 000,00	312 875,43	EUR	2,27
IT0004966195	UNION DI BANCHE ITALIAN 3.125% 14/10/20	PROPRE	56 000,00	63 254,06	EUR	0,46
XS1167637294	VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCIAL NV FRN 16/07/2018	PROPRE	56 000,00	55 948,76	EUR	0,41
XS1014610254	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 2.625% 15/01/2024	PROPRE	231 000,00	259 038,23	EUR	1,88
Total Obligation				13 969 224,21		101,37
Total Valeurs mobilières				13 969 224,21		101,37
Swap de Taux						
SWAP03589600	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	4 841,72	EUR	0,04
SWAP03589616	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	5 190 000,00	13 780 534,21	EUR	100,00
SWAP03589589	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	5 190 000,00	-13 969 224,21	EUR	-101,37
Total				-183 848,28		-1,33
Total Swap de Taux				-183 848,28		-1,33
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	63 352,80	EUR	0,46

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-91 673,99	EUR	-0,67
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-63 352,80	EUR	-0,46
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-2,48	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	91 673,99	EUR	0,67
Total BANQUE OU ATTENTE				-2,48		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-4 841,72	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-4 841,72		-0,04
Total Liquidites				-4 844,20		-0,04
Coupons						
Obligation						
IT0004869316	ITALY BTPS HYB 0% 17	ACHLIG	11 765 894,00	0,00	EUR	0,00
Total Obligation				0,00		0,00
Total Coupons				0,00		0,00
Total LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BTP				13 780 531,73		100,00

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro.

L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.

Le compartiment est un fonds indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer avec un levier quotidien amplificateur de 2 à la hausse comme à la baisse à la performance du marché des obligations d'Etat allemandes de maturité moyenne 10 ans, en reproduisant l'évolution de l'indice de stratégie SGI Daily Leveraged Bund (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'indice SGI Daily Leveraged Bund.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence du Compartiment est l'indice SGI Daily Leveraged Bund.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie établi par les équipes de recherche de la Société Générale, selon une méthodologie propriétaire. L'Indicateur de Référence est calculé et maintenu par Standard & Poor's.

L'Indicateur de Référence offre une exposition à la hausse ou à la baisse à l'évolution du marché des obligations d'Etat allemandes de maturité moyenne 10 ans dont le future sur Bund est un indicateur représentatif, avec un effet de levier x2 quotidien. Ainsi, en cas de hausse du future sur Bund sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement sur ce même jour de bourse, et, en cas de baisse du future sur Bund sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur ce même jour de bourse.

Le future sur Bund est un indicateur représentatif du marché des obligations d'Etat allemandes de maturité moyenne 10 ans. Les futures sur Bund sont cotés sur Eurex, et leur méthodologie est disponible sur www.eurexchange.com

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance quotidienne du future sur Bund cumulée des intérêts (EONIA) perçus quotidiennement sur la valorisation du fixing de la veille de 17h40 du future sur Bund.

Il s'agit donc d'un indice représentatif d'une stratégie de position acheteuse avec levier amplificateur de 2 du future sur Bund avec un rebalancement quotidien. Un rebalancement supplémentaire pourra être effectué en cours de session si l'indice de stratégie baisse de plus de 40% durant un jour de bourse (i.e. si la baisse intraday du future sur Bund en valeur absolue, est supérieure à 20%).

La performance suivie est celle du fixing de l'Indicateur de Référence de 17h40 en Euros.

La méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence n'étant pas basée sur un investissement direct dans les obligations Bund, mais étant basée sur un investissement indirect via des contrats à terme de type « futures », la performance du Compartiment sera impactée par le cout lié au renouvellement (« roll ») des futures susvisés sur base trimestrielle.

Ce phénomène pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Compartiment et la performance brute des sous-jacents des futurs susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Compartiment.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.sgindex.fr

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La révision de l'Indicateur de Référence dépend de la révision de Bund.

Des informations complémentaires sur la méthodologie de construction de l'indice sont disponibles sur www.sgindex.fr

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement le fixing de clôture officiel du future sur Bund de 17h40.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque Jour de Bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .SGIXDLBU

Via Bloomberg : SGIXDLBU

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu quotidiennement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

L'investisseur qui souscrit à ce compartiment est exposé avec un levier quotidien amplificateur de 2 à la hausse ou à la baisse à la performance du marché des obligations d'Etat allemandes de maturité moyenne 10 ans, dont l'Indicateur de Référence est représentatif.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment seront notamment des titres composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat non membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 14 et 22
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : jusqu'à 100% de l'actif net Autres : jusqu'à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : jusqu'à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres internationaux (actions, obligations) libellés dans l'une des devises de l'OCDE.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Dette senior
- o Maturité fixe
- o Maturité résiduelle maximum
- o Taille d'émission minimum
- o Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des titres à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier à l'actif du Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le Compartiment n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;

- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de réajustement quotidien du levier

Les investisseurs sont doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau des futures sur Bund sous jacent de l'Indicateur de Référence sur une base quotidienne. En particulier, toute dépréciation du marché sous-jacent sera amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien figurant dans la formule de l'Indicateur de Référence sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de la performance des futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence.

Par exemple, si les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence s'apprécie de 10% un jour ouvré donné, puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, l'ETF se sera apprécié au total de 8% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence se seront appréciés de 4,5% sur la même période.

Si les futures sur Bund sous jacent à l'Indicateur de Référence se déprécie de 5% par jour pendant 2 jours ouvrés consécutifs, ils se seront dépréciés au total de 9.75%, tandis que l'ETF se sera déprécié (avant déduction des frais applicables) de 19% sur la même période.

Scénario négatif 1 :

Cas où le levier négatif induit est supérieur à 1 dans un scénario de hausse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	10%	100	20%	100	x2
jour 2	-11%	97.9	-22%	93.6	x2
période totale	-2.10%		-6.40%		x3,05

Scénario négatif 2:

Cas où le levier induit est inférieur à 2 dans un scénario de hausse des sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	-5%	100	-10%	100	x2
jour 2	6%	100.7	12%	100.8	x2
période totale	0.70%		0.80%		x1,14

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité des sous-jacents de l'Indicateur de Référence sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que les sous-jacnets de l'Indicateur de Référence enregistre une hausse sur cette même période.

Scénario 3 de levier inversé:

Cas où le levier induit est négatif sur la période:

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		indice de stratégie		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	20%	100	40%	100	x2
jour 2	-16%	100.8	-32%	95.2	x2
période totale	0.80 %		-4.80 %		x-6

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint :

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- (vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de perte du capital investi :

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre le gestionnaire financier par délégation du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. Le gestionnaire financier par délégation encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des obligations du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'indice, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de faible diversification

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre uniquement le marché des obligations émises par l'Etat allemand et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de crédit

Il représente le risque éventuel de dégradation de la notation réalisée par les agences de notation de l'émetteur, qui aurait alors un impact négatif sur le cours des obligations de l'émetteur, ainsi que le risque de défaut d'un émetteur. Le Compartiment est exposé au risque de crédit de l'Etat allemand.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer avec un levier amplificateur de 2 à la hausse ou à la baisse du marché des obligations d'Etat allemandes de maturité moyenne 10 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 avril 2011.*
- *Date de création du compartiment : 27 avril 2011.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND évolue de 11.49%* sur l'exercice et s'établit à 226.6762 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 126.68% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice SGI Daily Leveraged Bund, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie de levier 2 sur le contrat à terme BUND coté sur Eurex, représentatif des obligations de l'Etat allemand d'échéance 10 ans avec rééquilibrage quotidien.

Cet indice observe une évolution de 11.84% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice SGI Daily Leveraged Bund ,le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice SGI Daily Leveraged Bund.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice SGI Daily Leveraged Bund, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0063% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	20 444 402,00	19 328 142,07
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	20 444 402,00	19 101 228,34
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	226 913,73
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	500 355,54	1 032 498,83
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	500 355,54	1 032 498,83
Comptes financiers	0,75	0,29
Liquidités	0,75	0,29
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	20 944 758,29	20 360 641,19

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	18 112 208,18	17 011 986,19
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 055 112,09	2 135 732,42
• Résultat de l'exercice	6 869,77	-36 224,65
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	20 174 190,04	19 111 493,96
Instruments financiers	266 725,03	213 421,26
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	266 725,03	213 421,26
Dettes	503 843,22	1 035 725,97
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	503 843,22	1 035 725,97
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	20 944 758,29	20 360 641,19

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	8 900 000,00	9 400 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	50 159,34	447,60
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	50 159,34	447,60
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	50 159,34	447,60
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-40 790,59	-31 851,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	9 368,75	-31 403,40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 498,98	-4 821,25
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	6 869,77	-36 224,65

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.20% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

S
e
n
s
i
b
l
e

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Société Générale Index (SGI) marque déposée du Groupe Société Générale (désigné comme "Détenteur"). Le Détenteur n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice de stratégie SGI DAILY LEVERAGED BUND et/ou le niveau auquel se situe ledit indice de stratégie à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. Le Détenteur ne répondra pas de toute erreur affectant l'Indice de stratégie à l'égard de quiconque et il n'aura aucune obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant. L'indice de stratégie SGI DAILY LEVERAGED BUND est la propriété exclusive de Société Générale. Société Générale a conclu un contrat avec Standard & Poor's par lequel S&P s'engage à calculer et à maintenir l'indice de stratégie. Toutefois, la responsabilité de S&P ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans le calcul de l'indice de stratégie.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	19 111 493,96	8 084 978,26
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	36 805 964,80	56 978 701,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-37 963 160,00	-48 349 117,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 815 624,87	1 895 333,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 363 863,04	-1 602 823,38
Plus-values réalisées sur contrats financiers	106 395 224,47	121 705 441,24
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-104 604 116,34	-119 462 007,93
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	20 956,34	11 444,23
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	176 140,12	155 183,78
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	155 183,78	143 739,55
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-53 303,77	-119 052,16
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-266 725,03	-213 421,26
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-213 421,26	-94 369,10
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 368,75	-31 403,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	20 174 190,04	19 111 493,96

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	1 600 639,39	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	17 768 297,88	-
Obligations à taux variable	633 214,13	-
Obligations zéro coupons	442 250,60	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	8 900 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	18 210 548,48	-	2 233 853,52	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,75
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	8 900 000,00

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	448 196,63	2 315 073,53	3 468 128,50	3 476 205,77	10 736 797,57
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,75	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	8 900 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		500 355,54
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		450 001,12
Sommes à recevoir		50 354,42
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		503 843,22
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		500 355,54
Frais provisionnés		3 487,68
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	175 000	36 805 964,80	180 000	37 963 160,00
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-266 725,03

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	6 869,77	-36 224,65
Total	6 869,77	-36 224,65
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	6 869,77	-36 224,65
Total	6 869,77	-36 224,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 055 112,09	2 135 732,42
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 055 112,09	2 135 732,42
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 055 112,09	2 135 732,42
Total	2 055 112,09	2 135 732,42
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	20 174 190,04	19 111 493,96	8 084 978,26	7 138 439,84	19 132 790,59
Nombre d'actions en circulation	89 000	94 000	44 000	47 000	130 000
Valeur liquidative	226,6762	203,3137	183,7495	151,8816	147,1753
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	23,16	22,33	29,91	18,01	-0,27

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 27 avril 2011.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS1270460691	BANK OF MONTREAL 0.375% 05/08/2020	PROPRE	222 000,00	226 183,45	EUR	1,12
XS1377941106	BANK OF NOVA SCOTIA 0.375% 10/03/2023	PROPRE	111 000,00	112 916,41	EUR	0,56
XS0193640629	BANK OF SCOTLAND PLC 4.875% 04/06/2019 *EUR	PROPRE	50 000,00	57 539,64	EUR	0,29
XS1346986752	BANQUE FED CRED MUTUEL FRN 19/01/2018	PROPRE	100 000,00	100 173,50	EUR	0,50
FR0012300754	BNP PARIBAS HOME LOAN CO 0.875% 14/11/2024	PROPRE	9 000,00	9 637,72	EUR	0,05
XS0635033631	BNP PARIBAS 4.125% 14/01/2022	PROPRE	99 000,00	121 971,22	EUR	0,60
XS1169537492	BNPPARIBASE3R+0.2%19/11/2017	PROPRE	74 000,00	74 039,96	EUR	0,37
FR0013111903	BPCE SFH - SOCIETE DE FI 0.375% 10/02/2023	PROPRE	200 000,00	205 312,08	EUR	1,02
IT0004085210	BTPEI 2.1% 15/09/17	PROPRE	761 000,00	912 818,91	EUR	4,52
IT0004890882	BTPI 1.7% 15/09/18	PROPRE	21 000,00	22 226,17	EUR	0,11
IT0005217929	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.05% 15/10/2019	PROPRE	876 000,00	871 685,40	EUR	4,32
FR0010359679	CADES VAR 25/07/17	PROPRE	285 000,00	327 111,26	EUR	1,62
FR0011003672	CAISSE D'AMORT DETTE SOC 1.5% 25/07/21	PROPRE	147 000,00	173 868,64	EUR	0,86
FR0010261495	CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT 3.5% 25/04/2017	PROPRE	49 733,00	51 567,65	EUR	0,26
FR0010989889	CAISSE REFINANCE L'HABIT 3.9% 18/01/21	PROPRE	60 451,00	72 857,06	EUR	0,36
IT0004652175	CCT FRN 15/10/17	PROPRE	202 000,00	203 514,60	EUR	1,01
XS0197646218	CITIGROUP INC 5% 02/08/2019	PROPRE	71 000,00	81 436,84	EUR	0,40
FR0010857946	CM-CIC HOME LOAN 3.50% 25/04/17	PROPRE	100 000,00	103 699,01	EUR	0,51
FR0000488017	CNA 5.25% 30/01/17 *EUR	PROPRE	65 000,00	68 509,58	EUR	0,34
DE000CZ40KN6	COMMERZBANK AG 0.5% 03/04/2018	PROPRE	21 000,00	21 172,26	EUR	0,10
FR0010157297	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.75% 24/01/2017	PROPRE	198 000,00	205 632,09	EUR	1,02
FR0013215688	CREDIT AGRICOLE PUBLIC 0.25% 31/10/2026	PROPRE	508 000,00	500 877,18	EUR	2,48
XS0444030646	CREDIT SUISSE LONDON 4.75% 05/08/2019	PROPRE	306 000,00	348 314,35	EUR	1,73
DE000A2AAL23	DAIMLER AG 0.5% 09/09/2019	PROPRE	19 000,00	19 279,77	EUR	0,10
DE0001142578	DBR 0% STRIP 04/01/24	PROPRE	1,38	1,39	EUR	0,00

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000DB5DCK1	DEUTSCHE BANK 1.375% 07/09/20	PROPRE	386 000,00	409 045,97	EUR	2,03
XS1382792197	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 0.625% 03/04/2023	PROPRE	340 000,00	346 290,03	EUR	1,72
XS1382791975	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 1.5% 03/04/2028	PROPRE	345 000,00	362 630,96	EUR	1,80
FR0000488132	DEXMA 5.25% 06/02/17 *EUR	PROPRE	279 000,00	293 997,51	EUR	1,46
EU000A1G0DE2	EFSF 0.2% 28/04/2025	PROPRE	2 176 000,00	2 195 649,58	EUR	10,88
EU000A1G0BB2	EFSF 0.875% 16/04/18	PROPRE	187 000,00	191 458,93	EUR	0,95
EU000A1U9894	EURO STABILITY MECHANISM 1% 23/09/2025	PROPRE	85 934,00	92 395,02	EUR	0,46
DE000EH1A311	EUROHYPO 4.375% 02/07/19	PROPRE	30 000,00	34 118,79	EUR	0,17
XS1247736793	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.875% 13/09/2024	PROPRE	279 000,00	297 208,55	EUR	1,47
FR0011461391	FRANCE OAT FUNGIBLE STRP 0% 25/05/2024	PROPRE	1 294 524,00	1 287 883,09	EUR	6,38
FR0010809863	FRANCE OAT 0% 25/04/2043	PROPRE	6 685,00	4 624,05	EUR	0,02
FR0011962547	FRNACE OAT FUNGIBLE STRIP 0% 25/11/2024	PROPRE	651 788,00	643 591,77	EUR	3,19
FR0011261924	GDF SUEZ 3% 01/02/23	PROPRE	72 000,00	85 376,95	EUR	0,42
XS0954025267	GE CAPITAL EURO FUNDING 2.25% 20/07/2020	PROPRE	105 000,00	113 873,82	EUR	0,56
XS1240146891	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 29/05/2020	PROPRE	77 000,00	77 542,44	EUR	0,38
XS1362373570	GOLDMAN SACHS GROUP INC 0.75% 10/05/2019	PROPRE	359 000,00	365 363,79	EUR	1,81
XS1265805090	GOLDMAN SACHS GROUP INC 2% 27/07/2023	PROPRE	9 000,00	9 602,73	EUR	0,05
XS0758419658	HEINEKEN NV 2.5% 19/03/19	PROPRE	15 000,00	16 124,65	EUR	0,08
XS0497141142	ING BANK NV 3.375% 23/03/2017	PROPRE	408 000,00	422 364,59	EUR	2,09
IT0005135840	ITALIAN REPUBLIC 1.45% 15/09/2022	PROPRE	139 000,00	144 167,00	EUR	0,71
IT0004380546	ITALY BTPI 2.35% 15/09/2019	PROPRE	137 000,00	164 614,41	EUR	0,82
IT0001247250	ITALY BTPS STRIP 0% 01/05/20	PROPRE	349 661,17	344 292,12	EUR	1,71
IT0004848658	ITALY BTPS STRIPING 0% 01/08/21	PROPRE	304 047,93	295 101,32	EUR	1,46
XS1310493744	JPMORGAN CHASE & CO 1.5% 26/10/2022	PROPRE	175 000,00	184 832,84	EUR	0,92
XS1140490340	JPMORGANCHASE&COFRN20/11/16	PROPRE	100 000,00	100 015,00	EUR	0,50
FR0012686087	LA BANQUE POST HOME LOAN 0.175% 22/04/2022	PROPRE	50 000,00	50 843,51	EUR	0,25
DE000RLP0074	LAND RHEINLAND PFALZ 3.5% 01/03/2021	PROPRE	21 000,00	24 902,09	EUR	0,12
XS0449361350	LLOYDS BANK 5.375% 03/09/19	PROPRE	302 000,00	351 176,36	EUR	1,74
XS1371532547	MACQUARIE BANK LTD 0.375% 03/03/2021	PROPRE	163 000,00	165 885,40	EUR	0,82
IT0005013971	MONTE DEI PASCHI SIENNA 2.875% 16/04/2021	PROPRE	100 000,00	111 193,34	EUR	0,55

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1050547857	MORGAN STANLEY 2.375% 31/03/2021	PROPRE	156 000,00	171 139,77	EUR	0,85
XS1167352613	NATIONAL AUSTRALIA BANK 0.875% 20/01/2022	PROPRE	343 000,00	355 005,46	EUR	1,76
XS1412417617	NATIONAL AUSTRALIA BANK 1.25% 18/05/2026	PROPRE	327 000,00	342 093,80	EUR	1,70
XS0289011198	NATWIDE BS 4.375% 02/22 *EUR	PROPRE	300 000,00	377 137,44	EUR	1,87
XS0706261368	NED WATERCHAPS BANK 3% 16/11/23	PROPRE	100 000,00	123 335,25	EUR	0,61
FR0010809673	OAT 0% 25/04/2036	PROPRE	0,14	0,11	EUR	0,00
FR0010810093	OAT 0% 25/10/2025	PROPRE	40 641,00	39 563,40	EUR	0,20
XS0304159576	RABOBANK 4.75% 06/06/22 *EUR	PROPRE	242 000,00	305 804,61	EUR	1,52
FR0011568963	RENAULT 3.625% 19/09/2018	PROPRE	460 000,00	492 846,24	EUR	2,44
SK4120010430	SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 1.375% 21/01/2027	PROPRE	487 781,00	532 898,08	EUR	2,64
SK4120008871	SLOVAKIA 3.375% 15/11/2024	PROPRE	279 814,00	361 659,94	EUR	1,79
ES0000012650	SPAIN 0% STRIP 30/07/20	PROPRE	4 050,00	4 018,67	EUR	0,02
ES00000121L2	SPAIN 4.6% 30/07/2019	PROPRE	222 000,00	252 668,77	EUR	1,25
ES00000120Q3	SPGB STRIP 0% 30/07/34	PROPRE	47 000,00	32 640,33	EUR	0,16
ES00000120R1	SPGB STRIP 0% 30/07/35	PROPRE	25 464,00	17 110,53	EUR	0,08
XS1130487868	TORONTO DOM BANK 0.75% 29/10/2021	PROPRE	168 000,00	174 323,89	EUR	0,86
XS1223216497	TORONTO DOMINION BANK 0.25% 27/04/2022	PROPRE	121 000,00	122 403,54	EUR	0,61
XS0954684972	TOYOTA MOTOR CDT 1.8% 23/07/2020	PROPRE	69 000,00	73 841,74	EUR	0,37
XS1107890763	TOYOTA MTR 1% 10/09/2021	PROPRE	394 000,00	410 676,86	EUR	2,04
XS1254428540	UBS AG LONDON 1.125% 30/06/2020	PROPRE	297 000,00	308 695,19	EUR	1,53
DE000HV2AMG3	UNICREDIT BANK AG 0.125% 09/04/2021	PROPRE	57 000,00	57 746,07	EUR	0,29
IT0005212987	UNICREDIT SPA 0.375% 31/10/2026	PROPRE	269 000,00	260 873,53	EUR	1,29
XS1109802303	VODAFONE 1% 11/09/20	PROPRE	254 000,00	261 017,93	EUR	1,29
XS1167637294	VOLKSWAGEN INTERNATIONAL FINANCIAL NV FRN 16/07/2018	PROPRE	78 000,00	77 928,63	EUR	0,39
XS1014610254	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 2.625% 15/01/2024	PROPRE	327 000,00	366 690,48	EUR	1,82
XS1167295804	WESTPAC BANKING CORP 0.625% 14/01/2022	PROPRE	343 000,00	354 489,96	EUR	1,76
DE000A2AAX45	WLBANK 0.10% 31/8/2026	PROPRE	500 000,00	489 279,03	EUR	2,43
Total Obligation				20 444 402,00		101,34
Total Valeurs mobilières				20 444 402,00		101,34

LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Swap de Taux</i>						
SWAP03589597	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	3 487,66	EUR	0,02
SWAP03589638	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	8 900 000,00	20 174 189,31	EUR	100,00
SWAP03589635	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	8 900 000,00	-20 444 402,00	EUR	-101,34
Total				-266 725,03		-1,32
Total Swap de Taux				-266 725,03		-1,32
<i>Liquidites</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	50 354,42	EUR	0,25
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-500 355,54	EUR	-2,48
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,75	EUR	0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	450 001,12	EUR	2,23
Total BANQUE OU ATTENTE				0,75		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-3 487,68	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-3 487,68		-0,02
Total Liquidites				-3 486,93		-0,02
Total LYXOR UCITS ETF DAILY LEVERAGED BUND				20 174 190,04		100,00

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Diversifié.

Le compartiment lyxor UCITS etf daily double short btp (ci-après le «Compartiment ») est un fonds indiciel de stratégie. Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement et avec un levier amplificateur de 2 à la hausse comme à la baisse à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat Italiennes en reproduisant l'évolution de l'indice de stratégie SGI daily double short BTP (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'indice SGI daily double short BTP.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice de stratégie SGI Daily Double Short BTP.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie établi par les équipes de recherche de la Société Générale, selon une méthodologie propriétaire. L'Indicateur de Référence est calculé et maintenu par Standard & Poor's.

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse à la hausse ou à la baisse à l'évolution du marché des obligations d'Etat italiennes dont les futures Long-Term Euro-BTP sont un indicateur représentatif, avec un effet de levier x2 quotidien. Ainsi, en cas de baisse des futures Long-Term Euro-BTP sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement sur ce même jour de bourse et, en cas de hausse des futures Long-Term Euro-BTP sur un jour de bourse, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur ce même jour de bourse et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indicateur de Référence.

Les futures Long-Term Euro-BTP sont un indicateur représentatif du marché des obligations d'Etat italiennes de maturités résiduelles comprises entre 8,5 et 11 ans et de maturités initiales inférieures à 16 ans. Ils sont cotés sur Eurex, et leur méthodologie est disponible sur www.eurexchange.com

La performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance quotidienne inversée des futures Long-Term Euro-BTP cumulée des intérêts (EONIA) perçus quotidiennement sur la valorisation du fixing de la veille de 17h40 des futures Long-Term Euro-BTP.

L'Indicateur de Référence est représentatif d'une stratégie de position vendeuse avec levier amplificateur de 2 des futures Long-Term Euro-BTP avec un rebalancement quotidien. Un rebalancement supplémentaire pourra être effectué en cours de session si l'indice de stratégie baisse de plus de 40% durant un jour de bourse (i.e. si la variation intraday des futures Long-Term Euro-BTP en valeur absolue, est supérieure à 20%).

La performance suivie est celle du fixing de l'Indicateur de Référence de 17h40 en Euros.

La méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence n'étant pas basée sur une exposition directe aux obligations BTP, mais étant basée sur une exposition indirecte via des contrats à terme de type « futures », la performance du Compartiment sera impactée par le cout lié au renouvellement (« roll ») des futures susvisés sur base trimestrielle.

Ce phénomène pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Compartiment et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des futures susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Compartiment.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.sgindex.fr

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement sur le fixing de clôture officiel du future Long-Term Euro- BTP de 17h40.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque Jour de Bourse ouvré.

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .SGIXDSBT

Via Bloomberg : SGIXDSBT

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu quotidiennement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

La révision de l'Indicateur de Référence dépend de la révision des futures Long-Term Euro-BTP.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment est exposé inversement et avec un levier amplificateur de 2 quotidien à la hausse comme à la baisse à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat italiennes dont l'Indicateur de Référence est représentatif.

Les titres à l'actif du Compartiment seront principalement des obligations émises par un Etat membre de l'OCDE ou émises par des émetteurs non gouvernementaux résidant dans l'un des pays de l'OCDE.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'évènement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

La sensibilité au taux d'intérêt du Compartiment est comprise entre 14 et 22.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres internationaux (actions, obligations) libellés dans l'une des devises des pays de l'OCDE.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Dette senior

o Maturité fixe

o Maturité résiduelle maximum

o Taille d'émission minimum

o Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- De diversification, notamment :

o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o Géographique

o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier à l'actif du Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau des futures sur BTP sous jacent à l'Indicateur de Référence sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'Indicateur de Référence "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance des futures sur BTP sous jacent à l'Indicateur de Référence. Par exemple, si les futures sur BTP sous jacent de l'Indicateur de Référence s'apprécient de 10% un jour ouvré donné puis se déprécient de 5% le jour ouvré suivant, le Compartiment se sera déprécié au total de 12% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que les futures sur BTP sous jacent de l'Indicateur de Référence se seront appréciés de 4.5% sur la même période.

Si les futures sur BTP sous jacent de l'Indicateur de Référence se déprécient de 10% un jour ouvré donné puis s'apprécie de 6% le jour ouvré suivant, ils se seront dépréciés au total de 4.6% tandis que le Compartiment se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 5.6% sur la même période.

Scénario négatif 1 :

Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	10%	100	-20%	100	x-2
jour 2	-5%	110	10%	80	x-2
		104.5		88	
période totale	4.50%		-12.00%		x-2,67

Scénario négatif 2 :

Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	-10%	100	20%	100	x-2
jour 2	6%	90	-12%	120	x-2
		95.4		105.6	
période totale	-4.60%		5.60%		x-1,22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité des sous-jacents de l'Indicateur de Référence sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que les sous-jacents de l'Indicateur de Référence enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario 3 de levier inversé :

Cas où le levier induit est positif sur la période

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	5%	100	-10%	100	x-2
jour 2	-5%	105	10%	90	x-2
		99.75		99	
période totale	-0.25%		-1.00%		x4

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence. Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- vi) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de faible diversification:

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre uniquement le marché des obligations émises par l'état italien et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de crédit:

Il représente le risque éventuel d'amélioration de la qualité de crédit de l'émetteur, pouvant notamment se traduire par une amélioration de la notation réalisée par les agences de notation de l'émetteur, qui aurait alors un impact positif sur le cours des obligations de l'émetteur et donc ainsi un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque de crédit de l'Etat italien.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement avec un levier amplificateur de 2 à la hausse comme à la baisse du marché des obligations d'Etat Italiennes en reproduisant l'évolution de l'Indicateur de Référence.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 12 Avril 2011.*
- *Date de création du compartiment : 27 avril 2011.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP évolue de -6.47%* sur l'exercice et s'établit à 28.7243 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -71.28% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice SGI Daily Dble Short BTP, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie d'investissement visant à obtenir le double de la performance journalière inversée d'un portefeuille d'obligations d'Etat italiennes ayant des échéances entre 8 et 10,5 ans.

Cet indice observe une évolution de -5.99% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice SGI Daily Dble Short BTP, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice SGI Daily Dble Short BTP.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice SGI Daily Dble Short BTP, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0117% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	445 384 005,54	170 959 332,36
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	445 384 005,54	170 776 578,59
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	182 753,77
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	63 519 384,79	6 903 243,71
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	63 519 384,79	6 903 243,71
Comptes financiers	0,35	0,40
Liquidités	0,35	0,40
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	508 903 390,68	177 862 576,47

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	421 696 463,90	211 687 052,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 834 896,54	-41 006 692,26
• Résultat de l'exercice	-1 652 063,04	-750 010,95
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	422 879 297,40	169 930 349,45
Instruments financiers	22 377 158,85	971 478,37
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	22 377 158,85	971 478,37
Dettes	63 646 934,43	6 960 748,65
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	63 646 934,43	6 960 748,65
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	508 903 390,68	177 862 576,47

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	1 472 200 000,00	553 300 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	30 649,42	7 178,94
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	30 649,42	7 178,94
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	30 649,42	7 178,94
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-1 062 568,73	-796 369,75
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-1 031 919,31	-789 190,81
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-620 143,73	39 179,86
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-1 652 063,04	-750 010,95

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : Ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

S
G
I
D
E
X
G
E
N
E
R
A
L
I
N
D
E
X

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des sommes distribuables et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment LYXOR ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Société Générale Index (SGI) marque déposée du Groupe Société Générale (désigné comme "Détenteur"). Le Détenteur n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice de stratégie SGI DAILY DOUBLE SHORT BTP et/ou le niveau auquel se situe ledit indice de stratégie à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. Le Détenteur ne répondra pas de toute erreur affectant l'Indice de stratégie à l'égard de quiconque et il n'aura aucune obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant. L'indice de stratégie SGI DAILY DOUBLE SHORT BTP est la propriété exclusive de Société Générale. Société Générale a conclu un contrat avec Standard & Poor's par lequel S&P s'engage à calculer et à maintenir l'indice de stratégie. Toutefois, la responsabilité de S&P ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans le calcul de l'indice de stratégie.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	169 930 349,45	178 466 656,96
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	496 023 680,60	165 302 067,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-228 487 519,90	-138 127 441,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	28 834 746,89	19 388 054,74
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-14 716 631,68	-15 890 385,74
Plus-values réalisées sur contrats financiers	1 057 741 569,46	507 160 611,23
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-1 060 397 988,61	-547 341 493,05
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 611 309,02	1 042 521,80
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	485 169,18	4 096 478,20
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	4 096 478,20	3 053 956,40
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-21 405 680,48	718 948,92
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-22 377 158,85	-971 478,37
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-971 478,37	-1 690 427,29
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 031 919,31	-789 190,81
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	422 879 297,40	169 930 349,45

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	25 603 234,04	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	346 819 936,41	-
Obligations à taux variable	31 641 371,28	-
Obligations zéro coupons	41 319 463,81	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	1 472 200 000,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	388 139 400,22	-	57 244 605,32	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,35
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	12 515 751,54	18 964 800,29	93 665 264,18	85 197 521,70	235 040 667,83
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,35	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	1 472 200 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		63 519 384,79
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		54 846 995,99
Ventes réglemets différés		8 672 388,80
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		63 646 934,43
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats réglemets différés		40 601 464,79
Somme à payer		22 917 920,00
Frais provisionnés		127 549,64
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	17 181 000	496 023 680,60	7 992 000	228 487 519,90
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-22 377 158,85

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-1 652 063,04	-750 010,95
Total	-1 652 063,04	-750 010,95
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 652 063,04	-750 010,95
Total	-1 652 063,04	-750 010,95
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 834 896,54	-41 006 692,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	2 834 896,54	-41 006 692,26
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	2 834 896,54	-41 006 692,26
Total	2 834 896,54	-41 006 692,26
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	422 879 297,40	169 930 349,45	178 466 656,96	155 298 611,56	16 345 195,68
Nombre d'actions en circulation	14 722 000	5 533 000	4 727 000	2 915 000	235 000
Valeur liquidative	28,7243	30,7121	37,7547	53,2756	69,554
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,08	-7,54	-15,70	-14,85	-0,31

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 27 avril 2011.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS1218821756	ABN AMRO BANK NV 1.00% 16/04/2025	PROPRE	4 393 000,00	4 529 861,51	EUR	1,07
XS0937858271	ABN AMRO BANK 2.5% 29/11/2023	PROPRE	423 000,00	492 086,79	EUR	0,12
XS1369278251	AMGEN INC 1.250% 25/02/2022	PROPRE	1 000 000,00	1 048 107,40	EUR	0,25
BE6276038419	ANHEUSER-BUSCH INBEV VN VAR 19/10/2018	PROPRE	55 000,00	55 078,65	EUR	0,01
XS1076018131	AT& T INC 2.40% 15/03/2024	PROPRE	200 000,00	222 777,96	EUR	0,05
ES0413056047	BANCO MARE NOSTRUM 3.125% 21/01/2019	PROPRE	200 000,00	219 307,88	EUR	0,05
IT0004587363	BANCO POPOLARE 3.625% 31/03/17	PROPRE	83 000,00	86 054,57	EUR	0,02
XS0821096418	BANK NEDERLANDSE GEMEENTEN 2.25% 30/08/22	PROPRE	122 000,00	138 918,99	EUR	0,03
XS1172094747	BANK OF MONTREAL 0.25% 22/01/2020	PROPRE	300 000,00	304 227,52	EUR	0,07
XS1270460691	BANK OF MONTREAL 0.375% 05/08/2020	PROPRE	927 000,00	944 468,74	EUR	0,22
XS1377941106	BANK OF NOVA SCOTIA 0.375% 10/03/2023	PROPRE	389 000,00	395 716,06	EUR	0,09
XS0304458721	BANK OF SCOTLAND 4.625% 08/06/17	PROPRE	50 000,00	52 403,84	EUR	0,01
XS1346986752	BANQUE FED CRED MUTUEL FRN 19/01/2018	PROPRE	3 200 000,00	3 205 552,00	EUR	0,76
XS0445843526	BARCLAYS BANK PLC 4.875% 13/08/2019	PROPRE	1 649 000,00	1 892 703,23	EUR	0,45
XS0576797947	BARCLAYS BANK 4% 12/01/2021	PROPRE	100 000,00	120 287,04	EUR	0,03
XS1385051112	BARCLAYS PLC 1.875% 23/03/2021	PROPRE	135 000,00	140 381,35	EUR	0,03
ES0413211782	BBVA 3.5% 05/12/2017	PROPRE	1 000 000,00	1 072 729,26	EUR	0,25
BE0002419910	BELFIUS BANK SA/NV 1.25% 27/11/2017	PROPRE	400 000,00	411 150,47	EUR	0,10
XS1342516629	BK NED GEMEENTEN 1% 12/01/2026	PROPRE	496 000,00	531 724,45	EUR	0,13
XS1321956333	BMW FINANCE NV 0.875% 17/11/2020	PROPRE	638 000,00	663 125,33	EUR	0,16
DE000A1ZZ002	BMW US CAPITAL LLC FRN 20/04/2018	PROPRE	44 000,00	44 042,90	EUR	0,01
DE000A1ZZ010	BMW US CAPITAL LLC 0.625% 20/04/2022	PROPRE	85 000,00	86 790,20	EUR	0,02
DE000A1Z6M12	BMW US CAPITAL LLC 1.125% 18/09/2021	PROPRE	85 000,00	88 865,97	EUR	0,02
XS1069282827	BNP PARIBAS FRN 20/05/2019	PROPRE	39 000,00	39 368,63	EUR	0,01

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0012300754	BNP PARIBAS HOME LOAN CO 0.875% 14/11/2024	PROPRE	39 000,00	41 763,47	EUR	0,01
FR0010843375	BNP PARIBAS HOME LOAN 3.375% 12/01/17	PROPRE	1 150 000,00	1 189 879,55	EUR	0,28
FR0011470921	BNP PARIBAS 1.375% 17/06/2020	PROPRE	400 000,00	425 789,45	EUR	0,10
XS0895249620	BNP PARIBAS 2.875% 26/09/23	PROPRE	4 055 000,00	4 712 313,00	EUR	1,11
XS0635033631	BNP PARIBAS 4.125% 14/01/2022	PROPRE	2 124 000,00	2 616 837,12	EUR	0,62
XS1169537492	BNPPARIBASE3R+0.2%19/11/2017	PROPRE	776 000,00	776 419,04	EUR	0,18
ES0000012692	BON Y OBLIG ESTADO 0% 30/07/2024	PROPRE	47 000,00	43 648,43	EUR	0,01
ES0000012734	BON Y OBLIG 0% 2028	PROPRE	47 000,00	38 811,90	EUR	0,01
ES0000012742	BON Y OBLIG 0% 30/07/2029	PROPRE	47 000,00	37 699,64	EUR	0,01
ES0000012759	BON Y OBLIG 0% 30/07/2030	PROPRE	47 000,00	37 074,07	EUR	0,01
ES00000127H7	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.15% 30/07/2020	PROPRE	57 000,00	59 491,93	EUR	0,01
FR0013111903	BPCE SFH - SOCIETE DE FI 0.375% 10/02/2023	PROPRE	1 100 000,00	1 129 216,45	EUR	0,27
FR0011109321	BPCE 3.75% 13/09/21	PROPRE	100 000,00	119 475,70	EUR	0,03
IT0004085210	BTPEI 2.1% 15/09/17	PROPRE	3 444 000,00	4 131 075,34	EUR	0,98
IT0004890882	BTPI 1.7% 15/09/18	PROPRE	13 271 000,00	14 045 879,61	EUR	3,32
DE0001143444	BUND STRIP 0% 04/07/41	PROPRE	11 384 190,00	9 220 966,22	EUR	2,18
DE0001142545	BUND 0% 04/01/2021 STRIPS	PROPRE	10 600,00	10 792,28	EUR	0,00
DE0001108504	BUNDERSREPUB DEUTSCHLAND 0% 04/07/2039 STRIPP	PROPRE	669 363,00	567 967,89	EUR	0,13
DE0001142628	BUNDESREPUB 0% 04/01/2029	PROPRE	59 649,00	57 204,29	EUR	0,01
DE0001142263	BUNDESREPUB 0% 04/01/2037	PROPRE	201 808,00	177 033,04	EUR	0,04
DE0001142073	BUNDESREPUB 0% 04/07/2028	PROPRE	73 623,00	71 490,14	EUR	0,02
DE0001143386	BUNDESREPUB 0% 04/07/2035	PROPRE	3 113 609,00	2 752 321,38	EUR	0,65
DE0001143410	BUNDESREPUB 0% 04/07/2038	PROPRE	200 000,00	168 795,00	EUR	0,04
DE0001143311	BUNDESREPUB 0% 2028	PROPRE	772 426,00	742 687,60	EUR	0,18
DE0001143378	BUNDESREPUB 0% 2034	PROPRE	1 177 071,00	1 061 000,03	EUR	0,25
IT0001464202	BUONI PIOLENNALI STRIP 0% 01/11/2030	PROPRE	55 000,00	40 492,10	EUR	0,01
IT0005217929	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.05% 15/10/2019	PROPRE	16 934 000,00	16 850 594,25	EUR	3,98
IT0005172322	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.95% 15/03/2023	PROPRE	6 580 000,00	6 585 985,62	EUR	1,56

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0005210650	BUONI POLIENNALI DEL TES 1.25% 01/12/2026	PROPRE	2 013 000,00	1 944 074,74	EUR	0,46
IT0003268585	BUONI POLIENNALI STRIP 0% 01/08/2019	PROPRE	20 000,00	19 840,00	EUR	0,00
IT0003268635	BUONI POLIENNALI STRIP 0% 01/08/2020	PROPRE	887 429,72	870 785,98	EUR	0,21
IT0004273493	BUONI SOUV 4.5% 01/02/2018	PROPRE	177 000,00	189 101,89	EUR	0,04
FR0010359679	CADES VAR 25/07/17	PROPRE	547 000,00	627 824,06	EUR	0,15
FR0011192392	CADES 4% 15/12/25	PROPRE	580 000,00	792 671,82	EUR	0,19
XS1347607530	CAISSE CENTRALE DESJARDAN FRN 19/01/2018	PROPRE	4 000 000,00	4 007 200,00	EUR	0,95
FR0010261495	CAISSE DE REFINANCEMENT DE L'HABITAT 3.5% 25/04/2017	PROPRE	412 987,00	428 222,12	EUR	0,10
FR0010998039	CAISSE FRANCAISE DE FINANCE 4.25% 26/01/25	PROPRE	698 000,00	852 900,01	EUR	0,20
FR0010989889	CAISSE REFINANCE L'HABIT 3.9% 18/01/21	PROPRE	792 250,00	954 839,57	EUR	0,23
ES0414970204	CAIXA 3.875% 17/02/25	PROPRE	100 000,00	130 292,14	EUR	0,03
ES0414970295	CAIXA 4.25% 26/01/17	PROPRE	700 000,00	730 330,85	EUR	0,17
ES0440609248	CAIXABANK 2.625% 21/03/2024	PROPRE	200 000,00	237 625,68	EUR	0,06
XS1071713470	CARLSBERG BREWERIES 2.5% 28/05/2024	PROPRE	100 000,00	113 011,19	EUR	0,03
IT0004716319	CCT FRN 15/04/18	PROPRE	7 590 000,00	7 687 516,32	EUR	1,82
IT0004652175	CCT FRN 15/10/17	PROPRE	1 821 000,00	1 834 653,86	EUR	0,43
IT0004809809	CCTS EU FRN 15/06/2017	PROPRE	400 000,00	409 953,11	EUR	0,10
ES0371622020	CEDULAS 4.25% 10/04/31 T2	PROPRE	5 200 000,00	7 198 678,77	EUR	1,70
IT0005185456	CERT DI CREDITO DEL TES FRN 15/07/2023	PROPRE	7 795 000,00	7 813 944,02	EUR	1,85
FR0013031614	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.375% 29/10/2020	PROPRE	1 600 000,00	1 637 553,75	EUR	0,39
FR0013162302	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.5% 04/09/2024	PROPRE	100 000,00	102 727,82	EUR	0,02
FR0011356997	CIE FINANCEMENT FONCIER 2.375% 21/11/12	PROPRE	400 000,00	467 032,83	EUR	0,11
FR0011181171	CIE FINANCEMENT FONCIER 4.25% 19/01/2022	PROPRE	2 761 000,00	3 481 103,65	EUR	0,82
XS0443469316	CITIGROUP INC 7.375% 04/09/2019	PROPRE	1 107 000,00	1 347 026,64	EUR	0,32
FR0010990390	CM CIC COVERED BONDS 4.125% 16/01/2023	PROPRE	200 000,00	258 219,43	EUR	0,06
FR0000488017	CNA 5.25% 30/01/17 *EUR	PROPRE	333 000,00	350 979,87	EUR	0,08
DE000CZ40KN6	COMMERZBANK AG 0.5% 03/04/2018	PROPRE	2 174 000,00	2 191 832,91	EUR	0,52
DE000CZ40LR5	COMMERZBANK AG 0.5% 13/09/2023	PROPRE	1 000 000,00	961 509,93	EUR	0,23

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000CZ40JW9	COMMERZBANK AG 1.625% 19/10/2020	PROPRE	3 100 000,00	3 326 217,19	EUR	0,79
DE000CZ302M3	COMMERZBANK 4% 16/09/2020	PROPRE	978 000,00	1 116 617,50	EUR	0,26
FR0010157297	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.75% 24/01/2017	PROPRE	7 084 000,00	7 357 059,17	EUR	1,74
FR0010464321	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER 4.375% 25/04/2019	PROPRE	10 000,00	11 386,69	EUR	0,00
FR0011230598	CREDIT AG HOME LOAN 2.125% 10/07/2017	PROPRE	100 000,00	102 371,02	EUR	0,02
FR0013215688	CREDIT AGRICOLE PUBLIC 0.25% 31/10/2026	PROPRE	5 426 000,00	5 349 920,42	EUR	1,27
XS1366341433	CREDIT SUISSE AG LONDON FRN 19/02/2018*	PROPRE	1 161 000,00	1 164 461,72	EUR	0,28
XS1074053130	CREDIT SUISSE LONDON 1.375% 29/11/2019	PROPRE	989 000,00	1 038 336,91	EUR	0,25
XS0444030646	CREDIT SUISSE LONDON 4.75% 05/08/2019	PROPRE	246 000,00	280 017,42	EUR	0,07
DE000A2AAL15	DAIMLER AG FRN 09/03/2018	PROPRE	100 000,00	100 368,55	EUR	0,02
DE000A2AAL23	DAIMLER AG 0.5% 09/09/2019	PROPRE	3 029 000,00	3 073 601,19	EUR	0,73
DE000A169G15	DAIMLER AG 1.4% 12/01/2024	PROPRE	930 000,00	1 003 385,51	EUR	0,24
DE000A2AAL31	DAIMLER AG 1.5% 09/03/2026	PROPRE	595 000,00	643 028,89	EUR	0,15
DE0001142578	DBR 0% STRIP 04/01/24	PROPRE	32 225,00	32 459,92	EUR	0,01
DE0001142594	DBR 0% STRIP 04/01/26	PROPRE	1 245 052,00	1 226 357,54	EUR	0,29
DE000DB5DCK1	DEUTSCHE BANK 1.375% 07/09/20	PROPRE	4 553 000,00	4 824 834,99	EUR	1,14
DE000DHY3681	DEUTSCHE HYPOTHEKENBANK 1.25% 02/10/2019	PROPRE	63 000,00	65 814,31	EUR	0,02
XS0875797515	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 3.25% 17/01/28	PROPRE	1 140 000,00	1 436 760,66	EUR	0,34
XS1382792197	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 0.625% 03/04/2023	PROPRE	5 658 000,00	5 762 673,58	EUR	1,36
XS1382791975	DEUTSCHE TELEKOM INT FIN 1.5% 03/04/2028	PROPRE	442 000,00	464 588,08	EUR	0,11
FR0010775486	DEXIA MUNICIPAL AGENCY 5.375% 08/07/2024	PROPRE	6 000,00	8 497,23	EUR	0,00
FR0000488132	DEXMA 5.25% 06/02/17 *EUR	PROPRE	531 000,00	559 543,64	EUR	0,13
LU0945626439	DUCHY OF LUXEMBOUR 2.125% 10/07/2023	PROPRE	100 000,00	116 490,52	EUR	0,03
EU000A1G0BB2	EFSF 0.875% 16/04/18	PROPRE	1 199 000,00	1 227 589,58	EUR	0,29
XS0452187916	ENEL FINANCE 5% 14/09/22	PROPRE	97 000,00	124 027,82	EUR	0,03
XS0673643093	ERSTE GROUP BANK AG 3% 09/06/18	PROPRE	400 000,00	425 797,97	EUR	0,10
XS1489409679	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0% 16/10/2023	PROPRE	5 460 000,00	5 491 122,00	EUR	1,30
XS1247736793	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.875% 13/09/2024	PROPRE	8 160 000,00	8 692 551,22	EUR	2,06

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000A1K0SM8	FMS WERTMANAGEMENT 3% 08/09/2021	PROPRE	300 000,00	348 289,66	EUR	0,08
FR0010810101	FRANCE OAT 0% 25 /10/38	PROPRE	17 765 315,76	13 546 852,71	EUR	3,20
FR0010809491	FRANCE OAT 0% 25/04/2045	PROPRE	15 985,00	10 584,23	EUR	0,00
FR0011962547	FRNACE OAT FUNGIBLE STRIP 0% 25/11/2024	PROPRE	1 499 346,00	1 480 491,72	EUR	0,35
FR0011261924	GDF SUEZ 3% 01/02/23	PROPRE	5 000,00	5 928,95	EUR	0,00
FR0010709451	GDF SUEZ 6.375% 18/01/21	PROPRE	85 000,00	112 097,84	EUR	0,03
FR0010678185	GDF SUEZ 6.875% 24/01/2019	PROPRE	71 000,00	85 889,70	EUR	0,02
XS0954025267	GE CAPITAL EURO FUNDING 2.25% 20/07/2020	PROPRE	1 696 000,00	1 839 333,37	EUR	0,43
XS0453908377	GE CAPITAL EURO FUNDING 5.375% 23/01/20	PROPRE	5 000,00	6 061,59	EUR	0,00
XS1289966134	GOLDMAN SACHS FRN 11/09/2018	PROPRE	200 000,00	201 445,03	EUR	0,05
XS1365255907	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 18/12/2017	PROPRE	300 000,00	301 791,80	EUR	0,07
XS1240146891	GOLDMAN SACHS GROUP INC FRN 29/05/2020	PROPRE	1 393 000,00	1 402 813,22	EUR	0,33
XS1362373570	GOLDMAN SACHS GROUP INC 0.75% 10/05/2019	PROPRE	5 184 000,00	5 275 893,86	EUR	1,25
XS1265805090	GOLDMAN SACHS GROUP INC 2% 27/07/2023	PROPRE	2 877 000,00	3 069 672,30	EUR	0,73
XS0758419658	HEINEKEN NV 2.5% 19/03/19	PROPRE	148 000,00	159 096,51	EUR	0,04
XS0991090175	IBM CORP 1.875% 06/11/20	PROPRE	1 500 000,00	1 635 157,62	EUR	0,39
XS0497141142	ING BANK NV 3.375% 23/03/2017	PROPRE	3 473 000,00	3 595 275,05	EUR	0,85
IT0004961295	INTESA SANPAOLO SPA 2.25% 24/09/2018	PROPRE	400 000,00	419 465,64	EUR	0,10
IT0005135840	ITALIAN REPUBLIC 1.45% 15/09/2022	PROPRE	623 000,00	646 158,56	EUR	0,15
IT0004907843	ITALY BTP 3.50% 01/06/2018	PROPRE	29 000,00	31 013,38	EUR	0,01
IT0004594930	ITALY BTP 4.00% 01/09/2020	PROPRE	2 035 000,00	2 329 924,06	EUR	0,55
IT0003535157	ITALY BTP 5.00% 01/08/2034	PROPRE	44 000,00	62 450,78	EUR	0,01
IT0004380546	ITALY BTPI 2.35% 15/09/2019	PROPRE	5 658 000,00	6 798 455,03	EUR	1,61
IT0004848484	ITALY BTPS HYBID 0% 01/11/29	PROPRE	5 983,00	4 596,86	EUR	0,00
IT0004848500	ITALY BTPS HYBRD 0% 01/08/17	PROPRE	20 000,00	20 033,20	EUR	0,00
IT0004848443	ITALY BTPS HYBRD 0% 01/11/26	PROPRE	31 309,70	26 214,52	EUR	0,01
IT0004848674	ITALY BTPS HYBRID 0% 01/02/17	PROPRE	20 000,00	20 014,90	EUR	0,00
IT0004848583	ITALY BTPS HYBRID 0% 01/02/19	PROPRE	20 000,00	19 933,20	EUR	0,00

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004848591	ITALY BTPS HYBRID 0% 01/08/2034	PROPRE	20 000,00	13 018,90	EUR	0,00
IT0004869316	ITALY BTPS HYBRID 0% 01/11/17	PROPRE	1 066 694,00	1 068 080,70	EUR	0,25
IT0001247243	ITALY BTPS STRIP 0% 01/11/19	PROPRE	1 410 868,55	1 396 146,14	EUR	0,33
IT0004848807	ITALY BTPS STRIP 01/05/2017	PROPRE	3 798 063,31	3 803 247,67	EUR	0,90
IT0001247284	ITALY BTPS STRIP 01/11/21	PROPRE	43 000,13	41 426,97	EUR	0,01
IT0004848658	ITALY BTPS STRIPING 0% 01/08/21	PROPRE	20 000,00	19 411,50	EUR	0,00
IT0004848708	ITALY BTPS 0% STRIP 01/08/23	PROPRE	20 000,00	18 605,50	EUR	0,00
IT0004848682	ITALY BTPS 0% 01/02/2018 STRIP	PROPRE	20 000,00	20 015,30	EUR	0,00
IT0004848716	ITALY BTPS 0% 01/08/2018	PROPRE	20 000,00	19 974,90	EUR	0,00
IT0003268841	ITALY STRIP 0% 01/02/26	PROPRE	2 802 331,00	2 391 383,17	EUR	0,57
IT0003268817	ITALY 0% 2024 STRIPS	PROPRE	2 064 972,00	1 849 863,87	EUR	0,44
XS1064100115	JP MORGAN CHASE & CO FRN 07/05/2019	PROPRE	1 313 000,00	1 325 422,88	EUR	0,31
XS1310493744	JPMORGAN CHASE & CO 1.5% 26/10/2022	PROPRE	2 809 000,00	2 966 831,17	EUR	0,70
XS1140490340	JPMORGANCHASE&COFRN20/11/16	PROPRE	669 000,00	669 100,35	EUR	0,16
BE0002489640	KBC BANK NV 0.125% 28/04/2021	PROPRE	300 000,00	303 814,15	EUR	0,07
DE000A168Y48	KFW 1.25% 04/07/2036	PROPRE	500 000,00	545 766,92	EUR	0,13
NL0011613815	KINGDOM OF THE NETHERLANDS STRIP 0% 15/07/2017	PROPRE	2 223 404,00	2 234 131,92	EUR	0,53
NL0011613963	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2027	PROPRE	1 062 149,00	1 029 817,18	EUR	0,24
DE000NRW1006	LAND NORDRHEIN-WEST 4.375% 29/04/2022	PROPRE	80 000,00	101 659,15	EUR	0,02
XS1353555003	LB BADEN-WUERTTEMBERG 0.375% 29/01/2019	PROPRE	556 000,00	561 228,27	EUR	0,13
XS1398337086	LEEDS BUILDING SOCIETY 0.125% 21/04/2020	PROPRE	600 000,00	603 553,68	EUR	0,14
XS0828235225	LINDE AG 1.75% 17/09/2020	PROPRE	493 000,00	527 510,24	EUR	0,12
XS1397134609	LINDE FINANCE BV 1.00% 20/04/2028	PROPRE	64 000,00	65 349,75	EUR	0,02
XS1278908626	LLOYDS BANK PLC FRN 21/08/2017	PROPRE	600 000,00	602 239,20	EUR	0,14
XS0449361350	LLOYDS BANK 5.375% 03/09/19	PROPRE	3 582 000,00	4 165 277,18	EUR	0,98
XS0729188606	LLOYDS TSB BANK 3.5% 11/01/17	PROPRE	100 000,00	103 566,10	EUR	0,02
XS0542950810	LLYODS TBS 4% 29/09/20	PROPRE	813 000,00	945 259,68	EUR	0,22
XS0497186758	MERCK FINS 4.5% 24/03/20 *EUR	PROPRE	115 000,00	135 674,49	EUR	0,03

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1003251441	MONDELEZ INTERNATIONAL 2.375% 26/01/2021	PROPRE	500 000,00	551 957,14	EUR	0,13
XS1050547857	MORGAN STANLEY 2.375% 31/03/2021	PROPRE	2 505 000,00	2 748 109,74	EUR	0,65
XS1167352613	NATIONAL AUSTRALIA BANK 0.875% 20/01/2022	PROPRE	458 000,00	474 030,61	EUR	0,11
XS1412417617	NATIONAL AUSTRALIA BANK 1.25% 18/05/2026	PROPRE	2 472 000,00	2 586 103,63	EUR	0,61
XS0289011198	NATWIDE BS 4.375% 02/22 *EUR	PROPRE	3 800 000,00	4 777 074,27	EUR	1,13
XS0826531120	NESTLE FINANCE INTL LTD 1.75% 12/09/2022	PROPRE	444 000,00	486 346,59	EUR	0,12
NL0000103349	NETHER 0% STRIPS 15/01/2027	PROPRE	70,00	67,51	EUR	0,00
DE000NLB8G16	NORDDEUTSCHE LANDESBANK 0.6250% 24/09/2018	PROPRE	1 379 000,00	1 391 883,73	EUR	0,33
DE000NLB8KA9	NORDDEUTSCHE LANDESBANK 1% 20/01/2021	PROPRE	878 000,00	903 371,15	EUR	0,21
FR0010810002	OAT 0% 25/04/2024	PROPRE	302 040,00	300 605,31	EUR	0,07
FR0010810069	OAT 0% 25/04/2025	PROPRE	5 000,00	4 902,50	EUR	0,00
FR0010809715	OAT 0% 25/04/2038	PROPRE	1 380,00	1 062,69	EUR	0,00
FR0010809780	OAT 0% 25/04/2040	PROPRE	1 298 833,00	957 350,32	EUR	0,23
FR0010809426	OAT 0% 25/04/32	PROPRE	282 295,00	245 256,48	EUR	0,06
FR0010810036	OAT 0% 25/10/2024	PROPRE	10 277,00	10 164,16	EUR	0,00
XS1112850125	PRICELINE GROUP 2.375% 23/09/24	PROPRE	500 000,00	543 738,87	EUR	0,13
XS0300113254	PROCTER GB 4.875% 05/27	PROPRE	85 000,00	122 432,15	EUR	0,03
XS1180130939	RABOBANK NEDERLAND 1.375% 03/02/2027	PROPRE	285 000,00	300 398,88	EUR	0,07
XS0304159576	RABOBANK 4.75% 06/06/22 *EUR	PROPRE	3 251 000,00	4 108 143,74	EUR	0,97
XS0942965525	RAIFFESEISEN LB STEIERMARK 2.375% 14/06/2028	PROPRE	100 000,00	119 548,47	EUR	0,03
XS0496481200	RB SCOTLD 5.5% 23/03/20 *EUR	PROPRE	978 000,00	1 173 104,57	EUR	0,28
FR0011568963	RENAULT 3.625% 19/09/2018	PROPRE	5 484 000,00	5 875 584,27	EUR	1,39
XS0933604943	REPSOL 2.625% 28/05/2020	PROPRE	300 000,00	328 605,90	EUR	0,08
AT0000A1PE50	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2023	PROPRE	13 528 000,00	13 603 756,80	EUR	3,22
XS0332106805	RFF 4.45% 27/11/17 *EUR	PROPRE	125 000,00	136 798,17	EUR	0,03
XS1382368113	ROYAL BK SCOTLND GRP PLC 2.50% 22/03/2023	PROPRE	1 153 000,00	1 176 931,62	EUR	0,28
XS0878010718	RWE FINANCE BV 1.875% 30/01/2020	PROPRE	300 000,00	320 730,17	EUR	0,08
XS0456451771	SANOFI AV 4.125% 10/19	PROPRE	68 000,00	76 522,19	EUR	0,02

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0413900145	SCH 4.125% 09/01/17	PROPRE	500 000,00	520 968,03	EUR	0,12
DE000A1G85B4	SIEMENS F 1.5% 03/10/20	PROPRE	85 000,00	90 508,40	EUR	0,02
DE000A1UDWM7	SIEMENS FINANCIERINGSMAAT NV 1.75% 12/03/21	PROPRE	614 000,00	669 061,75	EUR	0,16
DE000A1UDWN5	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 2.875% 10/03/2028	PROPRE	85 000,00	107 256,21	EUR	0,03
SK4120011636	SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 0% 13/11/2023	PROPRE	146 845,00	146 099,76	EUR	0,03
SK4120010430	SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 1.375% 21/01/2027	PROPRE	371 419,00	405 773,23	EUR	0,10
SK4120009044	SLOVAKIA GOVERNMENT 3% 28/02/23	PROPRE	500 000,00	610 935,45	EUR	0,14
SK4120008871	SLOVAKIA 3.375% 15/11/2024	PROPRE	2 145 929,00	2 773 615,87	EUR	0,66
XS0299989813	SLOVAKIA 4.375% 15/05/17	PROPRE	22 000,00	23 010,27	EUR	0,01
SK4120008301	SLOVAKIA 4.625% 19/01/2017	PROPRE	780 814,00	817 448,58	EUR	0,19
FR0010199927	SNCF 3.625% 03/06/20 *EUR	PROPRE	400 000,00	461 466,36	EUR	0,11
ES0000012627	SPAIN 0% STRIP 30/07/17	PROPRE	47 000,00	47 076,38	EUR	0,01
ES0000012635	SPAIN 0% STRIP 30/07/18	PROPRE	47 000,00	47 064,39	EUR	0,01
ES0000012643	SPAIN 0% STRIP 30/07/19	PROPRE	47 000,00	46 900,60	EUR	0,01
ES0000012775	SPAIN 0% STRIP 30/07/2032	PROPRE	47 000,00	34 963,07	EUR	0,01
ES0000012676	SPAIN 0% STRIP 30/07/22	PROPRE	47 000,00	45 714,32	EUR	0,01
ES0000012668	SPAIN 0% 30/07/2021	PROPRE	47 000,00	46 326,02	EUR	0,01
ES00000122D7	SPAIN 4% 30/04/20	PROPRE	2 974 000,00	3 443 843,11	EUR	0,81
ES00000121L2	SPAIN 4.6% 30/07/2019	PROPRE	3 618 000,00	4 117 818,03	EUR	0,97
ES00000123B9	SPAIN 5.5% 30/04/21	PROPRE	15 500 000,00	19 654 037,16	EUR	4,65
ES00000123Q7	SPANISH GOVT 4.5% 31/01/18	PROPRE	52 000,00	56 809,19	EUR	0,01
ES0000012700	SPGB STRIP 0% 30/07/25	PROPRE	47 000,00	42 540,64	EUR	0,01
ES0000012726	SPGB STRIP 0% 30/07/27	PROPRE	47 000,00	39 994,18	EUR	0,01
ES00000120P5	SPGB STRIP 0% 30/07/33	PROPRE	47 000,00	33 713,81	EUR	0,01
ES00000120R1	SPGB STRIP 0% 30/07/35	PROPRE	21 536,00	14 471,12	EUR	0,00
ES0000012684	SPGB 0% 30/07/2023	PROPRE	47 000,00	44 778,31	EUR	0,01
ES0000012767	SPGB 0% 30/07/2031	PROPRE	47 000,00	35 836,56	EUR	0,01
XS0760243328	STADSHYPOTEK AB 1.875% 21/03/2017	PROPRE	380 000,00	387 670,14	EUR	0,09

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0416848520	STATOILHYDRO ASA 5.625% 11/03/2021	PROPRE	102 000,00	130 215,74	EUR	0,03
DE0001143279	STRIP INT 04/01/24	PROPRE	11 218 978,00	11 246 015,74	EUR	2,66
DE0001142677	STRIP INT 04/01/34	PROPRE	12 069 774,00	10 881 806,49	EUR	2,57
DE0001143212	STRIP INT 04/07/19	PROPRE	169 990,00	171 614,25	EUR	0,04
DE0001143246	STRIP INT 04/07/21	PROPRE	556 462,00	565 818,91	EUR	0,13
DE0001143261	STRIP INT 04/07/23	PROPRE	7 029 990,00	7 102 469,20	EUR	1,68
DE0001143287	STRIP INT 04/07/25	PROPRE	10 239 492,00	10 133 257,27	EUR	2,40
DE0001143303	STRIP INT 04/07/27	PROPRE	18 672 899,00	18 055 853,05	EUR	4,27
ES0000012718	STRIP INT 30/07/26	PROPRE	554 150,00	485 183,26	EUR	0,11
FR0000475758	SUEZ ALLIANZ 5.75% 24/06/23	PROPRE	85 000,00	116 588,72	EUR	0,03
XS1426022536	SUMITOMO MITSUI FINL GRP 1.546% 15/06/2026	PROPRE	1 085 000,00	1 124 255,15	EUR	0,27
XS0498175503	TELENOR ASA 4.125% 26/03/20	PROPRE	64 000,00	74 562,95	EUR	0,02
XS0465576030	TELIASONERA AB 4.75% 16/11/2021	PROPRE	72 000,00	91 220,26	EUR	0,02
XS1130487868	TORONTO DOM BANK 0.75% 29/10/2021	PROPRE	9 430 000,00	9 784 965,87	EUR	2,31
XS1223216497	TORONTO DOMINION BANK 0.25% 27/04/2022	PROPRE	1 464 000,00	1 480 981,70	EUR	0,35
XS0410303647	TOTAL CAPITAL SA 4.875% 28/01/2019	PROPRE	102 000,00	117 211,45	EUR	0,03
XS0418669429	TOTAL CAPITAL SA 5.125% 26/03/2024	PROPRE	81 000,00	112 277,00	EUR	0,03
XS0954684972	TOYOTA MOTOR CDT 1.8% 23/07/2020	PROPRE	4 313 000,00	4 615 643,80	EUR	1,09
XS1107890763	TOYOTA MTR 1% 10/09/2021	PROPRE	3 244 000,00	3 381 308,97	EUR	0,80
IT0004760341	UNICREDIT SPA 5% 31/10/2021	PROPRE	3 043 000,00	3 803 899,02	EUR	0,90
IT0005212987	UNICREDIT SPA 0.375% 31/10/2026	PROPRE	311 000,00	301 604,71	EUR	0,07
IT0004887078	UNICREDIT SPA 2.75% 31/01/2020	PROPRE	1 702 000,00	1 896 577,24	EUR	0,45
IT0004846793	UNICREDIT 4% 31/01/18 COVERED	PROPRE	191 000,00	206 779,26	EUR	0,05
IT0005140030	UNIONE DI BANCHE ITALIAN 1% 27/01/2023	PROPRE	3 788 000,00	4 016 909,87	EUR	0,95
XS1030900168	VERIZON COMMUNICATIONS 2.375% 17/02/2022	PROPRE	2 709 000,00	3 016 327,09	EUR	0,71
XS1372839214	VODAFONE GROUP PLC 2.2% 25/08/2026	PROPRE	8 748 000,00	9 553 987,39	EUR	2,26
XS1109802303	VODAFONE 1% 11/09/20	PROPRE	237 000,00	243 548,23	EUR	0,06
XS0873793375	VOLKSWAGEN INTL FIN 2% 14/01/2020	PROPRE	1 125 000,00	1 205 821,05	EUR	0,29

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0731681556	VOLKSWAGEN INTL FINANCE 3.25% 21/01/2019	PROPRE	1 223 000,00	1 339 333,20	EUR	0,32
XS1014610254	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 2.625% 15/01/2024	PROPRE	2 588 000,00	2 902 125,29	EUR	0,69
XS1167295804	WESTPAC BANKING CORP 0.625% 14/01/2022	PROPRE	198 000,00	204 632,69	EUR	0,05
DE000A2AAX45	WLBANK 0.10% 31/8/2026	PROPRE	800 000,00	782 846,45	EUR	0,19
Total Obligation				445 384 005,54		105,32
Total Valeurs mobilières				445 384 005,54		105,32
Swap de Taux						
SWAP03544652	FEES LEG EUR LYX ETF	PROPRE	1,00	127 549,90	EUR	0,03
SWAP03544653	INDEX LEG EUR LYX ET	PROPRE	1 472 200 000,00	422 879 296,79	EUR	100,00
SWAP03544488	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	1 472 200 000,00	-445 384 005,54	EUR	-105,32
Total				-22 377 158,85		-5,29
Total Swap de Taux				-22 377 158,85		-5,29
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	31 929 075,99	EUR	7,55
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-22 917 920,00	EUR	-5,42
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-40 601 464,79	EUR	-9,60
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,35	EUR	0,00
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	0,00	22 917 920,00	EUR	5,42
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	8 672 388,80	EUR	2,05
Total BANQUE OU ATTENTE				0,35		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-127 549,64	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-127 549,64		-0,03
Total Liquidités				-127 549,29		-0,03
Coupons						
Obligation						
IT0004869316	ITALY BTPS HYB 0% 17	ACHLIG	106 669 400,00	0,00	EUR	0,00
IT0004848443	ITALY BTPS HYB 0% 26	ACHLIG	3 130 970,00	0,00	EUR	0,00

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004848484	ITALY BTPS HYB 0% 29	ACHLIG	598 300,00	0,00	EUR	0,00
Total Obligation				0,00		0,00
Total Coupons				0,00		0,00
Total LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT BTP				422 879 297,40		100,00

LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions Internationales

Le compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français. Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Pour les classes d'Actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Pour les classes d'Actions D-EUR et D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution de l'indice MSCI Indonesia Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollars (USD), quelle que soit son évolution, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles du MSCI Indonesia Net Total Return.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,1%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI Indonesia Net Total Return, (Dividendes nets réinvestis).

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI.

L'Indicateur de Référence est composé exclusivement de valeurs indonésiennes (Indonésie) et conserve les caractéristiques fondamentales des indices MSCI, à savoir: ajustement de la capitalisation boursière des valeurs dans l'Indicateur de Référence sur la base du flottant et classification sectorielle selon la classification GICS (Global Industry Classification Standard).

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont sur le site internet : www.msci.com

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence en USD.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence a comme objectif de représenter 85% de la capitalisation ajustée sur la base du flottant, de chaque groupe d'industries du marché indonésien.

En visant 85% de représentativité dans chaque groupe d'industrie, l'Indicateur de Référence capture 85% de toute la capitalisation boursière du marché indonésienne, tout en reflétant la diversité économique du marché.

Les indices MSCI sont également revus trimestriellement afin de tenir compte de changements qui impactent la capitalisation d'une valeur (nombre de titres et flottant) ou sa classification sectorielle. Les principaux changements dans la structure du capital d'une société peuvent être implémentés en temps réel (fusion acquisition, larges émissions de droits ou introductions en bourse...).

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence éditées par NYSE-Euronext, sont disponibles sur le site Internet: www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : MIID00000NUS

Via Bloomberg : M0ID

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site internet www.msctbarra.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com.

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- Géographique
- Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier à l'actif du Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le FCPCompartimentCompartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque liés à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence ».

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de perte en capital

Le capital initialement investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant initialement investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnée et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à cet Indicateur de Référence peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint,

en effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats des actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- (vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à une opération sur titres composant l'Indicateur de Référence

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de Change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risque de change lié aux classes d'actions D EUR et C EUR

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché des actions Indonésiennes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.
- Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 juin 2011.
- Date de création du compartiment : 4 juillet 2011.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA évolue de 32.70%* sur l'exercice et s'établit à 121.4668 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 21.47% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA C-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA évolue de 31.69%* sur l'exercice et s'établit à 91.7545 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -8.25% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI INDONESIA Net USD, libellé en Dollar américain (USD), représentatif de la performance de marché des grandes et moyennes capitalisations cotées en Indonésie.

Cet indice observe une évolution de 31.84% sur l'exercice. La classe C-EUR, n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 0.76% par rapport à USD Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI INDONESIA Net USD ,le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI INDONESIA Net USD.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI INDONESIA Net USD, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0341% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.1% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	30 144 240,63	24 674 573,15
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	30 144 240,63	24 674 573,15
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	562 297,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	562 297,58
Comptes financiers	0,34	0,08
Liquidités	0,34	0,08
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	30 144 240,97	25 236 870,81

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	22 556 569,55	27 809 310,37
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 308 550,08	-3 199 509,81
• Résultat de l'exercice	-142 884,87	-152 402,95
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	29 722 234,76	24 457 397,61
Instruments financiers	408 171,31	206 119,72
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	408 171,31	206 119,72
Dettes	13 834,90	573 353,48
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	13 834,90	573 353,48
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	30 144 240,97	25 236 870,81

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	24 469 385,34	26 719 385,34
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-153 046,90	-155 686,56
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-153 046,90	-155 686,56
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	10 162,03	3 283,61
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-142 884,87	-152 402,95

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Classes d'actions D-EUR, C-EUR, D-USD, C-USD :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,55 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Pour les classes d'Actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Pour les classes d'Actions D-EUR et D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR ETF MSCI Indonesia (le "Fonds") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor International Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs de parts du Fonds ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des parts de fonds commun de placement en général, ou les parts du Fonds en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs de parts du Fonds pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des parts du Fonds, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Fonds.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRESSES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES ACTIONNAIRES DE PARTS DE COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	24 457 397,61	26 290 764,08
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	117 087,00	14 796 873,94
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-2 736 573,39	-12 913 072,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 607 961,08	7 191 545,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 150 119,25	-3 696 581,05
Plus-values réalisées sur contrats financiers	69 825 451,01	98 056 533,35
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-60 313 167,30	-105 700 741,55
Frais de transaction	-	-
Différences de change	1 072 868,08	694 322,42
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	196 428,41	112 555,88
- Différence d'estimation exercice N	596 564,28	400 135,87
- Différence d'estimation exercice N-1	400 135,87	287 579,99
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-202 051,59	-219 115,68
- Différence d'estimation exercice N	-408 171,31	-206 119,72
- Différence d'estimation exercice N-1	-206 119,72	12 995,96
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-153 046,90	-155 686,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	29 722 234,76	24 457 397,61

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	24 469 385,34	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,34
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,34	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	24 469 385,34	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	700 824,50	622 827,72	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		13 834,90
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		13 834,90
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0011067511	1 000	117 087,00	23 500	2 736 573,39
ACTION C-USD / FR0011070374	-	-	-	-
ACTION D-USD / FR0011070382	-	-	-	-
ACTION D-EUR / FR0011070366	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011067511		-		-
ACTION C-USD / FR0011070374		-		-
ACTION D-USD / FR0011070382		-		-
ACTION D-EUR / FR0011070366		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011067511		-		-
ACTION C-USD / FR0011070374		-		-
ACTION D-USD / FR0011070382		-		-
ACTION D-EUR / FR0011070366		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011067511		-		-
ACTION C-USD / FR0011070374		-		-
ACTION D-USD / FR0011070382		-		-
ACTION D-EUR / FR0011070366		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011067511	0,55
ACTION C-USD / FR0011070374	0,55
ACTION D-USD / FR0011070382	-
ACTION D-EUR / FR0011070366	-
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011067511	-
ACTION C-USD / FR0011070374	-
ACTION D-USD / FR0011070382	-
ACTION D-EUR / FR0011070366	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-408 171,31

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-142 884,87	-152 402,95
Total	-142 884,87	-152 402,95

ACTION C-EUR / FR0011067511	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-130 275,34	-140 085,99
Total	-130 275,34	-140 085,99
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION C-USD / FR0011070374	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-12 609,53	-12 316,96
Total	-12 609,53	-12 316,96
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION D-USD / FR0011070382	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION D-EUR / FR0011070366	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	7 308 550,08	-3 199 509,81
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	7 308 550,08	-3 199 509,81

ACTION C-EUR / FR0011067511	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	6 889 818,97	-2 477 143,47
Total	6 889 818,97	-2 477 143,47
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION C-USD / FR0011070374	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	418 731,11	-722 366,34
Total	418 731,11	-722 366,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION D-USD / FR0011070382	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION D-EUR / FR0011070366	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 4 juillet 2011.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	29 722 234,76	24 457 397,61	26 290 764,08	22 475 097,58	5 878 743,39

ACTION C-EUR / FR0011067511	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	223 100	245 600	237 900	239 000	44 000
Valeur liquidative	121,4668	91,5341	104,9352	88,4656	108,1274
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	30,29	-10,65	24,65	-32,13	-0,56

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION C-USD / FR0011070374	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	31 337	31 337	18 347	21 847	15 047
Valeur liquidative	91,7545	69,6767	90,5963	82,8756	96,5487
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	12,95	-23,44	65,02	109,15	-0,38

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION D-USD / FR0011070382	Devise de l'action et de la valeur liquidative : -				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION D-EUR / FR0011070366	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	17 712,00	2 646 172,80	EUR	8,90
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	9 854,00	1 399 268,00	EUR	4,71
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	2 667,00	278 834,85	EUR	0,94
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	4 818,00	464 937,00	EUR	1,56
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	58 305,00	383 530,29	EUR	1,29
ES0113307021	BANKIA SA	PROPRE	1 441 548,00	1 156 121,50	EUR	3,89
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	17 475,00	1 403 242,50	EUR	4,72
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	31 240,00	2 820 659,60	EUR	9,49
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	14 209,00	1 127 768,33	EUR	3,79
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	43 781,00	2 841 824,71	EUR	9,56
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	92 628,00	1 375 062,66	EUR	4,63
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	25 580,00	668 917,00	EUR	2,25
ES0105075008	EUSKALTEL SA	PROPRE	27 272,00	250 356,96	EUR	0,84
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	19 562,00	1 315 348,88	EUR	4,43
CH001221405E	HOLCIM LTD-NOM EUR	PROPRE	5 618,00	273 343,79	EUR	0,92
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	36 908,00	1 013 493,68	EUR	3,41
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	6 688,00	623 054,08	EUR	2,10
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	1 157,00	204 326,20	EUR	0,69
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	5 472,00	355 360,73	CHF	1,20
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	14 005,00	622 827,72	USD	2,10
DE0007030009	RHEINMETALL AG	PROPRE	42 976,00	2 712 215,36	EUR	9,13
DE0007037129	RWE AG	PROPRE	81 112,00	1 172 879,52	EUR	3,95
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	17 357,00	1 392 725,68	EUR	4,69
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	13 210,00	1 366 574,50	EUR	4,60

LYXOR UCITS ETF MSCI INDONESIA
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	121 222,00	1 122 515,72	EUR	3,78
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	26 750,00	345 463,77	CHF	1,16
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	6 449,00	807 414,80	EUR	2,72
Total Action				30 144 240,63		101,42
Total Valeurs mobilières				30 144 240,63		101,42
Swap de Taux						
SWAP03547730	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	12 613,60	EUR	0,04
SWAP03547740	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	1 221,13	EUR	0,00
SWAP03547760	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	22 310 000,00	27 099 252,96	EUR	91,18
SWAP03547828	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	2 159 385,34	2 622 981,63	EUR	8,82
SWAP03547758	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	24 469 385,34	-30 144 240,63	EUR	-101,42
Total				-408 171,31		-1,37
Total Swap de Taux				-408 171,31		-1,37
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,34	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,34		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-13 834,90	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-13 834,90		-0,05
Total Liquidités				-13 834,56		-0,05
Total LYXOR UCITS ETF INDONESIA				29 722 234,76		100,00

LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions Internationales.

Le Compartiment LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR) (Ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Pour les classes d'Actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Pour les classes d'Actions D-EUR et D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer au marché des actions thaïlandaises en reproduisant l'évolution de l'indice SET50 NET Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Baht thaïlandais (THB), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'indice SET 50 Net Total Return.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.10%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice SET50 NET Total Return, (dividendes net réinvestis).

L'Indicateur de Référence est l'indice de référence de la bourse Thaïlandaise (le Stock Exchange of Thailand). Il est composé des 50 principales valeurs cotées sur Stock Exchange of Thailand, en termes de capitalisation boursière ajustée du flottant et de la liquidité.

L'indice SET50 NET Total Return a été initialement créé en 1950 pour servir de sous-jacent à des produits dérivés. Il est maintenu par la bourse de Thaïlande. Le SET's Index Committee est en charge de définir les critères de sélection de l'indice, la liste de ses composants ainsi que sa méthodologie.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.set.or.th

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de Référence.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est revu deux fois par an en juin et en décembre, avec date d'effet au 1er jour de bourse du mois suivant.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.set.or.th

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

Publication de l'Indice SET50 NET Total Return :

L'indice SET50 Net Total Return est calculé quotidiennement en utilisant le cours de clôture de l'indice.

L'Indice SET50 NET Total Return est disponible :

Via Reuters : .SET50NETRI

Via Bloomberg : SET50NTR

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.set.or.th

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- Géographique
- Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier à l'actif du Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque liés à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de perte en capital

Le capital initialement investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant initialement investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats des actions.

- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnée et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint,

en effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats des actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- (vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à une opération sur titres composant l'Indicateur de Référence

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à la classe d'action

Pour les classes d'actions C-USD et D-USD:

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Le taux de change utilisé pour la valorisation de ces classes d'actions est le taux de change USD/THO (Baht onshore) applicable aux investisseurs locaux, qui peut dévier du taux de change USD/THB (Baht offshore) applicable aux investisseurs étrangers.

Pour les classes d'actions C-EUR et D-EUR:

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Le taux de change utilisé pour la valorisation de ces classes d'actions est le taux de change EUR/THO (Baht onshore) applicable aux investisseurs locaux, qui peut dévier du taux de change EUR/THB (Baht offshore) applicable aux investisseurs étrangers.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur souhaitant s'exposer au marché actions thaïlandais.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.
- Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 juin 2011.
- Date de création du compartiment : 4 juillet 2011.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR) évolue de 9.47%* sur l'exercice et s'établit à 162.0406 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 62.04% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR) évolue de 8.63%* sur l'exercice et s'établit à 122.4014 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 22.40% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice SET50 Net TRI, libellé en Baht Thaïlandais (THB), représentatif des actions des 50 plus grandes sociétés cotées sur la Bourse de Thaïlande.

Cet indice observe une évolution de 7.33% sur l'exercice. Les classes C-EUR, C-USD, n'étant pas valorisées dans la devise de l'indice, l'évolution de leurs valeurs liquidatives sont soumises au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 2.36% par rapport à THB, USD a diminué de 1.60% par rapport à THB

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice SET50 Net TRI, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice SET50 Net TRI.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice SET50 Net TRI, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0325% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.1%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

* Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	13 349 855,08	10 896 910,24
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	13 349 855,08	10 896 910,24
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoциées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoциés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	32 199,30
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	32 199,30
Comptes financiers	0,11	-
Liquidités	0,11	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	13 349 855,19	10 929 109,54

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	11 659 410,74	11 561 982,72
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 672 589,00	-899 056,00
• Résultat de l'exercice	-55 236,89	-53 941,57
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	13 276 762,85	10 608 985,15
Instruments financiers	67 993,28	284 057,42
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	67 993,28	284 057,42
Dettes	5 099,06	36 066,95
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 099,06	36 066,95
Comptes financiers	-	0,02
Concours bancaires courants	-	0,02
Emprunts	-	-
Total du passif	13 349 855,19	10 929 109,54

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	8 193 476,30	7 167 095,92
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-59 123,62	-84 959,57
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-59 123,62	-84 959,57
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 886,73	31 018,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-55 236,89	-53 941,57

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Le gestionnaire financier se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. Le gestionnaire financier se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

Le gestionnaire financier réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité du gestionnaire financier à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions de FIA de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du gestionnaire financier.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters le même jour d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Classe d'actions D-EUR, C-EUR, D-USD, C-USD :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,45 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

arrêts

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Pour les classes d'Actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Pour les classes d'Actions D-EUR et D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 Net TR) n'est en aucun cas parrainé, approuvé, vendu ou recommandé par le Stock Exchange of Thailand ("SET"), et SET ne se porte aucunement garante (expressément ou tacitement) ni des résultats escomptés de l'utilisation de l'indice SET50 Net Total Return (ci-après, l'« Indice »), ni du niveau atteint par l'Indice à quelque moment ou date que ce soit. L'Indice est compilé et calculé par SET. SET n'endosse toutefois aucune responsabilité quant aux erreurs qui pourraient, par suite de négligence ou autre, apparaître dans l'Indice. Par ailleurs, SET n'est aucunement tenu d'attirer l'attention sur de telles erreurs.

SET est une marque déposée par le Stock Exchange of Thailand.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	10 608 985,15	19 325 130,23
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	13 152 818,66	12 590 895,12
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-11 489 082,62	-20 667 051,62
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 826 133,49	6 663 982,75
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 639 559,66	-2 226 823,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	55 502 085,97	77 468 076,07
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-53 780 932,49	-82 675 660,31
Frais de transaction	-	-
Différences de change	415 363,51	756 969,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-475 989,68	-195 474,14
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-125 568,68	350 421,00
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	350 421,00	545 895,14
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	216 064,14	-346 098,85
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-67 993,28	-284 057,42
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-284 057,42	62 041,43
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-59 123,62	-84 959,57
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	13 276 762,85	10 608 985,15

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	8 193 476,30	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,11
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,11	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	8 193 476,30	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	JPY	USD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 903 874,69	554 405,00	475 069,11	124 863,96
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		5 099,06
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		5 099,06
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
PART C-EUR / FR0011067529	79 510	12 925 888,01	70 900	11 489 082,62
PART C-USD / FR0011070440	2 400	226 930,65	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART C-EUR / FR0011067529		-		-
PART C-USD / FR0011070440		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART C-EUR / FR0011067529		-		-
PART C-USD / FR0011070440		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART C-EUR / FR0011067529		-		-
PART C-USD / FR0011070440		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
PART C-EUR / FR0011067529	0,45
PART C-USD / FR0011070440	0,45

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
PART C-EUR / FR0011067529	-
PART C-USD / FR0011070440	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|------------|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | -67 993,28 |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-55 236,89	-53 941,57
Total	-55 236,89	-53 941,57

PART C-EUR / FR0011067529	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-43 948,24	-42 583,68
Total	-43 948,24	-42 583,68
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART C-USD / FR0011070440	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-11 288,65	-11 357,89
Total	-11 288,65	-11 357,89
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 672 589,00	-899 056,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 672 589,00	-899 056,00

PART C-EUR / FR0011067529	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 696 182,91	811 059,27
Total	1 696 182,91	811 059,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART C-USD / FR0011070440	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-23 593,91	-1 710 115,27
Total	-23 593,91	-1 710 115,27
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 4 juillet 2011.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	13 276 762,85	10 608 985,15	19 325 130,23	18 761 291,07	11 261 783,92

PART C-EUR / FR0011067529	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	65 190	56 580	105 800	114 900	76 500
Valeur liquidative	162,0406	148,0234	162,7313	143,3398	132,8525
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	25,34	13,58	22,04	9,23	-0,53

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART C-USD / FR0011070440	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	24 300	21 900	18 800	23 200	12 000
Valeur liquidative	122,4014	112,6751	140,4948	134,2823	118,6262
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1,43	-78,61	106,23	-17,52	-0,36

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	225,00	33 615,00	EUR	0,25
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	5 577,00	301 994,55	EUR	2,27
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	10 316,00	1 078 537,80	EUR	8,12
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	56 693,00	372 926,55	EUR	2,81
ES0113307021	BANKIA SA	PROPRE	166 441,00	133 485,68	EUR	1,01
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	5 937,00	476 741,10	EUR	3,59
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	5 246,00	473 661,34	EUR	3,57
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	3 081,00	244 538,97	EUR	1,84
US16119P1084	CHARTER COMMUNICATIONS INC	PROPRE	2 084,00	475 069,11	USD	3,58
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	24 243,00	359 887,34	EUR	2,71
NO0010031479	DNB NOR ASA	PROPRE	4 250,00	56 148,25	NOK	0,42
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	19 744,00	561 914,24	EUR	4,23
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	10,00	17 665,24	CHF	0,13
CH001221405E	HOLCIM LTD-NOM EUR	PROPRE	390,00	18 975,45	EUR	0,14
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	49 517,00	593 956,42	EUR	4,47
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	10 675,00	370 122,53	JPY	2,79
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	1 165,00	18 255,55	EUR	0,14
JP3283750002	KOHNAN SHOJI	PROPRE	1 514,00	27 311,21	JPY	0,21
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	30 182,00	627 634,69	EUR	4,73
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	21 495,00	590 252,70	EUR	4,45
CH0026205861	LOOSER HOLDING AG	PROPRE	99,00	9 461,19	CHF	0,07
JP3869920003	MANI INC	PROPRE	1 600,00	33 973,95	JPY	0,26
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	3 577,00	631 698,20	EUR	4,76
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	36 970,00	90 183,14	JPY	0,68

LYXOR UCITS ETF THAILAND (SET50 NET TR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	16 391,00	1 084 870,85	CHF	8,17
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	2 192,00	60 170,40	EUR	0,45
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	7 157,00	68 715,71	SEK	0,52
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	15 399,00	1 000 036,53	CHF	7,53
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	18 169,00	345 301,85	EUR	2,60
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	5 379,00	556 457,55	EUR	4,19
JP3346700002	SIIX	PROPRE	900,00	32 814,17	JPY	0,25
CH0126881561	SWISS RE AG	PROPRE	1 587,00	134 537,43	CHF	1,01
CH0008742519	SWISSCOM N	PROPRE	1 574,00	657 303,45	CHF	4,95
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	71 207,00	659 376,82	EUR	4,97
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	4 683,00	586 311,60	EUR	4,42
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	16 053,00	565 948,52	EUR	4,26
Total Action				13 349 855,08		100,55
Total Valeurs mobilières				13 349 855,08		100,55
Swap de Taux						
SWAP03598565	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	4 067,61	EUR	0,03
SWAP03598549	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	1 032,18	EUR	0,01
SWAP03598525	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	6 519 000,00	10 563 429,93	EUR	79,56
SWAP03598613	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	1 674 476,30	2 713 332,06	EUR	20,44
SWAP03598495	VRAC LEG LYX ETF THA	PROPRE	8 193 476,30	-13 349 855,06	EUR	-100,55
Total				-67 993,28		-0,51
Total Swap de Taux				-67 993,28		-0,51
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,11	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,11		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-5 099,06	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-5 099,06		-0,04
Total Liquidités				-5 098,95		-0,04
Total LYXOR UCITS ETF THAILAND				13 276 762,85		100,00

LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'Actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'Actions D-EUR et D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer aux marchés actions des pays développés et des pays émergents et de répliquer l'indice MSCI AC World Index (ACWI) Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,07%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI AC World Index (ACWI) Net Total Return (dividendes nets réinvestis). L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant qui a été conçu pour mesurer l'univers investissable et la performance des sociétés des marchés développés et émergents. L'Indicateur de Référence a été conçu pour couvrir les grandes et moyennes capitalisations et il est construit en utilisant la méthodologie MSCI Global Investable Market Index (GIMI) pour satisfaire à des critères de taille, de liquidité et de capitalisation boursière ajustée du flottant.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com

La performance suivie est celle des cours de clôture de l'Indicateur de référence en USD.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La révision de la composition de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de la composition de l'Indicateur de Référence, éditées par MSCI, sont disponibles sur le site Internet: www.msci.com

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: .MIWD00000NUS

Via Bloomberg: M1WD

Le cours de clôture de L'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.msci.com

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- Géographique
- Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du FCPCompartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque lié à l'exposition des marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment: une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplication de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;

iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de l'Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;

v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;

vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change sur les classes d'actions C-EUR et D-EUR

La valeur des classes d'actions susvisées est calculée en euro (EUR) et l'Indicateur de Référence est un indice exprimé en dollar américain (USD). Ainsi, la valeur des actions C-EUR et D-EUR pourra varier d'un jour à l'autre en fonction des fluctuations du taux de change (EUR/USD). Au moment des souscriptions/rachats, le porteur verrait ainsi son rendement/capital augmenté ou diminué par la reconversion en Euro compte tenu de son exposition au risque lié à la hausse comme à la baisse de l'Euro par rapport au Dollar Américain.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence de référence suivi par le Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer aux marchés des pays développés et des pays émergents.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.
- Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 1er septembre 2011.
- Date de création du compartiment : 5 septembre 2011.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD évolue de 2.63%* sur l'exercice et s'établit à 198.0769 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 98.08% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD évolue de 1.84%* sur l'exercice et s'établit à 153.8634 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 53.86% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI AC WORLD NR, libellé en Dollar américain (USD), représentatif de la performance de marché des grandes et moyennes capitalisations cotées dans 45 pays industrialisés et émergents.

Cet indice observe une évolution de 2.05% sur l'exercice. La classe C-EUR, n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 0.76% par rapport à USD Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI AC WORLD NR, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI AC WORLD NR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI AC WORLD NR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0289% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.07%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

* Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	116 592 922,50	157 012 258,29
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	116 592 922,50	157 012 258,29
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	3 233 345,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	3 233 345,00
Comptes financiers	0,41	0,26
Liquidités	0,41	0,26
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	116 592 922,91	160 245 603,55

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	111 368 699,62	162 772 236,65
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 246 986,31	-6 844 673,88
• Résultat de l'exercice	-494 756,60	-690 459,45
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	115 120 929,33	155 237 103,32
Instruments financiers	1 426 580,65	1 722 943,11
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 426 580,65	1 722 943,11
Dettes	45 412,93	3 285 557,12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	45 412,93	3 285 557,12
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	116 592 922,91	160 245 603,55

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	58 119 307,03	80 433 069,39
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	4 450,54
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	4 450,54
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	4 450,54
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-473 033,00	-1 151 689,69
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-473 033,00	-1 147 239,15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-21 723,60	456 779,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-494 756,60	-690 459,45

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,45 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euros.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'Actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'Actions D-EUR et D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD (le "Fonds") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor International Asset Management.

Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs de actions du compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des actions du compartiment en général, ou les actions du compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs de actions du compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Fonds. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Fonds.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRESSES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS DE OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	155 237 103,32	232 408 674,30
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	344 567 923,26	497 504 409,74
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-385 434 557,41	-600 388 360,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 122 998,76	85 498 049,21
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-33 125 947,41	-40 595 927,71
Plus-values réalisées sur contrats financiers	937 287 082,14	1 554 484 481,14
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-929 569 650,53	-1 574 290 473,46
Frais de transaction	-	-
Différences de change	5 608 942,89	-3 288 123,29
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 396 295,15	5 609 632,81
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 967 681,46	5 363 976,61
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	5 363 976,61	-245 656,20
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	296 362,46	-558 020,02
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 426 580,65	-1 722 943,11
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 722 943,11	-1 164 923,09
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-473 033,00	-1 147 239,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	115 120 929,33	155 237 103,32

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	58 119 307,03	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,41
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,41	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	58 119 307,03	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	JPY	CHF	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	6 149 953,73	4 483 743,59	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		45 412,93
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		45 412,93
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0011079466	1 820 268	343 367 329,11	2 031 430	381 959 761,29
ACTION C-USD / FR0011093418	8 500	1 200 594,15	25 400	3 474 796,12
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011079466		-		-
ACTION C-USD / FR0011093418		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011079466		-		-
ACTION C-USD / FR0011093418		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011079466		-		-
ACTION C-USD / FR0011093418		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011079466	0,45
ACTION C-USD / FR0011093418	0,45

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011079466	-
ACTION C-USD / FR0011093418	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-1 426 580,65

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-494 756,60	-690 459,45
Total	-494 756,60	-690 459,45

ACTION C-EUR / FR0011079466	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-473 679,76	-658 925,08
Total	-473 679,76	-658 925,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION C-USD / FR0011093418	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-21 076,84	-31 534,37
Total	-21 076,84	-31 534,37
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	4 246 986,31	-6 844 673,88
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	4 246 986,31	-6 844 673,88

ACTION C-EUR / FR0011079466	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	8 611 299,70	6 068 839,84
Total	8 611 299,70	6 068 839,84
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION C-USD / FR0011093418	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-4 364 313,39	-12 913 513,72
Total	-4 364 313,39	-12 913 513,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 5 septembre 2011.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	115 120 929,33	155 237 103,32	232 408 674,30	46 620 583,08	16 043 919,35

ACTION C-EUR / FR0011079466	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	556 434	767 596	1 360 600	287 500	79 500
Valeur liquidative	198,0769	193,0015	170,5469	145,9685	124,272
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	14,62	7,04	12,42	-26,27	-0,53

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION C-USD / FR0011093418	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	34 940	51 840	3 000	45 000	70 000
Valeur liquidative	153,8634	151,0765	151,4159	140,6209	114,1098
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-125,51	-249,71	849,11	244,67	-0,37

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0010532478	ACTELION N	PROPRE	2 148,00	283 348,55	CHF	0,25
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	46 306,00	6 918 116,40	EUR	6,01
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	13 990,00	757 558,50	EUR	0,66
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	41 463,00	5 887 746,00	EUR	5,11
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	71 416,00	7 466 542,80	EUR	6,49
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	74 678,00	5 996 643,40	EUR	5,21
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	118 439,00	10 693 857,31	EUR	9,29
BE0974268972	BPOST SA	PROPRE	30 980,00	750 800,30	EUR	0,65
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	196 352,00	2 626 682,28	JPY	2,28
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	83 163,00	5 398 110,33	EUR	4,69
JP3548610009	DENA CO LTD	PROPRE	120 077,00	3 523 271,45	JPY	3,06
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	192 689,00	5 439 610,47	EUR	4,73
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	370 671,00	5 502 611,00	EUR	4,78
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	176 739,00	4 621 724,85	EUR	4,01
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	60 122,00	1 164 262,53	EUR	1,01
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	7 399,00	497 508,76	EUR	0,43
CH001221405E	HOLCIM LTD-NOM EUR	PROPRE	20 949,00	1 019 273,60	EUR	0,89
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	1 118 535,00	6 944 983,82	EUR	6,03
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	456 823,00	5 479 591,89	EUR	4,76
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	54 348,00	3 016 857,48	EUR	2,62
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	139 894,00	2 909 095,73	EUR	2,53
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	30 611,00	5 405 902,60	EUR	4,70
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	29 157,00	1 929 813,89	CHF	1,68
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	15 390,00	999 452,05	CHF	0,87

LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	6 057,00	1 271 129,10	CHF	1,10
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	45 835,00	3 677 800,40	EUR	3,19
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	52 055,00	5 385 089,75	EUR	4,68
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	604 021,00	5 593 234,46	EUR	4,86
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	43 389,00	5 432 302,80	EUR	4,72
Total Action				116 592 922,50		101,28
Total Valeurs mobilières				116 592 922,50		101,28
Swap de Taux						
SWAP03547791	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	43 540,40	EUR	0,04
SWAP03547664	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	1 872,11	EUR	0,00
SWAP03547836	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	55 643 400,00	110 216 723,20	EUR	95,74
SWAP03547735	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	2 475 907,03	4 904 206,13	EUR	4,26
SWAP03547697	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	58 119 307,03	-116 592 922,49	EUR	-101,28
Total				-1 426 580,65		-1,24
Total Swap de Taux				-1 426 580,65		-1,24
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,41	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,41		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-45 412,93	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-45 412,93		-0,04
Total Liquidités				-45 412,52		-0,04
Total LYXOR UCITS ETF MSCI ALL COUNTRY WORLD				115 120 929,33		100,00

LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO- WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR) (ci-après le «Compartiment») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro, en reproduisant l'évolution de l'indice FTSE MTS Highest Rated Macro-Weighted Government Bond 1-3Y (Mid Price) Index (l'« Indicateur de Référence ») libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence mesure la performance du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro pondéré par pays, ayant au moins deux notations égales à « AAA » ou équivalent chez les 3 agences de notations S&P, Moody's et Fitch.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

L'Indicateur de Référence est calculé par FTSE MTS.

Méthologie

L'Indicateur de Référence comprend des obligations émises par les gouvernements des Etats appartenant à la zone Euro ayant les meilleures qualités de crédit, et prenant en compte les pondérations de ces Etats calculées sur la base d'indicateurs macroéconomiques. L'Indicateur de Référence est fourni avec un historique des valeurs d'indice remontant au 31 Décembre 1998. Comme détaillés ci-dessous, les sélections initiales sont basées sur les critères d'admissibilité qui sont les mêmes critères appliqués aux indices « FTSE MTS Eurozone Government Broad » (à l'exception du critère de notation):

L'Indicateur de Référence comprend un nombre minimum de 5 émetteurs. Dans l'éventualité d'une dégradation de la notation d'un émetteur, celui-ci sera remplacé à la condition qu'un autre pays émetteur devienne à son tour éligible pour respecter le nombre minimum de 5 émetteurs requis dans l'Indicateur de Référence.

Ainsi les titres représentés sont des titres de dette ayant une qualité de crédit parmi les plus hautes des Etats souverains de la zone euro.

Les obligations admissibles sont les suivantes:

- Nominal et coupons libellés en euros, n'incluant pas d'option, ni de convertibilité ;
- Cotation sur la plateforme FTSE MTS
- Emis par les gouvernements souverains de pays de la zone Euro, sélectionné par FTSE MTS parmi la liste suivantes de pays : Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne et ayant au moins deux notes sur trois notes AAA décernées par les principales agences de notation S&P, Moody's et Fitch ;
- Maturité supérieure à 1an ;
- Avoir un montant minimal d'encours de 2 milliards EUR.

L'Indicateur de Référence doit comprendre au minimum 5 pays émetteurs. Si une dégradation de la notation d'un émetteur advient, ce dernier sera remplacé à la condition qu'un autre pays devienne à son tour éligible pour respecter le nombre minimum de 5 émetteurs requis dans l'Indicateur de Référence.

La composition de cet indice de référence est révisée chaque mois.

La méthodologie complète est disponible à www.ftse.com

La performance suivie est celle de clôture de l'indice: 17h30 (CET).

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPHRA5=

Via Bloomberg: FMMPHRA5

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com

Révisions de L'Indicateur de Référence

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplique pure ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans obligations composant l'Indicateur de Référence.

Des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 1 et 4.
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.

Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net
--	--

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux.

Le Compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment n'aura pas recours à des instruments financiers à terme, sauf à titre accessoire et dans les limites fixées par la réglementation, à des contrats futurs sur indices ou sur obligations cotés sur des marchés réglementés.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

8. Garanties financières

Néant. Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en oeuvre de son objectif de gestion.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants:

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des obligations du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur de l'Indicateur de Référence est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro pondéré par pays, ayant au moins deux notations égales à « AAA » ou équivalent chez les trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 8 Novembre 2011.*
- *Date de création du compartiment : 25 novembre 2011.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR) évolue de 0.00%* sur l'exercice et s'établit à 103.3694 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 3.37% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price Highest Rated Ma 1-3Y, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations les mieux notées émises par des gouvernements de la zone euro dont l'échéance fait partie de la fourchette 1-3 ans et dont la pondération par pays calculée est basée sur des indicateurs macroéconomiques.

Cet indice observe une évolution de 0.16% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price Highest Rated Ma 1-3Y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price Highest Rated Ma 1-3Y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 2 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0034% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	37 939 322,79	14 946 840,88
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	37 939 322,79	14 026 532,24
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	920 308,64
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	2 576,16	43 755,63
Liquidités	2 576,16	43 755,63
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	37 941 898,95	14 990 596,51

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	38 147 189,19	14 928 662,25
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-891 976,52	-217 790,26
• Résultat de l'exercice	681 378,93	277 693,13
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	37 936 591,60	14 988 565,12
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5 307,35	2 031,39
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 307,35	2 031,39
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	37 941 898,95	14 990 596,51

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	541 610,70	427 494,70
• Produits sur titres de créances	-	18 419,68
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	541 610,70	445 914,38
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-12,36
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-12,36
Résultat sur opérations financières (I - II)	541 610,70	445 902,02
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-43 102,23	-38 136,36
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	498 508,47	407 765,66
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	182 870,46	-130 072,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	681 378,93	277 693,13

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.



Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le délégataire de gestion financière dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165 % par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Highest Rated Macro-Weighted Government Bond 1-3Y (Mid Price) Index de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	14 988 565,12	37 125 436,53
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	29 511 158,00	3 611 197,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-6 517 408,50	-25 828 542,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	330 714,19	579 487,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-855 584,87	-910 596,63
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :		
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-64 919,62	-45 558,81
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-45 558,81	-49 374,90
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :		
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	498 508,47	407 765,66
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	37 936 591,60	14 988 565,12

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	37 939 322,79	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	37 939 322,79	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 576,16
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	37 939 322,79	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 576,16	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		5 307,35
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnés		5 307,35
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	285 000	29 511 158,00	63 000	6 517 408,50
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,17
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	681 378,93	277 693,13
Total	681 378,93	277 693,13
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	681 378,93	277 693,13
Total	681 378,93	277 693,13
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-891 976,52	-217 790,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-891 976,52	-217 790,26
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-891 976,52	-217 790,26
Total	-891 976,52	-217 790,26
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	37 936 591,60	14 988 565,12	37 125 436,53	109 843 526,93	103 483 606,08
Nombre d'actions en circulation	367 000	145 000	360 000	1 071 000	1 010 000
Valeur liquidative	103,3694	103,3694	103,1262	102,5616	102,459
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-0,57	0,41	0,66	0,41	-0,14

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 25 novembre 2011.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
DE0001141679	ALLEMAGNE 1% 12/10/2018	PROPRE	1 335 650,00	1 379 292,82	EUR	3,64
AT0000A19XC3	AUSTRIA 0.25% 18/10/2019	PROPRE	280 000,00	286 426,77	EUR	0,76
AT0000A12B06	AUSTRIA 1.15% 19/10/2018	PROPRE	277 000,00	286 692,53	EUR	0,76
AT0000A0VRF9	AUSTRIA 1.95% 18/06/19	PROPRE	285 000,00	305 810,47	EUR	0,81
AT0000385745	BUND (AUT) 4.65% 15/01/18	PROPRE	479 000,00	527 191,40	EUR	1,39
DE0001141661	BUND 0.25% 13/04/18	PROPRE	1 335 840,00	1 354 635,82	EUR	3,57
DE0001141653	BUNDESUBL 0.5% 23/02/2018	PROPRE	1 335 880,00	1 360 642,25	EUR	3,59
DE0001141687	BUNDESUBLIGATION 1% 22/02/2019	PROPRE	1 257 200,00	1 313 321,27	EUR	3,46
DE0001135374	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 3.75% 04/01/2019	PROPRE	1 885 890,00	2 126 237,40	EUR	5,60
DE0001104651	BUNDESSCHATZANW 0% 14/09/2018	PROPRE	707 330,00	715 641,13	EUR	1,89
DE0001104644	BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0% 15/06/2018	PROPRE	1 100 190,00	1 111 576,97	EUR	2,93
DE0001104636	BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0% 16/03/2018	PROPRE	1 021 430,00	1 030 500,30	EUR	2,72
DE0001104628	BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0.00% 15/12/2017	PROPRE	1 021 610,00	1 029 077,97	EUR	2,71
FI0001006306	FINLAND 4.375% 04/07/2019	PROPRE	546 000,00	626 482,27	EUR	1,65
FI4000068663	FINNISH GOV'T 1.125% 15/09/18	PROPRE	546 000,00	564 552,78	EUR	1,49
FR0012634558	FRANCE OAT 0% 25/02/2018	PROPRE	813 260,00	820 050,72	EUR	2,16
FR0011523257	FRANCE OAT 1 11/25/18	PROPRE	923 090,00	961 815,08	EUR	2,54
FR0011394345	FRANCE OAT 1% 25/05/18	PROPRE	970 520,00	999 190,09	EUR	2,63
FR0011708080	FRANCE OAT 1% 25/05/2019	PROPRE	957 150,00	999 495,23	EUR	2,63
FR0010776161	FRANCE OAT 3.75% 25/10/2019	PROPRE	1 467 840,00	1 657 003,36	EUR	4,37
FR0013101466	FRANCE 0% 25/02/2019	PROPRE	788 870,00	799 046,42	EUR	2,11
DE0001135382	GERMANY BUND 3.50% 04/07/2019	PROPRE	1 886 080,00	2 117 035,66	EUR	5,58
DE0001135341	GERMANY BUND 4.00% 04/01/2018	PROPRE	1 571 570,00	1 710 834,28	EUR	4,51
DE0001135358	GERMANY BUND 4.25% 04/07/2018	PROPRE	1 650 140,00	1 809 607,95	EUR	4,77

LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001141703	GERMANY 0.25% 11/10/19	PROPRE	1 257 360,00	1 289 423,54	EUR	3,40
DE0001141695	GERMANY 0.5 12/04/2019	PROPRE	1 257 320,00	1 295 384,76	EUR	3,41
NL0011005137	NETHERLANDS GOVERNMENT 0% 15/04/2018	PROPRE	769 550,00	776 560,60	EUR	2,05
NL0010514246	NETHERLANDS GVT 1.25% 15/01/2019	PROPRE	793 430,00	833 540,01	EUR	2,20
NL0009086115	NETHERLANDS 4.00% 15/07/2019	PROPRE	759 520,00	863 319,64	EUR	2,28
FR0010604983	OAT 4% 25/04/2018	PROPRE	1 379 110,00	1 502 514,85	EUR	3,96
FR0000189151	OAT 4.25% 25/04/19	PROPRE	1 304 710,00	1 490 069,80	EUR	3,93
FR0010670737	OAT 4.25% 25/10/2018	PROPRE	1 282 820,00	1 407 742,95	EUR	3,71
FR0000570921	OAT 8.50% 25/10/19	PROPRE	366 550,00	466 622,92	EUR	1,23
NL0010200606	PAYS-BAS 1.25% 15/01/2018	PROPRE	738 610,00	763 111,67	EUR	2,01
NL0006227316	PAYS-BAS 4% 15/07/18	PROPRE	780 750,00	851 880,06	EUR	2,25
AT0000A08968	REPUBLIC OF AUSTRIA 4.35% 15/03/2019	PROPRE	443 000,00	506 991,05	EUR	1,34
Total Obligation				37 939 322,79		100,01
Total Valeurs mobilières				37 939 322,79		100,01
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	2 576,16	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				2 576,16		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-5 307,35	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-5 307,35		-0,01
Total Liquidités				-2 731,19		-0,01
Total LYXOR UCITS ETF MTS HIGHEST RATED M-W GOV BOND 1-3				37 936 591,60		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif : 31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 : 26 011 538,15

Commission de gestion de la direction du fonds : 0,165 % TTC

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport Semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	38 136,36	14 916,67	43 102,23
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	38 136,36	14 916,67	43 102,23

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(43102.23/26011538.15)*100$$

0,165 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
<i>LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO- WEIGHTED GOVT BOND 1-3Y (DR)</i>	+0.00%	+0.24%	+0.55%
<i>EUROMTS MID PRICE HIGHEST RATED MACRO WEIGHTED GOV BOND 1-3Y</i>	+0.16%	+0.37%	+0.72%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO- WEIGHTED GOVT BOND 3-5Y (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 3-5Y (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 3-5Y (DR) (ci-après le «Compartiment») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro, en reproduisant l'évolution de l'indice FTSE MTS Highest Rated Macro-Weighted Government Bond 3-5Y (Mid Price) Index (l'«Indicateur de Référence»), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi («tracking error») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'indice).

L'Indicateur de Référence mesure la performance du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro pondéré par pays, ayant au moins deux notations égales à «AAA» ou équivalent chez les 3 agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch. Il est libellé en EUR.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

L'Indicateur de Référence est calculé par FTSE MTS.

FTSE MTS est une société privée basée à Londres et réglementée par la FCA. Cette société gère la plate-forme européenne de négociation électronique FTSE MTS pour les obligations de référence de la zone Euro. FTSE MTS est également responsable du calcul et la diffusion de la valeur des indices FTSE MTS.

Méthodologie

L'Indicateur de Référence comprend des obligations émises par les gouvernements des Etats appartenant à la zone Euro ayant les meilleures qualités de crédit, et prenant en compte les pondérations de ces Etats calculées sur la base d'indicateurs macroéconomiques. L'Indicateur de Référence est fourni avec un historique des valeurs d'indice remontant au 31 Décembre 1998. Comme détaillés ci-dessous, les sélections initiales sont basées sur les critères d'admissibilité qui sont les mêmes critères appliqués aux indices « FTSE MTS Eurozone Government Broad » (à l'exception du critère de notation).

L'Indicateur de Référence comprend un nombre minimum de 5 émetteurs. Dans l'éventualité d'une dégradation de la notation d'un émetteur, celui-ci sera remplacé à la condition qu'un autre pays émetteur devienne à son tour éligible pour respecter un nombre de 5 émetteurs requis dans l'Indicateur de Référence.

Ainsi les titres représentés sont des titres de dette ayant une qualité de crédit parmi les plus hautes des Etats souverains de la zone euro.

Les obligations admissibles sont les suivantes:

- Nominal et coupons libellés en euros, n'incluant pas d'option, ni de convertibilité
- Cotation sur la plateforme FTSE MTS ;
- Emises par les gouvernements souverains des pays de la zone Euro, sélectionnés par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays : Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne et ayant au moins deux notes sur trois notes « AAA » décernées par les principales agences de notation S&P, Moody's et Fitch ;
- Maturité supérieure à 1 an ;
- Avoir un montant minimal d'encours de 2 milliards EUR

L'Indicateur de Référence doit comprendre au minimum 5 pays émetteurs. Si une dégradation de la notation d'un émetteur advient, ce dernier sera remplacé à la condition qu'un autre pays devienne à son tour éligible pour respecter le nombre minimum de 5 émetteurs requis dans l'Indicateur de Référence.

La composition de ces indices est révisée chaque mois.

La méthodologie complète est disponible à www.ftse.com

La performance suivie est celle de clôture de l'indice: 17h30 (CET).

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPHRB5=

Via Bloomberg: FMMPHRB5

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence le Compartiment utilisera une méthode de réplcation pure ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans obligations composant l'Indicateur de Référence.

Des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'évènement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 2 et 6.
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net

Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

Dans le cas présent, le gestionnaire financier par délégation a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux.

Le Compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment n'aura pas recours à des instruments financiers à terme, sauf, à titre accessoire, et dans les limites fixées par la réglementation, à des contrats futurs sur indices ou sur obligations cotés sur des marchés réglementés.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

8. Garanties financières

Néant. Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en oeuvre de son objectif de gestion.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur de l'Indicateur de Référence,
- iii) le fournisseur de l'Indicateur de Référence est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur de l'Indicateur de Référence opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance de du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro pondéré par pays, ayant au moins deux notations égales à « AAA » ou équivalent chez les trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 8 Novembre 2011.*
- *Date de création du compartiment : 25 novembre 2011.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 3-5Y (DR) évolue de 0.96%* sur l'exercice et s'établit à 112.7875 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 12.79% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price Highest Rated Ma 3-5Y, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations les mieux notées émises par des gouvernements de la zone euro dont l'échéance fait partie de la fourchette 3-5 ans et dont la pondération par pays calculée est basée sur des indicateurs macroéconomiques.

Cet indice observe une évolution de 1.13% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price Highest Rated Ma 3-5Y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price Highest Rated Ma 3-5Y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0068% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	31 920 523,11	38 541 710,65
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	31 920 523,11	38 541 710,65
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	2 816,39	3 499,56
Liquidités	2 816,39	3 499,56
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	31 923 339,50	38 545 210,21

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	31 473 192,49	37 672 658,41
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-134 452,03	114 424,76
• Résultat de l'exercice	580 123,95	753 461,79
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	31 918 864,41	38 540 544,96
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4 475,09	4 665,25
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 475,09	4 665,25
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	31 923 339,50	38 545 210,21

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	673 907,33	737 550,22
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	673 907,33	737 550,22
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2,34	-11,60
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2,34	-11,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	673 904,99	737 538,62
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-55 319,94	-58 104,98
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	618 585,05	679 433,64
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-38 461,10	74 028,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	580 123,95	753 461,79

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le délégataire de gestion financière dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.165% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Highest Rated Macro-Weighted Government Bond 3-5Y (Mid Price) Index de sous-indices ou de marques déposées.



	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	38 540 544,96	43 967 860,05
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	35 905 255,00	29 354 048,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-42 948 176,60	-35 223 403,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	965 650,20	1 034 100,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-938 277,97	-864 171,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-224 716,23	-407 322,97
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	32 664,91	257 381,14
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	257 381,14	664 704,11
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	618 585,05	679 433,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	31 918 864,41	38 540 544,96

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	31 920 523,11	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	31 920 523,11	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 816,39
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	31 920 523,11	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 816,39	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances			
Opérations de change à terme de devises :			-
Achats à terme de devises			-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises			-
Autres Créances :			-
-			-
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
Dettes			4 475,09
Opérations de change à terme de devises :			
Ventes à terme de devises			-
Montant total négocié des Achats à terme de devises			-
Autres Dettes :			
Frais provisionnés			4 475,09
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	320 000	35 905 255,00	382 000	42 948 176,60
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,17
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	580 123,95	753 461,79
Total	580 123,95	753 461,79
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	580 123,95	753 461,79
Total	580 123,95	753 461,79
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-134 452,03	114 424,76
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-134 452,03	114 424,76
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-134 452,03	114 424,76
Total	-134 452,03	114 424,76
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	31 918 864,41	38 540 544,96	43 967 860,05	46 723 327,59	21 821 063,56
Nombre d'actions en circulation	283 000	345 000	398 000	435 000	205 000
Valeur liquidative	112,7875	111,7117	110,472	107,4099	106,4442
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	1,57	2,51	1,68	0,60	-0,15

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 25 novembre 2011.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
AT0000A001X2	BUND (AUT) 3.5% 15/09/21	PROPRE	719 000,00	857 733,02	EUR	2,69
AT0000386115	BUND (AUT) 3.90% 15/07/20	PROPRE	640 000,00	751 682,19	EUR	2,35
DE0001141711	BUNDES Obligation 0% 17/04/2020	PROPRE	1 640 120,00	1 672 479,57	EUR	5,24
DE0001141737	BUNDES Obligation 0% 09/04/2021	PROPRE	1 722 250,00	1 757 039,45	EUR	5,50
DE0001141729	BUNDES Obligation 0.25% 16/10/2020	PROPRE	1 558 190,00	1 605 584,59	EUR	5,03
DE0001135457	BUNDESREP DEUTSCHLAND 2.25% 04/09/21	PROPRE	1 312 250,00	1 489 124,23	EUR	4,67
DE0001135424	BUNDESREP DEUTSCHLAND 2.5% 04/01/21	PROPRE	1 558 000,00	1 788 189,39	EUR	5,60
FI4000106117	FINNISH GOVERNMENT 0.375% 15/09/2020	PROPRE	288 000,00	297 084,43	EUR	0,93
FI4000010848	FINNISH GVT 3.375% 15/04/20	PROPRE	312 000,00	359 497,51	EUR	1,13
FI4000020961	FINNISH GVT 3.5% 15/04/2021	PROPRE	288 000,00	343 389,30	EUR	1,08
FR0012968337	FRANCE GOVT OF 0.25% 25/11/2020	PROPRE	850 500,00	873 542,51	EUR	2,74
FR0012557957	FRANCE O.A.T. 0% 25/05/2020	PROPRE	788 510,00	800 574,20	EUR	2,51
FR0010949651	FRANCE OAT 2.50% 25/10/2020	PROPRE	1 255 130,00	1 401 036,29	EUR	4,39
FR0011059088	FRANCE OAT 3.25 10/25/21	PROPRE	1 369 510,00	1 611 245,40	EUR	5,05
FR0010854182	FRANCE OAT 3.50% 25/04/2020	PROPRE	1 301 950,00	1 505 724,80	EUR	4,72
FR0010192997	FRANCE OAT 3.75 04/25/21	PROPRE	1 298 930,00	1 562 707,99	EUR	4,90
FR0013157096	FRANCE 0% 25/05/2021	PROPRE	583 160,00	590 507,82	EUR	1,85
FR0011993179	FRANCE 0.5% 25/11/2019	PROPRE	986 320,00	1 021 073,76	EUR	3,20
DE0001135416	GERMANY BUND 2.25% 04/09/2020	PROPRE	1 312 250,00	1 459 664,22	EUR	4,57
DE0001135408	GERMANY BUND 3.00% 04/07/2020	PROPRE	1 804 170,00	2 059 541,62	EUR	6,45
DE0001135390	GERMANY BUND 3.25% 04/01/2020	PROPRE	1 804 370,00	2 075 667,39	EUR	6,50
DE0001135440	GERMANY BUND 3.25% 04/07/2021	PROPRE	1 558 170,00	1 848 260,69	EUR	5,79
DE0001141745	GERMANY 0% 08/10/2021	PROPRE	738 030,00	752 716,80	EUR	2,36
NL0010881827	NETHERLANDS GOVERNMENT 0.25% 15/01/2020	PROPRE	998 010,00	1 026 108,51	EUR	3,21

LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 3-5Y (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0009712470	NETHERLANDS 3.25% 15/07/2021	PROPRE	1 074 430,00	1 271 001,82	EUR	3,98
NL0009348242	NETHERLANDS 3.50% 15/07/2020	PROPRE	981 680,00	1 139 345,61	EUR	3,57
Total Obligation				31 920 523,11		100,01
Total Valeurs mobilières				31 920 523,11		100,01
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	2 816,39	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				2 816,39		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-4 475,09	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-4 475,09		-0,01
Total Liquidités				-1 658,70		-0,01
Total LYXOR UCITS ETF MTS HIGHEST RATED M-W GOV BOND 3-5				31 918 864,41		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif : 31-Oct

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 : 33 495 345,57

Commission de gestion de la direction du fonds : 0,165 % TTC

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport Semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	58 104,98	29 251,72	55 319,94
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	58 104,98	29 251,72	55 319,94

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(55319.94/33495345.57)*100$$

0,165 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
<i>LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO- WEIGHTED GOV BOND 3-5Y (DR)</i>	+0.96%	+1.12%	+2.85%
<i>EUROMTS MID PRICE HIGHEST RATED MACRO WEIGHTED GOV BOND 3-5Y</i>	+1.13%	+1.12%	+3.02%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO- WEIGHTED GOVT BOND 5-7Y (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 5-7Y (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 5-7Y (DR) (ci-après le «Compartiment») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro en reproduisant l'évolution de l'indice FTSE MTS Highest Rated Macro-Weighted Government Bond 5-7Y (Mid Price) Index (l'«Indicateur de Référence»), libellé en Euros (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi («tracking error») entre les performances du Compartiment et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'indice sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de référence mesure la performance du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro pondéré par pays, ayant au moins deux notations égales à « AAA » ou équivalent chez les 3 agences de notation S&P, Moody's et Fitch. Il est libellé en EUR.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

L'Indicateur de Référence est calculé par FTSE MTS.

FTSE MTS est une société privée basée à Londres et réglementée par la FCA. Cette société gère la plate-forme européenne de négociation électronique FTSE MTS pour les obligations de référence de la zone Euro. FTSE MTS est également responsable du calcul et la diffusion de la valeur des indices FTSE MTS.

Méthodologie

L'Indicateur de Référence comprend des obligations émises par les gouvernements des Etats appartenant à la zone Euro ayant les meilleures qualités de crédit et prenant en compte les pondérations de ces Etats calculées sur la base d'indicateurs macroéconomiques. L'Indicateur de référence est fourni avec un historique des valeurs d'indice remontant au 31 Décembre 1998.

Comme détaillés ci-dessous, les sélections initiales sont basées sur les critères d'admissibilité qui sont les mêmes critères appliqués aux indices « FTSE MTS Eurozone Government Broad » (à l'exception du critère de notation) :

Ainsi les titres représentés sont des titres de dette ayant une qualité de crédit parmi les plus hautes des Etats souverains de la zone euro.

Les obligations admissibles sont les suivantes:

- Nominal et coupons libellés en euros, n'incluant pas d'option ni de convertibilité
- Cotation sur la plateforme FTSE MTS
- Emis par les gouvernements souverains des pays de la zone Euro, sélectionné par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie et l'Espagne et comme ayant au moins deux notes sur trois notes « AAA » décernées par les principales agences de notation S&P, Moody's et Fitch ;
- Maturité supérieure à 1 an ;
- Avoir un montant minimal d'encours de 2 milliards EUR

L'Indicateur de Référence doit comprendre au minimum 5 pays émetteurs. Si une dégradation de la notation d'un émetteur advient, ce dernier sera remplacé à la condition qu'un autre pays devienne à son tour éligible pour respecter le nombre minimum de 5 émetteurs requis dans l'Indicateur de Référence.

La composition de ces indices est révisée chaque mois.

La méthodologie complète est disponible à www.ftse.com

La performance suivie est celle de clôture de l'Indicateur de Référence: 17h30 (CET).

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPHRC5=

Via Bloomberg: FMMPHRC5

Révisions de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence le Compartiment utilisera une méthode de réplique pure ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans obligations composant l'Indicateur de Référence.

Des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 4 et 8.
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.

Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net
--	---

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux.

Le Compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment n'aura pas recours à des instruments financiers à terme, sauf, à titre accessoire, et dans les limites fixées par la réglementation, à des contrats futurs sur indices ou sur obligations cotés sur des marchés réglementés.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 10 % de son actif net, de façon temporaire, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

8. Garanties financières

Néant. Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en oeuvre de son objectif de gestion.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et/ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence de référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence de référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'Indicateur de Référence,
- iii) le fournisseur d'Indicateur de Référence est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur de l'Indicateur de Référence opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations d'Etat de la zone Euro pondéré par pays, ayant au moins deux notations égales à « AAA » ou équivalent chez les trois agences de notation S&P, Moody's et Fitch.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 8 Novembre 2011.*
- *Date de création du compartiment : 25 novembre 2011.*

rapport d'activité

La valeur liquidative du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 5-7Y (DR) évolue de 2.11%* sur l'exercice et s'établit à 123.128 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 23.13% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price Highest Rated Ma 5-7Y, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations les mieux notées émises par des gouvernements de la zone euro dont l'échéance fait partie de la fourchette 5-7 ans et dont la pondération par pays calculée est basée sur des indicateurs macroéconomiques.

Cet indice observe une évolution de 2.28% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price Highest Rated Ma 5-7Y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price Highest Rated Ma 5-7Y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0042% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	9 847 012,26	17 485 909,24
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	9 847 012,26	17 485 909,24
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	4 613,67	-
Liquidités	4 613,67	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	9 851 625,93	17 485 909,24

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	9 521 139,04	16 478 083,07
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	112 372,10	637 338,93
• Résultat de l'exercice	216 729,90	368 462,24
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	9 850 241,04	17 483 884,24
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	1 384,89	1 708,24
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 384,89	1 708,24
Comptes financiers	-	316,76
Concours bancaires courants	-	316,76
Emprunts	-	-
Total du passif	9 851 625,93	17 485 909,24

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	252 191,70	294 839,26
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	252 191,70	294 839,26
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2,69	-2,24
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2,69	-2,24
Résultat sur opérations financières (I - II)	252 189,01	294 837,02
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-20 389,14	-24 298,01
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	231 799,87	270 539,01
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-15 069,97	97 923,23
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	216 729,90	368 462,24

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger, sont évaluées au prix du marché. L'évaluation au prix du marché de référence est effectuée selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration. Ces modalités d'application sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

Toutefois :

- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité du conseil d'administration. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire. Les modalités d'application de ces règles sont fixées par le conseil d'administration. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
- Les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité du conseil d'administration à leur valeur probable de négociation.
- Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur, les modalités d'application étant arrêtées par le conseil d'administration et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés français ou étrangers sont valorisées à la valeur de marché selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration. Elles sont précisées dans l'annexe aux comptes annuels.
- Les opérations à terme ferme ou conditionnels ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM, sont valorisées à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration et précisées dans l'annexe aux comptes annuels.

En outre, une valeur liquidative indicative sera calculée par NYSE Euronext si les compartiments sont admis à la cotation.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.



La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le délégataire de gestion financière dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

armes

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Highest Rated Macro-Weighted Government Bond 5-7Y (Mid Price) Index de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	17 483 884,24	20 617 637,40
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	17 751 532,00	11 534 835,40
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-25 650 208,00	-15 115 140,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	613 744,72	869 965,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-370 586,29	-243 255,22
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-209 925,50	-450 696,95
- Différence d'estimation exercice N	16 296,76	226 222,26
- Différence d'estimation exercice N-1	226 222,26	676 919,21
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	231 799,87	270 539,01
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	9 850 241,04	17 483 884,24

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	9 847 012,26	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	9 847 012,26	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	4 613,67
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	9 847 012,26
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	4 613,67	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		1 384,89
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnés		1 384,89
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	145 000	17 751 532,00	210 000	25 650 208,00
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,17
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	216 729,90	368 462,24
Total	216 729,90	368 462,24
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	216 729,90	368 462,24
Total	216 729,90	368 462,24
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	112 372,10	637 338,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	112 372,10	637 338,93
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	112 372,10	637 338,93
Total	112 372,10	637 338,93
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	9 850 241,04	17 483 884,24	20 617 637,40	117 937 250,66	102 536 688,64
Nombre d'actions en circulation	80 000	145 000	175 000	1 057 000	935 000
Valeur liquidative	123,128	120,5785	117,815	111,5773	109,6649
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	4,11	6,93	6,55	1,86	-0,15

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 25 novembre 2011.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
DE0001102309	ALLEMAGNE 1.5% 15/02/23	PROPRE	700 380,00	787 575,01	EUR	8,00
DE0001102317	ALLEMAGNE 1.5% 15/05/2023	PROPRE	700 400,00	787 093,69	EUR	7,99
AT0000A0N9A0	BUND (AUT) 3.65% 20/04/2022	PROPRE	120 000,00	148 140,00	EUR	1,50
DE0001135473	DEUTSCHLAND REP 1.75% 04/07/2022	PROPRE	933 780,00	1 051 764,38	EUR	10,68
DE0001135465	DEUTSCHLAND 2% 04/01/2022	PROPRE	778 200,00	888 282,13	EUR	9,02
FI4000062625	FINNISH GOV 1.5% 15/04/23	PROPRE	109 000,00	121 356,27	EUR	1,23
FI4000219787	FINNISH GOVERNMENT 0% 15/9/2023	PROPRE	65 000,00	65 286,00	EUR	0,66
FI4000047089	FINNISH GOVERNMENT 1.625% 15/09/22	PROPRE	109 000,00	121 233,83	EUR	1,23
FR0011486067	FRANCE OAT 1.75% 25/05/2023	PROPRE	518 210,00	584 524,91	EUR	5,93
FR0011337880	FRANCE OAT 2.25 10/25/22	PROPRE	441 960,00	505 753,90	EUR	5,13
FR0010466938	FRANCE OAT 4.25 10/25/23	PROPRE	635 130,00	827 403,86	EUR	8,40
DE0001135499	GERMANY BUND 1.50% 04/09/2022	PROPRE	700 350,00	777 861,00	EUR	7,90
DE0001102325	GERMANY 2% 15/08/2023	PROPRE	700 320,00	811 971,16	EUR	8,24
NL0000102077	NEDERLAND 7.50% 15/01/23	PROPRE	141 900,00	219 408,06	EUR	2,23
NL0010418810	NETHERLANDS 1.75 07/15/23	PROPRE	273 520,00	310 476,37	EUR	3,15
NL0011896857	NETHERLANDS 0% 15/01/2022	PROPRE	130 490,00	132 649,61	EUR	1,35
NL0010060257	NETHERLANDS 2.25% 15/07/2022	PROPRE	263 580,00	304 145,18	EUR	3,09
NL0000102275	NETHERLANDS 3.75% 15/01/2023	PROPRE	73 420,00	94 020,04	EUR	0,95
FR0011196856	OAT 3% 25/04/2022	PROPRE	597 300,00	711 980,78	EUR	7,23
FR0000571085	OAT 8.50% 25/04/23	PROPRE	155 370,00	249 287,97	EUR	2,53
AT0000A105W3	REPUBLIC OF AUSTRIA 1.75% 20/10/23	PROPRE	143 000,00	161 629,08	EUR	1,64
AT0000A0U3T4	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.4% 22/11/2022	PROPRE	148 000,00	185 169,03	EUR	1,88
Total Obligation				9 847 012,26		99,97
Total Valeurs mobilières				9 847 012,26		99,97

LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO-WEIGHTED GOVT BOND 5-7Y (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidités</i>						
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	4 613,67	EUR	0,05
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				4 613,67		0,05
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-1 384,89	EUR	-0,01
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-1 384,89		-0,01
<i>Total Liquidités</i>				3 228,78		0,03
Total LYXOR UCITS ETF MTS HIGHEST RATED M-W GOV BOND 5-7				9 850 241,04		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du compartiment

France.

Représentant du compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Fonds pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 5070, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif : 31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 : 12 439 340,10

Commission de gestion de la direction du fonds : 0,165 % TTC

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport Semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	24 298,01	10 971,52	20 389,14
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	24 298,01	10 971,52	20 389,14

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(20389.14/12439340.10)*100$$

0,165 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

Performance du compartiment

Les performances des parts du compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance annuelle du 31/10/2013 au 31/10/2014
<i>LYXOR UCITS ETF EUROMTS HIGHEST RATED MACRO- WEIGHTED GOV BOND 5-7Y (DR)</i>	+2.11%	+2.35%	+5.59%
<i>EUROMTS MID PRICE HIGHEST RATED MACRO WEIGHTED GOV BOND 5-7Y</i>	+2.28%	+2.30%	+5.78%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du compartiment.

LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3Y ITALY GOVERNMENT BOND (DR)

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3Y ITALY GOVERNMENT BOND (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

le compartiment VM est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF (ci-après le « Compartiment »).

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables

Classe d'Actions D-EUR : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer, une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des résultats et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « FTSE MTS Italy Government 1-3Y (Mid Price) Index » (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR et représentatif des obligations ayant des maturités comprises entre 1 ans et 3 ans, émises par l'Etat Italien, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0,02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence FTSE MTS Italy Government 1-3Y (Mid Price) Index "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence mesure la performance du segment des Obligations de l'Etat Italien ayant des maturités comprises entre 1 an et 3 ans. Il est libellé en EUR.

L'Indicateur de Référence est calculé par FTSE MTS.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com

Méthodologie :

L'Indicateur de Référence comprend des obligations émises par le gouvernement Italien ayant des maturités comprises entre 1 an et 3 ans. Comme détaillés ci-dessous, les sélections initiales sont basées sur les critères d'admissibilité qui sont les mêmes critères appliqués aux autres indices « FTSE MTS Government Indices ».

Les obligations admissibles sont les suivantes:

- Obligations nominales, à coupon fixe, remboursables in fine, libellées en devise locale, sans option intégrée et non convertibles
- Cotées sur la plateforme FTSE MTS
- Emises par l'Etat Italien

- Ayant un montant minimal d'encours de 1 Milliard d'Euros

La composition de ces indices est révisée chaque mois.

La méthodologie complète est disponible à www.ftse.com

La performance suivie est celle de clôture de l'indice 17h30 (CET).

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPITA5=

Via Bloomberg: FMMPITA5

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com

Révision de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base mensuelle suivant la méthodologie décrite dans le manuel de l'Indicateur de Référence (« Rulebook »), disponible sur le site Internet de FTSE : www.ftse.com :

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplication directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplication par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplication) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat non membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même état émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le Compartiment est géré :	Entre 1 et 4.
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.

Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net
--	---

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers de toute nature. Le compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré. En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;

L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;

Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et

Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou le cas échéant l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou

Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT.

En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Comp pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence " les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'indice (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés de gré à gré ou des IFT cotés pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme. Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations de l'Etat Italien.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 5 Septembre 2012.*
- *Date de création du compartiment : 21 septembre 2012.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3Y ITALY GOVERNMENT BOND (DR) évolue de -0.08%* sur l'exercice et s'établit à 109.5392 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 9.54% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price Italy Govt 1-3 y, libellé en Euro (EUR), l'indice mesure la performance du segment des Obligations d'Etat italiennes ayant des maturités comprises entre 1 an et 3 ans.

Cet indice observe une évolution de 0.09% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price Italy Govt 1-3 y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price Italy Govt 1-3 y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme(" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0054% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	108 797 833,44	153 777 822,99
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	108 797 833,44	153 777 822,99
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	196 282,50	1 468 110,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	196 282,50	1 468 110,00
Comptes financiers	12 864,83	29 669,67
Liquidités	12 864,83	29 669,67
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	109 006 980,77	155 275 602,66

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	107 985 840,29	148 340 006,09
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 225 585,60	1 926 138,94
• Résultat de l'exercice	3 231 253,23	3 533 848,93
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	108 991 507,92	153 799 993,96
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	15 472,85	1 475 608,70
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 472,85	1 475 608,70
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	109 006 980,77	155 275 602,66

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 494 740,50	2 431 636,21
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	5 494 740,50	2 431 636,21
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-11,29	-52,96
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-11,29	-52,96
Résultat sur opérations financières (I - II)	5 494 729,21	2 431 583,25
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-272 580,92	-154 109,23
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	5 222 148,29	2 277 474,02
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-1 990 895,06	1 256 374,91
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	3 231 253,23	3 533 848,93

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires	Montant des opérations	Maximum 35% des revenus générés par ces opérations

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables

Classe d'Actions D-EUR : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer, une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des résultats et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Italy Government 1-3Y (Mid Price) Index de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	153 799 993,96	67 869 774,89
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	88 771 429,50	121 038 981,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-133 560 552,50	-36 562 636,10
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 369 903,31	3 331 961,59
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 762 227,03	-1 999 281,29
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	65 559 827,98
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-66 032 182,19
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 849 187,61	-2 059 366,95
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 526 066,59	323 121,02
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	323 121,02	2 382 487,97
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	375 441,01
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-375 441,01
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	5 222 148,29	2 277 474,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	108 991 507,92	153 799 993,96

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	108 797 833,44	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	108 797 833,44	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	12 864,83
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	108 797 833,44	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	12 864,83	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		196 282,50
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons à recevoir		196 282,50
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		15 472,85
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		15 472,85
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Nombre d'actions	Souscriptions		Rachats
		Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0011313741	809 000	88 771 429,50	1 217 000	133 560 552,50
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011313741		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011313741		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011313741		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011313741	0,17
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011313741	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	3 231 253,23	3 533 848,93
Total	3 231 253,23	3 533 848,93

ACTION C-EUR / FR0011313741	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	3 231 253,23	3 533 848,93
Total	3 231 253,23	3 533 848,93
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 225 585,60	1 926 138,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 225 585,60	1 926 138,94

ACTION C-EUR / FR0011313741	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 225 585,60	1 926 138,94
Total	-2 225 585,60	1 926 138,94
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 21 septembre 2012.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Actif net	108 991 507,92	153 799 993,96	67 869 774,89	73 673 417,82	60 122 406,25

ACTION C-EUR / FR0011313741	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	31.10.2012
Nombre d'actions en circulation	995 000	1 403 000	629 000	703 000	600 000
Valeur liquidative	109,5392	109,6222	107,901	104,7986	100,204
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,01	3,89	1,68	1,73	-0,02

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
IT0004867070	BTP 3.5% 01/11/17	PROPRE	6 199 000,00	6 425 676,91	EUR	5,90
IT0005106049	BTPS 0.25% 15/05/2018	PROPRE	5 218 000,00	5 243 629,15	EUR	4,81
IT0005058463	BTPS 0.75% 15/01/2018	PROPRE	6 034 000,00	6 107 686,30	EUR	5,60
IT0004992308	BTPS 2.50% 01/05/2019	PROPRE	7 024 000,00	7 430 121,08	EUR	6,82
IT0004489610	BUONI POLIENNALI DEL TES ITALY 4.25% 01/09/19	PROPRE	9 591 000,00	10 753 707,43	EUR	9,87
IT0004273493	BUONI SOUV 4.5% 01/02/2018	PROPRE	8 811 000,00	9 413 075,72	EUR	8,64
IT0005177271	ITALIAN REPUBLIC 0.1% 15/04/2019	PROPRE	4 647 000,00	4 639 794,59	EUR	4,26
IT0005139099	ITALIAN REPUBLIC 0.3% 15/10/2018	PROPRE	4 678 000,00	4 699 511,08	EUR	4,31
IT0005030504	ITALIE 1.5% 01/08/19	PROPRE	6 286 000,00	6 532 981,72	EUR	5,99
IT0004907843	ITALY BTP 3.50% 01/06/2018	PROPRE	7 435 000,00	7 950 444,61	EUR	7,29
IT0004957574	ITALY BTP 3.50% 01/12/2018	PROPRE	7 615 000,00	8 267 428,68	EUR	7,59
IT0003493258	ITALY BTP 4.25% 01/02/2019	PROPRE	9 445 000,00	10 415 856,18	EUR	9,56
IT0004361041	ITALY BTP 4.5% 08/01/18	PROPRE	9 778 000,00	10 646 015,35	EUR	9,77
IT0004423957	ITALY BTP 4.50% 01/03/2019	PROPRE	9 261 000,00	10 271 904,64	EUR	9,42
Total Obligation				108 797 833,44		99,82
Total Valeurs mobilières				108 797 833,44		99,82
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	12 864,83	EUR	0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				12 864,83		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-15 472,85	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-15 472,85		-0,01
Total Liquidités				-2 608,02		-0,00
Coupons						
Obligation						
IT0004867070	BTP 3.5% 01/11/17	ACHLIG	6 199,00	108 482,50	EUR	0,10

LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3Y ITALY GOVERNMENT BOND (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004992308	BTPS 2.50% 01/05/19	ACHLIG	7 024,00	87 800,00	EUR	0,08
Total Obligation				196 282,50		0,18
Total Coupons				196 282,50		0,18
Total LYXOR UCITS ETF MTS BTP 1-3Y ITALY GOVT BOND				108 991 507,92		100,00

LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Diversifié.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL (le « Compartiment ») est un compartiment de gestion active de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

Le Compartiment géré activement, a pour objectif d'obtenir une exposition variable, à hauteur de 50% maximum (l'« Exposition Cible »), à la hausse comme à la baisse à l'indice S&P500 Vix Futures Enhanced Roll (l'« Indice »), tout en maintenant une « value at risk » (VaR) limitée par le biais d'instruments monétaires.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le Compartiment sera exposé à un Portefeuille de Référence (tel que ce terme est défini dans la section « Stratégie d'Investissement »).

Indice :

La méthode de gestion active décrite dans la section « Stratégie d'investissement » n'est pas compatible avec le recours à un indicateur de référence. Néanmoins, le Portefeuille de Référence est exposé à l'Indice.

L'Indice est calculé par S&P :

L'Indice est un indice de stratégie défini et calculé par S&P.

L'Indice offre une exposition à la hausse ou à la baisse à l'évolution du marché des contrats à terme cotés sur le CBOE de Chicago portant sur la volatilité implicite de l'indice S&P 500. L'Indice offre également une exposition au marché monétaire US du fait de l'absence de financement pour la mise en œuvre de la stratégie.

Méthodologie:

L'indice S&P 500 est un indice composé des 500 principales sociétés cotées américaines et libellé en US Dollar.

L'Indice est calculé en temps réel et est disponible sur le site de S&P : www.standardandpoors.com

La performance de l'Indice est égale à la performance d'un panier de futures court-termes (maturités de 1 à 2 mois) et moyen-termes (maturités de 3 à 5 mois) sur l'indice VIX augmentée de la performance cumulée des intérêts du trésor américain (T-Bill 3 mois). Afin d'optimiser la performance de l'Indice, le panier est composé des futures moyen-termes en période calme ou des futures court-termes en période stressée, le passage de l'un à l'autre des paniers étant défini, selon la méthodologie de l'Indice, par des signaux basés sur la valeur du VIX par rapport à sa moyenne mobile.

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indice de 15h15 à Chicago (GMT-6) en US dollar.

La méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence n'étant pas basée sur un investissement direct dans l'indice de volatilité VIX, mais étant basée sur un investissement indirect via des contrats à terme de type « futures », la performance du compartiment VM sera impactée par le coût lié au renouvellement (« roll ») des futures susvisés sur base quotidienne.

Ce phénomène pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du compartiment VM et la performance brute des sous-jacents des futurs susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du compartiment VM.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indice ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.spindices.com

Publication de l'Indice:

L'Indice est calculé quotidiennement en utilisant le close à 15h15 à Chicago.

L'Indice est disponible via Reuters et Bloomberg. Via Reuters : .SPVIXETR

Via Bloomberg : SPVIXETR

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet du sponsor de l'Indicateur de Référence : www.spindices.com

Révision de l'Indice:

La composition de l'Indice est révisée trimestriellement, ou à une date antérieure, dans des circonstances limitées déterminées par le sponsor d'Indice décrites plus en détail dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus aura un impact en termes de coût(s) supporté(s) par le Compartiment et pourra en conséquence affecter la performance du Compartiment.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de réaliser son objectif de gestion le Compartiment aura recours (i) à l'achat d'un panier d'actifs de bilan et notamment des actions internationales, et (ii) à un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion, en transformant l'exposition à ses actifs en une exposition au Portefeuille de Référence tel que défini ci-dessous.

Ce Portefeuille de Référence est calculé en US Dollar une fois par jour par Lyxor International Asset Management sur la base du cours de clôture du même jour de l'Indice.

Le « Portefeuille de Référence » sera composé des éléments suivants:

Une poche VIX offrant une exposition variable à l'Indice avec pour objectif d'atteindre l'Exposition Cible en situation de marché peu volatile, soit 50% de la valeur du Portefeuille de Référence (ci-après, « Poche VIX »);

Une poche monétaire variable, dont la performance réplique le taux Fed Fund capitalisé au jour le jour (ci-après, « Poche Monétaire»), permettant notamment de limiter la VaR du Compartiment.

La méthode de gestion consiste à ajuster quotidiennement (si nécessaire) la valeur de la Poche VIX pour revenir au niveau de l'exposition fixé pour la semaine.

Des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indice notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indice ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indice.

Détermination de la Poche VIX:

Chaque jour J, la valeur de la Poche VIX est déterminée par le produit de la valeur du Portefeuille de Référence en J-1 et de l'Exposition (telle que définie ci-dessous) dans la limite maximale de l'Exposition Cible.

Détermination de l'Exposition:

L'« Exposition » est un paramètre fixé par Lyxor International Asset Management et révisé chaque semaine lors d'un comité de gestion (« Comité»). Il est utilisé pour le calcul de l'exposition du Portefeuille de Référence à l'Indice sept jours ouvrés après sa détermination, pour une période d'une semaine (la « Période »).

En situation de marché peu volatile, l'Exposition sera proche ou égale à l'Exposition Cible. En situation de marché volatile, entraînant une augmentation substantielle de la VaR du Compartiment, l'Exposition sera réduite afin de limiter la VaR.

Les facteurs déterminants pris en compte par Lyxor International Asset Management pour la fixation du niveau de l'Exposition pour la Période correspondante sont la VaR du Compartiment, ainsi que les anticipations de volatilité de l'Indice sur la Période.

Le niveau de l'Exposition sera compris entre 0% et 50%, avec un objectif à 50% en situation de marché peu volatile.

La réduction de l'Exposition en deçà de l'Exposition Cible correspond à une forte volatilité réalisée de l'Indice ainsi qu'une forte volatilité anticipée de l'Indice pour la Période, entraînant une augmentation de la VaR du Compartiment;

A l'inverse, le retour à l'Exposition Cible correspond à une réduction de la volatilité réalisée de l'Indice ainsi que de la volatilité anticipée de l'Indice pour la Période, entraînant une VaR limitée.

Pour la Période allant de la date de création du Compartiment au 27/05/2013, l'Exposition est fixée à 45%. Détermination de la Poche Monétaire:

Chaque jour J, la Poche Monétaire est égale à la différence entre la valeur du Portefeuille de Référence et de la valeur de la Poche VIX telle que déterminée ci dessous.

Formule de calcul de la valeur du Portefeuille de Référence (« PR »)

$$PR_J = \left[\underbrace{V_{j-1} \times \frac{S_j}{S_{j-1}}}_{\text{Valeur VIX}} + \underbrace{\left(PR_{j-1} - V_{j-1} \right) \times \left[1 + \left(r \times \frac{\Delta_j}{360} \right) \right]}_{\text{Valeur du Portefeuille}} \right]$$

Avec :

PR_j : signifie la valeur en USD du Portefeuille de Référence en date j PR₀ : signifie la valeur initiale du Portefeuille de Référence = 100 USD

V_{j-1} : signifie la valeur de la Poche VIX en date j-1 calculée comme suit : V_{j-1} = E_{j-1} x PR_{j-1}

Avec :

E : l'Exposition déterminée lors de chaque Comité sept jours ouvrés avant le dernier jour de publication de l'Indice de chaque semaine et appliqué le premier jour ouvré suivant cette date de publication de l'Indice. L'Exposition sera égale à l'Exposition Cible en situation de marché peu volatile et pourra être réduite jusqu'à 0% en cas d'augmentation substantielle de la VaR du Compartiment.

S_j : signifie le cours de clôture de l'Indice à la date j

S_{j-1} : signifie le cours de clôture de l'Indice à la date j-1

r : signifie la valeur du taux monétaire US au jour le jour en USD soit la valeur du taux Fed Fund constaté en j-1 (contribué sur la page [.FEDL] de Reuters. Ce taux sert de référence pour le calcul de la Poche Monétaire.

I_j : signifie le nombre de jours calendaires entre deux dates de publication de l'Indice. Informations aux investisseurs concernant le Portefeuille de Référence:

Les porteurs d'actions du Compartiment seront informés par affichage sur le site internet www.lyxoretf.com de la nouvelle exposition « E » qui est révisée chaque semaine au plus tard sept jours ouvrés avant la date de mise en place effective de cette nouvelle exposition dans le calcul du Portefeuille de Référence.

2. Actifs de bilan (Hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des titres à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de du Portefeuille de Référence.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrants des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de marché lié à la volatilité implicite de l'indice S&P 500 :

Le Compartiment est exposé jusqu'à 50% aux variations de l'Indice. Le Compartiment est donc exposé jusqu'à 50% aux risques de marché liés aux évolutions de la volatilité implicite des titres composant l'indice S&P 500. L'investisseur est notamment exposé à l'évolution à la baisse de la volatilité réalisée aux cours des prochaines années.

- Risque de taux d'intérêt :

Le Compartiment est exposé de 50% à 100% à toute évolution des marchés monétaires, notamment consécutive aux décisions de la banque centrale américaine. Par conséquent, si les taux d'intérêt viennent à atteindre un niveau inférieur à celui des frais de gestion et autres coûts structurels, la valeur liquidative du Compartiment pourrait se déprécier.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint :

Rien ne garantit que l'objectif de gestion soit atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue du Portefeuille de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés :

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance du Portefeuille de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal :

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents :

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation :

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents :

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indice:

En cas d'événement affectant l'Indice, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indice" les situations suivantes:

- i) l'Indice est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indice est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'Indice ;
- iii) le fournisseur d'Indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indice;
- iv) Le fournisseur d'Indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indice (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indice deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;

vi) les composants de l'Indice sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indice.

- Risque d'opération sur titre :

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indice, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indice.

- Risque de perte du capital investi :

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indice serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de contrepartie :

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en œuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de liquidité (marché primaire) :

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique du Portefeuille de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation :

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indice, et/ou;
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indice et/ou ;
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risques liés à un indice de contrats à terme sur volatilité :

L'Indice sous-jacent au Portefeuille de Référence étant composé de contrats à terme sur la volatilité de l'indice S&P500, le Compartiment est donc exposé à un risque de liquidité propre à la négociation de ces derniers instruments.

Par ailleurs le maintien de l'exposition nécessite le roulement ("Roll") des positions sur les contrats à terme: le roulement de contrats à terme consiste à transférer une position sur des contrats à terme d'une maturité proche (dans tous les cas avant l'expiration des contrats à terme) sur des contrats à terme de maturité plus longue. L'investisseur est exposé à un risque de perte ou de gain lors des Roll des contrats à terme.

- Risque de change EUR/USD (Classe d'actions C-EUR) uniquement :

La classe de part susvisée est exposée au risque de change étant donné qu'elle est libellée dans une devise différente de celle du Portefeuille de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative de la classe de part susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur du Portefeuille de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite obtenir une exposition variable à la hausse comme à la baisse à hauteur de 50% maximum à l'Indice.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 8 janvier 2013.*
- *Date de création du compartiment : 21 mai 2013.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL évolue de -6.51%* sur l'exercice et s'établit à 31.285 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -19.11% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL évolue de -7.22%* sur l'exercice et s'établit à 34.2947 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -31.12% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice Lyx Unlev Portfolio, libellé en Dollar américain (USD), L'objectif de gestion est d'obtenir une exposition variable, a hauteur de 50% maximum à la hausse comme à la baisse à la volatilité du S&P 500 via l'indice S&P 500 Vix Futures Enhanced Roll, tout en maintenant une "value at risk" (VAR) limitée par le biais d'instruments monétaires.

Cet indice observe une évolution de -6.69% sur l'exercice. La classe C-EUR, n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 0.76% par rapport à USD Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Lyx Unlev Portfolio, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice Lyx Unlev Portfolio.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice Lyx Unlev Portfolio, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0261% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.25%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Procédure de choix des intermédiaires

Le gérant choisit des intermédiaires qui figurent obligatoirement sur la liste des intermédiaires retenus par la société de gestion. Cette liste est établie sur la base de critères objectifs prenant notamment en compte la qualité des services rendus et les conditions tarifaires appliquées.

Conformément à l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.lyxor.fr

Risque global du compartiment

La méthode utilisée par la société de gestion pour calculer la mesure de l'engagement est la méthode probabiliste conformément à l'article 411-44-5 du règlement général de l'AMF.

Les paramètres de calcul de VAR utilisés sont les suivants :

	LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL
Type de VAR	Absolue
Modèle	Historique
Intervalle de confiance	99%
Horizon de temps	20 jours
Nombre de scénarios historiques	256
VAR minimum	-16,88%
VAR maximum	20,94%
VAR moyenne / limite de VAR	64,41%
Limite de VAR	20%

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	8 781 643,04	14 155 505,76
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 781 643,04	14 155 505,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	181 255,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	181 255,94
Comptes financiers	0,13	-
Liquidités	0,13	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	8 781 643,17	14 336 761,70

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	9 416 274,15	13 174 110,51
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-876 655,38	308 214,52
• Résultat de l'exercice	-36 333,06	-54 095,63
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	8 503 285,71	13 428 229,40
Instruments financiers	275 498,39	722 889,60
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	275 498,39	722 889,60
Dettes	2 859,07	185 642,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 859,07	185 642,58
Comptes financiers	-	0,12
Concours bancaires courants	-	0,12
Emprunts	-	-
Total du passif	8 781 643,17	14 336 761,70

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	10 513 350,37	18 681 039,34
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-40 364,24	-57 313,59
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-40 364,24	-57 313,59
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 031,18	3 217,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-36 333,06	-54 095,63

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

es
e
x
e
r
n
e
s

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le gestionnaire financier par délégation.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,40% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P500 VIX Futures Enhanced Roll (le « Compartiment ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu ou préconisé par Standard & Poor's et ses filiales (« S&P ») ou le Chicago Board Options Exchange Inc (« CBOE »). S&P et CBOE ne font aucune déclaration, ni ne donnent aucune condition ou garantie, explicite ou implicite, aux détenteurs du Fonds ou à tout membre du public quant aux opportunités d'investissement en des titres de manière générale ou dans le Fonds de manière particulière ou quant à la capacité de l'Indice S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll Index à suivre les rendements de certains marchés financiers et/ou sections de ceux-ci et/ou groupes ou catégories d'actifs. La seule relation liant S&P et CBOE à Lyxor International Asset Management est la concession de licences pour certaines marques déposées et marques commerciales et pour l'Indice S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll Index qui est défini, composé et calculé par S&P, sans égard pour Lyxor International Asset Management ou pour le Fonds. S&P n'est pas dans l'obligation de tenir compte des besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs du Fonds lors de la définition, de la composition ou du calcul de l'Indice S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll Index. S&P et CBOE ne sont pas responsables, et n'ont pas pris part à la définition des prix et des montants du Fonds ou du calendrier des émissions ou des ventes du Fonds, ou à la définition ou au calcul de l'équation permettant de convertir les actions du Fonds en liquidités. S&P et CBOE n'ont aucune obligation, ni responsabilité en ce qui concerne l'administration, le marketing, ou la commercialisation du Fonds.

S&P et CBOE ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de l'Indice S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll Index ou de toute donnée qu'il comprend et ne sera en aucun cas responsable de toute erreur, omission ou interruption y afférente. S&P et CBOE ne font aucune déclaration, ni ne donnent aucune condition ou garantie, explicite ou implicite quant aux résultats qui seront obtenus par Lyxor International Asset Management, les détenteurs du Fonds ou toute autre personne ou entité suite à l'utilisation de l'Indice S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll Index ou de toute donnée qu'il comprend. S&P et CBOE ne font aucune déclaration, ni ne donnent aucune condition ou garantie, explicite ou implicite, et dément expressément toute garantie, conditions de qualité marchande ou d'aptitude pour un objectif ou une utilisation particulière et toute autre garantie ou condition, explicite ou implicite quant à l'Indice S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll Index ou toute donnée qu'il comprend. Sans limiter ce qui précède, S&P et CBOE ne seront en aucun cas responsables de tout dommage spécial, punitif, indirect, ou conséquent (dont la perte de bénéfices) découlant de l'utilisation de l'Indice S&P 500 VIX Futures Enhanced Roll Index ou de toute donnée qu'il comprend, même si elle avait été prévenue de la possibilité de survenance desdits dommages.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	13 428 229,40	14 080 664,64
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	1 285 604,00	2 279 147,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-5 946 685,40	-3 796 440,87
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 612 028,10	5 259 739,84
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 075 471,43	-2 595 236,85
Plus-values réalisées sur contrats financiers	46 895 891,22	57 196 319,29
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-47 138 316,96	-59 657 858,89
Frais de transaction	-	-
Différences de change	704 750,42	286 208,77
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-669 770,61	365 352,63
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	11 270,24	681 040,85
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	681 040,85	315 688,22
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	447 391,21	67 646,63
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-275 498,39	-722 889,60
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-722 889,60	-790 536,23
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-40 364,24	-57 313,59
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	8 503 285,71	13 428 229,40

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	10 513 350,37	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,13
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,13	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	10 513 350,37	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	JPY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 774 340,07	581 046,23	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		2 859,07
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		2 859,07
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0011376565	40 000	1 285 604,00	169 500	5 946 685,40
ACTION C-USD / FR0011376573	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011376565		-		-
ACTION C-USD / FR0011376573		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011376565		-		-
ACTION C-USD / FR0011376573		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011376565		-		-
ACTION C-USD / FR0011376573		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011376565	0,40
ACTION C-USD / FR0011376573	0,40

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011376565	-
ACTION C-USD / FR0011376573	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|-------------|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | -275 498,39 |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-36 333,06	-54 095,63
Total	-36 333,06	-54 095,63

ACTION C-EUR / FR0011376565	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-33 793,20	-51 534,39
Total	-33 793,20	-51 534,39
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION C-USD / FR0011376573	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 539,86	-2 561,24
Total	-2 539,86	-2 561,24
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-876 655,38	308 214,52
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-876 655,38	308 214,52

ACTION C-EUR / FR0011376565	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-519 742,64	371 956,10
Total	-519 742,64	371 956,10
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION C-USD / FR0011376573	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-356 912,74	-63 741,58
Total	-356 912,74	-63 741,58
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 21 mai 2013.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Actif net	8 503 285,71	13 428 229,40	14 080 664,64	20 868 120,35	-

ACTION C-EUR / FR0011376565	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	252 800	382 300	426 000	581 500	-
Valeur liquidative	31,285	33,4618	31,6419	34,7512	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,18	0,83	-0,93	-5,92	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION C-USD / FR0011376573	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	19 000	19 000	19 000	19 000	-
Valeur liquidative	34,2947	36,9636	39,6441	47,2443	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-18,91	-3,48	-11,60	-35,75	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
ES0125220311	ACCIONA SA	PROPRE	3 344,00	231 872,96	EUR	2,73
CH0010532478	ACTELION N	PROPRE	398,00	52 501,27	CHF	0,62
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	2 335,00	348 849,00	EUR	4,10
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	6 044,00	327 282,60	EUR	3,85
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	1 592,00	226 064,00	EUR	2,66
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	3 905,00	408 267,75	EUR	4,80
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	6 036,00	544 990,44	EUR	6,41
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	5 961,00	386 928,51	EUR	4,55
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	27 586,00	534 202,89	EUR	6,28
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	863,00	333 322,36	CHF	3,92
DE0008402215	HANNOVER RUECK SE	PROPRE	1 700,00	172 635,00	EUR	2,03
CH001221405E	HOLCIM LTD-NOM EUR	PROPRE	1 028,00	50 017,34	EUR	0,59
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	446,00	15 463,67	JPY	0,18
CH0102484968	JULIUS BAER GRUPPE	PROPRE	5 244,00	194 028,73	CHF	2,28
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	6 919,00	324 644,91	JPY	3,82
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	11 032,00	302 938,72	EUR	3,56
CH0013841017	LONZA GROUP AG N	PROPRE	2 086,00	359 452,79	CHF	4,23
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	1 977,00	349 138,20	EUR	4,11
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	6 784,00	449 012,50	CHF	5,28
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	4 163,00	270 352,11	CHF	3,18
DE000LED4000	OSRAM LICHT	PROPRE	7 291,00	376 580,15	EUR	4,43
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	20 844,00	396 140,22	EUR	4,66
DE0007030009	RHEINMETALL AG	PROPRE	5 859,00	369 761,49	EUR	4,35
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	1 543,00	323 815,78	CHF	3,81

LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES ENHANCED ROLL
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	1 688,00	135 445,12	EUR	1,59
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	2 563,00	265 142,35	EUR	3,12
CH0126881561	SWISS RE AG	PROPRE	251,00	21 278,45	CHF	0,25
CH0008742519	SWISSCOM N	PROPRE	675,00	281 880,45	CHF	3,31
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	PROPRE	68 026,00	240 937,65	JPY	2,83
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	22 861,00	295 239,15	CHF	3,47
CH0002088976	VALORA HOLDING N	PROPRE	90,00	23 889,58	CHF	0,28
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	710,00	169 566,90	CHF	1,99
Total Action				8 781 643,04		103,27
Total Valeurs mobilières				8 781 643,04		103,27
Swap de Taux						
SWAP03547687	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	2 658,95	EUR	0,03
SWAP03547726	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	200,07	EUR	0,00
SWAP03547769	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	9 777 570,88	7 908 869,03	EUR	93,01
SWAP03547733	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	735 779,49	594 416,59	EUR	6,99
SWAP03547765	VRAC LEG LYX ETF UNL	PROPRE	10 513 350,37	-8 781 643,03	EUR	-103,27
Total				-275 498,39		-3,24
Total Swap de Taux				-275 498,39		-3,24
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,13	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,13		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-2 658,92	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-2 859,07		-0,03
Total Liquidites				-2 858,94		-0,03
Total LYXOR UCITS ETF UNLEVERAGED S&P 500 VIX FUTURES EN				8 503 285,71		100,00
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-200,15	EUR	-0,00

**LYXOR UCITS ETF
BONO 10Y – MTS
SPAIN
GOVERNEMENT
BOND (DR)**

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF BONO 10Y – MTS SPAIN GOVERNEMENT BOND (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF BONO 10Y – MTS SPAIN GOVERNEMENT BOND (DR) (ci-après le «Compartiment») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le compartiment est un fonds indicel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation des sommes distribuables

Classe d'Actions D-EUR : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie du résultat et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice FTSE MTS Target Maturity Government Bond Spain (Mid Price) Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR et représentatif de la performance des titres obligataires ayant une maturité résiduelle cible de 10 ans émis par l'Etat Espagnol, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence FTSE MTS Target Maturity Government Bond Spain (Mid Price) Index est un indice de type "Total Return" (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence mesure la performance du segment des obligations de l'Etat Espagnol ayant des maturités résiduelles cibles de 10 ans. Il est libellé en EUR.

L'Indicateur de Référence est calculé par FTSE MTS.

Méthodologie de l'indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence comprend des obligations émises par le gouvernement Espagnol ayant des maturités résiduelles cibles de 10 ans. Comme détaillés cidessous, les sélections initiales sont basées sur les critères d'admissibilités qui sont les mêmes critères appliqués aux autres indices « FTSE FTSE MTS».

Les obligations admissibles sont les suivantes:

- Obligations nominales, à coupon fixe, remboursables à échéance, libellées en devise locale, sans option intégrée et non convertibles ;
- Cotées sur la plateforme FTSE MTS ;
- Emises par l'Etat Espagnol ;
- Ayant un montant minimal d'encours de 1 Milliard d'Euros ;

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

La performance suivie est celle du cours de clôture de l'Indicateur de Référence de 17h30 (CET).

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftse.com/>.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPEX5=

Via Bloomberg: FMMPEX5

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplique directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplique directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplique par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplique directe retenue (réplique intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplique) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'évènement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres garantis ou émis par un même émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres sont des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 7 et 12
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : de 0 à 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2.Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers de toute nature.

Le compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré. En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du FCP, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Lorsque le FCP a recours à des cessions temporaires de titres, le FCP doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le FCP pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du FCP appliquera une marge aux garanties financières reçues par le FCP dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment VM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risques liés à l'absence de réplication parfaite

La réplication de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou le cas échéant l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplication de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou

Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT. En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie. Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Comp pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- (v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- (vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés de gré à gré ou des IFT cotés pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme. Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations de l'Etat Espagnol.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 31 janvier 2013.*
- *Date de création du compartiment : 11 février 2013.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF BONO 10Y - MTS SPAIN GOVERNEMENT BOND (DR) évolue de 6.37%* sur l'exercice et s'établit à 153.2736 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 53.27% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price Spain 10y Target, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations gouvernementales émises par l'Espagne à maturité proche de 10 ans.

Cet indice observe une évolution de 6.56% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price Spain 10y Target, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price Spain 10y Target, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0106% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	96 796 805,57	25 631 035,11
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	96 796 805,57	25 631 035,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	141 076,36
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	141 076,36
Comptes financiers	698 979,94	-
Liquidités	698 979,94	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	97 495 785,51	25 772 111,47

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	96 392 409,25	25 898 713,84
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 473 013,82	-993 461,35
• Résultat de l'exercice	2 562 649,16	743 137,86
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	97 482 044,59	25 648 390,35
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	13 740,92	2 656,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	13 740,92	2 656,58
Comptes financiers	-	121 064,54
Concours bancaires courants	-	121 064,54
Emprunts	-	-
Total du passif	97 495 785,51	25 772 111,47

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 105 517,70	1 088 944,76
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 105 517,70	1 088 944,76
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3,81	-3,54
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3,81	-3,54
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 105 513,89	1 088 941,22
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-96 840,20	-53 007,93
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 008 673,69	1 035 933,29
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 553 975,47	-292 795,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	2 562 649,16	743 137,86

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.



Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance. Ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au compartiment, se reporter à la Partie Frais du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires	Montant des opérations	Maximum 35% des revenus générés par ces opérations

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation des sommes distribuables

Classe d'Actions D-EUR: Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie du résultat et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Target MaturityEurozone Government Bond Spain (Mid Price)IG 25Y+ Index de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	25 648 390,35	22 305 819,80
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	104 008 292,00	32 924 840,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-36 432 722,40	-30 178 855,70
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 745 289,84	1 496 375,14
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 200 383,09	-2 602 891,40
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	2 044 211,83
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-1 950 961,18
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 704 504,20	236 037,17
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	3 187 881,32	483 377,12
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	483 377,12	247 339,95
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	337 881,10
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-337 881,10
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 008 673,69	1 035 933,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	97 482 044,59	25 648 390,35

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	96 796 805,57	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	96 796 805,57	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	698 979,94
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	96 796 805,57
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	698 979,94	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		13 740,92
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		13 740,92
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0011384148	700 000	104 008 292,00	242 000	36 432 722,40
ACTION D-EUR / FR0011384155	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011384148		-		-
ACTION D-EUR / FR0011384155		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011384148		-		-
ACTION D-EUR / FR0011384155		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011384148		-		-
ACTION D-EUR / FR0011384155		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011384148	0,165
ACTION D-EUR / FR0011384155	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011384148	-
ACTION D-EUR / FR0011384155	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|---|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | - |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	2 562 649,16	743 137,86
Total	2 562 649,16	743 137,86

ACTION C-EUR / FR0011384148	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 562 649,16	743 137,86
Total	2 562 649,16	743 137,86
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION D-EUR / FR0011384155	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 473 013,82	-993 461,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 473 013,82	-993 461,35

ACTION C-EUR / FR0011384148	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 473 013,82	-993 461,35
Total	-1 473 013,82	-993 461,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION D-EUR / FR0011384155	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 11 février 2013.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Actif net	97 482 044,59	25 648 390,35	22 305 819,80	47 248 420,63	-

ACTION C-EUR / FR0011384148	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	636 000	178 000	165 000	423 000	-
Valeur liquidative	153,2736	144,092	135,1867	111,6983	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,71	-1,40	27,40	12,00	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION D-EUR / FR0011384155	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
ES00000127Z9	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 1.950% 30/04/2026	PROPRE	12 467 000,00	13 487 261,75	EUR	13,84
ES00000127G9	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 2.15% 31/10/2025	PROPRE	13 127 000,00	14 335 574,14	EUR	14,71
ES00000126Z1	SPAIN 1.60% 30/04/2025	PROPRE	12 575 000,00	13 327 028,01	EUR	13,67
ES00000126B2	SPAIN 2.75% 31/10/24	PROPRE	14 928 000,00	17 071 670,95	EUR	17,51
ES00000124W3	SPAIN 3.8% 30/04/24	PROPRE	13 458 000,00	16 658 236,77	EUR	17,09
ES0000011868	SPAIN 6% 31/01/29	PROPRE	14 052 120,00	21 917 033,95	EUR	22,48
<i>Total Obligation</i>				96 796 805,57		99,30
<i>Total Valeurs mobilières</i>				96 796 805,57		99,30
<i>Liquidités</i>						
<i>BANQUE OU ATTENTE</i>						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	698 979,94	EUR	0,72
<i>Total BANQUE OU ATTENTE</i>				698 979,94		0,72
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-13 740,92	EUR	-0,01
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-13 740,92		-0,01
<i>Total Liquidités</i>				685 239,02		0,70
Total LYXOR UCITS ETF BONO 10Y - MTS SPAIN GOVERNMT BOND				97 482 044,59		100,00

LYXOR UCITS ETF MTS 1-3Y SPAIN GOVERNMENT BOND (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF MTS 1-3Y SPAIN GOVERNMENT BOND (DR) est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF MTS 1-3Y SPAIN GOVERNMENT BOND (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Actions D-EUR : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « FTSE MTS Spain Government 1-3Y (Mid Price) Index » (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR et représentatif des titres obligataires ayant des maturités comprises entre 1 et 3 ans, émis par l'Etat espagnol, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence mesure la performance du segment des Obligations de l'Etat Espagnol ayant des maturités comprises entre 1 an et 3 ans. L'Indicateur de Référence est calculé par FTSE MTS.

L'Indicateur de Référence comprend des obligations émises par le gouvernement Espagnol ayant des maturités comprises entre 1 an et 3 ans. Comme détaillés ci-dessous, les sélections initiales sont basées sur les critères d'admissibilité qui sont les mêmes critères appliqués aux autres indices « FTSE MTS Government Indices ». Les obligations admissibles sont les suivantes :

- Obligations nominales, à coupon fixe, remboursables in fine, libellées en devise locale, sans option intégrée et non convertibles
- Cotées sur la plateforme FTSE MTS
- Emises par l'Etat Espagnol
- Ayant un montant minimal d'encours de 1 Milliard d'Euros

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée chaque mois. La méthodologie complète est disponible à www.ftse.com
La performance suivie est celle de clôture de l'Indicateur de Référence 17h30 (CET).

Publication de l'indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPEG5 = Via Bloomberg: FMMPEG5

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base mensuelle.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet: www.ftse.com

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même Etat émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 1 et 4.
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers de toute nature. Le compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée. Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gestionnaire financier par délégation se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré. En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Lorsque le Compartiment a recours à des cessions temporaires de titres, le Compartiment doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue autre qu'en espèces doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en œuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment. Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les liquidités, les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment VM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté. Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou le cas échéant l'une de ses contreparties à un IFT procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT.

En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant

- Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Comp pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides
- (vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque opérationnel

En cas de défaillance opérationnelle du Conseil d'Administration ou de l'un de ses représentants, les investisseurs pourraient subir des retards de traitement des souscriptions, conversions et rachats d'actions, ou d'autres perturbations.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés de gré à gré ou des IFT cotés pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme. Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations de l'Etat Espagnol.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel. La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux - France.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 4 juin 2013.*
- *Date de création du compartiment : 18 juin 2013.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MTS 1-3Y SPAIN GOVERNMENT BOND (DR) évolue de 0.37%* sur l'exercice et s'établit à 107.9564 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 7.96% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price Spain Govt 1-3 y, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations gouvernementales émises par l'Espagne à maturité proche de 1-3 ans.

Cet indice observe une évolution de 0.54% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price Spain Govt 1-3 y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price Spain Govt 1-3 y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 3 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0060% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	23 522 287,29	33 341 761,01
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	23 522 287,29	33 341 761,01
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	174 125,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	174 125,00
Comptes financiers	231 461,15	4 467,83
Liquidités	231 461,15	4 467,83
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	23 753 748,44	33 520 353,84

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	23 354 343,25	33 997 096,01
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-321 186,35	-1 617 975,06
• Résultat de l'exercice	717 267,72	962 826,34
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	23 750 424,62	33 341 947,29
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	3 323,82	178 406,55
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 323,82	178 406,55
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	23 753 748,44	33 520 353,84

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	78,36
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 047 691,40	465 725,00
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 047 691,40	465 803,36
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2,07	-1,58
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2,07	-1,58
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 047 689,33	465 801,78
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-62 199,42	-28 146,01
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	985 489,91	437 655,77
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-268 222,19	525 170,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	717 267,72	962 826,34

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires	Montant des opérations	Maximum 35% des revenus générés par ces opérations

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Actions D-EUR : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Spain Government 1-3Y (Mid Price) Indexe sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	33 341 947,29	15 033 997,66
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	24 851 086,80	49 539 304,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-34 640 143,10	-31 533 700,50
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 270 699,17	1 248 048,44
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 628 048,94	-1 440 557,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	20 405 013,43
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-20 642 005,75
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-430 606,51	56 404,34
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-132 941,12	297 665,39
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	297 665,39	241 261,05
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	237 786,90
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-237 786,90
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	985 489,91	437 655,77
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	23 750 424,62	33 341 947,29

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	23 522 287,29	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	23 522 287,29	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	231 461,15
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	23 522 287,29	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	231 461,15	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		3 323,82
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		3 323,82
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0011501618	231 000	24 851 086,80	321 000	34 640 143,10
ACTION D-EUR / FR0011501634	-	-	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011501618		-		-
ACTION D-EUR / FR0011501634		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011501618		-		-
ACTION D-EUR / FR0011501634		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011501618		-		-
ACTION D-EUR / FR0011501634		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011501618	0,17
ACTION D-EUR / FR0011501634	-

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011501618	-
ACTION D-EUR / FR0011501634	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	717 267,72	962 826,34
Total	717 267,72	962 826,34

ACTION C-EUR / FR0011501618	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	717 267,72	962 826,34
Total	717 267,72	962 826,34
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION D-EUR / FR0011501634	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-321 186,35	-1 617 975,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-321 186,35	-1 617 975,06

ACTION C-EUR / FR0011501618	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-321 186,35	-1 617 975,06
Total	-321 186,35	-1 617 975,06
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION D-EUR / FR0011501634	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 18 juin 2013.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Actif net	23 750 424,62	33 341 947,29	15 033 997,66	4 825 404,58	-

ACTION C-EUR / FR0011501618	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	220 000	310 000	142 000	47 000	-
Valeur liquidative	107,9564	107,5546	105,8732	102,6681	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	1,80	-2,11	9,93	0,53	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION D-EUR / FR0011501634	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-2,11	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
ES00000128A0	KINGDOM OF SPAIN 0.25% 31/01/2019	PROPRE	1 904 000,00	1 920 468,63	EUR	8,09
ES00000124V5	SPAIN 2.75% 30/04/2019	PROPRE	3 131 000,00	3 391 636,02	EUR	14,28
ES00000121A5	SPAIN 4.1% 30/07/18	PROPRE	2 908 000,00	3 153 642,34	EUR	13,28
ES00000121L2	SPAIN 4.6% 30/07/2019	PROPRE	2 901 000,00	3 300 910,39	EUR	13,90
ES00000124B7	SPAIN 3.75% 31/10/18	PROPRE	2 853 000,00	3 076 262,88	EUR	12,95
ES00000127D6	SPANISH GOVERNMENT 0.25% 30/04/2018	PROPRE	2 351 000,00	2 368 453,75	EUR	9,97
ES00000123Q7	SPANISH GOVT 4.5% 31/01/18	PROPRE	2 724 000,00	2 975 464,51	EUR	12,53
ES00000121O6	SPANISH 4.3% 31/10/19	PROPRE	2 956 000,00	3 335 448,77	EUR	14,04
Total Obligation				23 522 287,29		99,04
Total Valeurs mobilières				23 522 287,29		99,04
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	231 461,15	EUR	0,97
Total BANQUE OU ATTENTE				231 461,15		0,97
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-3 323,82	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-3 323,82		-0,01
Total Liquidités				228 137,33		0,96
Total LYXOR UCITS ETF MTS 1-3Y SPAIN GOVERNMENT BOND				23 750 424,62		100,00

LYXOR UCITS ETF BTP 10Y – MTS ITALY GOVERNMENT BOND (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF BTP 10Y – MTS ITALY GOVERNMENT BOND (DR) est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF BTP 10Y – MTS Italy Government Bond (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser.

Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice FTSE MTS Target Maturity Government Bond Italy (Mid Price) Index (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR et représentatif des titres obligataires ayant une maturité résiduelle cible de 10 ans émis par l'Etat italien, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02 %.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence est libellé en Euro.

L'Indicateur de Référence mesure la performance du segment des Obligations de l'Etat italien ayant des maturités résiduelles cibles de 10 ans.

L'Indicateur de référence est calculé par FTSE MTS.

L'Indicateur de Référence comprend des obligations émises par le gouvernement Italien ayant des maturités résiduelles cibles de 10 ans. Comme détaillés ci-dessous, les sélections initiales sont basées sur les critères d'admissibilité qui sont les mêmes critères appliqués aux autres indices « FTSE MTS Government Indices ».

Les obligations admissibles sont les suivantes:

Obligations nominales, à coupon fixe, remboursables in fine, libellées en devise locale, sans option intégrée et non convertibles
Cotées sur la plateforme FTSE MTS Emises par l'Etat Italien

Ayant un montant minimal d'encours de 2 Milliards d'Euros

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée chaque mois.

La méthodologie complète est disponible à www.ftse.com

La performance suivie est celle de clôture de l'Indicateur de Référence 17h30 (CET).

Publication de l'indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPITX5=

Via Bloomberg: FMMPITX5

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base mensuelle.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet: www.ftse.com

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre évènement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même Etat émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 7 et 12.
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net

Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des instruments financiers de toute nature. Le compartiment sera principalement investi dans les obligations composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré.

En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et

- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Lorsque le Compartiment a recours à des cessions temporaires de titres, le Compartiment doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue autre qu'en espèces doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les liquidités, les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie

- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- Placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;

- Investies dans des obligations d'État de haute qualité ;

- Utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;

- Investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risques liés à l'absence de réplication parfaite

La réplication de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou le cas échéant l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplication de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT.

En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Comp pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- (v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides
- (vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés de gré à gré ou des IFT cotés pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme. Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations de l'Etat Italien.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 7 août 2013.*
- *Date de création du compartiment : 2 septembre 2013.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF BTP 10Y - MTS ITALY GOVERNMENT BOND (DR) évolue de 1.84%* sur l'exercice et s'établit à 135.6398 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 35.64% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MTS Mid Price Italy 10y Target, libellé en Euro (EUR), représentatif des obligations gouvernementales émises par l'Italie à maturité proche de 10 ans.

Cet indice observe une évolution de 2.01% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MTS Mid Price Italy 10y Target, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MTS Mid Price Italy 10y Target, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme(" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0059% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	31 828 459,60	164 623 291,39
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	31 828 459,60	164 623 291,39
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	188 964,43	859 602,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	188 964,43	859 602,58
Comptes financiers	-	25 881,98
Liquidités	-	25 881,98
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	32 017 424,03	165 508 775,95

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	29 705 869,91	161 097 537,19
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 506 126,97	-1 716 964,62
• Résultat de l'exercice	799 003,24	5 242 276,64
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	32 011 000,12	164 622 849,21
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	4 754,64	885 926,74
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 754,64	885 926,74
Comptes financiers	1 669,27	-
Concours bancaires courants	1 669,27	-
Emprunts	-	-
Total du passif	32 017 424,03	165 508 775,95

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 353 249,07	2 069 655,73
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 353 249,07	2 069 655,73
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2,27	-8,13
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2,27	-8,13
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 353 246,80	2 069 647,60
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-101 888,17	-76 051,43
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 251 358,63	1 993 596,17
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-452 355,39	3 248 680,47
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	799 003,24	5 242 276,64

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.165% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Coûts liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires	Montant des opérations	Maximum 35% des revenus générés par ces opérations

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser.

Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs"). FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Target Maturity Government Bond Italy (Mid Price) Index de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	164 622 849,21	15 999 919,06
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	43 224 341,00	227 295 229,20
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-176 551 710,50	-83 293 188,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 220 981,35	1 848 592,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-526 192,85	-3 466 779,48
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	69 977 651,26
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-69 775 070,49
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-4 230 626,72	3 848 718,37
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-368 550,13	3 862 076,59
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	3 862 076,59	13 358,22
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	194 180,65
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-194 180,65
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 251 358,63	1 993 596,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	32 011 000,12	164 622 849,21

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	31 828 459,60	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	31 828 459,60	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 669,27
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	31 828 459,60
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 669,27	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		188 964,43
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Coupons a recevoir		188 964,43
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		4 754,64
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		4 754,64
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C- EUR / FR0011548106	315 000	43 224 341,00	1 315 000	176 551 710,50
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C- EUR / FR0011548106		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C- EUR / FR0011548106		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C- EUR / FR0011548106		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C- EUR / FR0011548106	0,165
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C- EUR / FR0011548106	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
 3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -
- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -
- obligations -
- titres de créances -
- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -
- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	799 003,24	5 242 276,64
Total	799 003,24	5 242 276,64

ACTION C- EUR / FR0011548106	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	799 003,24	5 242 276,64
Total	799 003,24	5 242 276,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 506 126,97	-1 716 964,62
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 506 126,97	-1 716 964,62

ACTION C- EUR / FR0011548106	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 506 126,97	-1 716 964,62
Total	1 506 126,97	-1 716 964,62
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 2 septembre 2013.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Actif net	32 011 000,12	164 622 849,21	15 999 919,06	5 177 352,68	-

ACTION C- EUR / FR0011548106	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	236 000	1 236 000	131 000	50 000	-
Valeur liquidative	135,6398	133,19	122,1367	103,547	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	9,76	2,85	16,01	3,41	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
IT0001174611	BTP 6.50% 01/11/27	PROPRE	5 814 290,000001	8 582 354,62	EUR	26,81
IT0005127086	BTPS 2% 01/12/2025	PROPRE	3 986 000,00	4 178 983,39	EUR	13,05
IT0005045270	BTPS 2.5% 01/12/2024	PROPRE	4 557 000,00	5 005 268,13	EUR	15,64
IT0005170839	ITALIAN REPUBLIC 1.6% 01/06/2026	PROPRE	3 716 000,00	3 740 831,20	EUR	11,69
IT0005090318	ITALY BTP 1.50% 01/06/2025	PROPRE	4 423 000,00	4 473 472,98	EUR	13,97
IT0004644735	ITALY BTP 4.50% 01/03/2026	PROPRE	4 635 000,00	5 847 549,28	EUR	18,27
Total Obligation				31 828 459,60		99,43
Total Valeurs mobilières				31 828 459,60		99,43
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-1 669,27	EUR	-0,01
Total BANQUE OU ATTENTE				-1 669,27		-0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-4 754,64	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-4 754,64		-0,01
Total Liquidités				-6 423,91		-0,02
Coupons						
Obligation						
IT0001174611	BTP 6.50 11/27	ACHLIG	581 429 000,00005	188 964,43	EUR	0,59
Total Obligation				188 964,43		0,59
Total Coupons				188 964,43		0,59
Total LYXOR UCITS ETF BTP 10Y- MTS ITALY GOVERNMENT				32 011 000,12		100,00

LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français. Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Classe d'Actions C-EUR: Capitalisation des revenus.

Classe d'Actions D-EUR: Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser.

Classe d'Actions C-USD: Capitalisation des revenus.

Classe d'Actions D-USD: Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice CSI 300 Net Total Return (l'« Indicateur de Référence»), libellé en Yuan chinois (« CNY ») et représentatif de la performance des grandes capitalisations du marché des « Actions A », à savoir, des titres émis par des sociétés constituées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post (« tracking error») dans des conditions de marché normal est de 0.30%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les dividendes détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence mesure la performance du marché des « Actions A », à savoir, des titres émis par des sociétés constituées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong, qui sont négociés sur les bourses de Shanghai et de Shenzhen et cotés en yuan chinois («CNY»), en ciblant de façon générale les 300 actions dotées de la plus forte capitalisation de marché et de la plus importante liquidité parmi toutes les Actions A.

L'Indicateur Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière flottante.

L'Indicateur de Référence est calculé par China Securities Index Co., Ltd. («CSI»), une joint-venture constituée le 25 août 2005 entre la bourse de Shanghai et la bourse Shenzhen, spécialisée dans le management d'indices financier et dans la prestation de services liés à ces indices.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base semestrielle, conformément à la méthodologie décrite dans le manuel de l'Indicateur de Référence (« Rulebook »), disponible sur le site Internet de China Securities Index Co., Ltd. : www.csindex.com.cn.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet: www.csindex.com.cn.

Publication de l'indicateur de Référence:

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: CSIN00300

Via Bloomberg: CSIN00300 Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.csindex.com.cn.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplcation indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2.Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- Géographique
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

Toute contrepartie retenue par le Compartiment en qualité de contrepartie à un contrat portant sur des instruments financiers à termes devra être une institution financière de premier ordre agréé pour la négociation pour compte propre.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant. Le Compartiment n'investira pas dans des titres intégrant des dérivés

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le Compartiment n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout où partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

Risque action :

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possibles, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT ») procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et/ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;

Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;

L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;

Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;

Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la société de gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La société de gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par «événement affectant l'Indicateur de Référence» les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'Indicateur de Référence ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;

iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;

v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants devenant illiquides pour les titres négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) ;

vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST»), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié aux classes d'actions C-EUR et D-EUR (EUR/CNY)

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative de la classe de parts susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque de change lié aux classes d'actions C-USD et D-USD (USD/CNY)

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents :

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment: une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risques spécifiques liés à l'investissement en République Populaire de Chine :

Les personnes achetant des actions du Compartiment doivent être conscientes des risques suivants, qui sont inhérents à tout investissement en République Populaire de Chine (« RPC ») :

- Risques économiques, politiques et sociaux

Tout changement politique, instabilité sociale ou insécurité et évolution défavorable sur le plan diplomatique qui peuvent se produire dans la ou à propos de la RPC pourrait aboutir à l'instauration par l'Etat Chinois de restrictions et limitations supplémentaires, notamment une expropriation, des impôts confiscatoires ou la nationalisation de certaines sociétés entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que toute modification de la politique de la RPC peut avoir des répercussions dommageables sur les Bourses de valeurs de la RPC comme sur les performances du Compartiment et pourrait entraîner in fine la dissolution du Compartiment par décision du Conseil d'administration.

- Risques économiques dans la RPC

L'économie de la RPC a récemment connu une progression rapide. Il n'est cependant pas certain que cette croissance se poursuive et il se peut qu'elle soit inégale entre les différents secteurs de l'économie en RPC. De plus, le gouvernement de la RPC a de temps à autre mis en oeuvre diverses mesures pour empêcher une surchauffe de l'économie. De plus, la transformation de l'économie de la RPC, d'économie socialiste en économie davantage tournée vers le marché a abouti dans ce pays à des tensions économiques et sociales telles qu'il ne peut être donné aucune garantie que cette transformation se poursuivra ou demeurera couronnée de succès.

Toutes ces considérations peuvent avoir des répercussions négatives sur les performances du Compartiment.

- Risques liés au rapatriement du capital

Le système de rapatriement de capital est soumis à l'approbation de l'autorité chinoise SAFE (« State Administration of Foreign Exchange ») et il existe des restrictions imposées au niveau des sommes et intervalles de rapatriement. Le Compartiment à recours à des contrats de Swap qui sont négociés de gré à gré en dehors de la République Populaire de Chine ainsi, les restrictions ou la suspension au niveau des capacités des entités ayant la qualité d'investisseur institutionnel étranger qualifié (Qualified Foreign Institutional Investor - « QFII ») à rapatrier des montants en devises ne devraient pas affecter le fonctionnement du Compartiment.

Toutefois, lorsque la contrepartie du swap est également un QFII ou si cette contrepartie de swap réalise sa couverture avec une société affiliée ayant le statut QFII, toute impossibilité dans leur capacité à rapatrier des devises pourrait éventuellement engendrer des problèmes de liquidités pour la contrepartie de swap, ce qui en définitive aurait une incidence négative sur le Compartiment.

En outre, la réglementation ou certaines normes économiques en RPC, concernant le statut légal du rapatriement ou de la convertibilité de montants en devises en provenance du marché local Chinois vers d'autres marchés, pourraient être modifiées de façon défavorable indépendamment de la volonté du compartiment et de la Société de Gestion.

Le cas échéant, ces évolutions réglementaires et situations défavorables précisées ci-dessus entraînant une interruption ou une restriction de la convertibilité ou transférabilité des devises, pourraient potentiellement :

Impacter négativement la capacité du Compartiment à réaliser correctement son objectif d'investissement, et/ou ;

Affecter négativement les performances du Compartiment, mais aussi ;

Pourrait entraîner in fine la dissolution du Compartiment par décision du Conseil d'administration.

Système juridique de la RPC

Le système juridique en RPC repose sur le droit écrit. Néanmoins, une grande partie de la législation et de la réglementation n'ont pas encore été testées et il n'est pas certain qu'elles soient effectivement appliquées. En particulier, la réglementation de la RPC sur le contrôle des taux de changes est assez récente et son application est encore très incertaine. En outre, cette réglementation laisse à la Commission de Régulation des Marchés Financiers en Chine (China Securities Regulatory Commission - « CSRC ») et à l'Administration d'Etat pour les taux de changes (State Administration of Foreign Exchange - « SAFE ») une large discrétion dans leur interprétation respective de la réglementation, ce qui est une source d'incertitudes pour leur application et leur utilisation. Toutes ces considérations peuvent avoir des répercussions négatives sur les performances du Compartiment.

Les actionnaires du Compartiment n'ont aucun droit sur les « Actions A » sous-jacentes.

Un investissement en « actions A » (lesquelles incluent les titres composant l'Indicateur de Référence) et leur négociation par des sociétés étrangères, oblige ces dernières à avoir obligatoirement reçu du CSRC le statut QFII et un quota QFII par l'administration SAFE. Etant donné que ce Compartiment n'a pas le statut QFII, il obtiendra son exposition économique à ces titres au moyen d'un swap négociés de gré à gré. Les swaps négociés de gré à gré ne confèrent aucun droit ou intérêt, ni en tant que bénéficiaire économique, ni en équité, dans les actions A concernées auxquelles se rapportent le ou les swaps de gré à gré. En conséquence, il faut être conscient qu'un investissement dans le Compartiment n'est pas assimilable à la possession des actions A composant l'Indicateur de Référence. Les investisseurs n'auront donc aucun droit sur ces actions A, ni en tant que bénéficiaires économiques, ni en tant que propriétaires. Comme un swap négocié de gré à gré représente une obligation de la Contrepartie de swaps plutôt qu'un investissement direct dans des actions A, le Compartiment peut subir des pertes égales à la valeur totale de ce swap si la Contrepartie du swap n'honore pas ses obligations dont elle est redevable en vertu de ce contrat de swap.

Quota d'investissement alloué aux investisseurs dotés du statut QFII

La réglementation de la PRC sur le statut QFII peut être modifiée à tout instant par le CSRC et/ou la SAFE ce qui pourrait avoir un impact préjudiciable et négatif sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif d'investissement et entraîner la dissolution du Compartiment. En particulier, le statut QFII subordonne toute augmentation du quota d'investissement à l'autorisation de la SAFE. Si un investisseur doté du statut QFII désire augmenter son propre quota à un instant donné, un délai assez long peut être nécessaire pour obtenir l'accord de l'autorité SAFE. Toute restriction sur le montant du quota mis à la disposition de la Contrepartie de Swap par le CSRC et la SAFE peut empêcher pendant un certain temps cette dernière d'augmenter la taille des transactions portant sur les swaps négociés de gré à gré, auquel cas le Conseil d'administration pourrait décider de fermer le Compartiment à toutes nouvelles souscriptions s'il est impossible de désigner une autre contrepartie de swaps au niveau du Compartiment. Par conséquent, cette restriction peut affecter les actions, qui peuvent se négocier à un cours supérieur à leur Valeur liquidative. Enfin, dans le cas où la Contrepartie de Swap perd le statut QFII ou le quota y afférent, il est loisible au Conseil d'administration de dissoudre le Compartiment, en particulier s'il est impossible de trouver une autre contrepartie de swap.

Contrôle par l'Etat des taux de change et de leurs variations futures

Depuis 1994, la conversion de CNY en USD repose sur les taux fixés par la Banque Populaire de Chine, lesquels sont fixés quotidiennement sur la base du taux de change observé la veille sur le marché interbancaire en RPC. Le gouvernement de la RPC a instauré le 21 juillet 2005 un régime de taux de changes flottants géré de telle sorte que la valeur du CNY fluctue en fonction de l'offre et de la demande dans une fourchette fixée par les autorités ainsi que par référence à un panier de monnaies. Il ne peut être donné aucune assurance qu'à l'avenir le taux de change du CNY ne connaîtra pas de très importantes fluctuations par rapport à l'USD ou à d'autres devises. Toute appréciation du CNY par rapport à l'USD ou à l'EUR augmentera les performances de l'Indicateur de Référence exprimées en USD ou en EUR que reproduit le Compartiment au moyen d'un swap négociés de gré à gré, et donc sa Valeur liquidative, qui sera exprimée en USD ou en EUR, et vice versa.

Dépendance du marché des actions A

L'existence d'un marché liquide pour les actions A peut reposer sur l'offre d'actions A et la demande pour ces dernières. Il convient de noter que les Bourses de Shanghai et de Shenzhen sur lesquelles sont cotées et négociées les actions A sont en pleine évolution et que leur capitalisation boursière et le volume des transactions réalisées sur ces Bourses sont plus faibles que sur les places financières des pays développés. La volatilité des marchés d'actions A et les difficultés des opérations de règlement sur ceux-ci peuvent entraîner des fluctuations non négligeables des cours des titres qui y sont négociés, et donc in fine de la Valeur liquidative du Compartiment.

La fiscalité en RPC

Plusieurs réformes fiscales ont été mises en oeuvre par le gouvernement de la RPC ces dernières années et il se peut que la législation et la réglementation fiscales actuelles soient révisées ou modifiées à l'avenir. Toute modification de la politique fiscale peut entraîner une réduction des bénéfices après impôts des sociétés de RPC dont dépendent les performances du Compartiment.

En outre, bien que l'administration fiscale de la RPC (« State Administration of Taxation ») ait confirmé la retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu sur les dividendes, primes et intérêts payés aux investisseurs ayant le statut QFII, il convient de remarquer qu'il est impossible de connaître avec certitude les obligations de ces investisseurs au regard des impôts prélevés par la RPC sur les plus-values et les bénéfices (en dehors des dividendes, primes et intérêts). Les swaps de gré à gré conclus entre le Compartiment et la Contrepartie de Swaps seront donc assortis dans la partie traitant des obligations contractuelles d'une clause spécifique en vertu de laquelle le Compartiment s'engage à indemniser intégralement la Contrepartie au Swap de toute dette fiscale future ou rétroactive qui pourrait naître des opérations effectuées par la Contrepartie au Swap sur les actions A et de leur détention par celle-ci aux fins de couverture de ces Swaps de gré à gré.

Si l'Agent valorisateur des Swaps et le Compartiment estiment que le risque qu'une telle retenue à la source soit imposée sur les plus-values réalisées par les investisseurs QFII devient important, ils pourront à tout instant appliquer un abattement à l'évaluation des Swaps de gré à gré, de manière à tenir compte du montant prévu de cette dette fiscale. Tout ajustement de l'évaluation des Swaps de gré à gré ainsi effectué restera en vigueur jusqu'à ce que la position de la Contrepartie au Swap au regard des impôts de la RPC puisse être connue et l'Agent valorisateur des Swaps devra alors :

Soit décider que tout montant ainsi déduit de l'évaluation de ces Swaps de gré à gré est suffisant pour couvrir la dette fiscale correspondante de la Contrepartie aux Swaps, auquel cas l'Agent valorisateur des Swaps pourra décider de revoir à la hausse l'évaluation de ces Swaps de gré à gré pour corriger tout ajustement excessif qui aurait été effectué ; soit

Décider que tout montant ainsi déduit de l'évaluation de ces Swaps de gré à gré est insuffisant pour couvrir la dette fiscale correspondante de la Contrepartie aux Swaps, auquel cas l'Agent valorisateur des Swaps pourrait décider d'appliquer un abattement supplémentaire à l'évaluation de ces Swaps de gré à gré.

En conséquence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que :

La Valeur liquidative du Compartiment peut être diminuée par tout ajustement ainsi apporté à l'évaluation des Swaps de gré à gré ;

La diminution des performances du Compartiment que peuvent subir ses actionnaires par suite d'un tel ajustement dépendra de la date à laquelle ils ont acheté et/ou vendu des actions du Compartiment ; et

L'ampleur de cette diminution sur les performances du Compartiment peut ne pas être proportionnelle au nombre d'actions qu'un investisseur détient dans le Compartiment du fait d'une éventuelle modification rétroactive de l'impôt dû dans la RPC et, dans certaines circonstances, elle peut atteindre 100 % de la Valeur liquidative d'une Classe d'Actions.

Selon les dispositions de la PRC Corporate Income Tax Law (Loi de la RPC sur l'impôt sur les sociétés entrée en vigueur le 1er janvier 2008), les dividendes, primes, intérêts et plus-values ayant leur source en RPC qui sont obtenus par une société ne résidant pas fiscalement en RPC et n'ayant pas d'implantation ou établissement permanent, sont soumis à une retenue à la source de 10 %. Une telle retenue à la source peut être réduite en vertu d'une convention de double imposition conclue avec la Chine sous réserve que certaines conditions soient remplies et que l'administration fiscale de la RPC donne son accord. Bien que l'administration fiscale de la RPC ait appliqué la retenue à la source sur les dividendes, primes et intérêts payés par les entreprises résidant fiscalement en Chine aux investisseurs dotés du statut QFII, elle n'a pas encore imposé le recouvrement de la retenue à la source sur les plus-values réalisées par ces derniers.

Bien que, à l'heure actuelle en RPC, la retenue à la source ne soit pas encore imposée sur les plus-values réalisées par les QFII lors de cessions d'actions A, il existe néanmoins un risque que l'administration fiscale de la RPC cherche à imposer une retenue à la source sur les plus-values sans aucun avertissement préalable. De plus, il existe un risque potentiel de rétroactivité de cette mesure fiscale. Toute retenue à la source sur les plus-values prélevée sur un investisseur QFII et due par ce dernier peut être répercutée sur le Compartiment selon les modalités décrites plus haut. La Société de gestion a décidé qu'aucune provision ne serait constituée à ce jour au niveau du Compartiment pour cette retenue à la source éventuelle. Par conséquent, toute application rétroactive de cet impôt pourrait entraîner une baisse notable, voire importante, de la Valeur liquidative par action du Compartiment. De ce fait, il se peut qu'un actionnaire subisse des pertes dues à la mise en place de la retenue à la source sur les plus-values revenant à un QFII au titre de périodes antérieures à l'acquisition de sa participation dans le Compartiment par cet actionnaire et que ces pertes soient sans commune mesure avec le gain ou la perte résultant de la participation de cet actionnaire dans le Compartiment.

Il convient en outre de noter que les dividendes qui, le cas échéant, sont payés aux actionnaires par le Compartiment proviendront de la réception des montants correspondants dans le cadre des Swaps de gré à gré et que tous montants de cette sorte seront nets de la retenue à la source de l'impôt sur les dividendes, primes et intérêts en vigueur dans la RPC.

En sus de la retenue à la source de l'impôt sur les dividendes, primes, intérêts et plus-values mentionnée ci-dessus, depuis le 19 septembre 2008, la RPC prélève sur le cédant un impôt de Bourse sur le transfert d'actions A qui est égal à 0,1 % de la valeur des titres transférés. Cet impôt est susceptible d'être modifié dans le cas où l'Etat prendrait des mesures supplémentaires.

Normes comptables et de communication de l'information:

Les normes comptables, d'audit et de communication de l'information financière ainsi que les pratiques applicables aux sociétés de la RPC dans ces domaines peuvent être différentes de celles qui sont en vigueur dans des pays dont le marché financier est plus développé. Ces disparités peuvent concerner des domaines tels que les méthodes d'évaluation des biens et des actifs et les règles de communication de l'information aux investisseurs.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des grandes capitalisations du marché des « Actions A », à savoir, des titres émis par des sociétés constituées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 août 2013.*
- *Date de création du compartiment : 10 septembre 2003.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE évolue de -11.44%* sur l'exercice et s'établit à 146.0627 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 46.06% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE évolue de -12.12%* sur l'exercice et s'établit à 120.6904 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 20.69% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice CSI 300 Net Return Index, libellé en Yuan (CNY), représentatif de la performance du marché des "Actions A", à savoir, des titres émis par des sociétés constituées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong, qui sont négociés sur les bourses de Shanghai et de Shenzhen et cotés en yuan chinois, en ciblant de façon générale les 300 actions dotées de la plus forte capitalisation de marché et de la plus importante liquidité parmi toutes les Actions A.

Cet indice observe une évolution de -3.67% sur l'exercice. Les classes C-EUR, C-USD, n'étant pas valorisées dans la devise de l'indice, l'évolution de leurs valeurs liquidatives sont soumises au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a augmenté de 6.36% par rapport à CNY, USD a augmenté de 7.17% par rapport à CNY.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice CSI 300 Net Return Index, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice CSI 300 Net Return Index.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice CSI 300 Net Return Index, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0872% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.3%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non audité par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	5 304 967,79	50 979 662,66
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	5 304 967,79	50 979 662,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	2 264 346,70
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	2 264 346,70
Comptes financiers	1,03	0,24
Liquidités	1,03	0,24
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	5 304 968,82	53 244 009,60

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	7 795 138,81	32 952 537,14
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 682 250,97	15 970 854,25
• Résultat de l'exercice	-20 448,05	-206 482,72
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	5 092 439,79	48 716 908,67
Instruments financiers	210 812,88	2 247 116,48
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	210 812,88	2 247 116,48
Dettes	1 716,15	2 279 984,45
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	1 716,15	2 279 984,45
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	5 304 968,82	53 244 009,60

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	3 486 473,45	29 537 051,97
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-73 023,64	-259 471,15
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-73 023,64	-259 471,15
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	52 575,59	52 988,43
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-20 448,05	-206 482,72

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs a revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,40% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-EUR: Capitalisation des revenus.

Classe d'Actions D-EUR: Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser.

Classe d'Actions C-USD: Capitalisation des revenus.

Classe d'Actions D-USD: Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser.

L'Indice CSI 300 Net Total Return est calculé par China Securities Index Company (« CSI »). CSI ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, à aucun de ses clients ni à quiconque quant à l'exactitude ou l'exhaustivité d'une quelconque donnée se rapportant à l'Indicateur de Référence. Toutes les informations n'ont qu'une valeur indicative. CSI décline toute responsabilité pour toutes erreurs ou pour toute perte résultant de l'utilisation de ces informations.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	48 716 908,67	57 797 373,41
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	2 047 386,14	32 513 430,78
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-36 412 358,54	-73 581 849,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	7 043 281,08	21 960 518,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-9 133 606,35	-10 636 609,96
Plus-values réalisées sur contrats financiers	111 963 931,86	399 704 993,58
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-120 265 360,54	-384 389 767,11
Frais de transaction	-	-
Différences de change	1 555 589,14	3 878 660,01
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-2 386 611,63	1 787 543,12
- Différence d'estimation exercice N	25 146,82	2 411 758,45
- Différence d'estimation exercice N-1	2 411 758,45	624 215,33
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	2 036 303,60	-57 913,06
- Différence d'estimation exercice N	-210 812,88	-2 247 116,48
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 247 116,48	-2 189 203,42
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-73 023,64	-259 471,15
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	5 092 439,79	48 716 908,67

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	3 486 473,45	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,03
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,03	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	3 486 473,45	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	CHF	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	771 301,67	568 196,71	97 698,29	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		1 716,15
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnés		1 716,15
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
PART C-EUR / FR0011526870	-	-	-	-
PART C-USD / FR0011526904	19 700	2 047 386,14	365 300	36 412 358,54
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART C-EUR / FR0011526870		-		-
PART C-USD / FR0011526904		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART C-EUR / FR0011526870		-		-
PART C-USD / FR0011526904		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
PART C-EUR / FR0011526870		-		-
PART C-USD / FR0011526904		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
PART C-EUR / FR0011526870	0,40
PART C-USD / FR0011526904	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
PART C-EUR / FR0011526870	-
PART C-USD / FR0011526904	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-210 812,88

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-20 448,05	-206 482,72
Total	-20 448,05	-206 482,72

PART C-EUR / FR0011526870	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-1 172,99	-1 398,08
Total	-1 172,99	-1 398,08
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART C-USD / FR0011526904	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-19 275,06	-205 084,64
Total	-19 275,06	-205 084,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 682 250,97	15 970 854,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 682 250,97	15 970 854,25

PART C-EUR / FR0011526870	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 037 368,37	-126 536,80
Total	-2 037 368,37	-126 536,80
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART C-USD / FR0011526904	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-644 882,60	16 097 391,05
Total	-644 882,60	16 097 391,05
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 10 septembre 2003.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Actif net	5 092 439,79	48 716 908,67	57 797 373,41	48 304 252,05	-

PART C-EUR / FR0011526870	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	2 000	2 000	2 000	10 000	-
Valeur liquidative	146,0627	164,9349	107,4427	93,7889	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-1 019,27	-63,96	366,77	920,05	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART C-USD / FR0011526904	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Nombre d'actions en circulation	43 600	389 200	711 000	670 000	-
Valeur liquidative	120,6904	137,3348	101,4699	96,1112	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-15,23	40,43	10,08	-86,43	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	1 466,00	219 020,40	EUR	4,30
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	2 539,00	360 538,00	EUR	7,08
US02079K3059	ALPHABET INC	PROPRE	24,00	17 731,80	USD	0,35
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	396,00	285 320,85	USD	5,60
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	3 075,00	246 922,50	EUR	4,85
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	4 963,00	448 109,27	EUR	8,80
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	1 525,00	121 039,25	EUR	2,38
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	488,00	64 238,64	USD	1,26
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	3 734,00	242 373,94	EUR	4,76
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	27 743,00	411 844,84	EUR	8,09
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	12 820,00	248 259,30	EUR	4,88
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	1 677,00	200 392,47	USD	3,94
US3364331070	FIRST SOLAR INC	PROPRE	275,00	10 157,59	USD	0,20
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	2 893,00	194 525,32	EUR	3,82
DE0008402215	HANNOVER RUECK SE	PROPRE	2 341,00	237 728,55	EUR	4,67
DE0006483001	LINDE AG	PROPRE	1 525,00	229 207,50	EUR	4,50
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	1 063,00	99 029,08	EUR	1,94
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	2 442,00	228 717,72	EUR	4,49
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	6 067,00	401 556,43	CHF	7,89
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	2 566,00	166 640,28	CHF	3,27
DE0007030009	RHEINMETALL AG	PROPRE	1 851,00	116 816,61	EUR	2,29
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	2 916,00	233 979,84	EUR	4,59
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	2 220,00	229 659,00	EUR	4,51
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	PROPRE	27 584,00	97 698,29	JPY	1,92

LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US9843321061	YAHOO INC	PROPRE	5 104,00	193 460,32	USD	3,80
Total Action				5 304 967,79		104,17
Total Valeurs mobilières				5 304 967,79		104,17
Swap de Taux						
SWAP03547728	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	98,46	EUR	0,00
SWAP03547750	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	1 617,94	EUR	0,03
SWAP03547786	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	200 000,00	292 125,54	EUR	5,74
SWAP03547817	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	3 486 473,45	4 800 312,98	EUR	94,26
SWAP03547737	VRAC LEG LYX ETF CSI	PROPRE	3 486 473,45	-5 304 967,80	EUR	-104,17
Total				-210 812,88		-4,14
Total Swap de Taux				-210 812,88		-4,14
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	1,03	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				1,03		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-1 716,15	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-1 716,15		-0,03
Total Liquidités				-1 715,12		-0,03
Total LYXOR UCITS ETF CSI 300 A-SHARE				5 092 439,79		100,00

LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI Emerging Markets Latin America Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des performances des grandes et moyennes capitalisations des 5 pays suivants : Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.1%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI Emerging Markets Latin America Net Total Return (dividendes net réinvestis).

L'Indicateur de Référence mesure la performance du marché des actions des marchés émergents d'Amérique du Sud.

L'Indicateur de Référence est calculé par et publié le fournisseur d'indices international MSCI.

MSCI Inc. est l'un des tous premiers fournisseurs d'indices financiers. Les produits et services MSCI comprennent les indices financiers, mais aussi les outils d'analyse de performance et de risques de portefeuille à destination des investisseurs. MSCI est basé à New York, avec des bureaux commerciaux de recherche dans le monde entier.

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI. L'Indicateur de Référence est composé exclusivement de valeurs des marchés émergents latino-américains et conserve les caractéristiques fondamentales des indices MSCI, à savoir: ajustement de la capitalisation boursière des valeurs dans l'Indicateur de Référence sur la base du flottant et niveau de représentation des marchés de chaque pays de 85% de la capitalisation ajustée du flottant.

Les pays des marchés émergents sont Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou.

L'Indicateur de Référence est basé sur la méthodologie MSCI Global Investable Market Indices (GIMI), une approche globale et cohérente de construction d'Indicateur de Référence, que ce soit à l'échelle mondiale que régionale, sur toutes les tailles de capitalisation, les secteurs d'activités ou encore les styles d'investissement. Cette méthodologie vise à fournir une couverture exhaustive de l'univers d'investissement avec un fort accent sur la liquidité, l'investissabilité et la reproductibilité. L'Indicateur de Référence est revu tous les trimestres (Février, Mai, Août et Novembre) de sorte à refléter les changements des marchés des actions des pays émergents de manière adéquate tout en limitant le taux de rotation du portefeuille. Lors des revues de Mai et de Novembre, l'Indicateur de Référence est repondéré et les limites entre moyennes et grandes capitalisations sont revues.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de L'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site Internet: www.msibarra.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .dMILA00000NUS

Via Bloomberg : NDUEEGFL

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msibarra.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du FCP seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- Géographique
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'indice, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplification de l'Indicateur de Référence

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions d'Amérique Latine.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 8 août 2013.*
- *Date de création du compartiment : 2 septembre 2013.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA évolue de 33.29%* sur l'exercice et s'établit à 25.7899 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 7.60% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI Daily TR Net Emerging Mar, libellé en Dollar américain (USD), représentatif de la performance des marchés d'actions des pays émergents d'Amérique latine.

Cet indice observe une évolution de 33.28% sur l'exercice. La classe C-EUR, n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 0.76% par rapport à USD Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI Daily TR Net Emerging Mar ,le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI Daily TR Net Emerging Mar.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI Daily TR Net Emerging Mar, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0506% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.1% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 119 750,23	1 898 028,20
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 119 750,23	1 898 028,20
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	33 846,33
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	33 846,33
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 119 750,23	1 931 874,53

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	848 469,83	2 522 240,51
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	237 761,31	-669 861,92
• Résultat de l'exercice	-5 632,29	-14 201,64
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 080 598,85	1 838 176,95
Instruments financiers	38 578,20	58 888,67
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	38 578,20	58 888,67
Dettes	573,16	34 808,90
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	573,16	34 808,90
Comptes financiers	0,02	0,01
Concours bancaires courants	0,02	0,01
Emprunts	-	-
Total du passif	1 119 750,23	1 931 874,53

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	1 004 255,01	2 276 950,50
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-6 143,47	-12 211,47
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-6 143,47	-12 211,47
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	511,18	-1 990,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-5 632,29	-14 201,64

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.65% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

LYXOR UCITS ETF MSCI EM Latin America PEA (le "Compartiment") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur d'actions du Compartiment en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global.

MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DE COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	1 838 176,95	1 716 784,73
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	-	698 687,80
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-1 079 921,25	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	162 661,37	556 212,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-221 053,43	-256 249,53
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2 890 227,31	3 750 756,84
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-2 582 355,12	-4 608 242,50
Frais de transaction	-	-
Différences de change	23 024,43	9 715,83
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	35 671,59	2 369,92
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	34 829,11	-842,48
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-842,48	-3 212,40
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	20 310,47	-19 646,68
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-38 578,20	-58 888,67
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-58 888,67	-39 241,99
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-6 143,47	-12 211,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 080 598,85	1 838 176,95

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	1 004 255,01	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,02
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,02	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	1 004 255,01	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	USD	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	35 992,44	3 524,81	2 813,67	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		573,16
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		573,16
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	53 100	1 079 921,25
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,65
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-38 578,20

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-5 632,29	-14 201,64
Total	-5 632,29	-14 201,64
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-5 632,29	-14 201,64
Total	-5 632,29	-14 201,64
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	237 761,31	-669 861,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	237 761,31	-669 861,92
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	237 761,31	-669 861,92
Total	237 761,31	-669 861,92
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	31.10.2013	-
Actif net	1 080 598,85	1 838 176,95	1 716 784,73	1 562 524,40	-
Nombre d'actions en circulation	41 900	95 000	65 000	60 000	-
Valeur liquidative	25,7899	19,3492	26,412	26,042	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	5,54	-7,20	-0,81	1,67	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 2 septembre 2013.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	415,00	62 001,00	EUR	5,74
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	632,00	34 222,80	EUR	3,17
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	357,00	50 694,00	EUR	4,69
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	102,00	4 386,00	EUR	0,41
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	374,00	39 101,70	EUR	3,62
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	745,00	71 892,50	EUR	6,65
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	635,00	50 990,50	EUR	4,72
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	1 119,00	101 034,51	EUR	9,35
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	732,00	47 514,12	EUR	4,40
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	4 563,00	60 026,27	EUR	5,55
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	363,00	10 247,49	EUR	0,95
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	3 464,00	51 423,08	EUR	4,76
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	1 386,00	9 247,39	EUR	0,86
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	621,00	41 756,04	EUR	3,86
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	1 798,00	49 373,08	EUR	4,57
DE0006483001	LINDE AG	PROPRE	304,00	45 691,20	EUR	4,23
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	487,00	45 368,92	EUR	4,20
JP3876400007	MARUDAI FOOD	PROPRE	283,00	1 228,36	JPY	0,11
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	347,00	32 500,02	EUR	3,01
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	286,00	50 507,60	EUR	4,67
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	64,00	4 235,97	CHF	0,39
NL0010773842	NN GROUP NV	PROPRE	760,00	20 862,00	EUR	1,93
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	1 828,00	7 436,30	EUR	0,69
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	489,00	31 756,47	CHF	2,94

LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	55,00	2 445,95	USD	0,23
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	1 632,00	31 016,16	EUR	2,87
US67812M2070	ROSNEFT OIL COMPANY	PROPRE	217,00	1 078,86	USD	0,10
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	625,00	50 150,00	EUR	4,64
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	865,00	89 484,25	EUR	8,28
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	2 213,00	20 492,38	EUR	1,90
JP3538690003	TSI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	309,00	1 585,31	JPY	0,15
Total Action				1 119 750,23		103,62
Total Valeurs mobilières				1 119 750,23		103,62
Swap de Taux						
SWAP03598523	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	573,14	EUR	0,05
SWAP03598551	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	1 004 255,01	1 080 598,90	EUR	100,00
SWAP03598499	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	1 004 255,01	-1 119 750,24	EUR	-103,62
Total				-38 578,20		-3,57
Total Swap de Taux				-38 578,20		-3,57
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-0,02	EUR	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,02		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-573,16	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-573,16		-0,05
Total Liquidités				-573,18		-0,05
Total LYXOR UCITS ETF MSCI EM LATIN AMERICA PEA				1 080 598,85		100,00

LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-USD, C-EUR et C-GBP : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Actions D-USD, D-EUR et D-GBP : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice MSCI Select OECD Emerging Markets GDP Weighted Index (Code Bloomberg : M1EFOEGD) (l'« Indicateur de Référence ») libellé en US dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des actions de moyennes et larges capitalisations boursières des pays émergents de l'OCDE.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.15%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI Select OECD Emerging Markets GDP Weighted Index.

L'Indicateur de Référence est basé sur l'indice parent MSCI Select OECD Index (l'« Indice Parent »), et mesure la performance des entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays émergents de l'OCDE. Les Pays émergents de l'OCDE incluent : le Chili, la République Tchèque, La Hongrie, La Corée, Le Mexique, La Pologne et la Turquie. Le poids de chacun des pays est alloué en fonction de sa taille économique (sur la base des PIB), plutôt que sur la taille de son marché action.

L'Indicateur de Référence est calculé et publié par le fournisseur d'indices international MSCI.

MSCI Inc. est l'un des tous premiers fournisseurs d'indices financiers. Les produits et services MSCI comprennent les indices financiers, mais aussi les outils d'analyse de performance et de risques de portefeuille à destination des investisseurs. MSCI est basé à New York, avec des bureaux commerciaux de recherche dans le monde entier.

L'Indicateur de Référence, est un indice custom calculé par MSCI sur la base d'une sélection de pays OECD définis par RSI. La méthodologie de l'Indicateur de Référence est en ligne avec la méthodologie MSCI GDP Weighted Indices.

L'Indicateur de Référence est composé d'une liste statique des pays référencés dans l'Indice Parent. Le périmètre courant de l'indice inclue : le Chili, la République Tchèque, La Hongrie, La Corée, Le Mexique, La Pologne et la Turquie. Le périmètre est intégralement revu par le licensee et transféré à MSCI à minima 5 jours ouvrés avant la date de rebalancement effective.

Tout changement de périmètre appliqué sur l'Indice Parent sera également appliqué à l'Indicateur de Référence.

Les indices MSCI GDP Weighted Indices sont rebalancés annuellement. Le rebalancement est généralement effectif au dernier jour ouvré du mois de Mai, à l'instar de la date de rebalancement annuelle de l'Indice Parent. L'ajout d'un pays au périmètre de l'indice parent sera reflété sur l'indice de référence lors du prochain rebalancement annuel. En revanche, les pays supprimés du périmètre de l'indice parent, seront simultanément supprimés du périmètre de l'indice de référence.

L'indice de référence est un indice Net Total Return. Un indice Net Total Return calcule la performance des constituants de l'indice avec inclusion des dividendes et distributions.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu annuellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site Internet: www.msctarra.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvré.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .dMGEF000WNUS

Via Bloomberg : M1EFOEGD

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msctarra.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant L'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretff.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions et titres de créance d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

De diversification, notamment :

- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- Géographique
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale, sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties. De ce fait, la Société de Gestion ne s'engagera pas sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence des contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'indice, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié aux classes de parts C-EUR/D-EUR (EUR/USD) et C-GBP/D-GBP (GBP/USD)

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peuvent diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de moyennes et larges capitalisations boursières des pays émergents de l'OECD.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 29 novembre 2013.
- Date de création du compartiment : 12 décembre 2013.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP évolue de -0.25%* sur l'exercice et s'établit à 102.5916 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 2.59% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI EM OECD GDP USD NTR, libellé en Dollar américain (USD), représentatif d'une stratégie d'investissement dans les pays émergents de l'OCDE pondérée par le PIB.

Cet indice observe une évolution de -0.14% sur l'exercice. La classe C-EUR, n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 0.76% par rapport à USD. Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI EM OECD GDP USD NTR, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI EM OECD GDP USD NTR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI EM OECD GDP USD NTR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0421% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.15%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	7 772 353,44	30 474 236,08
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	7 772 353,44	30 473 402,08
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	834,00
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	1 161 870,27
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	1 161 870,27
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	7 772 353,44	31 636 106,35

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	7 616 176,62	31 837 724,85
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	104 752,56	-1 203 219,02
• Résultat de l'exercice	-40 506,49	-173 695,85
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	7 680 422,69	30 460 809,98
Instruments financiers	88 375,24	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	88 375,24	-
Dettes	3 555,51	1 175 296,34
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 555,51	1 175 296,34
Comptes financiers	-	0,03
Concours bancaires courants	-	0,03
Emprunts	-	-
Total du passif	7 772 353,44	31 636 106,35

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	7 486 400,00	29 616 400,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-57 567,34	-314 677,55
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-57 567,34	-314 677,55
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	17 060,85	140 981,70
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-40 506,49	-173 695,85

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.55% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-USD, C-EUR et C-GBP : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe d'Actions D-USD, D-EUR et D-GBP : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR UCITS ETF MSCI Select OECD Emerging Markets GDP (le "Compartiment") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur d'actions du Compartiment en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRESSES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DE COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	30 460 809,98	103 156 980,54
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	2 480 506,54	4 742 109,45
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-23 773 262,76	-77 367 967,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 260 524,23	20 118 726,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 582 833,13	-9 159 877,94
Plus-values réalisées sur contrats financiers	59 373 892,80	225 401 690,82
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-61 137 556,55	-241 731 666,54
Frais de transaction	-	-
Différences de change	662 370,88	3 142 897,35
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-917 252,72	1 495 158,37
- Différence d'estimation exercice N	144 771,06	1 062 023,78
- Différence d'estimation exercice N-1	1 062 023,78	-433 134,59
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-89 209,24	977 437,04
- Différence d'estimation exercice N	-88 375,24	834,00
- Différence d'estimation exercice N-1	834,00	-976 603,04
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-57 567,34	-314 677,55
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	7 680 422,69	30 460 809,98

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	7 486 400,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	7 486 400,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	JPY	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	1 625 641,13	631 836,45	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		3 555,51
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnes		3 555,51
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0011645605	24 600	2 480 506,54	245 900	23 773 262,76
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011645605		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011645605		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011645605		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011645605	0,55
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011645605	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-88 375,24

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-40 506,49	-173 695,85
Total	-40 506,49	-173 695,85

ACTION C-EUR / FR0011645605	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-40 506,49	-173 695,85
Total	-40 506,49	-173 695,85
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	104 752,56	-1 203 219,02
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	104 752,56	-1 203 219,02

ACTION C-EUR / FR0011645605	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	104 752,56	-1 203 219,02
Total	104 752,56	-1 203 219,02
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 12 décembre 2013.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	7 680 422,69	30 460 809,98	103 156 980,54	-	-

ACTION C-EUR / FR0011645605	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	74 864	296 164	952 000	-	-
Valeur liquidative	102,5916	102,8511	108,3581	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,85	-4,64	13,80	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0010532478	ACTELION N	PROPRE	1 960,00	258 548,96	CHF	3,37
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	2 041,00	304 925,40	EUR	3,97
BE0974264930	AGEAS NV	PROPRE	931,00	30 979,03	EUR	0,40
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	3 817,00	206 690,55	EUR	2,69
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	2 573,00	365 366,00	EUR	4,76
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	1 617,00	169 057,35	EUR	2,20
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	4 554,00	365 686,20	EUR	4,76
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	7 837,00	707 602,73	EUR	9,21
BE0974258874	BEKAERT DIVISION	PROPRE	8 756,00	354 793,12	EUR	4,62
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	12 258,00	416 601,62	JPY	5,42
JP3527800001	CHOFU SEISAKUSHO	PROPRE	401,00	9 409,36	JPY	0,12
JP3269930008	CREATE RESTAURANTS HOLDINGS	PROPRE	2 583,00	22 355,74	JPY	0,29
CH0012138530	CREDIT SUISSE GROUP AG-NOM	PROPRE	13 691,00	174 539,57	CHF	2,27
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	5 500,00	357 005,00	EUR	4,65
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	9 085,00	134 866,83	EUR	1,76
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	1 175,00	79 007,00	EUR	1,03
NL0000400653	GEMALTO	PROPRE	1 137,00	56 321,30	EUR	0,73
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	29 078,00	475 570,69	EUR	6,19
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	1 824,00	85 583,51	JPY	1,11
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	9 536,00	261 858,56	EUR	3,41
DE0006599905	MERCK KGAA	PROPRE	3 608,00	337 925,28	EUR	4,40
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	5 005,00	331 265,85	CHF	4,31
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	8 060,00	523 429,73	CHF	6,82
DE000LED4000	OSRAM LICHT	PROPRE	5 854,00	302 359,10	EUR	3,94

LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERGING MARKETS GDP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	1 234,00	60 620,25	EUR	0,79
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	613,00	128 644,90	CHF	1,67
JP3983600002	ROYAL HOLDINGS CO	PROPRE	2 000,00	31 512,02	JPY	0,41
DE0007037129	RWE AG	PROPRE	17 832,00	257 850,72	EUR	3,36
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	6 635,00	686 390,75	EUR	8,94
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	PROPRE	18 740,00	66 374,20	JPY	0,86
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	876,00	209 212,12	CHF	2,72
Total Action				7 772 353,44		101,20
Total Valeurs mobilières				7 772 353,44		101,20
Swap de Taux						
SWAP03553023	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	3 555,51	EUR	0,05
SWAP03553005	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	7 486 400,00	7 680 422,69	EUR	100,00
SWAP03553027	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	7 486 400,00	-7 772 353,44	EUR	-101,20
Total				-88 375,24		-1,15
Total Swap de Taux				-88 375,24		-1,15
Liquidités						
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-3 555,51	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-3 555,51		-0,05
Total Liquidités				-3 555,51		-0,05
Total LYXOR UCITS ETF MSCI SELECT OECD EMERG MARKET GDP				7 680 422,69		100,00

LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS, (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-EUR: Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables

Classe d'Actions D-EUR: La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « EURO STOXX® Banks Index » (Code Bloomberg : SX7T) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euro (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des performances des plus grandes banques appartenant à la Zone Euro.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.15%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice EURO STOXX® Banks Index.

L'Indicateur de Référence mesure la performance des Banques de la zone euro comme défini par la classification « Industry Classification Benchmark » (ICB), et offre une exposition géographique aux pays de la zone euro : Autriche, Finlande, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Espagne.

L'indice est un sous-indice de l'EURO STOXX® Index (« Indice Parent »), qui mesure la performance des actions de grande, moyenne et petite capitalisations boursières des pays développés de l'Eurozone.

L'Indicateur de Référence est pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, et mesure la performance des Banques de la zone Euro comme défini par l'Industry Classification Benchmark (ICB). Selon la classification ICB, les entreprises sont catégorisées selon leur principale source de revenus. Il existe 4 catégories, de la plus large à la plus détaillée : 10 industries elles mêmes décomposées en 19 super-secteurs, 41 secteurs d'activité et 114 sous secteurs.

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement, en Mars, Juin, Septembre et Décembre.

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Net Total Return ». Un indice Net total return considère la performance des composantes, incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence édités par STOXX sont disponibles sur le site Internet: www.stoxx.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .SX7T

Via Bloomberg : SX7T

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de www.stoxx.com

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

D'éligibilité, notamment :

- Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) de diversification, notamment :
- Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- Géographique
- Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.

vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de la zone euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 29 novembre 2013.*
- *Date de création du compartiment : 12 décembre 2013.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF EUROSTOXX BANKS évolue de -21.21%* sur l'exercice et s'établit à 86.4772 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -13.52% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice ESTX Bnk EUR NRt, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie d'investissement sur le secteur bancaire en Euro pondéré par la capitalisation boursière.

Cet indice observe une évolution de -21.44% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice ESTX Bnk EUR NRt, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice ESTX Bnk EUR NRt.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice ESTX Bnk EUR NRt, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.2627% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.25%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	215 489 171,50	279 191 855,54
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	215 489 171,50	279 191 855,54
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	1 260 635,14
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	3 032 778,03
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	3 032 778,03
Comptes financiers	0,14	0,04
Liquidités	0,14	0,04
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	215 489 171,64	282 224 633,61

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	276 207 912,60	289 660 045,47
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-62 952 479,06	-10 480 675,65
• Résultat de l'exercice	746 729,52	-55 418,68
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	214 002 163,06	279 123 951,14
Instruments financiers	1 439 014,38	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 439 014,38	-
Dettes	47 994,20	3 100 682,47
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	47 994,20	3 100 682,47
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	215 489 171,64	282 224 633,61

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	247 466 500,00	254 297 800,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 081 079,79	697 451,56
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 081 079,79	697 451,56
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 081 079,79	697 451,56
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-545 913,02	-681 505,39
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	535 166,77	15 946,17
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	211 562,75	-71 364,85
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	746 729,52	-55 418,68

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.



Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.30% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-EUR: Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables

Classe d'Actions D-EUR: La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

STOXX et ses concédants n'ont pas d'autre lien avec le détenteur de licence que la licence qui a été attribuée pour l'indice EURO STOXX® Banks Index et les marques déposées associées à des fins d'utilisation en rapport avec le LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS.

STOXX et ses concédants:

Ne font aucune déclaration de garantie quant à l'opportunité d'une transaction sur les parts du LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS qu'ils s'abstiennent également de vendre et de promouvoir.

Ne délivrent aucune recommandation d'investissement à quiconque en ce qui concerne le LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS ou quelque autre titre que ce soit.

N'endossent aucune responsabilité ni obligation quant à la date de lancement, la quantité et le prix des parts du LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS, et ne prennent aucune décision à ce sujet.

N'endossent aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS.

Ne sont pas tenus de prendre en considération les besoins du LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS ou de ses détenteurs de parts pour déterminer, composer ou calculer l'indice EURO STOXX® Banks Index.

STOXX et ses concédants déclinent toute responsabilité relative au LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS. Plus particulièrement, STOXX et ses concédants ne fournissent ni n'assurent aucune garantie, expresse ou implicite, que ce soit concernant:

Les résultats devant être obtenus par le LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS, le détenteur de parts du LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS ou toute personne impliquée dans l'utilisation de l'indice EURO STOXX® Banks Index et des données incluses dans EURO STOXX® Banks Index;

L'exactitude ou l'exhaustivité de l'indice EURO STOXX® Banks Index et des données qu'il contient;

La négociabilité de l'indice EURO STOXX® Banks Index et de ses données ainsi que leur adéquation à un usage précis ou à une fin particulière;

STOXX et ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque erreur, omission ou interruption que ce soit dans l'indice EURO STOXX® Banks Index ou les données qu'il contient;

En aucun cas, STOXX ou ses concédants ne peuvent être tenus pour responsables de quelque manque à gagner que ce soit. Il en va de même pour tout dommage ou perte indirects même si STOXX et ses concédants ont été avertis de l'existence de tels risques.

Le contrat de licence entre (détenteur de licence) et STOXX a été établi dans leur seul intérêt et non dans celui des détenteurs de parts du LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS ou de tiers.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	279 123 951,14	132 822 411,67
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	182 814 428,94	246 074 094,47
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-201 333 993,67	-92 800 380,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	22 347 969,10	38 170 393,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-46 692 652,94	-26 807 548,34
Plus-values réalisées sur contrats financiers	551 684 949,13	522 472 759,67
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-579 094 015,44	-544 240 298,80
Frais de transaction	-	-
Différences de change	2 646 263,67	1 610 808,84
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	4 669 745,88	533 902,53
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 896 654,26	-1 773 091,62
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-1 773 091,62	-2 306 994,15
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-2 699 649,52	1 271 861,37
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 439 014,38	1 260 635,14
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 260 635,14	-11 226,23
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	535 166,77	15 946,17
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	214 002 163,06	279 123 951,14

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	247 466 500,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,14
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,14	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	247 466 500,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	NOK	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 797 831,34	2 941 468,34	1 188 081,21	973 744,44
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	
Opérations de change à terme de devises :	-
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	
Opérations de change à terme de devises :	47 994,20
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnés	47 994,20
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0011645647	2 273 960	182 814 428,94	2 342 273	201 333 993,67
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011645647		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011645647		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0011645647		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011645647	0,30
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0011645647	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|----------------------|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | -1 439 014,38 |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	746 729,52	-55 418,68
Total	746 729,52	-55 418,68

ACTION C-EUR / FR0011645647	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	746 729,52	-55 418,68
Total	746 729,52	-55 418,68
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-62 952 479,06	-10 480 675,65
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-62 952 479,06	-10 480 675,65

ACTION C-EUR / FR0011645647	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-62 952 479,06	-10 480 675,65
Total	-62 952 479,06	-10 480 675,65
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 12 décembre 2013.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	214 002 163,06	279 123 951,14	132 822 411,67	-	-

ACTION C-EUR / FR0011645647	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	2 474 665	2 542 978	1 209 500	-	-
Valeur liquidative	86,4772	109,7626	109,8159	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-25,13	-4,14	8,35	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	9 082,00	1 356 850,80	EUR	0,63
NL0000687663	AERCAP HOLDINGS NV	PROPRE	13 024,00	488 429,70	USD	0,23
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	98 953,00	5 358 304,95	EUR	2,50
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	24 175,00	3 432 850,00	EUR	1,60
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	28 598,00	1 229 714,00	EUR	0,57
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	9 277,00	6 684 145,36	USD	3,12
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	73 608,00	7 695 716,40	EUR	3,60
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	121 558,00	11 730 347,00	EUR	5,48
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	672 112,00	4 421 152,74	EUR	2,07
ES0113679137	BANKINTER	PROPRE	406 540,00	2 835 209,96	EUR	1,32
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	134 530,00	10 802 759,00	EUR	5,05
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	188 446,00	17 014 789,34	EUR	7,95
US0846707026	BERKSHIRE HATAW B	PROPRE	7 243,00	953 443,62	USD	0,45
FR0000131104	BNP PARIBAS	PROPRE	221 334,00	11 695 288,56	EUR	5,47
ES0140609019	CAIXABANK	PROPRE	784 744,00	2 163 539,21	EUR	1,01
NL0010583399	CORBION	PROPRE	12 831,00	269 707,62	EUR	0,13
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	259 206,00	2 548 513,39	EUR	1,19
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	217 143,00	14 094 752,13	EUR	6,59
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	83 856,00	2 367 254,88	EUR	1,11
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	531 546,00	7 890 800,37	EUR	3,69
NO0010031479	DNB NOR ASA	PROPRE	222 647,00	2 941 468,34	NOK	1,37
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	110 760,00	2 896 374,00	EUR	1,35
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	11 713,00	1 399 640,46	USD	0,65
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	20 453,00	1 517 817,13	EUR	0,71

LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	44 917,00	3 020 219,08	EUR	1,41
NL0000352565	FUGRO NV CERTIFICAT-CVA	PROPRE	196,00	3 190,88	EUR	0,00
PTGAL0AM0009	GALP ENERGIA SGPS SA-B	PROPRE	413 731,00	5 109 577,85	EUR	2,39
ES0143416115	GAMESA CORPORACION TECNOLOGICA SA	PROPRE	9 289,00	195 765,68	EUR	0,09
US3682872078	GAZPROM PJSC-SPON ADR REG	PROPRE	344 735,00	1 358 561,58	USD	0,63
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	33 459,00	617 999,40	DKK	0,29
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	32 003,00	2 401 825,15	EUR	1,12
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	2 076 822,00	12 894 987,80	EUR	6,03
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	835 879,00	10 026 368,61	EUR	4,69
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	25 321,00	1 188 081,21	JPY	0,56
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	274 283,00	5 703 714,99	EUR	2,67
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	29 260,00	803 479,60	EUR	0,38
US5218652049	LEAR CORP	PROPRE	17 816,00	1 995 483,01	USD	0,93
DE0006483001	LINDE AG	PROPRE	27 005,00	4 058 851,50	EUR	1,90
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	11 289,00	1 051 683,24	EUR	0,49
US5745991068	MASCO CORP	PROPRE	10 773,00	303 475,86	USD	0,14
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	2 368,00	418 188,80	EUR	0,20
FR0000120685	NATIXIS	PROPRE	201 259,00	926 797,70	EUR	0,43
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	172 101,00	700 106,87	EUR	0,33
SE000042736D	NORDEA BANK AB DKK	PROPRE	37 064,00	355 745,04	DKK	0,17
NL0009538784	NXP SEMICONDUCTOR	PROPRE	3 552,00	324 028,46	USD	0,15
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	6 535,00	290 623,29	USD	0,14
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	17 023,00	217 298,60	EUR	0,10
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	104 200,00	8 361 008,00	EUR	3,91
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	29 633,00	3 065 533,85	EUR	1,43
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	171 917,00	6 113 368,52	EUR	2,86
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	148 584,00	1 290 749,21	EUR	0,60
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	393 818,00	3 646 754,68	EUR	1,70

LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
ES0184262212	VISCOFAN	PROPRE	26 889,00	1 154 479,22	EUR	0,54
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	58 311,00	7 300 537,20	EUR	3,41
NL0000395903	WOLTERS KLUWER CVA	PROPRE	192 932,00	6 801 817,66	EUR	3,18
Total Action				215 489 171,50		100,69
Total Valeurs mobilières				215 489 171,50		100,69
Swap de Taux						
SWAP03552999	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	47 994,16	EUR	0,02
SWAP03552997	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	247 466 500,00	214 002 162,92	EUR	100,00
SWAP03553024	VRAC LEG LYX ETF EUR	PROPRE	247 466 500,00	-215 489 171,46	EUR	-100,69
Total				-1 439 014,38		-0,67
Total Swap de Taux				-1 439 014,38		-0,67
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,14	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,14		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-47 994,20	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-47 994,20		-0,02
Total Liquidités				-47 994,06		-0,02
Total LYXOR UCITS ETF EURO STOXX BANKS				214 002 163,06		100,00

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiment/nourricier	LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Diversifié.

Le compartiment lyxor UCITS etf daily double short 10Y US TREASURY (ci-après le « Compartiment ») est un fonds indiciel de stratégie de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'Actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'Actions D-EUR et D-USD : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de s'exposer inversement et avec un levier amplificateur de 2 à la hausse comme à la baisse à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat du Trésor Américain en reproduisant l'évolution de l'indice « SGI Double Short 10y US Treasury » (Code Bloomberg : SGIXDSTY) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en US Dollar (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'indice « SGI Double Short 10y US Treasury ».

Le niveau anticipé d'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.07%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice de stratégie SGI Double Short 10y US Treasury.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie établi par les équipes de recherche de la Société Générale, selon une méthodologie propriétaire. L'Indicateur de Référence est calculé et maintenu par Standard & Poor's.

L'Indicateur de Référence est un indice de stratégie de type « total return » qui reflète les rendements générés dans le temps relatifs à la performance composite d'une stratégie d'investissement en notionnel effectué dans les deux composants suivants :

Une série de contrats futures "CBOT 10y US Treasury"

Et un taux monétaire effectif de la Réserve Fédérale Américaine:

L'Indicateur de Référence offre une exposition inverse avec un effet de levier quotidien inversé de 200%, à la hausse comme à la baisse, à l'évolution du marché des contrats futures portant sur les obligations d'Etat du Trésor Américain ayant des maturités de 10 ans. Ainsi, l'Indicateur de Référence a trait à la performance :

D'une position « vendeuse/short » théorique dans les futures CBOT 10y du Trésor Américain, contrats à terme les plus proche de l'expiration auquel est appliqué un facteur multiplicatif de 200%,

Et ;

D'une position "acheteuse/long" dans un investissement quotidien représentatif des intérêts générés par un dépôt à vue au jour le jour indexé au taux monétaire effectif de la Réserve Fédérale Américaine.

Ainsi, en cas de baisse des futures CBOT 10y du Trésor Américain sur un Jour de Calcul, (tel que ce terme est défini ci-après) la valeur liquidative du Compartiment augmentera doublement sur ce même Jour de Calcul et, en cas de hausse des futures CBOT 10y du Trésor Américain sur un Jour de Calcul, la valeur liquidative du Compartiment baissera doublement sur ce même Jour de Calcul et les actionnaires ne bénéficieront pas de la hausse de l'Indicateur de Référence.

Le notionnel des deux investissements dans les contrats à terme CBOT 10y du Trésor Américain et dans le dépôt à vue est révisé chaque jour pour tenir compte des performances passées de l'Indicateur de Référence les plus récentes.

De facto, la performance quotidienne de l'Indicateur de Référence est égale au double de la performance quotidienne inversée des futures CBOT 10y du Trésor Américain cumulée des intérêts (Fed Fund) perçus quotidiennement sur la valorisation du fixing de la veille de 17h30 des futures CBOT 10y du Trésor Américain.

La position à effet de levier dans une série de contrats futures appropriés est renouvelée sur la prochaine série de contrats futures à chaque Date de Révision (tel que ce terme est défini ci-dessous). La série de contrat futures n'est pas modifiée entre chaque Date de Révision.

« Date de Révision » vise, pour une série de contrats futurs donnés, le premier jour ouvré précédant la date de maturité de ladite série de contrats futures.

L'Indicateur de Référence est calculé et publié par Standard & Poor's Financial services LLC ("S&P") suivant la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée trimestriellement.

La méthodologie complète est disponible à www.sginde.fr

La performance suivie est celle de clôture de l'Indicateur de Référence à 17h30.

La méthodologie de calcul de l'Indicateur de Référence n'étant pas basée sur une exposition directe aux obligations d'Etat du Trésor Américains à 10 ans, mais étant basée sur une exposition indirecte via des contrats à terme de type « futures », la performance du Compartiment sera impactée par le cout lié au renouvellement (« roll ») des futures susvisés sur base trimestrielle.

Ce phénomène pourra impacter négativement et progressivement l'écart entre la performance du Compartiment et la performance brute des positions vendeuses sur les sous-jacents des futures susvisés, et ce de manière significative, notamment en cas d'investissement à long terme dans les actions du Compartiment Révisions et composition de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base trimestrielle, conformément à la méthodologie décrite dans le manuel de l'Indicateur de Référence (« Rulebook »), disponible sur le site Internet de SGIndex. : www.sginde.fr.

Un réajustement intra-journalier du levier de l'Indicateur de Référence pourrait également être effectué en cours de session si l'indice de stratégie baissait de plus de 40% durant un Jour de Calcul de l'Indicateur de Référence (i.e. si la variation intra-journalière des futures CBOT 10y du Trésor Américain en valeur absolue, était supérieure à 20%).

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus ainsi que le renouvellement des contrats futures à chaque Date de Révision pourrait avoir un impact en terme de coûts supportés par le compartiment et pourrait en conséquence affecter la performance du compartiment.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet: www.sginde.fr.

Publication de l'indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement sur la valorisation du fixing de 17h30 des futures CBOT 10y du Trésor Américain.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque Jour ouvré en France sous réserve d'ouverture des Bourses sur lesquelles les sous-jacents de l'Indicateur de Référence sont cotés (un « Jour de Calcul de l'Indicateur de Référence »).

L'Indicateur de Référence est disponible via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .SGIXDSTY

Via Bloomberg : SGIXDSTY

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplcation indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment est exposé inversement et avec un levier amplificateur de 2 quotidien, à la hausse comme à la baisse, à la performance quotidienne du marché des obligations d'Etat du Trésor Américain dont l'Indicateur de Référence est représentatif.

Les titres à l'actif du Compartiment seront principalement des obligations émises par un Etat membre de l'OCDE ou émises par des émetteurs non gouvernementaux résidant dans l'un des pays de l'OCDE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 7 et 12
Devises de libellé des titres dans lesquels le Compartiment est investi :	Euro : de 0 à 100% de l'actif net Autres : de 0 à 100% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le Compartiment :	0% maximum de l'actif net. ⁽¹⁾
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le Compartiment est exposé :	US : de 0 à 100% de l'actif net

⁽¹⁾ un risque de change pourra toutefois s'appliquer pour les classes d'actions libellées dans une devise autre que l'USD.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation des obligations émises par un Etat membre de l'OCDE ou émises par des émetteurs non gouvernementaux résidant dans l'un des pays de l'OCDE.

Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Dette senior
- o Maturité fixe
- o Maturité résiduelle maximum
- o Taille d'émission minimum
- o Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
 - (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
 - (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
 - (iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
 - (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ; d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
 - (vi) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
 - (vii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
 - (viii) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
 - (ix) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- D'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence. Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de réajustement quotidien du levier

Les Investisseurs sont inversement et doublement exposés aux fluctuations qui affectent le prix ou le niveau des futures CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent à l'Indicateur de Référence sur une base quotidienne. En particulier, toute appréciation du marché sous-jacent sera inversement amplifiée et impliquera une dépréciation encore plus forte de la valeur liquidative du Compartiment. Le réajustement quotidien de l'exposition figurant dans la formule de l'Indicateur de Référence "double short" sous-jacent implique que, sur une période supérieure à un jour ouvré, la performance du Compartiment ne sera pas égale au double de l'opposé de la performance des futures CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent à l'Indicateur de Référence. Par exemple, si les futures CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent de l'Indicateur de Référence s'apprécient de 10% un jour ouvré donné puis se déprécie de 5% le jour ouvré suivant, le Compartiment se sera déprécié au total de 12% après ces deux jours (et avant déduction des frais applicables), tandis que les futures CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent de l'Indicateur de Référence se seront appréciés de 4.5% sur la même période.

Si les futures sur CBOT 10y du Trésor Américain sous jacent de l'Indicateur de Référence se déprécie de 10% un jour ouvré donné puis s'apprécie de 6% le jour ouvré suivant, ils se seront dépréciés au total de 4.6% tandis que le Compartiment se sera apprécié (avant déduction des frais applicables) de 5.6% sur la même période.

Scénario négatif 1 :

Cas où le levier négatif induit est supérieur à 2 dans un scénario de hausse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	10%	100	-20%	100	x-2
jour 2	-5%	110	10%	80	x-2
		104.5		88	
période totale	4.50%		-12.00%		x-2,67

Scénario négatif 2 :

Cas où le levier négatif induit est inférieur à 2 dans un scénario de baisse du sous-jacent de l'Indicateur de Référence

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	-10%	100	20%	100	x-2
jour 2	6%	90	-12%	120	x-2
		95.4		105.6	
période totale	-4.60%		5.60%		x-1,22

En outre, il est possible que sur une période d'observation supérieure à un jour et dans le cas d'une forte volatilité des sous-jacents de l'Indicateur de Référence sur cette période, la valeur liquidative du Compartiment enregistre une baisse alors même que les sous-jacents de l'Indicateur de Référence enregistre également une baisse sur cette même période.

Scénario 3 de levier inversé :

Cas où le levier induit est positif sur la période

	Sous-jacent de l'Indicateur de Référence		Indicateur de Référence		levier induit
	performance jour i	valeur jour i	performance jour i	valeur jour i	
jour 1	5%	100	-10%	100	x-2
jour 2	-5%	105	10%	90	x-2
		99.75		99	

période totale	-0.25%	-1.00%	x4

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint :

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet indice ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) : un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides;
- vi) : les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un IFT) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse de l'ETF est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de faible diversification:

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre uniquement le marché des obligations émises par l'état américain et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de crédit:

Il représente le risque éventuel d'amélioration de la qualité de crédit de l'émetteur, pouvant notamment se traduire par une amélioration de la notation réalisée par les agences de notation de l'émetteur, qui aura alors un impact positif sur le cours des obligations de l'émetteur et donc ainsi un impact négatif sur la valeur liquidative du Compartiment. Le Compartiment est exposé au risque de crédit de l'Etat américain.

- Risque de change lié aux classes d'actions C-EUR et D-EUR

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer inversement avec un levier amplificateur de 2 à la hausse comme à la baisse du marché des obligations d'Etat du Trésor Américain en reproduisant l'évolution de l'Indicateur de Référence.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

S'agissant d'un produit d'arbitrage, ce Compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs souhaitant effectuer un placement à moyen ou long terme.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 décembre 2013.
- Date de création du compartiment : 8 janvier 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY évolue de -6.59%* sur l'exercice et s'établit à 78.3046 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -21.70% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice SGI DoublShrt- 10yUSTrea, libellé en Dollar américain (USD), représentatif d'une stratégie baissière avec un effet de levier de 2 sur les obligations gouvernementales américaines de maturité proche de 10 ans.

Cet indice observe une évolution de -6.30% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice SGI DoublShrt- 10yUSTrea, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice SGI DoublShrt- 10yUSTrea.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice SGI DoublShrt- 10yUSTrea, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0061% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.07%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	100 030 058,48	75 779 839,74
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiées sur un marché réglementé ou assimilé	100 030 058,48	75 779 839,74
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	7 028 324,98	2 113 589,77
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 028 324,98	2 113 589,77
Comptes financiers	0,01	-
Liquidités	0,01	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	107 058 383,47	77 893 429,51

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	105 257 998,58	61 282 077,79
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 563 538,24	14 218 617,61
• Résultat de l'exercice	-169 235,87	-141 409,52
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	99 525 224,47	75 359 285,88
Instruments financiers	490 194,72	408 499,84
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	490 194,72	408 499,84
Dettes	7 042 964,28	525 267,37
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	7 042 964,28	525 267,37
Comptes financiers	-	1 600 376,42
Concours bancaires courants	-	1 600 376,42
Emprunts	-	-
Total du passif	107 058 383,47	77 893 429,51

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	127 100 000,00	89 900 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	15 610,51	13 009,95
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	15 610,51	13 009,95
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	15 610,51	13 009,95
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-123 981,32	-220 893,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-108 370,81	-207 883,05
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-60 865,06	66 473,53
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-169 235,87	-141 409,52

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.20% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

S
e
n
s
i
b
l
e

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'Actions C-EUR et C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'Actions D-EUR et D-USD : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR UCITS ETF Double Short 10Y US Treasury ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par Société Générale Index (SGI) marque déposée du Groupe Société Générale (désigné comme "Détenteur"). Le Détenteur n'octroie aucune garantie et ne prend aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice de stratégie SGI Double Short 10y US Treasury libellé en US Dollar (USD) et/ou le niveau auquel se situe ledit indice de stratégie à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. Le Détenteur ne répondra pas de toute erreur affectant l'Indice de stratégie à l'égard de quiconque et il n'aura aucune obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant. L'indice de stratégie SGI Double Short 10y US Treasury libellé en US Dollar (USD) est la propriété exclusive de Société Générale. Société Générale a conclu un contrat avec Standard & Poor's par lequel S&P s'engage à calculer et à maintenir l'indice de stratégie. Toutefois, la responsabilité de S&P ne saurait être engagée en cas d'erreur ou d'omission dans le calcul de l'indice de stratégie.



Devise	31.10.2016	30.10.2015
	USD	USD
Actif net en début d'exercice	75 359 285,88	273 523 530,30
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	81 636 075,00	322 905 614,70
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-53 907 206,10	-507 559 888,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 371 838,35	36 267 507,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 878 725,52	-8 453 639,08
Plus-values réalisées sur contrats financiers	294 143 161,05	916 004 777,65
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-300 501 315,88	-950 141 852,05
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 507 822,62	-8 331 012,43
- Différence d'estimation exercice N	-1 211 384,60	296 438,02
- Différence d'estimation exercice N-1	296 438,02	8 627 450,45
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-81 694,88	1 352 130,80
- Différence d'estimation exercice N	-490 194,72	-408 499,84
- Différence d'estimation exercice N-1	-408 499,84	-1 760 630,64
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-108 370,81	-207 883,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	99 525 224,47	75 359 285,88

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	73 262 932,29	-
Obligations à taux variable	26 767 126,19	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	127 100 000,00
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	73 262 932,29	-	26 767 126,19	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,01
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	2 346 661,55	1 986 620,55	28 476 571,00	10 088 513,74	57 131 691,64
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,01	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	127 100 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	7 028 324,98
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes à recevoir	5 275 726,95
Ventes règlements différés	1 752 598,03
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	7 042 964,28
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	6 803 757,61
Somme à payer	224 567,37
Frais provisionnés	14 639,30
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-USD / FR0011607084	1 035 000	81 636 075,00	663 000	53 907 206,10
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0011607084		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0011607084		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0011607084		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-USD / FR0011607084	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-USD / FR0011607084	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-490 194,72

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-169 235,87	-141 409,52
Total	-169 235,87	-141 409,52

ACTION C-USD / FR0011607084	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-169 235,87	-141 409,52
Total	-169 235,87	-141 409,52
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 563 538,24	14 218 617,61
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-5 563 538,24	14 218 617,61

ACTION C-USD / FR0011607084	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-5 563 538,24	14 218 617,61
Total	-5 563 538,24	14 218 617,61
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 8 janvier 2014.

Devise	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
USD				-	-
Actif net	99 525 224,47	75 359 285,88	273 523 530,30	-	-

ACTION C-USD / FR0011607084	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	1 271 000	899 000	3 045 000	-	-
Valeur liquidative	78,3046	83,8256	89,8271	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-4,51	15,65	-13,19	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
US025816BH19	AMERICAN EXPRESS CO FRN 22/05/2018	PROPRE	455 000,00	457 278,19	USD	0,46
US0258M0DN61	AMERICAN EXPRESS CREDIT FRN 05/06/2017	PROPRE	150 000,00	150 315,82	USD	0,15
US0258M0DL06	AMERICAN EXPRESS CREDIT FRN 18/03/2019	PROPRE	1 394 000,00	1 396 947,10	USD	1,40
US025816AY50	AMERICAN EXPRESS 7% 19/03/18	PROPRE	300 000,00	325 053,33	USD	0,33
US02665WAY75	AMERICAN HONDA FINANCE CORP FRN 20/09/2017	PROPRE	95 000,00	95 396,75	USD	0,10
US06738EAE59	BACRCLAYS PLC 3.65% 16/03/2025	PROPRE	200 000,00	197 443,78	USD	0,20
US06051GEU94	BANK OF AMERICA CORP 3.30% 11/01/2023	PROPRE	200 000,00	208 148,00	USD	0,21
US06051GEY17	BANK OF AMERICA CORP.FR 15/01/2019	PROPRE	2 302 000,00	2 321 919,97	USD	2,33
US06051GEW50	BANK OF AMERICA FRN 22/03/2018	PROPRE	1 742 000,00	1 758 356,97	USD	1,77
US06406HDE62	BANK OF NY MELLON CORP FRN 17/08/2020	PROPRE	150 000,00	153 069,86	USD	0,15
US06738EAR62	BARCLAYS PLC FRN 10/08/2021	PROPRE	1 015 000,00	1 046 947,29	USD	1,05
US06738EAN58	BARCLAYS PLC 4.375% 12/01/2026	PROPRE	474 000,00	494 795,83	USD	0,50
US084664CA72	BERKSHIRE HATHAWAY LUS3R+0.15% 10/01/2017	PROPRE	88 000,00	88 096,84	USD	0,09
US05574LZP65	BNP PARIBAS FRN 07/05/2017	PROPRE	447 000,00	448 631,72	USD	0,45
US05574LTV08	BNP PARIBAS FRN 12/12/2016	PROPRE	76 000,00	76 211,17	USD	0,08
US05565QCH92	BP CAPITAL MARKETS PLC FRN 26/09/2018	PROPRE	1 040 000,00	1 045 915,54	USD	1,05
US172967KX80	CITIGROUP INC FRN 01/09/2023	PROPRE	1 972 000,00	1 990 754,26	USD	2,00
US172967KT78	CITIGROUP INC FRN 07/06/2019	PROPRE	311 000,00	313 378,57	USD	0,31
US172967JQ58	CITIGROUP INC FRN 27/08/2018	PROPRE	136 000,00	136 238,36	USD	0,14
US2027A0HN28	COMMONWEALTH BANK AUSTRALIA FRN 12/03/2018	PROPRE	116 000,00	116 146,67	USD	0,12
US20271AAB35	COMMONWEALTH BK AUSTR 2.25% 16/06/17	PROPRE	415 000,00	418 081,38	USD	0,42
USG25417AQ22	CRED SUIS GP FUN LTS FRN 16/04/2021	PROPRE	1 158 000,00	1 205 578,20	USD	1,21
US25152RWZ27	DEUSTSCHE BANK AG LONDON FRN 30/5/2017	PROPRE	68 000,00	67 588,67	USD	0,07
US25152RVQ37	DEUTSCHE BANK AG LONDON FRN 13/02/2017	PROPRE	180 000,00	179 957,07	USD	0,18

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US25152R5E95	DEUTSCHE BANK FRN 10/05/2019	PROPRE	2 305 000,00	2 298 796,09	USD	2,31
US25215DAJ81	DEXIA CREDIT LOCAL SA NY 2.25% 30/01/2019	PROPRE	4 174 000,00	4 256 478,24	USD	4,28
US260543BX04	DOW CHEMICAL CO 8.55% 15/05/2019	PROPRE	126 000,00	151 817,72	USD	0,15
US345397XC25	FORD MOTOR CREDIT CO LLC FRN 09/01/2018	PROPRE	1 619 000,00	1 627 920,39	USD	1,64
US345397WQ20	FORD MOTOR CREDIT CO LLC FRN 12/03/2019	PROPRE	2 479 000,00	2 488 639,69	USD	2,50
US345397WU32	FORD MOTOR CREDIT CO LLC LIBOR 0.52% 08/09/2017	PROPRE	205 000,00	205 381,05	USD	0,21
US36967FAB76	GENERAL ELECTRIC CAP CORP FRN 09/01/2017	PROPRE	46 000,00	46 067,64	USD	0,05
US37045XAZ96	GENERAL MOTORS FINL CO 4.3% 13/07/2025	PROPRE	100 000,00	103 673,94	USD	0,10
US378272AE88	GLENCORE FDG TV 15/01/19	PROPRE	150 000,00	150 690,00	USD	0,15
US38141EB735	GOLDMAN SACHS LIBOR3 + 1.10% 15/11/2018	PROPRE	2 200 000,00	2 227 041,85	USD	2,24
US38141EB818	GOLDMAN SACHS VAR 29/11/2023	PROPRE	265 000,00	269 937,30	USD	0,27
US471048AN83	JAPAN BANK FOR INTL COOP 1.75% 28/5/2020	PROPRE	1 768 000,00	1 784 055,40	USD	1,79
XS0992639624	JAPAN BANK 1.75% 13/11/2018	PROPRE	200 000,00	202 780,06	USD	0,20
US46625HLW87	JPMORGAN CHASE AND CO 2.75% 23/06/2020	PROPRE	100 000,00	103 391,92	USD	0,10
US471048AS70	JPN BANK FOR INT'L COOP 1.875% 20/04/2021	PROPRE	2 872 000,00	2 875 905,92	USD	2,89
XS0619263485	KFW 3.125% 20/04/2018	PROPRE	140 000,00	146 613,83	USD	0,15
US55608JAG31	MAQUIRE GROUP LTD FRN 31/01/2017	PROPRE	70 000,00	70 067,54	USD	0,07
US58933YAH80	MERCK & CO INC FRN 18/05/2018	PROPRE	165 000,00	166 076,06	USD	0,17
US46625HGY09	MORGAN C&C 6% 15/01/18	PROPRE	82 000,00	87 780,86	USD	0,09
US61746BEB80	MORGAN STANLEY FRN 21/04/2021	PROPRE	1 954 000,00	1 991 380,46	USD	2,00
US6174467V53	MORGAN STANLEY FRN 25/04/2018	PROPRE	643 000,00	650 279,01	USD	0,65
US21686CAD20	RABOBANK UTRECHT 3.375% 19/01/2017	PROPRE	405 000,00	410 919,58	USD	0,41
US780082AE36	ROYAL BANK OF CANADA 2.30% 22/03/2021	PROPRE	700 000,00	714 724,89	USD	0,72
US78011DAF15	ROYAL BK CANADA 2% 01/10/18	PROPRE	202 000,00	204 618,37	USD	0,21
US80282KAJ51	SANTANDER HOLDINGS USA FRN 24/11/2017	PROPRE	132 000,00	133 592,51	USD	0,13
XS0937333044	SKANDINAV ENSKILDA 1.375% 29/05/2018	PROPRE	1 788 000,00	1 798 797,29	USD	1,81
US85235YAC75	STADSHYPOTEK AB 1.875% 02/10/2019	PROPRE	1 849 000,00	1 865 174,13	USD	1,87
US00254EMD12	SWEDISH EXPORT CREDIT 1.875% 23/06/2020	PROPRE	209 000,00	213 459,80	USD	0,21

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US87165BAK98	SYNCHRONY FINANCIAL FRN 09/11/2017	PROPRE	964 000,00	976 195,93	USD	0,98
US912810DX38	TREASURY BOND 7.50% 15/11/16	PROPRE	675 800,00	701 009,39	USD	0,70
US912828FY19	TREASURY NOTE 4.625% 15/11/16	PROPRE	913 200,00	934 262,67	USD	0,94
US912828XL95	TSY INFLATION INDEX NB I 15/07/2025	PROPRE	363 700,00	379 846,14	USD	0,38
US90349CAA27	UBS AG LONDON 2.25% 30/03/2017	PROPRE	200 000,00	201 345,00	USD	0,20
US91324PCJ93	UNITEDHEALTH GROUP INC FRN 17/01/2017	PROPRE	20 000,00	20 026,72	USD	0,02
US912828R366	US TREASURY N/B 1.625% 15/05/2026	PROPRE	15 331 500,00	15 168 186,58	USD	15,24
US912810RC45	US TREASURY 3.625% 15/08/2043	PROPRE	3 100 700,00	3 785 602,84	USD	3,80
US912810QS06	USA T-BOND 3.75% 15/08/2041	PROPRE	15 391 100,00	19 017 315,03	USD	19,11
US912810RJ97	USA T-BONDS 3.00% 15/11/2044	PROPRE	2 890 300,00	3 171 966,95	USD	3,19
US912810QK79	USA T-BONDS 3.875% 15/08/2040	PROPRE	9 819 900,00	12 344 020,99	USD	12,40
US92343VBM54	VERIZON COMMUNICATIONS FRN 14/09/2018	PROPRE	278 000,00	286 396,09	USD	0,29
US96122WAG50	WESTPAC BANKING CORP 2% 21/05/2019	PROPRE	495 000,00	504 501,25	USD	0,51
US96122XAG34	WESTPAC 2% 21/05/2019	PROPRE	374 000,00	381 146,93	USD	0,38
USC98874AN76	XSTRATA FINANCE CANADA 2.45% 25/10/2017	PROPRE	219 000,00	219 923,09	USD	0,22
Total Obligation				100 030 058,48		100,51
Total Valeurs mobilières				100 030 058,48		100,51
Swap de Taux						
SWAP03598528	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	14 639,31	USD	0,01
SWAP03598511	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	127 100 000,00	99 525 224,45	USD	100,00
SWAP03598513	VRAC LEG LYX ETF DAI	PROPRE	127 100 000,00	-100 030 058,48	USD	-100,51
Total				-490 194,72		-0,49
Total Swap de Taux				-490 194,72		-0,49
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	5 275 726,95	USD	5,30
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-224 567,37	USD	-0,23
	ACH DIFF TITRES USD	PROPRE	0,00	-6 803 757,61	USD	-6,84
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	0,01	USD	0,00

LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	0,00	1 752 598,03	USD	1,76
Total BANQUE OU ATTENTE				0,01		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-14 639,30	USD	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-14 639,30		-0,01
Total Liquidites				-14 639,29		-0,01
Total LYXOR UCITS ETF DAILY DOUBLE SHORT 10Y US TREASURY				99 525 224,47		100,00

LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP (ci-après le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « FTSE Italia Mid cap Index » (Code Bloomberg : ITMCN index) (« Indicateur de Référence »), libellé en Euro (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des performances des actions de moyenne capitalisations boursières listées sur Borsa Italiana.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.08%.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice FTSE Italia Mid cap Index.

L'Indicateur de Référence représente la performance des actions de moyenne capitalisations boursières listées sur Borsa Italiana, constitué des 60 titres les mieux notés en termes de capitalisation boursière et de liquidité.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant conçu pour mesurer la performance des actions de moyennes capitalisations boursières listées sur Borsa Italiana, hors titres étrangers et lignes secondaires. L'univers de titres éligibles est défini sur la base de la capitalisation boursière ajustée du flottant de ces titres, ainsi que sur un critère liquidité défini par la médiane du volume mensuel traité.

Chaque composant de l'Indicateur de Référence est cappé à hauteur de 10%, et ce à chaque rebalancement trimestriel de l'Indicateur de Référence. Toute composante dont la pondération est supérieure à 10% sera ramenée à une pondération de 10%.

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement, en mars, juin, septembre et décembre.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.ftse.com.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence édités par FTSE sont disponibles sur le site internet: www.ftse.com.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .TRIITMCN

Via Bloomberg : ITMCN index

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de www.ftse.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

- o Émetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o Géographique

o Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de moyennes capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion ne sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de moyennes capitalisations boursières listées sur Borsa Italiana.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

• Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.

• Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 7 mars 2014..

• Date de création du compartiment : 28 mars 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP évolue de -8.30%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 98.1705 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 5.30% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE ITMCN INDEX, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie d'investissement dans les mid cap italiennes.

Cet indice observe une évolution de -7.80% sur l'exercice. Les classes Monthly Hedged C-EUR, Monthly Hedged C-USD, n'étant pas valorisées dans la devise de l'indice, l'évolution de leurs valeurs liquidatives sont soumises au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a augmenté de 6.99% par rapport à GBP, USD a augmenté de 6.87% par rapport à GBP.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice FTSE ITMCN INDEX, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice FTSE ITMCN INDEX.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice FTSE ITMCN INDEX, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0308% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.08%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	40 699 107,95	48 921 199,84
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	40 699 107,95	48 921 199,84
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	498 682,10
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	498 682,10
Comptes financiers	0,05	-
Liquidités	0,05	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	40 699 108,00	49 419 881,94

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	47 804 093,89	37 888 790,83
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 340 456,38	10 192 340,32
• Résultat de l'exercice	217 374,32	10 425,54
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	40 681 011,83	48 091 556,69
Instruments financiers	2 227,70	811 075,37
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	2 227,70	811 075,37
Dettes	15 868,47	517 249,87
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	15 868,47	517 249,87
Comptes financiers	-	0,01
Concours bancaires courants	-	0,01
Emprunts	-	-
Total du passif	40 699 108,00	49 419 881,94

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	41 439 100,00	43 700 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	1 397 259,91	1 337 637,24
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 397 259,91	1 337 637,24
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2,72	-2,60
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2,72	-2,60
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 397 257,19	1 337 634,64
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-217 217,08	-216 523,32
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 180 040,11	1 121 111,32
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	56 014,21	-210 925,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-1 018 680,00	-899 760,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	217 374,32	10 425,54

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.50% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commission de surperformance	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Le Lyxor UCITS ETF FTSE Italia Mid Cap ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE International Limited (ci-après "FTSE"), ou la London Stock Exchange Group companies ("LSEG") (collectivement désignés comme les "Concédants").

Les Concédants n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que ce soit expressément ou implicitement, soit quant (i) aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'indice FTSE Italia Mid cap (ci-après "l'Indice") (sur lequel le Lyxor UCITS ETF FTSE Italia Mid Cap est basé), (ii) au niveau auquel se situe l'Indice à un moment et à un jour donné ou de tout autre type, ou (iii) la pertinence de l'Indice quant à l'objectif pour lequel il est mis en relation avec le Lyxor UCITS ETF FTSE Italia Mid Cap.

Aucun des Concédants n'a fourni ou ne fournira aucun conseil financier ou recommandation en lien avec l'Indice à Lyxor AM ou à ses clients. L'Indice est calculé par ou au nom de FTSE. Les Concédants ne répondront pas (que ce soit du fait d'une négligence ou sur un quelconque autre fondement) (a) de toute erreur affectant l'Indice à l'égard de quiconque et (b) ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

Tous les droits dans l'Indice sont conférés à FTSE. "FTSE®" est une marque du LSEG; elle est utilisée sous licence par FTSE.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	48 091 556,69	42 514 266,27
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	17 196 074,50	75 174 824,88
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-18 742 878,46	-79 798 614,95
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 864 161,02	12 078 994,82
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 420 863,89	-10 109 180,81
Plus-values réalisées sur contrats financiers	130 224 766,02	234 269 231,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-133 231 576,83	-225 452 558,82
Frais de transaction	-1 800,00	-
Différences de change	2 472 084,78	-292 041,46
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	259 280,22	-124 960,52
- Différence d'estimation exercice N	697 948,47	438 668,25
- Différence d'estimation exercice N-1	438 668,25	563 628,77
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	808 847,67	-389 755,04
- Différence d'estimation exercice N	-2 227,70	-811 075,37
- Différence d'estimation exercice N-1	-811 075,37	-421 320,33
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 180 040,11	1 121 111,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-1 018 680,00	-899 760,00
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	40 681 011,83	48 091 556,69

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	41 439 100,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,05
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,05	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	41 439 100,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	USD	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	7 839 014,53	4 192 583,65	1 819 798,33	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		15 868,47
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		15 868,47
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	164 791	17 196 074,50	187 400	18 742 878,46
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-2 227,70

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	1 018 680,00	2,50	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	1 018 680,00	2,50	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	217 374,32	10 425,54
Total	217 374,32	10 425,54
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	217 374,32	10 425,54
Total	217 374,32	10 425,54
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 340 456,38	10 192 340,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-7 340 456,38	10 192 340,32
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-7 340 456,38	10 192 340,32
Total	-7 340 456,38	10 192 340,32
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	40 681 011,83	48 091 556,69	42 514 266,27	-	-
Nombre d'actions en circulation	414 391	437 000	521 500	-	-
Valeur liquidative	98,1705	110,0493	81,523	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	2,50	2,30	1,85	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-17,18	23,34	-16,95	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 28 mars 2014.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0010532478	ACTELION N	PROPRE	2 589,00	341 522,07	CHF	0,84
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	7 442,00	1 111 834,80	EUR	2,73
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	12 378,00	1 757 676,00	EUR	4,32
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	4 235,00	3 051 348,02	USD	7,50
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	11 129,00	1 163 536,95	EUR	2,86
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	15 112,00	1 213 493,60	EUR	2,98
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	40 682,00	3 673 177,78	EUR	9,03
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	21 723,00	1 724 154,51	EUR	4,24
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	52 328,00	3 396 610,48	EUR	8,35
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	151 132,00	2 243 554,54	EUR	5,51
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	4 191,00	311 014,11	EUR	0,76
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	23 866,00	1 604 749,84	EUR	3,94
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	826,00	319 031,59	CHF	0,78
DE0008402215	HANNOVER RUECK SE	PROPRE	17 730,00	1 800 481,50	EUR	4,43
JP3705200008	JAPAN AIRLINES	PROPRE	1 548,00	41 604,61	JPY	0,10
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	32 239,00	1 512 679,20	JPY	3,72
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	26 689,00	732 879,94	EUR	1,80
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	2 718,00	479 998,80	EUR	1,18
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	19 152,00	1 267 613,12	CHF	3,12
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	21 085,00	1 369 294,77	CHF	3,37
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	25 662,00	1 141 235,63	USD	2,81
DE0007030009	RHEINMETALL AG	PROPRE	28 228,00	1 781 469,08	EUR	4,38
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	4 096,00	859 591,35	CHF	2,11
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	5 824,00	467 317,76	EUR	1,15

LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	15 460,00	1 599 337,00	EUR	3,93
CH0014852781	SWISS LIFE HOLDING NOM	PROPRE	1 708,00	412 800,15	CHF	1,01
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	PROPRE	74 965,00	265 514,52	JPY	0,65
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	120 267,00	1 553 192,20	CHF	3,82
DE000UNSE018	UNIPER SE	PROPRE	147 334,00	1 786 424,75	EUR	4,39
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	7 185,00	1 715 969,28	CHF	4,22
Total Action				40 699 107,95		100,04
Total Valeurs mobilières				40 699 107,95		100,04
Swap de Taux						
SWAP03552965	FEES LEG D EUR LYX E	PROPRE	1,00	15 868,52	EUR	0,04
SWAP03552966	INDEX LEG D EUR LYX	PROPRE	41 439 100,00	40 681 011,74	EUR	100,00
SWAP03553006	VRAC LEG LYX ETF FTS	PROPRE	41 439 100,00	-40 699 107,96	EUR	-100,04
Total				-2 227,70		-0,01
Total Swap de Taux				-2 227,70		-0,01
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,05	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,05		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-15 868,47	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-15 868,47		-0,04
Total Liquidites				-15 868,42		-0,04
Total LYXOR UCITS ETF FTSE ITALIA MID CAP				40 681 011,83		100,00

LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union Européenne.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone Euro.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « MSCI Europe Small Cap Index » (Code Bloomberg : M7EUSC Index) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des actions de petites capitalisations boursières européennes sur 15 marchés développés, incluant : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni. Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.1%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice MSCI Europe Small Cap Index.

L'Indicateur de Référence représente la performance des actions de petites capitalisations boursières européennes sur 15 marchés développés, incluant : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

L'Indicateur de Référence est calculé par MSCI Inc.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, conçu pour mesurer la performance des actions de petites capitalisations boursières européennes, sur 15 marchés développés, incluant : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

L'univers d'investissement est limité à des petites entreprises de taille supérieure à 266 millions USD, et inférieure à 4,973 millions USD.

L'Indicateur de Référence est basé sur la méthodologie MSCI Global Investable Market Indices (GIMI), une approche cohérente de construction de l'Indicateur de Référence, prenant en compte à la fois des vues globales et régionales, parmi toutes les catégories de taille de capitalisation, de secteur d'activité et de style.

Cette méthodologie vise à fournir une couverture exhaustive des opportunités d'investissement, en mettant en avant la liquidité, l'investissabilité et la capacité de réplification de l'Indicateur de Référence. Ces critères sont calculés sur la base de deux indicateurs pertinents : le ratio annualisé entre le volume mensuel médian et la capitalisation flottante des titres (ATVR), ainsi que la fréquence des transactions à 3 mois.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence est disponibles sur le site internet de MSCI: www.msci.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement : en Février, Mai, Août et Novembre.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site Internet: www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .MIEU000S0NEU

Via Bloomberg : M7EUSC Index

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas.

Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de petites capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Petites et Moyennes Entreprises (PME) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque de change lié à l'indice

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'indice de référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'indice, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'indice. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'indice de référence suivi par le Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de petites capitalisations boursières européennes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 mars 2014.
- Date de création du compartiment : 25 mars 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP évolue de -3.25%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 114.3685 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 20.47% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI EUROPE SM CAP NR, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie d'investissement dans les small cap paneuropéennes.

Cet indice observe une évolution de -3.25% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI EUROPE SM CAP NR, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI EUROPE SM CAP NR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI EUROPE SM CAP NR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0003% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.1%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	2 773 640,17	8 475 252,38
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 773 640,17	8 475 252,38
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	-
Comptes financiers	0,12	0,07
Liquidités	0,12	0,07
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	2 773 640,29	8 475 252,45

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	3 207 637,79	6 725 105,84
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-469 732,24	1 565 214,35
• Résultat de l'exercice	16 088,95	14 608,88
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	2 753 994,50	8 304 929,07
Instruments financiers	18 769,86	167 667,97
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	18 769,86	167 667,97
Dettes	875,93	2 655,41
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	875,93	2 655,41
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	2 773 640,29	8 475 252,45

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	2 408 000,00	6 830 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	206 535,80	327 307,99
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	206 535,80	327 307,99
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-0,40	-0,64
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-0,40	-0,64
Résultat sur opérations financières (I - II)	206 535,40	327 307,35
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-21 635,80	-33 370,52
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	184 899,60	293 936,83
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-19 389,95	-15 567,95
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-149 420,70	-263 760,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	16 088,95	14 608,88

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR UCITS ETF MSCI Europe Small Cap (le "Compartiment") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur d'actions du Compartiment en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global.

MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DE COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	8 304 929,07	10 009 521,43
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	963 868,56	6 691 529,48
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-5 956 570,39	-9 854 326,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	711 182,02	2 105 642,36
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 819 780,19	-1 530 742,10
Plus-values réalisées sur contrats financiers	13 680 902,06	25 536 377,86
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-13 547 463,01	-24 830 086,54
Frais de transaction	-	-
Différences de change	89 566,31	47 432,96
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	142 983,06	95 000,69
- Différence d'estimation exercice N	88 111,83	-54 871,23
- Différence d'estimation exercice N-1	-54 871,23	-149 871,92
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	148 898,11	4 402,90
- Différence d'estimation exercice N	-18 769,86	-167 667,97
- Différence d'estimation exercice N-1	-167 667,97	-172 070,87
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	184 899,60	293 936,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-149 420,70	-263 760,00
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2 753 994,50	8 304 929,07

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	2 408 000,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,12
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,12	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	2 408 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	USD	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	191 255,69	167 878,18	111 587,52	48 712,75
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		875,93
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		875,93
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	8 280	963 868,56	52 500	5 956 570,39
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-18 769,86

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	149 420,70	2,97	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	149 420,70	2,97	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	16 088,95	14 608,88
Total	16 088,95	14 608,88
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	16 088,95	14 608,88
Total	16 088,95	14 608,88
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-469 732,24	1 565 214,35
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-469 732,24	1 565 214,35
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-469 732,24	1 565 214,35
Total	-469 732,24	1 565 214,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	2 753 994,50	8 304 929,07	10 009 521,43	-	-
Nombre d'actions en circulation	24 080	68 300	102 000	-	-
Valeur liquidative	114,3685	121,5948	98,1325	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	2,97	2,80	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-18,83	23,13	2,35	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 25 mars 2014.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	859,00	128 334,60	EUR	4,66
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	907,00	49 114,05	EUR	1,78
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	284,00	40 328,00	EUR	1,46
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	197,00	8 471,00	EUR	0,31
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	233,00	167 878,18	USD	6,10
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	1 117,00	116 782,35	EUR	4,24
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	1 521,00	146 776,50	EUR	5,33
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	1 561,00	125 348,30	EUR	4,55
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	1 440,00	130 017,60	EUR	4,72
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	388,00	67 725,40	EUR	2,46
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	2 014,00	130 728,74	EUR	4,75
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	5 112,00	67 248,36	EUR	2,44
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	3 304,00	93 271,92	EUR	3,39
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	9 280,00	137 761,60	EUR	5,00
NO0010031479	DNB NOR ASA	PROPRE	377,00	4 980,68	NOK	0,18
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	294,00	7 688,10	EUR	0,28
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	1 655,00	111 282,20	EUR	4,04
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	817,00	15 090,27	DKK	0,55
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	24 217,00	150 363,35	EUR	5,46
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	947,00	11 359,27	EUR	0,41
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	2 778,00	57 768,51	EUR	2,10
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	9 681,00	265 840,26	EUR	9,65
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PROPRE	1 951,00	89 755,76	EUR	3,26
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	331,00	21 907,89	CHF	0,80

LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FI000900068E	NOKIA OYJ	PROPRE	5 141,00	20 882,74	EUR	0,76
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	19 920,00	191 255,69	SEK	6,94
SE000042736D	NORDEA BANK AB DKK	PROPRE	63,00	604,68	DKK	0,02
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	532,00	34 548,96	CHF	1,25
ES0173516115	REPSOL	PROPRE	9 864,00	125 913,96	EUR	4,57
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	125,00	26 232,65	CHF	0,95
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	927,00	74 382,48	EUR	2,70
NL000022622M	STMICROELECTRONICS	PROPRE	5 246,00	45 640,20	EUR	1,66
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	5 553,00	51 420,78	EUR	1,87
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	PROPRE	3 089,00	10 940,76	JPY	0,40
DK0010268606	VESTAS WIND SYSTEMS A/S	PROPRE	234,00	17 096,36	DKK	0,62
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	121,00	28 898,02	CHF	1,05
Total Action				2 773 640,17		100,71
Total Valeurs mobilières				2 773 640,17		100,71
Swap de Taux						
SWAP03552978	FEES LEG D EUR LYX E	PROPRE	1,00	876,72	EUR	0,03
SWAP03553029	INDEX LEG D EUR LYX	PROPRE	2 408 000,00	2 753 993,60	EUR	100,00
SWAP03553004	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	2 408 000,00	-2 773 640,18	EUR	-100,71
Total				-18 769,86		-0,68
Total Swap de Taux				-18 769,86		-0,68
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,12	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,12		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-875,93	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-875,93		-0,03
Total Liquidités				-875,81		-0,03
Total LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE SMALL CAP				2 753 994,50		100,00

LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « MSCI EMU Mid Cap Index » (Code Bloomberg : M7EMMC) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des actions de moyennes capitalisations boursières de la zone euro, incluant 10 pays : Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.1%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, conçu pour mesurer la performance des actions de moyennes capitalisations boursières de la zone euro, sur 10 marchés développés, incluant : Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne.

L'Indicateur de Référence est calculé par MSCI Inc.

L'univers d'investissement est limité à des moyennes entreprises de taille supérieure à 4,973 millions USD et inférieure à 14,991 millions USD.

L'Indicateur de Référence est basé sur la méthodologie MSCI Global Investable Market Indices (GIMI), une approche cohérente de construction de l'Indicateur de Référence, prenant en compte à la fois des vues globales et régionales, parmi toutes les catégories de taille de capitalisation, de secteur d'activité et de style.

Cette méthodologie vise à fournir une couverture exhaustive des opportunités d'investissement, en mettant en avant la liquidité, l'investissabilité et la capacité de réplification de l'Indicateur de Référence. Ces critères sont calculés sur la base de deux indicateurs pertinents : le ratio annualisé entre le volume mensuel médian (ATVR) et la capitalisation flottante des titres, ainsi que la fréquence des transactions à 3 mois.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence est disponibles sur le site internet de MSCI: www.msci.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement : en Février, Mai, Août et Novembre.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site Internet: www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .M7EMMC

Via Bloomberg : M7EMMC

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o Géographique

o Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 cidessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplification de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à l'investissement dans des sociétés de moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de moyennes capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de moyenne capitalisation boursière européenne.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 mars 2014.
- Date de création du compartiment : 25 mars 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP évolue de -1.51%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 109.6979 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 15.70% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI EMU MID CAP NR, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie d'investissement dans les mid cap de la zone Euro.

Cet indice observe une évolution de -1.51% sur l'exercice. La classe C-EUR, n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 0.76% par rapport à USD Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI EMU MID CAP NR ,le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI EMU MID CAP NR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI EMU MID CAP NR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0005% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.1%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	2 160 170,14	6 399 655,25
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 160 170,14	6 399 655,25
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPC et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	24 084,88
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	24 084,88
Comptes financiers	0,05	-
Liquidités	0,05	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	2 160 170,19	6 423 740,13

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	2 482 319,40	7 336 613,61
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-353 356,51	-1 055 029,25
• Résultat de l'exercice	13 109,91	19 543,87
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	2 142 072,80	6 301 128,23
Instruments financiers	17 374,98	94 139,95
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	17 374,98	94 139,95
Dettes	722,41	28 471,88
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	722,41	28 471,88
Comptes financiers	-	0,07
Concours bancaires courants	-	0,07
Emprunts	-	-
Total du passif	2 160 170,19	6 423 740,13

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	1 952 700,00	5 492 700,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	79 006,20	1 085 679,58
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	79 006,20	1 085 679,58
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-0,15	-2,11
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-0,15	-2,11
Résultat sur opérations financières (I - II)	79 006,05	1 085 677,47
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-12 854,24	-134 934,03
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	66 151,81	950 743,44
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	4 367,48	-66 168,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-57 409,38	-865 031,55
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	13 109,91	19 543,87

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR UCITS ETF MSCI EMU Mid Cap (le "Compartiment") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur d'actions du Compartiment en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global.

MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DE COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	6 301 128,23	9 802 841,66
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	2 812 079,70	52 797 242,75
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-6 592 910,07	-63 587 926,13
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	445 770,75	12 214 590,86
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-998 169,27	-6 857 535,71
Plus-values réalisées sur contrats financiers	13 012 163,04	147 854 856,44
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-12 944 316,74	-146 188 583,25
Frais de transaction	-	-
Différences de change	57 420,60	-114 248,91
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-36 600,84	219 683,19
- Différence d'estimation exercice N	103 816,66	140 417,50
- Différence d'estimation exercice N-1	140 417,50	-79 265,69
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	76 764,97	74 495,44
- Différence d'estimation exercice N	-17 374,98	-94 139,95
- Différence d'estimation exercice N-1	-94 139,95	-168 635,39
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	66 151,81	950 743,44
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-57 409,38	-865 031,55
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	2 142 072,80	6 301 128,23

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	1 952 700,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,05
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,05	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	1 952 700,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	USD	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	89 617,50	82 858,33	80 520,64	3 092,03
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances				
Opérations de change à terme de devises :				-
Achats à terme de devises				-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises				-
Autres Créances :				-
-				-
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-
Dettes				722,41
Opérations de change à terme de devises :				
Ventes à terme de devises				-
Montant total négocié des Achats à terme de devises				-
Autres Dettes :				
Frais provisionnés				722,41
-				-
-				-
-				-
-				-
Autres opérations				-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	27 000	2 812 079,70	62 400	6 592 910,07
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-17 374,98

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	57 409,38	2,94	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	57 409,38	2,94	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	13 109,91	19 543,87
Total	13 109,91	19 543,87
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	13 109,91	19 543,87
Total	13 109,91	19 543,87
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-353 356,51	-1 055 029,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-353 356,51	-1 055 029,25
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-353 356,51	-1 055 029,25
Total	-353 356,51	-1 055 029,25
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	2 142 072,80	6 301 128,23	9 802 841,66	-	-
Nombre d'actions en circulation	19 527	54 927	103 000	-	-
Valeur liquidative	109,6979	114,7182	95,1732	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	2,94	2,65	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-17,42	-18,85	0,46	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 25 mars 2014.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	635,00	94 869,00	EUR	4,43
ES0105046009	AENA SA	PROPRE	17,00	2 273,75	EUR	0,11
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	1 719,00	93 083,85	EUR	4,35
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	618,00	87 756,00	EUR	4,10
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	115,00	82 858,33	USD	3,87
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	412,00	43 074,60	EUR	2,01
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	1 112,00	107 308,00	EUR	5,01
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	1 260,00	101 178,00	EUR	4,72
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	2 030,00	183 288,70	EUR	8,56
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	251,00	43 812,05	EUR	2,05
DE0006062144	COVESTRO AG	PROPRE	324,00	17 444,16	EUR	0,81
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	3 165,00	205 440,15	EUR	9,59
DE0005140008	DEUTSCHE BANK AG-NOM	PROPRE	6 417,00	84 415,64	EUR	3,94
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	2 492,00	70 349,16	EUR	3,28
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	214,00	4 144,11	EUR	0,19
DE000EVNK013	EVONIK INDUSTRIES AG	PROPRE	1 906,00	54 244,76	EUR	2,53
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	461,00	22 118,78	EUR	1,03
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	962,00	71 390,02	EUR	3,33
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	1 252,00	84 184,48	EUR	3,93
DE0008402215	HANNOVER RUECK SE	PROPRE	873,00	88 653,15	EUR	4,14
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	453,00	2 812,68	EUR	0,13
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	319,00	3 826,41	EUR	0,18
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	1 794,00	49 263,24	EUR	2,30
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	998,00	92 973,68	EUR	4,34

LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	102,00	6 751,07	CHF	0,32
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	9 334,00	89 617,50	SEK	4,18
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	1 081,00	70 201,93	CHF	3,28
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	17,00	3 567,64	CHF	0,17
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	1 248,00	100 139,52	EUR	4,67
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	1 895,00	196 037,75	EUR	9,15
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	PROPRE	873,00	3 092,03	JPY	0,14
Total Action				2 160 170,14		100,84
Total Valeurs mobilières				2 160 170,14		100,84
Swap de Taux						
SWAP03547674	FEES LEG D EUR LYX E	PROPRE	1,00	723,06	EUR	0,03
SWAP03547669	INDEX LEG D EUR LYX	PROPRE	1 952 700,00	2 142 072,09	EUR	100,00
SWAP03547782	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	1 952 700,00	-2 160 170,13	EUR	-100,84
Total				-17 374,98		-0,81
Total Swap de Taux				-17 374,98		-0,81
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,05	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,05		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-722,41	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-722,41		-0,03
Total Liquidités				-722,36		-0,03
Total LYXOR UCITS ETF MSCI EMU MID CAP				2 142 072,80		100,00

LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de l'Union Européenne.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement, les marchés de la zone Euro.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « MSCI Europe Mid Cap Index » (Code Bloomberg : M7EUMC) (l'«Indicateur de Référence »), libellé en EUR, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des actions de moyennes capitalisations boursières européennes sur 15 marchés développés, incluant : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.1%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, conçu pour mesurer la performance des actions de moyennes capitalisations boursières européennes, sur 15 marchés développés, incluant : Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et Royaume-Uni. L'Indicateur de Référence est calculé par MSCI Inc.

L'univers d'investissement est limité à des moyennes entreprises de taille supérieure à 4,973 millions USD et inférieure à 14,991 millions USD.

L'Indicateur de Référence est basé sur la méthodologie MSCI Global Investable Market Indices (GIMI), une approche cohérente de construction de l'Indicateur de Référence, prenant en compte à la fois des vues globales et régionales, parmi toutes les catégories de taille de capitalisation, de secteur d'activité et de style.

Cette méthodologie vise à fournir une couverture exhaustive des opportunités d'investissement, en mettant en avant la liquidité, l'investissabilité et la capacité de réplification de l'indice. Ces critères sont calculés sur la base de deux indicateurs pertinents : le ratio annualisé entre le volume mensuel médian et la capitalisation flottante des titres (ATVR), ainsi que la fréquence des transactions à 3mois.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence est disponibles sur le site internet de MSCI: www.msci.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement : en Février, Mai, Août et Novembre.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site Internet: www.msci.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .M7EUMC

Via Bloomberg : M7EUMC

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de MSCI : www.msci.com.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o Géographique

o Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplification de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à l'investissement dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de moyennes capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque de change lié à l'indice

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'indice de référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'indice, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'indice. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'indice de référence suivi par le Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions de moyenne capitalisation boursière européenne.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

• Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.

• Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 mars 2014.

• Date de création du compartiment : 25 mars 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP évolue de -5.70%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 109.877 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 16.11% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI EUROPE MID CAP NR, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie d'investissement dans les mid cap paneuropéennes.

Cet indice observe une évolution de -5.81% sur l'exercice. La classe C-EUR, n'étant pas valorisée dans la devise de l'indice, l'évolution de sa valeur liquidative est soumise au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 0.76% par rapport à USD Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI EUROPE MID CAP NR, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI EUROPE MID CAP NR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI EUROPE MID CAP NR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0118% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.1%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 110 891,14	7 117 296,74
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 110 891,14	7 117 296,74
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	49 643,60
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	49 643,60
Comptes financiers	0,04	-
Liquidités	0,04	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 110 891,18	7 166 940,34

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 305 272,82	5 667 736,75
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-213 507,87	1 304 490,37
• Résultat de l'exercice	7 005,25	26 295,60
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 098 770,20	6 998 522,72
Instruments financiers	11 745,81	116 543,90
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	11 745,81	116 543,90
Dettes	375,17	51 873,69
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	375,17	51 873,69
Comptes financiers	-	0,03
Concours bancaires courants	-	0,03
Emprunts	-	-
Total du passif	1 110 891,18	7 166 940,34

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	1 000 000,00	5 830 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	147 824,25	211 555,32
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	147 824,25	211 555,32
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-0,29	-0,41
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-0,29	-0,41
Résultat sur opérations financières (I - II)	147 823,96	211 554,91
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-15 871,64	-26 922,08
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	131 952,32	184 632,83
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-17 541,07	3 662,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-107 406,00	-162 000,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	7 005,25	26 295,60

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.40% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR UCITS ETF MSCI Europe Mid Cap (le "Compartiment") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur d'actions du Compartiment en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global.

MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DE COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	6 998 522,72	10 195 022,27
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	299 147,49	663 809,93
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-5 690 546,64	-5 034 465,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	620 759,60	1 825 542,36
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 551 146,19	-1 064 435,58
Plus-values réalisées sur contrats financiers	10 999 460,89	13 789 186,24
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-11 033 027,54	-13 443 170,59
Frais de transaction	-	-
Différences de change	77 147,05	26 701,27
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	249 108,41	-36 276,75
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	24 301,03	-224 807,38
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-224 807,38	-188 530,63
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	104 798,09	53 976,34
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-11 745,81	-116 543,90
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-116 543,90	-170 520,24
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	131 952,32	184 632,83
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-107 406,00	-162 000,00
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 098 770,20	6 998 522,72

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	1 000 000,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,04
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,04	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	1 000 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	USD	JPY	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	60 669,91	34 451,96	10 115,88	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		375,17
Opérations de change à terme de devises :		-
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		-
Frais provisionnés		375,17
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	2 700	299 147,49	51 000	5 690 546,64
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-11 745,81

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	107 406,00	3,06	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	107 406,00	3,06	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	7 005,25	26 295,60
Total	7 005,25	26 295,60
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	7 005,25	26 295,60
Total	7 005,25	26 295,60
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-213 507,87	1 304 490,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-213 507,87	1 304 490,37
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-213 507,87	1 304 490,37
Total	-213 507,87	1 304 490,37
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	1 098 770,20	6 998 522,72	10 195 022,27	-	-
Nombre d'actions en circulation	10 000	58 300	101 000	-	-
Valeur liquidative	109,877	120,0432	100,9408	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	3,06	3,00	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-20,65	22,82	5,62	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 25 mars 2014.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
JP3131420006	AEON FANTASY CO.LTD	PROPRE	358,00	10 115,88	JPY	0,92
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	1 051,00	56 911,65	EUR	5,18
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	377,00	53 534,00	EUR	4,87
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	1 144,00	49 192,00	EUR	4,48
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	883,00	92 317,65	EUR	8,40
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	531,00	51 241,50	EUR	4,66
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	157,00	12 607,10	EUR	1,15
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	569,00	51 375,01	EUR	4,68
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	613,00	48 653,81	EUR	4,43
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	782,00	50 759,62	EUR	4,62
PTEDP0AM0009	EDP - ENERGIAS DE PORTUGAL	PROPRE	17 118,00	51 542,30	EUR	4,69
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	634,00	16 579,10	EUR	1,51
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	2 785,00	53 931,53	EUR	4,91
NL0000400653	GEMALTO	PROPRE	956,00	47 355,46	EUR	4,31
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	685,00	4 253,17	EUR	0,39
ES0177542018	INTERNATIONAL CONSOLIDATED AIRLINES GROUP SA	PROPRE	20 094,00	97 214,77	EUR	8,85
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	968,00	53 733,68	EUR	4,89
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	1 642,00	34 145,39	EUR	3,11
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	1 965,00	53 958,90	EUR	4,91
US5745991068	MASCO CORP	PROPRE	1 223,00	34 451,96	USD	3,14
ES0176252718	MELIA HOTEL INTL	PROPRE	4 676,00	52 675,14	EUR	4,79
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	6 319,00	60 669,91	SEK	5,52
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	659,00	52 878,16	EUR	4,81

LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	201,00	20 793,45	EUR	1,89
Total Action				1 110 891,14		101,10
Total Valeurs mobilières				1 110 891,14		101,10
Swap de Taux						
SWAP03547792	FEES LEG D EUR LYX E	PROPRE	1,00	375,11	EUR	0,03
SWAP03547826	INDEX LEG D EUR LYX	PROPRE	1 000 000,00	1 098 770,21	EUR	100,00
SWAP03547773	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	1 000 000,00	-1 110 891,13	EUR	-101,10
Total				-11 745,81		-1,07
Total Swap de Taux				-11 745,81		-1,07
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,04	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,04		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-375,17	EUR	-0,03
Total FRAIS DE GESTION				-375,17		-0,03
Total Liquidités				-375,13		-0,03
Total LYXOR UCITS ETF MSCI EUROPE MID CAP				1 098 770,20		100,00

LYXOR UCITS ETF IBEX MID

rapport
annuel

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF IBEX MID est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions de pays de la zone euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF IBEX MID (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « IBEX Medium Cap Net return » (Code Bloomberg : IBEXCN) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Euro (EUR), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif de la performance des 20 entreprises de taille intermédiaire listées sur le Segment « prime » de la Bourse de Madrid.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.08%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice IBEX Medium Cap Net return.

L'Indicateur de Référence représente la performance des 20 actions de moyennes capitalisations boursières listées sur le Segment « prime » de la Bourse de Madrid, qui suivent les 35 actions composant l'indice IBEX 35[®], en termes de capitalisation boursière et de liquidité sur le marché.

L'indice est calculé par Bolsa de Madrid.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant. Il représente la performance des 20 actions de moyennes capitalisations boursières listées sur le Segment « Trading Market » de la Bourse de Madrid (« Spanish Stock Exchange Interconnection System ») qui, après exclusion des 35 actions composant l'indice IBEX 35[®], présentent la plus grande capitalisation boursière ajustée.

L'éligibilité de chaque composante est définie sur la base de sa capitalisation boursière ajustée du flottant, avec les critères suivants:

La rotation annualisée doit être supérieure à 15% le pourcentage de capital flottant doit être supérieur à 15%.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.bolsamadrid.es.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Bolsa de Madrid sont disponibles sur le site internet: www.bolsamadrid.es.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .IBEXCN

Via Bloomberg : IBEXCN

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de www.bolsamadrid.es.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 cidessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées.

L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplification de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de moyennes capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions des entreprises de taille intermédiaire listées sur le Segment « prime » de la Bourse de Madrid.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 avril 2014.
- Date de création du compartiment : 15 mai 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF IBEX MID évolue de -7.88%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 96.627 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 1.99% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice IBXMEDIUM NR, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie d'investissement dans les mid cap espagnoles.

Cet indice observe une évolution de -7.67% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice IBXMEDIUM NR, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice IBXMEDIUM NR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice IBXMEDIUM NR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0300% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.08%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	3 565 849,96	30 190 841,95
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 565 849,96	30 190 841,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	3 528,56	529 751,01
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	3 528,56	529 751,01
Comptes financiers	0,15	0,01
Liquidités	0,15	0,01
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	3 569 378,67	30 720 592,97

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	4 228 971,57	27 660 299,45
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-742 438,13	1 139 602,98
• Résultat de l'exercice	18 804,98	40 244,96
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	3 505 338,42	28 840 147,39
Instruments financiers	59 028,14	1 340 059,64
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	59 028,14	1 340 059,64
Dettes	5 012,11	540 385,94
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 012,11	540 385,94
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	3 569 378,67	30 720 592,97

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	3 627 700,00	26 727 700,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	324 387,68	364 728,78
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	324 387,68	364 728,78
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-0,63	-0,71
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-0,63	-0,71
Résultat sur opérations financières (I - II)	324 387,05	364 728,07
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-48 393,54	-66 799,75
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	275 993,51	297 928,32
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-122 191,11	38 984,54
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-134 997,42	-296 667,90
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	18 804,98	40 244,96

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.50% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor
arbes

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Sociedad de Bolsa ne garantit en aucune façon, de façon explicite ou implicite, les résultats qui pourraient être obtenus via l'utilisation de l'indice de Sociedad de Bolsa. Sociedad de Bolsa ne pourra en aucune façon être tenue responsable (pour négligence ainsi que tout autre motif) d'une quelconque erreur affectant l'indice, envers quiconque, et ne sera nullement tenue d'informer qui que ce soit de toute erreur touchant l'indice.

Le Lyxor UCITS ETF IBEX Mid n'est en aucune façon parrainé ou promu par Sociedad de Bolsa, qui ne le commercialise pas.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	28 840 147,39	13 070 691,27
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	-	92 785 486,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-23 656 051,94	-77 614 706,09
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 057 343,83	3 207 176,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 844 992,82	-3 965 806,99
Plus-values réalisées sur contrats financiers	34 925 185,81	189 513 240,43
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-37 192 355,99	-189 135 489,24
Frais de transaction	-	-
Différences de change	263 037,83	65 485,50
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 309 003,28	1 771 452,85
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>138 242,52</i>	<i>1 447 245,80</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>1 447 245,80</i>	<i>-324 207,05</i>
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	1 281 031,50	-858 643,39
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-59 028,14</i>	<i>-1 340 059,64</i>
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 340 059,64</i>	<i>-481 416,25</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	275 993,51	297 928,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-134 997,42	-296 667,90
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	3 505 338,42	28 840 147,39

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	3 627 700,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,15
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,15	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	3 627 700,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	USD	DKK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	331 808,77	257 221,07	79 798,79	4 475,71
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	3 528,56
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Sommes à recevoir	3 528,56
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	5 012,11
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	3 528,56
Frais provisionnés	1 483,55
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	-	-	231 000	23 656 051,94
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,50
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-59 028,14

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	134 997,42	2,46	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	134 997,42	2,46	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	18 804,98	40 244,96
Total	18 804,98	40 244,96
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	18 804,98	40 244,96
Total	18 804,98	40 244,96
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-742 438,13	1 139 602,98
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-742 438,13	1 139 602,98
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-742 438,13	1 139 602,98
Total	-742 438,13	1 139 602,98
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	3 505 338,42	28 840 147,39	13 070 691,27	-	-
Nombre d'actions en circulation	36 277	267 277	140 000	-	-
Valeur liquidative	96,627	107,9035	93,362	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	2,46	2,70	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-19,94	4,41	3,90	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 15 mai 2014.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	966,00	144 320,40	EUR	4,12
ES0105046009	AENA SA	PROPRE	1 810,00	242 087,50	EUR	6,91
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	3 028,00	163 966,20	EUR	4,68
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	1 188,00	168 696,00	EUR	4,81
NL0011333760	ALTICE NV	PROPRE	9 652,00	163 649,66	EUR	4,67
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	PROPRE	476,00	20 468,00	EUR	0,58
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	357,00	257 221,07	USD	7,34
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	3 425,00	330 512,50	EUR	9,43
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	781,00	3 496,54	EUR	0,10
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	1 427,00	114 588,10	EUR	3,27
BE0974268972	BPOST SA	PROPRE	587,00	14 225,95	EUR	0,41
DK0060227585	CHR. HANSEN HOLDING A/S	PROPRE	895,00	48 822,88	DKK	1,39
DK0060448595	COLOPLAST B	PROPRE	155,00	9 851,39	DKK	0,28
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	2 323,00	65 578,29	EUR	1,87
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	3 294,00	48 899,43	EUR	1,39
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	534,00	13 964,10	EUR	0,40
ES0130670112	ENDESA	PROPRE	2 744,00	53 137,56	EUR	1,52
AT000065201C	ERSTE GROUP BANK CZK	PROPRE	133,00	3 838,18	CZK	0,11
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	618,00	45 861,78	EUR	1,31
ES0143416115	GAMESA CORPORACION TECNOLOGICA SA	PROPRE	7 427,00	156 524,03	EUR	4,47
DK0010272632	GN GREAT NORDIC	PROPRE	311,00	5 744,28	DKK	0,16
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	35 631,00	221 232,88	EUR	6,31
PTJMT0AE0001	JERONIMO MARTINS SGPS SA	PROPRE	744,00	11 658,48	EUR	0,33
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	3 062,00	169 971,62	EUR	4,85

LYXOR UCITS ETF IBEX MID
(compartiment de la Sicav Multi units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	3 513,00	96 466,98	EUR	2,75
ES0152503035	MEDIASET ESPANA COMUNICACION SA	PROPRE	4 076,00	41 473,30	EUR	1,18
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	537,00	94 834,20	EUR	2,71
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	1 016,00	67 245,98	CHF	1,92
FI000900068E	NOKIA OYJ	PROPRE	699,00	2 839,34	EUR	0,08
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	37 349,00	151 935,73	EUR	4,33
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	2 010,00	130 532,72	CHF	3,72
DK0060534915	NOVO NORDISK	PROPRE	472,00	15 380,24	DKK	0,44
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	850,00	16 154,25	EUR	0,46
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	316,00	66 316,13	CHF	1,89
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	5 740,00	53 152,40	EUR	1,52
JP3585800000	TOKYO ELECTRIC POWER CO HOLDINGS INC	PROPRE	180,00	637,53	JPY	0,02
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	1 970,00	25 441,63	CHF	0,73
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	13 342,00	282 850,40	EUR	8,07
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	177,00	42 272,31	CHF	1,21
Total Action				3 565 849,96		101,73
Total Valeurs mobilières				3 565 849,96		101,73
Swap de Taux						
SWAP03547729	FEES LEG D EUR LYX E	PROPRE	1,00	1 483,57	EUR	0,04
SWAP03547816	INDEX LEG D EUR LYX	PROPRE	3 627 701,00	3 505 338,24	EUR	100,00
SWAP03547775	VRAC LEG LYX ETF IBE	PROPRE	3 627 701,00	-3 565 849,95	EUR	-101,73
Total				-59 028,14		-1,68
Total Swap de Taux				-59 028,14		-1,68
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	3 528,56	EUR	0,10
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-3 528,56	EUR	-0,10
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,15	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,15		0,00

LYXOR UCITS ETF IBEX MID
(compartiment de la Sicav Multi units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-1 483,55	EUR	-0,04
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				<i>-1 483,55</i>		<i>-0,04</i>
<i>Total Liquidites</i>				<i>-1 483,40</i>		<i>-0,04</i>
Total LYXOR UCITS ETF IBEX MID				3 505 338,42		100,00

LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions des pays de la zone euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de la zone Euro, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « Mid Cap DAX Index» (Code Bloomberg : MDAX) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif des 50 entreprises allemandes de taille intermédiaire listées sur le premier segment de la Deutsche Boerse.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.08%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice Mid Cap DAX Index.

L'Indicateur de Référence représente la performance des 50 actions de moyennes capitalisations boursières listées sur le premier segment de la Bourse Allemande (Deutsche Boerse), qui suivent les 30 actions du DAX 30 en termes de capitalisation boursière et de liquidité sur le marché.

L'Indicateur de Référence est calculé par Deutsche Börse AG.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, conçu pour mesurer la performance des 50 actions de moyennes capitalisations boursières listées sur le premier segment de la Bourse Allemande (Deutsche Boerse), qui, après exclusion des 30 actions composant l'indice DAX 30, présentent la plus grande capitalisation boursière ajustée.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes, incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence est disponibles sur le site internet de Deutsche Börse AG www.dax-indices.com

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée annuellement et rebalancée trimestriellement.

Chaque composante de l'Indicateur de Référence est pondérée par la capitalisation boursière ajustée du flottant avec une limite fixée à 10% sur chaque composante, lors des rebalancements de l'Indicateur de Référence. La capitalisation boursière ajustée du flottant est la valeur de marché des actions émises disponibles.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Deutsche Börse AG sont disponibles sur le site Internet: www.dax-indices.com

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : .MDAXI

Via Bloomberg : MDAX

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de Deutsche Börse AG: www.dax-indices.com

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les actions à l'actif du Compartiment seront notamment des actions composant l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o Géographique

o Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale, sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties. De ce fait, la Société de Gestion ne s'engagera pas sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence des contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à:

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de moyenne capitalisation :

Le Compartiment est exposé aux sociétés de moyennes capitalisations et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions Allemand des entreprises de taille intermédiaire.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

• La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.

• Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.

• Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 23 avril 2014.

• Date de création du compartiment : 15 mai 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part D-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX évolue de -0.61%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 121.3571 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 27.72% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice MDAX PERF INDEX, libellé en Euro (EUR), représentatif d'une stratégie d'investissement dans les mid cap allemandes.

Cet indice observe une évolution de -0.13% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MDAX PERF INDEX, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MDAX PERF INDEX.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MDAX PERF INDEX, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0353% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.08%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	20 889 734,65	11 394 655,09
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	20 889 734,65	11 394 655,09
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	2 502 026,82	90 164,18
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 502 026,82	90 164,18
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	23 391 761,47	11 484 819,27

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	21 262 709,97	6 579 342,80
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-727 711,04	4 404 670,21
• Résultat de l'exercice	56 874,19	12 012,54
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	20 591 873,12	10 996 025,55
Instruments financiers	290 225,05	395 191,72
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	290 225,05	395 191,72
Dettes	2 509 663,25	93 601,98
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 509 663,25	93 601,98
Comptes financiers	0,05	0,02
Concours bancaires courants	0,05	0,02
Emprunts	-	-
Total du passif	23 391 761,47	11 484 819,27

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	16 968 000,00	8 788 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	723 751,22	203 698,95
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	723 751,22	203 698,95
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1,41	-0,40
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-1,41	-0,40
Résultat sur opérations financières (I - II)	723 749,81	203 698,55
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-70 618,92	-31 158,01
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	653 130,89	172 540,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-38 845,30	67 322,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-557 411,40	-227 850,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	56 874,19	12 012,54

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.4% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro (EUR).

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Cet instrument financier n'est ni parrainé, ni préconisé, distribué ou soutenu d'aucune autre manière par la Deutsche Börse AG (« le Donneur de licence »). Le Donneur de licence ne donne aucune garantie ou ne fait aucune déclaration explicite ou implicite, ni en ce qui concerne les résultats découlant de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice, ni en ce qui concerne la valeur de l'Indice à un certain moment ou à une certaine date, ni à aucun autre égard. L'Indice est calculé et publié par le Donneur de licence. Néanmoins, dans la mesure où cela est admissible en vertu de la loi, le Donneur de licence ne répondra pas, vis-à-vis des tiers, d'erreurs potentielles dans l'Indice. En outre, le Donneur de licence n'est pas tenu, vis-à-vis des tiers, y compris des investisseurs, de signaler les erreurs potentielles figurant dans l'Indice.

Ni la publication de l'Indice par le Donneur de licence, ni la concession d'une licence concernant l'Indice ainsi que la marque déposée de l'Indice pour leur utilisation au sujet de l'instrument financier ou des autres titres ou produits financiers qui proviennent de l'Indice ne représentent une recommandation par le Donneur de licence pour un placement de capitaux ou ne contiennent, de quelque manière que ce soit, une garantie ou une opinion du Donneur de licence au sujet de l'attractivité concernant un investissement dans ce produit.

En sa qualité de seul propriétaire de tous les droits afférents à l'Indice et à la marque déposée de l'Indice, le Donneur de licence n'a concédé en sous licence à l'émetteur de l'instrument financier que l'utilisation de l'Indice et de la marque déposée de l'Indice, ainsi que de toute référence à l'Indice et à la marque déposée de l'indice au sujet de l'instrument financier.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	10 996 025,55	10 330 282,31
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	16 416 523,85	11 139 358,87
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-6 833 078,43	-12 232 475,31
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 479 709,08	2 008 944,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 289 729,28	-967 885,25
Plus-values réalisées sur contrats financiers	38 528 211,68	32 198 278,29
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-37 881 130,96	-31 509 787,91
Frais de transaction	-	-
Différences de change	316 927,92	94 927,69
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	657 727,55	242,50
- Différence d'estimation exercice N	643 698,34	-14 029,21
- Différence d'estimation exercice N-1	-14 029,21	-14 271,71
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	104 966,67	-10 550,97
- Différence d'estimation exercice N	-290 225,05	-395 191,72
- Différence d'estimation exercice N-1	-395 191,72	-384 640,75
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	653 130,89	172 540,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-557 411,40	-227 850,00
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	20 591 873,12	10 996 025,55

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	16 968 000,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,05
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,05	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	16 968 000,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	USD	SEK	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	2 063 693,28	1 539 599,96	642 374,15	54 800,69
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	2 502 026,82
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	2 489 498,10
Sommes à recevoir	12 528,72
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	2 509 663,25
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	1 605 357,13
Achats règlements différés	896 669,69
Frais provisionnés	7 636,43
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	139 500	16 416 523,85	57 700	6 833 078,43
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,40
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-290 225,05

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
06/07/16	557 411,40	2,73	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	557 411,40	2,73	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	56 874,19	12 012,54
Total	56 874,19	12 012,54
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	56 874,19	12 012,54
Total	56 874,19	12 012,54
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-727 711,04	4 404 670,21
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-727 711,04	4 404 670,21
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-727 711,04	4 404 670,21
Total	-727 711,04	4 404 670,21
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	20 591 873,12	10 996 025,55	10 330 282,31	-	-
Nombre d'actions en circulation	169 680	87 880	105 000	-	-
Valeur liquidative	121,3571	125,1254	98,3836	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	2,73	3,10	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-3,95	50,25	5,11	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 15 mai 2014.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
ES0167050915	ACS	PROPRE	1 377,00	38 459,61	EUR	0,19
ES0105046009	AENA SA	PROPRE	1 057,00	141 373,75	EUR	0,69
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	18 215,00	986 342,25	EUR	4,79
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	6 731,00	955 802,00	EUR	4,64
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	1 694,00	1 220 539,21	USD	5,93
LU0323134006	ARCELORMITTAL SA	PROPRE	19 796,00	121 507,85	EUR	0,59
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	12 193,00	1 176 624,50	EUR	5,71
ES0113900J37	BANCO SANTANDER SA	PROPRE	195 693,00	876 117,56	EUR	4,25
ES0113307021	BANKIA SA	PROPRE	366 469,00	293 908,14	EUR	1,43
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	11 899,00	955 489,70	EUR	4,64
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	9 912,00	894 954,48	EUR	4,35
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	391,00	68 249,05	EUR	0,33
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	7 864,00	510 452,24	EUR	2,48
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	33 824,00	954 851,52	EUR	4,64
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	64 416,00	956 255,52	EUR	4,64
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	5 056,00	132 214,40	EUR	0,64
SE0000108656	ERICSSON LM-B SHS	PROPRE	9 642,00	42 626,27	SEK	0,21
US30303M1027	FACEBOOK A	PROPRE	1 093,00	130 607,62	USD	0,63
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	4 401,00	295 923,24	EUR	1,44
ES0143416115	GAMESA CORPORACION TECNOLOGICA SA	PROPRE	37 009,00	779 964,68	EUR	3,79
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	4 249,00	26 382,04	EUR	0,13
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	3 378,00	40 519,11	EUR	0,20
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	1 931,00	107 189,81	EUR	0,52
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	40 117,00	1 101 612,82	EUR	5,35

LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	533,00	49 654,28	EUR	0,24
ES0152503035	MEDIASET ESPANA COMUNICACION SA	PROPRE	9 397,00	95 614,48	EUR	0,46
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	1 240,00	82 071,86	CHF	0,40
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	125 822,00	511 843,90	EUR	2,49
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	62 466,00	599 747,88	SEK	2,91
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	13 823,00	897 688,48	CHF	4,36
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	56 389,00	1 071 672,95	EUR	5,20
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	5 165,00	1 083 932,94	CHF	5,26
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	11 902,00	955 016,48	EUR	4,64
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	9 225,00	954 326,25	EUR	4,63
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	50 906,00	471 389,56	EUR	2,29
DK0060636678	TRYGVESTA	PROPRE	3 079,00	54 800,69	DKK	0,27
FI0009005987	UPM KYMMENE OYJ	PROPRE	50 262,00	1 065 554,40	EUR	5,17
US98387E2054	X 5 RETAIL GROUP NV REGS ADR	PROPRE	6 923,00	188 453,13	USD	0,92
Total Action				20 889 734,65		101,45
Total Valeurs mobilières				20 889 734,65		101,45
Swap de Taux						
SWAP03547748	FEES LEG D EUR LYX E	PROPRE	1,00	7 636,74	EUR	0,04
SWAP03547696	INDEX LEG D EUR LYX	PROPRE	16 968 000,00	20 591 872,84	EUR	100,00
SWAP03547745	VRAC LEG LYX ETF GER	PROPRE	16 968 000,00	-20 889 734,63	EUR	-101,45
Total				-290 225,05		-1,41
Total Swap de Taux				-290 225,05		-1,41
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	12 528,72	EUR	0,06
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-1 605 357,13	EUR	-7,80
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-896 669,69	EUR	-4,35
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-0,05	EUR	-0,00

LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	2 489 498,10	EUR	12,09
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,05		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-7 636,43	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				-7 636,43		-0,04
Total Liquidites				-7 636,48		-0,04
Total LYXOR UCITS ETF GERMAN MID-CAP MDAX				20 591 873,12		100,00

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR) est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un Compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Capitalisation des revenus.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'indice MSCI China A Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en RMB onshore (CNY), quelle que soit son évolution, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du Compartiment et celles de l'indice MSCI China A Net Total Return.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post (« tracking error») dans des conditions de marché normal est de 2%.

L'attention des investisseurs est attirée sur les risques spécifiques liés à l'investissement en République Populaire de Chine (« RPC ») tels que décrits plus en détails dans la section Profil de Risques ci-après.

Il convient notamment de noter qu'il existe certaines incertitudes quant à la fiscalité applicable aux plus-values de cession des « Actions A ». Le 14 novembre 2014, le Ministère des Finances de la RPC et l'administration fiscale de la RPC ont publié des circulaires visant à préciser notamment le traitement fiscal des résultats de cession. Ces circulaires viennent notamment préciser que :

Les plus values de cessions réalisées avant le 17 novembre 2014 sont taxables,

Les plus values de cessions réalisées à compter du 17 novembre 2014 sont temporairement exonérées.

Les autorités fiscales en RPC n'ayant pas précisé définitivement ni les modalités pratiques de prélèvement et de calcul de l'imposition, ni la durée de l'exonération, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que :

La Valeur liquidative du Compartiment peut être diminuée en suite de tout ajustement de la fiscalité en RPC;

L'impact négatif sur les performances du Compartiment que pourront subir ses actionnaires par suite d'un tel ajustement de la fiscalité en RPC dépendra de la date à laquelle ils ont acheté et/ou vendu des actions du Compartiment ; et

L'ampleur de cet impact négatif sur les performances du Compartiment peut ne pas être proportionnel au nombre d'actions qu'un investisseur détient dans le Compartiment du fait d'une éventuelle modification rétroactive de l'impôt dû dans la RPC et, dans certaines circonstances, elle pourrait atteindre 100 % de la Valeur Liquidative d'une Classe d'Actions.

L'investisseur est donc notamment invité à se reporter au paragraphe « La fiscalité en RPC » ci-après dans lequel ces informations y sont détaillées.

Indicateur de référence :

L'indice MSCI China A Net Total Return. L'Indicateur de Référence est un indice capi-pondéré représentant une exposition à la performance du marché des Actions A (qui sont les titres émis par les sociétés constituées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong (la « RPC ») qui sont négociés sur les bourses de Shanghai et de Shenzhen et cotés en yuan chinois (« CNY »)), en couvrant de manière générale, les sociétés de grande et moyenne capitalisation représentant 85% de l'univers actions investissables de la RPC tel que défini par la capitalisation boursière flottante. Au 31 octobre 2013, l'indice comprend 464 actions. L'indice MSCI China A Net Total Return Index est un indice capi-pondéré, ce qui signifie que le poids de chacun de ses composants est proportionnel à sa capitalisation boursière flottante.

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return », c'est-à-dire que tous les dividendes détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet :

http://www.msci.com/products/indices/country_and_regional/domestic_equity_indices/china/

Révisions et composition de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base semestrielle, conformément à la méthodologie décrite dans le manuel de l'Indicateur de Référence (« Rulebook »), disponible sur le site Internet de MSCI :

http://www.msci.com/products/indices/country_and_regional/domestic_equity_indices/china/.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Publication de l'indicateur de référence:

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

En CNY :

Via Reuters: .MICNA0000NCN

Via Bloomberg: M7CN1A

En USD:

Via Reuters: .MDCNA0000GUS

Via Bloomberg: MBCN1A

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: <http://www.msci.com>.

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la directive européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment utilisera une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les actions composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplication directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence et/ou pour tenir compte de contraintes opérationnelles liées à l'investissement dans différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplication par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplication) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Il est par ailleurs indiqué aux investisseurs que la détention, par le gérant financier par délégation du Compartiment, d'une Licence Renminbi Qualified Foreign Institutional Investor (« RQFII » ou la « Licence RQFII ») en République Populaire de Chine (« RPC ») et l'obtention d'un quota RQFII dédié aux investissements du Compartiment (le « Quota »), permettront au gérant financier susvisé, agissant au nom et pour le compte du Compartiment de mettre en oeuvre la Stratégie d'investissement décrite ci-dessus. Plus précisément, sous réserve des risques identifiés dans la section Profil de Risques ci-après, il est indiqué que la Licence et le Quota RQFII susvisés permettront notamment au gérant financier par délégation :

D'investir dans les Actions A, au nom et pour le compte du Compartiment, dans les conditions et limites fixées par lesdits Quota et Licence et ce, sans période minimale de détention

De rapatrier vers et hors de RPC les sommes liées aux opérations d'achats/ventes d'Actions A par le Compartiment chaque jour ouvré en RPC, en exécutant, le cas échéant, les opérations de changes nécessaires à la conversion de sommes libellées en RMB dans la devise de la classe de part concernée Afin de mettre en oeuvre la stratégie d'investissement décrite ci-dessus, le gérant financier par délégation du Compartiment pourra également investir dans des Actions A par le biais de la plateforme d'échanges commune en place depuis le 17 novembre 2014 entre les bourses de Hong-Kong et de Shanghai (le « Shanghai Hong-Kong Stock Connect »). Le Shanghai Hong-Kong Stock Connect permet notamment à des investisseurs en dehors de la RPC d'investir dans des Actions A négociées sur la bourse de Shanghai, et ce sans nécessairement avoir une Licence et un Quota RQFII.

Des informations complémentaires sur les conditions et limites régissant les opérations effectuées par le gérant financier par délégation en liaison avec les actions A chinoises, dans le cadre de la Licence et du Quota RQFII, et/ou du Shanghai Hong-Kong Stock Connect, peuvent en outre être communiquées aux investisseurs qui en feraient la requête écrite auprès de la Société de Gestion.

Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous secteurs économiques, cotées sur tous les marchés).

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net du Compartiment. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

2. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment n'aura pas recours à des instruments financiers à terme, sauf, à titre accessoire, et dans les limites fixées par la réglementation, à des contrats futurs sur indices ou sur obligations cotés sur des marchés réglementés.

3. Titres intégrant des dérivés

Néant.

4. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20% de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10% de son actif net, à des emprunts.

5. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cession temporaires de titres.

6. Garanties financière

Néant.

Aucune garantie financière ne sera octroyée/reçue par le Compartiment dans le cadre de la mise en oeuvre de son objectif de gestion.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risques spécifiques liés à l'investissement en République Populaire de Chine :

Les personnes achetant des actions du Compartiment doivent être conscientes des risques suivants, qui sont inhérents aux investissements en République Populaire de Chine (« RPC ») :

Risques liés au régime RQFII

La capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion dépend notamment du quota RQFII mis à disposition du Compartiment. Si la taille de quota RQFII mis à disposition du Compartiment est inadéquate, le fonctionnement du Compartiment pourrait être altéré. La réglementation de la RPC sur le statut RQFII peut être modifiée à tout instant par la Commission de Régulation des Marchés Financiers en Chine (China Securities Regulatory Commission – « CSRC ») et/ou l'Administration d'Etat pour les taux de changes (State Administration of Foreign Exchange – (« SAFE ») ce qui pourrait avoir un impact préjudiciable et négatif sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion et entraîner, la dissolution du Compartiment. En particulier, le statut RQFII subordonne toute augmentation du quota d'investissement à l'autorisation de la SAFE. Si le Compartiment désire obtenir une augmentation du quota mis à sa disposition à un instant donné, un délai assez long peut être nécessaire pour obtenir l'accord de l'autorité SAFE. Toute restriction appliquée sur le niveau du quota mis à la disposition du Compartiment peut affecter les investissements de ce dernier. Par conséquent, cette restriction peut affecter la cotation sur le marché secondaire des actions du Compartiment, qui pourraient, dans de telles circonstances, se négocier, sur ledit marché secondaire (sous réserve des règles applicables sur de tels marchés secondaires), à un prix supérieur à leur Valeur liquidative. Enfin si le délégataire de gestion perd sa licence RQFII, si la taille de quota RQFII est réduite ou si les contraintes applicables sous statut RQFII sont matériellement modifiées il est possible que le Conseil d'administration décide, sous réserve de l'accord de l'AMF, de dissoudre le Compartiment.

- Risques liés au Shanghai Hong-Kong Stock Connect

La capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion dépend notamment de la possibilité d'accéder aux Actions A par l'intermédiaire du Shanghai Hong-Kong Stock Connect. A ce jour, la plateforme Shanghai Hong Kong Stock Connect est soumise à deux quotas sur le cumul des ordres d'achats nets exécutés : un quota mesuré sur une base quotidienne et un quota mesuré en absolu depuis le 17 novembre 2014. La saturation de l'un ou l'autre de ces quotas entraînerait la suspension automatique des ordres d'achats sur le Shanghai Hong-Kong Stock Connect (au moins temporaire dans le cas du quota quotidien), ce qui pourrait avoir un impact préjudiciable et négatif sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion.

- Risques économiques, politiques et sociaux

Tout changement politique, instabilité sociale, insécurité, et/ou évolution défavorable sur le plan diplomatique, politique, économique et/ou social qui peuvent se produire dans la ou à propos de la RPC (ci-après un « Changement de Politique ») pourrait aboutir à l'instauration par l'état Chinois de restrictions et limitations supplémentaires, notamment une expropriation, des impôts confiscatoires et/ou la nationalisation de certaines sociétés entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que tout Changement de Politique peut avoir des répercussions dommageables sur les Bourses de valeurs de la RPC ainsi que sur les performances du Compartiment et pourrait entraîner, in fine, la dissolution du Compartiment par décision du Conseil d'administration.

- Risques économiques dans la RPC

L'économie de la RPC a récemment connu une progression rapide. Il n'est cependant pas certain que cette croissance se poursuive et il se peut qu'elle soit inégale entre les différents secteurs de l'économie en RPC. De plus, le gouvernement de la RPC a de temps à autre mis en oeuvre diverses mesures pour empêcher une accélération trop brutale des cycles économiques. De plus, la transformation de l'économie de la RPC, d'économie socialiste en économie davantage tournée vers le marché a abouti dans ce pays à des tensions économiques et sociales telles qu'il ne peut être donné aucune garantie que cette transformation se poursuivra ou demeurera couronnée de succès. Toutes ces considérations peuvent avoir des répercussions négatives sur les performances du Compartiment.

- Risques liés au rapatriement du capital

Le système de rapatriement de capital est soumis à l'approbation de l'autorité chinoise SAFE et il existe des restrictions imposées au niveau des sommes et intervalles de rapatriement (à la date de lancement du Compartiment, la réglementation RQFII autorise cependant le rapatriement de capital sur une base quotidienne sans accord préalable nécessaire).

En outre, la réglementation ou certaines normes économiques en RPC, concernant le statut légal du rapatriement ou de la convertibilité de montants en devises en provenance du marché local Chinois vers d'autres marchés, pourraient être modifiées de façon défavorable pour le Compartiment.

Le cas échéant, ces évolutions réglementaires et situations défavorables précisées ci-dessus pourraient entraîner une interruption ou une restriction de la convertibilité ou transférabilité des devises, et pourraient potentiellement :

Impacter négativement la capacité du Compartiment à réaliser correctement son objectif de gestion, et/ou ;

Affecter négativement les performances du Compartiment, et/ou ;

Entraîner in fine la dissolution du Compartiment par décision du Conseil d'administration.

Système juridique de la RPC

Le système juridique en RPC repose sur le droit écrit. Néanmoins, une partie de la réglementation n'a pas encore été mise en oeuvre et il n'existe aucune certitude quant à son implémentation effective et globale dans le temps. En particulier, la réglementation de la RPC sur le contrôle des taux de change est assez récente et son application est encore très incertaine. En outre, cette réglementation laisse aux autorités chinoises (et notamment à la CSRC et à SAFE) une large discrétion dans leur interprétation respective de la réglementation, ce qui est une source d'incertitudes pour leur application et leur utilisation. Toutes ces considérations peuvent avoir des répercussions négatives sur les performances du Compartiment.

Contrôle par l'Etat des taux de change et de leurs variations futures

Le schéma RQFII autorise actuellement à transformer du RMB offshore (CNH) en RMB onshore (CNY) et vice-versa sans application d'un taux de change. Le CNH sert par ailleurs de devise pivot entre les devises de classes USD et EUR et le CNY. Il ne peut être donné aucune assurance qu'à l'avenir la possibilité de transformer du CNH en CNY et vice-versa sans application d'un taux de change sera maintenue.

Dépendance au marché des actions A

L'existence d'un marché liquide pour les actions A peut reposer sur l'offre d'actions A et la demande pour ces dernières. Il convient de noter que les Bourses de Shanghai et de Shenzhen sur lesquelles sont cotées et négociées les actions A sont en pleine évolution et que leur capitalisation boursière et le volume des transactions réalisées sur ces Bourses sont plus faibles que sur les places financières des pays développés. La volatilité des marchés d'actions A et les difficultés des opérations de règlement sur ceux-ci peuvent entraîner des fluctuations non négligeables des cours des titres qui y sont négociés, et donc in fine de la Valeur Liquidative du Compartiment.

La fiscalité en RPC

Plusieurs réformes fiscales ont été mises en oeuvre par le gouvernement de la RPC ces dernières années. Il se peut que la législation et la réglementation fiscales actuelles soient révisées ou modifiées à l'avenir.

En outre, l'administration fiscale de la RPC (« State Administration of Taxation ») a confirmé la retenue à la source de 10% au titre des dividendes, primes et intérêts payés aux investisseurs ayant le statut RQFII (suite à la « PRC Corporate Income Tax Law », loi de la RPC sur l'impôt sur les sociétés entrée en vigueur le 1er janvier 2008) ou investissant par l'intermédiaire du Shanghai Hong-Kong Stock Connect (suite à la circulaire Caishui [2014] No 81).

Une telle retenue à la source peut être réduite en vertu d'une convention de double imposition conclue avec la Chine sous réserve que certaines conditions soient remplies et que l'administration fiscale de la RPC donne son accord.

Il convient en outre de noter que les dividendes qui, le cas échéant, sont payés aux actionnaires par le Compartiment proviendront de la réception des montants correspondants dans le cadre de l'investissement dans les actions A et que tous montants de cette sorte seront nets de la retenue à la source de l'impôt sur les dividendes, primes et intérêts en vigueur dans la RPC.

Concernant les taxations relatives au résultat de cession réalisé, le 14 novembre 2014, le Ministère des Finances de la RPC et l'administration fiscale de la RPC ont publié des circulaires visant à préciser notamment le traitement fiscal applicable aux plus-values de cessions de « A-Shares » investies par le biais d'un quota RQFII ou bien par l'intermédiaire du Shanghai Hong-Kong Stock Connect. Il convient notamment de noter que :

Les plus values de cessions réalisées avant le 17 novembre 2014 sont taxables,

Les plus values de cessions réalisées à compter du 17 novembre 2014 sont exonérées temporairement.

Les autorités fiscales en RPC n'ont pas précisé définitivement ni les modalités pratiques de prélèvement et de calcul de l'imposition, ni la durée de l'exonération.

En conséquence, nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que :

La Valeur Liquidative du Compartiment peut être diminuée en suite de tout ajustement de la fiscalité en RPC;

L'impact négatif sur les performances du Compartiment que pourront subir ses actionnaires par suite d'un tel ajustement de la fiscalité en RPC dépendra de la date à laquelle ils ont acheté et/ou vendu des actions du Compartiment ; et

L'ampleur de cet impact négatif sur les performances du Compartiment peut ne pas être proportionnel au nombre d'actions qu'un investisseur détient dans le Compartiment du fait d'une éventuelle modification rétroactive de l'impôt dû dans la RPC et, dans certaines circonstances, elle pourrait atteindre 100 % de la Valeur Liquidative d'une Classe d'Actions.

Le gérant financier par délégation a constitué une provision de 10% sur les plus-values réalisées au niveau du Compartiment jusqu'au 14 novembre 2014. En outre, si l'administration fiscale de la RPC a confirmé l'absence temporaire de retenue à la source sur les plus-values de cession réalisées à compter du 17/11/2014, il convient de remarquer qu'il est impossible de connaître avec certitude les obligations des investisseurs au regard des impôts prélevés par la RPC sur les plus-values de cession réalisées avant le 17/11/2014. Dans l'attente de précisions sur les modalités de prélèvement et de calcul de la retenue à la source sur les plus-values réalisées avant le 17 novembre 2014, aucune assurance ne peut être fournie quant au caractère suffisant ou non de ladite provision, car il est impossible à ce jour de connaître avec certitude les obligations qui pourraient être imposées aux investisseurs dotés du statut RQFII au regard des impôts prélevés par la RPC sur les plus-values. Dans le cas où la provision constituée viendrait à être insuffisante, la Valeur Liquidative du Compartiment pourrait subir une baisse.

Cependant, et comme pour tout fonds conforme à la directive 2009/65/EC, le risque maximum que pourra supporter un porteur d'actions du Compartiment est limité au capital investi et aux frais liés à l'acquisition/cession.

Par ailleurs, l'administration fiscale chinoise s'étant seulement prononcée sur une exonération temporaire de la taxation applicable aux plus values de cessions réalisées à compter du 17 novembre, le gérant financier par délégation pourrait décider de la constitution d'une provision si l'administration fiscale chinoise précise la durée d'exonération ou revoit toute ou partie de cette règle transitoire. Le cas échéant, cette provision affecterait à la baisse l'ensemble des valeurs liquidatives du Compartiment calculées à compter de la première date de provisionnement. Cette provision affecterait en outre négativement la performance du Compartiment en comparaison avec la performance de l'Indicateur de Référence.

En sus de la retenue à la source de l'impôt sur les dividendes, primes, intérêts et plus-values mentionnée ci-dessus, depuis le 19 septembre 2008, la RPC prélève sur le cédant un impôt de Bourse sur le transfert d'actions A qui est égal à 0,1 % de la valeur des titres transférés. Cet impôt est susceptible d'être modifié dans le cas où l'Etat prendrait des mesures supplémentaires.

Normes comptables et de communication de l'information:

Les normes comptables, d'audit et de communication de l'information financière ainsi que les pratiques applicables aux sociétés de la RPC dans ces domaines peuvent être différentes de celles qui sont en vigueur dans des pays dont le marché financier est plus développé. Ces disparités peuvent concerner des domaines tels que les méthodes d'évaluation des biens et des actifs et les règles de communication de l'information aux investisseurs.

Risques liés aux activités d'exécution des ordres en RPC

Au titre de la réglementation RQFII, le délégataire de gestion choisit un ou plusieurs intermédiaire(s) en charge de l'exécution des ordres (« Broker ») en RPC pour traiter les actions A sur le Shanghai Stock Exchange et le Shenzhen Stock Exchange. Le délégataire de gestion pourrait choisir le même Broker pour les transactions sur le Shanghai Stock Exchange et le Shenzhen Stock Exchange. En cas de défaut d'un Broker, le Compartiment pourrait rencontrer des difficultés et délais pour recouvrer ses actifs ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valorisation du Compartiment.

La Société de Gestion et le délégataire de gestion encadrent ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

La conservation en RPC

Au titre de la réglementation RQFII, un sous conservateur en RPC doit être choisi. Le sous conservateur qui a été choisi est Bank of China Limited qui assure la sousconservation du compartiment. A ce titre, Bank of China Limited maintient les comptes RMB onshore et titre du Compartiment en RPC. Conformément à la réglementation RQFII, ces comptes doivent être enregistrés sous le nom conjoint du délégataire de gestion (qui dispose de la licence RQFII) et du Compartiment. Par conséquent il existe un risque que les actifs en RPC ne soient pas aussi bien protégés que s'ils étaient enregistrés seulement au nom du Compartiment.

Lorsque, en application de la stratégie d'investissement, le gérant financier par délégation traite des opérations d'acquisition et/ou de cession d'actions de type A par le biais de la plateforme Shanghai Honk Kong Stock Connect, la sous conservation liée à ces opérations pourra être effectuée par un autre sous conservateur que Bank of China Limited (le « Sous Conservateur Tiers »). Dans ce cadre, les comptes du Compartiment ouverts dans les livres du Sous Conservateur Tiers seront ouverts sous le nom conjoint du Dépositaire et du Compartiment.

- Risque de suspension temporaire de cotation :

Les titres composant l'indice de référence peuvent faire l'objet de suspension temporaire de cotation, entraînant l'incapacité pour le compartiment à les valoriser correctement et/ou à procéder à des opérations d'achats ou de ventes de ces titres.

Autres risques liés à l'investissement dans ce Compartiment :

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque action :

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatiles que les marchés de taux, sur lesquels il est possibles, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque lié à la faible diversification de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent à tout moment aux sous-jacents du Compartiment.

- Risques liés à l'absence de répliation parfaite

La répliation de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque lié à l'exposition sur des Marchés émergents

L'exposition du Compartiment à des marchés émergents entraîne un risque de perte plus important que celui applicable aux investissements effectués sur des marchés développés traditionnels. En particulier, les règles de fonctionnement et de supervision sur un marché émergent peuvent différer des standards applicables aux marchés développés. L'exposition aux marchés émergents entraîne notamment : une volatilité accrue des marchés, des volumes de transactions plus faibles, un risque d'instabilité économique et/ou politique, un régime fiscal et/ou une réglementation instables ou incertains, des risques de fermeture des marchés, des restrictions gouvernementales sur les investissements étrangers, une interruption ou restriction de la convertibilité ou transférabilité de l'une des devises composant l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et/ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la répliation de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou ;

Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou ;

L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou ;

Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou ;

Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une répliation automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal éventuellement provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'obligations du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par «événement affectant l'Indicateur de Référence» les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'Indicateur de Référence ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants devenant illiquides pour les titres négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST»), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié aux classes d'actions C-EUR (EUR/CNY)

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative de la classe de parts susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'indice de référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque de change lié aux classes d'actions C-USD (USD/CNY)

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indice de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque de change lié aux classes d'actions C-RMB (CNH/CNY)

Le RMB peut être sous-classifié en RMB offshore (CNH) et onshore (CNY). Les classes d'actions susvisées sont libellées en RMB offshore (CNH) et peuvent devenir exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Par conséquent, la valeur liquidative des classes d'actions susvisées peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indice de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des grandes capitalisations du marché des « Actions A », à savoir, des titres émis par des sociétés constituées en République Populaire de Chine à l'exclusion de Hong Kong.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de Lyxor International Asset Management. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Lyxor International Asset Management, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 7 mai 2014.
- Date de création du compartiment : 28 août 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR) évolue de -14.07%* sur l'exercice et s'établit à 129.2938 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 29.29% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI China A NR Indx USD, libellé en Dollar américain (USD), représentatif d'une stratégie d'investissement dans les Large et Mid cap Chinoises cotées à Shanghai et Shenzhen.

Cet indice observe une évolution de -12.61% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance MSCI China A NR Indx USD, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI China A NR Indx USD, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 7 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 2.7300% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 2% .

L'excès de tracking du fonds par rapport à son indice provient des provisions faites dans la valorisation pour refléter l'impact des stocks dont la cotation est suspendue et du spread CNY/CNH. L'indice MSCI néglige ces effets auxquels le fonds et les investisseurs sont pourtant exposés.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	51 531 129,84	65 050 295,43
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	51 531 129,84	65 050 295,43
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS		
Créances	4 072,25	7 860,81
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 072,25	7 860,81
Comptes financiers	2 022 862,31	262 822,30
Liquidités	2 022 862,31	262 822,30
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	53 558 064,40	65 320 978,54

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	52 614 999,60	46 869 974,29
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 481 311,91	17 880 239,10
• Résultat de l'exercice	407 246,74	330 273,02
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	51 540 934,43	65 080 486,41
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	134 573,76	112 126,74
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	134 573,76	112 126,74
Comptes financiers	1 882 556,21	128 365,39
Concours bancaires courants	1 882 556,21	128 365,39
Emprunts	-	-
Total du passif	53 558 064,40	65 320 978,54

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 210,50	31 563,44
• Produits sur actions et valeurs assimilées	549 299,09	1 039 163,66
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	331,33
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	556 509,59	1 071 058,43
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-4 457,22	-25 798,10
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-4 457,22	-25 798,10
Résultat sur opérations financières (I - II)	552 052,37	1 045 260,33
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-280 551,00	-635 036,35
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	271 501,37	410 223,98
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	135 745,37	-79 950,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	407 246,74	330 273,02

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. Le Conseil d'Administration se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. Le Conseil d'Administration se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêt de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

Le délégataire de gestion financière réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité du délégataire de gestion financière à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les classes d'actions et parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit Italien sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les classes d'actions et parts d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de le déléataire de gestion financière.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés en Renminbi (RMB) est le fixing WM Reuters de 9h00 (GMT) publié par Thomson Reuters le jour même d'arrêt de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le déléataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent le Conseil d'Administration dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs et sont donc facturées au Compartiment;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.85% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation des revenus.

LYXOR UCITS ETF MSCI CHINA A (DR) (le "Compartiment") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs d'actions du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur d'actions du Compartiment en général, ou les actions du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global.

MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs d'actions du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des actions du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS D' ACTIONS DE COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	65 080 486,41	16 296 295,06
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	15 050 000,00	74 370 000,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-23 545 080,82	-43 553 678,94
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 226 797,59	19 073 709,05
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 951 438,44	-2 796 574,25
Plus-values réalisées sur contrats financiers	2,33	46 165,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	4,54	-8 225,09
Différences de change	-2 725 031,97	-1 543 558,89
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-3 866 306,58	2 863 437,81
- Différence d'estimation exercice N	-567 606,76	3 221 391,90
- Différence d'estimation exercice N-1	3 298 699,82	435 262,01
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	271 501,37	410 223,98
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	* 21 667,95	-
Actif net en fin d'exercice	51 540 934,43	65 080 486,41

* Provision liée aux titres suspendus et à la valorisation CNHCNY sur la NAV du 31/10/2016

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	2 022 862,31
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1 882 556,21
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	2 022 862,31	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 882 556,21	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CNY	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	51 531 129,84	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	4 072,25	-	-	-
Comptes financiers	808 929,35	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	107 834,96	-	-	-
Comptes financiers	688 895,47	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	4 072,25
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Dépôts de garantie (versés)	4 072,25
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	134 573,76
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Comptes d'ajustement	55 639,37
Ventes règlements différés	51 723,93
Frais provisionnés	27 210,46
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachatée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-RMB / FR0011720937	-	-	-	-
ACTION C-EUR / FR0011720903	-	-	-	-
ACTION C-USD / FR0011720911	115 127	15 050 000,00	149 000	23 545 080,82
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-RMB / FR0011720937		30 040,13		70 847,78
ACTION C-EUR / FR0011720903		-		-
ACTION C-USD / FR0011720911		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-RMB / FR0011720937		-		-
ACTION C-EUR / FR0011720903		-		-
ACTION C-USD / FR0011720911		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-RMB / FR0011720937		30 040,13		70 847,78
ACTION C-EUR / FR0011720903		-		-
ACTION C-USD / FR0011720911		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-RMB / FR0011720937	-
ACTION C-EUR / FR0011720903	-
ACTION C-USD / FR0011720911	0,65
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-RMB / FR0011720937	-
ACTION C-EUR / FR0011720903	-
ACTION C-USD / FR0011720911	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	407 246,74	330 273,02
Total	407 246,74	330 273,02

ACTION C-RMB / FR0011720937	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION C-EUR / FR0011720903	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION C-USD / FR0011720911	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	407 246,74	330 273,02
Total	407 246,74	330 273,02
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 481 311,91	17 880 239,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 481 311,91	17 880 239,10

ACTION C-RMB / FR0011720937	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION C-EUR / FR0011720903	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-	-
Total	-	-
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION C-USD / FR0011720911	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 481 311,91	17 880 239,10
Total	-1 481 311,91	17 880 239,10
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 28 août 2014.

Devise					
USD	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	51 540 934,43	65 080 486,41	16 296 295,06	-	-

ACTION C-RMB / FR0011720937	Devise de l'action et de la valeur liquidative : RMB				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION C-EUR / FR0011720903	Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	-	-	-	-	-
Valeur liquidative	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION C-USD / FR0011720911	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	398 634	432 507	147 436	-	-
Valeur liquidative	129,2938	150,4726	110,5313	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2,69	42,10	0,23	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CNE000000DM5	ADDSINO CO LTD SHS A	PROPRE	15 500,00	35 254,33	CNY	0,07
CNE0000012X9	ADVANCED TECH & MATERIAL A	PROPRE	15 000,00	26 850,60	CNY	0,05
CNE000000Y86	AEROSPACE HI-TECH HOLDINGS GROUP CO LTD	PROPRE	13 000,00	66 624,34	CNY	0,13
CNE000000J93	AEROSPACE TIMES ELECTRONIC TEC	PROPRE	10 600,00	25 236,61	CNY	0,05
CNE000000J93	AEROSPACE TIMES ELECTRONIC TEC	PROPRE	9 600,00	22 855,80	CNY	0,04
CNE000000SQ4	AG NEW STEEL -A-	PROPRE	36 800,00	24 621,02	CNY	0,05
CNE100000RJ0	AGRICUL BANK OF CHINA A	PROPRE	44 300,00	20 675,26	CNY	0,04
CNE100000RJ0	AGRICUL BANK OF CHINA A	PROPRE	681 300,00	317 969,56	CNY	0,62
CNE000001NN0	AIR CHINA LTD-A	PROPRE	52 700,00	57 597,34	CNY	0,11
CNE000001FB1	AISINO CORP A	PROPRE	12 500,00	40 689,44	CNY	0,08
CNE000001FB1	AISINO CORP A	PROPRE	20 598,00	67 049,68	CNY	0,13
CNE100000FT4	ALPHA GROUP	PROPRE	19 700,00	80 623,72	CNY	0,16
CNE1000000T0	ALUMINUM CORP OF CHINA LTD-A	PROPRE	113 700,00	66 834,95	CNY	0,13
CNE000001717	AN EXPRESSW.A	PROPRE	8 400,00	4 218,11	CNY	0,01
CNE000000DF9	AN HUI WENERGY CO LTD -A	PROPRE	66 100,00	78 588,21	CNY	0,15
CNE0000014G0	ANGEL YEAST CO LTD-A	PROPRE	10 300,00	25 784,99	CNY	0,05
CNE0000014G0	ANGEL YEAST CO LTD-A	PROPRE	1 200,00	3 004,08	CNY	0,01
CNE0000019V8	ANHUI CONCH CEMENT CO LTD -A-	PROPRE	35 600,00	89 594,15	CNY	0,17
CNE0000018M9	ANHUI JIANGHUAI AUTOMOBILE SERIE A	PROPRE	24 800,00	47 506,36	CNY	0,09
CNE0000019B0	ANHUI SHANYING PAPER INDUSTRY CO LTD	PROPRE	57 900,00	26 937,00	CNY	0,05
CNE100000KB2	ANHUI XINHUA MEDIA CO LTD-A	PROPRE	41 025,00	98 157,54	CNY	0,19
CNE000000XP6	ANHUI ZHONGDING SEALING SHS -A-	PROPRE	17 000,00	59 857,04	CNY	0,12
CNE0000003P4	ANXIN TRUST CO LTD	PROPRE	19 400,00	65 843,34	CNY	0,13
CNE000000Q45	APELOA PHARMACEUNTICAL CO LTD	PROPRE	17 600,00	20 301,30	CNY	0,04

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000Y76	ASIAN STAR ANCHOR CHAIN CO LTD	PROPRE	14 900,00	19 343,51	CNY	0,04
CNE0000003S8	AURORA OPTO — SHS -A-	PROPRE	3 400,00	14 090,51	CNY	0,03
CNE000000RM5	AVIC AERO ENGINE CONTROLS CO LTD	PROPRE	10 900,00	43 997,32	CNY	0,09
CNE000000JW1	AVIC AV ENGINE-A-SHS-A-	PROPRE	13 400,00	69 268,04	CNY	0,13
CNE000000GZ0	AVIC AVIATION HIGH TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	11 800,00	23 353,23	CNY	0,05
CNE000000KC1	AVIC CAPITAL A	PROPRE	20 000,00	19 525,02	CNY	0,04
CNE000000KC1	AVIC CAPITAL A	PROPRE	131 800,00	128 669,89	CNY	0,25
CNE000001JY5	AVIC ELECTROMECHANICAL SYSTEMS CO LTD	PROPRE	12 810,00	32 844,22	CNY	0,06
CNE000000N22	AVIC HEAVY MACHINERY CO LT-A	PROPRE	12 800,00	27 808,83	CNY	0,05
CNE0000015V6	AVIC HELICOPTER CO LTD A	PROPRE	16 155,00	103 050,53	CNY	0,20
CNE1000007T5	AVIC JONHON OPTRONIC TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	6 690,00	37 971,40	CNY	0,07
CNE100000734	BANK OF BEIJING CO LTD -A	PROPRE	214 032,00	294 614,89	CNY	0,57
CNE100000734	BANK OF BEIJING CO LTD -A	PROPRE	78 300,00	107 779,89	CNY	0,21
CNE000001N05	BANK OF CHINA LTD	PROPRE	198 100,00	99 184,60	CNY	0,19
CNE000001N05	BANK OF CHINA LTD	PROPRE	283 900,00	142 142,90	CNY	0,28
CNE1000000S2	BANK OF COMMUNICATIONS CO-A	PROPRE	310 500,00	257 725,86	CNY	0,50
CNE1000000S2	BANK OF COMMUNICATIONS CO-A	PROPRE	198 500,00	164 761,94	CNY	0,32
QS0003266440	BANK OF JIANGSU CO LTD-A	PROPRE	43 200,00	66 291,73	CNY	0,13
CNE100000627	BANK OF NANJING -A-	PROPRE	76 320,00	118 242,59	CNY	0,23
CNE100000627	BANK OF NANJING -A-	PROPRE	5 400,00	8 366,22	CNY	0,02
CNE1000005P7	BANK OF NINGBO CO LTD -A	PROPRE	32 600,00	80 840,38	CNY	0,16
CNE0000015R4	BAOSHAN IRON AND STEEL S.A	PROPRE	156 700,00	129 835,04	CNY	0,25
CNE0000015R4	BAOSHAN IRON AND STEEL S.A	PROPRE	38 100,00	31 568,06	CNY	0,06
CNE000001HP7	BAOTOU BEIFANG CHUANGYE CO LTD SHS -A-	PROPRE	15 100,00	27 810,16	CNY	0,05
CNE1000010M4	BBMG CORPORATION-A	PROPRE	1 200,00	778,05	CNY	0,00
CNE1000010M4	BBMG CORPORATION-A	PROPRE	35 200,00	22 822,71	CNY	0,04
CNE0000009R7	BEIHAI YINHE INDUSTRY INVESTMENT CO LTD	PROPRE	17 800,00	46 532,17	CNY	0,09
CNE000000GP1	BEIJING AEROSPACE CHANGFENG CO LTD	PROPRE	6 500,00	27 792,14	CNY	0,05

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000643	BEIJING BDSTAR NAVIGATION CO LTD -A	PROPRE	14 700,00	67 282,01	CNY	0,13
CNE000001295	BEIJING CAPITAL CO LTD-A	PROPRE	48 400,00	30 308,98	CNY	0,06
CNE000001782	BEIJING CAPITAL DEVELOPMEN-A	PROPRE	23 200,00	40 432,45	CNY	0,08
CNE100000N61	BEIJING DABEINONG TECHNOLO-A	PROPRE	44 100,00	47 807,36	CNY	0,09
CNE0000016Y8	BEIJING GEHUA CATV NETWORK A	PROPRE	20 200,00	48 868,09	CNY	0,09
CNE0000016Y8	BEIJING GEHUA CATV NETWORK A	PROPRE	15 300,00	37 013,95	CNY	0,07
CNE000001345	BEIJING HOMYEAR CAPITAL HOLDINGS CO LTD	PROPRE	22 200,00	36 263,37	CNY	0,07
CNE000000W70	BEIJING HUALIAN DEPARTMENT STORE CO LTD - A	PROPRE	46 000,00	27 311,40	CNY	0,05
CNE000001B82	BEIJING JINGNENG POWER CO LTD	PROPRE	26 300,00	16 702,61	CNY	0,03
CNE000001B82	BEIJING JINGNENG POWER CO LTD	PROPRE	12 200,00	7 747,98	CNY	0,02
CNE100001RY7	BEIJING KINGEE CULTURE DEVELOPMENT CO LTD -A	PROPRE	10 200,00	29 225,50	CNY	0,06
CNE000001NZ4	BEIJING NORTH STAR - A -	PROPRE	8 900,00	5 586,49	CNY	0,01
CNE000001NZ4	BEIJING NORTH STAR - A -	PROPRE	25 200,00	15 817,93	CNY	0,03
CNE100000HN3	BEIJING ORIENT LANDSCAPE AND ECO	PROPRE	44 400,00	99 216,06	CNY	0,19
CNE100000CS3	BEIJING ORIENTAL YUHONG WATERPROOF TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	8 300,00	28 954,63	CNY	0,06
CNE100000668	BEIJING SHIJI A INFORMATION TECH CO LIMITED	PROPRE	7 500,00	27 592,75	CNY	0,05
CNE000001196	BEIJING SHOUGANG CO LTD	PROPRE	38 300,00	35 806,56	CNY	0,07
CNE100001CN2	BEIJING SHOUNHANG RESOURCES SAVING CO LIMITED	PROPRE	18 630,00	25 121,39	CNY	0,05
CNE000000XH3	BEIJING SHUNXIN AGRICULTURE A	PROPRE	6 200,00	18 396,35	CNY	0,04
CNE000001L31	BEIJING SL PHARMACEUTICAL -A	PROPRE	10 300,00	45 606,73	CNY	0,09
CNE100001278	BEIJING SPC ENVIRONMENT SHS - A-	PROPRE	11 600,00	30 512,79	CNY	0,06
CNE000001HG6	BEIJING TEAMSUN TECHNOLOGY CO LTD SHS -A-	PROPRE	16 700,00	31 373,55	CNY	0,06
CNE000000WF9	BEIJING TIAN TAN BIOLOGICAL A	PROPRE	5 400,00	32 444,03	CNY	0,06
CNE000000WF9	BEIJING TIAN TAN BIOLOGICAL A	PROPRE	700,00	4 205,71	CNY	0,01
CNE000000R69	BEIJING TONGRENTANG CO-A	PROPRE	9 000,00	41 724,76	CNY	0,08
CNE000000R69	BEIJING TONGRENTANG CO-A	PROPRE	6 700,00	31 061,77	CNY	0,06
CNE000001FK2	BEIJING XINWEI TELECOM TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	15 300,00	39 567,41	CNY	0,08
CNE000000S84	BEIJING YANJING BREWERY A	PROPRE	34 800,00	39 164,65	CNY	0,08

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001261	BEIJING ZHONGKE SANHUAN HI TECH	PROPRE	18 700,00	46 288,78	CNY	0,09
CNE000000QS4	BEIJNG NEW BUILDING SHS -A-	PROPRE	24 800,00	38 898,81	CNY	0,08
CNE000000WC6	BEIQI FOTON MOTOR CO LTD-A	PROPRE	83 200,00	34 529,45	CNY	0,07
CNE0000005N4	BESTTONE HLDG SHS A	PROPRE	4 500,00	14 109,86	CNY	0,03
CNE100000C23	BETTER LIFE COMMERCIAL CHAIN SHARE CO LTD	PROPRE	41 700,00	87 454,96	CNY	0,17
CNE000000Y52	BJ URBAN CONSTRUCTION A	PROPRE	14 700,00	28 788,63	CNY	0,06
CNE0000016L5	BOE TECHNOLOGIE GROUP CO LT-A	PROPRE	735 800,00	268 421,20	CNY	0,52
CNE0000009B1	BOHAI FINANCIAL INVESTMENT HOLDING CO LTD SHS A	PROPRE	30 000,00	31 813,08	CNY	0,06
CNE000001C99	BRIGHT DAIRY AND FOOD CO.LTD	PROPRE	22 478,00	48 004,95	CNY	0,09
CNE000001220	BRIGHT OCEANS INTER TELECO CORP	PROPRE	6 400,00	14 301,41	CNY	0,03
CNE100001526	BYD CO LTD -A	PROPRE	13 200,00	109 486,63	CNY	0,21
CNE100000SN0	CACHET PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	9 900,00	62 185,72	CNY	0,12
CNE1000013D7	CAMEL GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	7 600,00	21 001,36	CNY	0,04
CNE000001QC6	CANGZHOU MINGZHU PLASTIC CO LTD -A	PROPRE	8 900,00	31 284,34	CNY	0,06
CNE100000M39	CANNY ELEVATOR A	PROPRE	10 300,00	22 377,42	CNY	0,04
CNE000000WT0	CCS SUPPLY CHAIN MANAGEMENT CO LTD	PROPRE	6 100,00	14 045,46	CNY	0,03
CNE000001K57	CEFC ANHUI INTERNATIONAL HOLDING CO LTD	PROPRE	43 700,00	57 184,09	CNY	0,11
CNE0000007J8	CHANGCHUN HI & NEW	PROPRE	3 510,00	60 995,25	CNY	0,12
CNE000000SH3	CHANGJIANG SECURITIES CO L-A	PROPRE	114 900,00	185 651,05	CNY	0,36
CNE000001527	CHANGSHA ZOOMLION HEAVY INDUST	PROPRE	200 300,00	135 193,94	CNY	0,26
CNE000001D64	CHANGYUAN GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	16 900,00	34 694,58	CNY	0,07
CNE000001D64	CHANGYUAN GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	2 780,00	5 707,15	CNY	0,01
CNE100001070	CHANGZHOU QIANHONG BIOPHARMA CO LTD	PROPRE	53 100,00	65 328,03	CNY	0,13
CNE000000TG3	CHENGDE LOLO -A-	PROPRE	13 390,00	23 296,25	CNY	0,05
CNE000000JB5	CHENGDU B-RAY MEDIA CO LTD-A	PROPRE	27 900,00	34 448,52	CNY	0,07
CNE000000FW9	CHENGDU DR PENG TELECOM-A	PROPRE	8 700,00	28 345,55	CNY	0,05
CNE000000FW9	CHENGDU DR PENG TELECOM-A	PROPRE	47 600,00	155 085,98	CNY	0,30
CNE100000HQ6	CHENGDU SANTAI HOLDING GROUP CO LTD A	PROPRE	17 062,00	27 668,93	CNY	0,05

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000HN4	CHENGDU XINGRONG ENVIRONMENT CO LTD-A	PROPRE	46 000,00	40 763,28	CNY	0,08
CNE000000KN8	CHENGTON MINING GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	17 000,00	19 006,62	CNY	0,04
CNE000000KN8	CHENGTON MINING GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	4 700,00	5 254,77	CNY	0,01
CNE0000015H5	CHENMING PAPER -A-	PROPRE	19 500,00	27 417,74	CNY	0,05
CNE0000018C0	CHINA AVIONICS SYSTEMS CO LTD	PROPRE	12 200,00	34 631,66	CNY	0,07
CNE000000222	CHINA BAOAN GROUP-A	PROPRE	34 965,00	53 603,23	CNY	0,10
CNE000001N13	CHINA CAMC ENGINEERING A	PROPRE	9 960,00	34 333,67	CNY	0,07
CNE1000000R4	CHINA CITIC BANK CORP LTD-A	PROPRE	48 800,00	43 749,05	CNY	0,08
CNE100000957	CHINA COAL ENERGY CO-A	PROPRE	45 200,00	44 393,58	CNY	0,09
CNE100001FN5	CHINA COMMUNICATIONS CONST-A	PROPRE	30 300,00	60 145,34	CNY	0,12
CNE100000742	CHINA CONSTRUCTION BANK	PROPRE	182 100,00	141 467,20	CNY	0,27
CNE100000601	CHINA COSCO HOLDINGS-A	PROPRE	95 800,00	74 423,71	CNY	0,14
CNE000000W05	CHINA CSSC HOLDINGS A	PROPRE	6 000,00	19 965,15	CNY	0,04
CNE000000W05	CHINA CSSC HOLDINGS A	PROPRE	8 800,00	29 282,22	CNY	0,06
CNE000000V14	CHINA CYTS TOURS HOLD.CO.LTD	PROPRE	12 700,00	42 709,73	CNY	0,08
CNE000000SM3	CHINA DONGFANGHONG SPACESA-A	PROPRE	6 600,00	30 880,85	CNY	0,06
CNE000000SM3	CHINA DONGFANGHONG SPACESA-A	PROPRE	9 200,00	43 046,03	CNY	0,08
CNE000000TR0	CHINA EASTERN AIRLINES CO-A	PROPRE	60 900,00	56 845,28	CNY	0,11
CNE100000SL4	CHINA EVERBRIGHT BANK CO-A	PROPRE	321 800,00	181 080,25	CNY	0,35
CNE100000L48	CHINA FIRST HEAVY INDUSTR-A	PROPRE	61 200,00	50 798,14	CNY	0,10
CNE000001GG8	CHINA FORTUNE LAND AND DEV	PROPRE	16 500,00	67 649,33	CNY	0,13
CNE000000QF1	CHINA GEZHOUBA GROUP	PROPRE	54 200,00	68 842,69	CNY	0,13
CNE000000RL7	CHINA GREATWALL COMPUTER SHENZHEN CO LTD SHS -A-	PROPRE	29 400,00	50 282,40	CNY	0,10
CNE100000YM0	CHINA HAINAN RUBBER INDUST-A	PROPRE	31 300,00	29 216,05	CNY	0,06
CNE0000001C6	CHINA HIGH-SPEED RAILWAY TECHNOLOGY CO LTD SHS-A	PROPRE	13 500,00	19 559,73	CNY	0,04
CNE100000G29	CHINA INTERNATIONAL TRAVEL-A	PROPRE	2 500,00	16 633,93	CNY	0,03
CNE100000G29	CHINA INTERNATIONAL TRAVEL-A	PROPRE	6 100,00	40 586,79	CNY	0,08
CNE000000644	CHINA INTL MARINE CONTAIN-A	PROPRE	21 300,00	43 853,32	CNY	0,09

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000YM1	CHINA JUSHI CO LTD	PROPRE	3 520,00	5 661,49	CNY	0,01
CNE000000YM1	CHINA JUSHI CO LTD	PROPRE	15 400,00	24 769,01	CNY	0,05
CNE000001Q93	CHINA LIFE INSURANCE CO LTD	PROPRE	30 900,00	99 625,91	CNY	0,19
CNE000000Q29	CHINA MEHECO CO LTD	PROPRE	7 400,00	22 273,88	CNY	0,04
CNE000000Q29	CHINA MEHECO CO LTD	PROPRE	800,00	2 407,99	CNY	0,00
CNE000001PQ8	CHINA MERCHANTS ENERGY	PROPRE	36 300,00	28 843,57	CNY	0,06
CNE100000HK9	CHINA MERCHANTS SECURITIES-A	PROPRE	37 400,00	99 150,78	CNY	0,19
CNE100000HK9	CHINA MERCHANTS SECURITIES-A	PROPRE	2 800,00	7 423,05	CNY	0,01
EVL000500711	CHINA MERCHANTS SHEKOU INDUS	PROPRE	65 239,00	162 548,31	CNY	0,32
CNE000001B33	CHINA MERCHT BK -A-	PROPRE	108 700,00	286 728,64	CNY	0,56
CNE000001B33	CHINA MERCHT BK -A-	PROPRE	249 900,00	659 185,71	CNY	1,28
CNE0000015Y0	CHINA MINSHENG BANKING-A	PROPRE	671 644,00	912 613,81	CNY	1,77
CNE0000015Y0	CHINA MINSHENG BANKING-A	PROPRE	83 900,00	114 001,31	CNY	0,22
CNE100001NR0	CHINA MOLYBDENUM CO LTD	PROPRE	96 500,00	54 729,14	CNY	0,11
CNE0000009N6	CHINA NATIONAL ACCORD SHS A	PROPRE	4 200,00	45 152,43	CNY	0,09
CNE100000KC0	CHINA NATIONAL CHEMICAL ENGINEERING A	PROPRE	37 400,00	32 976,61	CNY	0,06
CNE1000022N7	CHINA NATIONAL NUCLEAR POWER CO LTD	PROPRE	107 300,00	107 128,86	CNY	0,21
CNE000001BB0	CHINA NATIONAL SOFTWARE AND SERVICE CO LTD	PROPRE	5 500,00	22 192,36	CNY	0,04
CNE000000PK3	CHINA NONFERROUS METAL IND-A	PROPRE	32 400,00	40 004,73	CNY	0,08
CNE000000T18	CHINA NORTHERN RARE EARTH HIGH-TECH CO LTD	PROPRE	37 600,00	69 748,93	CNY	0,14
CNE1000008M8	CHINA PACIFIC INSURANCE	PROPRE	19 000,00	82 276,85	CNY	0,16
CNE1000008M8	CHINA PACIFIC INSURANCE	PROPRE	44 500,00	192 701,04	CNY	0,37
CNE0000018G1	CHINA PETROLEUM & CHEMICAL-A	PROPRE	100 200,00	74 142,21	CNY	0,14
CNE0000018G1	CHINA PETROLEUM & CHEMICAL-A	PROPRE	151 800,00	112 323,23	CNY	0,22
CNE1000009T1	CHINA RAILWAY CONSTRUCTION CORPORATION	PROPRE	40 200,00	61 153,79	CNY	0,12
CNE1000009T1	CHINA RAILWAY CONSTRUCTION CORPORATION	PROPRE	65 000,00	98 880,50	CNY	0,19
CNE0000017Z3	CHINA RAILWAY ERJU CO LTD A	PROPRE	26 600,00	50 757,97	CNY	0,10
CNE100000866	CHINA RAILWAY GROUP LIMITED A	PROPRE	124 200,00	154 268,64	CNY	0,30

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000VW6	CHINA RAILWAY TIELONG CONT-A	PROPRE	88 900,00	100 181,23	CNY	0,19
CNE000000Q94	CHINA RESOURCES DOUBLE CRA-A	PROPRE	5 000,00	16 763,16	CNY	0,03
CNE000000Q94	CHINA RESOURCES DOUBLE CRA-A	PROPRE	3 600,00	12 069,48	CNY	0,02
CNE0000011K8	CHINA RESOURCES SANJIU MED A	PROPRE	10 600,00	42 081,89	CNY	0,08
CNE0000001Y0	CHINA SECURITY & FIRE CO LTD	PROPRE	14 400,00	43 513,92	CNY	0,08
CNE100000767	CHINA SHENHUA ENERGY COMPANY -A- LTD	PROPRE	4 600,00	11 474,86	CNY	0,02
CNE100000767	CHINA SHENHUA ENERGY COMPANY -A- LTD	PROPRE	23 300,00	58 122,68	CNY	0,11
CNE100000J75	CHINA SHIPBUILDING INDUSTR-A	PROPRE	160 300,00	154 362,28	CNY	0,30
CNE100000J75	CHINA SHIPBUILDING INDUSTR-A	PROPRE	77 900,00	75 014,48	CNY	0,15
CNE000001KB1	CHINA SHIPBUILDING INDUSTRY GROUP POWER CO LTD SHS A	PROPRE	8 500,00	40 674,67	CNY	0,08
CNE1000008F2	CHINA SHIPPING CONTAINER LINES	PROPRE	94 300,00	57 381,11	CNY	0,11
CNE000001LS3	CHINA SINOMA INTERNATIONAL ENG	PROPRE	10 200,00	10 711,00	CNY	0,02
CNE000001LS3	CHINA SINOMA INTERNATIONAL ENG	PROPRE	7 200,00	7 560,70	CNY	0,01
CNE100000W03	CHINA SOUTH PUBLISHING -A	PROPRE	12 583,00	33 897,61	CNY	0,07
CNE000001FG0	CHINA SOUTHERN AIRLINE -A-	PROPRE	65 600,00	69 467,72	CNY	0,13
CNE000000VF1	CHINA SPORTS INDUSTRY GROUP CO LTD	PROPRE	10 200,00	27 824,49	CNY	0,05
CNE000000VF1	CHINA SPORTS INDUSTRY GROUP CO LTD	PROPRE	6 000,00	16 367,34	CNY	0,03
CNE100000F46	CHINA STATE CEC LTD	PROPRE	256 500,00	272 001,87	CNY	0,53
CNE100000F46	CHINA STATE CEC LTD	PROPRE	124 300,00	131 812,21	CNY	0,26
CNE100000MJ1	CHINA TRANSINFO TECHNOLOGY CO LTD-A	PROPRE	23 200,00	57 599,11	CNY	0,11
CNE000001CS2	CHINA UNITED NETWORK-A	PROPRE	127 600,00	96 678,10	CNY	0,19
CNE000001CS2	CHINA UNITED NETWORK-A	PROPRE	165 800,00	125 620,92	CNY	0,24
CNE0000000T2	CHINA VANKE A	PROPRE	218 100,00	802 719,43	CNY	1,56
CNE100000KW8	CHINA XD ELECTRIC CO LTD-A	PROPRE	39 800,00	32 212,45	CNY	0,06
CNE000001G87	CHINA YANGTZE POWER CO LTD	PROPRE	82 500,00	163 883,90	CNY	0,32
CNE000001G87	CHINA YANGTZE POWER CO LTD	PROPRE	72 100,00	143 224,60	CNY	0,28
CNE000000RY0	CHINA ZHENHUA GROUP SCIENCE & TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	17 900,00	50 653,40	CNY	0,10
CNE0000019X4	CHINESE UNIVERSE PUBLISHING AND MEDIA CO LTD	PROPRE	9 700,00	33 050,60	CNY	0,06

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000R36	CHONG QING CHANGAN AUTOMOBILE A	PROPRE	55 600,00	128 759,99	CNY	0,25
CNE000000LF2	CHONGQING DEPARTMENT STORE CO LTD SHS A	PROPRE	3 600,00	13 818,75	CNY	0,03
CNE000000LF2	CHONGQING DEPARTMENT STORE CO LTD SHS A	PROPRE	4 100,00	15 738,02	CNY	0,03
CNE000001C08	CHONGQING DIMA INDUSTRY CO LTD A	PROPRE	49 900,00	52 547,27	CNY	0,10
CNE000001R76	CHONGQING IRON & STEEL -A-	PROPRE	68 400,00	25 457,56	CNY	0,05
CNE000000107	CHONGQING ZONGSHEN SHS A	PROPRE	22 100,00	33 227,69	CNY	0,06
CNE100000TM0	CHUYING AGRO-PASTORA GROUP-A	PROPRE	38 400,00	29 888,35	CNY	0,06
CNE000000TD0	CITIC GUOAN INFORMATION-A	PROPRE	65 750,00	107 013,22	CNY	0,21
CNE100001SX7	CITIC HEAVY INDUSTRIES CO -A	PROPRE	35 300,00	27 527,62	CNY	0,05
CNE000001DB6	CITIC SECURITIES -A-	PROPRE	215 000,00	527 434,05	CNY	1,02
CNE000000QD6	CITYCHAMP DARTONG CO LTD	PROPRE	22 200,00	24 328,59	CNY	0,05
CNE000000NS1	CMST DEVELOPMENT CO LTD-A	PROPRE	11 100,00	13 688,93	CNY	0,03
CNE000000NS1	CMST DEVELOPMENT CO LTD-A	PROPRE	12 500,00	15 415,46	CNY	0,03
CNE000000ZR7	COFCO BIOCHEMICAL (ANHUI) CO LTD -A	PROPRE	17 200,00	28 731,03	CNY	0,06
CNE000000BJ5	COFCO PTY GRP-A-	PROPRE	23 500,00	31 931,24	CNY	0,06
CNE000000LH8	COFCO TUNHE CO LTD-A	PROPRE	23 000,00	39 472,45	CNY	0,08
CNE000001B58	COSCO SHIPPING CO LTD-A	PROPRE	31 100,00	26 824,60	CNY	0,05
CNE000001BD6	COSCO SHIPPING ENERGY TRANSPORTATION CO LTD	PROPRE	31 400,00	31 535,42	CNY	0,06
CNE100000CP9	CRRC CORPORATION LTD	PROPRE	239 100,00	329 120,97	CNY	0,64
CNE0000002R2	CSG HLDGS -A-	PROPRE	29 400,00	50 499,50	CNY	0,10
CNE000000BP2	CSSC OFFSHORE AND MARINE ENGINEERING CO LTD	PROPRE	5 400,00	22 020,15	CNY	0,04
CNE000001KP1	DA AN GENE CO LTD SUN YAT-SEN UNIVERSITY SHS -A-	PROPRE	23 546,00	91 912,46	CNY	0,18
CNE100000X77	DALIAN PORT PDA COMPANY LTD-A	PROPRE	57 300,00	20 564,63	CNY	0,04
CNE100000LB0	DALIAN ZEUS ENTERTAINMENT CO LTD-A	PROPRE	8 600,00	95 376,33	CNY	0,19
CNE000001NG4	DAQIN RAILWAY -A-	PROPRE	202 800,00	203 075,59	CNY	0,39
CNE000000DW4	DASHANG GROUP CO LTD -A	PROPRE	6 500,00	40 262,60	CNY	0,08
CNE000000X87	DATANG TELECOM SHS -A-	PROPRE	10 800,00	29 413,37	CNY	0,06
CNE000001MZ6	DATONG COAL INDUSTRY A	PROPRE	8 000,00	9 027,00	CNY	0,02

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001MZ6	DATONG COAL INDUSTRY A	PROPRE	9 900,00	11 170,91	CNY	0,02
CNE100001TW7	DAWNING INFORMATION INDUSTRY CL LTD -A	PROPRE	8 800,00	42 097,25	CNY	0,08
CNE100001TW7	DAWNING INFORMATION INDUSTRY CL LTD -A	PROPRE	3 800,00	18 178,36	CNY	0,04
CNE000000511	DAZHONG TRANSPORTN SHS A	PROPRE	30 900,00	31 215,81	CNY	0,06
CNE000001BT2	DELUXE FAMILY CO LTD-A	PROPRE	20 000,00	28 416,14	CNY	0,06
CNE000001NL4	DHC SOFTWARE CO LIMITED	PROPRE	20 600,00	65 352,40	CNY	0,13
CNE000000FM0	DIGITAL CHINA INFORMATION SERVICE COMPANY	PROPRE	4 400,00	17 208,01	CNY	0,03
CNE100000P85	DO-FLUROIDE CHEMICALS CO LTD - A	PROPRE	10 750,00	54 664,52	CNY	0,11
CNE0000006Y9	DONG-E E-JIAO-A CO LTD	PROPRE	16 200,00	133 987,14	CNY	0,26
CNE000000ZT3	DONGEFNG AUTOMOBILE CO LTD SHS A	PROPRE	20 800,00	23 408,76	CNY	0,05
CNE000000J28	DONGFANG ELECTRIC CORP A	PROPRE	17 319,00	24 862,75	CNY	0,05
CNE000000J28	DONGFANG ELECTRIC CORP A	PROPRE	5 200,00	7 465,00	CNY	0,01
CNE100001D88	DONGJIANG ENVIRONMENTAL CO LTD	PROPRE	32 000,00	89 419,28	CNY	0,17
CNE100002177	DONGXING SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	39 000,00	133 517,47	CNY	0,26
CNE000000578	DONGXU OPTOELECTRONIC TECHN A	PROPRE	67 600,00	133 686,44	CNY	0,26
CNE000000ND3	EASTERN COMMUNICATIONS SHS - A-	PROPRE	7 300,00	10 468,93	CNY	0,02
CNE000000QX4	EASTERN GOLD JADE CO LTD	PROPRE	14 300,00	21 267,95	CNY	0,04
CNE000001JK4	ELEC-TECH INTERNATIONAL CO LTD SHS A	PROPRE	28 400,00	25 754,12	CNY	0,05
CNE0000013S7	ELIONCLEAN SHS A	PROPRE	19 500,00	19 353,70	CNY	0,04
CNE1000007Y5	ETERNAL ASIA SUPPLY CHAIN MANAGEMENT LIMITED	PROPRE	34 200,00	64 098,49	CNY	0,12
CNE100000FD8	EVERBRIGHT SECURITIE CO -A	PROPRE	28 800,00	71 800,09	CNY	0,14
CNE000001CC6	FANGDA CARBON NEW MATERIAL-A	PROPRE	24 100,00	37 978,83	CNY	0,07
CNE000000R85	FAW CAR	PROPRE	21 200,00	35 600,52	CNY	0,07
CNE0000001V6	FELIO ACOUSTICS CO LTD SHANGHAI SHS - A	PROPRE	33 800,00	58 356,77	CNY	0,11
CNE0000018P2	FIBERHOME TELE -A-	PROPRE	10 400,00	43 668,70	CNY	0,08
CNE000000KT5	FINANCIAL STREET HOLDING-A	PROPRE	42 500,00	70 678,51	CNY	0,14
CNE000000DN3	FOSHAN ELECTRICAL AND LIGHTNING CO LTD SHS A	PROPRE	19 170,00	29 020,58	CNY	0,06
CNE1000015Y8	FOUNDER SECURITIES CO LTD	PROPRE	197 300,00	218 257,40	CNY	0,42

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001S2	FOUNDER TECHNOLOGY GROUP CORP	PROPRE	53 100,00	39 761,48	CNY	0,08
CNE0000014B1	FUJIAN NEWLAND COMPUTER CO LTD SHS A	PROPRE	16 260,00	45 099,96	CNY	0,09
CNE000000S19	FUJIAN QINGSHA PAPER INDUSTRY CO LTD	PROPRE	66 500,00	63 447,46	CNY	0,12
CNE100000TQ1	FUJIAN RONGJI SOFTWARE CO LTD-A	PROPRE	10 100,00	23 777,70	CNY	0,05
CNE000001KN6	FUJIAN SEPTWOLVES A	PROPRE	10 100,00	15 856,77	CNY	0,03
CNE100000QF0	FUJIAN STAR-NET COMMUNICATION CO LTD -A	PROPRE	12 500,00	36 369,41	CNY	0,07
CNE100000G78	FUJIAN SUNNER DEVELOPMENT	PROPRE	29 700,00	115 627,71	CNY	0,22
CNE0000016F7	FUSHUN SPECIAL STEEL CO LTD -A	PROPRE	57 575,00	60 629,44	CNY	0,12
CNE0000016F7	FUSHUN SPECIAL STEEL CO LTD -A	PROPRE	6 200,00	6 528,92	CNY	0,01
EVL000501053	FUTURE LAND HOLDINGS	PROPRE	35 000,00	57 378,75	CNY	0,11
CNE000000230	FUYAO GROUP GLASS INDUSTRY-A	PROPRE	37 300,00	97 728,79	CNY	0,19
CNE000000487	GANSU GANTAI HOLDING GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	10 300,00	24 978,74	CNY	0,05
CNE000001600	GANSU JIU STEEL GROUP HONG-A	PROPRE	32 700,00	12 991,52	CNY	0,03
CNE000000SP6	GANSU YASHENG IND GROUP A	PROPRE	37 600,00	30 653,99	CNY	0,06
CNE100000ZS4	GCI SCIENCE & TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	9 000,00	41 405,75	CNY	0,08
CNE100000WW3	GCL SYSTEM INTEGRATION TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	14 100,00	12 411,53	CNY	0,02
CNE000001931	GD GZ DAILY MEDIA SHARE A	PROPRE	8 260,00	9 344,78	CNY	0,02
CNE000000PC0	GD POWER DEVELOPMENT CO -A	PROPRE	132 900,00	59 081,50	CNY	0,11
CNE000000PC0	GD POWER DEVELOPMENT CO -A	PROPRE	202 000,00	89 800,33	CNY	0,17
CNE100000KT4	GEM CO LTD SHS A	PROPRE	34 380,00	37 117,89	CNY	0,07
CNE000001790	GEMDALE CORP-A	PROPRE	46 908,00	83 066,55	CNY	0,16
CNE000000MV7	GEO-JADE PETROLEUM CORP-A	PROPRE	43 310,00	53 603,39	CNY	0,10
CNE0000008L2	GF SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	82 300,00	211 499,41	CNY	0,41
CNE000001DG5	GLARU TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	4 860,00	24 605,78	CNY	0,05
CNE1000019L7	GLOBAL TOP E-COMMERCE CO LTD-A	PROPRE	23 300,00	69 341,15	CNY	0,13
CNE100000PH8	GLODON COMPANY LTD	PROPRE	11 750,00	27 349,80	CNY	0,05
CNE100000BP1	GOERTEK INC -A	PROPRE	18 200,00	82 575,78	CNY	0,16
CNE000001675	GRANDBLUE ENVIRONMENT CO LTD	PROPRE	29 700,00	68 560,74	CNY	0,13

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE1000018V8	GREAT WALL MOTOR CO LTD-A	PROPRE	29 454,00	45 981,10	CNY	0,09
CNE000000S76	GREATTOWN HOLDINGS LTD SHS A	PROPRE	50 500,00	67 648,59	CNY	0,13
CNE000000S35	GREATWALL INFORMATION INDUSTRY CO LTD	PROPRE	21 700,00	65 092,32	CNY	0,13
CNE100000650	GRG BANKING EQUIPMENT	PROPRE	15 900,00	35 412,66	CNY	0,07
CNE0000009H8	GUANG DONG SHAONENG GROUP CO LTD	PROPRE	52 900,00	80 004,74	CNY	0,16
CNE100000P10	GUANGDONG ADVERTISING GROUP CO LTD -A	PROPRE	23 205,00	45 170,72	CNY	0,09
CNE000000P12	GUANGDONG BAOLIHUA NEW ENERG A	PROPRE	31 700,00	38 812,70	CNY	0,08
CNE100000KZ1	GUANGDONG CHJ INDUSTRY CO LTD - A	PROPRE	13 200,00	20 489,75	CNY	0,04
CNE000000PJ5	GUANGDONG GOLDEN DRAGON DE-A	PROPRE	13 600,00	40 493,89	CNY	0,08
CNE000001F47	GUANGDONG GUANHAO HIGH-TECH CO LTD	PROPRE	19 268,00	24 131,96	CNY	0,05
CNE100000HP8	GUANGDONG HAID SHS A	PROPRE	13 400,00	30 042,54	CNY	0,06
CNE000000BL1	GUANGDONG HEC TECHNOLOGY HOLDING CO LTD	PROPRE	26 300,00	26 529,96	CNY	0,05
CNE000000X46	GUANGDONG HIGHSUN GROUP CO LTD -A	PROPRE	28 100,00	21 082,89	CNY	0,04
CNE000000HB9	GUANGDONG MEIYAN JIXIANG HYDROPOWER CO LTD	PROPRE	48 500,00	50 285,05	CNY	0,10
CNE000000XL5	GUANGDONG SHENGYI SCI TECH A	PROPRE	12 900,00	24 939,60	CNY	0,05
CNE000000XL5	GUANGDONG SHENGYI SCI TECH A	PROPRE	9 300,00	17 979,71	CNY	0,03
CNE000001Q44	GUANGSHEN RAILWAY CO LTD-A	PROPRE	80 300,00	52 420,10	CNY	0,10
CNE000000DB8	GUANGXI LIUGONG MACHINERY-A	PROPRE	20 100,00	21 374,14	CNY	0,04
CNE000001DX0	GUANGZHOU BAIYUN INTERNATIONAL AIRPORT CO LTD	PROPRE	12 900,00	27 892,72	CNY	0,05
CNE000001733	GUANGZHOU BAIYUNSHAN PHARMACEUTICAL -A-	PROPRE	13 100,00	47 827,74	CNY	0,09
CNE000000SB6	GUANGZHOU DEVELOPMENT IND-A	PROPRE	13 100,00	16 116,71	CNY	0,03
CNE000000JS9	GUANGZHOU GUANGRI STOCK CO LTD-A	PROPRE	21 400,00	44 754,54	CNY	0,09
CNE100000T24	GUANGZHOU HAIGE COMMUNICAT-A	PROPRE	31 000,00	57 459,98	CNY	0,11
CNE100000PY3	GUIZHOU BAILING BAILING GROUP PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	11 200,00	37 102,86	CNY	0,07
CNE0000017V2	GUIZHOU PANJIANG REFINED-A	PROPRE	2 000,00	2 637,80	CNY	0,01
CNE0000017V2	GUIZHOU PANJIANG REFINED-A	PROPRE	14 700,00	19 387,81	CNY	0,04
CNE000001H03	GUIZHOU YIBAI -A-	PROPRE	12 500,00	30 849,39	CNY	0,06
CNE000001PR6	GUOMAI TECHNOLOGIES INC-A	PROPRE	32 200,00	53 168,91	CNY	0,10

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100001WS9	GUOSEN SECURITIES CO LTD	PROPRE	22 300,00	56 418,60	CNY	0,11
CNE1000022F3	GUOTAI JUNAN SECURITIES CO LTD	PROPRE	65 600,00	172 845,77	CNY	0,34
CNE000001NY7	GUOXUAN HIGH-TECH CO LTD	PROPRE	9 100,00	47 241,84	CNY	0,09
CNE000000QZ9	GUOYUAN SECURITIES CO. LTD	PROPRE	21 700,00	71 790,64	CNY	0,14
CNE100000NG5	GZ XINBANG PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	20 350,00	31 347,92	CNY	0,06
CNE0000011C5	HAINAN AIRLINES CO-A	PROPRE	269 100,00	127 976,33	CNY	0,25
CNE0000011C5	HAINAN AIRLINES CO-A	PROPRE	46 000,00	21 876,30	CNY	0,04
CNE0000004W8	HAINAN HAIYAO CO LTD	PROPRE	20 200,00	42 304,61	CNY	0,08
CNE100000KP2	HAINING CHINA LEATHER MAR-A	PROPRE	10 700,00	17 004,20	CNY	0,03
CNE100001BC7	HISCO PHARMACEUTICAL GROUP CO LTD	PROPRE	5 800,00	15 205,00	CNY	0,03
CNE000000CK1	HAITONG SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	164 100,00	394 569,08	CNY	0,77
CNE100000RC5	HANGZHOU GREAT STAR INDUSTRIAL CO LTD	PROPRE	10 500,00	27 929,49	CNY	0,05
CNE100000PM8	HANGZHOU HIKVISION DIGITAL A	PROPRE	65 450,00	237 216,16	CNY	0,46
CNE100000F95	HANGZHOU LIAISON INTERACTIVE INFO TECHNOLOGY	PROPRE	11 250,00	30 655,54	CNY	0,06
CNE100000WY9	HANGZHOU ROBAM APPLIANCES CO LTD -A	PROPRE	7 800,00	43 591,90	CNY	0,08
CNE100000M05	HANGZHOU ZHOZHENG ELECTRIC CO LTD - A	PROPRE	6 600,00	24 057,43	CNY	0,05
CNE000001JQ1	HAN'S LASER TECHNOLOGY INDUSTRY GROUP CO LTD	PROPRE	19 700,00	65 639,52	CNY	0,13
CNE100000QG8	HARBIN GLORIA A SHS	PROPRE	21 300,00	26 834,20	CNY	0,05
CNE0000009T3	HARBIN PHARMACEUTICAL GRP-A	PROPRE	33 700,00	46 089,39	CNY	0,09
CNE100001JZ1	HEFEI MEIYA OPTOELECTRONIC TECHNOLOGY INC	PROPRE	5 200,00	16 243,28	CNY	0,03
CNE0000019Z9	HEILONGJIANG AGRI-A	PROPRE	14 900,00	23 348,65	CNY	0,05
CNE1000015M3	HENAN BILLIONS CHEMICALS -A CO LTD	PROPRE	25 600,00	54 256,52	CNY	0,11
CNE000000XT8	HENAN HUANGHE WHIRLWIND CO LTD	PROPRE	10 300,00	29 329,48	CNY	0,06
CNE000001774	HENAN PINGGAO A	PROPRE	3 500,00	8 958,32	CNY	0,02
CNE000001774	HENAN PINGGAO A	PROPRE	16 200,00	41 464,23	CNY	0,08
CNE100000LG9	HENAN SENYUAN ELECTRIC CO LTD A	PROPRE	8 400,00	22 356,00	CNY	0,04
CNE000001BQ8	HENAN ZHONGFU INDUSTRIAL A	PROPRE	31 400,00	28 428,25	CNY	0,06
CNE000001Q69	HENGBAO CO LIMITED	PROPRE	13 500,00	27 315,83	CNY	0,05

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001N70	HENGDIAN GROUP DMEGC -A MAGNETICS CO LTD	PROPRE	25 300,00	54 629,59	CNY	0,11
CNE1000009R5	HENGKANG MEDICAL GROUP SHS A	PROPRE	33 000,00	64 140,14	CNY	0,12
CNE000001FQ9	HENGTONG OPTIC-ELECTRIC CO LTD	PROPRE	23 100,00	64 003,67	CNY	0,12
CNE000001FQ9	HENGTONG OPTIC-ELECTRIC CO LTD	PROPRE	16 700,00	46 271,05	CNY	0,09
CNE000000H20	HESTEEL-A-SHS-A-	PROPRE	57 300,00	26 488,60	CNY	0,05
CNE000000PF3	HISSENSE ELECTRIC CO LTD-A	PROPRE	6 500,00	16 387,28	CNY	0,03
CNE000000PF3	HISSENSE ELECTRIC CO LTD-A	PROPRE	3 800,00	9 580,26	CNY	0,02
CNE0000017Q2	HNA INNOVATION HAINAN CO LTD SHS A	PROPRE	20 900,00	21 854,44	CNY	0,04
CNE0000008H0	HNA INVESTMENT GROUP CO LTD- A	PROPRE	26 400,00	21 912,92	CNY	0,04
CNE1000009K0	HOLITECH TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	10 300,00	25 024,37	CNY	0,05
CNE000001JF4	HONGDA XINGYE CO LTD	PROPRE	24 450,00	25 891,55	CNY	0,05
CNE0000015N3	HONGDU AVIATION -A-	PROPRE	10 800,00	30 705,39	CNY	0,06
CNE000000JK6	HONGFA TECHNOLOGY CO LTD -A-	PROPRE	15 700,00	76 682,09	CNY	0,15
CNE000001GR5	HUAFA INDUSTRIAL SHARE -A-	PROPRE	12 700,00	24 796,78	CNY	0,05
CNE000001303	HUAGONG TECH CO LTD SHS A	PROPRE	16 600,00	41 703,50	CNY	0,08
CNE000001JN8	HUALAN BIOLOGICAL ENGINEER A	PROPRE	12 000,00	64 299,65	CNY	0,12
CNE0000011S1	HUANDONG MEDECINE CO LTD-A	PROPRE	3 800,00	41 306,79	CNY	0,08
CNE000001998	HUANENG POWER INTL 'A'CNY1	PROPRE	52 200,00	55 123,48	CNY	0,11
CNE000001JJ6	HUAPONT-LIFE SCIENCE CO LTD	PROPRE	24 800,00	35 638,92	CNY	0,07
CNE100000LQ8	HUATAI SECURITIES	PROPRE	34 300,00	104 002,35	CNY	0,20
CNE100000LQ8	HUATAI SECURITIES	PROPRE	56 000,00	169 799,75	CNY	0,33
CNE0000002L5	HUAWEN MEDIA INVESTMENT A	PROPRE	33 700,00	56 292,76	CNY	0,11
CNE000001FW7	HUAXIA BANK CO LTD-A	PROPRE	75 500,00	116 080,09	CNY	0,23
CNE000001FW7	HUAXIA BANK CO LTD-A	PROPRE	75 300,00	115 772,60	CNY	0,22
CNE000000P38	HUAXUN FANGZHOU CO LTD - A	PROPRE	10 100,00	28 297,55	CNY	0,05
CNE000000M15	HUAYU AUTOMOTIVE SYSTEMS -A	PROPRE	400,00	974,77	CNY	0,00
CNE000000M15	HUAYU AUTOMOTIVE SYSTEMS -A	PROPRE	28 100,00	68 477,88	CNY	0,13
CNE000000F48	HUBEI BIOCAUSE PHARMACEUTICAL CO LTD -A	PROPRE	26 000,00	30 873,76	CNY	0,06

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000750	HUBEI ENERGY GROUP CO LTD A	PROPRE	43 700,00	30 592,84	CNY	0,06
CNE000000YG3	HUBEI XINYANGFENG FERTILIZER CO LTD -A	PROPRE	25 600,00	43 405,22	CNY	0,08
CNE000001LJ2	HUDIAN POWER INTL-A-	PROPRE	63 700,00	47 134,32	CNY	0,09
CNE000000YB4	HUMAN TV & BROADCAST INTERMEDIARYCO LTD - A	PROPRE	45 000,00	106 804,23	CNY	0,21
CNE000000QW6	HUMANWELL HEALTHCARE(GP)CO LTD	PROPRE	22 700,00	68 661,91	CNY	0,13
CNE000001FY3	HUNAN CORUN NEW ENERGY CO LTD	PROPRE	20 820,00	34 654,90	CNY	0,07
CNE000001FY3	HUNAN CORUN NEW ENERGY CO LTD	PROPRE	1 050,00	1 747,73	CNY	0,00
CNE100000WV5	HUNAN DAKANG INTERNATIONAL FOOD AND AGRICULTURE CO LTD	PROPRE	39 710,00	20 761,71	CNY	0,04
CNE1000006B5	HUNAN GOLD CORP LTD	PROPRE	15 900,00	28 743,43	CNY	0,06
CNE000000198	HUNAN JIANGNAN RED ARROW CO LTD-A	PROPRE	40 200,00	82 349,81	CNY	0,16
CNE1000013B1	HYTERA COMMUNICATIONS CORPARATION LTD A	PROPRE	35 600,00	66 617,25	CNY	0,13
CNE000001GD5	HZ HANDSOME ELEC -A-	PROPRE	15 700,00	136 877,64	CNY	0,27
CNE0000016G5	IAN LONGKING CO.LTD	PROPRE	21 350,00	40 645,35	CNY	0,08
CNE100000B81	IFLYTEK CO LTD - A	PROPRE	34 150,00	151 210,66	CNY	0,29
CNE000001P37	INDUSTRIAL & COMMERCIAL BANK A	PROPRE	504 100,00	329 822,66	CNY	0,64
CNE000001QZ7	INDUSTRIAL BANK	PROPRE	5 200,00	12 526,14	CNY	0,02
CNE000001QZ7	INDUSTRIAL BANK	PROPRE	335 100,00	807 213,58	CNY	1,57
CNE100000V95	INDUSTRIAL SECURITIES CO-A	PROPRE	58 800,00	68 432,69	CNY	0,13
CNE100000V95	INDUSTRIAL SECURITIES CO-A	PROPRE	68 640,00	79 884,69	CNY	0,15
CNE000000115	INGENIOUS ENE-CARBON NEW MATERIALS CO LTD	PROPRE	39 900,00	0,00	CNY	0,00
CNE1000010F8	INNER MONGOLIA JUNZHENG ENERGY AND CHEMICAL GROUP CO LTD	PROPRE	51 400,00	39 323,57	CNY	0,08
CNE000000GN6	INNER MONGOLIA MENGDIAN HU-A	PROPRE	49 200,00	22 962,13	CNY	0,04
CNE000000JP5	INNER MONGOLIA YILI INDUSTRIAL GROUP CO LTD	PROPRE	44 500,00	118 236,41	CNY	0,23
CNE000000JP5	INNER MONGOLIA YILI INDUSTRIAL GROUP CO LTD	PROPRE	93 660,00	248 854,44	CNY	0,48
CNE0000017H1	INNER MONGOLIAN BAOTOU STE-A	PROPRE	26 200,00	10 873,46	CNY	0,02
CNE0000017H1	INNER MONGOLIAN BAOTOU STE-A	PROPRE	138 900,00	57 645,93	CNY	0,11
CNE000000PH9	INSIGMA TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	14 100,00	37 484,50	CNY	0,07
CNE0000012M2	INSPUR ELECTRONIC INFORMATION INDUSTRY CO LTD	PROPRE	34 000,00	117 404,16	CNY	0,23

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE1000006G4	INVENGO INFORMATION TECHNOLOGY CO LTD A	PROPRE	12 600,00	24 192,12	CNY	0,05
CNE1000009X3	JGSU YUYUE MEDICAL EQUIPMENT AND SUPPLY SHS A	PROPRE	4 820,00	24 581,23	CNY	0,05
CNE000000CV8	JIANGLING MOTORS A CO LIMITED	PROPRE	5 400,00	22 251,44	CNY	0,04
CNE1000016H1	JIANGSU AKCOME SCIENCE & TECHNOLOGY CO LTD-A	PROPRE	112 400,00	63 414,67	CNY	0,12
CNE100000PJ4	JIANGSU BICON PHARMACEUTICAL LISTED	PROPRE	12 300,00	46 996,08	CNY	0,09
CNE000001F05	JIANGSU CHANGJIANG ELECTRONICS TECHNOLOGY CO	PROPRE	19 341,00	56 073,71	CNY	0,11
CNE0000014W7	JIANGSU HENGRUI MEDICINE C A	PROPRE	13 000,00	88 589,25	CNY	0,17
CNE0000014W7	JIANGSU HENGRUI MEDICINE C A	PROPRE	22 128,00	150 792,53	CNY	0,29
CNE0000016Q4	JIANGSU HONGDOU INDUSTRY CO LTD	PROPRE	18 900,00	23 978,11	CNY	0,05
CNE0000016Q4	JIANGSU HONGDOU INDUSTRY CO LTD	PROPRE	22 100,00	28 037,90	CNY	0,05
CNE000000VP0	JIANGSU HONGTU HIGH TECHNOLOGHY CO LTD	PROPRE	19 500,00	33 638,57	CNY	0,07
CNE000001CL7	JIANGSU KANION -A-	PROPRE	3 360,00	9 130,98	CNY	0,02
CNE000001CL7	JIANGSU KANION -A-	PROPRE	8 400,00	22 827,44	CNY	0,04
CNE000000SR2	JIANGSU NONGHUA INTELLIGENT AGRICULTURE TECH CO LTD -A	PROPRE	23 000,00	19 430,50	CNY	0,04
CNE1000019Q6	JIANGSU PHOENIX PUBLISHING & MEDIA CORP	PROPRE	16 600,00	27 434,58	CNY	0,05
CNE000000RC6	JIANGSU PROTRULY VISION TECHNOLOGY GROUP CO LTD A	PROPRE	41 700,00	98 787,16	CNY	0,19
CNE000001P11	JIANGSU SHAGANG CO LTD	PROPRE	24 800,00	59 044,14	CNY	0,11
CNE100000HB8	JIANGSU YANGHE BREWERY -A	PROPRE	8 040,00	82 706,04	CNY	0,16
CNE000000DY0	JIANGSU YUEDA INVESTMENT SHS A	PROPRE	8 300,00	10 689,43	CNY	0,02
CNE000000DY0	JIANGSU YUEDA INVESTMENT SHS A	PROPRE	9 900,00	12 750,05	CNY	0,02
CNE100000TD9	JIANGSU ZHONGCHAO HOLDING CO LTD	PROPRE	106 200,00	103 364,17	CNY	0,20
CNE0000011P7	JIANGSU ZHONGNAN CONSTRUCT-A	PROPRE	21 250,00	29 219,22	CNY	0,06
CNE000000N97	JIANGSU ZONGYI A	PROPRE	18 700,00	32 065,20	CNY	0,06
CNE1000022G1	JIANGUSU BROADCASTING CABLE INFORMATION NETWORK CORP LTD	PROPRE	41 500,00	63 315,27	CNY	0,12
CNE1000022G1	JIANGUSU BROADCASTING CABLE INFORMATION NETWORK CORP LTD	PROPRE	18 600,00	28 377,45	CNY	0,06
CNE0000019P0	JIANGXI COPPER CO LTD-A	PROPRE	23 000,00	49 629,30	CNY	0,10
CNE100000SF6	JIANGXI GANFENG LITHIUM CO LTD A	PROPRE	20 500,00	97 401,35	CNY	0,19
CNE0000012D1	JIANGXI GANYUE EXPRESSWAY GO LTD	PROPRE	31 000,00	22 205,65	CNY	0,04

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE1000007F4	JIANGXI SPECIAL ELECTRIC MOTOR CO LTD -A	PROPRE	37 800,00	68 500,92	CNY	0,13
CNE000000M80	JIANGZHONG PHARMACEUTICAL CO LTD SHS A	PROPRE	11 500,00	56 932,72	CNY	0,11
CNE000000YP4	JIANSU WUZHONG INDUSTRIAL CO LTS SHS - A	PROPRE	22 525,00	61 778,42	CNY	0,12
CNE100000SK6	JIHUA GROUP CORP LTD-A	PROPRE	32 600,00	40 925,75	CNY	0,08
CNE000000719	JILIN AODONG MEDICINE INDUSTRY	PROPRE	37 200,00	148 342,90	CNY	0,29
CNE100000WP7	JILIN LIYUAN PRECISION MANUFACTURING CO LTD A	PROPRE	17 400,00	30 941,10	CNY	0,06
CNE000001CR4	JILIN POWER SHARE CO LTD - A	PROPRE	28 000,00	24 977,85	CNY	0,05
CNE000000JC3	JILIN YATAI GROUP A	PROPRE	24 100,00	18 437,71	CNY	0,04
CNE000000JC3	JILIN YATAI GROUP A	PROPRE	15 200,00	11 628,76	CNY	0,02
CNE1000017F3	JILIN YONGDA GROUP CO LTD-A	PROPRE	40 000,00	77 568,39	CNY	0,15
CNE1000009Y1	JINDUICHENG MOLYBDENUM CO - A	PROPRE	20 800,00	24 606,84	CNY	0,05
CNE000000JN0	JINGWEI TEXTILE MACHINERY CO LTD - A	PROPRE	10 600,00	33 831,46	CNY	0,07
CNE000000073	JINKE PROPERTY A	PROPRE	39 500,00	28 877,68	CNY	0,06
CNE000001HS1	JINXI AXLE COMPANT LTD SHS -A-	PROPRE	15 100,00	16 547,83	CNY	0,03
CNE000000Y37	JINYU BIO-TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	1 500,00	6 781,33	CNY	0,01
CNE000000Y37	JINYU BIO-TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	10 800,00	48 825,55	CNY	0,09
CNE0000001K9	JINZHOU CIHANG GROUP CO LTD	PROPRE	26 400,00	59 968,11	CNY	0,12
CNE100001BY1	JISHI MEDIA CO LTD	PROPRE	20 000,00	13 085,60	CNY	0,03
CNE000001394	JIUZHITANG CO LTD	PROPRE	14 800,00	53 662,79	CNY	0,10
CNE0000010H6	JIZHONG ENERGY RESOURCES-A	PROPRE	28 570,00	28 144,67	CNY	0,05
CNE000001816	JOINCARE PHARMACEUTICAL GP A	PROPRE	16 000,00	24 576,12	CNY	0,05
CNE100000W45	JOINTOWN PHARMACEUTICAL-A	PROPRE	8 252,00	26 946,85	CNY	0,05
CNE000000HK0	JONJEE HIGH-TECH INDUSTRIA-A	PROPRE	7 200,00	18 003,19	CNY	0,03
CNE100000BQ9	JOYOUNG CO LTD -A	PROPRE	19 100,00	54 923,65	CNY	0,11
CNE000001CW4	JS ZHONGTIAN TEC-A-	PROPRE	34 207,00	54 563,07	CNY	0,11
CNE000001089	KAIDI ECOLOGICAL AND ENVIRONMENT TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	17 600,00	24 252,38	CNY	0,05
CNE100000RN2	KANGDE XIN COMPOSITE MATERIAL GROUP CO LTD	PROPRE	57 893,00	150 572,44	CNY	0,29
CNE0000017M1	KANGMEI PHARMACEUTICAL CO A	PROPRE	41 200,00	103 322,52	CNY	0,20

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE0000017M1	KANGMEI PHARMACEUTICAL CO A	PROPRE	47 300,00	118 620,27	CNY	0,23
CNE000001CP8	KEDA INDUSTRIAL CO.LTD	PROPRE	14 600,00	18 781,53	CNY	0,04
CNE000001CP8	KEDA INDUSTRIAL CO.LTD	PROPRE	16 800,00	21 611,63	CNY	0,04
CNE100000TC1	KINGENTA ECOLOGICAL A	PROPRE	22 600,00	25 267,62	CNY	0,05
CNE000001JP3	KINGFA SCI.& TECH CO LTD-A	PROPRE	9 200,00	9 239,68	CNY	0,02
CNE000001JP3	KINGFA SCI.& TECH CO LTD-A	PROPRE	31 800,00	31 937,15	CNY	0,06
CNE100000XB5	KINGNET NETWORK CO LTD-A	PROPRE	7 300,00	39 762,51	CNY	0,08
CNE0000002T8	KONKA GROUP CO LTD	PROPRE	76 300,00	54 879,93	CNY	0,11
CNE0000015P8	KPC PHARMACEUTICALS INC-A	PROPRE	3 100,00	6 258,79	CNY	0,01
CNE0000015P8	KPC PHARMACEUTICALS INC-A	PROPRE	41 300,00	83 383,22	CNY	0,16
CNE0000018R8	KWEICHOW MOUTAI CO LTD -A-	PROPRE	4 700,00	220 707,33	CNY	0,43
CNE0000018R8	KWEICHOW MOUTAI CO LTD -A-	PROPRE	9 200,00	432 022,86	CNY	0,84
CNE000000537	LAO FENG XIANG CO LTD	PROPRE	4 600,00	28 072,31	CNY	0,05
CNE1000000F9	LEO GROUP CO LTD-A	PROPRE	19 100,00	49 084,31	CNY	0,10
CNE100000C15	LIANHE CHEMICAL TECHNOLOGY-A	PROPRE	12 200,00	29 910,80	CNY	0,06
CNE000000LY3	LIAONING CHENG DA CO LTD-A	PROPRE	56 500,00	162 303,59	CNY	0,31
CNE0000002Y8	LIVZON PHARMACEUTICAL GROUP -A	PROPRE	3 400,00	29 125,07	CNY	0,06
CNE100001JP2	LONCIN MOTOR CO LTD-A	PROPRE	8 000,00	24 481,60	CNY	0,05
CNE0000009S5	LUJIAZUI FINANCE SHS A	PROPRE	16 400,00	57 696,00	CNY	0,11
CNE000001667	LUTHAI TEXTILE -A-	PROPRE	13 800,00	24 702,55	CNY	0,05
CNE000000NW3	LUXIN VENTURE CAPITAL GRP-A	PROPRE	3 183,00	11 517,62	CNY	0,02
CNE000000NW3	LUXIN VENTURE CAPITAL GRP-A	PROPRE	3 100,00	11 217,29	CNY	0,02
CNE100000TP3	LUXSHARE PRECISIONIndustr-A	PROPRE	20 100,00	66 497,32	CNY	0,13
CNE000000GF2	LUZHOU LAO JIAO A	PROPRE	19 000,00	96 532,18	CNY	0,19
CNE000000DD4	MAANSHAN IRON STEEL	PROPRE	62 100,00	25 956,02	CNY	0,05
CNE000000KF4	MATERIALS INDUSTRY ZHONGDA GROUP CO LTD	PROPRE	19 760,00	30 293,15	CNY	0,06
CNE000000YT6	MEIDU ENERGY CORPORATION	PROPRE	23 200,00	18 160,34	CNY	0,04
CNE000000HP9	MEIHUA HOLDINGS GROUP CO -A	PROPRE	35 900,00	33 297,69	CNY	0,06

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001LV7	MEINIAN ONEHEALTH HEALTHCARE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	20 000,00	40 674,67	CNY	0,08
CNE100001W85	MEISHENG CULTURAL AND CREATIVE CORP LTD	PROPRE	5 000,00	26 097,36	CNY	0,05
CNE000001NX9	MESNAC A	PROPRE	14 900,00	27 353,79	CNY	0,05
CNE100000FX6	METALLURGICAL CORP OF CHIN-A	PROPRE	207 600,00	128 776,53	CNY	0,25
CNE100001QQ5	MIDEA GROUP CO	PROPRE	86 750,00	347 855,91	CNY	0,67
CNE000000Q78	MINMETALS DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	8 200,00	20 297,75	CNY	0,04
CNE100000049	MONTNETS RONGXIN TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	10 800,00	26 159,39	CNY	0,05
CNE100001RQ3	MUYUAN FOODSTUFF CO LTD	PROPRE	6 600,00	24 076,92	CNY	0,05
CNE0000001B8	MYHOME REAL ESTATE DEVELOPMENT GROUP CO LTD-A	PROPRE	153 800,00	89 952,16	CNY	0,17
CNE100000H85	MYS GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	18 700,00	34 799,44	CNY	0,07
CNE000000PX6	NANJING GAOKE COMPANY LIMITED	PROPRE	11 000,00	27 537,37	CNY	0,05
CNE0000014Q9	NANJING IRON & STEEL CO-A	PROPRE	40 000,00	15 301,00	CNY	0,03
CNE100001T49	NANJING KANGNI MECHANICAL & ELECTRICAL CO LTD	PROPRE	25 300,00	57 319,97	CNY	0,11
CNE000000NB7	NANJING PANDA ELECTRONICS COMPANY LTD	PROPRE	14 000,00	29 712,89	CNY	0,06
CNE000000CX4	NANJING XINJIEKOU DEPARTMENT STIRE CO LTD SHS - A	PROPRE	17 700,00	77 823,75	CNY	0,15
CNE000001G38	NARI TECHNOLOGY DEVELOPMEN-A	PROPRE	35 500,00	80 219,48	CNY	0,16
CNE000001D56	NATIONALE MEDICINE	PROPRE	6 500,00	31 036,96	CNY	0,06
CNE100000P69	NAVINFO CO LTD A	PROPRE	17 700,00	57 773,09	CNY	0,11
CNE100000T81	NET263 LTD SHS A	PROPRE	12 700,00	23 858,93	CNY	0,05
CNE000000KJ6	NEUSOFT GROUP A	PROPRE	4 900,00	13 026,53	CNY	0,03
CNE000000KJ6	NEUSOFT GROUP A	PROPRE	14 800,00	39 345,43	CNY	0,08
CNE1000019Y0	NEW CHINA LIFE INSURANCE C-A	PROPRE	11 200,00	69 954,52	CNY	0,14
CNE000000VB0	NEW HOPE LIUHE CO LTD	PROPRE	53 800,00	64 520,60	CNY	0,13
CNE000000DJ1	NINGBO JOYSON ELECTRONIC CORP -A	PROPRE	9 700,00	48 666,19	CNY	0,09
CNE100000V12	NINGBO PORT CO LTD-A	PROPRE	105 800,00	79 848,48	CNY	0,15
CNE000000JJ8	NINGBO SHANSHAN CO LTD	PROPRE	13 800,00	32 080,70	CNY	0,06
CNE000001584	NINGBO YUNSHENG CO A SHS	PROPRE	8 300,00	26 601,00	CNY	0,05
CNE000000D16	NORTH CHINA PHARMACEUTICAL CO A	PROPRE	20 300,00	19 907,84	CNY	0,04

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001F88	NORTH NAVIGATION CONTROLTECHNO	PROPRE	18 000,00	39 079,58	CNY	0,08
CNE000001F88	NORTH NAVIGATION CONTROLTECHNO	PROPRE	1 956,00	4 246,65	CNY	0,01
CNE0000004H9	NORTHEAST SECURITIES CO. LTD	PROPRE	32 880,00	63 227,04	CNY	0,12
CNE000000TB4	NUODE INVESTMENT CO LTD	PROPRE	63 000,00	115 470,86	CNY	0,22
CNE000000123	OCEANWIDE HLDGS A CO LIMITED	PROPRE	31 300,00	47 429,85	CNY	0,09
CNE0000019T2	OFFSHORE OIL ENG-A-	PROPRE	48 100,00	50 509,70	CNY	0,10
CNE100001M61	ORG PACKAGING SHS -A-	PROPRE	29 040,00	41 431,80	CNY	0,08
CNE000000FX7	ORIENT GROUP INC.-A	PROPRE	32 500,00	34 128,17	CNY	0,07
CNE100001ZV6	ORIENT SECURITIES CO LTD	PROPRE	66 000,00	155 573,96	CNY	0,30
CNE1000009S3	ORIENTAL ENERGY CO LTD A	PROPRE	12 400,00	24 192,71	CNY	0,05
CNE1000008V9	PACIFIC SECURITIES CO/THE-A	PROPRE	258 400,00	197 688,92	CNY	0,38
CNE100000Q76	PALM ECO TOWN DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	10 500,00	16 221,13	CNY	0,03
CNE1000012K4	PANG DA AUTOMOBILE TRADE -A	PROPRE	374 400,00	152 617,73	CNY	0,30
CNE000000L99	PCI SUNTEK TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	17 420,00	24 699,00	CNY	0,05
CNE000001F54	PENGXIN INTERNATIONAL MINING CO LTD	PROPRE	30 700,00	35 865,34	CNY	0,07
CNE100001FP0	PEOPLE.CN CO LTD-A	PROPRE	10 000,00	28 608,14	CNY	0,06
CNE1000007Q1	PETROCHINA CO LTD-A	PROPRE	131 200,00	142 229,59	CNY	0,28
CNE000001F21	PIENTZEHUANG A SHARE	PROPRE	4 800,00	34 085,19	CNY	0,07
CNE000000040	PING AN BANK CO LTD	PROPRE	166 008,00	224 341,79	CNY	0,44
CNE000001R84	PING AN INSURANCE GROUP CO-A	PROPRE	143 400,00	733 011,56	CNY	1,42
CNE000001R84	PING AN INSURANCE GROUP CO-A	PROPRE	128 400,00	656 336,71	CNY	1,27
CNE000001PH7	PINGDINGSHAN TIAN AN COALMING A	PROPRE	26 700,00	20 624,01	CNY	0,04
CNE000001ND1	POLY REAL ESTATE GROUP CO LTD	PROPRE	233 900,00	316 090,46	CNY	0,61
CNE1000017G1	POWER CONS CORP A	PROPRE	74 400,00	74 610,99	CNY	0,14
CNE1000017G1	POWER CONS CORP A	PROPRE	1 300,00	1 303,69	CNY	0,00
CNE100001CG6	PUBANG LANDSCAPE ARCHITECTURE CO LTD -A	PROPRE	17 882,00	16 480,13	CNY	0,03
CNE0000011B7	PUDONG DEVL BK -A-	PROPRE	252 560,00	606 893,09	CNY	1,18
CNE0000011B7	PUDONG DEVL BK -A-	PROPRE	103 600,00	248 947,28	CNY	0,48

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000SW2	QH SALT LAKE -A-	PROPRE	10 300,00	28 812,26	CNY	0,06
CNE000000CG9	QINGDAO HAIER CO LTD-A	PROPRE	57 800,00	85 195,85	CNY	0,17
CNE100000WG6	QINGDAO HANHE CABLE CO LTD-A	PROPRE	20 500,00	13 352,19	CNY	0,03
CNE000000NF8	RENHE PHARMACY CO LTD	PROPRE	20 400,00	22 356,00	CNY	0,04
CNE1000005Y9	RISESUN REAL ESTATE DEVEL-A	PROPRE	30 800,00	37 210,38	CNY	0,07
CNE0000012R1	RISING NONFERROUS METAL SH-A	PROPRE	3 000,00	22 800,85	CNY	0,04
CNE0000012R1	RISING NONFERROUS METAL SH-A	PROPRE	2 000,00	15 200,57	CNY	0,03
CNE000001P03	RIZHAO PORT CO LTD -A	PROPRE	31 400,00	18 689,37	CNY	0,04
CNE100000JS8	ROYAL GROUP CO LTD - A	PROPRE	10 400,00	25 113,73	CNY	0,05
CNE000000TY6	SAIC MOTOR CORPORATION LTD-A	PROPRE	43 800,00	153 184,87	CNY	0,30
CNE000000TY6	SAIC MOTOR CORPORATION LTD-A	PROPRE	37 500,00	131 151,43	CNY	0,25
CNE000000KB3	SANAN OPTOELECTRONICS CO L-A	PROPRE	48 360,00	86 923,45	CNY	0,17
CNE000001F70	SANY HEAVY INDUSTRY -A-	PROPRE	197 100,00	171 168,57	CNY	0,33
CNE000001BM7	SD HUALU CHEMICALS A	PROPRE	4 940,00	8 397,74	CNY	0,02
CNE000001BM7	SD HUALU CHEMICALS A	PROPRE	12 480,00	21 215,34	CNY	0,04
CNE000000Q11	SDIC ESSENCE HOLDINGS CO LTD-A	PROPRE	26 300,00	62 498,83	CNY	0,12
CNE000000JM2	SDIC POWER HOLDINGS CO LTD	PROPRE	75 000,00	72 664,98	CNY	0,14
CNE0000008K4	SEALAND SEC SHSA	PROPRE	117 050,00	124 124,05	CNY	0,24
CNE000000255	SEARAINBOW HLD.S.A	PROPRE	15 400,00	112 813,86	CNY	0,22
CNE000000V89	SH INTL AIPIORT -A-	PROPRE	25 800,00	103 302,13	CNY	0,20
CNE000001DT8	SHAANXI AEROSPACE POWER HIGH-TECH CO LTD	PROPRE	3 500,00	12 731,88	CNY	0,02
CNE000001DT8	SHAANXI AEROSPACE POWER HIGH-TECH CO LTD	PROPRE	6 600,00	24 008,69	CNY	0,05
CNE0000004F3	SHAANXI INTERNATIONAL TRUST CO LIMITED	PROPRE	23 800,00	26 292,91	CNY	0,05
CNE0000004X6	SHAANXI LIGEANCE MINERAL RESOURCES CO LTD	PROPRE	52 700,00	45 066,02	CNY	0,09
CNE000000800	SHAANXI LIGEANCE MINERAL RESOURCES CO LTD	PROPRE	8 700,00	28 936,61	CNY	0,06
CNE000001LQ7	SHANDONG DENGHAI A	PROPRE	9 050,00	23 270,59	CNY	0,05
CNE000001FR7	SHANDONG GOLD MINING CO LT-A	PROPRE	11 000,00	66 154,67	CNY	0,13
CNE000001FR7	SHANDONG GOLD MINING CO LT-A	PROPRE	8 400,00	50 518,11	CNY	0,10

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE1000014X3	SHANDONG HIMILE MECHANICAL SCIENCE ANE TECH CO LTD	PROPRE	8 500,00	25 735,51	CNY	0,05
CNE100000BH8	SHANDONG HUMON SMELTING CO LTD	PROPRE	13 100,00	23 081,91	CNY	0,04
CNE000001JV1	SHANDONG IRON AND STEEL CO LTD -A	PROPRE	42 000,00	15 321,68	CNY	0,03
EVL000501118	SHANDONG LINGLONG TYRE CO LTD	PROPRE	12 000,00	54 356,95	CNY	0,11
CNE000001139	SHANDONG NANSHAN ALUMINIUM A	PROPRE	88 500,00	40 781,01	CNY	0,08
CNE000001139	SHANDONG NANSHAN ALUMINIUM A	PROPRE	44 500,00	20 505,70	CNY	0,04
CNE1000013X5	SHANDONG REALCAN PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	6 500,00	33 648,17	CNY	0,07
CNE000001P52	SHANDONG SUN PAPER IND JOINT STOCK CO LTD	PROPRE	33 100,00	33 927,16	CNY	0,07
CNE0000004P2	SHANDONG TYAN HOME CO LTD SHS A	PROPRE	29 800,00	56 644,13	CNY	0,11
CNE0000013N8	SHANGAI INTERNATIONAL PORT	PROPRE	79 800,00	61 050,99	CNY	0,12
CNE000000MK0	SHANGAI NEW ASIA GROUP -A-	PROPRE	3 900,00	17 700,57	CNY	0,03
CNE000000CB0	SHANGH FRIENDSHIP	PROPRE	2 500,00	4 766,79	CNY	0,01
CNE000000CB0	SHANGH FRIENDSHIP	PROPRE	18 600,00	35 464,94	CNY	0,07
CNE000000W96	SHANGHAI AEROSPACE AUTOMOB A	PROPRE	18 700,00	30 656,65	CNY	0,06
CNE0000008S7	SHANGHAI AJ -A-	PROPRE	21 100,00	37 707,51	CNY	0,07
CNE000000XB6	SHANGHAI BELLING CO LTD	PROPRE	12 800,00	28 243,64	CNY	0,05
CNE0000005R5	SHANGHAI CHENGTOU HOLDING-A	PROPRE	37 900,00	101 595,84	CNY	0,20
CNE000000WR4	SHANGHAI CONSTRUCTION CO-A	PROPRE	9 276,00	6 151,30	CNY	0,01
CNE000000WR4	SHANGHAI CONSTRUCTION CO-A	PROPRE	34 128,00	22 631,70	CNY	0,04
CNE0000007Y7	SHANGHAI DAZHONG PUBLIC UT-A	PROPRE	27 150,00	25 582,95	CNY	0,05
CNE0000007Y7	SHANGHAI DAZHONG PUBLIC UT-A	PROPRE	23 600,00	22 237,85	CNY	0,04
CNE000000552	SHANGHAI DINGLI TECHNOLOGY DEVELOPMENT CO LTD	PROPRE	15 700,00	25 367,46	CNY	0,05
CNE000000792	SHANGHAI DRAGON CORPORATION	PROPRE	7 800,00	18 351,45	CNY	0,04
CNE100000D55	SHANGHAI ELECTRIC GRP CO LTD	PROPRE	6 000,00	7 461,45	CNY	0,01
CNE100000D55	SHANGHAI ELECTRIC GRP CO LTD	PROPRE	27 900,00	34 695,76	CNY	0,07
CNE000001G53	SHANGHAI ELECTRIC POWER CO LIMITED	PROPRE	8 000,00	13 859,52	CNY	0,03
CNE000001G53	SHANGHAI ELECTRIC POWER CO LIMITED	PROPRE	8 100,00	14 032,76	CNY	0,03
CNE000000X38	SHANGHAI FOSUN PHARMACEUTI-A	PROPRE	12 000,00	42 127,97	CNY	0,08

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000X38	SHANGHAI FOSUN PHARMACEUTI-A	PROPRE	31 800,00	111 639,11	CNY	0,22
CNE100000ZL9	SHANGHAI GREAT WISDOM CO A	PROPRE	18 400,00	22 745,91	CNY	0,04
CNE000000CF1	SHANGHAI HAIXIN GROUP CO LTD	PROPRE	28 300,00	57 847,23	CNY	0,11
CNE000000MF0	SHANGHAI INDUSTRIAL DEVELOPMENT CO LTD SHS A	PROPRE	13 650,00	16 894,17	CNY	0,03
CNE0000017K5	SHANGHAI JAHWA UNITED CO-A	PROPRE	9 400,00	37 609,45	CNY	0,07
CNE000000C25	SHANGHAI JIELONG INDUSTRY GROUP CO LTD	PROPRE	12 600,00	17 083,36	CNY	0,03
CNE0000004M9	SHANGHAI JINJIANG INTERNATIONAL INDUSTRIAL	PROPRE	2 700,00	10 320,20	CNY	0,02
CNE000001KC9	SHANGHAI KEHUA BIO-ENGINEERING CO LTD	PROPRE	10 300,00	32 934,81	CNY	0,06
CNE000000RS2	SHANGHAI MALING AQUARIUS CO LTD-A	PROPRE	30 200,00	52 810,31	CNY	0,10
CNE000000B91	SHANGHAI MECH AND ELE SHS A	PROPRE	8 100,00	24 500,51	CNY	0,05
CNE000000B91	SHANGHAI MECH AND ELE SHS A	PROPRE	300,00	907,43	CNY	0,00
CNE100000CQ7	SHANGHAI METERSBONWE FASHION & ACCESSORIES CO LTD	PROPRE	28 700,00	18 226,80	CNY	0,04
CNE0000004Z1	SHANGHAI ORIENTAL PEARL MEDIA CO LTD	PROPRE	5 967,00	21 080,32	CNY	0,04
CNE0000004Z1	SHANGHAI ORIENTAL PEARL MEDIA CO LTD	PROPRE	16 275,00	57 496,61	CNY	0,11
CNE000000C82	SHANGHAI PHARMACEUTICAL A	PROPRE	20 600,00	60 271,47	CNY	0,12
CNE000001GY1	SHANGHAI PUDONG ROAD&BRIDG-A	PROPRE	71 000,00	116 921,21	CNY	0,23
CNE0000002W2	SHANGHAI QIANGSHENG HOLDING CO LTD	PROPRE	16 000,00	27 435,46	CNY	0,05
CNE100000C31	SHANGHAI RAAS BLOOD SHS A	PROPRE	25 200,00	80 838,91	CNY	0,16
CNE0000001X2	SHANGHAI SHENHUA HOLDINGS - A CO LTD	PROPRE	117 300,00	75 880,85	CNY	0,15
CNE000000CH7	SHANGHAI SHIMAO CO LTD	PROPRE	15 800,00	17 548,30	CNY	0,03
CNE000000B83	SHANGHAI TUNNEL ENGINEERING A	PROPRE	5 900,00	8 949,17	CNY	0,02
CNE000000B83	SHANGHAI TUNNEL ENGINEERING A	PROPRE	85 800,00	130 142,10	CNY	0,25
CNE0000001W4	SHANGHAI U9 GAME CO LTD SHS A	PROPRE	12 600,00	26 090,27	CNY	0,05
CNE000000438	SHANGHAI WAIGAOQIAO FREE TRADE ZONE GROUP CO LTD	PROPRE	6 000,00	17 820,64	CNY	0,03
CNE000000C90	SHANGHAI XINHUA MEDIA CO LTD	PROPRE	3 900,00	5 172,51	CNY	0,01
CNE000000C90	SHANGHAI XINHUA MEDIA CO LTD	PROPRE	6 700,00	8 886,10	CNY	0,02
CNE000000JX9	SHANGHAI ZHANGJIANG HI-TECH	PROPRE	14 700,00	39 969,73	CNY	0,08
CNE000000JX9	SHANGHAI ZHANGJIANG HI-TECH	PROPRE	5 900,00	16 042,27	CNY	0,03

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001683	SHANGHAI ZHENHUA HEAVY IND-A	PROPRE	40 100,00	29 079,43	CNY	0,06
CNE000001G20	SHANGHAI ZHIXIN ELECTRIC CO LTD	PROPRE	16 400,00	26 740,71	CNY	0,05
CNE0000003Z3	SHANGHAI ZHONGJI INVESTMENT HOLDING CO LTD	PROPRE	11 600,00	30 769,78	CNY	0,06
CNE000001055	SHANGHAI ZI JIANG ENTERPRISE GROUP CO LTD	PROPRE	28 800,00	23 479,65	CNY	0,05
CNE1000008K2	SHANGHAI 2345 NETWORK HOLDING GROUP LTD	PROPRE	9 600,00	16 914,99	CNY	0,03
CNE000000ZL0	SHANGYING GLOBAL CO LTD	PROPRE	20 000,00	100 254,04	CNY	0,19
CNE000000XZ5	SHANXI LANHUA SCI TECH VENTURE A	PROPRE	16 600,00	19 319,43	CNY	0,04
CNE000001NT7	SHANXI LU'AN ENVIRONMENTAL-A	PROPRE	34 100,00	43 765,73	CNY	0,08
CNE100000WJ0	SHANXI SECURITIES CO LTD-A	PROPRE	20 800,00	42 485,97	CNY	0,08
CNE000000WM5	SHANXI TAIGANG STAINLESS-A	PROPRE	54 500,00	31 875,11	CNY	0,06
CNE000000DH5	SHANXI XINGHUACUN FEN WINE-A	PROPRE	1 100,00	3 699,27	CNY	0,01
CNE000000DH5	SHANXI XINGHUACUN FEN WINE-A	PROPRE	4 800,00	16 142,26	CNY	0,03
CNE0000013Y5	SHANXI XISHAN COAL & ELECT A	PROPRE	37 100,00	54 629,74	CNY	0,11
CNE000000776	SHANXI ZHANGZE ELEC POWER CO LTD-A	PROPRE	46 500,00	26 921,49	CNY	0,05
CNE0000005Q7	SHENERGY COMPANY LIMITED-A	PROPRE	60 400,00	52 453,48	CNY	0,10
QS0003188271	SHENWAN HONGYUAN GROUP CO	PROPRE	208 042,00	198 185,01	CNY	0,38
CNE0000008W9	SHENYANG MACHINE TOOL CO LTD	PROPRE	14 300,00	30 603,03	CNY	0,06
CNE0000008V1	SHENZHEN AGRICULTURAL PROD-A	PROPRE	30 300,00	55 222,73	CNY	0,11
CNE000000VK1	SHENZHEN AIRPORT	PROPRE	75 200,00	96 404,57	CNY	0,19
CNE100000PN6	SHENZHEN AISIDI CO LTD	PROPRE	20 600,00	47 127,97	CNY	0,09
CNE000001LZ8	SHENZHEN BAUIING CONTRUCTION HOLDING GROUP CO LTD-A	PROPRE	17 000,00	29 903,41	CNY	0,06
CNE000001N62	SHENZHEN DEREN ELECTRONIC CO LTD -A	PROPRE	6 200,00	29 265,67	CNY	0,06
CNE000000933	SHENZHEN ENERGY GROUP CO L-A	PROPRE	32 250,00	32 198,56	CNY	0,06
CNE100000973	SHENZHEN FEIMA INTERNATIONAL SUPPLY CHAIN CO LTD-A	PROPRE	5 720,00	14 310,98	CNY	0,03
CNE1000010G6	SHENZHEN GLORY MEDICAL CO LTD	PROPRE	5 839,00	19 662,26	CNY	0,04
CNE100000V53	SHENZHEN GRANDLAND GROUP CO LTD	PROPRE	11 250,00	15 950,85	CNY	0,03
CNE100000P02	SHENZHEN HEPALINK PHARMACEUTIK	PROPRE	9 760,00	26 566,55	CNY	0,05
CNE100000J42	SHENZHEN HONGTAO DECORATION - A	PROPRE	20 040,00	28 946,54	CNY	0,06

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE1000008B1	SHENZHEN JINJIA GROUP CO LTD	PROPRE	99 800,00	156 094,13	CNY	0,30
CNE000000FK4	SHENZHEN KAIFA TECHNOLOGY-A	PROPRE	21 100,00	32 752,56	CNY	0,06
CNE000001GF0	SHENZHEN KINGDOM TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	3 600,00	16 354,94	CNY	0,03
CNE000001GF0	SHENZHEN KINGDOM TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	7 000,00	31 801,27	CNY	0,06
CNE100000Q50	SHENZHEN MTC CO A	PROPRE	21 000,00	31 077,57	CNY	0,06
CNE000000X95	SHENZHEN NEPTUNUS BIOENG-A	PROPRE	101 000,00	101 584,76	CNY	0,20
CNE1000009H6	SHENZHEN NOPOSION AGROCHEMICALS CO LTD -A	PROPRE	38 300,00	58 546,27	CNY	0,11
CNE100000S33	SHENZHEN O-FILM TECH CO LTD	PROPRE	20 800,00	119 962,21	CNY	0,23
CNE000000SS0	SHENZHEN OVERSEAS CHINESE TOWN A	PROPRE	47 900,00	48 955,52	CNY	0,09
CNE100000FW8	SHENZHEN SALUBRIS	PROPRE	6 500,00	28 992,15	CNY	0,06
CNE1000000M5	SHENZHEN SUNLORD ELECTRONICS CO LTD	PROPRE	36 500,00	99 028,93	CNY	0,19
CNE000000F89	SHENZHEN TAGEN GROUP CO -A	PROPRE	13 440,00	20 147,70	CNY	0,04
CNE1000000C6	SHENZHEN WOER HEAT-SHRINKABLE MATERIAL CO LTD	PROPRE	49 300,00	108 854,95	CNY	0,21
CNE100000FK3	SHENZHEN WORLD UNION PROPERTIES CONSULTANCY INCORP	PROPRE	19 320,00	22 713,30	CNY	0,04
CNE000000164	SHENZHEN ZHENYE	PROPRE	18 300,00	26 595,38	CNY	0,05
CNE000000FS7	SHENZHEN ZHONGJIN LINGNAN-A	PROPRE	36 200,00	58 062,87	CNY	0,11
CNE0000013X7	SHIJAZHUANG CHANGSHAN TEXTILE CO LTD SHS - A	PROPRE	24 800,00	46 041,24	CNY	0,09
CNE1000015S0	SHIJAZHUANG YILING PHARMA-A	PROPRE	16 400,00	39 771,97	CNY	0,08
CNE000001CN3	SHINVA MEDICAL INSTRUMENT CO	PROPRE	5 300,00	19 287,53	CNY	0,04
CNE000000XM3	SHUANGHUI INVT -A-	PROPRE	27 150,00	91 825,94	CNY	0,18
CNE000001DW2	SHUANGLIANG ECO-ENERGY SYS-A	PROPRE	17 900,00	17 131,21	CNY	0,03
CNE000001DW2	SHUANGLIANG ECO-ENERGY SYS-A	PROPRE	3 800,00	3 636,79	CNY	0,01
CNE000000GJ4	SICHUAN CHANGHONG ELECTRIC-A	PROPRE	93 500,00	59 241,90	CNY	0,11
CNE0000019D6	SICHUAN CHENGFA AERO SCIENCE& TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	3 700,00	21 525,23	CNY	0,04
CNE0000019D6	SICHUAN CHENGFA AERO SCIENCE& TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	1 800,00	10 471,73	CNY	0,02
CNE100000890	SICHUAN CHENGFEI INTEGRATION TECH	PROPRE	5 000,00	26 503,52	CNY	0,05
CNE000000BQ0	SICHUAN CHUANTOU ENERGY CO-A	PROPRE	45 300,00	58 207,31	CNY	0,11
CNE000001KD7	SICHUAN HAITE HIGH-TECH CO LTD-A	PROPRE	10 800,00	25 617,06	CNY	0,05

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100001JM9	SICHUAN HEBANG BIOTECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	26 200,00	20 469,96	CNY	0,04
CNE0000019F1	SICHUAN HONGDA CO LTD A	PROPRE	21 500,00	20 195,55	CNY	0,04
CNE0000000B0	SICHUAN JIUZHOU ELECTRIC CO LTD	PROPRE	50 500,00	84 206,46	CNY	0,16
CNE100000PW7	SICHUAN KELUN PHARMACEUTIC A	PROPRE	16 700,00	42 176,71	CNY	0,08
CNE000001DQ4	SICHUAN ROAD AND BRIDGE CO LTD	PROPRE	180 100,00	116 505,89	CNY	0,23
CNE000000VD6	SICHUAN WESTERN RESOURCES HOLDING CO LTD SHS A	PROPRE	10 700,00	20 259,65	CNY	0,04
CNE000001KM8	SIEYUAN ELECTRIC CO LTD-A	PROPRE	11 040,00	18 294,56	CNY	0,04
CNE0000011R3	SINOCHEM INTL CORP-A	PROPRE	23 200,00	34 264,79	CNY	0,07
CNE100001C71	SINODATA CO LTD-A	PROPRE	3 900,00	29 105,43	CNY	0,06
CNE000000SV4	SINOLINK SECURITIES CO.LTD	PROPRE	87 800,00	173 763,83	CNY	0,34
CNE000000SV4	SINOLINK SECURITIES CO.LTD	PROPRE	15 200,00	30 082,12	CNY	0,06
CNE000000BB2	SINOPEC SH PETROCHEMICAL SHS A	PROPRE	47 900,00	41 668,79	CNY	0,08
CNE0000015Z7	SINOTRANS AIR TRANSPORTATION DEV CO	PROPRE	5 204,00	14 680,16	CNY	0,03
CNE0000015Z7	SINOTRANS AIR TRANSPORTATION DEV CO	PROPRE	3 400,00	9 591,19	CNY	0,02
CNE100000YW9	SINOVEL WIND GROUP CO LTD-A	PROPRE	136 500,00	54 029,07	CNY	0,10
CNE0000000L9	SKYWORTH DIGITAL CO LTD -A	PROPRE	11 700,00	29 531,67	CNY	0,06
CNE1000019P8	SOOCHOW SECURITIES	PROPRE	36 600,00	78 380,70	CNY	0,15
CNE0000016P6	SOUTHWEST SECURITIES CO.LTD. A	PROPRE	44 000,00	47 439,01	CNY	0,09
CNE0000016P6	SOUTHWEST SECURITIES CO.LTD. A	PROPRE	57 700,00	62 209,79	CNY	0,12
CNE000001592	SPIC YUANDA ENVIRONMENTAL PROTECTION CO LTD SHS A	PROPRE	5 600,00	10 611,45	CNY	0,02
CNE100001V45	SPRING AIRLINES CO LTD-A	PROPRE	6 100,00	38 929,08	CNY	0,08
CNE1000013W7	STANLEY AGRICULTURAL GROUP CO LTD	PROPRE	30 900,00	52 619,64	CNY	0,10
CNE000000RW4	SUFA TECHNOLOGY INDUSTRY CO LTD A	PROPRE	7 100,00	23 898,07	CNY	0,05
CNE000001KF2	SUNING APPLIANCE	PROPRE	80 400,00	132 994,64	CNY	0,26
CNE0000007N0	SUNING UNIVERSAL CO LTD-A	PROPRE	22 830,00	30 076,75	CNY	0,06
CNE000001CZ7	SUNYARD SYSTEM ENGINEERING CO LTD	PROPRE	7 200,00	25 117,27	CNY	0,05
CNE100001203	SUOFEIYA HOME COLLECTION CO LTD	PROPRE	4 700,00	40 642,91	CNY	0,08
CNE100001047	SUZHOU CHUNXING PRECISION MECHANICAL CO LTD-A	PROPRE	42 400,00	64 625,75	CNY	0,13

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000N79	SUZHOU DONGSHAN PRECISION MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	18 500,00	54 427,84	CNY	0,11
CNE000001P86	SUZHOU GOLD MANTIS CONST.DECO.	PROPRE	31 800,00	52 273,59	CNY	0,10
CNE000000LV9	SUZHOU NEW DISTRICT HI-TECH INDUSTRIAL CO LTD SHS -A	PROPRE	57 700,00	78 316,16	CNY	0,15
CNE000001PL9	SUZHOU NEW SEA UNION TELECOM TECHNOLOGY CO LTD-A	PROPRE	10 900,00	26 916,76	CNY	0,05
CNE100000Q01	SUZHOU VICTORY PRECISION MANUFACTURE CO LTD-A	PROPRE	29 750,00	46 355,31	CNY	0,09
CNE100000M21	TAIHAI MANOIR NUCLEAR EQUIPMENT CO LTD A	PROPRE	2 800,00	21 979,68	CNY	0,04
CNE100000M47	TAIJI COMPUTER SHS A	PROPRE	11 850,00	65 946,13	CNY	0,13
CNE000000X12	TAIYUAN HEAVY INDUSTRY CO-A	PROPRE	38 500,00	23 540,80	CNY	0,05
CNE100000CF0	TALKWEB INFORMATION SYSTEM CO LTD	PROPRE	8 400,00	16 239,74	CNY	0,03
CNE000000GX5	TANGSHAN JIDONG A	PROPRE	11 200,00	17 666,45	CNY	0,03
CNE100000R26	TANGSHAN PORT GROUP CO LTD A	PROPRE	49 140,00	29 030,55	CNY	0,06
CNE100000R26	TANGSHAN PORT GROUP CO LTD A	PROPRE	8 460,00	4 997,93	CNY	0,01
CNE000001F39	TANGSHANG SANYOU SHS A	PROPRE	22 500,00	27 581,68	CNY	0,05
CNE000001C81	TASLY PHARMACEUTICAL GROUP A	PROPRE	12 100,00	73 842,39	CNY	0,14
CNE000001C81	TASLY PHARMACEUTICAL GROUP A	PROPRE	3 100,00	18 918,30	CNY	0,04
CNE100000XN0	TATWAH SMARTECH CO LTD-A	PROPRE	13 600,00	35 532,59	CNY	0,07
CNE000000RB8	TBEA CO LTD	PROPRE	44 500,00	58 230,94	CNY	0,11
CNE000000RB8	TBEA CO LTD	PROPRE	115 531,00	151 179,30	CNY	0,29
CNE000001GL8	TCL CORP	PROPRE	201 500,00	101 779,71	CNY	0,20
CNE0000006N2	TEAMAX SMART CITY TECHNOLOGY CORP LTD	PROPRE	15 200,00	57 335,63	CNY	0,11
CNE000000TM1	TELLING TELECOMMUNICATION HOLDINGS LTD	PROPRE	27 400,00	45 647,79	CNY	0,09
CNE0000005W5	THAIHOT GROUP CO LTD A	PROPRE	7 800,00	21 715,31	CNY	0,04
CNE000001B90	TIAN DI SCIENCE & TECHNOLO-A	PROPRE	19 800,00	13 715,07	CNY	0,03
CNE100000WZ6	TIANGUANG ZHONGMAO CO LTD-A	PROPRE	28 900,00	54 122,41	CNY	0,11
CNE000000HX3	TIANJIN CAPITAL ENVIRONMENTAL SHS A	PROPRE	8 500,00	10 947,01	CNY	0,02
CNE000000L16	TIANJIN PORT CO SHS A	PROPRE	22 300,00	33 561,33	CNY	0,07
CNE0000005D5	TIANJIN TEDA CO SHS A	PROPRE	24 500,00	21 023,37	CNY	0,04
CNE000001808	TIANJIN ZHONG XIN PHARMACEUTICAL GROUP CORPORATION LTD	PROPRE	6 600,00	16 493,18	CNY	0,03

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE100000B8	TIANJIN ZHONGHUAN SEMICONDUCTOR A	PROPRE	20 940,00	25 638,42	CNY	0,05
CNE000000HT1	TIANMA MICROELE	PROPRE	7 600,00	21 124,83	CNY	0,04
CNE100000T32	TIANQI LITHIUM INDUSTRIES INC SHS A	PROPRE	13 680,00	80 272,12	CNY	0,16
CNE100000825	TIANSHUI HUATIAN TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	15 860,00	29 701,78	CNY	0,06
CNE000001D80	TIMES N MATERIAL SHARE A	PROPRE	7 800,00	18 397,53	CNY	0,04
CNE000001D80	TIMES N MATERIAL SHARE A	PROPRE	2 500,00	5 896,65	CNY	0,01
CNE100000VR5	TONGDING INTERCONNECTION INFORMATION CO LTD SHS A	PROPRE	14 300,00	39 325,64	CNY	0,08
CNE000000H87	TONGHUA DONGBAO PHARMACEUT-A	PROPRE	17 760,00	61 929,71	CNY	0,12
CNE000000735	TONGHUA GOLDEN-HORSE PHARMACEUTICAL INDUSTRY CO LTD	PROPRE	26 600,00	76 136,95	CNY	0,15
CNE000000529	TONGLING NONFERROUS METALS-A	PROPRE	398 500,00	160 676,01	CNY	0,31
CNE000001GS3	TONGWEI CO LTD	PROPRE	94 700,00	85 038,12	CNY	0,16
CNE000000MZ8	TOPCHOICE MEDICAL INVESTMENT CORPORATION SHS A	PROPRE	13 600,00	67 369,30	CNY	0,13
CNE0000009Y3	TSINGATO BREWERY	PROPRE	5 200,00	23 915,64	CNY	0,05
CNE0000009Y3	TSINGATO BREWERY	PROPRE	2 000,00	9 198,32	CNY	0,02
CNE000000RK9	TSINGHUA TONGFANG CO LTD-A	PROPRE	19 000,00	39 286,35	CNY	0,08
CNE000000RK9	TSINGHUA TONGFANG CO LTD-A	PROPRE	24 500,00	50 658,72	CNY	0,10
CNE000001R35	TUNGKONG INC -A	PROPRE	5 100,00	22 160,16	CNY	0,04
CNE000000BX6	TUS SOUND ENVIRONMENT RESOURCES CO LTD	PROPRE	25 800,00	132 528,52	CNY	0,26
CNE000001M14	UNIGROUP GUOZIN CO LTD	PROPRE	5 600,00	30 072,67	CNY	0,06
CNE0000010T1	UNISPLENDOUR CORPOATION LTD - A	PROPRE	3 400,00	30 932,83	CNY	0,06
CNE1000019S2	UNITED ELECTRONICS CO LTD-A	PROPRE	6 300,00	22 721,99	CNY	0,04
CNE100001RH2	UTOUR GROUP -A-SHS-A-	PROPRE	14 100,00	38 504,91	CNY	0,07
CNE1000019T0	VALIANT CO LTD - A	PROPRE	5 900,00	33 984,17	CNY	0,07
CNE100000QJ2	VENUSTECH GROUP CO LTD SHS A	PROPRE	11 600,00	39 952,74	CNY	0,08
CNE000000BW8	VISUAL CHINA GROUP CO LTD A	PROPRE	5 100,00	17 023,10	CNY	0,03
CNE100000HL7	VTRON TECHNOLOGIES - A	PROPRE	13 000,00	32 044,96	CNY	0,06
CNE000001378	VV FOOD AND BEVERAGE A SHS	PROPRE	19 100,00	19 295,21	CNY	0,04
CNE100001WW1	WANDA CINEMA LINE CO LTD -F-	PROPRE	7 300,00	71 676,03	CNY	0,14

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000GQ9	WANGFUJING -A-SHS-A-	PROPRE	4 030,00	9 689,90	CNY	0,02
CNE000000GQ9	WANGFUJING -A-SHS-A-	PROPRE	2 860,00	6 876,71	CNY	0,01
CNE0000016J9	WANHUA CHEMICAL A	PROPRE	29 100,00	89 739,48	CNY	0,17
CNE000000FB3	WANXIANG QIANCHAO CO LTD-A	PROPRE	60 380,00	131 357,82	CNY	0,25
CNE1000000D4	WEICHAI POWER -A-	PROPRE	86 700,00	122 287,63	CNY	0,24
CNE0000002G5	WEIFU HIGH-TECHNOLOGY GRP-A	PROPRE	18 100,00	63 863,81	CNY	0,12
CNE1000013F2	WENFENG GREAT WORLD CHAIN DEV CORPOARATION A	PROPRE	12 400,00	9 633,13	CNY	0,02
CNE100000619	WESTERN MINING A	PROPRE	46 200,00	51 107,41	CNY	0,10
CNE100001D96	WESTERN SECURITIES SHS -A-	PROPRE	55 500,00	198 448,51	CNY	0,39
CNE100000CM6	WESTONE INFORMATION INDUSTRY INC A	PROPRE	5 200,00	26 926,22	CNY	0,05
CNE000000WD4	WINTIME ENERGY CO LTD	PROPRE	6 900,00	4 320,91	CNY	0,01
CNE000000WD4	WINTIME ENERGY CO LTD	PROPRE	70 080,00	43 885,40	CNY	0,09
CNE000001BJ3	WOLONG ELECTRIC GROUP CO LTD A	PROPRE	13 400,00	19 474,22	CNY	0,04
CNE100000RK8	WUHAN GUIDE INFRARED SHS -A-	PROPRE	6 600,00	26 016,72	CNY	0,05
CNE000000ZZ0	WUHAN IRON & STEEL CO LTD-A	PROPRE	29 300,00	13 544,78	CNY	0,03
CNE000000ZZ0	WUHAN IRON & STEEL CO LTD-A	PROPRE	58 800,00	27 182,02	CNY	0,05
CNE1000010N2	WUHU SHUNRONG SANQI INTERACTIVE ENTERTAINMENT NETWORK TECH A	PROPRE	7 800,00	22 176,11	CNY	0,04
CNE000000VQ8	WULIANGYE YIBIN -A-	PROPRE	54 100,00	279 496,99	CNY	0,54
CNE0000015F9	WUZHOU ZHONGHENG	PROPRE	15 000,00	9 969,28	CNY	0,02
CNE0000015F9	WUZHOU ZHONGHENG	PROPRE	53 700,00	35 690,03	CNY	0,07
CNE000000FH0	XCMG CONSTRUCTION MACHIN-A	PROPRE	84 000,00	40 444,27	CNY	0,08
CNE000000WL7	XIAMEN C & D -A-	PROPRE	46 600,00	76 326,88	CNY	0,15
CNE000000MN4	XIAMEN INTERNATIONAL TRADE GROUP CORP LTD	PROPRE	32 000,00	41 637,63	CNY	0,08
CNE000001D15	XIAMEN TUNGSTEN CO LTD A	PROPRE	13 200,00	50 902,71	CNY	0,10
CNE000000RF9	XI'AN AIRCRAFT INTL CORP-A	PROPRE	26 800,00	88 386,02	CNY	0,17
CNE000000016	XIAN INTERNATIONAL MEDICAL INVESTMENT CO LTD	PROPRE	32 250,00	32 103,30	CNY	0,06
CNE100001FR6	XIAN LONGI SILICON MATERIALS CO LTD SHS -A-	PROPRE	26 100,00	53 504,47	CNY	0,10
CNE100000QS3	XI'AN SHAANGU POWER CO LTD-A	PROPRE	12 700,00	13 261,21	CNY	0,03

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001BY2	XIANGTAN ELECTRIC MANUFACTURING CO LTD SHS A	PROPRE	33 100,00	65 312,23	CNY	0,13
CNE000000ZH8	XINHU ZHONGBAO CO LTD-A	PROPRE	18 600,00	12 883,86	CNY	0,02
CNE000000ZH8	XINHU ZHONGBAO CO LTD-A	PROPRE	174 800,00	121 080,54	CNY	0,23
CNE1000008S5	XINJIANG GOLDWIND SCIENCE & TE A	PROPRE	38 600,00	88 592,79	CNY	0,17
CNE0000012G4	XINJIANG GUANGHUI ENERGY CO CLASS A	PROPRE	37 900,00	23 733,68	CNY	0,05
CNE0000012G4	XINJIANG GUANGHUI ENERGY CO CLASS A	PROPRE	31 900,00	19 976,37	CNY	0,04
CNE000001PP0	XINJIANG ZHONGTAI CHEMICAL-A	PROPRE	24 700,00	39 690,44	CNY	0,08
CNE000000QG9	XINXING DUCTILE IRON PIPES-A	PROPRE	61 500,00	45 143,12	CNY	0,09
CNE0000007F6	XJ ELECTRIC	PROPRE	9 300,00	24 009,57	CNY	0,05
CNE000000206	YANGO GROUP A	PROPRE	106 800,00	94 957,18	CNY	0,18
CNE000001FP1	YANGQUAN COAL INDUSTRY GRP-A	PROPRE	32 800,00	36 623,15	CNY	0,07
CNE000001568	YANTAI CHANGYU PIONEER-A	PROPRE	2 700,00	15 013,74	CNY	0,03
CNE100000L55	YANTAI JEREH	PROPRE	16 300,00	43 670,18	CNY	0,08
CNE000000SF7	YANTIAN PORT SHS -A-	PROPRE	16 300,00	17 477,70	CNY	0,03
CNE000001NJ8	YGSOFT	PROPRE	10 236,00	20 635,88	CNY	0,04
CNE000001KX5	YIHUA LIFESTYLE TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	23 200,00	39 061,86	CNY	0,08
CNE000001KX5	YIHUA LIFESTYLE TECHNOLOGY CO LTD SHS A	PROPRE	31 000,00	52 194,73	CNY	0,10
CNE0000019S4	YINGKOU PORT LIABILITY CO LTD	PROPRE	41 300,00	21 410,03	CNY	0,04
CNE0000012L4	YINTAI RESOURCES A SHS	PROPRE	10 400,00	23 040,12	CNY	0,04
CNE000001360	YLP HI TECH AGR A SHS	PROPRE	15 300,00	43 793,06	CNY	0,08
CNE100000XX9	YONGHUI SUPERSTORES CO LTD-A	PROPRE	84 400,00	55 969,17	CNY	0,11
CNE0000017Y6	YONYOU NETWORK TECHNOLOGY	PROPRE	23 500,00	78 995,11	CNY	0,15
CNE0000017Y6	YONYOU NETWORK TECHNOLOGY	PROPRE	16 300,00	54 792,35	CNY	0,11
CNE100000VP9	YOTRIO GROUP CO LTD-A	PROPRE	19 100,00	19 802,98	CNY	0,04
CNE000000XR2	YOUNGOR GROUP CO-A	PROPRE	17 500,00	36 856,80	CNY	0,07
CNE000000XR2	YOUNGOR GROUP CO-A	PROPRE	20 000,00	42 122,06	CNY	0,08
CNE0000008X7	YUNNAN BAIYAO GROUP CO LTD A	PROPRE	10 300,00	105 315,34	CNY	0,20
CNE000001HC5	YUNNAN CHIHONG ZINC GERMAN A	PROPRE	48 600,00	42 636,62	CNY	0,08

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000000W13	YUNNAN COPPER INDUSTRY CO-A	PROPRE	20 800,00	32 716,97	CNY	0,06
CNE100000Q27	YUNNAN LINCANG SHS A	PROPRE	11 600,00	25 493,00	CNY	0,05
CNE0000011D3	YUNNAN TIN CO LTD A	PROPRE	21 000,00	46 399,25	CNY	0,09
CNE000000S01	YUNNAN YUNTIANHUA CO-A	PROPRE	8 800,00	11 216,40	CNY	0,02
CNE000000594	YUYUAN TOURIST	PROPRE	11 800,00	19 309,98	CNY	0,04
CNE000000594	YUYUAN TOURIST	PROPRE	11 500,00	18 819,05	CNY	0,04
CNE0000007X9	ZHE JIANG DAILY MEDIA GRP -A	PROPRE	15 300,00	34 867,23	CNY	0,07
CNE0000007X9	ZHE JIANG DAILY MEDIA GRP -A	PROPRE	2 900,00	6 608,82	CNY	0,01
CNE100000CL8	ZHEFU HLDG GRP	PROPRE	33 740,00	32 191,24	CNY	0,06
CNE100000KD8	ZHEJIANG CHINT ELECTRICS-A	PROPRE	390,00	1 229,77	CNY	0,00
CNE100000KD8	ZHEJIANG CHINT ELECTRICS-A	PROPRE	9 360,00	29 514,39	CNY	0,06
CNE000001H86	ZHEJIANG CONBA SHS A	PROPRE	7 215,00	8 045,32	CNY	0,02
CNE000001H86	ZHEJIANG CONBA SHS A	PROPRE	14 760,00	16 458,62	CNY	0,03
CNE100000BJ4	ZHEJIANG DAHUA TECHNOLOGY-A	PROPRE	32 250,00	69 636,54	CNY	0,14
CNE000001JT5	ZHEJIANG DUNAN SHARE A	PROPRE	15 500,00	24 265,97	CNY	0,05
CNE1000008X5	ZHEJIANG HAILIANG CO LTD	PROPRE	23 900,00	27 885,93	CNY	0,05
CNE0000013Z2	ZHEJIANG HISUN PHARMACEUTICAL A	PROPRE	8 200,00	17 366,93	CNY	0,03
CNE0000013Z2	ZHEJIANG HISUN PHARMACEUTICAL A	PROPRE	4 700,00	9 954,22	CNY	0,02
CNE000001DL5	ZHEJIANG HUAHAI A SHARE	PROPRE	23 500,00	87 359,70	CNY	0,17
CNE100000VN4	ZHEJIANG JINGU CO LTD SHS A	PROPRE	7 000,00	18 051,05	CNY	0,04
CNE000001NP5	ZHEJIANG JINGXING PAPER JOINT STOCK CO LTD -A	PROPRE	24 000,00	25 840,38	CNY	0,05
CNE100000HX2	ZHEJIANG JIULI HI-TECH METALS CO LTD	PROPRE	9 500,00	15 083,15	CNY	0,03
CNE000000WQ6	ZHEJIANG JUHUA CO-A	PROPRE	20 400,00	32 750,64	CNY	0,06
CNE1000018P0	ZHEJIANG LONGSHENG AUTO PARTS CO LTD	PROPRE	3 400,00	22 099,90	CNY	0,04
CNE000001FJ4	ZHEJIANG LONGSHENG GROUP C-A	PROPRE	15 200,00	20 496,25	CNY	0,04
CNE000001FJ4	ZHEJIANG LONGSHENG GROUP C-A	PROPRE	33 900,00	45 712,03	CNY	0,09
CNE0000010J2	ZHEJIANG MEDICINE CO LTD-A	PROPRE	12 900,00	27 092,52	CNY	0,05
CNE0000010J2	ZHEJIANG MEDICINE CO LTD-A	PROPRE	2 800,00	5 880,55	CNY	0,01

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE000001PT2	ZHEJIANG NETSUN CO LTD -A	PROPRE	3 800,00	28 757,61	CNY	0,06
CNE000001J84	ZHEJIANG NHU CO LTD-A	PROPRE	14 100,00	45 481,19	CNY	0,09
CNE000000V06	ZHEJIANG ORIENT HOLDINGS CO LTD	PROPRE	8 600,00	40 670,53	CNY	0,08
CNE000000V06	ZHEJIANG ORIENT HOLDINGS CO LTD	PROPRE	2 400,00	11 349,92	CNY	0,02
CNE100000CT1	ZHEJIANG QUARTZ CRYSTAL OPTOELECTRIC TECHNOLOGY CO LTD	PROPRE	17 050,00	59 932,36	CNY	0,12
CNE100000QY1	ZHEJIANG RUNTU SHS A	PROPRE	12 500,00	30 166,31	CNY	0,06
CNE000001M22	ZHEJIANG SANHUA CO LTD SHS -A-	PROPRE	17 600,00	27 735,57	CNY	0,05
CNE000001PF1	ZHEJIANG WANFENG AUTO WHEEL CO LTD A	PROPRE	19 280,00	61 848,18	CNY	0,12
CNE100000DZ6	ZHEJIANG WANMA CO LTD - A	PROPRE	11 500,00	29 400,52	CNY	0,06
CNE0000013L2	ZHEJIANG YANKON GROUP CO LTD	PROPRE	17 700,00	20 599,64	CNY	0,04
CNE100000M70	ZHEJIANG YASHA A SHS	PROPRE	16 550,00	27 914,13	CNY	0,05
CNE100000J59	ZHEJIANG YONGTAI TECHNOLOGY -A	PROPRE	10 500,00	27 789,93	CNY	0,05
CNE100001SP3	ZHEJIANG ZHENENG ELECTRIC-A	PROPRE	45 200,00	35 848,65	CNY	0,07
CNE100000XL4	ZHEJIANG ZHONGCHENG PACKING MATERIAL	PROPRE	8 600,00	23 815,50	CNY	0,05
CNE100000S58	ZHENGZHOU COAL MINING MACH-A	PROPRE	13 400,00	12 270,34	CNY	0,02
CNE100000S58	ZHENGZHOU COAL MINING MACH-A	PROPRE	8 200,00	7 508,71	CNY	0,01
CNE000000PY4	ZHENGZHOU YUTONG BUS -A-	PROPRE	31 100,00	98 984,62	CNY	0,19
CNE0000009F2	ZHONGFU STRAITS (PINGTAN) DEVELOPMENT COMPANY LTD	PROPRE	28 800,00	33 730,73	CNY	0,07
CNE000001NS9	ZHONGHE CO LTD	PROPRE	10 100,00	26 104,75	CNY	0,05
CNE0000012Y7	ZHONGHONG HOLDING CO LTD SHS A	PROPRE	56 400,00	22 740,59	CNY	0,04
CNE000001FM8	ZHONGJIN GOLD CORP-A	PROPRE	57 300,00	105 446,64	CNY	0,20
CNE100000HM5	ZHONGLI SCIENCE AND TECHNOLOGY GROUP CO LTD	PROPRE	8 600,00	19 027,00	CNY	0,04
CNE100000RD3	ZHONGNANA RED CULTURE GROUP CO LTD	PROPRE	8 400,00	22 306,38	CNY	0,04
CNE0000006B7	ZHONGSHAN PUBLIC UTILITIES GROUP CO LTD	PROPRE	68 800,00	112 282,17	CNY	0,22
CNE000000FL2	ZHONGTIAN URBAN DEVELOPMEN-A	PROPRE	45 850,00	44 964,26	CNY	0,09
CNE000000545	ZHONGYUAN UNION CELL A	PROPRE	1 800,00	8 065,81	CNY	0,02
CNE000000545	ZHONGYUAN UNION CELL A	PROPRE	24 878,00	111 478,50	CNY	0,22
CNE0000017X8	ZHONGZHU HEALTHCARE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	19 100,00	64 204,53	CNY	0,12

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CNE0000001D4	ZHUHAI GREE ELECTRIC APPLIANCES INC	PROPRE	138 100,00	456 879,60	CNY	0,89
CNE100000B24	ZIJIN MINING GROUP CO LTD-A	PROPRE	103 700,00	50 235,72	CNY	0,10
CNE100000B24	ZIJIN MINING GROUP CO LTD-A	PROPRE	127 100,00	61 571,46	CNY	0,12
CNE1000011Y7	ZJ BEINGMATE	PROPRE	14 100,00	24 469,05	CNY	0,05
CNE000001BC8	ZJ COMMODITIES -A-	PROPRE	5 300,00	5 949,08	CNY	0,01
CNE000001BC8	ZJ COMMODITIES -A-	PROPRE	51 700,00	58 031,55	CNY	0,11
CNE000000TK5	ZTE CORPORATION A	PROPRE	80 680,00	182 312,90	CNY	0,35
Total Action				51 531 129,84		99,98
Total Valeurs mobilières				51 531 129,84		99,98
Liquidités						
AUTRES						
	PMLEFTIT SWAPHORSPTF	PROPRE	0,00	-55 639,37	CNY	-0,11
Total AUTRES				-55 639,37		-0,11
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CNY SGP G1	PROPRE	0,00	808 929,35	CNY	1,57
	BANQUE CNY SGP G2	PROPRE	0,00	-688 895,47	CNY	-1,34
	BANQUE USD NEWEDG G1	PROPRE	0,00	43 491,70	USD	0,08
	BANQUE USD SGP G1	PROPRE	0,00	1 170 441,26	USD	2,27
	BANQUE USD SGP G2	PROPRE	0,00	-1 193 660,74	USD	-2,32
	VTE DIFF TITRES CNY	PROPRE	0,00	-51 723,93	CNY	-0,10
Total BANQUE OU ATTENTE				88 582,17		0,17
DEPOSIT DE GARANTIE						
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	0,00	4 072,25	CNY	0,01
Total DEPOSIT DE GARANTIE				4 072,25		0,01
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-26 738,80	USD	-0,05
	PRFRAIS PB TCW	PROPRE	0,00	-471,66	CNY	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-27 210,46		-0,05
Total Liquidités				9 804,59		0,02
Total LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A				51 540 934,43		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Compartiment

France.

Représentant du Compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du Compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 1928, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif : 31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 : 40 294 811,84

Commission de gestion de la direction du fonds : 0,85 % TTC

Extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport Semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	635 036,35	405 702,51	255 901,92
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	22 720,22	24 649,08
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	635 036,35	428 422,73	280 551,00

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$280551.00/40294811.84*100$$

0,70 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)
(compartiment du compartiment Multi Units France) - exercice clos le 31/10/2016

Performance du Compartiment

Les performances des parts du Compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance depuis l'origine au 31/10/2014
LYXOR FORTUNE SG UCITS ETF MSCI CHINA A (DR)			
Part C-USD	-14.07%	+36.14%	+10.53%
MSCI CHINA A NET TOTAL RETURN (USD)			
Part C-USD	-12.61%	+37.12%	+9.80%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du Compartiment.

LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer à la hausse comme à la baisse l'indice Finvex Sustainability Low Volatility Europe (Bloomberg Code: RSEUPER) (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR et représentatif d'une allocation dynamique parmi 50 à 60 titres listés sur les différents marchés européens. Chaque composant de cet indice est sélectionné sur une base mensuelle parmi un univers d'investissement qualifié de « durable » et de « socialement responsable » composé de tous les sous-jacents de l'indice Dow Jones Sustainability Europe Index (l'« Indice Parent »).

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.15%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice Finvex Sustainability Low Volatility Europe.

L'Indicateur de Référence offre une exposition à une allocation dynamique parmi 50 à 60 titres listés sur différents marchés européens. Chaque composant de l'Indicateur de Référence est sélectionné sur une base mensuelle parmi un univers d'investissement qualifié de « durable » et de « socialement responsable » composé de tous les sous-jacents de l'indice Parent.

L'Indicateur de Référence est libellé en EUR.

L'Indicateur de Référence a été développé indépendamment par Finvex Group, en tant que sponsor d'indice avec l'accord de Coöperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A.

L'Indicateur de Référence est calculé par S&P-DJ

L'Indicateur de Référence applique une méthode d'optimisation de portefeuille qui cherche à minimiser sous certaines contraintes la variance de l'Indicateur de Référence au travers d'une analyse de volatilité anticipée dérivée des rendements composés de chaque titre et de leurs corrélations anticipées sur un horizon de temps à moyen terme. Cette optimisation est réalisée sur la base d'un univers d'investissement qualifié de « durable » et de « socialement responsable » après une réduction de cet univers de placement durable par le biais d'un filtre de liquidité. La méthode d'optimisation du portefeuille vise également à respecter certaines contraintes de pondération par secteurs par rapport à l'Indice Parent et inclut un pourcentage maximum individuel de contribution au risque par rapport au risque agrégé de l'Indicateur de Référence, et cela est déterminé pour chaque sous-jacent.

La sélection des sociétés devant intégrer l'Indicateur de Référence repose sur des critères à long terme de nature économique, environnementale et sociale.

L'Indice Parent « Dow Jones Sustainability Europe » est maintenu en collaboration avec S&P Down Jones et RobecoSAM. Cet indice est composé des leaders européens en matière de développement durable tel qu'identifié par RobecoSAM au travers d'une évaluation systématique de responsabilité sociale et environnementale de ces sous-jacents de l'Indice Parent.

L'indice « Dow Jones Sustainability Europe » mesure la performance des actions qui sont sélectionnées pour fournir une représentation du marché d'actions durables européen. Les sociétés qui émettent les actions sont sélectionnées sur la base de critères économiques, environnementaux et sociaux à long terme et constituent les premiers 20 % des 600 plus grandes sociétés durables européennes au sein de l'indice Dow Jones Global Total Stock Market.

Les composants de l'Indice Parent sont sélectionnés selon une évaluation systématique des critères de responsabilité sociale et environnementale de ces entreprises.

La méthode de sélection des sous-jacents de l'Indice Parent mise en place par S&P Down Jones en collaboration avec RobecoSAM évalue les entreprises en se basant sur une variété de critères allant des stratégies de changement climatique, de consommation énergétique, de développement et de mise en valeur des ressources humaines, de gestion des connaissances et du savoirs, des relations avec les différents intervenants et parties prenantes au niveau de l'entreprise mais aussi impliquant une bonne gouvernance de l'entreprise.

L'Indicateur de Référence « Sustainable Europe Portfolio Net Return » est un indice « dividendes nets réinvestis ». Ainsi, pour éviter toute confusion, la valeur des recettes des dividendes payées par chaque composant, après déduction d'un potentiel et quelconque prélèvement à la source, est réinvestie dans l'Indicateur de Référence.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.finvex.com/eng/indices_00.php

Une description de l'Indice Parent est disponible sur le site internet : <http://www.djindexes.com/sustainability/>

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

Chaque composant de l'Indicateur de Référence est sélectionné sur une base mensuelle.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par S&P DJ sont disponibles sur le site Internet: www.finvex.com/eng/indices_00.php

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence.

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : N/A

Via Bloomberg : RSEUPER

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.finvex.com

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à l'achat d'un panier d'actifs de bilan (comme définis ci-dessous), et à la conclusion d'un contrat d'échange à terme négocié de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion, le cas échéant, en transformant l'exposition à ses actifs de bilan en une exposition à l'Indicateur de Référence.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du FCP et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le FCP, sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le cas échéant, le Compartiment investira principalement dans des actions, des titres de créance et des instruments du marché monétaire.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

Dans le cas présent, le gérant a l'intention d'utiliser principalement les actifs suivants :

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) et également des titres de créance et des instruments du marché monétaire.

L'investissement dans :

Des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la directive 2009/65/CE

Des FIA français ou européens agréés par l'AMF, respectant les critères édictés à l'article R214-13 du Code Monétaire et financier est limité à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment pourra également avoir recours à des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT ») dans les limites prévues par la réglementation, notamment à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actions à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps, comme précisé dans les sections suivantes.

Ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale, sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties. De ce fait, la Société de Gestion ne s'engagera pas sur une procédure formelle, traçable et contrôlable de mise en concurrence des contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, et dans la limite de 10 % de son actif net à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant.

Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché des actions européennes.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 11 juillet 2014.
- Date de création du compartiment : 11 août 2014.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE évolue de -5.17%* sur l'exercice et s'établit à 116.1393 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 16.14% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice Finvex SusPortEurET, libellé en Euro (EUR), offre une exposition à une allocation dynamique parmi 50 à 60 titres listés sur différents marchés européens. Chaque composant de l'Indice est sélectionné sur une base mensuelle parmi un univers d'investissement qualifié de ""durable"" et de ""socialement responsable"" composé de tous les sous-jacents de l'indice Parents

Cet indice observe une évolution de -4.59% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Finvex SusPortEurET, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice Finvex SusPortEurET.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice Finvex SusPortEurET, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0318% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.15%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	8 711 575,38	57 467 513,69
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	8 711 575,38	57 401 766,04
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	65 747,65
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	643 629,87
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	643 629,87
Comptes financiers	0,10	0,01
Liquidités	0,10	0,01
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	8 711 575,48	58 111 143,57

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	7 021 978,18	49 295 618,70
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 710 690,42	8 474 861,53
• Résultat de l'exercice	-52 413,46	-330 215,80
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	8 680 255,14	57 440 264,43
Instruments financiers	26 864,02	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	26 864,02	-
Dettes	4 456,32	670 879,14
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4 456,32	670 879,14
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	8 711 575,48	58 111 143,57

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	7 474 000,00	46 900 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	28,38
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	28,38
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	28,38
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-58 544,73	-353 833,94
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-58 544,73	-353 805,56
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	6 131,27	23 589,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-52 413,46	-330 215,80

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC ou de FIA de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC ou de FIA de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.60% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro (EUR)

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Finvex

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Finvex Sustainable Portfolio Europe (l'« Indicateur de Référence ») est un indice déposé par le groupe Finvex. Toute utilisation de cet indice ou de son nom doit être faite avec l'accord du groupe Finvex. Devant se conformer aux droits et à la réglementation d'S&P Opco LLC et ses filiales au niveau de l'indice DJSI Europe, la composition et la méthodologie relative à l'Indicateur de Référence sont la propriété intellectuelle exclusive du groupe Finvex.

L'Indicateur de Référence Finvex Sustainable Portfolio Europe, et l'indice Dow Jones Sustainability Europe sont calculés par S&P Opco LLC, une filiale de S&P Dow Jones Indices LLC.

Dow Jones est une marque du groupe Dow Jones Trademark Holdings LLC ("Dow Jones"). Les produits basés sur ces indices ne sont en aucune façon sponsorisés, avalisés, vendus ou promus par S&P Opco LLC, Dow Jones ou leurs filiales respectives, et S&P Opco LLC, Dow Jones ou leurs filiales respectives n'émettent aucune opinion quant à l'intérêt d'investir dans un tel produit.

L'Indicateur de Référence a été développé de manière indépendante par le groupe Finvex, avec l'accord de la Coöperatieve Centrale Raiffeisen-Boerenleenbank B.A (agissant en tant que Rabobank International), Branche londonienne de Rabobank International.

L'Indicateur de Référence est le successeur de l'indice Rabo Sustainable and Efficient Portfolio Europe (l'« Indice Rabobank ») qui existe depuis le 1er Juillet 2011.

L'Indicateur de Référence et tout autre produit basé sur cet Indicateur de Référence n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par Rabobank International ou ses filiales, et ces derniers ne représentent en aucun cas l'Indicateur de Référence ni la pertinence quant au bien fondé d'investir dans un quelconque produit basé sur l'Indice Finvex.

L'historique de performance de l'Indicateur de Référence est calculé sur l'indice Rabobank et est utilisé avec la permission de Rabobank International. Le groupe Finvex confirme que l'historique de performance de l'indice Rabobank a été correctement extrait et reproduit avec précision à partir de sources publiques.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et les investisseurs potentiels ne devraient pas se fier aux performances passées de l'Indice Rabobank comme garantie de performances futures de l'indice Finvex. Rabobank International ne serait être responsable (qu'il s'agisse de négligence ou non) envers une quelconque contrepartie pour une erreur dans l'indice Rabobank et ne devrait être en aucun cas tenu d'avertir qui que ce soit de cette erreur.

Malgré que l'indice Finvex soit le successeur de l'Indice Rabobank, il ne peut y avoir d'assurance que l'Indicateur de Référence et l'indice Rabobank ne soient gérés simultanément et ne coexiste pas pendant une période donnée.

Il ne peut y avoir de garantie qu'une ou toutes les méthodologies d'investissement de l'indice Rabobank répliquées par l'indice (y compris la composition de l'Indice Rabobank, les formules utilisées et les méthodes de calcul) resteront inchangées dans le futur.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	57 440 264,43	52 077 002,09
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	6 151 347,24	13 081 437,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-54 390 891,31	-17 466 638,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 328 397,74	15 295 866,15
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 612 718,50	-7 104 313,18
Plus-values réalisées sur contrats financiers	76 003 390,01	108 277 325,37
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-77 656 989,48	-106 553 027,34
Frais de transaction	-	-
Différences de change	728 113,64	144 996,69
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 159 502,23	112 291,07
- Différence d'estimation exercice N	208 423,27	1 367 925,50
- Différence d'estimation exercice N-1	1 367 925,50	1 255 634,43
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-92 611,67	-70 869,56
- Différence d'estimation exercice N	-26 864,02	65 747,65
- Différence d'estimation exercice N-1	65 747,65	136 617,21
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-58 544,73	-353 805,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	8 680 255,14	57 440 264,43

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	7 474 000,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,10
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,10	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	7 474 000,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	CHF	USD	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	3 221 122,18	460 876,67	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances			
Opérations de change à terme de devises :			-
Achats à terme de devises			-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises			-
Autres Créances :			-
-			-
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-
Dettes			4 456,32
Opérations de change à terme de devises :			
Ventes à terme de devises			-
Montant total négocié des Achats à terme de devises			-
Autres Dettes :			
Frais provisionnés			4 456,32
-			-
-			-
-			-
-			-
Autres opérations			-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	53 240	6 151 347,24	447 500	54 390 891,31
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,60
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-26 864,02

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-52 413,46	-330 215,80
Total	-52 413,46	-330 215,80
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-52 413,46	-330 215,80
Total	-52 413,46	-330 215,80
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 710 690,42	8 474 861,53
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 710 690,42	8 474 861,53
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 710 690,42	8 474 861,53
Total	1 710 690,42	8 474 861,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	8 680 255,14	57 440 264,43	52 077 002,09	-	-
Nombre d'actions en circulation	74 740	469 000	505 000	-	-
Valeur liquidative	116,1393	122,4739	103,1227	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	22,18	17,36	-0,96	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 11 août 2014.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0010532478	ACTELION N	PROPRE	1 401,00	184 809,74	CHF	2,13
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	2 363,00	353 032,20	EUR	4,07
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	2 678,00	380 276,00	EUR	4,38
US0231351067	AMAZON.COM	PROPRE	518,00	373 222,73	USD	4,30
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	487,00	39 106,10	EUR	0,45
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	9 209,00	831 480,61	EUR	9,58
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	6 324,00	410 490,84	EUR	4,73
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	3 094,00	80 908,10	EUR	0,93
CH0010645932	GIVAUDAN N	PROPRE	216,00	381 569,12	CHF	4,40
DE0006047004	HEIDELBERGCEMENT AG	PROPRE	4 806,00	414 084,96	EUR	4,77
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	2 265,00	47 100,68	EUR	0,54
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	738,00	20 265,48	EUR	0,23
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	2 366,00	417 835,60	EUR	4,81
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	1 854,00	122 710,67	CHF	1,41
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	10 683,00	693 771,69	CHF	7,99
US69343P1057	OIL COMPANY LUKOIL ADR 1 SH	PROPRE	1 971,00	87 653,94	USD	1,01
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	8 519,00	418 495,88	EUR	4,82
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PROPRE	20 228,00	384 433,14	EUR	4,43
CH0012032048	ROCHE HOLDING AG - BON DE JOUISSANCE DIVIDENDE	PROPRE	1 747,00	366 627,46	CHF	4,22
DE0007297004	SUEDZUCKER AG	PROPRE	17 243,00	402 451,62	EUR	4,64
CH0014852781	SWISS LIFE HOLDING NOM	PROPRE	1 880,00	454 370,19	CHF	5,23
CH0126881561	SWISS RE AG	PROPRE	753,00	63 835,34	CHF	0,74
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	46 974,00	434 979,24	EUR	5,01
DE0007500001	THYSSENKRUPP AG	PROPRE	18 712,00	394 636,08	EUR	4,55

LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABILITY LOW VOLATILITY EUROPE
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	9 027,00	116 579,49	CHF	1,34
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	3 504,00	836 848,48	CHF	9,64
Total Action				8 711 575,38		100,36
Total Valeurs mobilières				8 711 575,38		100,36
Swap de Taux						
SWAP03589588	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	4 456,32	EUR	0,05
SWAP03589580	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	7 474 000,00	8 680 255,03	EUR	100,00
SWAP03589645	VRAC LEG LYX ETF FIN	PROPRE	7 474 000,00	-8 711 575,37	EUR	-100,36
Total				-26 864,02		-0,31
Total Swap de Taux				-26 864,02		-0,31
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	0,10	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,10		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMCALNAVCPA	PROPRE	0,00	-223,82	EUR	-0,00
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-4 232,50	EUR	-0,05
Total FRAIS DE GESTION				-4 456,32		-0,05
Total Liquidités				-4 456,22		-0,05
Total LYXOR UCITS ETF FINVEX SUSTAINABLE PORTFOLIO EUROP				8 680 255,14		100,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions C-EUR, Daily Hedged C-EUR, Daily Hedged C-USD, Daily Hedged C-GBP, Daily Hedged C-CHF : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-EUR, Daily Hedged D-EUR, Daily Hedged D-USD et Daily Hedged D-GBP : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice « JPX-Nikkei 400 Net Total Return Index » (Code Bloomberg : JPNKNTR) (l'« Indicateur de Référence ») libellé en JPY, et représentatif de la performance des actions de 400 sociétés listées sur le Tokyo Stock Exchange, qui sont les plus attractives pour les investisseurs en termes d'utilisation efficace de leur capital et dont les objectifs de gestion sont centrés sur l'intérêt de l'investisseur.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.35%.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice JPX-Nikkei 400 Net Total Return Index libellé en JPY.

L'Indicateur de Référence représente la performance des actions de 400 sociétés listées sur le Tokyo Stock Exchange, qui sont les plus attractives pour les investisseurs en termes d'utilisation efficace de leur capital et dont les objectifs de gestion sont centrés sur l'intérêt de l'investisseur. Chaque composante de l'Indicateur de Référence est pondérée par la capitalisation boursière ajustée du flottant avec une limite fixée à 1.5% sur chaque composante.

Les titres éligibles sont les actions listées sur le Tokyo stock exchange (1ere Section, 2eme section, Mothers et JASDAQ), sur la base des filtres ci-dessous :

- Exclusion des entreprises de moins de 3 ans d'existence et dont les dettes excèdent les actifs de la société en question
- Selection des 1000 titres les plus liquides sur les 3 dernières années et présentant les capitalisations boursières les plus importantes

La selection des titres se fait sur la base d'un critère de notation quantitatif, et un critère de notation qualitatif.

- Le critere de notation quantitatif correspond à l'agrégat pondéré des indicateurs suivants : i) ROE moyen sur les trois dernières années (40%), ii) Le résultat d'exploitation cumulé sur les 3 dernières années (40%), iii) La capitalisation boursière (20%)

- Le critère de notation qualitatif est déterminé par l'agrégat des notations correspondant aux indicateurs suivants : i) Désignation de membres extérieurs indépendants parmi les directeurs ii) Adoption des normes comptables IFRS iii) Publication des informations sur les revenus de l'entreprise en langue anglaise.

L'Indicateur de Référence est rebalancé mensuellement.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Nets Réinvestis. Un indice Dividendes Nets Réinvestis signifie que le montant net des dividendes détachés par les actions qui le composent sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence. Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.tse.or.jp.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu mensuellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par Tokyo stock exchange sont disponibles sur le site internet: www.tse.or.jp.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters : JPXNK400NTR

Via Bloomberg: JPNKNTR

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de www.tse.or.jp.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplique directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplique directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplique par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplique directe retenue (réplique intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplique) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisation.

Le Compartiment sera principalement investi dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

Lorsque le FCP reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le FCP, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le FCP.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré. En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT.

En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Comp pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de petite et moyenne capitalisation et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Petites et Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié aux classes d'actions C-EUR et D-EUR (EUR/JPY)

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative de la classe d'actions susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

- Risque lié à la couverture de change des classes d'actions Daily Hedged C-EUR et Daily Hedged D-EUR

Afin de couvrir le risque de change EUR/JPY sur les classe d'actions Daily Hedged C-EUR et Daily Hedged D-EUR, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'action. Du fait de la mise en oeuvre quotidienne de cette couverture ainsi que son imperfection, les classes d'actions Daily Hedged C-EUR et Daily Hedge D-EUR peuvent être sujettes à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative des actions.

- Risque lié à la couverture de change des classes d'actions Daily Hedged C-USD et Daily Hedged D-USD

Afin de couvrir le risque de change USD/JPY sur les classe d'actions Daily Hedged C-USD et Daily Hedged D-USD, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'action. Du fait de la mise en oeuvre quotidienne de cette couverture ainsi que son imperfection, les classes d'actions Daily Hedged C-USD et Daily Hedge D-USD peuvent être sujettes à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative des actions.

- Risque lié à la couverture de change des classes d'actions Daily Hedged C-GBP et Daily Hedged D-GBP

Afin de couvrir le risque de change GBP/JPY sur les classe d'actions Daily Hedged C-GBP et Daily Hedged D-GBP, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'action. Du fait de la mise en oeuvre quotidienne de cette couverture ainsi que son imperfection, les classes d'actions Daily Hedged C-GBP et Daily Hedge D-GBP peuvent être sujettes à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative des actions.

- Risque lié à la couverture de change des classes d'actions Daily Hedged C-CHF

Afin de couvrir le risque de change CHF/JPY sur les classe d'actions Daily Hedged C-CHF, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de l'Indicateur de Référence et la devise de la classe d'action. Du fait de la mise en oeuvre quotidienne de cette couverture ainsi que son imperfection, les classes d'actions Daily Hedged C-CHF peuvent être sujettes à des coûts ou des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative des actions.

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés de gré à gré ou des IFT cotés pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange à terme. Le recours à des IFT pourrait impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourrait éventuellement affecter la valeur liquidative du Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché actions des entreprises listées sur le Tokyo Stock Exchange.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de Lyxor International Asset Management. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de Lyxor International Asset Management, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 5 septembre 2014.*
- *Date de création du compartiment : 15 septembre 2014.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) évolue de 5.05%* sur l'exercice et s'établit à 131.0809 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 31.08% depuis l'origine.

La valeur liquidative de la part Daily Hedged C-CHF du compartiment LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) évolue de -11.49%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 82.0742 CHF au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -17.93% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

La valeur liquidative de la part Daily Hedged C-EUR du compartiment LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) évolue de -10.60%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 101.2787 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 1.28% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

La valeur liquidative de la part Daily Hedged C-GBP du compartiment LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) évolue de -10.41%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 98.3713 GBP au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -1.63% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

La valeur liquidative de la part Daily Hedged C-USD du compartiment LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR) évolue de -10.49%* sur l'exercice (dividendes réinvestis) et s'établit à 98.1984 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -1.80% depuis l'origine (dividendes réinvestis).

Le fonds réplique la performance de l'indice JPX Nikkei NTR Index, libellé en Yen Japonais (JPY), représentatif des 400 actions listées sur le Tokyo Stock Exchange, les plus efficaces en termes d'utilisation de leur capital et de rentabilité opérationnelle, et dont les objectifs de gestion visent la création de valeur pour les actionnaires.

Cet indice observe une évolution de -9.10% sur l'exercice. Les classes C-EUR, Daily Hedged C-CHF, Daily Hedged C-EUR, Daily Hedged C-GBP, Daily Hedged C-USD, n'étant pas valorisées dans la devise de l'indice, l'évolution de leurs valeurs liquidatives sont soumises au risque de change. Sur l'exercice l'EUR a diminué de 13.59% par rapport à JPY, CHF a diminué de 13.20% par rapport à JPY, GBP a diminué de 31.15% par rapport à JPY, USD a diminué de 12.92% par rapport à JPY

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance JPX Nikkei NTR Index, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice JPX Nikkei NTR Index, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.24809% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.35%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement *(non auditée par le commissaire aux comptes)*

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément au Décret d'application n° 2015-1850 du 29 décembre 2015 pris en application de l'article L.533-22-1 du code monétaire et financier, et de l'Article 173 de la loi n° 2015-992 du 17 Août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, paragraphe VI.

1. Description des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) (référence II-2°)

La politique ISR de Lyxor est disponible sur le site internet Lyxor.com. Elle est révisée chaque année.

Pour ce fonds la politique d'investissement responsable inclut les points suivants :

Description des critères ESG (référence II-2°)

- Ce fonds est un ETF « exchange traded fund » dont l'objectif de gestion est de reproduire la performance de son indice de référence via une réplification physique.

Appliquer une exclusion ou une sélection de titres sur la base de critères ESG impliquerait de s'écarter de l'indice de référence et donc une tracking error plus élevée.

- Lyxor a implémenté un engagement actionnaire en 2016. La politique de vote de Lyxor est référencée dans la politique ISR de Lyxor et disponible sur le site de Lyxor.com.

Le périmètre de vote défini par Lyxor pour l'année 2016 n'incluait pas ce fonds.

2. Description de la manière dont sont intégrés les résultats de l'analyse mise en œuvre sur les critères ESG, notamment d'exposition aux risques climatiques, dans la politique d'investissement (Référence II-2°)

En 2016, Lyxor ne rapportera pas d'information relative à l'exposition aux risques climatiques pour ce fonds.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	89 593 294 968,00	104 634 495 100,00
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	86 724 689 690,00	104 550 543 900,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	92 439 600,00	83 951 200,00
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	2 776 165 678,00	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	67 576 927 260,00	40 521 884 245,00
Opérations de change à terme de devises	66 872 222 446,00	38 314 462 711,00
Autres	704 704 814,00	2 207 421 534,00
Comptes financiers	25 700 287 857,00	187 096 453,00
Liquidités	25 700 287 857,00	187 096 453,00
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	182 870 510 085,00	145 343 475 798,00

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Capitaux propres		
• Capital	97 530 574 122,00	175 105 780 689,00
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 732 224 196,00	-70 558 596 466,00
• Résultat de l'exercice	928 069 228,00	235 016 975,00
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	87 726 419 154,00	104 782 201 198,00
Instruments financiers	39 245 111,00	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	39 245 111,00	-
Autres opérations	-	-
Dettes	66 773 969 218,00	39 655 530 787,00
Opérations de change à terme de devises	66 753 185 970,00	38 237 009 669,00
Autres	20 783 248,00	1 418 521 118,00
Comptes financiers	28 330 876 602,00	905 743 813,00
Concours bancaires courants	28 330 876 602,00	905 743 813,00
Emprunts	-	-
Total du passif	182 870 510 085,00	145 343 475 798,00

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	JPY	JPY
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	1 843 974 000,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	632 252,00	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 185 407 254,00	449 070 348,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	10 183,00	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	27 512 114,00	3 102 136,00
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 213 561 803,00	452 172 484,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-7 052 369,00	-757 104,00
• Autres charges financières	-2 578,00	-
Total (II)	-7 054 947,00	-757 104,00
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 206 506 856,00	451 415 380,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-226 799 781,00	-193 249 924,00
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	979 707 075,00	258 165 456,00
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-51 637 847,00	-23 148 481,00
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	928 069 228,00	235 016 975,00

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.25% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Coûts liés aux opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres	Montant des opérations	Maximum 35% des revenus générés par ces opérations

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Yen (JPY).

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions C-EUR, Daily Hedged C-EUR, Daily Hedged C-USD, Daily Hedged C-GBP, Daily Hedged C-CHF : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-EUR, Daily Hedged D-EUR, Daily Hedged D-USD et Daily Hedged D-GBP : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

L'indice "JPX-Nikkei Index 400" et l'indice JPX-Nikkei 400 Total Return Index (ci-après dénommés collectivement les « Indices ») sont des indices protégés par des droits d'auteur, utilisant des méthodes de calcul indépendantes développées et créées par le Japan Exchange Group Inc et le Tokyo Stock Exchange Inc. (ci-après dénommés collectivement le « Groupe JPX ») et Nikkei Inc (ci-après dénommé « Nikkei »). Le Groupe JPX et le Nikkei possèdent conjointement les droits d'auteur et tout autre droit de propriété intellectuelle liés aux Indices ou à la méthodologie utilisée pour calculer les Indices.

La propriété des marques ou de tout autre droit de propriété intellectuelle liés aux Indices appartiennent au Groupe JPX et au Nikkei.

Le Groupe JPX et Nikkei ne parrainent pas le Compartiment et n'ont aucune obligation ni responsabilité lié au Compartiment, le groupe JPX et Nikkei ont accordé une licence à Lyxor International Asset Management le droit d'utiliser la marque et les Indices pour les besoins de la gestion du Compartiment. Le contrat de licence conclu entre Lyxor International Asset Management, le Groupe JPX et Nikkei ne confère aucun droit aux tiers.

L'ETF est calculé, géré et vendu exclusivement sous la responsabilité de Lyxor International Asset Management, et Le Groupe JPX et le Nikkei n'ont aucune obligation ou responsabilité à l'égard de la gestion ou de toutes transactions en lien avec le Compartiment. Le Groupe JPX et Nikkei ne sont pas responsables de l'exactitude ni du calcul du Compartiment ou des données qui lui sont liés.

Le Groupe JPX et Nikkei n'ont aucune obligation de publier en continu les Indices et ne seront pas tenus responsables des erreurs, retards ou interruptions résultant de la publication des Indices.

Le Groupe JPX et Nikkei se réservent le droit de modifier la composition des actions composant les Indices, la méthode de calcul des Indices, ou de tout autre élément concernant les Indices et se réservent également le droit d'interrompre la publication des Indices.

La couverture de change utiliser pour les classes d'action compartant une couverture de change est fournie uniquement Lyxor International Asset Management.

Le Groupe JPX et Nikkei n'assume aucune responsabilité liée à cette couverture de change incluant notamment l'écart de suivi résultant de cette couverture.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Actif net en début d'exercice	104 782 201 198,00	19 702 370 306,00
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	40 835 079 015,00	13 676 744 437,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-42 172 794 421,00	-4 950 855 815,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 583 618 683,00	18 099 234 095,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 898 971 719,00	-6 873 969 404,00
Plus-values réalisées sur contrats financiers	305 128 929,00	501 650 808 992,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-437 822 501,00	-496 539 411 478,00
Frais de transaction	-11 960 556,00	-6,00
Différences de change	-7 119 827 498,00	-5 420 474 945,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :		
- Différence d'estimation exercice N	-7 216 875 315,00	-3 096 761 119,00
- Différence d'estimation exercice N-1	-3 096 761 119,00	356 923 668,00
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :		
- Différence d'estimation exercice N	-39 245 111,00	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	24 748 307,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	979 707 075,00	258 165 456,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	* 41 420 256,00	** 68 658 022 654,00
Actif net en fin d'exercice	87 726 419 154,00	104 782 201 198,00

* Commission de souscription.

** Impact lié à la restructuration et au changement de la devise EUR vers JPY.

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	1 843 974 000,00	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	13 404,00	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	25 700 287 857,00
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	28 330 876 602,00
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	13 404,00	-	-
Comptes financiers	25 700 287 857,00	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	28 330 876 602,00	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	GBP	EUR	USD	Autres devises (CHF)
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	13 357,00	-	-
Créances	19 073 472 071,00	20 485 610 366,00	18 684 831 465,00	898 094 316,00
Comptes financiers	-	74 501 576,00	7 051 135,00	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	6 843 831 257,00	427 264 846,00	501 211 201,00	16 674 093,00
Comptes financiers	6 017 251 587,00	10 059 814 526,00	9 093 249 090,00	440 662 374,00
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	67 576 927 260,00
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	7 735 796 303,00
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	59 136 426 143,00
Autres Créances :	
-	471 921 730,00
-	227 200 822,00
-	5 582 262,00
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	66 773 969 218,00
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	58 964 204 573,00
Montant total négocié des Achats à terme de devises	7 788 981 397,00
Autres Dettes :	
-	20 783 248,00
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552	14 500	117 331 017,00	-	-
ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821	303 455	3 526 656 410,00	579 779	7 100 385 388,00
ACTION C-EUR / FR0012144582	1 870 333	26 598 264 096,00	1 782 878	26 445 338 738,00
ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142	612 650	8 827 755 397,00	504 214	6 326 396 062,00
ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159	173 952	1 765 072 095,00	242 559	2 300 674 233,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552		41 420 256,00		-
ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821		-		-
ACTION C-EUR / FR0012144582		-		-
ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142		-		-
ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552		-		-
ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821		-		-
ACTION C-EUR / FR0012144582		-		-
ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142		-		-
ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552		41 420 256,00		-
ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821		-		-
ACTION C-EUR / FR0012144582		-		-
ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142		-		-
ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552	0,25
ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821	0,25
ACTION C-EUR / FR0012144582	0,25
ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142	0,25
ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159	0,25
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	
	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552	-
ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821	-
ACTION C-EUR / FR0012144582	-
ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142	-
ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC -

- Swaps -

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	JPY	JPY
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	928 069 228,00	235 016 975,00
Total	928 069 228,00	235 016 975,00

ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	4 789 090	1 732 719
Total	4 789 090	1 732 719
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	109 056 975	42 956 181
Total	109 056 975	42 956 181
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION C-EUR / FR0012144582	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	643 812 915	138 053 615
Total	643 812 915	138 053 615
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	73 910 143	19 820 790
Total	73 910 143	19 820 790
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	96 500 105	32 453 670
Total	96 500 105	32 453 670
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	JPY	JPY
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-10 732 224 196,00	-70 558 596 466,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-10 732 224 196,00	-70 558 596 466,00

ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-107 766 398	-16 666 646
Total	-107 766 398	-16 666 646
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 436 413 716	-48 552 408 206
Total	-2 436 413 716	-48 552 408 206
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION C-EUR / FR0012144582	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 955 963 387	25 447 437 092
Total	-2 955 963 387	25 447 437 092
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 956 640 979	-25 563 452 188
Total	-2 956 640 979	-25 563 452 188
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159	31.10.2016	30.10.2015
Devise	JPY	JPY
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 275 439 716	-21 873 506 518
Total	-2 275 439 716	-21 873 506 518
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 15 septembre 2014.

Devise					
JPY	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Actif net	87 726 419 154,00	104 782 201 198,00	147 800 681,42	-	-

ACTION Daily Hedged C-CHF / FR0012750552				Devise de l'action et de la valeur liquidative : CHF	
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	50 568	36 068	-	-	-
Valeur liquidative	82,0742	92,7319	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2 036,41251	-414,05	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION Daily Hedged C-EUR / FR0012154821				Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR	
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	859 953	1 136 277	1 453 600	-	-
Valeur liquidative	101,2787	113,2891	101,679	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2 706,37667	-42 691,57	0,95	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION C-EUR / FR0012144582		Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR			
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	4 102 926	4 015 471	-	-	-
Valeur liquidative	131,0809	124,7841	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-563,53696	6 371,73	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

ACTION Daily Hedged C-GBP / FR0012329142		Devise de l'action et de la valeur liquidative : GBP			
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	491 941	383 505	-	-	-
Valeur liquidative	98,3713	109,8077	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-5 859,91172	-66 605,73	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

ACTION Daily Hedged C-USD / FR0012329159	Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD				
	31.10.2016	30.10.2015	31.10.2014	-	-
Nombre d'actions en circulation	880 937	949 544	-	-	-
Valeur liquidative	98,1984	109,7059	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-2 473,43409	-23 001,62	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
JP3152740001	ABC MART	PROPRE	724,00	4 626 360,00	JPY	0,01
JP3152740001	ABC MART	PROPRE	576,00	3 680 640,00	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	PROPRE	5 310,00	33 930 900,00	JPY	0,04
JP3152740001	ABC MART	PROPRE	860,00	5 495 400,00	JPY	0,01
JP3152740001	ABC MART	PROPRE	30,00	191 700,00	JPY	0,00
JP3108600002	ACOM	PROPRE	378,00	182 952,00	JPY	0,00
GB00B02J6398	ADMIRAL GROUP	PGARAN	90 000,00	222 279 740,00	GBP	0,25
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	1 142,00	1 659 326,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	1 772,00	2 574 716,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	22 423,00	32 580 619,00	JPY	0,04
JP3388200002	AEON CO LTD	PROPRE	2 609,00	3 790 877,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	5 000,00	7 265 000,00	JPY	0,01
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	644,00	935 732,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	78 564,00	114 153 492,00	JPY	0,13
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	2 908,00	4 225 324,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	2 274,00	3 304 122,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	12 860,00	18 685 580,00	JPY	0,02
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	13 887,00	20 177 811,00	JPY	0,02
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	134,00	194 702,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	7 000,00	10 171 000,00	JPY	0,01
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	15 807,00	22 967 571,00	JPY	0,03
JP3388200002	AEON CO LTD	PROPRE	500,00	726 500,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PROPRE	505,00	733 765,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PRETER	1 902,00	2 763 606,00	JPY	0,00
JP3388200002	AEON CO LTD	PROPRE	15 765,00	22 906 545,00	JPY	0,03

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3388200002	AEON CO LTD	PROPRE	52 004,00	75 561 812,00	JPY	0,09
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PROPRE	2 786,00	5 156 886,00	JPY	0,01
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PROPRE	1 526,00	2 824 626,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PROPRE	1 218,00	2 254 518,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PROPRE	156,00	288 756,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PRETER	3 418,00	6 326 718,00	JPY	0,01
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PRETER	18 016,00	33 347 616,00	JPY	0,04
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PRETER	6 000,00	11 106 000,00	JPY	0,01
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PRETER	3 210,00	5 941 710,00	JPY	0,01
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PROPRE	470,00	869 970,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVICE	PRETER	1 500,00	2 776 500,00	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	PROPRE	544,00	1 689 120,00	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	PROPRE	24,00	74 520,00	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	PROPRE	614,00	1 906 470,00	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	PROPRE	4 254,00	13 208 670,00	JPY	0,02
JP3389700000	AEON DELIGHT	PROPRE	464,00	1 440 720,00	JPY	0,00
JP3131430005	AEON MALL	PROPRE	3 704,00	5 778 240,00	JPY	0,01
JP3131430005	AEON MALL	PROPRE	153,00	238 680,00	JPY	0,00
JP3131430005	AEON MALL	PROPRE	4 213,00	6 572 280,00	JPY	0,01
JP3131430005	AEON MALL	PROPRE	26 597,00	41 491 320,00	JPY	0,05
JP3131430005	AEON MALL	PROPRE	2 633,00	4 107 480,00	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	PROPRE	76,00	228 000,00	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	PROPRE	2 074,00	6 222 000,00	JPY	0,01
JP3100800006	AICA KOGYO	PROPRE	13 170,00	39 510 000,00	JPY	0,05
JP3100800006	AICA KOGYO	PROPRE	1 352,00	4 056 000,00	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	PROPRE	1 828,00	5 484 000,00	JPY	0,01
JP3105250009	AIN HOLDINGS INC	PROPRE	794,00	5 629 460,00	JPY	0,01
JP3105250009	AIN HOLDINGS INC	PROPRE	29,00	205 610,00	JPY	0,00
JP3105250009	AIN HOLDINGS INC	PROPRE	4 955,00	35 130 950,00	JPY	0,04
JP3105250009	AIN HOLDINGS INC	PROPRE	446,00	3 162 140,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3105250009	AIN HOLDINGS INC	PROPRE	676,00	4 792 840,00	JPY	0,01
JP3160670000	AIR WATER	PROPRE	5 671,00	11 154 857,00	JPY	0,01
JP3160670000	AIR WATER	PROPRE	207,00	407 169,00	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	PROPRE	35 796,00	70 410 732,00	JPY	0,08
JP3160670000	AIR WATER	PROPRE	5 360,00	10 543 120,00	JPY	0,01
JP3160670000	AIR WATER	PROPRE	3 566,00	7 014 322,00	JPY	0,01
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	PROPRE	243,00	1 121 445,00	JPY	0,00
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	PROPRE	6 744,00	31 123 560,00	JPY	0,04
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	PROPRE	4 239,00	19 562 985,00	JPY	0,02
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	PROPRE	42 735,00	197 222 025,00	JPY	0,22
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	PROPRE	5 939,00	27 408 485,00	JPY	0,03
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	779,00	1 820 134,00	JPY	0,00
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	15 414,00	36 014 811,00	JPY	0,04
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	13 759,00	32 147 904,00	JPY	0,04
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	9 575,00	22 371 988,00	JPY	0,03
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	PROPRE	98 273,00	229 614 865,00	JPY	0,26
JP3126340003	ALFRESA HOLDINGS CORP	PROPRE	399,00	886 578,00	JPY	0,00
JP3126340003	ALFRESA HOLDINGS CORP	PROPRE	8 100,00	17 998 200,00	JPY	0,02
JP3126340003	ALFRESA HOLDINGS CORP	PROPRE	51 717,00	114 915 174,00	JPY	0,13
JP3126340003	ALFRESA HOLDINGS CORP	PROPRE	5 117,00	11 369 974,00	JPY	0,01
JP3126340003	ALFRESA HOLDINGS CORP	PROPRE	7 267,00	16 147 274,00	JPY	0,02
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	1 183,00	349 222,00	JPY	0,00
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PROPRE	4 958,00	1 463 602,00	JPY	0,00
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PROPRE	250 335,00	73 898 892,00	JPY	0,08
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PROPRE	14 837,00	4 379 882,00	JPY	0,00
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PROPRE	2 314,00	683 093,00	JPY	0,00
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	43 218,00	12 757 954,00	JPY	0,01
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	180 445,00	53 267 364,00	JPY	0,06
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PROPRE	14 556,00	4 296 931,00	JPY	0,00
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	34 957,00	10 319 306,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	299 847,00	88 514 834,00	JPY	0,10
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	1 976,00	583 315,00	JPY	0,00
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	72 571,00	21 422 959,00	JPY	0,02
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	58 637,00	17 309 642,00	JPY	0,02
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	40 197,00	11 866 154,00	JPY	0,01
JP3429800000	ALL NIPPON AIRWAYS	PRETER	66 969,00	19 769 249,00	JPY	0,02
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PGARAN	500,00	8 233 502,00	EUR	0,01
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO LTD	PROPRE	5 040,00	12 700 800,00	JPY	0,01
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO LTD	PROPRE	3 591,00	9 049 320,00	JPY	0,01
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO LTD	PROPRE	35 957,00	90 611 640,00	JPY	0,10
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO LTD	PROPRE	5 608,00	14 132 160,00	JPY	0,02
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO LTD	PROPRE	204,00	514 080,00	JPY	0,00
JP3122800000	AMADA HOLDINGS CO LTD	PGARAN	63 909,00	74 773 530,00	JPY	0,09
JP3128800004	ANRITSU	PROPRE	145,00	80 765,00	JPY	0,00
JP3105400000	AOKI HOLDINGS	PROPRE	54,00	68 634,00	JPY	0,00
JP3711200000	AOZORA BANK	PROPRE	36 077,00	12 518 719,00	JPY	0,01
JP3711200000	AOZORA BANK	PROPRE	259 861,00	90 171 767,00	JPY	0,10
JP3711200000	AOZORA BANK	PROPRE	25 734,00	8 929 698,00	JPY	0,01
JP3711200000	AOZORA BANK	PROPRE	1 503,00	521 541,00	JPY	0,00
JP3711200000	AOZORA BANK	PROPRE	40 825,00	14 166 275,00	JPY	0,02
US0378331005	APPLE INC	PGARAN	310,00	3 729 340,00	USD	0,00
US0378331005	APPLE INC	PGARAN	239,00	2 875 201,00	USD	0,00
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	1 331,00	978 285,00	JPY	0,00
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	33 626,00	24 715 110,00	JPY	0,03
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	214 804,00	157 880 940,00	JPY	0,18
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	29 797,00	21 900 795,00	JPY	0,02
JP3112000009	ASAHI GLASS CO LTD	PROPRE	21 442,00	15 759 870,00	JPY	0,02
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	12 227,00	45 863 477,00	JPY	0,05
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	8 683,00	32 569 933,00	JPY	0,04
JP3116000005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	13 771,00	51 655 021,00	JPY	0,06

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP311600005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	87 613,00	328 636 363,00	JPY	0,37
JP311600005	ASAHI GROUP HOLDINGS	PROPRE	606,00	2 273 106,00	JPY	0,00
JP311670000	ASAHI HOLDINGS	PROPRE	38,00	71 744,00	JPY	0,00
JP3110650003	ASAHI INTECC	PROPRE	1 600,00	7 280 000,00	JPY	0,01
JP3110650003	ASAHI INTECC	PROPRE	1 400,00	6 370 000,00	JPY	0,01
JP3110650003	ASAHI INTECC	PROPRE	1 000,00	4 550 000,00	JPY	0,01
JP3110650003	ASAHI INTECC	PROPRE	10 000,00	45 500 000,00	JPY	0,05
JP3111200006	ASAHI KASEI	PROPRE	1 573,00	1 490 889,00	JPY	0,00
JP3111200006	ASAHI KASEI	PROPRE	42 770,00	40 537 406,00	JPY	0,05
JP3111200006	ASAHI KASEI	PROPRE	38 236,00	36 240 081,00	JPY	0,04
JP3111200006	ASAHI KASEI	PROPRE	272 340,00	258 123 852,00	JPY	0,29
JP3111200006	ASAHI KASEI	PROPRE	27 081,00	25 667 372,00	JPY	0,03
JP3118000003	ASICS CORPORATION	PROPRE	5 775,00	12 947 550,00	JPY	0,01
JP3118000003	ASICS CORPORATION	PROPRE	224,00	502 208,00	JPY	0,00
JP3118000003	ASICS CORPORATION	PROPRE	41 438,00	92 903 996,00	JPY	0,11
JP3118000003	ASICS CORPORATION	PROPRE	4 088,00	9 165 296,00	JPY	0,01
JP3118000003	ASICS CORPORATION	PROPRE	6 475,00	14 516 950,00	JPY	0,02
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	PROPRE	473 990,00	739 187 405,00	JPY	0,84
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	PROPRE	74 424,00	116 064 228,00	JPY	0,13
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	PROPRE	3 526,00	5 498 797,00	JPY	0,01
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	PROPRE	47 226,00	73 648 947,00	JPY	0,08
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	PROPRE	66 134,00	103 135 973,00	JPY	0,12
IT0003506190	ATLANTIA SPA	PGARAN	5 300,00	13 767 429,00	EUR	0,02
JP3160950006	AVEX	PROPRE	44,00	61 160,00	JPY	0,00
DE000BASF111	BASF SE	PGARAN	2 675,00	24 700 851,00	EUR	0,03
DE000BASF111	BASF SE	PGARAN	7 920,00	73 132 987,00	EUR	0,08
DE0005200000	BEIERSDORF	PGARAN	2 593,00	23 946 653,00	EUR	0,03
JP3835620000	BENESSE	PROPRE	84,00	231 252,00	JPY	0,00
GB0000566504	BHP BILLITON PLC	PGARAN	6 931,00	10 915 511,00	GBP	0,01
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	1 052,00	4 118 580,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	14 683,00	57 483 945,00	JPY	0,07
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	23 201,00	90 831 915,00	JPY	0,10
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	147 354,00	576 890 910,00	JPY	0,66
JP3830800003	BRIDGESTONE CORP	PROPRE	20 610,00	80 688 150,00	JPY	0,09
JP3830000000	BROTHER INDUSTRIES LTD	PROPRE	7 551,00	14 573 430,00	JPY	0,02
JP3830000000	BROTHER INDUSTRIES LTD	PROPRE	5 356,00	10 337 080,00	JPY	0,01
JP3830000000	BROTHER INDUSTRIES LTD	PROPRE	53 858,00	103 945 940,00	JPY	0,12
JP3830000000	BROTHER INDUSTRIES LTD	PROPRE	212,00	409 160,00	JPY	0,00
JP3830000000	BROTHER INDUSTRIES LTD	PROPRE	8 423,00	16 256 390,00	JPY	0,02
JP3220580009	CALBEE	PROPRE	100,00	381 000,00	JPY	0,00
JP3220580009	CALBEE	PROPRE	2 688,00	10 241 280,00	JPY	0,01
JP3220580009	CALBEE	PROPRE	17 324,00	66 004 440,00	JPY	0,08
JP3220580009	CALBEE	PROPRE	1 716,00	6 537 960,00	JPY	0,01
JP3220580009	CALBEE	PROPRE	2 372,00	9 037 320,00	JPY	0,01
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	PROPRE	3 517,00	4 624 855,00	JPY	0,01
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	PROPRE	31 969,00	42 039 235,00	JPY	0,05
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	PROPRE	4 690,00	6 167 350,00	JPY	0,01
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	PROPRE	184,00	241 960,00	JPY	0,00
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	PROPRE	4 640,00	6 101 600,00	JPY	0,01
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	1 697,00	5 119 849,00	JPY	0,01
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	35 219,00	106 255 723,00	JPY	0,12
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	224 521,00	677 379 857,00	JPY	0,77
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	22 398,00	67 574 766,00	JPY	0,08
JP3242800005	CANON INC	PROPRE	31 365,00	94 628 205,00	JPY	0,11
JP3209000003	CASIO	PROPRE	4 117,00	6 035 522,00	JPY	0,01
JP3209000003	CASIO	PROPRE	41 844,00	61 343 304,00	JPY	0,07
JP3209000003	CASIO	PROPRE	6 595,00	9 668 270,00	JPY	0,01
JP3209000003	CASIO	PROPRE	241,00	353 306,00	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	PROPRE	5 803,00	8 507 198,00	JPY	0,01
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	17 930,00	320 319 450,00	JPY	0,37

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	118,00	2 108 070,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	3 496,00	62 456 040,00	JPY	0,07
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	4 020,00	71 817 300,00	JPY	0,08
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	7 384,00	131 915 160,00	JPY	0,15
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	752,00	13 434 480,00	JPY	0,02
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	218,00	3 894 570,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	143,00	2 554 695,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	83,00	1 482 795,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PRETER	4 322,00	77 212 530,00	JPY	0,09
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PROPRE	115,00	2 054 475,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PROPRE	1 752,00	31 299 480,00	JPY	0,04
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PROPRE	7 698,00	137 524 770,00	JPY	0,16
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PROPRE	2 971,00	53 076 915,00	JPY	0,06
JP3566800003	CENTRAL JAPAN RAILWAY	PROPRE	1 498,00	26 761 770,00	JPY	0,03
JP3511800009	CHIBA BANK	PROPRE	22 078,00	14 350 700,00	JPY	0,02
JP3511800009	CHIBA BANK	PROPRE	158 212,00	102 837 800,00	JPY	0,12
JP3511800009	CHIBA BANK	PROPRE	25 284,00	16 434 600,00	JPY	0,02
JP3511800009	CHIBA BANK	PROPRE	916,00	595 400,00	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	PROPRE	15 510,00	10 081 500,00	JPY	0,01
JP3528600004	CHIYODA	PROPRE	196,00	179 732,00	JPY	0,00
FR0000130403	CHRISTIAN DIOR SE	PGARAN	125,00	2 547 231,00	EUR	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	20 000,00	30 890 000,00	JPY	0,04
JP3526600006	CHUBU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	127 600,00	197 078 200,00	JPY	0,22
JP3526600006	CHUBU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	12 700,00	19 615 150,00	JPY	0,02
JP3526600006	CHUBU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	17 800,00	27 492 100,00	JPY	0,03
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	4 304,00	15 408 320,00	JPY	0,02
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	43 438,00	155 508 040,00	JPY	0,18
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	6 804,00	24 358 320,00	JPY	0,03
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	251,00	898 580,00	JPY	0,00
JP3519400000	CHUGAI PHARM	PROPRE	6 103,00	21 848 740,00	JPY	0,02

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3521000004	CHUGOKU BANK	PROPRE	225,00	317 250,00	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	PROPRE	6 091,00	8 588 310,00	JPY	0,01
JP3521000004	CHUGOKU BANK	PROPRE	38 902,00	54 851 820,00	JPY	0,06
JP3521000004	CHUGOKU BANK	PROPRE	3 895,00	5 491 950,00	JPY	0,01
JP3521000004	CHUGOKU BANK	PROPRE	5 387,00	7 595 670,00	JPY	0,01
US1729674242	CITIGROUP INC	PGARAN	4 726,00	24 796 815,00	USD	0,03
US1729674242	CITIGROUP INC	PGARAN	7 723,00	40 521 753,00	USD	0,05
US1729674242	CITIGROUP INC	PGARAN	5 572,00	29 235 687,00	USD	0,03
US1729674242	CITIGROUP INC	PGARAN	50,00	262 345,00	USD	0,00
JP3352400000	CITIZEN WATCH SHS	PGARAN	53 134,00	30 923 988,00	JPY	0,04
JP3638700009	CIZ HOLDINGS CO LTD	PROPRE	744,00	2 239 440,00	JPY	0,00
JP3638700009	CIZ HOLDINGS CO LTD	PROPRE	5 648,00	17 000 480,00	JPY	0,02
JP3638700009	CIZ HOLDINGS CO LTD	PROPRE	923,00	2 778 230,00	JPY	0,00
JP3638700009	CIZ HOLDINGS CO LTD	PROPRE	34,00	102 340,00	JPY	0,00
JP3638700009	CIZ HOLDINGS CO LTD	PROPRE	551,00	1 658 510,00	JPY	0,00
JP3305960001	COLOPL INC	PROPRE	1 600,00	2 420 800,00	JPY	0,00
JP3305960001	COLOPL INC	PROPRE	1 100,00	1 664 300,00	JPY	0,00
JP3305960001	COLOPL INC	PROPRE	11 400,00	17 248 200,00	JPY	0,02
JP3305960001	COLOPL INC	PROPRE	1 800,00	2 723 400,00	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	PROPRE	3 123,00	5 780 673,00	JPY	0,01
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	PROPRE	20 076,00	37 160 676,00	JPY	0,04
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	PROPRE	1 997,00	3 696 447,00	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	PROPRE	120,00	222 120,00	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	PROPRE	2 784,00	5 153 184,00	JPY	0,01
JP3305990008	CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD	PROPRE	28 530,00	13 899 816,00	JPY	0,02
JP3305990008	CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD	PROPRE	40 056,00	19 515 283,00	JPY	0,02
JP3305990008	CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD	PROPRE	286 765,00	139 711 908,00	JPY	0,16
JP3305990008	CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD	PROPRE	45 052,00	21 949 334,00	JPY	0,03
JP3305990008	CONCORDIA FINANCIAL GROUP LTD	PROPRE	2 097,00	1 021 658,00	JPY	0,00
JP3266170004	COOKPAD INC	PROPRE	1 316,00	1 314 684,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3266170004	COOKPAD INC	PROPRE	970,00	969 030,00	JPY	0,00
JP3266170004	COOKPAD INC	PROPRE	9 718,00	9 708 282,00	JPY	0,01
JP3266170004	COOKPAD INC	PROPRE	1 540,00	1 538 460,00	JPY	0,00
JP3266170004	COOKPAD INC	PROPRE	56,00	55 944,00	JPY	0,00
JP3298400007	COSMOS PHARMACEUTICAL	PROPRE	272,00	6 220 640,00	JPY	0,01
JP3298400007	COSMOS PHARMACEUTICAL	PROPRE	232,00	5 305 840,00	JPY	0,01
JP3298400007	COSMOS PHARMACEUTICAL	PROPRE	2 077,00	47 500 990,00	JPY	0,05
JP3298400007	COSMOS PHARMACEUTICAL	PROPRE	307,00	7 021 090,00	JPY	0,01
JP3298400007	COSMOS PHARMACEUTICAL	PROPRE	12,00	274 440,00	JPY	0,00
JP3269940007	CREATE SD HOLDINGS CO LTD	PROPRE	6 100,00	13 420 000,00	JPY	0,02
JP3269940007	CREATE SD HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 000,00	2 200 000,00	JPY	0,00
JP3269940007	CREATE SD HOLDINGS CO LTD	PROPRE	800,00	1 760 000,00	JPY	0,00
JP3269940007	CREATE SD HOLDINGS CO LTD	PROPRE	600,00	1 320 000,00	JPY	0,00
JP3271400008	CREDIT SAISON CO LTD	PROPRE	180,00	326 880,00	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	PROPRE	122,00	372 710,00	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	PROPRE	3 538,00	10 808 590,00	JPY	0,01
JP3311400000	CYBER AGENT	PROPRE	3 168,00	9 678 240,00	JPY	0,01
JP3311400000	CYBER AGENT	PROPRE	2 250,00	6 873 750,00	JPY	0,01
JP3311400000	CYBER AGENT	PROPRE	22 822,00	69 721 210,00	JPY	0,08
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL INDUSTRIES	PROPRE	58 936,00	81 567 424,00	JPY	0,09
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL INDUSTRIES	PROPRE	9 239,00	12 786 776,00	JPY	0,01
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL INDUSTRIES	PROPRE	255,00	352 920,00	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL INDUSTRIES	PROPRE	5 887,00	8 147 608,00	JPY	0,01
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL INDUSTRIES	PROPRE	8 183,00	11 325 272,00	JPY	0,01
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	3 500,00	6 657 000,00	JPY	0,01
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	22 400,00	42 604 800,00	JPY	0,05
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	3 100,00	5 896 200,00	JPY	0,01
JP3497400006	DAIFUKU	PROPRE	2 200,00	4 184 400,00	JPY	0,00
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	1 924,00	2 964 884,00	JPY	0,00
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	263 640,00	406 269 240,00	JPY	0,46

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	36 813,00	56 728 833,00	JPY	0,06
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	26 231,00	40 421 971,00	JPY	0,05
JP3476480003	DAI-ICHI LIFE HLDGS SHS	PROPRE	41 392,00	63 785 072,00	JPY	0,07
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	20 514,00	51 818 364,00	JPY	0,06
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	14 623,00	36 937 698,00	JPY	0,04
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	146 845,00	370 930 470,00	JPY	0,42
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	23 070,00	58 274 820,00	JPY	0,07
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	1 048,00	2 647 248,00	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	PROPRE	1 556,00	7 103 140,00	JPY	0,01
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	PROPRE	1 328,00	6 062 320,00	JPY	0,01
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	PROPRE	56,00	255 640,00	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	PROPRE	978,00	4 464 570,00	JPY	0,01
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	PROPRE	9 682,00	44 198 330,00	JPY	0,05
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PGARAN	13 982,00	138 351 890,00	JPY	0,16
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	451,00	4 546 080,00	JPY	0,01
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	60 734,00	612 198 720,00	JPY	0,70
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	6 005,00	60 530 400,00	JPY	0,07
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	8 451,00	85 186 080,00	JPY	0,10
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES LTD	PROPRE	9 559,00	96 354 720,00	JPY	0,11
JP3481400004	DAIKYO INC	PROPRE	12 488,00	2 809 800,00	JPY	0,00
JP3481400004	DAIKYO INC	PROPRE	76 055,00	17 112 375,00	JPY	0,02
JP3481400004	DAIKYO INC	PROPRE	7 456,00	1 677 600,00	JPY	0,00
JP3481400004	DAIKYO INC	PROPRE	10 559,00	2 375 775,00	JPY	0,00
JP3481400004	DAIKYO INC	PROPRE	442,00	99 450,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	PROPRE	2 720,00	3 432 640,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	PROPRE	1 933,00	2 439 446,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	PROPRE	19 372,00	24 447 464,00	JPY	0,03
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	PROPRE	112,00	141 344,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	PROPRE	3 063,00	3 865 506,00	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	1 731,00	30 422 325,00	JPY	0,03

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	17 151,00	301 428 825,00	JPY	0,34
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	2 721,00	47 821 575,00	JPY	0,05
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	101,00	1 775 075,00	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	2 396,00	42 109 700,00	JPY	0,05
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	PROPRE	998,00	2 880 228,00	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	PROPRE	21 643,00	62 461 698,00	JPY	0,07
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	PROPRE	19 254,00	55 567 044,00	JPY	0,06
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	PROPRE	13 750,00	39 682 500,00	JPY	0,05
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	PROPRE	138 055,00	398 426 730,00	JPY	0,45
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	PROPRE	38 503,00	24 168 333,00	JPY	0,03
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	PROPRE	385 190,00	241 783 763,00	JPY	0,28
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	PROPRE	60 929,00	38 245 133,00	JPY	0,04
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	PROPRE	3 223,00	2 023 077,00	JPY	0,00
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GROUP INC	PROPRE	54 155,00	33 993 094,00	JPY	0,04
JP3548610009	DENA CO LTD	PRETER	105,00	354 900,00	JPY	0,00
JP3548610009	DENA CO LTD	PRETER	2 000,00	6 760 000,00	JPY	0,01
JP3548610009	DENA CO LTD	PRETER	2 864,00	9 680 320,00	JPY	0,01
JP3548610009	DENA CO LTD	PRETER	2 711,00	9 163 180,00	JPY	0,01
JP3548610009	DENA CO LTD	PROPRE	8,00	27 040,00	JPY	0,00
JP3548610009	DENA CO LTD	PROPRE	248,00	838 240,00	JPY	0,00
JP3548610009	DENA CO LTD	PROPRE	1 992,00	6 732 960,00	JPY	0,01
JP3548610009	DENA CO LTD	PROPRE	1 955,00	6 607 900,00	JPY	0,01
JP3548610009	DENA CO LTD	PROPRE	45,00	152 100,00	JPY	0,00
JP3548610009	DENA CO LTD	PRETER	15 572,00	52 633 360,00	JPY	0,06
JP3549600009	DENKA CO LTD	PROPRE	90 447,00	43 143 219,00	JPY	0,05
JP3549600009	DENKA CO LTD	PROPRE	13 923,00	6 641 271,00	JPY	0,01
JP3549600009	DENKA CO LTD	PROPRE	13 079,00	6 238 683,00	JPY	0,01
JP3549600009	DENKA CO LTD	PROPRE	9 027,00	4 305 879,00	JPY	0,00
JP3549600009	DENKA CO LTD	PROPRE	524,00	249 948,00	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	PROPRE	795,00	3 629 175,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3551500006	DENSO CORP	PROPRE	16 185,00	73 884 525,00	JPY	0,08
JP3551500006	DENSO CORP	PROPRE	9 181,00	41 911 265,00	JPY	0,05
JP3551500006	DENSO CORP	PROPRE	102 988,00	470 140 220,00	JPY	0,54
JP3551500006	DENSO CORP	PROPRE	14 351,00	65 512 315,00	JPY	0,07
JP3551520004	DENTSU INC	PROPRE	48 520,00	254 244 800,00	JPY	0,29
JP3551520004	DENTSU INC	PROPRE	7 631,00	39 986 440,00	JPY	0,05
JP3551520004	DENTSU INC	PROPRE	381,00	1 996 440,00	JPY	0,00
JP3551520004	DENTSU INC	PROPRE	4 865,00	25 492 600,00	JPY	0,03
JP3551520004	DENTSU INC	PROPRE	6 803,00	35 647 720,00	JPY	0,04
DE000A0HN5C6	DEUTSCHE WOHNEN AG	PGARAN	4 214,00	14 172 075,00	EUR	0,02
JP3493400000	DIC CORP	PROPRE	1 730,00	5 510 050,00	JPY	0,01
JP3493400000	DIC CORP	PROPRE	2 396,00	7 631 260,00	JPY	0,01
JP3493400000	DIC CORP	PROPRE	17 252,00	54 947 620,00	JPY	0,06
JP3493400000	DIC CORP	PROPRE	2 722,00	8 669 570,00	JPY	0,01
JP3493400000	DIC CORP	PROPRE	102,00	324 870,00	JPY	0,00
JP3548640006	DIP CORP	PROPRE	700,00	1 951 600,00	JPY	0,00
JP3548640006	DIP CORP	PROPRE	500,00	1 394 000,00	JPY	0,00
JP3548640006	DIP CORP	PROPRE	4 800,00	13 382 400,00	JPY	0,02
JP3548640006	DIP CORP	PROPRE	800,00	2 230 400,00	JPY	0,00
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	514,00	6 527 800,00	JPY	0,01
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	5 528,00	70 205 600,00	JPY	0,08
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	842,00	10 693 400,00	JPY	0,01
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	784,00	9 956 800,00	JPY	0,01
JP3548600000	DISCO CORPORATION	PROPRE	32,00	406 400,00	JPY	0,00
JP3924800000	DMG MORI CO. LTD.	PROPRE	25 800,00	28 767 000,00	JPY	0,03
JP3924800000	DMG MORI CO. LTD.	PROPRE	2 600,00	2 899 000,00	JPY	0,00
JP3924800000	DMG MORI CO. LTD.	PROPRE	4 100,00	4 571 500,00	JPY	0,01
JP3924800000	DMG MORI CO. LTD.	PROPRE	3 600,00	4 014 000,00	JPY	0,00
JP3639650005	DON QUIJOTE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	154,00	615 230,00	JPY	0,00
JP3639650005	DON QUIJOTE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	4 230,00	16 898 850,00	JPY	0,02

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3639650005	DON QUIJOTE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	26 659,00	106 502 705,00	JPY	0,12
JP3639650005	DON QUIJOTE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	2 641,00	10 550 795,00	JPY	0,01
JP3639650005	DON QUIJOTE HOLDINGS CO LTD	PROPRE	3 716,00	14 845 420,00	JPY	0,02
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	PROPRE	7 959,00	6 215 979,00	JPY	0,01
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	PROPRE	5 211,00	4 069 791,00	JPY	0,00
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	PROPRE	55 926,00	43 678 206,00	JPY	0,05
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	PROPRE	8 579,00	6 700 199,00	JPY	0,01
JP3638600001	DOWA HOLDINGS	PROPRE	325,00	253 825,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	PROPRE	843,00	1 262 814,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	PROPRE	5 146,00	7 708 708,00	JPY	0,01
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	PROPRE	469,00	702 562,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	PROPRE	712,00	1 066 576,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	PROPRE	30,00	44 940,00	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	75 637,00	700 171 709,00	JPY	0,80
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	6 798,00	62 929 086,00	JPY	0,07
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	10 016,00	92 718 112,00	JPY	0,11
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	11 236,00	104 011 652,00	JPY	0,12
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	520,00	4 813 640,00	JPY	0,01
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PRETER	583,00	5 396 831,00	JPY	0,01
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PRETER	20,00	185 140,00	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PRETER	720,00	6 665 040,00	JPY	0,01
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PRETER	670,00	6 202 190,00	JPY	0,01
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	112,00	349 440,00	JPY	0,00
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	3 047,00	9 506 640,00	JPY	0,01
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	19 310,00	60 247 200,00	JPY	0,07
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	1 926,00	6 009 120,00	JPY	0,01
JP3166000004	EBARA CORP	PROPRE	2 608,00	8 136 960,00	JPY	0,01
JP3160400002	EISAI	PROPRE	53 731,00	359 890 238,00	JPY	0,41
JP3160400002	EISAI	PROPRE	8 490,00	56 866 020,00	JPY	0,06
JP3160400002	EISAI	PROPRE	411,00	2 752 878,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3160400002	EISAI	PROPRE	5 341,00	35 774 018,00	JPY	0,04
JP3160400002	EISAI	PROPRE	7 527,00	50 415 846,00	JPY	0,06
JP3168200008	ELECOM	PROPRE	600,00	1 289 400,00	JPY	0,00
JP3168200008	ELECOM	PROPRE	3 600,00	7 736 400,00	JPY	0,01
JP3168200008	ELECOM	PROPRE	400,00	859 600,00	JPY	0,00
JP3168200008	ELECOM	PROPRE	500,00	1 074 500,00	JPY	0,00
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEVELOPMENT	PROPRE	5 000,00	12 235 000,00	JPY	0,01
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEVELOPMENT	PROPRE	35 577,00	87 056 919,00	JPY	0,10
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEVELOPMENT	PROPRE	5 589,00	13 676 283,00	JPY	0,02
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEVELOPMENT	PROPRE	3 529,00	8 635 463,00	JPY	0,01
JP3551200003	ELECTRIC POWER DEVELOPMENT	PROPRE	205,00	501 635,00	JPY	0,00
ES0130960018	ENAGAS	PGARAN	141 017,00	424 220 769,00	EUR	0,48
JP3169800004	ENPLAS CORP	PROPRE	232,00	752 840,00	JPY	0,00
JP3169800004	ENPLAS CORP	PROPRE	2 077,00	6 739 865,00	JPY	0,01
JP3169800004	ENPLAS CORP	PROPRE	307,00	996 215,00	JPY	0,00
JP3169800004	ENPLAS CORP	PROPRE	12,00	38 940,00	JPY	0,00
JP3169800004	ENPLAS CORP	PROPRE	272,00	882 640,00	JPY	0,00
DE000ENAG999	E.ON SE	PGARAN	5,00	3 845,00	EUR	0,00
JP3161160001	EXEDY	PROPRE	33,00	98 703,00	JPY	0,00
JP3161200005	EZAKI GLICO	PROPRE	1 700,00	10 149 000,00	JPY	0,01
JP3161200005	EZAKI GLICO	PROPRE	10 800,00	64 476 000,00	JPY	0,07
JP3161200005	EZAKI GLICO	PROPRE	1 100,00	6 567 000,00	JPY	0,01
JP3161200005	EZAKI GLICO	PROPRE	1 500,00	8 955 000,00	JPY	0,01
US30303M1027	FACEBOOK A	PGARAN	585,00	7 972 655,00	USD	0,01
JP3802600001	FAMILYMART UNY HLDGD.CO.LTD	PROPRE	12 625,00	83 072 500,00	JPY	0,09
JP3802600001	FAMILYMART UNY HLDGD.CO.LTD	PROPRE	1 299,00	8 547 420,00	JPY	0,01
JP3802600001	FAMILYMART UNY HLDGD.CO.LTD	PROPRE	173,00	1 138 340,00	JPY	0,00
JP3802600001	FAMILYMART UNY HLDGD.CO.LTD	PROPRE	1 744,00	11 475 520,00	JPY	0,01
JP3802600001	FAMILYMART UNY HLDGD.CO.LTD	PROPRE	1 959,00	12 890 220,00	JPY	0,01
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	5 859,00	115 305 120,00	JPY	0,13

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	4 214,00	82 931 520,00	JPY	0,09
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	6 607,00	130 025 760,00	JPY	0,15
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	347,00	6 828 960,00	JPY	0,01
JP3802400006	FANUC LTD	PROPRE	42 273,00	831 932 640,00	JPY	0,95
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	964,00	34 183 440,00	JPY	0,04
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	713,00	25 282 980,00	JPY	0,03
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	6 879,00	243 929 340,00	JPY	0,28
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	1 096,00	38 864 160,00	JPY	0,04
JP3802300008	FAST RETAILING	PROPRE	48,00	1 702 080,00	JPY	0,00
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	PROPRE	1 500,00	1 380 000,00	JPY	0,00
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	PROPRE	501,00	460 920,00	JPY	0,00
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	PROPRE	3 685,00	3 390 200,00	JPY	0,00
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	PROPRE	576,00	529 920,00	JPY	0,00
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	PRETER	1 499,00	1 379 080,00	JPY	0,00
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	PRETER	1 724,00	1 586 080,00	JPY	0,00
JP3166990006	FINANCIAL PRODUCTS GROUP CO LTD	PRETER	11 015,00	10 133 800,00	JPY	0,01
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	19 267,00	10 115 175,00	JPY	0,01
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	125 968,00	66 133 200,00	JPY	0,08
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	12 843,00	6 742 575,00	JPY	0,01
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	17 198,00	9 028 950,00	JPY	0,01
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PROPRE	724,00	380 100,00	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLDINGS	PGARAN	65 334,00	34 104 348,00	JPY	0,04
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	18 438,00	75 485 172,00	JPY	0,09
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	131 725,00	539 282 150,00	JPY	0,61
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	20 722,00	84 835 868,00	JPY	0,10
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	961,00	3 934 334,00	JPY	0,00
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	12 854,00	52 624 276,00	JPY	0,06
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS INC	PROPRE	248,00	359 600,00	JPY	0,00
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	9 945,00	39 531 375,00	JPY	0,05
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	13 911,00	55 296 225,00	JPY	0,06

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP381400000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	778,00	3 092 550,00	JPY	0,00
JP381400000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	15 748,00	62 598 300,00	JPY	0,07
JP381400000	FUJIFILM HOLDINGS CORP	PROPRE	99 918,00	397 174 050,00	JPY	0,45
JP381840008	FUJITSU GENERAL LTD	PROPRE	2 109,00	5 086 908,00	JPY	0,01
JP381840008	FUJITSU GENERAL LTD	PROPRE	1 280,00	3 087 360,00	JPY	0,00
JP381840008	FUJITSU GENERAL LTD	PROPRE	74,00	178 488,00	JPY	0,00
JP381840008	FUJITSU GENERAL LTD	PROPRE	1 422,00	3 429 864,00	JPY	0,00
JP381840008	FUJITSU GENERAL LTD	PROPRE	13 115,00	31 633 380,00	JPY	0,04
JP381800006	FUJITSU LTD	PROPRE	2 325,00	1 448 708,00	JPY	0,00
JP381800006	FUJITSU LTD	PROPRE	63 183,00	39 369 327,00	JPY	0,04
JP381800006	FUJITSU LTD	PROPRE	40 448,00	25 203 149,00	JPY	0,03
JP381800006	FUJITSU LTD	PROPRE	56 275,00	35 064 953,00	JPY	0,04
JP381800006	FUJITSU LTD	PROPRE	401 769,00	250 342 264,00	JPY	0,29
JP380501000	FUKUOKA FINANCIAL GROUP	PROPRE	28 029,00	12 753 195,00	JPY	0,01
JP380501000	FUKUOKA FINANCIAL GROUP	PROPRE	1 029,00	468 195,00	JPY	0,00
JP380501000	FUKUOKA FINANCIAL GROUP	PROPRE	177 704,00	80 855 320,00	JPY	0,09
JP380501000	FUKUOKA FINANCIAL GROUP	PROPRE	17 680,00	8 044 400,00	JPY	0,01
JP380501000	FUKUOKA FINANCIAL GROUP	PROPRE	24 558,00	11 173 890,00	JPY	0,01
JP382627005	FUYO GENERAL LEASE	PROPRE	27,00	143 910,00	JPY	0,00
JP382627005	FUYO GENERAL LEASE	PROPRE	729,00	3 885 570,00	JPY	0,00
JP382627005	FUYO GENERAL LEASE	PROPRE	4 700,00	25 051 000,00	JPY	0,03
JP382627005	FUYO GENERAL LEASE	PROPRE	628,00	3 347 240,00	JPY	0,00
JP382627005	FUYO GENERAL LEASE	PROPRE	516,00	2 750 280,00	JPY	0,00
JP328240005	GEO	PROPRE	45,00	59 985,00	JPY	0,00
JP328240005	GEO	PROPRE	1 081,00	1 440 973,00	JPY	0,00
JP328240005	GEO	PROPRE	6 833,00	9 108 389,00	JPY	0,01
JP328240005	GEO	PROPRE	661,00	881 113,00	JPY	0,00
JP328240005	GEO	PROPRE	980,00	1 306 340,00	JPY	0,00
JP315275000	GMO INTERNET	PROPRE	88,00	123 640,00	JPY	0,00
JP315275000	GMO INTERNET	PROPRE	2 381,00	3 345 305,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3152750000	GMO INTERNET	PROPRE	15 047,00	21 141 035,00	JPY	0,02
JP3152750000	GMO INTERNET	PROPRE	1 484,00	2 085 020,00	JPY	0,00
JP3152750000	GMO INTERNET	PROPRE	2 100,00	2 950 500,00	JPY	0,00
JP3274070006	GREE	PROPRE	3 528,00	2 056 824,00	JPY	0,00
JP3274070006	GREE	PROPRE	2 461,00	1 434 763,00	JPY	0,00
JP3274070006	GREE	PROPRE	25 030,00	14 592 490,00	JPY	0,02
JP3274070006	GREE	PROPRE	3 937,00	2 295 271,00	JPY	0,00
JP3274070006	GREE	PROPRE	144,00	83 952,00	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	PROPRE	424,00	3 040 080,00	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	PROPRE	640,00	4 588 800,00	JPY	0,01
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	PROPRE	4 764,00	34 157 880,00	JPY	0,04
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	PROPRE	745,00	5 341 650,00	JPY	0,01
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	PROPRE	27,00	193 590,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	1 184,00	314 944,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PROPRE	602,00	160 132,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PROPRE	2,00	532,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	8 994,00	2 392 404,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PROPRE	1,00	266,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	185,00	49 210,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	164,00	43 624,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	5,00	1 330,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	11 419,00	3 037 454,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	1 794,00	477 204,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	1 595,00	424 270,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	54,00	14 364,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PROPRE	1,00	266,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	83 288,00	22 154 608,00	JPY	0,03
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	394,00	104 804,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	11 630,00	3 093 580,00	JPY	0,00
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PRETER	13 087,00	3 481 142,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3235900002	GUNGHO ONLINE ENTERTAINMENT	PROPRE	1,00	266,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PROPRE	9 102,00	4 569 204,00	JPY	0,01
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PROPRE	24 453,00	12 275 406,00	JPY	0,01
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PROPRE	2 030,00	1 019 060,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PROPRE	193,00	96 886,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PRETER	13 604,00	6 829 208,00	JPY	0,01
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PRETER	12 357,00	6 203 214,00	JPY	0,01
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PRETER	10 277,00	5 159 054,00	JPY	0,01
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PROPRE	2 522,00	1 266 044,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PRETER	53 427,00	26 820 354,00	JPY	0,03
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	PRETER	335,00	168 170,00	JPY	0,00
JP3274180003	GURUNAVI INC	PROPRE	800,00	2 304 000,00	JPY	0,00
JP3274180003	GURUNAVI INC	PROPRE	700,00	2 016 000,00	JPY	0,00
JP3274180003	GURUNAVI INC	PROPRE	5 000,00	14 400 000,00	JPY	0,02
JP3274180003	GURUNAVI INC	PROPRE	500,00	1 440 000,00	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	PROPRE	9 900,00	5 672 700,00	JPY	0,01
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	PROPRE	475,00	272 175,00	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	PROPRE	99 236,00	56 862 228,00	JPY	0,06
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	PROPRE	15 550,00	8 910 150,00	JPY	0,01
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	PROPRE	13 839,00	7 929 747,00	JPY	0,01
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	PROPRE	8 391,00	10 597 833,00	JPY	0,01
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	PROPRE	60 316,00	76 179 108,00	JPY	0,09
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	PROPRE	9 477,00	11 969 451,00	JPY	0,01
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	PROPRE	249,00	314 487,00	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HOLDINGS	PROPRE	5 967,00	7 536 321,00	JPY	0,01
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS KK	PROPRE	5 153,00	16 386 540,00	JPY	0,02
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS KK	PROPRE	32 507,00	103 372 260,00	JPY	0,12
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS KK	PROPRE	3 192,00	10 150 560,00	JPY	0,01
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS KK	PROPRE	4 560,00	14 500 800,00	JPY	0,02
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS KK	PROPRE	188,00	597 840,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC.	PROPRE	8 814,00	30 672 720,00	JPY	0,03
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC.	PROPRE	324,00	1 127 520,00	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC.	PROPRE	55 971,00	194 779 080,00	JPY	0,22
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC.	PROPRE	5 581,00	19 421 880,00	JPY	0,02
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HOLDINGS INC.	PROPRE	7 811,00	27 182 280,00	JPY	0,03
JP3777800008	HANWA CO LTD	PROPRE	4 000,00	2 572 000,00	JPY	0,00
JP3777800008	HANWA CO LTD	PROPRE	6 000,00	3 858 000,00	JPY	0,00
JP3777800008	HANWA CO LTD	PROPRE	41 000,00	26 363 000,00	JPY	0,03
JP3777800008	HANWA CO LTD	PROPRE	6 000,00	3 858 000,00	JPY	0,00
JP3768600003	HASEKO CORP	PROPRE	5 424,00	5 548 752,00	JPY	0,01
JP3768600003	HASEKO CORP	PROPRE	7 659,00	7 835 157,00	JPY	0,01
JP3768600003	HASEKO CORP	PROPRE	54 532,00	55 786 236,00	JPY	0,06
JP3768600003	HASEKO CORP	PROPRE	215,00	219 945,00	JPY	0,00
JP3768600003	HASEKO CORP	PROPRE	8 570,00	8 767 110,00	JPY	0,01
JP3767810009	HAZAMA CORP	PROPRE	3 142,00	2 130 276,00	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	PROPRE	31 132,00	21 107 496,00	JPY	0,02
JP3767810009	HAZAMA CORP	PROPRE	4 926,00	3 339 828,00	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	PROPRE	4 320,00	2 928 960,00	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	PROPRE	180,00	122 040,00	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA	PROPRE	1 792,00	4 426 240,00	JPY	0,01
JP3834200002	HEIWA	PROPRE	1 329,00	3 282 630,00	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA	PROPRE	12 879,00	31 811 130,00	JPY	0,04
JP3834200002	HEIWA	PROPRE	2 025,00	5 001 750,00	JPY	0,01
JP3834200002	HEIWA	PROPRE	75,00	185 250,00	JPY	0,00
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	29,00	279 560,00	JPY	0,00
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	794,00	7 654 160,00	JPY	0,01
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	4 955,00	47 766 200,00	JPY	0,05
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	676,00	6 516 640,00	JPY	0,01
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	PROPRE	446,00	4 299 440,00	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	PROPRE	8 347,00	9 557 315,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	PROPRE	5 977,00	6 843 665,00	JPY	0,01
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	PROPRE	9 381,00	10 741 245,00	JPY	0,01
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	PROPRE	59 551,00	68 185 895,00	JPY	0,08
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	PROPRE	244,00	279 380,00	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	PROPRE	39,00	541 320,00	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	PROPRE	988,00	13 713 440,00	JPY	0,02
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	PROPRE	641,00	8 897 080,00	JPY	0,01
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	PROPRE	6 712,00	93 162 560,00	JPY	0,11
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	PROPRE	1 020,00	14 157 600,00	JPY	0,02
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	PROPRE	19 286,00	8 678 700,00	JPY	0,01
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	PROPRE	121 141,00	54 513 450,00	JPY	0,06
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	PROPRE	701,00	315 450,00	JPY	0,00
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	PROPRE	16 478,00	7 415 100,00	JPY	0,01
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	PROPRE	12 394,00	5 577 300,00	JPY	0,01
JP3160740001	HIS	PROPRE	960,00	2 753 280,00	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	PROPRE	41,00	117 588,00	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	PROPRE	1 118,00	3 206 424,00	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	PROPRE	7 095,00	20 348 460,00	JPY	0,02
JP3160740001	HIS	PROPRE	686,00	1 967 448,00	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACEUTICAL CO	PROPRE	78,00	437 580,00	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACEUTICAL CO	PROPRE	2 172,00	12 184 920,00	JPY	0,01
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACEUTICAL CO	PROPRE	13 553,00	76 032 330,00	JPY	0,09
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACEUTICAL CO	PROPRE	1 397,00	7 837 170,00	JPY	0,01
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACEUTICAL CO	PROPRE	1 900,00	10 659 000,00	JPY	0,01
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	PROPRE	1 316,00	3 089 968,00	JPY	0,00
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	PROPRE	970,00	2 277 560,00	JPY	0,00
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	PROPRE	9 718,00	22 817 864,00	JPY	0,03
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	PROPRE	56,00	131 488,00	JPY	0,00
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	PROPRE	1 540,00	3 615 920,00	JPY	0,00
JP3785000005	HITACHI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	2 187,00	5 380 020,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3785000005	HITACHI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	21 541,00	52 990 860,00	JPY	0,06
JP3785000005	HITACHI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	125,00	307 500,00	JPY	0,00
JP3785000005	HITACHI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	3 419,00	8 410 740,00	JPY	0,01
JP3785000005	HITACHI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	3 028,00	7 448 880,00	JPY	0,01
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PRETER	500,00	1 098 500,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PRETER	411,00	902 967,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PRETER	14 459,00	31 766 423,00	JPY	0,04
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PRETER	204,00	448 188,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PRETER	11,00	24 167,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PRETER	1 929,00	4 238 013,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PRETER	98,00	215 306,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PROPRE	1 955,00	4 295 135,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PROPRE	8,00	17 576,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PROPRE	2 576,00	5 659 472,00	JPY	0,01
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PROPRE	2 701,00	5 934 097,00	JPY	0,01
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PROPRE	4,00	8 788,00	JPY	0,00
JP3787000003	HITACHI CONSTRUCTION MACHINERY	PRETER	2 544,00	5 589 168,00	JPY	0,01
JP3678800008	HITACHI HIGH-TECH	PROPRE	83,00	363 955,00	JPY	0,00
JP3678800008	HITACHI HIGH-TECH	PROPRE	2 252,00	9 875 020,00	JPY	0,01
JP3678800008	HITACHI HIGH-TECH	PROPRE	14 254,00	62 503 790,00	JPY	0,07
JP3678800008	HITACHI HIGH-TECH	PROPRE	1 379,00	6 046 915,00	JPY	0,01
JP3678800008	HITACHI HIGH-TECH	PROPRE	2 032,00	8 910 320,00	JPY	0,01
JP3294600006	HITACHI KOKUSAI ELECTRIC INC	PROPRE	1 491,00	3 128 118,00	JPY	0,00
JP3294600006	HITACHI KOKUSAI ELECTRIC INC	PROPRE	9 526,00	19 985 548,00	JPY	0,02
JP3294600006	HITACHI KOKUSAI ELECTRIC INC	PROPRE	948,00	1 988 904,00	JPY	0,00
JP3294600006	HITACHI KOKUSAI ELECTRIC INC	PROPRE	1 380,00	2 895 240,00	JPY	0,00
JP3294600006	HITACHI KOKUSAI ELECTRIC INC	PROPRE	55,00	115 390,00	JPY	0,00
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	148 506,00	83 044 555,00	JPY	0,09
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	105 556,00	59 026 915,00	JPY	0,07
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	1 063 763,00	594 856 270,00	JPY	0,68

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	167 027,00	93 401 498,00	JPY	0,11
JP3788600009	HITACHI LTD	PGARAN	65 334,00	33 934 480,00	JPY	0,04
JP3788600009	HITACHI LTD	PROPRE	8 148,00	4 556 362,00	JPY	0,01
JP3786200000	HITACHI METALS LTD	PROPRE	6 955,00	9 124 960,00	JPY	0,01
JP3786200000	HITACHI METALS LTD	PROPRE	5 022,00	6 588 864,00	JPY	0,01
JP3786200000	HITACHI METALS LTD	PROPRE	49 960,00	65 547 520,00	JPY	0,07
JP3786200000	HITACHI METALS LTD	PROPRE	7 874,00	10 330 688,00	JPY	0,01
JP3786200000	HITACHI METALS LTD	PROPRE	189,00	247 968,00	JPY	0,00
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PRETER	4 535,00	6 870 525,00	JPY	0,01
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PRETER	4 119,00	6 240 285,00	JPY	0,01
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PRETER	112,00	169 680,00	JPY	0,00
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PRETER	13 309,00	20 163 135,00	JPY	0,02
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PRETER	3 426,00	5 190 390,00	JPY	0,01
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PROPRE	530,00	802 950,00	JPY	0,00
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PROPRE	50,00	75 750,00	JPY	0,00
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PROPRE	238,00	360 570,00	JPY	0,00
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PROPRE	10 192,00	15 440 880,00	JPY	0,02
JP3842400008	HOKUHOKU FINANCIAL	PROPRE	2 791,00	4 228 365,00	JPY	0,00
US4364401012	HOLOGIC INC	PGARAN	3 300,00	12 515 305,00	USD	0,01
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	46 740,00	146 950 560,00	JPY	0,17
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	33 357,00	104 874 408,00	JPY	0,12
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	335 000,00	1 053 240 000,00	JPY	1,20
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	52 584,00	165 324 096,00	JPY	0,19
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	PROPRE	2 119,00	6 662 136,00	JPY	0,01
JP3853000002	HORIBA LTD	PROPRE	1 168,00	5 863 360,00	JPY	0,01
JP3853000002	HORIBA LTD	PROPRE	45,00	225 900,00	JPY	0,00
JP3853000002	HORIBA LTD	PROPRE	853,00	4 282 060,00	JPY	0,00
JP3853000002	HORIBA LTD	PROPRE	8 269,00	41 510 380,00	JPY	0,05
JP3853000002	HORIBA LTD	PROPRE	1 265,00	6 350 300,00	JPY	0,01
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	PROPRE	1 660,00	15 736 800,00	JPY	0,02

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	PROPRE	12 178,00	115 447 440,00	JPY	0,13
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	PROPRE	1 945,00	18 438 600,00	JPY	0,02
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	PROPRE	70,00	663 600,00	JPY	0,00
JP3845770001	HOSHIZAKI CORP	PROPRE	1 247,00	11 821 560,00	JPY	0,01
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	660,00	2 894 100,00	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	9 215,00	40 407 775,00	JPY	0,05
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	94 313,00	413 562 505,00	JPY	0,47
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	14 829,00	65 025 165,00	JPY	0,07
JP3837800006	HOYA CORP	PROPRE	13 183,00	57 807 455,00	JPY	0,07
JP3360800001	HULIC CO LTD	PROPRE	395,00	395 395,00	JPY	0,00
JP3360800001	HULIC CO LTD	PROPRE	13 513,00	13 526 513,00	JPY	0,02
JP3360800001	HULIC CO LTD	PROPRE	11 991,00	12 002 991,00	JPY	0,01
JP3360800001	HULIC CO LTD	PROPRE	8 573,00	8 581 573,00	JPY	0,01
JP3360800001	HULIC CO LTD	PROPRE	85 828,00	85 913 828,00	JPY	0,10
JP3286500008	IBJ LEASING	PROPRE	1 165,00	2 560 670,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	PROPRE	45,00	98 910,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	PROPRE	753,00	1 655 094,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	PROPRE	1 068,00	2 347 464,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	PROPRE	7 769,00	17 076 262,00	JPY	0,02
JP3120010008	ICHIGO INC	PROPRE	6 400,00	2 918 400,00	JPY	0,00
JP3120010008	ICHIGO INC	PROPRE	45 600,00	20 793 600,00	JPY	0,02
JP3120010008	ICHIGO INC	PROPRE	7 200,00	3 283 200,00	JPY	0,00
JP3120010008	ICHIGO INC	PROPRE	4 500,00	2 052 000,00	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	PROPRE	44 756,00	12 397 412,00	JPY	0,01
JP3134800006	IHI CORP	PROPRE	320 613,00	88 809 801,00	JPY	0,10
JP3134800006	IHI CORP	PROPRE	50 386,00	13 956 922,00	JPY	0,02
JP3134800006	IHI CORP	PROPRE	1 851,00	512 727,00	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	PROPRE	32 394,00	8 973 138,00	JPY	0,01
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	PROPRE	3 813,00	7 736 577,00	JPY	0,01
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	PROPRE	38 100,00	77 304 900,00	JPY	0,09

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	PROPRE	6 011,00	12 196 319,00	JPY	0,01
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	PROPRE	220,00	446 380,00	JPY	0,00
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	PROPRE	5 356,00	10 867 324,00	JPY	0,01
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	PROPRE	34 405,00	33 909 568,00	JPY	0,04
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	PROPRE	24 493,00	24 140 301,00	JPY	0,03
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	PROPRE	246 125,00	242 580 800,00	JPY	0,28
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	PROPRE	38 655,00	38 098 368,00	JPY	0,04
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	PROPRE	1 822,00	1 795 763,00	JPY	0,00
IT0000072618	INTESA SANPAOLO SPA	PGARAN	265 484,00	67 280 848,00	EUR	0,08
JP3894900004	ISETAN MITSUKHOSHI HOLDINGS LTD	PROPRE	373,00	396 126,00	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	PROPRE	16 906,00	21 969 347,00	JPY	0,03
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	PROPRE	12 049,00	15 657 676,00	JPY	0,02
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	PROPRE	120 859,00	157 056 271,00	JPY	0,18
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	PROPRE	898,00	1 166 951,00	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	PROPRE	18 988,00	24 674 906,00	JPY	0,03
JP3143000002	ITO EN LTD	PROPRE	80,00	306 400,00	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	PROPRE	2 154,00	8 249 820,00	JPY	0,01
JP3143000002	ITO EN LTD	PROPRE	1 334,00	5 109 220,00	JPY	0,01
JP3143000002	ITO EN LTD	PROPRE	1 960,00	7 506 800,00	JPY	0,01
JP3143000002	ITO EN LTD	PROPRE	13 872,00	53 129 760,00	JPY	0,06
JP3143600009	ITOCHU CORP	PROPRE	32 178,00	42 748 473,00	JPY	0,05
JP3143600009	ITOCHU CORP	PROPRE	2 366,00	3 143 231,00	JPY	0,00
JP3143600009	ITOCHU CORP	PROPRE	50 708,00	67 365 578,00	JPY	0,08
JP3143600009	ITOCHU CORP	PROPRE	322 936,00	429 020 476,00	JPY	0,49
JP3143600009	ITOCHU CORP	PROPRE	45 112,00	59 931 292,00	JPY	0,07
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PRETER	1 245,00	3 228 285,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PROPRE	11,00	28 523,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PROPRE	933,00	2 419 269,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PROPRE	30,00	77 790,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PROPRE	61,00	158 173,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PROPRE	13,00	33 709,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PRETER	6 469,00	16 774 117,00	JPY	0,02
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PRETER	1 800,00	4 667 400,00	JPY	0,01
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PRETER	1 000,00	2 593 000,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PRETER	497,00	1 288 721,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PRETER	41,00	106 313,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PRETER	100,00	259 300,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOLUTIONS	PRETER	800,00	2 074 400,00	JPY	0,00
JP3151600008	IWATANI CORP	PROPRE	6 639,00	4 169 292,00	JPY	0,00
JP3151600008	IWATANI CORP	PROPRE	282,00	177 096,00	JPY	0,00
JP3151600008	IWATANI CORP	PROPRE	7 780,00	4 885 840,00	JPY	0,01
JP3151600008	IWATANI CORP	PROPRE	48 911,00	30 716 108,00	JPY	0,04
JP3151600008	IWATANI CORP	PROPRE	4 388,00	2 755 664,00	JPY	0,00
JP3149600003	IYO BANK	PROPRE	239,00	154 394,00	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	PROPRE	1 280,00	6 220 800,00	JPY	0,01
JP3138400001	IZUMI	PROPRE	805,00	3 912 300,00	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	PROPRE	1 152,00	5 598 720,00	JPY	0,01
JP3138400001	IZUMI	PROPRE	47,00	228 420,00	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	PROPRE	8 216,00	39 929 760,00	JPY	0,05
JP3386380004	J FRONT RETAILING	PROPRE	7 227,00	10 457 469,00	JPY	0,01
JP3386380004	J FRONT RETAILING	PROPRE	201,00	290 847,00	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	PROPRE	52 037,00	75 297 539,00	JPY	0,09
JP3386380004	J FRONT RETAILING	PROPRE	8 181,00	11 837 907,00	JPY	0,01
JP3386380004	J FRONT RETAILING	PROPRE	5 154,00	7 457 838,00	JPY	0,01
JP3389900006	JAFCO	PROPRE	40,00	139 800,00	JPY	0,00
JP3389900006	JAFCO	PROPRE	1 069,00	3 736 155,00	JPY	0,00
JP3389900006	JAFCO	PROPRE	6 904,00	24 129 480,00	JPY	0,03
JP3389900006	JAFCO	PROPRE	924,00	3 229 380,00	JPY	0,00
JP3389900006	JAFCO	PROPRE	663,00	2 317 185,00	JPY	0,00
JP3705200008	JAPAN AIRLINES	PROPRE	11 100,00	34 365 600,00	JPY	0,04

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3705200008	JAPAN AIRLINES	PROPRE	8 000,00	24 768 000,00	JPY	0,03
JP3705200008	JAPAN AIRLINES	PROPRE	12 500,00	38 700 000,00	JPY	0,04
JP3705200008	JAPAN AIRLINES	PROPRE	79 800,00	247 060 800,00	JPY	0,28
JP3705600009	JAPAN AVIATION ELECTRONICS IND	PROPRE	1 347,00	2 025 888,00	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION ELECTRONICS IND	PROPRE	11 478,00	17 262 912,00	JPY	0,02
JP3705600009	JAPAN AVIATION ELECTRONICS IND	PROPRE	1 945,00	2 925 280,00	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION ELECTRONICS IND	PROPRE	70,00	105 280,00	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION ELECTRONICS IND	PROPRE	2 160,00	3 248 640,00	JPY	0,00
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	PROPRE	120 859,00	188 902 617,00	JPY	0,22
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	PROPRE	16 906,00	26 424 078,00	JPY	0,03
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	PROPRE	12 049,00	18 832 587,00	JPY	0,02
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	PROPRE	18 988,00	29 678 244,00	JPY	0,03
JP3183200009	JAPAN EXCHANGE	PROPRE	898,00	1 403 574,00	JPY	0,00
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	1 869,00	7 464 786,00	JPY	0,01
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	30 890,00	123 374 660,00	JPY	0,14
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	27 504,00	109 850 976,00	JPY	0,13
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	196 838,00	786 170 972,00	JPY	0,90
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	19 599,00	78 278 406,00	JPY	0,09
JP3386030005	JFE HOLDINGS	PROPRE	18 728,00	28 213 732,00	JPY	0,03
JP3386030005	JFE HOLDINGS	PROPRE	890,00	1 340 785,00	JPY	0,00
JP3386030005	JFE HOLDINGS	PROPRE	119 355,00	179 808 308,00	JPY	0,20
JP3386030005	JFE HOLDINGS	PROPRE	11 885,00	17 904 753,00	JPY	0,02
JP3386030005	JFE HOLDINGS	PROPRE	16 642,00	25 071 173,00	JPY	0,03
JP3667600005	JGC	PROPRE	6 579,00	12 230 361,00	JPY	0,01
JP3667600005	JGC	PROPRE	270,00	501 930,00	JPY	0,00
JP3667600005	JGC	PROPRE	7 389,00	13 736 151,00	JPY	0,02
JP3667600005	JGC	PROPRE	46 999,00	87 371 141,00	JPY	0,10
JP3667600005	JGC	PROPRE	4 663,00	8 668 517,00	JPY	0,01
JP3385980002	JSR CORP	PROPRE	5 743,00	9 177 314,00	JPY	0,01
JP3385980002	JSR CORP	PROPRE	4 067,00	6 499 066,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3385980002	JSR CORP	PROPRE	41 019,00	65 548 362,00	JPY	0,07
JP3385980002	JSR CORP	PROPRE	149,00	238 102,00	JPY	0,00
JP3385980002	JSR CORP	PROPRE	6 422,00	10 262 356,00	JPY	0,01
JP3292200007	JTEKT CORPORATION	PROPRE	4 409,00	6 855 995,00	JPY	0,01
JP3292200007	JTEKT CORPORATION	PROPRE	44 430,00	69 088 650,00	JPY	0,08
JP3292200007	JTEKT CORPORATION	PROPRE	6 933,00	10 780 815,00	JPY	0,01
JP3292200007	JTEKT CORPORATION	PROPRE	157,00	244 135,00	JPY	0,00
JP3292200007	JTEKT CORPORATION	PROPRE	6 171,00	9 595 905,00	JPY	0,01
JP3392600007	JUOKU BANK	PROPRE	395,00	125 215,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIES	PROPRE	35 070,00	11 608 170,00	JPY	0,01
JP3218850000	KABU.COM SECURITIES	PROPRE	3 533,00	1 169 423,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIES	PROPRE	211,00	69 841,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIES	PROPRE	5 518,00	1 826 458,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIES	PROPRE	4 868,00	1 611 308,00	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	PROPRE	1 264,00	896 176,00	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	PROPRE	34 845,00	24 705 105,00	JPY	0,03
JP3210200006	KAJIMA CORP	PROPRE	218 964,00	155 245 476,00	JPY	0,18
JP3210200006	KAJIMA CORP	PROPRE	30 757,00	21 806 713,00	JPY	0,02
JP3210200006	KAJIMA CORP	PROPRE	22 170,00	15 718 530,00	JPY	0,02
JP3206000006	KAKAKU.COM	PROPRE	4 924,00	8 690 860,00	JPY	0,01
JP3206000006	KAKAKU.COM	PROPRE	4 392,00	7 751 880,00	JPY	0,01
JP3206000006	KAKAKU.COM	PROPRE	182,00	321 230,00	JPY	0,00
JP3206000006	KAKAKU.COM	PROPRE	3 087,00	5 448 555,00	JPY	0,01
JP3206000006	KAKAKU.COM	PROPRE	31 315,00	55 270 975,00	JPY	0,06
JP3207000005	KAKEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	1 032,00	6 831 840,00	JPY	0,01
JP3207000005	KAKEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	7 478,00	49 504 360,00	JPY	0,06
JP3207000005	KAKEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	731,00	4 839 220,00	JPY	0,01
JP3207000005	KAKEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	1 216,00	8 049 920,00	JPY	0,01
JP3207000005	KAKEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	43,00	284 660,00	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	PROPRE	35,00	88 375,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3215200001	KANAMOTO	PROPRE	972,00	2 454 300,00	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	PROPRE	6 040,00	15 251 000,00	JPY	0,02
JP3215200001	KANAMOTO	PROPRE	573,00	1 446 825,00	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	PROPRE	880,00	2 222 000,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	PROPRE	87 258,00	15 095 634,00	JPY	0,02
JP3217100001	KANEMATSU	PROPRE	505,00	87 365,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	PROPRE	12 479,00	2 158 867,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	PROPRE	8 653,00	1 496 969,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	PROPRE	14 105,00	2 440 165,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	PROPRE	145,00	327 700,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	PROPRE	4 963,00	11 216 380,00	JPY	0,01
JP3229400001	KANSAI PAINT	PROPRE	42 234,00	95 448 840,00	JPY	0,11
JP3229400001	KANSAI PAINT	PROPRE	863,00	1 950 380,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	PROPRE	335,00	757 100,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	PRETER	7 215,00	16 305 900,00	JPY	0,02
JP3229400001	KANSAI PAINT	PRETER	51,00	115 260,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	PRETER	5 433,00	12 278 580,00	JPY	0,01
JP3229400001	KANSAI PAINT	PRETER	1 281,00	2 895 060,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	PRETER	222,00	501 720,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	PRETER	6 658,00	15 047 080,00	JPY	0,02
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	879,00	4 750 995,00	JPY	0,01
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	17 470,00	94 425 350,00	JPY	0,11
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	110 970,00	599 792 850,00	JPY	0,68
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	11 075,00	59 860 375,00	JPY	0,07
JP3205800000	KAO CORP	PROPRE	15 506,00	83 809 930,00	JPY	0,10
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	1 875,00	575 625,00	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	51 368,00	15 769 976,00	JPY	0,02
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	324 438,00	99 602 466,00	JPY	0,11
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	31 843,00	9 775 801,00	JPY	0,01
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	45 476,00	13 961 132,00	JPY	0,02

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	2 771,00	8 845 032,00	JPY	0,01
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	43 469,00	138 753 048,00	JPY	0,16
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	38 671,00	123 437 832,00	JPY	0,14
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	27 615,00	88 147 080,00	JPY	0,10
JP3496400007	KDDI CORP	PROPRE	276 774,00	883 462 608,00	JPY	1,01
JP3279400000	KEIHAN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	12 768,00	9 052 512,00	JPY	0,01
JP3279400000	KEIHAN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	124 330,00	88 149 970,00	JPY	0,10
JP3279400000	KEIHAN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	19 104,00	13 544 736,00	JPY	0,02
JP3279400000	KEIHAN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	720,00	510 480,00	JPY	0,00
JP3279400000	KEIHAN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	17 078,00	12 108 302,00	JPY	0,01
JP3277800003	KEIO CORP	PROPRE	18 140,00	15 781 800,00	JPY	0,02
JP3277800003	KEIO CORP	PROPRE	16 638,00	14 475 060,00	JPY	0,02
JP3277800003	KEIO CORP	PROPRE	11 871,00	10 327 770,00	JPY	0,01
JP3277800003	KEIO CORP	PROPRE	116 678,00	101 509 860,00	JPY	0,12
JP3277800003	KEIO CORP	PROPRE	673,00	585 510,00	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	PROPRE	3 142,00	7 971 254,00	JPY	0,01
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	PROPRE	31 333,00	79 491 821,00	JPY	0,09
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	PROPRE	5 026,00	12 750 962,00	JPY	0,01
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	PROPRE	180,00	456 660,00	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	PROPRE	4 520,00	11 467 240,00	JPY	0,01
JP3281600001	KEIYO BANK LTD	PROPRE	262,00	115 804,00	JPY	0,00
JP3244800003	KEWPIE CORP	PROPRE	137,00	408 945,00	JPY	0,00
JP3244800003	KEWPIE CORP	PROPRE	3 743,00	11 172 855,00	JPY	0,01
JP3244800003	KEWPIE CORP	PROPRE	2 326,00	6 943 110,00	JPY	0,01
JP3244800003	KEWPIE CORP	PROPRE	3 312,00	9 886 320,00	JPY	0,01
JP3244800003	KEWPIE CORP	PROPRE	23 782,00	70 989 270,00	JPY	0,08
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	940,00	72 436 400,00	JPY	0,08
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	9 464,00	729 295 840,00	JPY	0,83
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	1 474,00	113 586 440,00	JPY	0,13
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	54,00	4 161 240,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3236200006	KEYENCE CORP	PROPRE	1 368,00	105 418 080,00	JPY	0,12
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	3 891,00	13 015 395,00	JPY	0,01
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	5 240,00	17 527 800,00	JPY	0,02
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	35 157,00	117 600 165,00	JPY	0,13
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	5 508,00	18 424 260,00	JPY	0,02
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	PROPRE	204,00	682 380,00	JPY	0,00
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	PROPRE	65 437,00	27 745 288,00	JPY	0,03
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	PROPRE	2 427,00	1 029 048,00	JPY	0,00
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	PROPRE	419 347,00	177 803 128,00	JPY	0,20
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	PROPRE	41 394,00	17 551 056,00	JPY	0,02
JP3260800002	KINTETSU GROUP HOLDINGSS CO LTD	PROPRE	58 395,00	24 759 480,00	JPY	0,03
JP3262900008	KINTETSU WORLD EXPRESS	PROPRE	43,00	61 490,00	JPY	0,00
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 494,00	2 700 405,00	JPY	0,00
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	28 038,00	50 678 685,00	JPY	0,06
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	31 628,00	57 167 610,00	JPY	0,07
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	201 125,00	363 533 438,00	JPY	0,41
JP3258000003	KIRIN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	20 015,00	36 177 113,00	JPY	0,04
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	PROPRE	1 852,00	10 167 480,00	JPY	0,01
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	PROPRE	76,00	417 240,00	JPY	0,00
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	PROPRE	2 106,00	11 561 940,00	JPY	0,01
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	PROPRE	13 200,00	72 468 000,00	JPY	0,08
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	PROPRE	1 366,00	7 499 340,00	JPY	0,01
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PRETER	6 191,00	5 373 788,00	JPY	0,01
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PROPRE	1 770,00	1 536 360,00	JPY	0,00
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PROPRE	55 875,00	48 499 500,00	JPY	0,06
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PROPRE	6 941,00	6 024 788,00	JPY	0,01
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PROPRE	237,00	205 716,00	JPY	0,00
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PRETER	24 325,00	21 114 100,00	JPY	0,02
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PRETER	5 631,00	4 887 708,00	JPY	0,01
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PROPRE	6 517,00	5 656 756,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PRETER	4 691,00	4 071 788,00	JPY	0,00
JP3289800009	KOBE STEEL LTD	PRETER	128,00	111 104,00	JPY	0,00
JP3284600008	KOITO MFG	PROPRE	3 528,00	19 333 440,00	JPY	0,02
JP3284600008	KOITO MFG	PROPRE	2 461,00	13 486 280,00	JPY	0,02
JP3284600008	KOITO MFG	PROPRE	24 930,00	136 616 400,00	JPY	0,16
JP3284600008	KOITO MFG	PROPRE	3 937,00	21 574 760,00	JPY	0,02
JP3284600008	KOITO MFG	PROPRE	144,00	789 120,00	JPY	0,00
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	1 636,00	3 833 148,00	JPY	0,00
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	33 567,00	78 647 481,00	JPY	0,09
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	213 873,00	501 104 439,00	JPY	0,57
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	21 331,00	49 978 533,00	JPY	0,06
JP3304200003	KOMATSU LTD	PROPRE	29 893,00	70 039 299,00	JPY	0,08
JP3300600008	KONICA MINOLTA HOLDINGS	PROPRE	16 346,00	15 381 586,00	JPY	0,02
JP3300600008	KONICA MINOLTA HOLDINGS	PROPRE	104 108,00	97 965 628,00	JPY	0,11
JP3300600008	KONICA MINOLTA HOLDINGS	PROPRE	10 401,00	9 787 341,00	JPY	0,01
JP3300600008	KONICA MINOLTA HOLDINGS	PROPRE	14 543,00	13 684 963,00	JPY	0,02
JP3300600008	KONICA MINOLTA HOLDINGS	PROPRE	502,00	472 382,00	JPY	0,00
NL0009432491	KONINKLIJKE VOPAK N.V.	PGARAN	8 500,00	45 222 055,00	EUR	0,05
JP3283650004	KOSE CORP	PROPRE	41,00	393 190,00	JPY	0,00
JP3283650004	KOSE CORP	PROPRE	1 102,00	10 568 180,00	JPY	0,01
JP3283650004	KOSE CORP	PROPRE	7 031,00	67 427 290,00	JPY	0,08
JP3283650004	KOSE CORP	PROPRE	678,00	6 502 020,00	JPY	0,01
JP3283650004	KOSE CORP	PROPRE	948,00	9 091 320,00	JPY	0,01
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	PROPRE	1 716,00	3 121 404,00	JPY	0,00
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	PROPRE	17 424,00	31 694 256,00	JPY	0,04
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	PROPRE	2 688,00	4 889 472,00	JPY	0,01
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	PROPRE	100,00	181 900,00	JPY	0,00
JP3277150003	K'S HOLDING SHS	PROPRE	2 472,00	4 496 568,00	JPY	0,01
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	PROPRE	20 897,00	35 409 967,00	JPY	0,04
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	PROPRE	209 575,00	355 124 838,00	JPY	0,40

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	PROPRE	32 918,00	55 779 551,00	JPY	0,06
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	PROPRE	1 613,00	2 733 229,00	JPY	0,00
JP3266400005	KUBOTA CORPORATION	PROPRE	29 297,00	49 643 767,00	JPY	0,06
JP3266800006	KUMAGAI GUMI	PROPRE	11 000,00	3 069 000,00	JPY	0,00
JP3266800006	KUMAGAI GUMI	PROPRE	10 000,00	2 790 000,00	JPY	0,00
JP3266800006	KUMAGAI GUMI	PROPRE	7 000,00	1 953 000,00	JPY	0,00
JP3266800006	KUMAGAI GUMI	PROPRE	68 000,00	18 972 000,00	JPY	0,02
JP3269600007	KURARAY	PROPRE	7 310,00	11 652 140,00	JPY	0,01
JP3269600007	KURARAY	PROPRE	73 550,00	117 238 700,00	JPY	0,13
JP3269600007	KURARAY	PROPRE	11 539,00	18 393 166,00	JPY	0,02
JP3269600007	KURARAY	PROPRE	598,00	953 212,00	JPY	0,00
JP3269600007	KURARAY	PROPRE	10 303,00	16 422 982,00	JPY	0,02
JP3266140007	KUSURI NO AOKI	PROPRE	600,00	3 216 000,00	JPY	0,00
JP3266140007	KUSURI NO AOKI	PROPRE	500,00	2 680 000,00	JPY	0,00
JP3266140007	KUSURI NO AOKI	PROPRE	3 700,00	19 832 000,00	JPY	0,02
JP3266140007	KUSURI NO AOKI	PROPRE	400,00	2 144 000,00	JPY	0,00
JP3249600002	KYOCERA CORP	PROPRE	10 741,00	54 886 510,00	JPY	0,06
JP3249600002	KYOCERA CORP	PROPRE	68 467,00	349 866 370,00	JPY	0,40
JP3249600002	KYOCERA CORP	PROPRE	6 865,00	35 080 150,00	JPY	0,04
JP3249600002	KYOCERA CORP	PROPRE	9 531,00	48 703 410,00	JPY	0,06
JP3249600002	KYOCERA CORP	PROPRE	496,00	2 534 560,00	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	PROPRE	11 668,00	27 419 800,00	JPY	0,03
JP3247090008	KYORIN	PROPRE	1 187,00	2 789 450,00	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	PROPRE	67,00	157 450,00	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	PROPRE	1 664,00	3 910 400,00	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	PROPRE	1 814,00	4 262 900,00	JPY	0,00
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	PROPRE	106,00	167 480,00	JPY	0,00
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	PROPRE	18 317,00	28 940 860,00	JPY	0,03
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	PROPRE	2 917,00	4 608 860,00	JPY	0,01
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	PROPRE	1 820,00	2 875 600,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	PROPRE	2 540,00	4 013 200,00	JPY	0,00
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	PROPRE	7 339,00	11 779 095,00	JPY	0,01
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	PROPRE	5 162,00	8 285 010,00	JPY	0,01
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	PROPRE	52 200,00	83 781 000,00	JPY	0,10
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	PROPRE	201,00	322 605,00	JPY	0,00
JP3256000005	KYOWA HAKKO KIRIN	PROPRE	8 198,00	13 157 790,00	JPY	0,01
JP3247050002	KYUDENKO CORP	PROPRE	1 200,00	4 062 000,00	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO CORP	PROPRE	8 500,00	28 772 500,00	JPY	0,03
JP3247050002	KYUDENKO CORP	PROPRE	900,00	3 046 500,00	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO CORP	PROPRE	1 300,00	4 400 500,00	JPY	0,01
JP3246500007	KYUSHU FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	13 200,00	9 226 800,00	JPY	0,01
JP3246500007	KYUSHU FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	84 000,00	58 716 000,00	JPY	0,07
JP3246500007	KYUSHU FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	8 400,00	5 871 600,00	JPY	0,01
JP3246500007	KYUSHU FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	11 700,00	8 178 300,00	JPY	0,01
JP3982100004	LAWSON INC	PROPRE	1 521,00	12 137 580,00	JPY	0,01
JP3982100004	LAWSON INC	PROPRE	15 566,00	124 216 680,00	JPY	0,14
JP3982100004	LAWSON INC	PROPRE	2 463,00	19 654 740,00	JPY	0,02
JP3982100004	LAWSON INC	PROPRE	90,00	718 200,00	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	PROPRE	2 160,00	17 236 800,00	JPY	0,02
JP3167500002	LEOPALACE21	PROPRE	4 858,00	3 322 872,00	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21	PROPRE	48 457,00	33 144 588,00	JPY	0,04
JP3167500002	LEOPALACE21	PROPRE	7 614,00	5 207 976,00	JPY	0,01
JP3167500002	LEOPALACE21	PROPRE	180,00	123 120,00	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21	PROPRE	6 791,00	4 645 044,00	JPY	0,01
JP3861600009	MAEDA ROAD CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	15 000,00	29 160 000,00	JPY	0,03
JP3861600009	MAEDA ROAD CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	2 000,00	3 888 000,00	JPY	0,00
JP3861600009	MAEDA ROAD CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	1 000,00	1 944 000,00	JPY	0,00
JP3861600009	MAEDA ROAD CONSTRUCTION CO LTD	PROPRE	2 000,00	3 888 000,00	JPY	0,00
JP3862400003	MAKITA	PROPRE	27 169,00	197 518 630,00	JPY	0,23
JP3862400003	MAKITA	PROPRE	3 812,00	27 713 240,00	JPY	0,03

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3862400003	MAKITA	PROPRE	2 701,00	19 636 270,00	JPY	0,02
JP3862400003	MAKITA	PROPRE	4 261,00	30 977 470,00	JPY	0,04
JP3862400003	MAKITA	PROPRE	157,00	1 141 390,00	JPY	0,00
IE00BBGT3753	MALLINCKRODT PLC W/I	PGARAN	8 100,00	53 658 910,00	USD	0,06
JP3877600001	MARUBENI CORP	PROPRE	63 637,00	35 172 170,00	JPY	0,04
JP3877600001	MARUBENI CORP	PGARAN	64 134,00	35 241 633,00	JPY	0,04
JP3877600001	MARUBENI CORP	PROPRE	3 040,00	1 680 208,00	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	PROPRE	405 020,00	223 854 554,00	JPY	0,26
JP3877600001	MARUBENI CORP	PROPRE	40 348,00	22 300 340,00	JPY	0,03
JP3877600001	MARUBENI CORP	PROPRE	56 555,00	31 257 949,00	JPY	0,04
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	PROPRE	121,00	101 761,00	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	PROPRE	3 155,00	2 653 355,00	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	PROPRE	20 104,00	16 907 464,00	JPY	0,02
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	PROPRE	2 012,00	1 692 092,00	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	PROPRE	2 808,00	2 361 528,00	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI HOLDINGS	PROPRE	49,00	265 090,00	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI HOLDINGS	PROPRE	8 471,00	45 828 110,00	JPY	0,05
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI HOLDINGS	PROPRE	1 345,00	7 276 450,00	JPY	0,01
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI HOLDINGS	PROPRE	835,00	4 517 350,00	JPY	0,01
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI HOLDINGS	PROPRE	1 200,00	6 492 000,00	JPY	0,01
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	PROPRE	20 787,00	35 909 543,00	JPY	0,04
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	PROPRE	18 386,00	31 761 815,00	JPY	0,04
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	PROPRE	963,00	1 663 583,00	JPY	0,00
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	PROPRE	13 184,00	22 775 360,00	JPY	0,03
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	PROPRE	131 980,00	227 995 450,00	JPY	0,26
JP3117700009	MEBUKI FIN GRP SHS	PROPRE	1 007,00	376 618,00	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC HOLDINGS	PROPRE	4 050,00	7 269 750,00	JPY	0,01
JP3268950007	MEDICEO PALTAC HOLDINGS	PROPRE	41 170,00	73 900 150,00	JPY	0,08
JP3268950007	MEDICEO PALTAC HOLDINGS	PROPRE	238,00	427 210,00	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC HOLDINGS	PROPRE	6 447,00	11 572 365,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3268950007	MEDICEO PALTAC HOLDINGS	PROPRE	5 795,00	10 402 025,00	JPY	0,01
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	27 680,00	290 086 400,00	JPY	0,33
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	3 908,00	40 955 840,00	JPY	0,05
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	160,00	1 676 800,00	JPY	0,00
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	4 392,00	46 028 160,00	JPY	0,05
JP3918000005	MEIJI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	2 760,00	28 924 800,00	JPY	0,03
JP3906000009	MINEBEA	PROPRE	9 379,00	10 073 046,00	JPY	0,01
JP3906000009	MINEBEA	PROPRE	6 708,00	7 204 392,00	JPY	0,01
JP3906000009	MINEBEA	PROPRE	10 597,00	11 381 178,00	JPY	0,01
JP3906000009	MINEBEA	PROPRE	67 229,00	72 203 946,00	JPY	0,08
JP3906000009	MINEBEA	PROPRE	287,00	308 238,00	JPY	0,00
JP3822000000	MIRACA HOLDINGS INC	PROPRE	64,00	325 120,00	JPY	0,00
JP3885010003	MISAWA HOMES	PROPRE	32,00	25 312,00	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	PROPRE	4 603,00	8 823 951,00	JPY	0,01
JP3885400006	MISUMI	PROPRE	167,00	320 139,00	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	PROPRE	7 258,00	13 913 586,00	JPY	0,02
JP3885400006	MISUMI	PROPRE	46 189,00	88 544 313,00	JPY	0,10
JP3885400006	MISUMI	PROPRE	6 483,00	12 427 911,00	JPY	0,01
JP3895200008	MITSUBA CORP	PROPRE	686,00	1 053 696,00	JPY	0,00
JP3895200008	MITSUBA CORP	PROPRE	7 095,00	10 897 920,00	JPY	0,01
JP3895200008	MITSUBA CORP	PROPRE	960,00	1 474 560,00	JPY	0,00
JP3895200008	MITSUBA CORP	PROPRE	41,00	62 976,00	JPY	0,00
JP3895200008	MITSUBA CORP	PROPRE	1 118,00	1 717 248,00	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICAL HOLDINGS	PROPRE	45 962,00	31 759 742,00	JPY	0,04
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICAL HOLDINGS	PROPRE	292 505,00	202 120 955,00	JPY	0,23
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICAL HOLDINGS	PROPRE	29 119,00	20 121 229,00	JPY	0,02
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICAL HOLDINGS	PROPRE	40 824,00	28 209 384,00	JPY	0,03
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICAL HOLDINGS	PROPRE	2 190,00	1 513 290,00	JPY	0,00
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	PROPRE	43 104,00	98 751 264,00	JPY	0,11
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	PROPRE	30 714,00	70 365 774,00	JPY	0,08

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	PROPRE	308 809,00	707 481 419,00	JPY	0,81
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	PROPRE	48 489,00	111 088 299,00	JPY	0,13
JP3898400001	MITSUBISHI CORPORATION	PROPRE	2 284,00	5 232 644,00	JPY	0,01
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	61 834,00	87 958 865,00	JPY	0,10
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	44 263,00	62 964 118,00	JPY	0,07
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	3 571,00	5 079 748,00	JPY	0,01
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	69 490,00	98 849 525,00	JPY	0,11
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC CORP	PROPRE	444 942,00	632 929 995,00	JPY	0,72
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD	PROPRE	47 950,00	99 807 925,00	JPY	0,11
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD	PROPRE	306 222,00	637 401 093,00	JPY	0,73
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD	PROPRE	30 823,00	64 158 075,00	JPY	0,07
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD	PROPRE	42 236,00	87 914 234,00	JPY	0,10
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE CO LTD	PROPRE	2 769,00	5 763 674,00	JPY	0,01
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHEMICAL CO INC	PROPRE	6 000,00	9 708 000,00	JPY	0,01
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHEMICAL CO INC	PROPRE	37 500,00	60 675 000,00	JPY	0,07
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHEMICAL CO INC	PROPRE	3 700,00	5 986 600,00	JPY	0,01
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHEMICAL CO INC	PROPRE	5 000,00	8 090 000,00	JPY	0,01
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	103 510,00	46 517 394,00	JPY	0,05
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	74 012,00	33 260 993,00	JPY	0,04
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	742 875,00	333 848 025,00	JPY	0,38
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	116 314,00	52 271 512,00	JPY	0,06
JP3900000005	MITSUBISHI HEAVY INDUSTRIES	PROPRE	5 289,00	2 376 877,00	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIALS CORP	PROPRE	158,00	476 370,00	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIALS CORP	PROPRE	4 277,00	12 895 155,00	JPY	0,01
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIALS CORP	PROPRE	27 234,00	82 110 510,00	JPY	0,09
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIALS CORP	PROPRE	2 709,00	8 167 635,00	JPY	0,01
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIALS CORP	PROPRE	3 824,00	11 529 360,00	JPY	0,01
JP3899800001	MITSUBISHI MOTORS	PROPRE	757,00	442 845,00	JPY	0,00
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE PHARMA CORP	PROPRE	50 888,00	104 116 848,00	JPY	0,12
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE PHARMA CORP	PROPRE	7 987,00	16 341 402,00	JPY	0,02

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE PHARMA CORP	PROPRE	5 020,00	10 270 920,00	JPY	0,01
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE PHARMA CORP	PROPRE	7 111,00	14 549 106,00	JPY	0,02
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE PHARMA CORP	PROPRE	394,00	806 124,00	JPY	0,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	188 276,00	102 535 110,00	JPY	0,12
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	1 890 103,00	1 029 350 094,00	JPY	1,17
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	296 935,00	161 710 801,00	JPY	0,18
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	9 390,00	5 113 794,00	JPY	0,01
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP	PROPRE	263 896,00	143 717 762,00	JPY	0,16
JP3499800005	MITSUBISHI UFJ LEASE & FINANCE CO LTD	PROPRE	503,00	256 027,00	JPY	0,00
JP3499800005	MITSUBISHI UFJ LEASE & FINANCE CO LTD	PROPRE	16 412,00	8 353 708,00	JPY	0,01
JP3499800005	MITSUBISHI UFJ LEASE & FINANCE CO LTD	PROPRE	104 363,00	53 120 767,00	JPY	0,06
JP3499800005	MITSUBISHI UFJ LEASE & FINANCE CO LTD	PROPRE	14 591,00	7 426 819,00	JPY	0,01
JP3499800005	MITSUBISHI UFJ LEASE & FINANCE CO LTD	PROPRE	10 431,00	5 309 379,00	JPY	0,01
JP3893600001	MITSUMI & CO LTD	PROPRE	2 750,00	4 009 500,00	JPY	0,00
JP3893600001	MITSUMI & CO LTD	PROPRE	58 486,00	85 272 588,00	JPY	0,10
JP3893600001	MITSUMI & CO LTD	PROPRE	372 130,00	542 565 540,00	JPY	0,62
JP3893600001	MITSUMI & CO LTD	PROPRE	37 111,00	54 107 838,00	JPY	0,06
JP3893600001	MITSUMI & CO LTD	PROPRE	51 923,00	75 703 734,00	JPY	0,09
JP3888300005	MITSUMI CHEMICALS INC	PGARAN	65 334,00	34 300 350,00	JPY	0,04
JP3891600003	MITSUMI ENGINEERING & SHIPBUILD	PROPRE	931,00	135 926,00	JPY	0,00
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN CO LTD	PROPRE	30 637,00	73 237 749,00	JPY	0,08
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN CO LTD	PROPRE	218 326,00	521 908 303,00	JPY	0,59
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN CO LTD	PROPRE	34 682,00	82 907 321,00	JPY	0,09
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN CO LTD	PROPRE	1 260,00	3 012 030,00	JPY	0,00
JP3893200000	MITSUMI FUDOSAN CO LTD	PROPRE	22 095,00	52 818 098,00	JPY	0,06
JP3888400003	MITSUMI MINING AND SMELTING CO	PROPRE	642,00	150 228,00	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	PROPRE	50,00	193 250,00	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	PROPRE	1 248,00	4 823 520,00	JPY	0,01
JP3882750007	MIXI	PROPRE	865,00	3 343 225,00	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	PROPRE	8 726,00	33 725 990,00	JPY	0,04

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3882750007	MIXI	PROPRE	1 411,00	5 453 515,00	JPY	0,01
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	822 161,00	145 604 713,00	JPY	0,17
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	31 929,00	5 654 626,00	JPY	0,01
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	925 304,00	163 871 338,00	JPY	0,19
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	5 889 740,00	1 043 072 954,00	JPY	1,19
JP3885780001	MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	PROPRE	586 666,00	103 898 549,00	JPY	0,12
JP3922800002	MOCHIDA PHARMACEUTICAL	PROPRE	17,00	139 910,00	JPY	0,00
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	PROPRE	2 068,00	5 298 216,00	JPY	0,01
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	PROPRE	14 546,00	37 266 852,00	JPY	0,04
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	PROPRE	1 401,00	3 589 362,00	JPY	0,00
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	PROPRE	84,00	215 208,00	JPY	0,00
JP3922950005	MONOTARO CO LTD	PROPRE	2 301,00	5 895 162,00	JPY	0,01
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	PROPRE	911,00	2 844 142,00	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	PROPRE	19 311,00	60 288 942,00	JPY	0,07
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	PROPRE	17 190,00	53 667 180,00	JPY	0,06
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	PROPRE	12 289,00	38 366 258,00	JPY	0,04
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	PROPRE	122 999,00	384 002 878,00	JPY	0,44
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	353,00	5 178 510,00	JPY	0,01
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	6 869,00	100 768 230,00	JPY	0,11
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	6 151,00	90 235 170,00	JPY	0,10
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	4 334,00	63 579 780,00	JPY	0,07
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING CO LTD	PROPRE	43 993,00	645 377 310,00	JPY	0,74
JP3435750009	M3 INC	PROPRE	218,00	697 600,00	JPY	0,00
JP3435750009	M3 INC	PROPRE	5 913,00	18 921 600,00	JPY	0,02
JP3435750009	M3 INC	PROPRE	5 284,00	16 908 800,00	JPY	0,02
JP3435750009	M3 INC	PROPRE	3 768,00	12 057 600,00	JPY	0,01
JP3435750009	M3 INC	PROPRE	37 717,00	120 694 400,00	JPY	0,14
JP3651210001	NABTESCO CORP	PROPRE	2 267,00	7 118 380,00	JPY	0,01
JP3651210001	NABTESCO CORP	PROPRE	3 612,00	11 341 680,00	JPY	0,01
JP3651210001	NABTESCO CORP	PROPRE	134,00	420 760,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3651210001	NABTESCO CORP	PROPRE	22 671,00	71 186 940,00	JPY	0,08
JP3651210001	NABTESCO CORP	PROPRE	3 216,00	10 098 240,00	JPY	0,01
JP3813200007	NACHI-FUJIKOSHI	PROPRE	6 326,00	2 524 074,00	JPY	0,00
JP3813200007	NACHI-FUJIKOSHI	PROPRE	5 839,00	2 329 761,00	JPY	0,00
JP3813200007	NACHI-FUJIKOSHI	PROPRE	4 265,00	1 701 735,00	JPY	0,00
JP3813200007	NACHI-FUJIKOSHI	PROPRE	42 347,00	16 896 453,00	JPY	0,02
JP3813200007	NACHI-FUJIKOSHI	PROPRE	223,00	88 977,00	JPY	0,00
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PROPRE	877,00	485 858,00	JPY	0,00
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PROPRE	20 374,00	11 287 196,00	JPY	0,01
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PROPRE	13 165,00	7 293 410,00	JPY	0,01
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PROPRE	24,00	13 296,00	JPY	0,00
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PRETER	38 091,00	21 102 414,00	JPY	0,02
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PRETER	27 000,00	14 958 000,00	JPY	0,02
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PRETER	8 000,00	4 432 000,00	JPY	0,01
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PRETER	18 754,00	10 389 716,00	JPY	0,01
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PRETER	70 000,00	38 780 000,00	JPY	0,04
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PRETER	3 009,00	1 666 986,00	JPY	0,00
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PRETER	1 146,00	634 884,00	JPY	0,00
JP3649800004	NAGOYA RAILROAD	PROPRE	83 560,00	46 292 240,00	JPY	0,05
JP3778630008	NAMCO BANDAI HOLDINGS INC	PROPRE	6 043,00	19 035 450,00	JPY	0,02
JP3778630008	NAMCO BANDAI HOLDINGS INC	PROPRE	4 267,00	13 441 050,00	JPY	0,02
JP3778630008	NAMCO BANDAI HOLDINGS INC	PROPRE	249,00	784 350,00	JPY	0,00
JP3778630008	NAMCO BANDAI HOLDINGS INC	PROPRE	6 822,00	21 489 300,00	JPY	0,02
JP3778630008	NAMCO BANDAI HOLDINGS INC	PROPRE	43 119,00	135 824 850,00	JPY	0,15
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDING	PROPRE	1 927,00	1 235 207,00	JPY	0,00
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDING	PROPRE	1 720,00	1 102 520,00	JPY	0,00
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDING	PROPRE	72,00	46 152,00	JPY	0,00
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDING	PROPRE	12 497,00	8 010 577,00	JPY	0,01
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDING	PROPRE	1 284,00	823 044,00	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAILWAY CO	PROPRE	12 768,00	6 090 336,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAILWAY CO	PROPRE	20 104,00	9 589 608,00	JPY	0,01
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAILWAY CO	PROPRE	720,00	343 440,00	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAILWAY CO	PROPRE	124 330,00	59 305 410,00	JPY	0,07
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAILWAY CO	PROPRE	17 078,00	8 146 206,00	JPY	0,01
FR0000120685	NATIXIS	PGARAN	185 000,00	99 990 826,00	EUR	0,11
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	4 311,00	1 211 391,00	JPY	0,00
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	90 412,00	25 405 772,00	JPY	0,03
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	573 459,00	161 141 979,00	JPY	0,18
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	57 305,00	16 102 705,00	JPY	0,02
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	80 513,00	22 624 153,00	JPY	0,03
CH0038863350	NESTLE SA	PGARAN	3 150,00	24 502 068,00	CHF	0,03
JP3758190007	NEXON	PROPRE	227,00	406 330,00	JPY	0,00
JP3758190007	NEXON	PROPRE	7 089,00	12 689 310,00	JPY	0,01
JP3758190007	NEXON	PROPRE	45 185,00	80 881 150,00	JPY	0,09
JP3758190007	NEXON	PROPRE	4 540,00	8 126 600,00	JPY	0,01
JP3758190007	NEXON	PROPRE	6 359,00	11 382 610,00	JPY	0,01
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	PROPRE	55 151,00	106 331 128,00	JPY	0,12
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	PROPRE	317,00	611 176,00	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	PROPRE	8 652,00	16 681 056,00	JPY	0,02
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	PROPRE	5 461,00	10 528 808,00	JPY	0,01
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	PROPRE	7 719,00	14 882 232,00	JPY	0,02
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	PROPRE	217,00	450 492,00	JPY	0,00
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	PROPRE	5 880,00	12 206 880,00	JPY	0,01
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	PROPRE	37 590,00	78 036 840,00	JPY	0,09
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	PROPRE	3 753,00	7 791 228,00	JPY	0,01
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	PROPRE	5 260,00	10 919 760,00	JPY	0,01
JP3743000006	NH FOODS SHS	PROPRE	200,00	502 800,00	JPY	0,00
JP3743000006	NH FOODS SHS	PROPRE	5 344,00	13 434 816,00	JPY	0,02
JP3743000006	NH FOODS SHS	PROPRE	34 520,00	86 783 280,00	JPY	0,10
JP3743000006	NH FOODS SHS	PROPRE	3 816,00	9 593 424,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP374300006	NH FOODS SHS	PROPRE	5 120,00	12 871 680,00	JPY	0,01
JP374260004	NHK SPRING	PROPRE	237,00	234 630,00	JPY	0,00
JP374260004	NHK SPRING	PROPRE	6 415,00	6 350 850,00	JPY	0,01
JP374260004	NHK SPRING	PROPRE	41 042,00	40 631 580,00	JPY	0,05
JP374260004	NHK SPRING	PROPRE	4 135,00	4 093 650,00	JPY	0,00
JP374260004	NHK SPRING	PROPRE	5 771,00	5 713 290,00	JPY	0,01
JP366520006	NICHIREI CORP	PROPRE	2 469,00	5 676 231,00	JPY	0,01
JP366520006	NICHIREI CORP	PROPRE	25 094,00	57 691 106,00	JPY	0,07
JP366520006	NICHIREI CORP	PROPRE	4 054,00	9 320 146,00	JPY	0,01
JP366520006	NICHIREI CORP	PROPRE	145,00	333 355,00	JPY	0,00
JP366520006	NICHIREI CORP	PROPRE	3 440,00	7 908 560,00	JPY	0,01
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	548,00	5 573 160,00	JPY	0,01
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	189,00	1 922 130,00	JPY	0,00
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	6 307,00	64 142 190,00	JPY	0,07
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	500,00	5 085 000,00	JPY	0,01
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	914,00	9 295 380,00	JPY	0,01
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	2 000,00	20 340 000,00	JPY	0,02
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	5 741,00	58 385 970,00	JPY	0,07
JP373480000	NIDEC CORP	PROPRE	201,00	2 044 170,00	JPY	0,00
JP373480000	NIDEC CORP	PROPRE	202,00	2 054 340,00	JPY	0,00
JP373480000	NIDEC CORP	PROPRE	3 102,00	31 547 340,00	JPY	0,04
JP373480000	NIDEC CORP	PROPRE	4 284,00	43 568 280,00	JPY	0,05
JP373480000	NIDEC CORP	PROPRE	702,00	7 139 340,00	JPY	0,01
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	761,00	7 739 370,00	JPY	0,01
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	1 031,00	10 485 270,00	JPY	0,01
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	1 400,00	14 238 000,00	JPY	0,02
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	3 000,00	30 510 000,00	JPY	0,03
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	37 618,00	382 575 060,00	JPY	0,44
JP373480000	NIDEC CORP	PRETER	2 000,00	20 340 000,00	JPY	0,02
JP375620006	NIFCO INC	PROPRE	48,00	290 400,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3756200006	NIFCO INC	PROPRE	1 312,00	7 937 600,00	JPY	0,01
JP3756200006	NIFCO INC	PROPRE	8 344,00	50 481 200,00	JPY	0,06
JP3756200006	NIFCO INC	PROPRE	820,00	4 961 000,00	JPY	0,01
JP3756200006	NIFCO INC	PROPRE	1 176,00	7 114 800,00	JPY	0,01
JP3706800004	NIHON KOHDEN	PROPRE	101,00	258 863,00	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	PROPRE	2 705,00	6 932 915,00	JPY	0,01
JP3706800004	NIHON KOHDEN	PROPRE	17 387,00	44 562 881,00	JPY	0,05
JP3706800004	NIHON KOHDEN	PROPRE	1 723,00	4 416 049,00	JPY	0,01
JP3706800004	NIHON KOHDEN	PROPRE	2 384,00	6 110 192,00	JPY	0,01
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	PROPRE	78,00	266 370,00	JPY	0,00
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	PROPRE	2 040,00	6 966 600,00	JPY	0,01
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	PROPRE	13 624,00	46 525 960,00	JPY	0,05
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	PROPRE	1 382,00	4 719 530,00	JPY	0,01
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	PROPRE	1 976,00	6 748 040,00	JPY	0,01
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	PROPRE	2 269,00	3 290 050,00	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	PROPRE	22 343,00	32 397 350,00	JPY	0,04
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	PROPRE	3 499,00	5 073 550,00	JPY	0,01
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	PROPRE	129,00	187 050,00	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	PROPRE	3 160,00	4 582 000,00	JPY	0,01
JP3657400002	NIKON CORP	PRETER	4 356,00	6 912 972,00	JPY	0,01
JP3657400002	NIKON CORP	PROPRE	350,00	555 450,00	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	PROPRE	12 198,00	19 358 226,00	JPY	0,02
JP3657400002	NIKON CORP	PROPRE	10 887,00	17 277 669,00	JPY	0,02
JP3657400002	NIKON CORP	PROPRE	73 511,00	116 661 957,00	JPY	0,13
JP3657400002	NIKON CORP	PROPRE	7 798,00	12 375 426,00	JPY	0,01
JP3750200002	NIPPO CORP	PROPRE	1 197,00	2 427 516,00	JPY	0,00
JP3750200002	NIPPO CORP	PROPRE	11 202,00	22 717 656,00	JPY	0,03
JP3750200002	NIPPO CORP	PROPRE	1 618,00	3 281 304,00	JPY	0,00
JP3750200002	NIPPO CORP	PROPRE	63,00	127 764,00	JPY	0,00
JP3750200002	NIPPO CORP	PROPRE	1 920,00	3 893 760,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	PROPRE	931,00	483 189,00	JPY	0,00
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	PGARAN	65 334,00	33 124 338,00	JPY	0,04
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	PROPRE	24 939,00	12 943 341,00	JPY	0,01
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	PROPRE	22 558,00	11 707 602,00	JPY	0,01
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	PROPRE	15 809,00	8 204 871,00	JPY	0,01
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	PROPRE	160 763,00	83 435 997,00	JPY	0,10
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	PROPRE	916,00	2 917 460,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	PROPRE	596,00	1 898 260,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	PROPRE	36,00	114 660,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	PROPRE	1 022,00	3 255 070,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	PROPRE	6 330,00	20 161 050,00	JPY	0,02
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	PROPRE	164,00	198 604,00	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	PROPRE	4 872,00	5 899 992,00	JPY	0,01
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	PROPRE	4 040,00	4 892 440,00	JPY	0,01
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	PROPRE	3 143,00	3 806 173,00	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	PROPRE	28 781,00	34 853 791,00	JPY	0,04
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LTD	PROPRE	3 326,00	11 907 080,00	JPY	0,01
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LTD	PROPRE	33 655,00	120 484 900,00	JPY	0,14
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LTD	PROPRE	5 248,00	18 787 840,00	JPY	0,02
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LTD	PROPRE	195,00	698 100,00	JPY	0,00
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LTD	PROPRE	4 676,00	16 740 080,00	JPY	0,02
JP3720600000	NIPPON SEIKI	PROPRE	63,00	127 449,00	JPY	0,00
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	PRETER	475,00	1 828 750,00	JPY	0,00
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	PRETER	121,00	465 850,00	JPY	0,00
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	PRETER	91,00	350 350,00	JPY	0,00
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	PROPRE	18,00	69 300,00	JPY	0,00
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	PROPRE	458,00	1 763 300,00	JPY	0,00
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	PROPRE	3 105,00	11 954 250,00	JPY	0,01
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	PROPRE	276,00	1 062 600,00	JPY	0,00
JP3681000000	NIPPON STL&SUMI	PROPRE	446,00	1 717 100,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP368100000	NIPPON STL&SUMI	PRETER	3,00	11 550,00	JPY	0,00
JP368100000	NIPPON STL&SUMI	PRETER	110,00	423 500,00	JPY	0,00
JP371880000	NIPPON SUISAN KAISHA LTD	PGARAN	63 134,00	31 314 464,00	JPY	0,04
JP371880000	NIPPON SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	9 400,00	4 747 000,00	JPY	0,01
JP371880000	NIPPON SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	59 700,00	30 148 500,00	JPY	0,03
JP371880000	NIPPON SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	5 900,00	2 979 500,00	JPY	0,00
JP371880000	NIPPON SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	8 300,00	4 191 500,00	JPY	0,00
JP371000005	NIPPON SYNTHETIC CHEMICAL INDU	PROPRE	59,00	53 336,00	JPY	0,00
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	17 920,00	83 507 200,00	JPY	0,10
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	25 109,00	117 007 940,00	JPY	0,13
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	28 233,00	131 565 780,00	JPY	0,15
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	179 509,00	836 511 940,00	JPY	0,95
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	PROPRE	1 829,00	8 523 140,00	JPY	0,01
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	PROPRE	5 260,00	9 804 640,00	JPY	0,01
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	PROPRE	3 753,00	6 995 592,00	JPY	0,01
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	PROPRE	37 590,00	70 067 760,00	JPY	0,08
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	PROPRE	217,00	404 488,00	JPY	0,00
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	PROPRE	5 880,00	10 960 320,00	JPY	0,01
JP375300003	NIPPON YUSEN	PROPRE	58 475,00	12 572 125,00	JPY	0,01
JP375300003	NIPPON YUSEN	PROPRE	374 626,00	80 544 590,00	JPY	0,09
JP375300003	NIPPON YUSEN	PROPRE	37 380,00	8 036 700,00	JPY	0,01
JP375300003	NIPPON YUSEN	PROPRE	52 355,00	11 256 325,00	JPY	0,01
JP375300003	NIPPON YUSEN	PROPRE	2 164,00	465 260,00	JPY	0,00
JP3658850007	NISHI NIPPON FINANCIAL HOLDINGS INC	PROPRE	155,00	161 820,00	JPY	0,00
JP3658800002	NISHI-NIPPON RAILROAD	PROPRE	9 719,00	4 840 062,00	JPY	0,01
JP3658800002	NISHI-NIPPON RAILROAD	PROPRE	6 932,00	3 452 136,00	JPY	0,00
JP3658800002	NISHI-NIPPON RAILROAD	PROPRE	71 592,00	35 652 816,00	JPY	0,04
JP3658800002	NISHI-NIPPON RAILROAD	PROPRE	11 342,00	5 648 316,00	JPY	0,01
JP3658800002	NISHI-NIPPON RAILROAD	PROPRE	415,00	206 670,00	JPY	0,00
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	PROPRE	23 041,00	82 141 165,00	JPY	0,09

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	PROPRE	2 603,00	9 279 695,00	JPY	0,01
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	PROPRE	3 656,00	13 033 640,00	JPY	0,01
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	PRETER	3 000,00	10 695 000,00	JPY	0,01
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	PROPRE	4 148,00	14 787 620,00	JPY	0,02
JP3670800006	NISSAN CHEMICAL INDUSTRIES LTD	PROPRE	152,00	541 880,00	JPY	0,00
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	PROPRE	56 660,00	60 541 210,00	JPY	0,07
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	PROPRE	79 384,00	84 821 804,00	JPY	0,10
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	PROPRE	568 401,00	607 336 469,00	JPY	0,69
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	PROPRE	89 273,00	95 388 201,00	JPY	0,11
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	PROPRE	4 282,00	4 575 317,00	JPY	0,01
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	19 720,00	119 897 600,00	JPY	0,14
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	3 077,00	18 708 160,00	JPY	0,02
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	114,00	693 120,00	JPY	0,00
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	1 985,00	12 068 800,00	JPY	0,01
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUCTS CO LTD	PROPRE	2 804,00	17 048 320,00	JPY	0,02
JP3675300002	NISSIN KOGYO	PROPRE	900,00	1 398 600,00	JPY	0,00
JP3675300002	NISSIN KOGYO	PROPRE	9 300,00	14 452 200,00	JPY	0,02
JP3675300002	NISSIN KOGYO	PROPRE	1 500,00	2 331 000,00	JPY	0,00
JP3675300002	NISSIN KOGYO	PROPRE	1 300,00	2 020 200,00	JPY	0,00
JP3756100008	NITORI	PROPRE	1 768,00	22 223 760,00	JPY	0,03
JP3756100008	NITORI	PROPRE	17 770,00	223 368 900,00	JPY	0,25
JP3756100008	NITORI	PROPRE	2 803,00	35 233 710,00	JPY	0,04
JP3756100008	NITORI	PROPRE	103,00	1 294 710,00	JPY	0,00
JP3756100008	NITORI	PROPRE	2 456,00	30 871 920,00	JPY	0,04
JP3684000007	NITTO DENKO	PROPRE	295,00	2 161 170,00	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	PROPRE	5 348,00	39 179 448,00	JPY	0,04
JP3684000007	NITTO DENKO	PROPRE	33 755,00	247 289 130,00	JPY	0,28
JP3684000007	NITTO DENKO	PROPRE	3 326,00	24 366 276,00	JPY	0,03
JP3684000007	NITTO DENKO	PROPRE	4 676,00	34 256 376,00	JPY	0,04
JP3753400005	NOF CORP	PROPRE	5 017,00	5 734 431,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3753400005	NOF CORP	PROPRE	192,00	219 456,00	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	PROPRE	33 244,00	37 997 892,00	JPY	0,04
JP3753400005	NOF CORP	PROPRE	3 667,00	4 191 381,00	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	PROPRE	4 880,00	5 577 840,00	JPY	0,01
JP3761600000	NOJIMA CO LTD	PROPRE	900,00	1 224 900,00	JPY	0,00
JP3761600000	NOJIMA CO LTD	PROPRE	600,00	816 600,00	JPY	0,00
JP3761600000	NOJIMA CO LTD	PROPRE	1 000,00	1 361 000,00	JPY	0,00
JP3761600000	NOJIMA CO LTD	PROPRE	6 300,00	8 574 300,00	JPY	0,01
JP3164800009	NOK CORP	PROPRE	2 776,00	6 543 032,00	JPY	0,01
JP3164800009	NOK CORP	PROPRE	2 030,00	4 784 710,00	JPY	0,01
JP3164800009	NOK CORP	PROPRE	3 175,00	7 483 475,00	JPY	0,01
JP3164800009	NOK CORP	PROPRE	20 202,00	47 616 114,00	JPY	0,05
JP3164800009	NOK CORP	PROPRE	117,00	275 769,00	JPY	0,00
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PROPRE	110 582,00	58 221 423,00	JPY	0,07
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PROPRE	78 882,00	41 531 373,00	JPY	0,05
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PROPRE	791 787,00	416 875 856,00	JPY	0,48
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PROPRE	124 373,00	65 482 385,00	JPY	0,07
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PGARAN	63 184,00	31 674 139,00	JPY	0,04
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	PROPRE	5 876,00	3 093 714,00	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS	PROPRE	4 293,00	7 628 661,00	JPY	0,01
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS	PROPRE	27 297,00	48 506 769,00	JPY	0,06
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS	PROPRE	2 716,00	4 826 332,00	JPY	0,01
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS	PROPRE	3 836,00	6 816 572,00	JPY	0,01
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE HOLDINGS	PROPRE	158,00	280 766,00	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	PROPRE	167,00	608 715,00	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	PROPRE	4 361,00	15 895 845,00	JPY	0,02
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	PROPRE	27 932,00	101 812 140,00	JPY	0,12
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	PROPRE	3 906,00	14 237 370,00	JPY	0,02
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	PROPRE	2 784,00	10 147 680,00	JPY	0,01
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	PROPRE	6 147,00	2 409 624,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP384340007	NORTH PACIFIC BANK	PROPRE	258,00	101 136,00	JPY	0,00
JP384340007	NORTH PACIFIC BANK	PROPRE	9 770,00	3 829 840,00	JPY	0,00
JP384340007	NORTH PACIFIC BANK	PROPRE	62 046,00	24 322 032,00	JPY	0,03
JP384340007	NORTH PACIFIC BANK	PROPRE	8 679,00	3 402 168,00	JPY	0,00
JP338100003	NP STI & S'TOMO	PROPRE	1 437,00	2 986 805,00	JPY	0,00
JP338100003	NP STI & S'TOMO	PROPRE	30 944,00	64 317 104,00	JPY	0,07
JP338100003	NP STI & S'TOMO	PROPRE	27 469,00	57 094 317,00	JPY	0,07
JP338100003	NP STI & S'TOMO	PROPRE	19 645,00	40 832 133,00	JPY	0,05
JP338100003	NP STI & S'TOMO	PROPRE	196 805,00	409 059 193,00	JPY	0,47
JP372080006	NSK LTD	PROPRE	395,00	460 570,00	JPY	0,00
JP372080006	NSK LTD	PROPRE	13 480,00	15 717 680,00	JPY	0,02
JP372080006	NSK LTD	PROPRE	11 967,00	13 953 522,00	JPY	0,02
JP372080006	NSK LTD	PROPRE	8 558,00	9 978 628,00	JPY	0,01
JP372080006	NSK LTD	PROPRE	85 600,00	99 809 600,00	JPY	0,11
JP316570000	NTT DATA	PROPRE	2 506,00	13 582 520,00	JPY	0,02
JP316570000	NTT DATA	PROPRE	25 412,00	137 733 040,00	JPY	0,16
JP316570000	NTT DATA	PROPRE	4 035,00	21 869 700,00	JPY	0,02
JP316570000	NTT DATA	PROPRE	147,00	796 740,00	JPY	0,00
JP316570000	NTT DATA	PROPRE	3 500,00	18 970 000,00	JPY	0,02
JP316565007	NTT DOCOMO INC	PROPRE	42 928,00	113 351 384,00	JPY	0,13
JP316565007	NTT DOCOMO INC	PROPRE	30 665,00	80 970 933,00	JPY	0,09
JP316565007	NTT DOCOMO INC	PROPRE	307 507,00	811 972 234,00	JPY	0,93
JP316565007	NTT DOCOMO INC	PROPRE	2 334,00	6 162 927,00	JPY	0,01
JP316565007	NTT DOCOMO INC	PROPRE	48 266,00	127 446 373,00	JPY	0,15
JP316569003	NTT URBAN DEVELOPMENT	PROPRE	148,00	142 672,00	JPY	0,00
JP316569003	NTT URBAN DEVELOPMENT	PROPRE	3 968,00	3 825 152,00	JPY	0,00
JP316569003	NTT URBAN DEVELOPMENT	PROPRE	25 539,00	24 619 596,00	JPY	0,03

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3165690003	NTT URBAN DEVELOPMENT	PROPRE	2 521,00	2 430 244,00	JPY	0,00
JP3165690003	NTT URBAN DEVELOPMENT	PROPRE	3 524,00	3 397 136,00	JPY	0,00
JP3756350009	NUFLARE TECHNOLOGY	PROPRE	4,00	22 520,00	JPY	0,00
JP3756350009	NUFLARE TECHNOLOGY	PROPRE	80,00	450 400,00	JPY	0,00
JP3756350009	NUFLARE TECHNOLOGY	PROPRE	132,00	743 160,00	JPY	0,00
JP3756350009	NUFLARE TECHNOLOGY	PROPRE	82,00	461 660,00	JPY	0,00
JP3756350009	NUFLARE TECHNOLOGY	PROPRE	802,00	4 515 260,00	JPY	0,01
JP3190000004	OBAYASHI	PROPRE	19 538,00	19 791 994,00	JPY	0,02
JP3190000004	OBAYASHI	PROPRE	13 990,00	14 171 870,00	JPY	0,02
JP3190000004	OBAYASHI	PROPRE	140 095,00	141 916 235,00	JPY	0,16
JP3190000004	OBAYASHI	PROPRE	21 967,00	22 252 571,00	JPY	0,03
JP3190000004	OBAYASHI	PROPRE	1 010,00	1 023 130,00	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	PROPRE	82,00	447 720,00	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	PROPRE	2 219,00	12 115 740,00	JPY	0,01
JP3173400007	OBIC	PROPRE	14 227,00	77 679 420,00	JPY	0,09
JP3173400007	OBIC	PROPRE	2 008,00	10 963 680,00	JPY	0,01
JP3173400007	OBIC	PROPRE	1 364,00	7 447 440,00	JPY	0,01
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC RAILWAY	PRETER	1 000,00	2 145 000,00	JPY	0,00
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC RAILWAY	PROPRE	10 616,00	22 771 320,00	JPY	0,03
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC RAILWAY	PROPRE	65 810,00	141 162 450,00	JPY	0,16
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC RAILWAY	PROPRE	6 671,00	14 309 295,00	JPY	0,02
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC RAILWAY	PROPRE	9 319,00	19 989 255,00	JPY	0,02
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC RAILWAY	PROPRE	386,00	827 970,00	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	PROPRE	27 192,00	12 100 440,00	JPY	0,01
JP3174410005	OJI HOLDINGS	PROPRE	170 342,00	75 802 190,00	JPY	0,09
JP3174410005	OJI HOLDINGS	PROPRE	1 033,00	459 685,00	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	PROPRE	23 678,00	10 536 710,00	JPY	0,01
JP3174410005	OJI HOLDINGS	PROPRE	16 755,00	7 455 975,00	JPY	0,01
JP3190800007	OKASAN HOLDINGS	PROPRE	5 240,00	2 929 160,00	JPY	0,00
JP3190800007	OKASAN HOLDINGS	PROPRE	204,00	114 036,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3190800007	OKASAN HOLDINGS	PROPRE	35 157,00	19 652 763,00	JPY	0,02
JP3190800007	OKASAN HOLDINGS	PROPRE	5 508,00	3 078 972,00	JPY	0,00
JP3190800007	OKASAN HOLDINGS	PROPRE	3 891,00	2 175 069,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUSTRY	PROPRE	2 504,00	3 432 984,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUSTRY	PROPRE	105,00	143 955,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUSTRY	PROPRE	18 026,00	24 713 646,00	JPY	0,03
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUSTRY	PROPRE	1 798,00	2 465 058,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUSTRY	PROPRE	2 869,00	3 933 399,00	JPY	0,00
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PROPRE	62 073,00	232 773 750,00	JPY	0,27
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PROPRE	459,00	1 721 250,00	JPY	0,00
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PROPRE	9 803,00	36 761 250,00	JPY	0,04
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PROPRE	6 162,00	23 107 500,00	JPY	0,03
JP3201200007	OLYMPUS CORP	PROPRE	8 703,00	32 636 250,00	JPY	0,04
JP3197800000	OMRON CORP	PROPRE	4 683,00	18 872 490,00	JPY	0,02
JP3197800000	OMRON CORP	PROPRE	6 571,00	26 481 130,00	JPY	0,03
JP3197800000	OMRON CORP	PROPRE	47 119,00	189 889 570,00	JPY	0,22
JP3197800000	OMRON CORP	PROPRE	7 351,00	29 624 530,00	JPY	0,03
JP3197800000	OMRON CORP	PROPRE	376,00	1 515 280,00	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	PROPRE	15 570,00	41 525 190,00	JPY	0,05
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	PROPRE	9 860,00	26 296 620,00	JPY	0,03
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	PROPRE	775,00	2 066 925,00	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	PROPRE	99 215,00	264 606 405,00	JPY	0,30
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	PROPRE	13 880,00	37 017 960,00	JPY	0,04
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	PROPRE	6 585,00	37 666 200,00	JPY	0,04
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	PROPRE	1 087,00	6 217 640,00	JPY	0,01
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	PROPRE	38,00	217 360,00	JPY	0,00
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	PROPRE	626,00	3 580 720,00	JPY	0,00
JP3689500001	ORACLE CORP JAPAN	PROPRE	964,00	5 514 080,00	JPY	0,01
JP3199000005	ORIENT CORP	PROPRE	24 800,00	4 860 800,00	JPY	0,01
JP3199000005	ORIENT CORP	PROPRE	17 700,00	3 469 200,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP319900005	ORIENT CORP	PROPRE	178 000,00	34 888 000,00	JPY	0,04
JP319900005	ORIENT CORP	PROPRE	28 000,00	5 488 000,00	JPY	0,01
JP319890007	ORIENTAL LAND	PROPRE	6 539,00	40 129 843,00	JPY	0,05
JP319890007	ORIENTAL LAND	PROPRE	34 840,00	213 813 080,00	JPY	0,24
JP319890007	ORIENTAL LAND	PROPRE	4 701,00	28 850 037,00	JPY	0,03
JP319890007	ORIENTAL LAND	PRETER	12 277,00	75 343 949,00	JPY	0,09
JP319890007	ORIENTAL LAND	PROPRE	372,00	2 282 964,00	JPY	0,00
JP319890007	ORIENTAL LAND	PROPRE	7 371,00	45 235 827,00	JPY	0,05
JP320045009	ORIX CORP	PROPRE	2 184,00	3 637 452,00	JPY	0,00
JP320045009	ORIX CORP	PROPRE	45 800,00	76 279 900,00	JPY	0,09
JP320045009	ORIX CORP	PROPRE	291 385,00	485 301 718,00	JPY	0,55
JP320045009	ORIX CORP	PROPRE	28 999,00	48 297 835,00	JPY	0,06
JP320045009	ORIX CORP	PROPRE	40 632,00	67 672 596,00	JPY	0,08
JP318040008	OSAKA GAS CO LTD	PRETER	4 847,00	2 116 685,00	JPY	0,00
JP318040008	OSAKA GAS CO LTD	PROPRE	2 493,00	1 088 693,00	JPY	0,00
JP318040008	OSAKA GAS CO LTD	PROPRE	68 218,00	29 790 801,00	JPY	0,03
JP318040008	OSAKA GAS CO LTD	PROPRE	426 342,00	186 183 551,00	JPY	0,21
JP318040008	OSAKA GAS CO LTD	PROPRE	60 434,00	26 391 528,00	JPY	0,03
JP318040008	OSAKA GAS CO LTD	PROPRE	42 666,00	18 632 242,00	JPY	0,02
JP317080001	OSG CORP	PROPRE	2 816,00	6 305 024,00	JPY	0,01
JP317080001	OSG CORP	PROPRE	1 992,00	4 460 088,00	JPY	0,01
JP317080001	OSG CORP	PROPRE	19 883,00	44 518 037,00	JPY	0,05
JP317080001	OSG CORP	PROPRE	115,00	257 485,00	JPY	0,00
JP317080001	OSG CORP	PROPRE	3 094,00	6 927 466,00	JPY	0,01
JP318820004	OTSUKA	PROPRE	64,00	320 000,00	JPY	0,00
JP318820004	OTSUKA	PROPRE	1 767,00	8 835 000,00	JPY	0,01
JP318820004	OTSUKA	PROPRE	11 093,00	55 465 000,00	JPY	0,06
JP318820004	OTSUKA	PROPRE	1 120,00	5 600 000,00	JPY	0,01
JP318820004	OTSUKA	PROPRE	1 556,00	7 780 000,00	JPY	0,01
JP318822002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	9 371,00	43 078 487,00	JPY	0,05

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	93 880,00	431 566 360,00	JPY	0,49
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	14 776,00	67 925 272,00	JPY	0,08
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	742,00	3 410 974,00	JPY	0,00
JP3188220002	OTSUKA HOLDINGS CO LTD	PROPRE	13 131,00	60 363 207,00	JPY	0,07
JP3866800000	PANASONIC CORP	PROPRE	74 865,00	82 126 905,00	JPY	0,09
JP3866800000	PANASONIC CORP	PROPRE	476 365,00	522 572 405,00	JPY	0,60
JP3866800000	PANASONIC CORP	PROPRE	66 490,00	72 939 530,00	JPY	0,08
JP3866800000	PANASONIC CORP	PROPRE	47 427,00	52 027 419,00	JPY	0,06
JP3866800000	PANASONIC CORP	PROPRE	3 553,00	3 897 641,00	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	PROPRE	2 872,00	9 319 640,00	JPY	0,01
JP3780100008	PARK24	PROPRE	2 090,00	6 782 050,00	JPY	0,01
JP3780100008	PARK24	PROPRE	20 812,00	67 534 940,00	JPY	0,08
JP3780100008	PARK24	PROPRE	3 306,00	10 727 970,00	JPY	0,01
JP3780100008	PARK24	PROPRE	120,00	389 400,00	JPY	0,00
US7170811035	PFIZER INC	PGARAN	4 161,00	14 202 159,00	USD	0,02
JP3801600002	PIGEON	PROPRE	3 288,00	9 732 480,00	JPY	0,01
JP3801600002	PIGEON	PROPRE	2 312,00	6 843 520,00	JPY	0,01
JP3801600002	PIGEON	PROPRE	3 710,00	10 981 600,00	JPY	0,01
JP3801600002	PIGEON	PROPRE	137,00	405 520,00	JPY	0,00
JP3801600002	PIGEON	PROPRE	23 653,00	70 012 880,00	JPY	0,08
JP3780610006	PILOT	PROPRE	984,00	4 624 800,00	JPY	0,01
JP3780610006	PILOT	PROPRE	42,00	197 400,00	JPY	0,00
JP3780610006	PILOT	PROPRE	1 151,00	5 409 700,00	JPY	0,01
JP3780610006	PILOT	PROPRE	7 322,00	34 413 400,00	JPY	0,04
JP3780610006	PILOT	PROPRE	701,00	3 294 700,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	PROPRE	608,00	735 680,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	PROPRE	32,00	38 720,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	PROPRE	976,00	1 180 960,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	PROPRE	5 756,00	6 964 760,00	JPY	0,01
JP3833300001	PRESSANCE	PROPRE	528,00	638 880,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3967200001	RAKUTEN	PRETER	119 211,00	144 543 338,00	JPY	0,16
JP3967200001	RAKUTEN	PRETER	742,00	899 675,00	JPY	0,00
JP3967200001	RAKUTEN	PROPRE	935,00	1 133 688,00	JPY	0,00
JP3967200001	RAKUTEN	PROPRE	7 623,00	9 242 888,00	JPY	0,01
JP3967200001	RAKUTEN	PROPRE	73 580,00	89 215 750,00	JPY	0,10
JP3967200001	RAKUTEN	PROPRE	22 201,00	26 918 713,00	JPY	0,03
JP3967200001	RAKUTEN	PROPRE	8 313,00	10 079 513,00	JPY	0,01
JP3967200001	RAKUTEN	PRETER	29 653,00	35 954 263,00	JPY	0,04
JP3967200001	RAKUTEN	PRETER	27 374,00	33 190 975,00	JPY	0,04
JP3967200001	RAKUTEN	PRETER	22 768,00	27 606 200,00	JPY	0,03
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PGARAN	2 747,00	6 034 479,00	EUR	0,01
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PGARAN	4,00	8 787,00	EUR	0,00
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PGARAN	4 669,00	10 256 637,00	EUR	0,01
ES0173093024	RED ELECTRICA CORPORACION SA	PGARAN	82 294,00	180 779 545,00	EUR	0,21
JP3755200007	RELO GROUP INC	PROPRE	2 140,00	37 129 000,00	JPY	0,04
JP3755200007	RELO GROUP INC	PROPRE	13,00	225 550,00	JPY	0,00
JP3755200007	RELO GROUP INC	PROPRE	284,00	4 927 400,00	JPY	0,01
JP3755200007	RELO GROUP INC	PROPRE	324,00	5 621 400,00	JPY	0,01
JP3755200007	RELO GROUP INC	PROPRE	239,00	4 146 650,00	JPY	0,00
JP3164720009	RENESAS ELECTRONICS CORP	PROPRE	3 400,00	2 254 200,00	JPY	0,00
JP3164720009	RENESAS ELECTRONICS CORP	PROPRE	21 600,00	14 320 800,00	JPY	0,02
JP3164720009	RENESAS ELECTRONICS CORP	PROPRE	3 000,00	1 989 000,00	JPY	0,00
JP3164720009	RENESAS ELECTRONICS CORP	PROPRE	2 100,00	1 392 300,00	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	481 448,00	224 354 768,00	JPY	0,26
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	47 988,00	22 362 408,00	JPY	0,03
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	75 592,00	35 225 872,00	JPY	0,04
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	3 582,00	1 669 212,00	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	PROPRE	67 190,00	31 310 540,00	JPY	0,04
JP3974450003	RESORTTRUST	PROPRE	106,00	222 706,00	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	PROPRE	2 917,00	6 128 617,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3974450003	RESORTTRUST	PROPRE	18 217,00	38 273 917,00	JPY	0,04
JP3974450003	RESORTTRUST	PROPRE	1 820,00	3 823 820,00	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	PROPRE	2 540,00	5 336 540,00	JPY	0,01
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	PROPRE	13 413,00	11 481 528,00	JPY	0,01
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	PROPRE	18 814,00	16 104 784,00	JPY	0,02
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	PROPRE	134 986,00	115 548 016,00	JPY	0,13
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	PROPRE	21 207,00	18 153 192,00	JPY	0,02
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	PROPRE	980,00	838 880,00	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	47,00	474 700,00	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	1 263,00	12 756 300,00	JPY	0,01
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	8 152,00	82 335 200,00	JPY	0,09
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	798,00	8 059 800,00	JPY	0,01
JP3977400005	RINNAI	PROPRE	1 140,00	11 514 000,00	JPY	0,01
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	PROPRE	124,00	228 656,00	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	PROPRE	640,00	14 361 600,00	JPY	0,02
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	PROPRE	424,00	9 514 560,00	JPY	0,01
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	PROPRE	4 764,00	106 904 160,00	JPY	0,12
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	PROPRE	745,00	16 717 800,00	JPY	0,02
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	PROPRE	27,00	605 880,00	JPY	0,00
FR0000073272	SAFRAN	PGARAN	4 011,00	29 432 186,00	EUR	0,03
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY CO LTD	PROPRE	12 919,00	6 627 447,00	JPY	0,01
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY CO LTD	PROPRE	9 551,00	4 899 663,00	JPY	0,01
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY CO LTD	PROPRE	94 909,00	48 688 317,00	JPY	0,06
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY CO LTD	PROPRE	15 069,00	7 730 397,00	JPY	0,01
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY CO LTD	PROPRE	552,00	283 176,00	JPY	0,00
JP3326800004	SANKYO TATEYAMA INC	PROPRE	874,00	1 445 596,00	JPY	0,00
JP3326800004	SANKYO TATEYAMA INC	PROPRE	808,00	1 336 432,00	JPY	0,00
JP3326800004	SANKYO TATEYAMA INC	PROPRE	33,00	54 582,00	JPY	0,00
JP3326800004	SANKYO TATEYAMA INC	PROPRE	5 756,00	9 520 424,00	JPY	0,01
JP3326800004	SANKYO TATEYAMA INC	PROPRE	529,00	874 966,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP332600001	SANKYU INC	PROPRE	317,00	196 223,00	JPY	0,00
JP332600001	SANKYU INC	PROPRE	7 719,00	4 778 061,00	JPY	0,01
JP332600001	SANKYU INC	PROPRE	5 061,00	3 132 759,00	JPY	0,00
JP332600001	SANKYU INC	PROPRE	8 252,00	5 107 988,00	JPY	0,01
JP332600001	SANKYU INC	PROPRE	54 651,00	33 828 969,00	JPY	0,04
JP334320006	SANRIO	PROPRE	1 744,00	3 433 936,00	JPY	0,00
JP334320006	SANRIO	PROPRE	12 725,00	25 055 525,00	JPY	0,03
JP334320006	SANRIO	PROPRE	1 299,00	2 557 731,00	JPY	0,00
JP334320006	SANRIO	PROPRE	1 959,00	3 857 271,00	JPY	0,00
JP334320006	SANRIO	PROPRE	73,00	143 737,00	JPY	0,00
JP333600009	SANTEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	80 490,00	123 471 660,00	JPY	0,14
JP333600009	SANTEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	7 982,00	12 244 388,00	JPY	0,01
JP333600009	SANTEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	11 243,00	17 246 762,00	JPY	0,02
JP333600009	SANTEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	365,00	559 910,00	JPY	0,00
JP333600009	SANTEN PHARMACEUTICAL	PROPRE	12 620,00	19 359 080,00	JPY	0,02
JP334440001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	6 784,00	7 109 632,00	JPY	0,01
JP334440001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	6 035,00	6 324 680,00	JPY	0,01
JP334440001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	4 286,00	4 491 728,00	JPY	0,01
JP334440001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	43 339,00	45 419 272,00	JPY	0,05
JP334440001	SANWA HOLDINGS CORP	PROPRE	156,00	163 488,00	JPY	0,00
DE0007164600	SAP SE	PGARAN	3 610,00	33 559 166,00	EUR	0,04
JP332305009	SAWAI PHARMA	PROPRE	43,00	291 970,00	JPY	0,00
JP332305009	SAWAI PHARMA	PROPRE	1 183,00	8 032 570,00	JPY	0,01
JP332305009	SAWAI PHARMA	PROPRE	7 450,00	50 585 500,00	JPY	0,06
JP332305009	SAWAI PHARMA	PROPRE	716,00	4 861 640,00	JPY	0,01
JP332305009	SAWAI PHARMA	PROPRE	1 008,00	6 844 320,00	JPY	0,01
JP343612004	SBI HOLDINGS	PROPRE	49 449,00	61 811 250,00	JPY	0,07
JP343612004	SBI HOLDINGS	PROPRE	4 963,00	6 203 750,00	JPY	0,01
JP343612004	SBI HOLDINGS	PROPRE	7 743,00	9 678 750,00	JPY	0,01
JP343612004	SBI HOLDINGS	PROPRE	186,00	232 500,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3436120004	SBI HOLDINGS	PROPRE	6 859,00	8 573 750,00	JPY	0,01
JP3494600004	SCREEN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	900,00	6 471 000,00	JPY	0,01
JP3494600004	SCREEN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	8 600,00	61 834 000,00	JPY	0,07
JP3494600004	SCREEN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 400,00	10 066 000,00	JPY	0,01
JP3494600004	SCREEN HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 200,00	8 628 000,00	JPY	0,01
JP3400400002	SCSK	PROPRE	978,00	3 833 760,00	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	PROPRE	9 782,00	38 345 440,00	JPY	0,04
JP3400400002	SCSK	PROPRE	1 556,00	6 099 520,00	JPY	0,01
JP3400400002	SCSK	PROPRE	56,00	219 520,00	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	PROPRE	1 328,00	5 205 760,00	JPY	0,01
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	362,00	2 745 046,00	JPY	0,00
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	7 145,00	54 180 535,00	JPY	0,06
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	6 327,00	47 977 641,00	JPY	0,05
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	4 506,00	34 168 998,00	JPY	0,04
JP3421800008	SECOM CO LTD	PROPRE	45 260,00	343 206 580,00	JPY	0,39
JP3419050004	SEGA SAMMY HOLDINGS	PROPRE	159,00	246 609,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	PROPRE	2 993,00	1 029 592,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	PROPRE	3 800,00	1 307 200,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	PROPRE	4 544,00	1 563 136,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	PROPRE	26 506,00	9 118 064,00	JPY	0,01
JP3414700009	SEIKO CORP	PROPRE	157,00	54 008,00	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	PROPRE	6 162,00	13 143 546,00	JPY	0,01
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	PROPRE	62 073,00	132 401 709,00	JPY	0,15
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	PROPRE	8 703,00	18 563 499,00	JPY	0,02
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	PROPRE	459,00	979 047,00	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	PROPRE	9 803,00	20 909 799,00	JPY	0,02
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	13 803,00	22 843 965,00	JPY	0,03
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	99 139,00	164 075 045,00	JPY	0,19
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	9 864,00	16 324 920,00	JPY	0,02
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	784,00	1 297 520,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP341940001	SEKISUI CHEMICAL CO LTD	PROPRE	15 610,00	25 834 550,00	JPY	0,03
JP342060003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	15 556,00	27 012 994,00	JPY	0,03
JP342060003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	156 243,00	271 315 970,00	JPY	0,31
JP342060003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	1 203,00	2 089 010,00	JPY	0,00
JP342060003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	24 528,00	42 592 872,00	JPY	0,05
JP342060003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	21 770,00	37 803 605,00	JPY	0,04
JP3423520000	SERIA	PROPRE	663,00	5 502 900,00	JPY	0,01
JP3423520000	SERIA	PROPRE	4 446,00	36 901 800,00	JPY	0,04
JP3423520000	SERIA	PROPRE	580,00	4 814 000,00	JPY	0,01
JP3423520000	SERIA	PROPRE	25,00	207 500,00	JPY	0,00
JP3423520000	SERIA	PROPRE	486,00	4 033 800,00	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 295,00	5 675 985,00	JPY	0,01
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	24 002,00	105 200 766,00	JPY	0,12
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	17 121,00	75 041 343,00	JPY	0,09
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	27 089,00	118 731 087,00	JPY	0,14
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS CO LTD	PROPRE	172 193,00	754 721 919,00	JPY	0,86
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	PROPRE	15 339,00	4 954 497,00	JPY	0,01
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	PROPRE	154 295,00	49 837 285,00	JPY	0,06
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	PROPRE	24 253,00	7 833 719,00	JPY	0,01
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	PROPRE	691,00	223 193,00	JPY	0,00
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	PROPRE	21 522,00	6 951 606,00	JPY	0,01
JP3357200009	SHIMADZU CORP	PROPRE	7 000,00	10 703 000,00	JPY	0,01
JP3357200009	SHIMADZU CORP	PROPRE	5 000,00	7 645 000,00	JPY	0,01
JP3357200009	SHIMADZU CORP	PROPRE	54 000,00	82 566 000,00	JPY	0,09
JP3357200009	SHIMADZU CORP	PROPRE	8 000,00	12 232 000,00	JPY	0,01
JP3358200008	SHIMAMURA	PROPRE	762,00	10 248 900,00	JPY	0,01
JP3358200008	SHIMAMURA	PROPRE	4 827,00	64 923 150,00	JPY	0,07
JP3358200008	SHIMAMURA	PROPRE	431,00	5 796 950,00	JPY	0,01
JP3358200008	SHIMAMURA	PROPRE	28,00	376 600,00	JPY	0,00
JP3358200008	SHIMAMURA	PROPRE	652,00	8 769 400,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP335800002	SHIMANO	PROPRE	2 376,00	42 672 960,00	JPY	0,05
JP335800002	SHIMANO	PROPRE	1 656,00	29 741 760,00	JPY	0,03
JP335800002	SHIMANO	PROPRE	16 814,00	301 979 440,00	JPY	0,34
JP335800002	SHIMANO	PROPRE	97,00	1 742 120,00	JPY	0,00
JP335800002	SHIMANO	PROPRE	2 657,00	47 719 720,00	JPY	0,05
JP3358800005	SHIMIZU CORP	PROPRE	20 318,00	18 977 012,00	JPY	0,02
JP3358800005	SHIMIZU CORP	PROPRE	826,00	771 484,00	JPY	0,00
JP3358800005	SHIMIZU CORP	PROPRE	22 521,00	21 034 614,00	JPY	0,02
JP3358800005	SHIMIZU CORP	PROPRE	142 546,00	133 137 964,00	JPY	0,15
JP3358800005	SHIMIZU CORP	PROPRE	13 789,00	12 878 926,00	JPY	0,01
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	PROPRE	7 850,00	62 572 350,00	JPY	0,07
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	PROPRE	552,00	4 399 992,00	JPY	0,01
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	PROPRE	12 313,00	98 146 923,00	JPY	0,11
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	PROPRE	78 314,00	624 240 894,00	JPY	0,71
JP3371200001	SHIN-ETSU CHEMICAL CO LTD	PROPRE	10 971,00	87 449 841,00	JPY	0,10
JP3729000004	SHINSEI BANK	PROPRE	2 059,00	350 030,00	JPY	0,00
JP3729000004	SHINSEI BANK	PROPRE	56 057,00	9 529 690,00	JPY	0,01
JP3729000004	SHINSEI BANK	PROPRE	356 409,00	60 589 530,00	JPY	0,07
JP3729000004	SHINSEI BANK	PROPRE	35 360,00	6 011 200,00	JPY	0,01
JP3729000004	SHINSEI BANK	PROPRE	50 115,00	8 519 550,00	JPY	0,01
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	PROPRE	468,00	2 423 304,00	JPY	0,00
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	PROPRE	9 979,00	51 671 262,00	JPY	0,06
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	PROPRE	63 640,00	329 527 920,00	JPY	0,38
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	PROPRE	6 334,00	32 797 452,00	JPY	0,04
JP3347200002	SHIONOGI & CO LTD	PROPRE	8 879,00	45 975 462,00	JPY	0,05
JP3274150006	SHIP HEALTHCARE	PROPRE	1 176,00	3 616 200,00	JPY	0,00
JP3274150006	SHIP HEALTHCARE	PROPRE	820,00	2 521 500,00	JPY	0,00
JP3274150006	SHIP HEALTHCARE	PROPRE	8 344,00	25 657 800,00	JPY	0,03
JP3274150006	SHIP HEALTHCARE	PROPRE	1 312,00	4 034 400,00	JPY	0,00
JP3274150006	SHIP HEALTHCARE	PROPRE	48,00	147 600,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	579,00	1 567 932,00	JPY	0,00
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	13 009,00	35 228 372,00	JPY	0,04
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	82 885,00	224 452 580,00	JPY	0,26
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	8 252,00	22 346 416,00	JPY	0,03
JP3351600006	SHISEIDO CO LTD	PROPRE	11 575,00	31 345 100,00	JPY	0,04
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	PROPRE	697,00	618 239,00	JPY	0,00
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	PROPRE	16 358,00	14 509 546,00	JPY	0,02
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	PROPRE	12 320,00	10 927 840,00	JPY	0,01
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	PROPRE	120 503,00	106 886 161,00	JPY	0,12
JP3351200005	SHIZUOKA BANK	PROPRE	19 122,00	16 961 214,00	JPY	0,02
JP3366800005	SHOWA SHELL SEKIYU KK	PROPRE	154,00	151 074,00	JPY	0,00
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PGARAN	606,00	7 277 448,00	EUR	0,01
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	76,00	2 317 240,00	JPY	0,00
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	2 058,00	62 748 420,00	JPY	0,07
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	1 816,00	55 369 840,00	JPY	0,06
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	1 344,00	40 978 560,00	JPY	0,05
JP3162600005	SMC CORP	PROPRE	13 106,00	399 601 940,00	JPY	0,46
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	20 730,00	136 859 460,00	JPY	0,16
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	1 253,00	8 272 306,00	JPY	0,01
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	23 355,00	154 189 710,00	JPY	0,18
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	14 828,00	97 894 456,00	JPY	0,11
JP3436100006	SOFTBANK GROUP CORP	PROPRE	148 834,00	982 602 068,00	JPY	1,12
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	PROPRE	84,00	402 360,00	JPY	0,00
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	PROPRE	2 318,00	11 103 220,00	JPY	0,01
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	PROPRE	1 409,00	6 749 110,00	JPY	0,01
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	PROPRE	14 509,00	69 498 110,00	JPY	0,08
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	PROPRE	1 980,00	9 484 200,00	JPY	0,01
JP3663900003	SOJITZ CORP	PROPRE	259 196,00	71 538 096,00	JPY	0,08
JP3663900003	SOJITZ CORP	PROPRE	40 729,00	11 241 204,00	JPY	0,01
JP3663900003	SOJITZ CORP	PROPRE	1 198,00	330 648,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3663900003	SOJITZ CORP	PROPRE	25 844,00	7 132 944,00	JPY	0,01
JP3663900003	SOJITZ CORP	PROPRE	36 233,00	10 000 308,00	JPY	0,01
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	PROPRE	12 799,00	43 567 796,00	JPY	0,05
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	PROPRE	9 102,00	30 983 208,00	JPY	0,04
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	PROPRE	14 387,00	48 973 348,00	JPY	0,06
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	PROPRE	728,00	2 478 112,00	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HOLDINGS SHS	PROPRE	91 384,00	311 071 136,00	JPY	0,35
JP3435350008	SONY FINANCIAL HOLDINGS INC	PROPRE	228,00	336 528,00	JPY	0,00
JP3435350008	SONY FINANCIAL HOLDINGS INC	PROPRE	6 222,00	9 183 672,00	JPY	0,01
JP3435350008	SONY FINANCIAL HOLDINGS INC	PROPRE	39 412,00	58 172 112,00	JPY	0,07
JP3435350008	SONY FINANCIAL HOLDINGS INC	PROPRE	3 955,00	5 837 580,00	JPY	0,01
JP3435350008	SONY FINANCIAL HOLDINGS INC	PROPRE	5 483,00	8 092 908,00	JPY	0,01
GB00BVF7Q58	STANDARD LIFE	PGARAN	90 000,00	39 167 422,00	GBP	0,04
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC CO LTD	PROPRE	3 007,00	8 699 251,00	JPY	0,01
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC CO LTD	PROPRE	29 785,00	86 168 005,00	JPY	0,10
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC CO LTD	PROPRE	4 731,00	13 686 783,00	JPY	0,02
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC CO LTD	PROPRE	173,00	500 489,00	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC CO LTD	PROPRE	4 204,00	12 162 172,00	JPY	0,01
JP3399310006	START TODAY CO.	PROPRE	5 304,00	9 780 576,00	JPY	0,01
JP3399310006	START TODAY CO.	PROPRE	3 742,00	6 900 248,00	JPY	0,01
JP3399310006	START TODAY CO.	PROPRE	37 656,00	69 437 664,00	JPY	0,08
JP3399310006	START TODAY CO.	PROPRE	5 976,00	11 019 744,00	JPY	0,01
JP3399310006	START TODAY CO.	PROPRE	222,00	409 368,00	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	PROPRE	36,00	70 236,00	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	PROPRE	1 022,00	1 993 922,00	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	PROPRE	6 330,00	12 349 830,00	JPY	0,01
JP3399200009	STARTS CORP INC	PROPRE	596,00	1 162 796,00	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	PROPRE	916,00	1 787 116,00	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 183,00	6 660 290,00	JPY	0,01
JP3397060009	SUGI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	7 350,00	41 380 500,00	JPY	0,05

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3397060009	SUGI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	716,00	4 031 080,00	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	1 008,00	5 675 040,00	JPY	0,01
JP3397060009	SUGI HOLDINGS CO LTD	PROPRE	43,00	242 090,00	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	PGARAN	65 334,00	33 189 672,00	JPY	0,04
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	PROPRE	31 544,00	15 708 912,00	JPY	0,02
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	PROPRE	50 713,00	25 255 074,00	JPY	0,03
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	PROPRE	321 888,00	160 300 224,00	JPY	0,18
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	PROPRE	1 859,00	925 782,00	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	PROPRE	44 996,00	22 408 008,00	JPY	0,03
JP3404600003	SUMITOMO CORP	PROPRE	25 822,00	31 231 709,00	JPY	0,04
JP3404600003	SUMITOMO CORP	PROPRE	1 897,00	2 294 422,00	JPY	0,00
JP3404600003	SUMITOMO CORP	PROPRE	40 680,00	49 202 460,00	JPY	0,06
JP3404600003	SUMITOMO CORP	PROPRE	259 104,00	313 386 288,00	JPY	0,36
JP3404600003	SUMITOMO CORP	PROPRE	36 197,00	43 780 272,00	JPY	0,05
JP3407400005	SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	PROPRE	24 358,00	37 864 511,00	JPY	0,04
JP3407400005	SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	PROPRE	17 406,00	27 057 627,00	JPY	0,03
JP3407400005	SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	PROPRE	1 310,00	2 036 395,00	JPY	0,00
JP3407400005	SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	PROPRE	27 411,00	42 610 400,00	JPY	0,05
JP3407400005	SUMITOMO ELECTRIC INDUSTRIES	PROPRE	174 715,00	271 594 468,00	JPY	0,31
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	PROPRE	4 500,00	6 588 000,00	JPY	0,01
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	PROPRE	3 154,00	4 617 456,00	JPY	0,01
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	PROPRE	32 189,00	47 124 696,00	JPY	0,05
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	PROPRE	186,00	272 304,00	JPY	0,00
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	PROPRE	5 071,00	7 423 944,00	JPY	0,01
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	17 558,00	9 727 132,00	JPY	0,01
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	13 068,00	7 239 672,00	JPY	0,01
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	126 880,00	70 291 520,00	JPY	0,08
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	19 758,00	10 945 932,00	JPY	0,01
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY INDUSTRIES LTD	PROPRE	736,00	407 744,00	JPY	0,00
JP3402600005	SUMITOMO METAL MINING CO LTD	PROPRE	16 358,00	22 238 701,00	JPY	0,03

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP340260005	SUMITOMO METAL MINING CO LTD	PROPRE	12 320,00	16 749 040,00	JPY	0,02
JP340260005	SUMITOMO METAL MINING CO LTD	PROPRE	120 503,00	163 823 829,00	JPY	0,19
JP340260005	SUMITOMO METAL MINING CO LTD	PROPRE	19 122,00	25 996 359,00	JPY	0,03
JP340260005	SUMITOMO METAL MINING CO LTD	PROPRE	697,00	947 572,00	JPY	0,00
JP388920006	SUMITOMO MITSUI CONST	PROPRE	834,00	83 400,00	JPY	0,00
JP388920006	SUMITOMO MITSUI CONST	PROPRE	28 141,00	2 814 100,00	JPY	0,00
JP388920006	SUMITOMO MITSUI CONST	PROPRE	179 034,00	17 903 400,00	JPY	0,02
JP388920006	SUMITOMO MITSUI CONST	PROPRE	17 877,00	1 787 700,00	JPY	0,00
JP388920006	SUMITOMO MITSUI CONST	PROPRE	25 014,00	2 501 400,00	JPY	0,00
JP389035006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	46 311,00	169 174 083,00	JPY	0,19
JP389035006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	41 145,00	150 302 685,00	JPY	0,17
JP389035006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	1 644,00	6 005 532,00	JPY	0,01
JP389035006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	294 512,00	1 075 852 336,00	JPY	1,23
JP389035006	SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GRP	PROPRE	29 288,00	106 989 064,00	JPY	0,12
JP389210003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	PROPRE	85 956,00	305 143 800,00	JPY	0,35
JP389210003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	PROPRE	8 589,00	30 490 950,00	JPY	0,03
JP389210003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	PROPRE	12 015,00	42 653 250,00	JPY	0,05
JP389210003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	PROPRE	597,00	2 119 350,00	JPY	0,00
JP389210003	SUMITOMO MITSUI TRUST HLD	PROPRE	13 546,00	48 088 300,00	JPY	0,05
JP340090001	SUMITOMO OSAKA CEMENT CO LTD	PROPRE	86 000,00	37 410 000,00	JPY	0,04
JP340090001	SUMITOMO OSAKA CEMENT CO LTD	PROPRE	12 000,00	5 220 000,00	JPY	0,01
JP340090001	SUMITOMO OSAKA CEMENT CO LTD	PROPRE	14 000,00	6 090 000,00	JPY	0,01
JP340090001	SUMITOMO OSAKA CEMENT CO LTD	PROPRE	9 000,00	3 915 000,00	JPY	0,00
JP340920007	SUMITOMO REAL ESTATES SALES	PROPRE	17,00	40 460,00	JPY	0,00
JP340920007	SUMITOMO REAL ESTATES SALES	PROPRE	428,00	1 018 640,00	JPY	0,00
JP340920007	SUMITOMO REAL ESTATES SALES	PROPRE	420,00	999 600,00	JPY	0,00
JP340920007	SUMITOMO REAL ESTATES SALES	PROPRE	329,00	783 020,00	JPY	0,00
JP340920007	SUMITOMO REAL ESTATES SALES	PROPRE	3 006,00	7 154 280,00	JPY	0,01
JP340900001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT	PROPRE	13 519,00	37 352 997,00	JPY	0,04
JP340900001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT	PROPRE	571,00	1 577 673,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP340900001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT	PROPRE	15 887,00	43 895 781,00	JPY	0,05
JP340900001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT	PROPRE	99 098,00	273 807 774,00	JPY	0,31
JP340900001	SUMITOMO REALTY & DEVELOPMENT	PROPRE	9 925,00	27 422 775,00	JPY	0,03
JP340420002	SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES	PROPRE	236,00	414 888,00	JPY	0,00
JP340420002	SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES	PROPRE	6 466,00	11 367 228,00	JPY	0,01
JP340420002	SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES	PROPRE	5 735,00	10 082 130,00	JPY	0,01
JP340420002	SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES	PROPRE	4 112,00	7 228 896,00	JPY	0,01
JP340420002	SUMITOMO RUBBER INDUSTRIES	PROPRE	40 851,00	71 816 058,00	JPY	0,08
JP333660006	SUNDRUG	PROPRE	1 394,00	11 528 380,00	JPY	0,01
JP333660006	SUNDRUG	PROPRE	8 662,00	71 634 740,00	JPY	0,08
JP333660006	SUNDRUG	PROPRE	50,00	413 500,00	JPY	0,00
JP333660006	SUNDRUG	PROPRE	1 236,00	10 221 720,00	JPY	0,01
JP333660006	SUNDRUG	PROPRE	858,00	7 095 660,00	JPY	0,01
JP341100007	SURUGA BANK LTD	PROPRE	151,00	387 315,00	JPY	0,00
JP341100007	SURUGA BANK LTD	PROPRE	6 187,00	15 869 655,00	JPY	0,02
JP341100007	SURUGA BANK LTD	PROPRE	5 491,00	14 084 415,00	JPY	0,02
JP341100007	SURUGA BANK LTD	PROPRE	3 897,00	9 995 805,00	JPY	0,01
JP341100007	SURUGA BANK LTD	PROPRE	39 074,00	100 224 810,00	JPY	0,11
JP339720001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	604,00	2 252 920,00	JPY	0,00
JP339720001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	11 956,00	44 595 880,00	JPY	0,05
JP339720001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	10 643,00	39 698 390,00	JPY	0,05
JP339720001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	7 630,00	28 459 900,00	JPY	0,03
JP339720001	SUZUKI MOTOR CORP	PROPRE	76 267,00	284 475 910,00	JPY	0,32
JP335110007	SYSMEX	PROPRE	287,00	2 092 230,00	JPY	0,00
JP335110007	SYSMEX	PROPRE	5 120,00	37 324 800,00	JPY	0,04
JP335110007	SYSMEX	PROPRE	4 536,00	33 067 440,00	JPY	0,04
JP335110007	SYSMEX	PROPRE	3 177,00	23 160 330,00	JPY	0,03
JP335110007	SYSMEX	PROPRE	32 380,00	236 050 200,00	JPY	0,27
JP346500002	TADANO	PROPRE	2 045,00	2 413 100,00	JPY	0,00
JP346500002	TADANO	PROPRE	2 800,00	3 304 000,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP346500002	TADANO	PROPRE	20 130,00	23 753 400,00	JPY	0,03
JP346500002	TADANO	PROPRE	3 208,00	3 785 440,00	JPY	0,00
JP346500002	TADANO	PROPRE	117,00	138 060,00	JPY	0,00
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT CORP	PROPRE	39 236,00	11 810 036,00	JPY	0,01
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT CORP	PROPRE	28 081,00	8 452 381,00	JPY	0,01
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT CORP	PROPRE	43 770,00	13 174 770,00	JPY	0,02
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT CORP	PROPRE	278 340,00	83 780 340,00	JPY	0,10
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT CORP	PROPRE	1 573,00	473 473,00	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	PROPRE	1 401,00	1 103 988,00	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	PROPRE	242 282,00	190 918 216,00	JPY	0,22
JP3443600006	TAISEI CORP	PROPRE	38 571,00	30 393 948,00	JPY	0,03
JP3443600006	TAISEI CORP	PROPRE	23 789,00	18 745 732,00	JPY	0,02
JP3443600006	TAISEI CORP	PROPRE	33 957,00	26 758 116,00	JPY	0,03
JP3442850008	TAISHO PHARM	PROPRE	10 483,00	107 450 750,00	JPY	0,12
JP3442850008	TAISHO PHARM	PROPRE	61,00	625 250,00	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	PROPRE	1 636,00	16 769 000,00	JPY	0,02
JP3442850008	TAISHO PHARM	PROPRE	1 060,00	10 865 000,00	JPY	0,01
JP3442850008	TAISHO PHARM	PROPRE	1 460,00	14 965 000,00	JPY	0,02
JP3711600001	TAIYO NIPPON SANSO CORP	PROPRE	195,00	215 475,00	JPY	0,00
JP3711600001	TAIYO NIPPON SANSO CORP	PROPRE	5 331,00	5 890 755,00	JPY	0,01
JP3711600001	TAIYO NIPPON SANSO CORP	PROPRE	33 691,00	37 228 555,00	JPY	0,04
JP3711600001	TAIYO NIPPON SANSO CORP	PROPRE	4 664,00	5 153 720,00	JPY	0,01
JP3711600001	TAIYO NIPPON SANSO CORP	PROPRE	3 319,00	3 667 495,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	PROPRE	105,00	74 970,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	PROPRE	1 813,00	1 294 482,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	PROPRE	2 528,00	1 804 992,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	PROPRE	2 801,00	1 999 914,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	PROPRE	17 953,00	12 818 442,00	JPY	0,01
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	PROPRE	8 559,00	7 335 063,00	JPY	0,01
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	PROPRE	344,00	294 808,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP345600003	TAKASHIMAYA CO LTD	PROPRE	9 397,00	8 053 229,00	JPY	0,01
JP345600003	TAKASHIMAYA CO LTD	PROPRE	60 115,00	51 518 555,00	JPY	0,06
JP345600003	TAKASHIMAYA CO LTD	PROPRE	5 585,00	4 786 345,00	JPY	0,01
JP346300004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	1 305,00	6 133 500,00	JPY	0,01
JP346300004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	24 314,00	114 275 800,00	JPY	0,13
JP346300004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	17 316,00	81 385 200,00	JPY	0,09
JP346300004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	173 951,00	817 569 700,00	JPY	0,93
JP346300004	TAKEDA PHARMACEUTICAL CO LTD	PROPRE	27 314,00	128 375 800,00	JPY	0,15
JP346266006	TAKEUCHI MFG	PROPRE	800,00	1 630 400,00	JPY	0,00
JP346266006	TAKEUCHI MFG	PROPRE	8 200,00	16 711 600,00	JPY	0,02
JP346266006	TAKEUCHI MFG	PROPRE	1 200,00	2 445 600,00	JPY	0,00
JP346266006	TAKEUCHI MFG	PROPRE	1 300,00	2 649 400,00	JPY	0,00
JP353922008	T&D HOLDINGS INC	PROPRE	14 967,00	19 023 057,00	JPY	0,02
JP353922008	T&D HOLDINGS INC	PROPRE	149 978,00	190 622 038,00	JPY	0,22
JP353922008	T&D HOLDINGS INC	PROPRE	23 523,00	29 897 733,00	JPY	0,03
JP353922008	T&D HOLDINGS INC	PROPRE	1 166,00	1 481 986,00	JPY	0,00
JP353922008	T&D HOLDINGS INC	PROPRE	20 966,00	26 647 786,00	JPY	0,03
JP353880008	TDK CORPORATION	PROPRE	2 484,00	18 033 840,00	JPY	0,02
JP353880008	TDK CORPORATION	PROPRE	25 120,00	182 371 200,00	JPY	0,21
JP353880008	TDK CORPORATION	PROPRE	3 986,00	28 938 360,00	JPY	0,03
JP353880008	TDK CORPORATION	PROPRE	146,00	1 059 960,00	JPY	0,00
JP353880008	TDK CORPORATION	PROPRE	3 464,00	25 148 640,00	JPY	0,03
JP354240001	TEIKOKU PISTON RING	PROPRE	469,00	1 423 415,00	JPY	0,00
JP354240001	TEIKOKU PISTON RING	PROPRE	5 146,00	15 618 110,00	JPY	0,02
JP354240001	TEIKOKU PISTON RING	PROPRE	843,00	2 558 505,00	JPY	0,00
JP354240001	TEIKOKU PISTON RING	PROPRE	30,00	91 050,00	JPY	0,00
JP354240001	TEIKOKU PISTON RING	PROPRE	712,00	2 160 920,00	JPY	0,00
JP354767004	TEMP HOLDINGS	PROPRE	4 762,00	8 485 884,00	JPY	0,01
JP354767004	TEMP HOLDINGS	PROPRE	4 300,00	7 662 600,00	JPY	0,01
JP354767004	TEMP HOLDINGS	PROPRE	3 067,00	5 465 394,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3547670004	TEMP HOLDINGS	PROPRE	30 495,00	54 342 090,00	JPY	0,06
JP3547670004	TEMP HOLDINGS	PROPRE	176,00	313 632,00	JPY	0,00
IT0003242622	TERNA SPA	PGARAN	132 030,00	67 619 586,00	EUR	0,08
IT0003242622	TERNA SPA	PGARAN	13 904,00	7 120 978,00	EUR	0,01
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	469,00	1 906 485,00	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	63 895,00	259 733 175,00	JPY	0,30
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	10 045,00	40 832 925,00	JPY	0,05
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	8 927,00	36 288 255,00	JPY	0,04
JP3546800008	TERUMO CORP	PROPRE	6 364,00	25 869 660,00	JPY	0,03
JP3893700009	T-GAIA CORP	PROPRE	23,00	37 168,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	PROPRE	682,00	1 102 112,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	PROPRE	620,00	1 001 920,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	PROPRE	449,00	725 584,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	PROPRE	4 126,00	6 667 616,00	JPY	0,01
JP3539250005	THK CO LTD	PROPRE	160,00	355 200,00	JPY	0,00
JP3539250005	THK CO LTD	PROPRE	4 392,00	9 750 240,00	JPY	0,01
JP3539250005	THK CO LTD	PROPRE	3 908,00	8 675 760,00	JPY	0,01
JP3539250005	THK CO LTD	PROPRE	2 760,00	6 127 200,00	JPY	0,01
JP3539250005	THK CO LTD	PROPRE	27 680,00	61 449 600,00	JPY	0,07
JP3597800006	TOBU RAILWAY	PROPRE	22 619,00	11 671 404,00	JPY	0,01
JP3597800006	TOBU RAILWAY	PROPRE	222 789,00	114 959 124,00	JPY	0,13
JP3597800006	TOBU RAILWAY	PGARAN	65 334,00	34 039 014,00	JPY	0,04
JP3597800006	TOBU RAILWAY	PROPRE	1 288,00	664 608,00	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	PROPRE	31 477,00	16 242 132,00	JPY	0,02
JP3597800006	TOBU RAILWAY	PROPRE	34 827,00	17 970 732,00	JPY	0,02
JP3598600009	TOHO CO LTD	PROPRE	170,00	536 350,00	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	PROPRE	4 601,00	14 516 155,00	JPY	0,02
JP3598600009	TOHO CO LTD	PROPRE	29 373,00	92 671 815,00	JPY	0,11
JP3598600009	TOHO CO LTD	PROPRE	2 948,00	9 300 940,00	JPY	0,01
JP3598600009	TOHO CO LTD	PROPRE	4 108,00	12 960 740,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3600200004	TOHO GAS	PROPRE	15 000,00	14 595 000,00	JPY	0,02
JP3600200004	TOHO GAS	PROPRE	10 000,00	9 730 000,00	JPY	0,01
JP3600200004	TOHO GAS	PROPRE	17 000,00	16 541 000,00	JPY	0,02
JP3600200004	TOHO GAS	PROPRE	105 000,00	102 165 000,00	JPY	0,12
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	PROPRE	76,00	167 580,00	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	PROPRE	2 074,00	4 573 170,00	JPY	0,01
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	PROPRE	13 170,00	29 039 850,00	JPY	0,03
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	PROPRE	1 352,00	2 981 160,00	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	PROPRE	1 828,00	4 030 740,00	JPY	0,00
JP3605400005	TOHOKU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	14 500,00	18 632 500,00	JPY	0,02
JP3605400005	TOHOKU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	10 400,00	13 364 000,00	JPY	0,02
JP3605400005	TOHOKU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	104 200,00	133 897 000,00	JPY	0,15
JP3605400005	TOHOKU ELECTRIC POWER CO INC	PROPRE	16 400,00	21 074 000,00	JPY	0,02
JP3566600007	TOKAI RIKA	PROPRE	70,00	137 690,00	JPY	0,00
JP3577600004	TOKAI TOKYO HOLDINGS	PROPRE	6 563,00	3 504 642,00	JPY	0,00
JP3577600004	TOKAI TOKYO HOLDINGS	PROPRE	4 716,00	2 518 344,00	JPY	0,00
JP3577600004	TOKAI TOKYO HOLDINGS	PROPRE	47 245,00	25 228 830,00	JPY	0,03
JP3577600004	TOKAI TOKYO HOLDINGS	PROPRE	7 403,00	3 953 202,00	JPY	0,00
JP3577600004	TOKAI TOKYO HOLDINGS	PROPRE	173,00	92 382,00	JPY	0,00
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	23 242,00	96 431 058,00	JPY	0,11
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	16 623,00	68 968 827,00	JPY	0,08
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	166 691,00	691 600 959,00	JPY	0,79
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	26 180,00	108 620 820,00	JPY	0,12
JP3910660004	TOKIO MARINE HLDGS INC	PROPRE	1 264,00	5 244 336,00	JPY	0,01
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	PROPRE	970,00	3 593 850,00	JPY	0,00
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	PROPRE	1 316,00	4 875 780,00	JPY	0,01
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	PROPRE	9 618,00	35 634 690,00	JPY	0,04
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	PROPRE	1 540,00	5 705 700,00	JPY	0,01
JP3424950008	TOKYO CENTURY SHS	PROPRE	56,00	207 480,00	JPY	0,00
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	3 431,00	32 553 328,00	JPY	0,04

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	34 198,00	324 470 624,00	JPY	0,37
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	216,00	2 049 408,00	JPY	0,00
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	5 331,00	50 580 528,00	JPY	0,06
JP3571400005	TOKYO ELECTRON LTD	PROPRE	4 824,00	45 770 112,00	JPY	0,05
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PGARAN	65 334,00	31 628 189,00	JPY	0,04
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PROPRE	3 689,00	1 756 702,00	JPY	0,00
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PROPRE	465 072,00	221 467 286,00	JPY	0,25
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PROPRE	44 407,00	21 146 613,00	JPY	0,02
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PROPRE	65 434,00	31 159 671,00	JPY	0,04
JP3573000001	TOKYO GAS CO LTD	PROPRE	73 398,00	34 952 128,00	JPY	0,04
JP3582600007	TOKYO TATEMONO	PROPRE	47 740,00	63 780 640,00	JPY	0,07
JP3582600007	TOKYO TATEMONO	PROPRE	7 464,00	9 971 904,00	JPY	0,01
JP3582600007	TOKYO TATEMONO	PROPRE	4 769,00	6 371 384,00	JPY	0,01
JP3582600007	TOKYO TATEMONO	PROPRE	6 667,00	8 907 112,00	JPY	0,01
JP3582600007	TOKYO TATEMONO	PROPRE	160,00	213 760,00	JPY	0,00
JP3584400000	TOKYO TY FINANCIAL	PROPRE	5 700,00	19 180 500,00	JPY	0,02
JP3584400000	TOKYO TY FINANCIAL	PROPRE	600,00	2 019 000,00	JPY	0,00
JP3584400000	TOKYO TY FINANCIAL	PROPRE	800,00	2 692 000,00	JPY	0,00
JP3584400000	TOKYO TY FINANCIAL	PROPRE	900,00	3 028 500,00	JPY	0,00
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	PROPRE	2 100,00	2 232 300,00	JPY	0,00
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	PROPRE	1 500,00	1 594 500,00	JPY	0,00
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	PROPRE	2 400,00	2 551 200,00	JPY	0,00
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	PROPRE	15 200,00	16 157 600,00	JPY	0,02
JP3574200006	TOKYU CORP	PRETER	4 982,00	3 920 834,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	PRETER	941,00	740 567,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	PRETER	772,00	607 564,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	PRETER	667,00	524 929,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	PRETER	29,00	22 823,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	PROPRE	1 372,00	1 079 764,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	PROPRE	37 799,00	29 747 813,00	JPY	0,03

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3574200006	TOKYU CORP	PROPRE	237 300,00	186 755 100,00	JPY	0,21
JP3574200006	TOKYU CORP	PROPRE	22 848,00	17 981 376,00	JPY	0,02
JP3574200006	TOKYU CORP	PROPRE	33 290,00	26 199 230,00	JPY	0,03
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	PROPRE	15 650,00	9 280 450,00	JPY	0,01
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	PROPRE	475,00	281 675,00	JPY	0,00
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	PROPRE	99 536,00	59 024 848,00	JPY	0,07
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	PROPRE	9 900,00	5 870 700,00	JPY	0,01
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	PROPRE	13 939,00	8 265 827,00	JPY	0,01
JP3630400004	TOPCON	PROPRE	13 999,00	21 992 429,00	JPY	0,03
JP3630400004	TOPCON	PROPRE	1 349,00	2 119 279,00	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	PROPRE	1 984,00	3 116 864,00	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	PROPRE	81,00	127 251,00	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	PROPRE	2 187,00	3 435 777,00	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	2 832,00	2 771 962,00	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	49 568,00	48 517 158,00	JPY	0,06
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	316 424,00	309 715 811,00	JPY	0,35
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	44 156,00	43 219 893,00	JPY	0,05
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES INC	PROPRE	32 020,00	31 341 176,00	JPY	0,04
JP3595200001	TOSOH CORP	PROPRE	16 878,00	11 595 186,00	JPY	0,01
JP3595200001	TOSOH CORP	PROPRE	18 468,00	12 687 516,00	JPY	0,01
JP3595200001	TOSOH CORP	PROPRE	12 020,00	8 257 740,00	JPY	0,01
JP3595200001	TOSOH CORP	PROPRE	117 953,00	81 033 711,00	JPY	0,09
JP3595200001	TOSOH CORP	PROPRE	681,00	467 847,00	JPY	0,00
FR0000120271	TOTAL	PGARAN	344,00	1 765 968,00	EUR	0,00
FR0000120271	TOTAL	PGARAN	1,00	5 134,00	EUR	0,00
JP3596200000	TOTO LTD	PROPRE	5 055,00	21 231 000,00	JPY	0,02
JP3596200000	TOTO LTD	PROPRE	186,00	781 200,00	JPY	0,00
JP3596200000	TOTO LTD	PROPRE	4 488,00	18 849 600,00	JPY	0,02
JP3596200000	TOTO LTD	PROPRE	32 124,00	134 920 800,00	JPY	0,15
JP3596200000	TOTO LTD	PROPRE	3 147,00	13 217 400,00	JPY	0,02

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP361300003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	2 337,00	9 943 935,00	JPY	0,01
JP361300003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	3 168,00	13 479 840,00	JPY	0,02
JP361300003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	23 016,00	97 933 080,00	JPY	0,11
JP361300003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	3 646,00	15 513 730,00	JPY	0,02
JP361300003	TOYO SUISAN KAISHA LTD	PROPRE	133,00	565 915,00	JPY	0,00
JP361060003	TOYO TIRE & RUBBER CO LTD	PROPRE	2 285,00	3 699 415,00	JPY	0,00
JP361060003	TOYO TIRE & RUBBER CO LTD	PROPRE	23 020,00	37 269 380,00	JPY	0,04
JP361060003	TOYO TIRE & RUBBER CO LTD	PROPRE	3 577,00	5 791 163,00	JPY	0,01
JP361060003	TOYO TIRE & RUBBER CO LTD	PROPRE	114,00	184 566,00	JPY	0,00
JP361060003	TOYO TIRE & RUBBER CO LTD	PROPRE	3 204,00	5 187 276,00	JPY	0,01
JP363420004	TOYODA GOSEI CO LTD	PROPRE	88,00	211 288,00	JPY	0,00
JP363420004	TOYODA GOSEI CO LTD	PROPRE	2 365,00	5 678 365,00	JPY	0,01
JP363420004	TOYODA GOSEI CO LTD	PROPRE	15 183,00	36 454 383,00	JPY	0,04
JP363420004	TOYODA GOSEI CO LTD	PROPRE	2 088,00	5 013 288,00	JPY	0,01
JP363420004	TOYODA GOSEI CO LTD	PROPRE	1 476,00	3 543 876,00	JPY	0,00
JP363540009	TOYOTA BOSHOKU CP	PROPRE	84,00	221 928,00	JPY	0,00
JP363460005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	PROPRE	5 978,00	28 784 070,00	JPY	0,03
JP363460005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	PROPRE	37 972,00	182 835 180,00	JPY	0,21
JP363460005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	PROPRE	3 798,00	18 287 370,00	JPY	0,02
JP363460005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	PROPRE	5 332,00	25 673 580,00	JPY	0,03
JP363460005	TOYOTA INDUSTRIES CORP	PROPRE	220,00	1 059 300,00	JPY	0,00
JP363340001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	24 362,00	148 096 598,00	JPY	0,17
JP363340001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	174 818,00	1 062 718 622,00	JPY	1,21
JP363340001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	27 449,00	166 862 471,00	JPY	0,19
JP363340001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	970,00	5 896 630,00	JPY	0,01
JP363340001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	17 432,00	105 969 128,00	JPY	0,12
JP363500007	TOYOTA TSUSHO CORP	PROPRE	6 423,00	15 948 309,00	JPY	0,02
JP363500007	TOYOTA TSUSHO CORP	PROPRE	365,00	906 295,00	JPY	0,00
JP363500007	TOYOTA TSUSHO CORP	PROPRE	4 566,00	11 337 378,00	JPY	0,01
JP363500007	TOYOTA TSUSHO CORP	PROPRE	45 870,00	113 895 210,00	JPY	0,13

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP363500007	TOYOTA TSUSHO CORP	PROPRE	7 176,00	17 818 008,00	JPY	0,02
JP363730009	TREND MICRO INC	PROPRE	115,00	425 500,00	JPY	0,00
JP363730009	TREND MICRO INC	PROPRE	3 426,00	12 676 200,00	JPY	0,01
JP363730009	TREND MICRO INC	PROPRE	3 040,00	11 248 000,00	JPY	0,01
JP363730009	TREND MICRO INC	PROPRE	2 207,00	8 165 900,00	JPY	0,01
JP363730009	TREND MICRO INC	PROPRE	21 812,00	80 704 400,00	JPY	0,09
JP3539230007	TS TECH	PROPRE	1 316,00	3 704 540,00	JPY	0,00
JP3539230007	TS TECH	PROPRE	56,00	157 640,00	JPY	0,00
JP3539230007	TS TECH	PROPRE	9 718,00	27 356 170,00	JPY	0,03
JP3539230007	TS TECH	PROPRE	1 540,00	4 335 100,00	JPY	0,00
JP3539230007	TS TECH	PROPRE	970,00	2 730 550,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN CO	PROPRE	24 593,00	20 485 969,00	JPY	0,02
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN CO	PROPRE	4 053,00	3 376 149,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN CO	PROPRE	145,00	120 785,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN CO	PROPRE	2 769,00	2 306 577,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN CO	PROPRE	3 440,00	2 865 520,00	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	PROPRE	1 936,00	5 780 896,00	JPY	0,01
JP3535800001	TSUMURA & CO	PROPRE	1 419,00	4 237 134,00	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	PROPRE	13 745,00	41 042 570,00	JPY	0,05
JP3535800001	TSUMURA & CO	PROPRE	79,00	235 894,00	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	PROPRE	2 121,00	6 333 306,00	JPY	0,01
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	PROPRE	9 489,00	115 006 680,00	JPY	0,13
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	PROPRE	1 527,00	18 507 240,00	JPY	0,02
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	PROPRE	51,00	618 120,00	JPY	0,00
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	PROPRE	973,00	11 792 760,00	JPY	0,01
JP3536150000	TSURUHA HOLDINGS	PROPRE	1 360,00	16 483 200,00	JPY	0,02
JP3158800007	UBE INDUSTRIES LTD	PROPRE	32 397,00	7 030 149,00	JPY	0,01
JP3158800007	UBE INDUSTRIES LTD	PROPRE	1 350,00	292 950,00	JPY	0,00
JP3158800007	UBE INDUSTRIES LTD	PROPRE	233 992,00	50 776 264,00	JPY	0,06
JP3158800007	UBE INDUSTRIES LTD	PROPRE	22 816,00	4 951 072,00	JPY	0,01

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP315880007	UBE INDUSTRIES LTD	PROPRE	36 445,00	7 908 565,00	JPY	0,01
JP395160000	UNI-CHARM CORP	PROPRE	8 765,00	21 899 353,00	JPY	0,02
JP395160000	UNI-CHARM CORP	PROPRE	88 414,00	220 902 379,00	JPY	0,25
JP395160000	UNI-CHARM CORP	PROPRE	13 851,00	34 606 724,00	JPY	0,04
JP395160000	UNI-CHARM CORP	PROPRE	12 359,00	30 878 962,00	JPY	0,04
JP395160000	UNI-CHARM CORP	PROPRE	611,00	1 526 584,00	JPY	0,00
JP395255006	UNIPRES	PROPRE	50,00	101 050,00	JPY	0,00
JP394940000	UNITED ARROWS	PROPRE	551,00	1 579 166,00	JPY	0,00
JP394940000	UNITED ARROWS	PROPRE	5 848,00	16 760 368,00	JPY	0,02
JP394940000	UNITED ARROWS	PROPRE	923,00	2 645 318,00	JPY	0,00
JP394940000	UNITED ARROWS	PROPRE	34,00	97 444,00	JPY	0,00
JP394940000	UNITED ARROWS	PROPRE	844,00	2 418 904,00	JPY	0,00
US9130171096	UNITED TECHNOLOGIES CORP	PGARAN	1 200,00	12 619 024,00	USD	0,01
JP3126130008	UNIVERSAL ENTERTAINMENT CORP	PROPRE	24,00	75 480,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	PROPRE	2 624,00	889 536,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	PROPRE	1 873,00	634 947,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	PROPRE	18 763,00	6 360 657,00	JPY	0,01
JP3946700006	USEN	PROPRE	2 932,00	993 948,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	PROPRE	108,00	36 612,00	JPY	0,00
JP3944130008	USS	PROPRE	5 222,00	9 284 716,00	JPY	0,01
JP3944130008	USS	PROPRE	52 710,00	93 718 380,00	JPY	0,11
JP3944130008	USS	PROPRE	8 329,00	14 808 962,00	JPY	0,02
JP3944130008	USS	PROPRE	204,00	362 712,00	JPY	0,00
JP3944130008	USS	PROPRE	7 335,00	13 041 630,00	JPY	0,01
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	PROPRE	880,00	2 621 520,00	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	PROPRE	8 854,00	26 376 066,00	JPY	0,03
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	PROPRE	1 343,00	4 000 797,00	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	PROPRE	51,00	151 929,00	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	PROPRE	1 272,00	3 789 288,00	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	PROPRE	1 850,00	1 045 250,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3854700006	VT HOLDINGS	PROPRE	18 572,00	10 493 180,00	JPY	0,01
JP3854700006	VT HOLDINGS	PROPRE	2 883,00	1 628 895,00	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	PROPRE	107,00	60 455,00	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	PROPRE	2 588,00	1 462 220,00	JPY	0,00
JP3993400005	WACOM	PROPRE	190,00	60 230,00	JPY	0,00
US9311421039	WAL-MART STORES INC	PGARAN	2 611,00	19 159 737,00	USD	0,02
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	4 037,00	26 127 464,00	JPY	0,03
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	5 615,00	36 340 280,00	JPY	0,04
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	6 302,00	40 786 544,00	JPY	0,05
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	332,00	2 148 704,00	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	40 114,00	259 617 808,00	JPY	0,30
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PROPRE	263 662,00	106 255 786,00	JPY	0,12
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PROPRE	8 243,00	3 321 929,00	JPY	0,00
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PROPRE	8 561,00	3 450 083,00	JPY	0,00
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PROPRE	1 522,00	613 366,00	JPY	0,00
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PRETER	1 359,00	547 677,00	JPY	0,00
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PRETER	20 819,00	8 390 057,00	JPY	0,01
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PROPRE	45,00	18 135,00	JPY	0,00
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PRETER	39 622,00	15 967 666,00	JPY	0,02
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PRETER	38 092,00	15 351 076,00	JPY	0,02
JP3933800009	YAHOO JAPAN	PRETER	31 275,00	12 603 825,00	JPY	0,01
JP3931600005	YAKULT HONSHA	PROPRE	25 093,00	122 955 700,00	JPY	0,14
JP3931600005	YAKULT HONSHA	PROPRE	3 953,00	19 369 700,00	JPY	0,02
JP3931600005	YAKULT HONSHA	PROPRE	145,00	710 500,00	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	PROPRE	3 540,00	17 346 000,00	JPY	0,02
JP3931600005	YAKULT HONSHA	PROPRE	2 469,00	12 098 100,00	JPY	0,01
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PROPRE	4 687,00	5 427 546,00	JPY	0,01
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PROPRE	284,00	328 872,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PROPRE	35 482,00	41 088 156,00	JPY	0,05
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PROPRE	375,00	434 250,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PROPRE	297,00	343 926,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PRETER	9 476,00	10 973 208,00	JPY	0,01
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PRETER	4 865,00	5 633 670,00	JPY	0,01
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PRETER	2 599,00	3 009 642,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PRETER	1 970,00	2 281 260,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PRETER	6 505,00	7 532 790,00	JPY	0,01
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIAL GROUP	PRETER	5 460,00	6 322 680,00	JPY	0,01
JP3942600002	YAMAHA CORP	PROPRE	30 622,00	114 985 610,00	JPY	0,13
JP3942600002	YAMAHA CORP	PROPRE	4 795,00	18 005 225,00	JPY	0,02
JP3942600002	YAMAHA CORP	PROPRE	177,00	664 635,00	JPY	0,00
JP3942600002	YAMAHA CORP	PROPRE	4 324,00	16 236 620,00	JPY	0,02
JP3942600002	YAMAHA CORP	PROPRE	3 082,00	11 572 910,00	JPY	0,01
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	PROPRE	8 227,00	19 210 045,00	JPY	0,02
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	PRETER	1 973,00	4 606 955,00	JPY	0,01
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	PROPRE	440,00	1 027 400,00	JPY	0,00
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	PROPRE	58 913,00	137 561 855,00	JPY	0,16
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	PROPRE	9 217,00	21 521 695,00	JPY	0,02
JP3942800008	YAMAHA MOTOR CO LTD	PROPRE	3 930,00	9 176 550,00	JPY	0,01
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	PROPRE	545,00	1 305 275,00	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	PROPRE	11 719,00	28 067 005,00	JPY	0,03
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	PROPRE	74 565,00	178 583 175,00	JPY	0,20
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	PROPRE	7 416,00	17 761 320,00	JPY	0,02
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	PROPRE	10 455,00	25 039 725,00	JPY	0,03
JP3930200005	YAOKO CO LTD	PROPRE	27,00	119 205,00	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	PROPRE	729,00	3 218 535,00	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	PROPRE	4 700,00	20 750 500,00	JPY	0,02
JP3930200005	YAOKO CO LTD	PROPRE	628,00	2 772 620,00	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	PROPRE	416,00	1 836 640,00	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	5 202,00	8 723 754,00	JPY	0,01
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	51 790,00	86 851 830,00	JPY	0,10

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	8 167,00	13 696 059,00	JPY	0,02
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	198,00	332 046,00	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	7 243,00	12 146 511,00	JPY	0,01
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	41 781,00	61 710 537,00	JPY	0,07
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	4 109,00	6 068 993,00	JPY	0,01
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	6 578,00	9 715 706,00	JPY	0,01
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	241,00	355 957,00	JPY	0,00
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC CORP	PROPRE	5 791,00	8 553 307,00	JPY	0,01
JP3955800002	YOKOHAMA RUBBER	PROPRE	2 611,00	4 762 464,00	JPY	0,01
JP3955800002	YOKOHAMA RUBBER	PROPRE	3 668,00	6 690 432,00	JPY	0,01
JP3955800002	YOKOHAMA RUBBER	PROPRE	26 305,00	47 980 320,00	JPY	0,05
JP3955800002	YOKOHAMA RUBBER	PROPRE	4 164,00	7 595 136,00	JPY	0,01
JP3955800002	YOKOHAMA RUBBER	PROPRE	152,00	277 248,00	JPY	0,00
JP3429250008	ZENKOKU HOSHO CO LTD	PROPRE	1 100,00	4 972 000,00	JPY	0,01
JP3429250008	ZENKOKU HOSHO CO LTD	PROPRE	10 700,00	48 364 000,00	JPY	0,06
JP3429250008	ZENKOKU HOSHO CO LTD	PROPRE	1 700,00	7 684 000,00	JPY	0,01
JP3429250008	ZENKOKU HOSHO CO LTD	PROPRE	1 500,00	6 780 000,00	JPY	0,01
JP3725400000	ZEON CORP	PROPRE	3 190,00	3 065 590,00	JPY	0,00
Total Action				91 829 374 256,00		104,68
JP3725400000	ZEON CORP	PROPRE	36 709,00	35 277 349,00	JPY	0,04
JP3725400000	ZEON CORP	PROPRE	6 162,00	5 921 682,00	JPY	0,01
JP3725400000	ZEON CORP	PROPRE	219,00	210 459,00	JPY	0,00
JP3725400000	ZEON CORP	PROPRE	4 720,00	4 535 920,00	JPY	0,01
Obligation						
GB0004893086	GILT 4.25% 07/06/32	PGARAN	10 000 000,00	17 522 572,00	GBP	0,02
IT0003621460	ITALY 5.125% 31/07/24	PGARAN	2 650,00	387 936 229,00	EUR	0,44
FR0010809715	OAT 0% 25/04/2038	PGARAN	100 000 000,00	88 126 981,00	EUR	0,10
ES00000123B9	SPAIN 5.5% 30/04/21	PGARAN	2 400,00	342 867 554,00	EUR	0,39
GB00B3Y1JG82	UK GILTI 0.125% 22/03/2029	PGARAN	65 710 000,00	119 580 343,00	GBP	0,14
Total Obligation				956 033 679,00		1,09
Total Valeurs mobilières				92 785 407 935,00		105,77

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE CHF SGP G1	PROPRE	0,00	-440 662 374,00	CHF	-0,50
	BANQUE EUR NEWEDG G3	PROPRE	0,00	70 038 043,00	EUR	0,08
	BANQUE EUR SGP G1	PROPRE	0,00	71 972,00	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP G2	PROPRE	0,00	-10 024 748 126,00	EUR	-11,43
	BANQUE EUR SGP G3	PROPRE	0,00	-35 066 400,00	EUR	-0,04
	BANQUE EUR SGP G4	PROPRE	0,00	2 241 353,00	EUR	0,00
	BANQUE EUR SGP G5	PROPRE	0,00	2 150 208,00	EUR	0,00
	BANQUE GBP SGP G4	PROPRE	0,00	-6 017 251 587,00	GBP	-6,86
	BANQUE JPY NEWEDG G1	PROPRE	0,00	5 000 276,00	JPY	0,01
	BANQUE JPY NEWEDG G2	PROPRE	0,00	277 648 648,00	JPY	0,32
	BANQUE JPY NEWEDG G3	PROPRE	0,00	373 724 141,00	JPY	0,43
	BANQUE JPY NEWEDG G4	PROPRE	0,00	87 420 756,00	JPY	0,10
	BANQUE JPY NEWEDG G5	PROPRE	0,00	197 456 492,00	JPY	0,23
	BANQUE JPY SGP G1	PROPRE	0,00	431 408 293,00	JPY	0,49
	BANQUE JPY SGP G2	PROPRE	0,00	9 557 401 877,00	JPY	10,89
	BANQUE JPY SGP G3	PROPRE	0,00	-2 719 899 025,00	JPY	-3,10
	BANQUE JPY SGP G4	PROPRE	0,00	6 024 591 028,00	JPY	6,87
	BANQUE JPY SGP G5	PROPRE	0,00	8 664 083 635,00	JPY	9,88
	BANQUE USD NEWEDG G1	PROPRE	0,00	-6 358,00	USD	-0,00
	BANQUE USD NEWEDG G2	PROPRE	0,00	-107 207,00	USD	-0,00
	BANQUE USD NEWEDG G3	PROPRE	0,00	7 051 135,00	USD	0,01
	BANQUE USD NEWEDG G4	PROPRE	0,00	-155 040,00	USD	-0,00
	BANQUE USD NEWEDG G5	PROPRE	0,00	-103 992,00	USD	-0,00
	BANQUE USD SGP G3	PROPRE	0,00	-7 115 021,00	USD	-0,01
	BANQUE USD SGP G5	PROPRE	0,00	-9 085 761 472,00	USD	-10,36
	CES TMP REG DIFF EUR	PROPRE	0,00	404 693,00	EUR	0,00
	CES TMP REG DIFF EUR	PROPRE	0,00	4 224 288,00	EUR	0,00
	CES TMP REG DIFF EUR	PROPRE	0,00	397 846,00	EUR	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	CES TMP REG DIFF EUR	PROPRE	0,00	19 970,00	EUR	0,00
	CES TMP REG DIFF EUR	PROPRE	0,00	535 278,00	EUR	0,00
	CES TMP REG DIFF JPY	PROPRE	0,00	187,00	JPY	0,00
	INDEMN PT A REC JPY	PROPRE	0,00	27 136 961,00	JPY	0,03
Total BANQUE OU ATTENTE				-2 397 805 661,00		-2,73
	INDEMN PT A REC JPY	PROPRE	0,00	157 428 684,00	JPY	0,18
	INDEMN PT A REC JPY	PROPRE	0,00	20 079 972,00	JPY	0,02
	INDEMN PT A REC JPY	PROPRE	0,00	1 045 406,00	JPY	0,00
	INDEMN PT A REC JPY	PROPRE	0,00	21 509 799,00	JPY	0,02
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-2 296 079,00	JPY	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-20 783 248,00		-0,02
Total Liquidites				-2 418 588 909,00		-2,76
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-14 069 051,00	JPY	-0,02
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-2 250 554,00	JPY	-0,00
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-96 349,00	JPY	-0,00
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-2 071 215,00	JPY	-0,00
Futures						
Indices (Livraison du sous-jacent)						
JPW091216	JPX-NIKKEI 1216	PROPRE	4,00	8 416,00	JPY	0,00
Total Indices (Livraison du sous-jacent)				-39 245 111,00		-0,04
Total Futures				-39 245 111,00		-0,04
JPW091216	JPX-NIKKEI 1216	PROPRE	-3,00	-116 996,00	JPY	-0,00
JPW091216	JPX-NIKKEI 1216	PROPRE	159,00	334 536,00	JPY	0,00
JPW091216	JPX-NIKKEI 1216	PROPRE	-125,00	-325 500,00	JPY	-0,00
JPW091216	JPX-NIKKEI 1216	PROPRE	-1 509,00	-39 145 567,00	JPY	-0,04
Dossiers						
AD1 REME:Prise depot de Collateral (Doss.)						
PDC-01518550	PDC/CH0038863350/31/	PGAR1	-230 580,00	-24 502 068,00	CHF	-0,03
PDC-01518453	PDC/DE000A0HN5C6/31/	PGAR1	-123 027,73	-14 172 075,00	EUR	-0,02
PDC-01518369	PDC/DE000BASF111/31/	PGAR1	-634 867,20	-73 132 987,00	EUR	-0,08
PDC-01518565	PDC/DE000BASF111/31/	PGAR1	-214 428,00	-24 700 851,00	EUR	-0,03
PDC-01518822	PDC/DE000ENAG999/31/	PGAR1	-33,38	-3 845,00	EUR	-0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-01518399	PDC/DE0005200000/31/	PGAR1	-207 880,81	-23 946 653,00	EUR	-0,03
PDC-01518804	PDC/DE0007164600/31/	PGAR1	-291 327,00	-33 559 166,00	EUR	-0,04
PDC-01518349	PDC/DE0007236101/31/	PGAR1	-63 175,50	-7 277 448,00	EUR	-0,01
PDC-01518481	PDC/DE0008404005/31/	PGAR1	-71 475,00	-8 233 502,00	EUR	-0,01
PDC-01518554	PDC/ES00000123B9/31/	PGAR1	-2 976 432,00	-342 867 554,00	EUR	-0,39
PDC-01518524	PDC/ES0130960018/31/	PGAR1	-3 682 658,96	-424 220 769,00	EUR	-0,48
PDC-01518632	PDC/ES0173093024/31/	PGAR1	-52 385,29	-6 034 479,00	EUR	-0,01
PDC-01518634	PDC/ES0173093024/31/	PGAR1	-76,28	-8 787,00	EUR	-0,00
PDC-01518636	PDC/ES0173093024/31/	PGAR1	-89 037,83	-10 256 637,00	EUR	-0,01
PDC-01518793	PDC/ES0173093024/31/	PGAR1	-1 569 346,58	-180 779 545,00	EUR	-0,21
PDC-01518800	PDC/FR0000073272/31/	PGAR1	-255 500,70	-29 432 186,00	EUR	-0,03
PDC-01518413	PDC/FR0000120271/31/	PGAR1	-44,57	-5 134,00	EUR	-0,00
PDC-01518518	PDC/FR0000120271/31/	PGAR1	-15 330,36	-1 765 968,00	EUR	-0,00
PDC-01518535	PDC/FR0000120685/31/	PGAR1	-868 020,00	-99 990 826,00	EUR	-0,11
PDC-01518734	PDC/FR0000130403/31/	PGAR1	-22 112,50	-2 547 231,00	EUR	-0,00
PDC-01518381	PDC/FR0010809715/31/	PGAR1	-765 030,00	-88 126 981,00	EUR	-0,10
PDC-01518377	PDC/GB00BVFD7Q58/31/	PGAR1	-305 280,00	-39 167 422,00	GBP	-0,04
PDC-01518751	PDC/GB00B02J6398/31/	PGAR1	-1 732 500,00	-222 279 740,00	GBP	-0,25
PDC-01518416	PDC/GB00B3Y1JG82/31/	PGAR1	-932 037,01	-119 580 343,00	GBP	-0,14
PDC-01518484	PDC/GB0000566504/31/	PGAR1	-85 078,03	-10 915 511,00	GBP	-0,01
PDC-01518492	PDC/GB0004893086/31/	PGAR1	-136 575,00	-17 522 572,00	GBP	-0,02
PDC-01518471	PDC/IE00BBGT3753/31/	PGAR1	-510 624,00	-53 658 910,00	USD	-0,06
PDC-01518519	PDC/IT0000072618/31/	PGAR1	-584 064,80	-67 280 848,00	EUR	-0,08
PDC-01518658	PDC/IT0003242622/31/	PGAR1	-61 817,18	-7 120 978,00	EUR	-0,01
PDC-01518722	PDC/IT0003242622/31/	PGAR1	-587 005,38	-67 619 586,00	EUR	-0,08
PDC-01518534	PDC/IT0003506190/31/	PGAR1	-119 515,00	-13 767 429,00	EUR	-0,02
PDC-01518661	PDC/IT0003621460/31/	PGAR1	-3 367 673,00	-387 936 229,00	EUR	-0,44
PDC-01518353	PDC/JP3122800000/31/	PGAR1	-74 773 530,00	-74 773 530,00	JPY	-0,09
PDC-01518757	PDC/JP3352400000/31/	PGAR1	-30 923 988,00	-30 923 988,00	JPY	-0,04
PDC-01518449	PDC/JP3401400001/31/	PGAR1	-33 189 672,00	-33 189 672,00	JPY	-0,04

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PDC-01518451	PDC/JP3481800005/31/	PGAR1	-138 351 890,00	-138 351 890,00	JPY	-0,16
PDC-01518548	PDC/JP3573000001/31/	PGAR1	-31 628 189,40	-31 628 189,00	JPY	-0,04
PDC-01518557	PDC/JP3597800006/31/	PGAR1	-34 039 014,00	-34 039 014,00	JPY	-0,04
PDC-01518785	PDC/JP3718800000/31/	PGAR1	-31 314 464,00	-31 314 464,00	JPY	-0,04
PDC-01518500	PDC/JP3729400006/31/	PGAR1	-33 124 338,00	-33 124 338,00	JPY	-0,04
PDC-01518506	PDC/JP3762600009/31/	PGAR1	-31 674 139,20	-31 674 139,00	JPY	-0,04
PDC-01518441	PDC/JP3788600009/31/	PGAR1	-33 934 479,60	-33 934 480,00	JPY	-0,04
PDC-01518573	PDC/JP3820000002/31/	PGAR1	-34 104 348,00	-34 104 348,00	JPY	-0,04
PDC-01518502	PDC/JP3877600001/31/	PGAR1	-35 241 633,00	-35 241 633,00	JPY	-0,04
PDC-01518456	PDC/JP3888300005/31/	PGAR1	-34 300 350,00	-34 300 350,00	JPY	-0,04
PDC-01518601	PDC/NL0009432491/31/	PGAR1	-392 572,50	-45 222 055,00	EUR	-0,05
PDC-01518435	PDC/US0378331005/31/	PGAR1	-27 360,72	-2 875 201,00	USD	-0,00
PDC-01518728	PDC/US0378331005/31/	PGAR1	-35 488,80	-3 729 340,00	USD	-0,00
PDC-01518410	PDC/US1729674242/31/	PGAR1	-278 209,96	-29 235 687,00	USD	-0,03
PDC-01518562	PDC/US1729674242/31/	PGAR1	-385 609,39	-40 521 753,00	USD	-0,05
PDC-01518567	PDC/US1729674242/31/	PGAR1	-235 969,18	-24 796 815,00	USD	-0,03
PDC-01518763	PDC/US1729674242/31/	PGAR1	-2 496,50	-262 345,00	USD	-0,00
PDC-01518423	PDC/US30303M1027/31/	PGAR1	-75 868,65	-7 972 655,00	USD	-0,01
PDC-01518350	PDC/US4364401012/31/	PGAR1	-119 097,00	-12 515 305,00	USD	-0,01
PDC-01518599	PDC/US7170811035/31/	PGAR1	-135 149,28	-14 202 159,00	USD	-0,02
PDC-01518486	PDC/US9130171096/31/	PGAR1	-120 084,00	-12 619 024,00	USD	-0,01
PDC-01518546	PDC/US9311421039/31/	PGAR1	-182 326,13	-19 159 737,00	USD	-0,02
Total ADI REME:Prise depot de Collateral (Doss.)				-3 192 126 371,00		-3,64
Dossier de pret de titres						
PT—00149768	FIX AEON CO LTD	PRET	308 467,00	0,00	JPY	0,00
PT—00153047	FIX AEON CO LTD	PRET	23 816,00	0,00	JPY	0,00
PT—00153048	FIX AEON CO LTD	PRET	25 563,00	0,00	JPY	0,00
PT—00153050	FIX AEON CO LTD	PRET	23 816,00	0,00	JPY	0,00
PT—00153051	FIX AEON CO LTD	PRET	25 563,00	0,00	JPY	0,00
PT—00153238	FIX AEON CO LTD	PRET	23 816,00	0,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT—00153239	FIX AEON CO LTD	PRET	25 563,00	0,00	JPY	0,00
PT—00156440	FIX AEON CO LTD	PRET	210 758,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155250	FIX AEON CREDIT S	PRET	56 229,00	0,00	JPY	0,00
PT—00160276	FIX AEON CREDIT S	PRET	98 579,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155225	FIX ALL NIPPON AI	PRET	104 612,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155228	FIX ALL NIPPON AI	PRET	174 285,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155230	FIX CENTRAL JPN R	PRET	626 255,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158493	FIX DENA CO LTD	PRET	98 233,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158537	FIX DENA CO LTD	PRET	92 985,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155242	FIX GUNMA BANK LT	PRET	54 648,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155207	FIX HITACHI CONST	PRET	251 169,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155236	FIX HITACHI CONST	PRET	7 140,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158815	FIX HITACHI CONST	PRET	47 162,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158923	FIX HOKUHOKU FINA	PRET	52 428,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159179	FIX HOKUHOKU FINA	PRET	1 449,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159180	FIX HOKUHOKU FINA	PRET	172 188,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159181	FIX HOKUHOKU FINA	PRET	44 325,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158489	FIX ITOCHU TECHNO	PRET	12 185,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159526	FIX ITOCHU TECHNO	PRET	2 443,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159535	FIX ITOCHU TECHNO	PRET	43 976,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155244	FIX KANSAI PAINT	PRET	138 376,00	0,00	JPY	0,00
PT—00157286	FIX KANSAI PAINT	PRET	4 382,00	0,00	JPY	0,00
PT—00157728	FIX KANSAI PAINT	PRET	4 382,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159007	FIX KANSAI PAINT	PRET	25 287,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158924	FIX KOBE STEEL LT	PRET	47 662,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159004	FIX KOBE STEEL LT	PRET	52 402,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159182	FIX KOBE STEEL LT	PRET	39 438,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159529	FIX KOBE STEEL LT	PRET	1 064,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155231	FIX NAGOYA RAILRO	PRET	88 569,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158533	FIX NAGOYA RAILRO	PRET	136 174,00	0,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT—00147622	FIX NIDEC CORP	PRET	2 739 716,00	0,00	JPY	0,00
PT—00150267	FIX NIDEC CORP	PRET	527 020,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155233	FIX NIDEC CORP	PRET	517 036,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155234	FIX NIDEC CORP	PRET	40 989,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155235	FIX NIDEC CORP	PRET	74 928,00	0,00	JPY	0,00
PT—00156439	FIX NIDEC CORP	PRET	458 596,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158921	FIX NIPPON STL&SU	PRET	100,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158922	FIX NIPPON STL&SU	PRET	3 677,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158926	FIX NIPPON STL&SU	PRET	15 877,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159005	FIX NIPPON STL&SU	PRET	4 045,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159008	FIX NIPPON STL&SU	PRET	3 042,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155824	FIX NISSAN CHEM I	PRET	87 002,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155907	FIX NISSAN CHEM I	PRET	84 562,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155237	FIX RAKUTEN	PRET	332 039,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155245	FIX YAHOO JAPAN	PRET	145 927,00	0,00	JPY	0,00
PT—00158536	FIX YAHOO JAPAN	PRET	148 687,00	0,00	JPY	0,00
PT—00155223	FIX YAMAGUCHI FIN	PRET	54 900,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159524	FIX YAMAGUCHI FIN	PRET	19 388,00	0,00	JPY	0,00
PT—00159525	FIX YAMAGUCHI FIN	PRET	25 578,00	0,00	JPY	0,00
PT—00160462	PT/JP3131400008/21/1	PRET	293 210,40	141,00	EUR	0,00
PT—00160465	PT/JP3131400008/21/1	PRET	17 153,85	8,00	EUR	0,00
PT—00160466	PT/JP3131400008/21/1	PRET	55 627,95	26,00	EUR	0,00
PT—00160715	PT/JP3131400008/24/1	PRET	25 100,56	12,00	EUR	0,00
PT—00160904	PT/JP3131400008/27/1	PRET	24 857,48	12,00	EUR	0,00
PT—00146683	PT/JP3143900003/23/0	PRET	136 282,65	66,00	EUR	0,00
PT—00146684	PT/JP3143900003/23/0	PRET	863,75	0,00	EUR	0,00
PT—00146687	PT/JP3143900003/23/0	PRET	26 228,46	13,00	EUR	0,00
PT—00157432	PT/JP3143900003/23/0	PRET	23 967,33	12,00	EUR	0,00
PT—00160691	PT/JP3143900003/24/1	PRET	19 869,78	9,00	EUR	0,00
PT—00160387	PT/JP3166990006/20/1	PRET	93 056,58	447,00	EUR	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT—00160389	PT/JP3166990006/20/1	PRET	5 685,617354	28,00	EUR	0,00
PT—00160390	PT/JP3166990006/20/1	PRET	14 564,64	70,00	EUR	0,00
PT—00160392	PT/JP3166990006/20/1	PRET	12 663,81	61,00	EUR	0,00
PT—00160643	PT/JP3180400008/24/1	PRET	19 348,16	9,00	EUR	0,00
PT—00158615	PT/JP3196000008/03/1	PRET	20 797,60	50,00	EUR	0,00
PT—00149058	PT/JP3198900007/21/0	PRET	736 274,62	1 178,00	EUR	0,00
PT—00160472	PT/JP3229400001/21/1	PRET	107 247,42	52,00	EUR	0,00
PT—00160483	PT/JP3229400001/21/1	PRET	41 454,00	20,00	EUR	0,00
PT—00160486	PT/JP3229400001/21/1	PRET	4 382,28	2,00	EUR	0,00
PT—00160487	PT/JP3229400001/21/1	PRET	1 006,74	0,00	EUR	0,00
PT—00160692	PT/JP3229400001/24/1	PRET	144 000,45	69,00	EUR	0,00
PT—00160543	PT/JP3235900002/21/1	PRET	178 202,17	3 991,00	EUR	0,00
PT—00160547	PT/JP3235900002/21/1	PRET	28 000,81	627,00	EUR	0,00
PT—00160548	PT/JP3235900002/21/1	PRET	24 883,43	558,00	EUR	0,00
PT—00160550	PT/JP3235900002/21/1	PRET	843,00	18,00	EUR	0,00
PT—00160677	PT/JP3235900002/24/1	PRET	23 103,17	517,00	EUR	0,00
PT—00160678	PT/JP3235900002/24/1	PRET	3 041,38	68,00	EUR	0,00
PT—00160681	PT/JP3235900002/24/1	PRET	475,22	10,00	EUR	0,00
PT—00160682	PT/JP3235900002/24/1	PRET	421,27	9,00	EUR	0,00
PT—00160684	PT/JP3235900002/24/1	PRET	12,84	0,00	EUR	0,00
PT—00160785	PT/JP3235900002/25/1	PRET	29 332,34	657,00	EUR	0,00
PT—00160788	PT/JP3235900002/25/1	PRET	4 608,30	104,00	EUR	0,00
PT—00160789	PT/JP3235900002/25/1	PRET	4 097,13	92,00	EUR	0,00
PT—00160791	PT/JP3235900002/25/1	PRET	138,71	3,00	EUR	0,00
PT—00140075	PT/JP3235900002/31/1	PRET	0,00	0,00	EUR	0,00
PT—00146688	PT/JP3276400003/23/0	PRET	183 957,71	89,00	EUR	0,00
PT—00146689	PT/JP3276400003/23/0	PRET	1 153,46	0,00	EUR	0,00
PT—00146692	PT/JP3276400003/23/0	PRET	35 385,36	17,00	EUR	0,00
PT—00160689	PT/JP3276400003/24/1	PRET	61 468,03	30,00	EUR	0,00
PT—00158616	PT/JP3289800009/03/1	PRET	203 564,05	98,00	EUR	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT—00158618	PT/JP3289800009/03/1	PRET	47 123,09	23,00	EUR	0,00
PT—00155829	PT/JP3388200002/12/0	PRET	186 641,28	90,00	EUR	0,00
PT—00155832	PT/JP3388200002/12/0	PRET	39 083,52	18,00	EUR	0,00
PT—00155864	PT/JP3388200002/12/0	PRET	1 055 900,16	507,00	EUR	0,00
PT—00155865	PT/JP3388200002/12/0	PRET	8 655,36	5,00	EUR	0,00
PT—00155872	PT/JP3388200002/12/0	PRET	67 200,00	32,00	EUR	0,00
PT—00155873	PT/JP3388200002/12/0	PRET	172 838,40	83,00	EUR	0,00
PT—00155874	PT/JP3388200002/12/0	PRET	23 815,68	12,00	EUR	0,00
PT—00155875	PT/JP3388200002/12/0	PRET	30 562,56	15,00	EUR	0,00
PT—00155876	PT/JP3388200002/12/0	PRET	25 562,88	13,00	EUR	0,00
PT—00155877	PT/JP3388200002/12/0	PRET	15 348,48	7,00	EUR	0,00
PT—00155878	PT/JP3388200002/12/0	PRET	1 800,96	1,00	EUR	0,00
PT—00156343	PT/JP3388200002/15/0	PRET	94 245,21	45,00	EUR	0,00
PT—00160676	PT/JP3429800000/24/1	PRET	110 256,68	53,00	EUR	0,00
PT—00143847	PT/JP3429800000/31/1	PRET	472 831,40	0,00	EUR	0,00
PT—00143848	PT/JP3429800000/31/1	PRET	3 099,89	0,00	EUR	0,00
PT—00143851	PT/JP3429800000/31/1	PRET	91 600,03	0,00	EUR	0,00
PT—00144059	PT/JP3429800000/31/1	PRET	816 699,87	0,00	EUR	0,00
PT—00144060	PT/JP3429800000/31/1	PRET	5 382,07	0,00	EUR	0,00
PT—00144062	PT/JP3429800000/31/1	PRET	197 663,23	0,00	EUR	0,00
PT—00144063	PT/JP3429800000/31/1	PRET	159 710,89	0,00	EUR	0,00
PT—00148606	PT/JP3548610009/14/0	PRET	319 089,85	153,00	EUR	0,00
PT—00148607	PT/JP3548610009/14/0	PRET	2 151,58	1,00	EUR	0,00
PT—00157427	PT/JP3548610009/23/0	PRET	70 617,19	33,00	EUR	0,00
PT—00160627	PT/JP3566800003/24/1	PRET	1 149 726,95	552,00	EUR	0,00
PT—00160630	PT/JP3566800003/24/1	PRET	117 090,29	56,00	EUR	0,00
PT—00160632	PT/JP3566800003/24/1	PRET	33 943,73	16,00	EUR	0,00
PT—00160633	PT/JP3566800003/24/1	PRET	22 265,84	10,00	EUR	0,00
PT—00160634	PT/JP3566800003/24/1	PRET	12 923,53	6,00	EUR	0,00
PT—00160687	PT/JP3566800003/24/1	PRET	689 485,42	331,00	EUR	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT—00143852	PT/JP3566800003/31/1	PRET	2 882 708,081595	0,00	EUR	0,00
PT—00143853	PT/JP3566800003/31/1	PRET	18 971,53	0,00	EUR	0,00
PT—00143856	PT/JP3566800003/31/1	PRET	562 071,81	0,00	EUR	0,00
PT—00160652	PT/JP3574200006/24/1	PRET	34 029,37	16,00	EUR	0,00
PT—00160654	PT/JP3574200006/24/1	PRET	6 427,47	3,00	EUR	0,00
PT—00160657	PT/JP3574200006/24/1	PRET	5 273,12	2,00	EUR	0,00
PT—00160658	PT/JP3574200006/24/1	PRET	4 555,92	2,00	EUR	0,00
PT—00160659	PT/JP3574200006/24/1	PRET	198,08	0,00	EUR	0,00
PT—00145950	PT/JP3649800004/11/0	PRET	13 826,91	7,00	EUR	0,00
PT—00153492	PT/JP3649800004/18/0	PRET	345 691,64	166,00	EUR	0,00
PT—00157463	PT/JP3649800004/23/0	PRET	39 338,58	18,00	EUR	0,00
PT—00160693	PT/JP3649800004/24/1	PRET	194 987,11	93,00	EUR	0,00
PT—00144055	PT/JP3649800004/31/1	PRET	5 469,76	0,00	EUR	0,00
PT—00160642	PT/JP3657400002/24/1	PRET	63 186,18	30,00	EUR	0,00
PT—00135969	PT/JP3657400002/31/1	PRET	965 428,10	0,00	EUR	0,00
PT—00156038	PT/JP3672400003/13/0	PRET	0,000783	0,00	EUR	0,00
PT—00150995	PT/JP3734800000/15/0	PRET	77 002,03	111,00	EUR	0,00
PT—00150997	PT/JP3734800000/15/0	PRET	56 836,61	82,00	EUR	0,00
PT—00150998	PT/JP3734800000/15/0	PRET	40 928,34	59,00	EUR	0,00
PT—00150999	PT/JP3734800000/15/0	PRET	14 115,79	21,00	EUR	0,00
PT—00156345	PT/JP3734800000/15/0	PRET	165 036,51	79,00	EUR	0,00
PT—00149056	PT/JP3734800000/21/0	PRET	134 601,16	65,00	EUR	0,00
PT—00149626	PT/JP3734800000/27/0	PRET	211 336,89	101,00	EUR	0,00
PT—00160509	PT/JP3783600004/21/1	PRET	1 644,30	1,00	EUR	0,00
PT—00160510	PT/JP3783600004/21/1	PRET	55 084,05	26,00	EUR	0,00
PT—00160511	PT/JP3783600004/21/1	PRET	59 194,80	29,00	EUR	0,00
PT—00160512	PT/JP3783600004/21/1	PRET	47 931,35	23,00	EUR	0,00
PT—00146141	PT/JP3787000003/13/0	PRET	28 122,16	14,00	EUR	0,00
PT—00146142	PT/JP3787000003/13/0	PRET	160,36	0,00	EUR	0,00
PT—00146145	PT/JP3787000003/13/0	PRET	2 974,04	1,00	EUR	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
PT—00157431	PT/JP3787000003/23/0	PRET	9 146,04	5,00	EUR	0,00
PT—00138665	PT/JP3787000003/31/1	PRET	1 379,56	0,00	EUR	0,00
PT—00152980	PT/JP3802300008/12/0	PRET	128 878,92	62,00	EUR	0,00
PT—00160797	PT/JP3842400008/25/1	PRET	61 890,69	30,00	EUR	0,00
PT—00138831	PT/JP3893600001/31/1	PRET	9 293,88	0,00	EUR	0,00
PT—00147950	PT/JP3933800009/08/0	PRET	6 062,59	3,00	EUR	0,00
PT—00147952	PT/JP3933800009/08/0	PRET	92 874,911832	45,00	EUR	0,00
PT—00160524	PT/JP3935300008/21/1	PRET	48 017,55	23,00	EUR	0,00
PT—00157417	PT/JP3935300008/23/0	PRET	64 452,770658	73,00	EUR	0,00
PT—00160902	PT/JP3935300008/27/1	PRET	11 213 425,00	47,00	JPY	0,00
PT—00150906	PT/JP3942800008/14/0	PRET	29 603,8785	43,00	EUR	0,00
PT—00146146	PT/JP3967200001/13/0	PRET	1 246 996,655161	599,00	EUR	0,00
PT—00146147	PT/JP3967200001/13/0	PRET	7 761,63	3,00	EUR	0,00
PT—00146150	PT/JP3967200001/13/0	PRET	238 162,75	114,00	EUR	0,00
PT—00160695	PT/JP3967200001/24/1	PRET	361 125,18	173,00	EUR	0,00
PT—00151315	REV YAHOO JAPAN	PRET	127 022,00	0,00	JPY	0,00
Total Dossier de pret de titres				13 404,00		0,00
Total Dossiers				-3 192 112 967,00		-3,64
Coupons						
Action						
JP3152740001	ABC MART	ACHLIG	2,00	102,00	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	ACHLIG	149,00	7 571,00	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	ACHLIG	228,00	11 585,00	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	ACHLIG	144,00	7 317,00	JPY	0,00
JP3152740001	ABC MART	ACHLIG	70,00	3 557,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVIC	ACHLIG	1 532,00	37 624,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVIC	ACHLIG	470,00	11 543,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVIC	ACHLIG	9 026,00	221 666,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVIC	ACHLIG	1 218,00	29 912,00	JPY	0,00
JP3131400008	AEON CREDIT SERVIC	ACHLIG	54,00	1 326,00	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	ACHLIG	24,00	569,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3389700000	AEON DELIGHT	ACHLIG	814,00	19 301,00	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	ACHLIG	3 654,00	86 643,00	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	ACHLIG	964,00	22 858,00	JPY	0,00
JP3389700000	AEON DELIGHT	ACHLIG	744,00	17 642,00	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	ACHLIG	76,00	2 446,00	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	ACHLIG	2 074,00	66 742,00	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	ACHLIG	13 170,00	423 815,00	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	ACHLIG	1 828,00	58 826,00	JPY	0,00
JP3100800006	AICA KOGYO	ACHLIG	2 552,00	82 124,00	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	ACHLIG	5 671,00	67 235,00	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	ACHLIG	35 796,00	424 394,00	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	ACHLIG	6 966,00	82 588,00	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	ACHLIG	5 360,00	63 548,00	JPY	0,00
JP3160670000	AIR WATER	ACHLIG	207,00	2 454,00	JPY	0,00
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	ACHLIG	42 735,00	1 809 507,00	JPY	0,00
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	ACHLIG	8 439,00	357 328,00	JPY	0,00
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	ACHLIG	6 744,00	285 558,00	JPY	0,00
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	ACHLIG	243,00	10 289,00	JPY	0,00
JP3102000001	AISIN SEIKI LTD	ACHLIG	5 939,00	251 472,00	JPY	0,00
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	ACHLIG	15 414,00	195 800,00	JPY	0,00
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	ACHLIG	98 273,00	1 248 337,00	JPY	0,00
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	ACHLIG	19 475,00	247 386,00	JPY	0,00
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	ACHLIG	13 759,00	174 777,00	JPY	0,00
JP3119600009	AJINOMOTO CO INC	ACHLIG	779,00	9 895,00	JPY	0,00
JP3126340003	ALFRESA HLDGS CORP	ACHLIG	51 717,00	744 541,00	JPY	0,00
JP3126340003	ALFRESA HLDGS CORP	ACHLIG	8 100,00	116 611,00	JPY	0,00
JP3126340003	ALFRESA HLDGS CORP	ACHLIG	399,00	5 744,00	JPY	0,00
JP3126340003	ALFRESA HLDGS CORP	ACHLIG	7 267,00	104 619,00	JPY	0,00
JP3126340003	ALFRESA HLDGS CORP	ACHLIG	10 217,00	147 089,00	JPY	0,00
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO	ACHLIG	5 608,00	71 237,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO	ACHLIG	204,00	2 591,00	JPY	0,00
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO	ACHLIG	35 957,00	456 753,00	JPY	0,00
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO	ACHLIG	7 091,00	90 075,00	JPY	0,00
JP3126400005	ALPS ELECTRIC CO	ACHLIG	5 040,00	64 022,00	JPY	0,00
JP3128800004	ANRITSU	ACHLIG	145,00	921,00	JPY	0,00
JP3105400000	AOKI HOLDINGS	ACHLIG	54,00	960,00	JPY	0,00
JP3711200000	AOZORA BANK	ACHLIG	36 077,00	122 207,00	JPY	0,00
JP3711200000	AOZORA BANK	ACHLIG	51 734,00	175 244,00	JPY	0,00
JP3711200000	AOZORA BANK	ACHLIG	259 861,00	880 253,00	JPY	0,00
JP3711200000	AOZORA BANK	ACHLIG	40 825,00	138 291,00	JPY	0,00
JP3711200000	AOZORA BANK	ACHLIG	1 503,00	5 091,00	JPY	0,00
JP3116700000	ASAHI HOLDINGS	ACHLIG	38,00	965,00	JPY	0,00
JP3111200006	ASAHI KASEI	ACHLIG	54 081,00	457 985,00	JPY	0,00
JP3111200006	ASAHI KASEI	ACHLIG	38 236,00	323 802,00	JPY	0,00
JP3111200006	ASAHI KASEI	ACHLIG	1 573,00	13 321,00	JPY	0,00
JP3111200006	ASAHI KASEI	ACHLIG	42 770,00	362 198,00	JPY	0,00
JP3111200006	ASAHI KASEI	ACHLIG	272 340,00	2 306 311,00	JPY	0,00
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	ACHLIG	66 134,00	952 095,00	JPY	0,00
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	ACHLIG	3 526,00	50 762,00	JPY	0,00
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	ACHLIG	74 424,00	1 071 441,00	JPY	0,00
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	ACHLIG	473 990,00	6 823 773,00	JPY	0,01
JP3942400007	ASTELLAS PHARMA INC	ACHLIG	93 826,00	1 350 761,00	JPY	0,00
JP3160950006	AVEX	ACHLIG	9,00	191,00	JPY	0,00
JP3835620000	BENESSE	ACHLIG	17,00	684,00	JPY	0,00
JP3830000000	BROTHER INDUS LTD	ACHLIG	8 423,00	128 394,00	JPY	0,00
JP3830000000	BROTHER INDUS LTD	ACHLIG	10 656,00	162 433,00	JPY	0,00
JP3830000000	BROTHER INDUS LTD	ACHLIG	7 551,00	115 102,00	JPY	0,00
JP3830000000	BROTHER INDUS LTD	ACHLIG	212,00	3 232,00	JPY	0,00
JP3830000000	BROTHER INDUS LTD	ACHLIG	53 858,00	820 974,00	JPY	0,00
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	ACHLIG	4 690,00	29 788,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	ACHLIG	31 969,00	203 047,00	JPY	0,00
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	ACHLIG	6 517,00	41 392,00	JPY	0,00
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	ACHLIG	4 640,00	29 470,00	JPY	0,00
JP3220400000	CALSONIC KANSEI	ACHLIG	184,00	1 169,00	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	ACHLIG	49,00	830,00	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	ACHLIG	6 595,00	111 700,00	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	ACHLIG	13 093,00	221 756,00	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	ACHLIG	946,00	16 022,00	JPY	0,00
JP3209000003	CASIO	ACHLIG	282,00	4 776,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JPN RAILWA	ACHLIG	1 498,00	82 458,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JPN RAILWA	ACHLIG	2 349,00	129 301,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JPN RAILWA	ACHLIG	12 020,00	661 644,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JPN RAILWA	ACHLIG	1 752,00	96 439,00	JPY	0,00
JP3566800003	CENTRAL JPN RAILWA	ACHLIG	115,00	6 330,00	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	ACHLIG	22 078,00	140 226,00	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	ACHLIG	25 284,00	160 588,00	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	ACHLIG	158 212,00	1 004 864,00	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	ACHLIG	31 510,00	200 132,00	JPY	0,00
JP3511800009	CHIBA BANK	ACHLIG	916,00	5 818,00	JPY	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECT. POWER	ACHLIG	20 000,00	254 055,00	JPY	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECT. POWER	ACHLIG	17 800,00	226 109,00	JPY	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECT. POWER	ACHLIG	25 200,00	320 109,00	JPY	0,00
JP3526600006	CHUBU ELECT. POWER	ACHLIG	127 600,00	1 620 871,00	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	ACHLIG	38 902,00	329 442,00	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	ACHLIG	5 387,00	45 620,00	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	ACHLIG	7 695,00	65 165,00	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	ACHLIG	6 091,00	51 582,00	JPY	0,00
JP3521000004	CHUGOKU BANK	ACHLIG	225,00	1 905,00	JPY	0,00
JP3305960001	COLOPL INC	ACHLIG	2 300,00	33 112,00	JPY	0,00
JP3305960001	COLOPL INC	ACHLIG	11 400,00	164 120,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3305960001	COLOPL INC	ACHLIG	1 800,00	25 914,00	JPY	0,00
JP3305960001	COLOPL INC	ACHLIG	1 600,00	23 034,00	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	ACHLIG	20 076,00	340 027,00	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	ACHLIG	2 784,00	47 153,00	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	ACHLIG	3 123,00	52 894,00	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	ACHLIG	120,00	2 032,00	JPY	0,00
JP3305530002	COMSYS HOLDINGS	ACHLIG	3 997,00	67 697,00	JPY	0,00
JP3305990008	CONCORDIA FIN GRP	ACHLIG	2 097,00	13 319,00	JPY	0,00
JP3305990008	CONCORDIA FIN GRP	ACHLIG	45 052,00	286 142,00	JPY	0,00
JP3305990008	CONCORDIA FIN GRP	ACHLIG	286 765,00	1 821 352,00	JPY	0,00
JP3305990008	CONCORDIA FIN GRP	ACHLIG	56 730,00	360 314,00	JPY	0,00
JP3305990008	CONCORDIA FIN GRP	ACHLIG	40 056,00	254 411,00	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	ACHLIG	61,00	2 583,00	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	ACHLIG	1 584,00	67 071,00	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	ACHLIG	2 275,00	96 329,00	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	ACHLIG	11 411,00	483 170,00	JPY	0,00
JP3311400000	CYBER AGENT	ACHLIG	1 769,00	74 904,00	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL	ACHLIG	255,00	2 807,00	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL	ACHLIG	9 239,00	101 713,00	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL	ACHLIG	58 936,00	648 829,00	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL	ACHLIG	11 687,00	128 663,00	JPY	0,00
JP3485800001	DAICEL CHEMICAL	ACHLIG	8 183,00	90 087,00	JPY	0,00
JP3497400006	DAIFUKU	ACHLIG	3 100,00	31 503,00	JPY	0,00
JP3497400006	DAIFUKU	ACHLIG	4 400,00	44 714,00	JPY	0,00
JP3497400006	DAIFUKU	ACHLIG	22 400,00	227 633,00	JPY	0,00
JP3497400006	DAIFUKU	ACHLIG	3 500,00	35 568,00	JPY	0,00
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO	ACHLIG	9 446,00	279 977,00	JPY	0,00
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO	ACHLIG	3 156,00	93 543,00	JPY	0,00
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO	ACHLIG	29 517,00	874 877,00	JPY	0,00
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO	ACHLIG	6 886,00	204 099,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO	ACHLIG	300,00	8 892,00	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	ACHLIG	1 328,00	60 729,00	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	ACHLIG	1 878,00	85 881,00	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	ACHLIG	9 682,00	442 757,00	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	ACHLIG	1 556,00	71 156,00	JPY	0,00
JP3475200006	DAIICHIKOSHO	ACHLIG	56,00	2 561,00	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES	ACHLIG	8 451,00	429 404,00	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES	ACHLIG	12 005,00	609 986,00	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES	ACHLIG	60 734,00	3 085 955,00	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES	ACHLIG	9 559,00	485 702,00	JPY	0,00
JP3481800005	DAIKIN INDUSTRIES	ACHLIG	451,00	22 916,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	ACHLIG	3 833,00	16 230,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	ACHLIG	2 720,00	11 517,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	ACHLIG	19 372,00	82 026,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	ACHLIG	3 063,00	12 970,00	JPY	0,00
JP3440400004	DAIO PAPER CORP	ACHLIG	112,00	474,00	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONST	ACHLIG	101,00	20 357,00	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONST	ACHLIG	2 721,00	548 418,00	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONST	ACHLIG	17 151,00	3 456 789,00	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONST	ACHLIG	3 431,00	691 519,00	JPY	0,00
JP3486800000	DAITO TRUST CONST	ACHLIG	2 396,00	482 915,00	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	ACHLIG	8 242,00	279 190,00	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	ACHLIG	2 295,00	77 741,00	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	ACHLIG	23 667,00	801 696,00	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	ACHLIG	5 880,00	199 179,00	JPY	0,00
JP3505000004	DAIWA HOUSE INDUSTRY	ACHLIG	257,00	8 706,00	JPY	0,00
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GRP	ACHLIG	54 155,00	504 473,00	JPY	0,00
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GRP	ACHLIG	19 357,00	180 317,00	JPY	0,00
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GRP	ACHLIG	130 684,00	1 217 367,00	JPY	0,00
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GRP	ACHLIG	13 832,00	128 850,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3502200003	DAIWA SECURITIES GRP	ACHLIG	647,00	6 027,00	JPY	0,00
JP3549600009	DENKA CO LTD	ACHLIG	1 016,00	6 023,00	JPY	0,00
JP3549600009	DENKA CO LTD	ACHLIG	2 006,00	11 891,00	JPY	0,00
JP3549600009	DENKA CO LTD	ACHLIG	27 492,00	162 971,00	JPY	0,00
JP3549600009	DENKA CO LTD	ACHLIG	13 923,00	82 535,00	JPY	0,00
JP3549600009	DENKA CO LTD	ACHLIG	105,00	622,00	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	ACHLIG	20 381,00	1 035 579,00	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	ACHLIG	14 351,00	729 189,00	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	ACHLIG	102 988,00	5 232 923,00	JPY	0,01
JP3551500006	DENSO CORP	ACHLIG	16 185,00	822 376,00	JPY	0,00
JP3551500006	DENSO CORP	ACHLIG	795,00	40 395,00	JPY	0,00
JP3548600000	DISCO CORPORATION	ACHLIG	784,00	46 475,00	JPY	0,00
JP3548600000	DISCO CORPORATION	ACHLIG	1 114,00	66 037,00	JPY	0,00
JP3548600000	DISCO CORPORATION	ACHLIG	5 528,00	327 697,00	JPY	0,00
JP3548600000	DISCO CORPORATION	ACHLIG	842,00	49 913,00	JPY	0,00
JP3548600000	DISCO CORPORATION	ACHLIG	32,00	1 897,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	ACHLIG	5 146,00	87 158,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	ACHLIG	1 069,00	18 106,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	ACHLIG	712,00	12 059,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	ACHLIG	843,00	14 278,00	JPY	0,00
JP3130400009	EAGLE INDUSTRY	ACHLIG	30,00	508,00	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	10 016,00	551 333,00	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	72 630,00	3 997 937,00	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	11 236,00	618 488,00	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	520,00	28 624,00	JPY	0,00
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	14 198,00	781 532,00	JPY	0,00
JP3166000004	EBARA CORP	ACHLIG	18 626,00	94 641,00	JPY	0,00
JP3166000004	EBARA CORP	ACHLIG	96 547,00	490 565,00	JPY	0,00
JP3166000004	EBARA CORP	ACHLIG	15 232,00	77 395,00	JPY	0,00
JP3166000004	EBARA CORP	ACHLIG	556,00	2 825,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP316600004	EBARA CORP	ACHLIG	13 039,00	66 252,00	JPY	0,00
JP316040002	EISAI	ACHLIG	7 527,00	446 197,00	JPY	0,00
JP316040002	EISAI	ACHLIG	10 641,00	630 793,00	JPY	0,00
JP316040002	EISAI	ACHLIG	8 490,00	503 283,00	JPY	0,00
JP316040002	EISAI	ACHLIG	411,00	24 364,00	JPY	0,00
JP316040002	EISAI	ACHLIG	53 731,00	3 185 147,00	JPY	0,00
JP316820008	ELECOM	ACHLIG	3 600,00	60 973,00	JPY	0,00
JP316820008	ELECOM	ACHLIG	500,00	8 469,00	JPY	0,00
JP316820008	ELECOM	ACHLIG	700,00	11 856,00	JPY	0,00
JP316820008	ELECOM	ACHLIG	600,00	10 162,00	JPY	0,00
JP355120003	ELECTRIC POWER DEV	ACHLIG	7 029,00	208 338,00	JPY	0,00
JP355120003	ELECTRIC POWER DEV	ACHLIG	35 577,00	1 054 493,00	JPY	0,00
JP355120003	ELECTRIC POWER DEV	ACHLIG	5 589,00	165 657,00	JPY	0,00
JP355120003	ELECTRIC POWER DEV	ACHLIG	205,00	6 076,00	JPY	0,00
JP355120003	ELECTRIC POWER DEV	ACHLIG	5 000,00	148 199,00	JPY	0,00
JP316980004	ENPLAS CORP	ACHLIG	12,00	406,00	JPY	0,00
JP316980004	ENPLAS CORP	ACHLIG	2 077,00	70 356,00	JPY	0,00
JP316980004	ENPLAS CORP	ACHLIG	272,00	9 214,00	JPY	0,00
JP316980004	ENPLAS CORP	ACHLIG	307,00	10 399,00	JPY	0,00
JP316980004	ENPLAS CORP	ACHLIG	432,00	14 634,00	JPY	0,00
JP3161160001	EXEDY	ACHLIG	33,00	978,00	JPY	0,00
JP316120005	EZAKI GLICO	ACHLIG	2 100,00	35 568,00	JPY	0,00
JP316120005	EZAKI GLICO	ACHLIG	10 800,00	182 920,00	JPY	0,00
JP316120005	EZAKI GLICO	ACHLIG	1 700,00	28 793,00	JPY	0,00
JP316120005	EZAKI GLICO	ACHLIG	1 500,00	25 406,00	JPY	0,00
JP380260001	FAMILYMT UNY HLDGS	ACHLIG	300,00	14 227,00	JPY	0,00
JP380260001	FAMILYMT UNY HLDGS	ACHLIG	967,00	45 859,00	JPY	0,00
JP380260001	FAMILYMT UNY HLDGS	ACHLIG	274,00	12 994,00	JPY	0,00
JP380260001	FAMILYMT UNY HLDGS	ACHLIG	8,00	379,00	JPY	0,00
JP380260001	FAMILYMT UNY HLDGS	ACHLIG	230,00	10 907,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3802400006	FANUC LTD	ACHLIG	347,00	51 131,00	JPY	0,00
JP3802400006	FANUC LTD	ACHLIG	5 859,00	863 335,00	JPY	0,00
JP3802400006	FANUC LTD	ACHLIG	8 314,00	1 225 084,00	JPY	0,00
JP3802400006	FANUC LTD	ACHLIG	42 273,00	6 229 007,00	JPY	0,01
JP3802400006	FANUC LTD	ACHLIG	6 607,00	973 554,00	JPY	0,00
JP3802300008	FAST RETAILING	ACHLIG	80,00	11 178,00	JPY	0,00
JP3802300008	FAST RETAILING	ACHLIG	1 400,00	195 622,00	JPY	0,00
JP3802300008	FAST RETAILING	ACHLIG	120,00	16 768,00	JPY	0,00
JP3802300008	FAST RETAILING	ACHLIG	17,00	2 375,00	JPY	0,00
JP3802300008	FAST RETAILING	ACHLIG	126,00	17 606,00	JPY	0,00
JP3166990006	FPG SHS	ACHLIG	2 900,00	87 183,00	JPY	0,00
JP3166990006	FPG SHS	ACHLIG	14 700,00	441 929,00	JPY	0,00
JP3166990006	FPG SHS	ACHLIG	2 300,00	69 145,00	JPY	0,00
JP3166990006	FPG SHS	ACHLIG	2 000,00	60 126,00	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLD	ACHLIG	125 968,00	533 380,00	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLD	ACHLIG	24 843,00	105 191,00	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLD	ACHLIG	17 198,00	72 821,00	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLD	ACHLIG	19 267,00	81 581,00	JPY	0,00
JP3820000002	FUJI ELECTRIC HOLD	ACHLIG	724,00	3 066,00	JPY	0,00
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIE	ACHLIG	6 966,00	424 739,00	JPY	0,00
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIE	ACHLIG	26 396,00	1 609 449,00	JPY	0,00
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIE	ACHLIG	8 109,00	494 432,00	JPY	0,00
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIE	ACHLIG	2 478,00	151 092,00	JPY	0,00
JP3814800003	FUJI HEAVY INDUSTRIE	ACHLIG	259,00	15 792,00	JPY	0,00
JP3819400007	FUJI MEDIA HOLDINGS	ACHLIG	248,00	4 200,00	JPY	0,00
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS	ACHLIG	13 911,00	412 319,00	JPY	0,00
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS	ACHLIG	99 918,00	2 961 545,00	JPY	0,00
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS	ACHLIG	15 748,00	466 767,00	JPY	0,00
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS	ACHLIG	778,00	23 060,00	JPY	0,00
JP3814000000	FUJIFILM HOLDINGS	ACHLIG	19 745,00	585 237,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3818400008	FUJITSU GENERAL	ACHLIG	2 422,00	22 562,00	JPY	0,00
JP3818400008	FUJITSU GENERAL	ACHLIG	13 115,00	122 171,00	JPY	0,00
JP3818400008	FUJITSU GENERAL	ACHLIG	2 109,00	19 646,00	JPY	0,00
JP3818400008	FUJITSU GENERAL	ACHLIG	1 280,00	11 924,00	JPY	0,00
JP3818400008	FUJITSU GENERAL	ACHLIG	74,00	689,00	JPY	0,00
JP3818000006	FUJITSU LTD	ACHLIG	63 183,00	214 026,00	JPY	0,00
JP3818000006	FUJITSU LTD	ACHLIG	401 769,00	1 360 952,00	JPY	0,00
JP3818000006	FUJITSU LTD	ACHLIG	56 275,00	190 626,00	JPY	0,00
JP3818000006	FUJITSU LTD	ACHLIG	79 448,00	269 122,00	JPY	0,00
JP3818000006	FUJITSU LTD	ACHLIG	2 325,00	7 876,00	JPY	0,00
JP3805010000	FUKUOKA FIN GROUP	ACHLIG	911,00	5 015,00	JPY	0,00
JP3805010000	FUKUOKA FIN GROUP	ACHLIG	4 735,00	26 064,00	JPY	0,00
JP3805010000	FUKUOKA FIN GROUP	ACHLIG	15 532,00	85 496,00	JPY	0,00
JP3805010000	FUKUOKA FIN GROUP	ACHLIG	5,00	28,00	JPY	0,00
JP3805010000	FUKUOKA FIN GROUP	ACHLIG	206,00	1 134,00	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	ACHLIG	916,00	46 543,00	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	ACHLIG	4 700,00	238 812,00	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	ACHLIG	729,00	37 041,00	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	ACHLIG	27,00	1 372,00	JPY	0,00
JP3826270005	FUYO GENERAL LEASE	ACHLIG	628,00	31 909,00	JPY	0,00
JP3282400005	GEO	ACHLIG	1 081,00	15 563,00	JPY	0,00
JP3282400005	GEO	ACHLIG	45,00	648,00	JPY	0,00
JP3282400005	GEO	ACHLIG	6 833,00	98 371,00	JPY	0,00
JP3282400005	GEO	ACHLIG	1 361,00	19 594,00	JPY	0,00
JP3282400005	GEO	ACHLIG	980,00	14 109,00	JPY	0,00
JP3152750000	GMO INTERNET	ACHLIG	2 100,00	8 892,00	JPY	0,00
JP3152750000	GMO INTERNET	ACHLIG	15 047,00	63 713,00	JPY	0,00
JP3152750000	GMO INTERNET	ACHLIG	2 381,00	10 082,00	JPY	0,00
JP3152750000	GMO INTERNET	ACHLIG	88,00	373,00	JPY	0,00
JP3152750000	GMO INTERNET	ACHLIG	2 984,00	12 635,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	ACHLIG	197,00	4 171,00	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	ACHLIG	847,00	17 932,00	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	ACHLIG	213,00	4 509,00	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	ACHLIG	154,00	3 260,00	JPY	0,00
JP3274280001	GROWELL HOLDINGS	ACHLIG	6,00	127,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	ACHLIG	4 498,00	22 855,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	ACHLIG	2 522,00	12 815,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	ACHLIG	38 057,00	193 371,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	ACHLIG	2 030,00	10 315,00	JPY	0,00
JP3276400003	GUNMA BANK LTD	ACHLIG	193,00	981,00	JPY	0,00
JP3274180003	GURUNAVI INC	ACHLIG	800,00	13 550,00	JPY	0,00
JP3274180003	GURUNAVI INC	ACHLIG	5 000,00	84 685,00	JPY	0,00
JP3274180003	GURUNAVI INC	ACHLIG	1 000,00	16 937,00	JPY	0,00
JP3274180003	GURUNAVI INC	ACHLIG	700,00	11 856,00	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	ACHLIG	475,00	2 414,00	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	ACHLIG	15 550,00	79 011,00	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	ACHLIG	99 236,00	504 228,00	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	ACHLIG	19 600,00	99 590,00	JPY	0,00
JP3769000005	HACHIJUNI BANK	ACHLIG	13 839,00	70 317,00	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HLDGS	ACHLIG	11 967,00	121 611,00	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HLDGS	ACHLIG	8 391,00	85 271,00	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HLDGS	ACHLIG	60 316,00	612 943,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3766550002	HAKUHODO DY HLDGS	ACHLIG	9 477,00	96 307,00	JPY	0,00
JP3766550002	HAKUHODO DY HLDGS	ACHLIG	249,00	2 530,00	JPY	0,00
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS	ACHLIG	5 153,00	74 185,00	JPY	0,00
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS	ACHLIG	6 392,00	92 022,00	JPY	0,00
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS	ACHLIG	188,00	2 707,00	JPY	0,00
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS	ACHLIG	32 507,00	467 985,00	JPY	0,00
JP3771800004	HAMAMATSU PHOTONICS	ACHLIG	4 560,00	65 648,00	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HLD	ACHLIG	55 971,00	829 483,00	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HLD	ACHLIG	8 814,00	130 622,00	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HLD	ACHLIG	324,00	4 802,00	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HLD	ACHLIG	11 081,00	164 219,00	JPY	0,00
JP3774200004	HANKYU HANSHIN HLD	ACHLIG	7 812,00	115 773,00	JPY	0,00
JP3777800008	HANWA CO LTD	ACHLIG	6 000,00	45 730,00	JPY	0,00
JP3777800008	HANWA CO LTD	ACHLIG	8 000,00	60 973,00	JPY	0,00
JP3777800008	HANWA CO LTD	ACHLIG	6 000,00	45 730,00	JPY	0,00
JP3777800008	HANWA CO LTD	ACHLIG	41 000,00	312 488,00	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	ACHLIG	180,00	1 067,00	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	ACHLIG	4 926,00	29 201,00	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	ACHLIG	31 132,00	184 549,00	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	ACHLIG	6 142,00	36 409,00	JPY	0,00
JP3767810009	HAZAMA CORP	ACHLIG	4 320,00	25 609,00	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA CORP	ACHLIG	15,00	508,00	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA CORP	ACHLIG	5,00	169,00	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA CORP	ACHLIG	118,00	3 997,00	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA CORP	ACHLIG	266,00	9 010,00	JPY	0,00
JP3834200002	HEIWA CORP	ACHLIG	12 879,00	436 263,00	JPY	0,00
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	29,00	1 252,00	JPY	0,00
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	794,00	34 292,00	JPY	0,00
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	4 955,00	214 003,00	JPY	0,00
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	946,00	40 857,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3783420007	HIKARI TSUSHIN INC	ACHLIG	676,00	29 196,00	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	ACHLIG	931,00	11 826,00	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	ACHLIG	70,00	889,00	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	ACHLIG	23 098,00	293 408,00	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	ACHLIG	2 476,00	31 452,00	JPY	0,00
JP3792600003	HINO MOTORS LTD	ACHLIG	1 343,00	17 060,00	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	ACHLIG	39,00	3 963,00	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	ACHLIG	1 020,00	103 654,00	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	ACHLIG	6 712,00	682 087,00	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	ACHLIG	1 341,00	136 275,00	JPY	0,00
JP3799000009	HIROSE ELECTRIC	ACHLIG	988,00	100 403,00	JPY	0,00
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	ACHLIG	24 394,00	103 290,00	JPY	0,00
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	ACHLIG	16 478,00	69 772,00	JPY	0,00
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	ACHLIG	121 141,00	512 941,00	JPY	0,00
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	ACHLIG	19 286,00	81 662,00	JPY	0,00
JP3797000001	HIROSHIMA BANK	ACHLIG	701,00	2 968,00	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	ACHLIG	960,00	21 137,00	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	ACHLIG	1 118,00	24 616,00	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	ACHLIG	41,00	903,00	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	ACHLIG	686,00	15 104,00	JPY	0,00
JP3160740001	HIS	ACHLIG	7 095,00	156 218,00	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACE	ACHLIG	537,00	18 418,00	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACE	ACHLIG	16,00	549,00	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACE	ACHLIG	442,00	15 159,00	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACE	ACHLIG	602,00	20 647,00	JPY	0,00
JP3784600003	HISAMITSU PHARMACE	ACHLIG	2 020,00	69 281,00	JPY	0,00
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	ACHLIG	24,00	874,00	JPY	0,00
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	ACHLIG	12,00	437,00	JPY	0,00
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	ACHLIG	134,00	4 880,00	JPY	0,00
JP3786600001	HITACHI CAPITAL	ACHLIG	2 063,00	75 123,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP378660001	HITACHI CAPITAL	ACHLIG	1 540,00	56 078,00	JPY	0,00
JP378500005	HITACHI CHEMICAL	ACHLIG	125,00	2 646,00	JPY	0,00
JP378500005	HITACHI CHEMICAL	ACHLIG	3 419,00	72 385,00	JPY	0,00
JP378500005	HITACHI CHEMICAL	ACHLIG	21 541,00	456 050,00	JPY	0,00
JP378500005	HITACHI CHEMICAL	ACHLIG	4 287,00	90 761,00	JPY	0,00
JP378500005	HITACHI CHEMICAL	ACHLIG	3 028,00	64 107,00	JPY	0,00
JP367880008	HITACHI HIGH-TECH	ACHLIG	2 779,00	70 602,00	JPY	0,00
JP367880008	HITACHI HIGH-TECH	ACHLIG	14 254,00	362 130,00	JPY	0,00
JP367880008	HITACHI HIGH-TECH	ACHLIG	2 252,00	57 213,00	JPY	0,00
JP367880008	HITACHI HIGH-TECH	ACHLIG	2 032,00	51 624,00	JPY	0,00
JP367880008	HITACHI HIGH-TECH	ACHLIG	83,00	2 109,00	JPY	0,00
JP329460006	HITACHI KOKUSAI EI	ACHLIG	55,00	373,00	JPY	0,00
JP329460006	HITACHI KOKUSAI EI	ACHLIG	1 491,00	10 101,00	JPY	0,00
JP329460006	HITACHI KOKUSAI EI	ACHLIG	1 380,00	9 349,00	JPY	0,00
JP329460006	HITACHI KOKUSAI EI	ACHLIG	1 848,00	12 520,00	JPY	0,00
JP329460006	HITACHI KOKUSAI EI	ACHLIG	9 526,00	64 537,00	JPY	0,00
JP378860009	HITACHI LTD	ACHLIG	7 047,00	35 807,00	JPY	0,00
JP378860009	HITACHI LTD	ACHLIG	146 479,00	744 274,00	JPY	0,00
JP378860009	HITACHI LTD	ACHLIG	919 986,00	4 674 541,00	JPY	0,01
JP378860009	HITACHI LTD	ACHLIG	183 720,00	933 500,00	JPY	0,00
JP378860009	HITACHI LTD	ACHLIG	130 056,00	660 828,00	JPY	0,00
JP378620000	HITACHI METALS LTD	ACHLIG	9 922,00	109 232,00	JPY	0,00
JP378620000	HITACHI METALS LTD	ACHLIG	49 960,00	550 012,00	JPY	0,00
JP378620000	HITACHI METALS LTD	ACHLIG	7 874,00	86 685,00	JPY	0,00
JP378620000	HITACHI METALS LTD	ACHLIG	189,00	2 081,00	JPY	0,00
JP378620000	HITACHI METALS LTD	ACHLIG	6 955,00	76 568,00	JPY	0,00
JP385460008	HONDA MOTOR CO LTD	ACHLIG	66 257,00	1 234 414,00	JPY	0,00
JP385460008	HONDA MOTOR CO LTD	ACHLIG	335 000,00	6 241 285,00	JPY	0,01
JP385460008	HONDA MOTOR CO LTD	ACHLIG	52 584,00	979 677,00	JPY	0,00
JP385460008	HONDA MOTOR CO LTD	ACHLIG	2 119,00	39 478,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3854600008	HONDA MOTOR CO LTD	ACHLIG	46 740,00	870 799,00	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	ACHLIG	18 615,00	472 923,00	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	ACHLIG	94 313,00	2 396 069,00	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	ACHLIG	14 829,00	376 738,00	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	ACHLIG	660,00	16 768,00	JPY	0,00
JP3837800006	HOYA CORP	ACHLIG	13 183,00	334 921,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	ACHLIG	45,00	1 143,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	ACHLIG	1 553,00	39 455,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	ACHLIG	7 769,00	197 375,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	ACHLIG	1 165,00	29 597,00	JPY	0,00
JP3286500008	IBJ LEASING	ACHLIG	1 068,00	27 133,00	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	ACHLIG	44 756,00	113 705,00	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	ACHLIG	1 851,00	4 703,00	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	ACHLIG	50 386,00	128 008,00	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	ACHLIG	320 613,00	814 533,00	JPY	0,00
JP3134800006	IHI CORP	ACHLIG	63 394,00	161 056,00	JPY	0,00
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	ACHLIG	5 356,00	104 322,00	JPY	0,00
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	ACHLIG	38 100,00	742 095,00	JPY	0,00
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	ACHLIG	6 011,00	117 080,00	JPY	0,00
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	ACHLIG	220,00	4 285,00	JPY	0,00
JP3131090007	IIDA GROUP HLDGS	ACHLIG	7 513,00	146 335,00	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	ACHLIG	246 125,00	1 875 879,00	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	ACHLIG	1 822,00	13 887,00	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	ACHLIG	38 655,00	294 615,00	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	ACHLIG	34 405,00	262 223,00	JPY	0,00
JP3294460005	INPEX HOLDINGS INC	ACHLIG	48 693,00	371 121,00	JPY	0,00
JP3894900004	ISETAN MITSUKHOSHI	ACHLIG	373,00	1 895,00	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	ACHLIG	4 668,00	63 250,00	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	ACHLIG	42 080,00	570 167,00	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	ACHLIG	150,00	2 032,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	ACHLIG	240,00	3 252,00	JPY	0,00
JP3137200006	ISUZU MOTORS LTD	ACHLIG	1 831,00	24 809,00	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	ACHLIG	1 960,00	33 197,00	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	ACHLIG	80,00	1 355,00	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	ACHLIG	2 154,00	36 482,00	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	ACHLIG	13 872,00	234 950,00	JPY	0,00
JP3143000002	ITO EN LTD	ACHLIG	1 334,00	22 594,00	JPY	0,00
JP3143600009	ITOCHU CORP	ACHLIG	10 003,00	232 954,00	JPY	0,00
JP3143600009	ITOCHU CORP	ACHLIG	45 180,00	1 052 169,00	JPY	0,00
JP3143600009	ITOCHU CORP	ACHLIG	14 617,00	340 406,00	JPY	0,00
JP3143600009	ITOCHU CORP	ACHLIG	433,00	10 084,00	JPY	0,00
JP3143600009	ITOCHU CORP	ACHLIG	5 207,00	121 263,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOL	ACHLIG	11,00	349,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOL	ACHLIG	185,00	5 875,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOL	ACHLIG	1 458,00	46 302,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOL	ACHLIG	13,00	413,00	JPY	0,00
JP3143900003	ITOCHU TECHNO-SOL	ACHLIG	1 830,00	58 115,00	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	ACHLIG	318,00	8 887,00	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	ACHLIG	1 414,00	39 516,00	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	ACHLIG	364,00	10 172,00	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	ACHLIG	272,00	7 601,00	JPY	0,00
JP3138400001	IZUMI	ACHLIG	9,00	252,00	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	ACHLIG	8 945,00	106 051,00	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	ACHLIG	41,00	486,00	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	ACHLIG	2 285,00	27 091,00	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	ACHLIG	2 072,00	24 565,00	JPY	0,00
JP3386380004	J FRONT RETAILING	ACHLIG	1 721,00	20 404,00	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION EL	ACHLIG	70,00	889,00	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION EL	ACHLIG	2 160,00	27 438,00	JPY	0,00
JP3705600009	JAPAN AVIATION EL	ACHLIG	2 347,00	29 813,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP370560009	JAPAN AVIATION EL	ACHLIG	11 478,00	145 802,00	JPY	0,00
JP370560009	JAPAN AVIATION EL	ACHLIG	1 945,00	24 707,00	JPY	0,00
JP318320009	JAPAN EXCHANGE	ACHLIG	120 859,00	2 149 338,00	JPY	0,00
JP318320009	JAPAN EXCHANGE	ACHLIG	898,00	15 970,00	JPY	0,00
JP318320009	JAPAN EXCHANGE	ACHLIG	18 988,00	337 680,00	JPY	0,00
JP318320009	JAPAN EXCHANGE	ACHLIG	23 949,00	425 905,00	JPY	0,00
JP318320009	JAPAN EXCHANGE	ACHLIG	16 906,00	300 654,00	JPY	0,00
JP339420004	JOYO BANK	ACHLIG	861,00	4 375,00	JPY	0,00
JP338598002	JSR CORP	ACHLIG	8 067,00	170 788,00	JPY	0,00
JP338598002	JSR CORP	ACHLIG	5 743,00	121 586,00	JPY	0,00
JP338598002	JSR CORP	ACHLIG	41 019,00	868 424,00	JPY	0,00
JP338598002	JSR CORP	ACHLIG	6 422,00	135 962,00	JPY	0,00
JP338598002	JSR CORP	ACHLIG	149,00	3 155,00	JPY	0,00
JP329220007	JTEKT CORP	ACHLIG	1 041,00	18 513,00	JPY	0,00
JP329220007	JTEKT CORP	ACHLIG	31,00	551,00	JPY	0,00
JP329220007	JTEKT CORP	ACHLIG	12 843,00	228 398,00	JPY	0,00
JP329220007	JTEKT CORP	ACHLIG	6 933,00	123 295,00	JPY	0,00
JP329220007	JTEKT CORP	ACHLIG	274,00	4 873,00	JPY	0,00
JP339260007	JUROKU BANK	ACHLIG	395,00	1 171,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIE	ACHLIG	43,00	218,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIE	ACHLIG	253,00	1 286,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIE	ACHLIG	746,00	3 791,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIE	ACHLIG	9 933,00	50 471,00	JPY	0,00
JP3218850000	KABU.COM SECURITIE	ACHLIG	5 518,00	28 038,00	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	ACHLIG	30 757,00	156 279,00	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	ACHLIG	1 264,00	6 423,00	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	ACHLIG	34 845,00	177 051,00	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	ACHLIG	218 964,00	1 112 578,00	JPY	0,00
JP3210200006	KAJIMA CORP	ACHLIG	43 170,00	219 351,00	JPY	0,00
JP3206000006	KAKAKU.COM	ACHLIG	4 392,00	52 071,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3206000006	KAKAKU.COM	ACHLIG	6 187,00	73 352,00	JPY	0,00
JP3206000006	KAKAKU.COM	ACHLIG	31 315,00	371 268,00	JPY	0,00
JP3206000006	KAKAKU.COM	ACHLIG	182,00	2 158,00	JPY	0,00
JP3206000006	KAKAKU.COM	ACHLIG	4 924,00	58 378,00	JPY	0,00
JP3207000005	KAKEN PHARMA	ACHLIG	1 531,00	97 240,00	JPY	0,00
JP3207000005	KAKEN PHARMA	ACHLIG	7 478,00	474 956,00	JPY	0,00
JP3207000005	KAKEN PHARMA	ACHLIG	1 216,00	77 233,00	JPY	0,00
JP3207000005	KAKEN PHARMA	ACHLIG	43,00	2 731,00	JPY	0,00
JP3207000005	KAKEN PHARMA	ACHLIG	1 032,00	65 546,00	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	ACHLIG	972,00	24 694,00	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	ACHLIG	35,00	889,00	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	ACHLIG	880,00	22 357,00	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	ACHLIG	573,00	14 557,00	JPY	0,00
JP3215200001	KANAMOTO	ACHLIG	6 040,00	153 449,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	ACHLIG	1 931,00	4 906,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	ACHLIG	27 055,00	68 735,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	ACHLIG	422,00	1 072,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	ACHLIG	101,00	257,00	JPY	0,00
JP3217100001	KANEMATSU	ACHLIG	896,00	2 276,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	ACHLIG	239,00	2 226,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	ACHLIG	863,00	8 039,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	ACHLIG	448,00	4 173,00	JPY	0,00
JP3229400001	KANSAI PAINT	ACHLIG	14 261,00	132 846,00	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY IND	ACHLIG	7 168,00	24 281,00	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY IND	ACHLIG	128 884,00	436 582,00	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY IND	ACHLIG	375,00	1 270,00	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY IND	ACHLIG	14 273,00	48 348,00	JPY	0,00
JP3224200000	KAWASAKI HEAVY IND	ACHLIG	2 695,00	9 129,00	JPY	0,00
JP3496400007	KDDI CORP	ACHLIG	2 771,00	93 865,00	JPY	0,00
JP3496400007	KDDI CORP	ACHLIG	43 469,00	1 472 469,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3496400007	KDDI CORP	ACHLIG	38 671,00	1 309 941,00	JPY	0,00
JP3496400007	KDDI CORP	ACHLIG	54 715,00	1 853 416,00	JPY	0,00
JP3496400007	KDDI CORP	ACHLIG	276 774,00	9 375 442,00	JPY	0,01
JP3279400000	KEIHAN ELECTRIC	ACHLIG	720,00	1 829,00	JPY	0,00
JP3279400000	KEIHAN ELECTRIC	ACHLIG	19 104,00	48 535,00	JPY	0,00
JP3279400000	KEIHAN ELECTRIC	ACHLIG	124 330,00	315 867,00	JPY	0,00
JP3279400000	KEIHAN ELECTRIC	ACHLIG	24 768,00	62 924,00	JPY	0,00
JP3279400000	KEIHAN ELECTRIC	ACHLIG	17 078,00	43 388,00	JPY	0,00
JP3277800003	KEIO CORP	ACHLIG	16 638,00	63 405,00	JPY	0,00
JP3277800003	KEIO CORP	ACHLIG	22 871,00	87 157,00	JPY	0,00
JP3277800003	KEIO CORP	ACHLIG	116 678,00	444 639,00	JPY	0,00
JP3277800003	KEIO CORP	ACHLIG	673,00	2 565,00	JPY	0,00
JP3277800003	KEIO CORP	ACHLIG	18 140,00	69 128,00	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	ACHLIG	11 884,00	30 192,00	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	ACHLIG	62 665,00	159 204,00	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	ACHLIG	10 052,00	25 538,00	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	ACHLIG	360,00	915,00	JPY	0,00
JP3278600006	KEISEI EL RAILWAY	ACHLIG	9 039,00	22 964,00	JPY	0,00
JP3281600001	KEIYO BANK	ACHLIG	262,00	1 220,00	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	ACHLIG	1 312,00	17 777,00	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	ACHLIG	49,00	664,00	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	ACHLIG	487,00	6 599,00	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	ACHLIG	14 471,00	196 076,00	JPY	0,00
JP3240400006	KIKKOMAN CORP	ACHLIG	881,00	11 937,00	JPY	0,00
JP3262900008	KINTETSU WORLD EX	ACHLIG	43,00	364,00	JPY	0,00
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	ACHLIG	2 106,00	42 803,00	JPY	0,00
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	ACHLIG	13 200,00	268 282,00	JPY	0,00
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	ACHLIG	2 566,00	52 152,00	JPY	0,00
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	ACHLIG	1 852,00	37 641,00	JPY	0,00
JP3301100008	KOBAYASHI PHARM	ACHLIG	76,00	1 545,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP328460008	KOITO MFG	ACHLIG	4 961,00	84 024,00	JPY	0,00
JP328460008	KOITO MFG	ACHLIG	24 930,00	422 239,00	JPY	0,00
JP328460008	KOITO MFG	ACHLIG	3 937,00	66 681,00	JPY	0,00
JP328460008	KOITO MFG	ACHLIG	144,00	2 439,00	JPY	0,00
JP328460008	KOITO MFG	ACHLIG	3 528,00	59 754,00	JPY	0,00
JP330420003	KOMATSU LTD	ACHLIG	39 678,00	974 438,00	JPY	0,00
JP330420003	KOMATSU LTD	ACHLIG	28 073,00	689 435,00	JPY	0,00
JP330420003	KOMATSU LTD	ACHLIG	199 665,00	4 903 503,00	JPY	0,01
JP330420003	KOMATSU LTD	ACHLIG	31 377,00	770 577,00	JPY	0,00
JP330420003	KOMATSU LTD	ACHLIG	1 527,00	37 501,00	JPY	0,00
JP330060008	KONICA MINOLTA HLD	ACHLIG	1 620,00	20 578,00	JPY	0,00
JP330060008	KONICA MINOLTA HLD	ACHLIG	3 439,00	43 685,00	JPY	0,00
JP330060008	KONICA MINOLTA HLD	ACHLIG	44 672,00	567 457,00	JPY	0,00
JP330060008	KONICA MINOLTA HLD	ACHLIG	799,00	10 149,00	JPY	0,00
JP330060008	KONICA MINOLTA HLD	ACHLIG	126,00	1 601,00	JPY	0,00
JP328365004	KOSE CORP	ACHLIG	948,00	37 732,00	JPY	0,00
JP328365004	KOSE CORP	ACHLIG	1 378,00	54 847,00	JPY	0,00
JP328365004	KOSE CORP	ACHLIG	7 031,00	279 848,00	JPY	0,00
JP328365004	KOSE CORP	ACHLIG	1 102,00	43 862,00	JPY	0,00
JP328365004	KOSE CORP	ACHLIG	41,00	1 632,00	JPY	0,00
JP327715003	K'S HOLDING SHS	ACHLIG	100,00	2 117,00	JPY	0,00
JP327715003	K'S HOLDING SHS	ACHLIG	2 688,00	56 908,00	JPY	0,00
JP327715003	K'S HOLDING SHS	ACHLIG	2 472,00	52 335,00	JPY	0,00
JP327715003	K'S HOLDING SHS	ACHLIG	3 416,00	72 321,00	JPY	0,00
JP327715003	K'S HOLDING SHS	ACHLIG	17 424,00	368 888,00	JPY	0,00
JP324960002	KYOCERA CORP	ACHLIG	12 971,00	549 225,00	JPY	0,00
JP324960002	KYOCERA CORP	ACHLIG	64 922,00	2 748 960,00	JPY	0,00
JP324960002	KYOCERA CORP	ACHLIG	10 251,00	434 053,00	JPY	0,00
JP324960002	KYOCERA CORP	ACHLIG	473,00	20 028,00	JPY	0,00
JP324960002	KYOCERA CORP	ACHLIG	9 004,00	381 252,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3247090008	KYORIN	ACHLIG	2 287,00	38 735,00	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	ACHLIG	11 668,00	197 621,00	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	ACHLIG	1 814,00	30 724,00	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	ACHLIG	67,00	1 135,00	JPY	0,00
JP3247090008	KYORIN	ACHLIG	1 664,00	28 183,00	JPY	0,00
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	ACHLIG	2 540,00	49 473,00	JPY	0,00
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	ACHLIG	106,00	2 065,00	JPY	0,00
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	ACHLIG	2 917,00	56 816,00	JPY	0,00
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	ACHLIG	18 317,00	356 770,00	JPY	0,00
JP3254200003	KYOWA EXEO CORP	ACHLIG	3 620,00	70 509,00	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO	ACHLIG	1 300,00	33 027,00	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO	ACHLIG	8 500,00	215 947,00	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO	ACHLIG	1 700,00	43 189,00	JPY	0,00
JP3247050002	KYUDENKO	ACHLIG	1 200,00	30 487,00	JPY	0,00
JP3246500007	KYUSHU FIN GROUP	ACHLIG	13 200,00	67 071,00	JPY	0,00
JP3246500007	KYUSHU FIN GROUP	ACHLIG	84 000,00	426 812,00	JPY	0,00
JP3246500007	KYUSHU FIN GROUP	ACHLIG	16 600,00	84 346,00	JPY	0,00
JP3246500007	KYUSHU FIN GROUP	ACHLIG	11 700,00	59 449,00	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	ACHLIG	263,00	27 840,00	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	ACHLIG	993,00	105 115,00	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	ACHLIG	173,00	18 313,00	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	ACHLIG	7,00	741,00	JPY	0,00
JP3982100004	LAWSON INC	ACHLIG	196,00	20 748,00	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21	ACHLIG	9 558,00	80 942,00	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21	ACHLIG	48 457,00	410 358,00	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21	ACHLIG	7 614,00	64 479,00	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21	ACHLIG	180,00	1 524,00	JPY	0,00
JP3167500002	LEOPALACE21	ACHLIG	6 791,00	57 510,00	JPY	0,00
JP3862400003	MAKITA	ACHLIG	27 169,00	414 145,00	JPY	0,00
JP3862400003	MAKITA	ACHLIG	5 401,00	82 329,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3862400003	MAKITA	ACHLIG	3 812,00	58 107,00	JPY	0,00
JP3862400003	MAKITA	ACHLIG	157,00	2 393,00	JPY	0,00
JP3862400003	MAKITA	ACHLIG	4 261,00	64 952,00	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	ACHLIG	8 049,00	64 755,00	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	ACHLIG	6 240,00	50 201,00	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	ACHLIG	4 866,00	39 147,00	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	ACHLIG	2 635,00	21 199,00	JPY	0,00
JP3877600001	MARUBENI CORP	ACHLIG	71,00	571,00	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	ACHLIG	160,00	1 761,00	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	ACHLIG	25,00	275,00	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	ACHLIG	3 155,00	34 734,00	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	ACHLIG	5 755,00	63 357,00	JPY	0,00
JP3863800003	MATSUI SECURITIES	ACHLIG	481,00	5 295,00	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI	ACHLIG	49,00	1 867,00	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI	ACHLIG	1 345,00	51 256,00	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI	ACHLIG	8 471,00	322 815,00	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI	ACHLIG	1 635,00	62 307,00	JPY	0,00
JP3869010003	MATSUMOTOKIYOSHI	ACHLIG	1 200,00	45 730,00	JPY	0,00
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	ACHLIG	18 386,00	233 553,00	JPY	0,00
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	ACHLIG	26 084,00	331 339,00	JPY	0,00
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	ACHLIG	131 980,00	1 676 509,00	JPY	0,00
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	ACHLIG	963,00	12 233,00	JPY	0,00
JP3868400007	MAZDA MOTOR CORP	ACHLIG	20 787,00	264 052,00	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC	ACHLIG	5 795,00	73 612,00	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC	ACHLIG	238,00	3 023,00	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC	ACHLIG	6 447,00	81 895,00	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC	ACHLIG	41 170,00	522 972,00	JPY	0,00
JP3268950007	MEDICEO PALTAC	ACHLIG	8 150,00	103 527,00	JPY	0,00
JP3918000005	MEIJI HLDG	ACHLIG	27 680,00	1 054 836,00	JPY	0,00
JP3918000005	MEIJI HLDG	ACHLIG	160,00	6 097,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3918000005	MEIJI HLDG	ACHLIG	4 392,00	167 371,00	JPY	0,00
JP3918000005	MEIJI HLDG	ACHLIG	3 908,00	148 927,00	JPY	0,00
JP3918000005	MEIJI HLDG	ACHLIG	5 460,00	208 071,00	JPY	0,00
JP3906000009	MINEBEA	ACHLIG	515,00	3 489,00	JPY	0,00
JP3906000009	MINEBEA	ACHLIG	57,00	386,00	JPY	0,00
JP3906000009	MINEBEA	ACHLIG	10 597,00	71 793,00	JPY	0,00
JP3906000009	MINEBEA	ACHLIG	20 460,00	138 612,00	JPY	0,00
JP3906000009	MINEBEA	ACHLIG	1 540,00	10 433,00	JPY	0,00
JP3822000000	MIRACA HOLDINGS INC	ACHLIG	64,00	3 089,00	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	ACHLIG	9 103,00	63 213,00	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	ACHLIG	46 189,00	320 744,00	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	ACHLIG	7 258,00	50 401,00	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	ACHLIG	167,00	1 160,00	JPY	0,00
JP3885400006	MISUMI	ACHLIG	6 483,00	45 019,00	JPY	0,00
JP3900000005	MITSUB. HEAVY IND.	ACHLIG	272,00	1 382,00	JPY	0,00
JP3900000005	MITSUB. HEAVY IND.	ACHLIG	13 027,00	66 191,00	JPY	0,00
JP3900000005	MITSUB. HEAVY IND.	ACHLIG	15 146,00	76 958,00	JPY	0,00
JP3900000005	MITSUB. HEAVY IND.	ACHLIG	38 188,00	194 037,00	JPY	0,00
JP3900000005	MITSUB. HEAVY IND.	ACHLIG	7 876,00	40 019,00	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICA	ACHLIG	57 819,00	391 712,00	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICA	ACHLIG	292 505,00	1 981 663,00	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICA	ACHLIG	45 962,00	311 383,00	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICA	ACHLIG	2 190,00	14 837,00	JPY	0,00
JP3897700005	MITSUBISHI CHEMICA	ACHLIG	40 824,00	276 574,00	JPY	0,00
JP3898400001	MITSUBISHI CORP.	ACHLIG	1 241,00	31 528,00	JPY	0,00
JP3898400001	MITSUBISHI CORP.	ACHLIG	25 022,00	635 696,00	JPY	0,00
JP3898400001	MITSUBISHI CORP.	ACHLIG	34 809,00	884 340,00	JPY	0,00
JP3898400001	MITSUBISHI CORP.	ACHLIG	167 816,00	4 263 449,00	JPY	0,00
JP3898400001	MITSUBISHI CORP.	ACHLIG	28 405,00	721 643,00	JPY	0,00
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC	ACHLIG	88 163,00	671 948,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC	ACHLIG	61 834,00	471 277,00	JPY	0,00
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC	ACHLIG	3 571,00	27 217,00	JPY	0,00
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC	ACHLIG	69 490,00	529 628,00	JPY	0,00
JP3902400005	MITSUBISHI ELECTRIC	ACHLIG	444 942,00	3 391 192,00	JPY	0,00
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE	ACHLIG	60 823,00	412 064,00	JPY	0,00
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE	ACHLIG	306 222,00	2 074 593,00	JPY	0,00
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE	ACHLIG	47 950,00	324 852,00	JPY	0,00
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE	ACHLIG	2 769,00	18 759,00	JPY	0,00
JP3899600005	MITSUBISHI ESTATE	ACHLIG	42 236,00	286 140,00	JPY	0,00
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHE	ACHLIG	15 000,00	101 622,00	JPY	0,00
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHE	ACHLIG	10 000,00	67 748,00	JPY	0,00
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHE	ACHLIG	75 000,00	508 110,00	JPY	0,00
JP3896800004	MITSUBISHI GAS CHE	ACHLIG	12 000,00	81 298,00	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIA	ACHLIG	54 081,00	91 597,00	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIA	ACHLIG	272 340,00	461 262,00	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIA	ACHLIG	42 770,00	72 440,00	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIA	ACHLIG	1 573,00	2 664,00	JPY	0,00
JP3903000002	MITSUBISHI MATERIA	ACHLIG	38 236,00	64 760,00	JPY	0,00
JP3899800001	MITSUBISHI MOTORS	ACHLIG	757,00	3 205,00	JPY	0,00
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE	ACHLIG	10 020,00	203 650,00	JPY	0,00
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE	ACHLIG	7 111,00	144 527,00	JPY	0,00
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE	ACHLIG	50 888,00	1 034 268,00	JPY	0,00
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE	ACHLIG	7 987,00	162 331,00	JPY	0,00
JP3469000008	MITSUBISHI TANABE	ACHLIG	394,00	8 008,00	JPY	0,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FIN	ACHLIG	1 890 103,00	14 405 704,00	JPY	0,02
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FIN	ACHLIG	296 935,00	2 263 135,00	JPY	0,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FIN	ACHLIG	263 896,00	2 011 323,00	JPY	0,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FIN	ACHLIG	9 390,00	71 567,00	JPY	0,00
JP3902900004	MITSUBISHI UFJ FIN	ACHLIG	373 876,00	2 849 552,00	JPY	0,00
JP3893600001	MITSUMI & CO	ACHLIG	6 296,00	133 294,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP389360001	MITSUI & CO	ACHLIG	22 144,00	468 816,00	JPY	0,00
JP389360001	MITSUI & CO	ACHLIG	72 085,00	1 526 130,00	JPY	0,00
JP389360001	MITSUI & CO	ACHLIG	19 255,00	407 652,00	JPY	0,00
JP389360001	MITSUI & CO	ACHLIG	714,00	15 116,00	JPY	0,00
JP389320000	MITSUI FUDOSAN	ACHLIG	30 637,00	415 119,00	JPY	0,00
JP389320000	MITSUI FUDOSAN	ACHLIG	43 095,00	583 920,00	JPY	0,00
JP389320000	MITSUI FUDOSAN	ACHLIG	218 326,00	2 958 230,00	JPY	0,00
JP389320000	MITSUI FUDOSAN	ACHLIG	34 682,00	469 927,00	JPY	0,00
JP389320000	MITSUI FUDOSAN	ACHLIG	1 260,00	17 072,00	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	ACHLIG	50,00	2 541,00	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	ACHLIG	1 411,00	71 694,00	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	ACHLIG	8 726,00	443 377,00	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	ACHLIG	1 765,00	89 681,00	JPY	0,00
JP3882750007	MIXI	ACHLIG	1 248,00	63 412,00	JPY	0,00
JP3885780001	MIZUHO FIN GROUP INC	ACHLIG	168 675,00	535 659,00	JPY	0,00
JP3885780001	MIZUHO FIN GROUP INC	ACHLIG	470 460,00	1 494 034,00	JPY	0,00
JP3885780001	MIZUHO FIN GROUP INC	ACHLIG	1 545 452,00	4 907 873,00	JPY	0,01
JP3885780001	MIZUHO FIN GROUP INC	ACHLIG	394 916,00	1 254 130,00	JPY	0,00
JP3885780001	MIZUHO FIN GROUP INC	ACHLIG	4 016,00	12 754,00	JPY	0,00
JP3922800002	MOCHIDA PHARMACEUT	ACHLIG	17,00	792,00	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	ACHLIG	234,00	9 908,00	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	ACHLIG	5 167,00	218 784,00	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	ACHLIG	2 019,00	85 490,00	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	ACHLIG	7 185,00	304 231,00	JPY	0,00
JP3890310000	MS AD ASSURANCE	ACHLIG	21 292,00	901 557,00	JPY	0,00
JP3499800005	M'UFJ LEASE & FIN	ACHLIG	20 631,00	109 196,00	JPY	0,00
JP3499800005	M'UFJ LEASE & FIN	ACHLIG	104 363,00	552 374,00	JPY	0,00
JP3499800005	M'UFJ LEASE & FIN	ACHLIG	16 412,00	86 866,00	JPY	0,00
JP3499800005	M'UFJ LEASE & FIN	ACHLIG	503,00	2 662,00	JPY	0,00
JP3499800005	M'UFJ LEASE & FIN	ACHLIG	14 591,00	77 227,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING	ACHLIG	8 734,00	813 603,00	JPY	0,00
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING	ACHLIG	42 493,00	3 958 372,00	JPY	0,00
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING	ACHLIG	6 869,00	639 871,00	JPY	0,00
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING	ACHLIG	353,00	32 883,00	JPY	0,00
JP3914400001	MURATA MANUFACTURING	ACHLIG	6 151,00	572 987,00	JPY	0,00
JP3778630008	NAMCO BANDAI HLDGS	ACHLIG	8 567,00	87 060,00	JPY	0,00
JP3778630008	NAMCO BANDAI HLDGS	ACHLIG	43 119,00	438 184,00	JPY	0,00
JP3778630008	NAMCO BANDAI HLDGS	ACHLIG	6 043,00	61 410,00	JPY	0,00
JP3778630008	NAMCO BANDAI HLDGS	ACHLIG	249,00	2 530,00	JPY	0,00
JP3778630008	NAMCO BANDAI HLDGS	ACHLIG	6 822,00	69 327,00	JPY	0,00
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDIN	ACHLIG	1 720,00	14 566,00	JPY	0,00
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDIN	ACHLIG	12 497,00	105 831,00	JPY	0,00
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDIN	ACHLIG	2 484,00	21 036,00	JPY	0,00
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDIN	ACHLIG	1 927,00	16 319,00	JPY	0,00
JP3651400008	NAMURA SHIPBUILDIN	ACHLIG	72,00	610,00	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAIL	ACHLIG	124 330,00	315 867,00	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAIL	ACHLIG	24 768,00	62 924,00	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAIL	ACHLIG	20 104,00	51 075,00	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAIL	ACHLIG	720,00	1 829,00	JPY	0,00
JP3653000004	NANKEI ELECTRIC RAIL	ACHLIG	17 078,00	43 388,00	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	ACHLIG	10 861,00	183 953,00	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	ACHLIG	55 151,00	934 092,00	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	ACHLIG	8 652,00	146 539,00	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	ACHLIG	317,00	5 369,00	JPY	0,00
JP3695200000	NGK INSULATORS LTD	ACHLIG	7 719,00	130 737,00	JPY	0,00
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	ACHLIG	217,00	3 859,00	JPY	0,00
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	ACHLIG	5 880,00	104 569,00	JPY	0,00
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	ACHLIG	37 590,00	668 495,00	JPY	0,00
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	ACHLIG	7 453,00	132 543,00	JPY	0,00
JP3738600000	NGK SPARK PLUG	ACHLIG	5 260,00	93 543,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3742600004	NHK SPRING	ACHLIG	237,00	2 208,00	JPY	0,00
JP3742600004	NHK SPRING	ACHLIG	6 415,00	59 758,00	JPY	0,00
JP3742600004	NHK SPRING	ACHLIG	5 771,00	53 759,00	JPY	0,00
JP3742600004	NHK SPRING	ACHLIG	8 135,00	75 780,00	JPY	0,00
JP3742600004	NHK SPRING	ACHLIG	41 042,00	382 321,00	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	ACHLIG	9 537,00	48 458,00	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	ACHLIG	50 187,00	255 005,00	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	ACHLIG	8 107,00	41 192,00	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	ACHLIG	290,00	1 474,00	JPY	0,00
JP3665200006	NICHIREI CORP	ACHLIG	6 879,00	34 953,00	JPY	0,00
JP3734800000	NIDEC CORP	ACHLIG	602,00	20 392,00	JPY	0,00
JP3734800000	NIDEC CORP	ACHLIG	3 102,00	105 077,00	JPY	0,00
JP3734800000	NIDEC CORP	ACHLIG	202,00	6 843,00	JPY	0,00
JP3734800000	NIDEC CORP	ACHLIG	201,00	6 809,00	JPY	0,00
JP3734800000	NIDEC CORP	ACHLIG	702,00	23 780,00	JPY	0,00
JP3756200006	NIFCO INC	ACHLIG	1 176,00	49 795,00	JPY	0,00
JP3756200006	NIFCO INC	ACHLIG	1 620,00	68 595,00	JPY	0,00
JP3756200006	NIFCO INC	ACHLIG	8 344,00	353 306,00	JPY	0,00
JP3756200006	NIFCO INC	ACHLIG	48,00	2 032,00	JPY	0,00
JP3756200006	NIFCO INC	ACHLIG	1 312,00	55 553,00	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	ACHLIG	3 423,00	49 279,00	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	ACHLIG	17 387,00	250 311,00	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	ACHLIG	2 705,00	38 942,00	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	ACHLIG	101,00	1 454,00	JPY	0,00
JP3706800004	NIHON KOHDEN	ACHLIG	2 384,00	34 321,00	JPY	0,00
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	ACHLIG	6 812,00	155 756,00	JPY	0,00
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	ACHLIG	988,00	22 591,00	JPY	0,00
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	ACHLIG	1 341,00	30 662,00	JPY	0,00
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	ACHLIG	1 020,00	23 322,00	JPY	0,00
JP3689050007	NIHON M&A CENTER	ACHLIG	39,00	892,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	ACHLIG	4 369,00	36 999,00	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	ACHLIG	22 343,00	189 212,00	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	ACHLIG	3 160,00	26 760,00	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	ACHLIG	3 499,00	29 631,00	JPY	0,00
JP3744600002	NIHON PARKERIZING	ACHLIG	129,00	1 092,00	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	ACHLIG	3 508,00	35 649,00	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	ACHLIG	76,00	772,00	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	ACHLIG	26 087,00	265 101,00	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	ACHLIG	2 010,00	20 426,00	JPY	0,00
JP3657400002	NIKON CORP	ACHLIG	796,00	8 089,00	JPY	0,00
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	ACHLIG	931,00	3 942,00	JPY	0,00
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	ACHLIG	24 939,00	105 598,00	JPY	0,00
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	ACHLIG	22 558,00	95 516,00	JPY	0,00
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	ACHLIG	160 763,00	680 711,00	JPY	0,00
JP3729400006	NIPPON EXPRESS	ACHLIG	31 809,00	134 687,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	ACHLIG	916,00	11 636,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	ACHLIG	1 196,00	15 192,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	ACHLIG	1 022,00	12 982,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	ACHLIG	36,00	457,00	JPY	0,00
JP3695600001	NIPPON GAS CO LTD	ACHLIG	6 330,00	80 408,00	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	ACHLIG	5 143,00	54 442,00	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	ACHLIG	28 781,00	304 665,00	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	ACHLIG	4 872,00	51 573,00	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	ACHLIG	164,00	1 736,00	JPY	0,00
JP3694400007	NIPPON KAYAKU	ACHLIG	4 040,00	42 766,00	JPY	0,00
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LT	ACHLIG	33 655,00	570 015,00	JPY	0,00
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LT	ACHLIG	6 626,00	112 225,00	JPY	0,00
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LT	ACHLIG	4 676,00	79 197,00	JPY	0,00
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LT	ACHLIG	195,00	3 303,00	JPY	0,00
JP3749400002	NIPPON PAINT CO LT	ACHLIG	5 248,00	88 885,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP372060000	NIPPON SEIKI	ACHLIG	63,00	907,00	JPY	0,00
JP368100000	NIPPON STL&SUMI	ACHLIG	6 966,00	44 244,00	JPY	0,00
JP368100000	NIPPON STL&SUMI	ACHLIG	35 796,00	227 354,00	JPY	0,00
JP368100000	NIPPON STL&SUMI	ACHLIG	5 671,00	36 019,00	JPY	0,00
JP368100000	NIPPON STL&SUMI	ACHLIG	207,00	1 315,00	JPY	0,00
JP368100000	NIPPON STL&SUMI	ACHLIG	5 360,00	34 043,00	JPY	0,00
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH TEL	ACHLIG	155,00	7 876,00	JPY	0,00
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH TEL	ACHLIG	28 233,00	1 434 547,00	JPY	0,00
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH TEL	ACHLIG	15 203,00	772 480,00	JPY	0,00
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH TEL	ACHLIG	8 145,00	413 856,00	JPY	0,00
JP373540008	NIPPON TELEGRAPH TEL	ACHLIG	35 520,00	1 804 807,00	JPY	0,00
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	ACHLIG	217,00	1 838,00	JPY	0,00
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	ACHLIG	37 590,00	318 331,00	JPY	0,00
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	ACHLIG	7 453,00	63 116,00	JPY	0,00
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	ACHLIG	5 880,00	49 795,00	JPY	0,00
JP373220005	NIPPON TV HOLDINGS	ACHLIG	5 260,00	44 544,00	JPY	0,00
JP375300003	NIPPON YUSEN	ACHLIG	52 355,00	88 674,00	JPY	0,00
JP375300003	NIPPON YUSEN	ACHLIG	74 380,00	125 977,00	JPY	0,00
JP375300003	NIPPON YUSEN	ACHLIG	374 626,00	634 504,00	JPY	0,00
JP375300003	NIPPON YUSEN	ACHLIG	2 164,00	3 665,00	JPY	0,00
JP375300003	NIPPON YUSEN	ACHLIG	58 475,00	99 039,00	JPY	0,00
JP365800009	NISHI-NIP CITY BK	ACHLIG	775,00	1 641,00	JPY	0,00
JP365880002	NISHI-NIPPON RAILR	ACHLIG	9 719,00	28 807,00	JPY	0,00
JP365880002	NISHI-NIPPON RAILR	ACHLIG	13 932,00	41 294,00	JPY	0,00
JP365880002	NISHI-NIPPON RAILR	ACHLIG	71 592,00	212 197,00	JPY	0,00
JP365880002	NISHI-NIPPON RAILR	ACHLIG	415,00	1 230,00	JPY	0,00
JP365880002	NISHI-NIPPON RAILR	ACHLIG	11 342,00	33 617,00	JPY	0,00
JP367080006	NISSAN CHEM IND	ACHLIG	3 656,00	74 306,00	JPY	0,00
JP367080006	NISSAN CHEM IND	ACHLIG	5 203,00	105 748,00	JPY	0,00
JP367080006	NISSAN CHEM IND	ACHLIG	152,00	3 089,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3670800006	NISSAN CHEM IND	ACHLIG	4 148,00	84 306,00	JPY	0,00
JP3670800006	NISSAN CHEM IND	ACHLIG	23 041,00	468 295,00	JPY	0,00
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	ACHLIG	11 500,00	204 514,00	JPY	0,00
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	ACHLIG	21 448,00	381 428,00	JPY	0,00
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	ACHLIG	87 175,00	1 550 307,00	JPY	0,00
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	ACHLIG	23 750,00	422 366,00	JPY	0,00
JP3672400003	NISSAN MOTOR CO LTD	ACHLIG	995,00	17 695,00	JPY	0,00
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUC	ACHLIG	3 077,00	104 230,00	JPY	0,00
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUC	ACHLIG	114,00	3 862,00	JPY	0,00
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUC	ACHLIG	2 804,00	94 983,00	JPY	0,00
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUC	ACHLIG	3 885,00	131 600,00	JPY	0,00
JP3675600005	NISSIN FOOD PRODUC	ACHLIG	19 720,00	667 995,00	JPY	0,00
JP3675300002	NISSIN KOGYO	ACHLIG	1 500,00	28 581,00	JPY	0,00
JP3675300002	NISSIN KOGYO	ACHLIG	9 300,00	177 203,00	JPY	0,00
JP3675300002	NISSIN KOGYO	ACHLIG	1 800,00	34 297,00	JPY	0,00
JP3675300002	NISSIN KOGYO	ACHLIG	1 300,00	24 770,00	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	ACHLIG	295,00	17 487,00	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	ACHLIG	5 348,00	317 027,00	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	ACHLIG	4 676,00	277 191,00	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	ACHLIG	6 626,00	392 786,00	JPY	0,00
JP3684000007	NITTO DENKO	ACHLIG	33 755,00	2 000 980,00	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	ACHLIG	33 244,00	253 374,00	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	ACHLIG	5 017,00	38 238,00	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	ACHLIG	192,00	1 463,00	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	ACHLIG	6 667,00	50 814,00	JPY	0,00
JP3753400005	NOF CORP	ACHLIG	4 880,00	37 194,00	JPY	0,00
JP3761600000	NOJIMA	ACHLIG	1 000,00	10 162,00	JPY	0,00
JP3761600000	NOJIMA	ACHLIG	6 300,00	64 022,00	JPY	0,00
JP3761600000	NOJIMA	ACHLIG	1 200,00	12 195,00	JPY	0,00
JP3761600000	NOJIMA	ACHLIG	900,00	9 146,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3164800009	NOK CORP	ACHLIG	2 776,00	58 771,00	JPY	0,00
JP3164800009	NOK CORP	ACHLIG	4 030,00	85 320,00	JPY	0,00
JP3164800009	NOK CORP	ACHLIG	20 202,00	427 702,00	JPY	0,00
JP3164800009	NOK CORP	ACHLIG	117,00	2 477,00	JPY	0,00
JP3164800009	NOK CORP	ACHLIG	3 175,00	67 219,00	JPY	0,00
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	ACHLIG	110 582,00	655 525,00	JPY	0,00
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	ACHLIG	156 682,00	928 803,00	JPY	0,00
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	ACHLIG	791 787,00	4 693 674,00	JPY	0,01
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	ACHLIG	124 373,00	737 277,00	JPY	0,00
JP3762600009	NOMURA HLDGS INC	ACHLIG	5 876,00	34 833,00	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE	ACHLIG	605,00	15 370,00	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE	ACHLIG	208,00	5 284,00	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE	ACHLIG	8 501,00	215 972,00	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE	ACHLIG	4 293,00	109 066,00	JPY	0,00
JP3762900003	NOMURA REAL ESTATE	ACHLIG	32,00	813,00	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	ACHLIG	167,00	5 657,00	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	ACHLIG	4 361,00	147 725,00	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	ACHLIG	27 932,00	946 169,00	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	ACHLIG	5 484,00	185 765,00	JPY	0,00
JP3762800005	NOMURA RESEARCH	ACHLIG	3 906,00	132 312,00	JPY	0,00
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	ACHLIG	62 046,00	262 718,00	JPY	0,00
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	ACHLIG	12 247,00	51 857,00	JPY	0,00
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	ACHLIG	8 679,00	36 749,00	JPY	0,00
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	ACHLIG	258,00	1 092,00	JPY	0,00
JP3843400007	NORTH PACIFIC BANK	ACHLIG	9 770,00	41 369,00	JPY	0,00
JP3720800006	NSK LTD	ACHLIG	81,00	1 646,00	JPY	0,00
JP3720800006	NSK LTD	ACHLIG	13 480,00	273 973,00	JPY	0,00
JP3720800006	NSK LTD	ACHLIG	692,00	14 064,00	JPY	0,00
JP3720800006	NSK LTD	ACHLIG	2 029,00	41 238,00	JPY	0,00
JP3720800006	NSK LTD	ACHLIG	34 665,00	704 545,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3165700000	NTT DATA	ACHLIG	3 500,00	103 739,00	JPY	0,00
JP3165700000	NTT DATA	ACHLIG	5 006,00	148 377,00	JPY	0,00
JP3165700000	NTT DATA	ACHLIG	25 412,00	753 205,00	JPY	0,00
JP3165700000	NTT DATA	ACHLIG	4 035,00	119 596,00	JPY	0,00
JP3165700000	NTT DATA	ACHLIG	147,00	4 357,00	JPY	0,00
JP3165650007	NTT DOCOMO INC	ACHLIG	11 382,00	385 554,00	JPY	0,00
JP3165650007	NTT DOCOMO INC	ACHLIG	11 397,00	386 062,00	JPY	0,00
JP3165650007	NTT DOCOMO INC	ACHLIG	42 250,00	1 431 177,00	JPY	0,00
JP3165650007	NTT DOCOMO INC	ACHLIG	10 428,00	353 238,00	JPY	0,00
JP3165650007	NTT DOCOMO INC	ACHLIG	321,00	10 874,00	JPY	0,00
JP3165690003	NTT URBAN DEVELOPM	ACHLIG	148,00	1 128,00	JPY	0,00
JP3165690003	NTT URBAN DEVELOPM	ACHLIG	3 968,00	30 243,00	JPY	0,00
JP3165690003	NTT URBAN DEVELOPM	ACHLIG	25 539,00	194 649,00	JPY	0,00
JP3165690003	NTT URBAN DEVELOPM	ACHLIG	5 021,00	38 268,00	JPY	0,00
JP3165690003	NTT URBAN DEVELOPM	ACHLIG	3 524,00	26 859,00	JPY	0,00
JP3190000004	OBAYASHI	ACHLIG	21 967,00	167 425,00	JPY	0,00
JP3190000004	OBAYASHI	ACHLIG	140 095,00	1 067 755,00	JPY	0,00
JP3190000004	OBAYASHI	ACHLIG	19 538,00	148 912,00	JPY	0,00
JP3190000004	OBAYASHI	ACHLIG	1 010,00	7 698,00	JPY	0,00
JP3190000004	OBAYASHI	ACHLIG	27 690,00	211 043,00	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	ACHLIG	14 227,00	512 046,00	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	ACHLIG	82,00	2 951,00	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	ACHLIG	2 219,00	79 864,00	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	ACHLIG	2 764,00	99 479,00	JPY	0,00
JP3173400007	OBIC	ACHLIG	2 008,00	72 270,00	JPY	0,00
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC	ACHLIG	26 741,00	101 905,00	JPY	0,00
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC	ACHLIG	771,00	2 938,00	JPY	0,00
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC	ACHLIG	133 619,00	509 199,00	JPY	0,00
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC	ACHLIG	21 231,00	80 908,00	JPY	0,00
JP3196000008	ODAKYU ELECTRIC	ACHLIG	18 638,00	71 026,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3174410005	OJI HOLDINGS	ACHLIG	23 678,00	100 259,00	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	ACHLIG	33 755,00	142 927,00	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	ACHLIG	170 342,00	721 271,00	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	ACHLIG	1 033,00	4 374,00	JPY	0,00
JP3174410005	OJI HOLDINGS	ACHLIG	27 192,00	115 138,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUS	ACHLIG	25 038,00	42 407,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUS	ACHLIG	35 979,00	60 938,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUS	ACHLIG	180 255,00	305 298,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUS	ACHLIG	28 683,00	48 580,00	JPY	0,00
JP3194000000	OKI ELECTRIC INDUS	ACHLIG	1 045,00	1 770,00	JPY	0,00
JP3197800000	OMRON CORP	ACHLIG	6 571,00	189 198,00	JPY	0,00
JP3197800000	OMRON CORP	ACHLIG	9 283,00	267 284,00	JPY	0,00
JP3197800000	OMRON CORP	ACHLIG	47 119,00	1 356 693,00	JPY	0,00
JP3197800000	OMRON CORP	ACHLIG	7 351,00	211 657,00	JPY	0,00
JP3197800000	OMRON CORP	ACHLIG	376,00	10 826,00	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	ACHLIG	99 215,00	1 680 404,00	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	ACHLIG	13 880,00	235 086,00	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	ACHLIG	19 660,00	332 981,00	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	ACHLIG	775,00	13 126,00	JPY	0,00
JP3197600004	ONO PHARMACEUTICAL	ACHLIG	15 570,00	263 709,00	JPY	0,00
JP3198900007	ORIENTAL LAND	ACHLIG	6 539,00	96 907,00	JPY	0,00
JP3198900007	ORIENTAL LAND	ACHLIG	34 840,00	516 324,00	JPY	0,00
JP3198900007	ORIENTAL LAND	ACHLIG	372,00	5 513,00	JPY	0,00
JP3198900007	ORIENTAL LAND	ACHLIG	7 371,00	109 237,00	JPY	0,00
JP3198900007	ORIENTAL LAND	ACHLIG	9 301,00	137 840,00	JPY	0,00
JP3200450009	ORIX CORP	ACHLIG	57 699,00	1 123 835,00	JPY	0,00
JP3200450009	ORIX CORP	ACHLIG	291 385,00	5 675 466,00	JPY	0,01
JP3200450009	ORIX CORP	ACHLIG	2 184,00	42 539,00	JPY	0,00
JP3200450009	ORIX CORP	ACHLIG	45 800,00	892 072,00	JPY	0,00
JP3200450009	ORIX CORP	ACHLIG	40 632,00	791 412,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	ACHLIG	59 786,00	253 149,00	JPY	0,00
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	ACHLIG	426 342,00	1 805 239,00	JPY	0,00
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	ACHLIG	67 530,00	285 939,00	JPY	0,00
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	ACHLIG	2 465,00	10 437,00	JPY	0,00
JP3180400008	OSAKA GAS CO LTD	ACHLIG	84 729,00	358 764,00	JPY	0,00
JP3866800000	PANASONIC CORP	ACHLIG	3 553,00	30 089,00	JPY	0,00
JP3866800000	PANASONIC CORP	ACHLIG	74 865,00	633 994,00	JPY	0,00
JP3866800000	PANASONIC CORP	ACHLIG	476 365,00	4 034 097,00	JPY	0,00
JP3866800000	PANASONIC CORP	ACHLIG	94 227,00	797 961,00	JPY	0,00
JP3866800000	PANASONIC CORP	ACHLIG	66 490,00	563 071,00	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	ACHLIG	2 090,00	106 195,00	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	ACHLIG	2 872,00	145 929,00	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	ACHLIG	20 812,00	1 057 479,00	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	ACHLIG	3 306,00	167 981,00	JPY	0,00
JP3780100008	PARK24	ACHLIG	120,00	6 097,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	ACHLIG	152,00	4 505,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	ACHLIG	257,00	7 617,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	ACHLIG	1 439,00	42 652,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	ACHLIG	244,00	7 232,00	JPY	0,00
JP3833300001	PRESSANCE	ACHLIG	8,00	237,00	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	ACHLIG	177 690,00	1 429 529,00	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	ACHLIG	16 229,00	130 564,00	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	ACHLIG	21 463,00	172 671,00	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	ACHLIG	5 513,00	44 352,00	JPY	0,00
JP3500610005	RESONA HOLDINGS	ACHLIG	720,00	5 792,00	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	ACHLIG	106,00	2 065,00	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	ACHLIG	2 917,00	56 816,00	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	ACHLIG	18 217,00	354 823,00	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	ACHLIG	3 620,00	70 509,00	JPY	0,00
JP3974450003	RESORTTRUST	ACHLIG	2 540,00	49 473,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	ACHLIG	3 873,00	73 797,00	JPY	0,00
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	ACHLIG	254,00	4 840,00	JPY	0,00
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	ACHLIG	28 016,00	533 820,00	JPY	0,00
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	ACHLIG	2 251,00	42 891,00	JPY	0,00
JP3973400009	RICOH COMPANY LTD	ACHLIG	5 159,00	98 300,00	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	ACHLIG	47,00	1 672,00	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	ACHLIG	1 598,00	56 837,00	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	ACHLIG	1 140,00	40 547,00	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	ACHLIG	8 152,00	289 948,00	JPY	0,00
JP3977400005	RINNAI	ACHLIG	1 263,00	44 922,00	JPY	0,00
JP3982400008	ROHTO PHARMACEUTIC	ACHLIG	124,00	1 050,00	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	ACHLIG	179,00	20 767,00	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	ACHLIG	48,00	5 569,00	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	ACHLIG	62,00	7 193,00	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	ACHLIG	156,00	18 099,00	JPY	0,00
JP3976300008	RYOHIN KEIKAKU	ACHLIG	7,00	812,00	JPY	0,00
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY	ACHLIG	18 551,00	54 985,00	JPY	0,00
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY	ACHLIG	94 909,00	281 308,00	JPY	0,00
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY	ACHLIG	15 069,00	44 664,00	JPY	0,00
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY	ACHLIG	552,00	1 636,00	JPY	0,00
JP3316400005	SAGAMI RAILWAY	ACHLIG	12 919,00	38 292,00	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	ACHLIG	7 719,00	32 684,00	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	ACHLIG	11 061,00	46 835,00	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	ACHLIG	54 651,00	231 406,00	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	ACHLIG	317,00	1 342,00	JPY	0,00
JP3326000001	SANKYU INC	ACHLIG	8 252,00	34 941,00	JPY	0,00
JP3343200006	SANRIO	ACHLIG	1 462,00	49 524,00	JPY	0,00
JP3343200006	SANRIO	ACHLIG	4 169,00	141 221,00	JPY	0,00
JP3343200006	SANRIO	ACHLIG	1 959,00	66 359,00	JPY	0,00
JP3343200006	SANRIO	ACHLIG	14,00	474,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3343200006	SANRIO	ACHLIG	1 744,00	59 076,00	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTI	ACHLIG	15 882,00	174 846,00	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTI	ACHLIG	80 490,00	886 118,00	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTI	ACHLIG	12 620,00	138 934,00	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTI	ACHLIG	365,00	4 018,00	JPY	0,00
JP3336000009	SANTEN PHARMACEUTI	ACHLIG	11 243,00	123 775,00	JPY	0,00
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	ACHLIG	8 586,00	87 253,00	JPY	0,00
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	ACHLIG	6 035,00	61 329,00	JPY	0,00
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	ACHLIG	156,00	1 585,00	JPY	0,00
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	ACHLIG	6 784,00	68 940,00	JPY	0,00
JP3344400001	SANWA HOLDINGS CORP	ACHLIG	43 339,00	440 420,00	JPY	0,00
JP3323050009	SAWAI PHARMA	ACHLIG	1 516,00	83 449,00	JPY	0,00
JP3323050009	SAWAI PHARMA	ACHLIG	7 450,00	410 087,00	JPY	0,00
JP3323050009	SAWAI PHARMA	ACHLIG	1 183,00	65 119,00	JPY	0,00
JP3323050009	SAWAI PHARMA	ACHLIG	43,00	2 367,00	JPY	0,00
JP3323050009	SAWAI PHARMA	ACHLIG	1 008,00	55 486,00	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	ACHLIG	7 743,00	65 572,00	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	ACHLIG	186,00	1 575,00	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	ACHLIG	49 449,00	418 759,00	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	ACHLIG	9 763,00	82 678,00	JPY	0,00
JP3436120004	SBI HOLDINGS	ACHLIG	6 859,00	58 085,00	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	ACHLIG	56,00	2 016,00	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	ACHLIG	1 556,00	56 002,00	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	ACHLIG	9 782,00	352 065,00	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	ACHLIG	1 978,00	71 190,00	JPY	0,00
JP3400400002	SCSK	ACHLIG	1 328,00	47 796,00	JPY	0,00
JP3421800008	SECOM CO LTD	ACHLIG	9 006,00	533 871,00	JPY	0,00
JP3421800008	SECOM CO LTD	ACHLIG	6 327,00	375 061,00	JPY	0,00
JP3421800008	SECOM CO LTD	ACHLIG	45 260,00	2 682 990,00	JPY	0,00
JP3421800008	SECOM CO LTD	ACHLIG	7 145,00	423 552,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP342180008	SECOM CO LTD	ACHLIG	362,00	21 459,00	JPY	0,00
JP3419050004	SEGA SAMMY HOLDING	ACHLIG	159,00	2 693,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	ACHLIG	108,00	686,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	ACHLIG	3 800,00	24 135,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	ACHLIG	198,00	1 258,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	ACHLIG	7 699,00	48 899,00	JPY	0,00
JP3414700009	SEIKO CORP	ACHLIG	31,00	197,00	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	ACHLIG	459,00	11 661,00	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	ACHLIG	62 073,00	1 576 996,00	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	ACHLIG	8 703,00	221 104,00	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	ACHLIG	12 262,00	311 522,00	JPY	0,00
JP3414750004	SEIKO EPSON CORP	ACHLIG	9 803,00	249 050,00	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL	ACHLIG	19 564,00	265 084,00	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL	ACHLIG	13 803,00	187 025,00	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL	ACHLIG	99 139,00	1 343 294,00	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL	ACHLIG	15 610,00	211 509,00	JPY	0,00
JP3419400001	SEKISUI CHEMICAL	ACHLIG	784,00	10 623,00	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	ACHLIG	51 148,00	1 949 161,00	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	ACHLIG	3 360,00	128 044,00	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	ACHLIG	109,00	4 154,00	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	ACHLIG	4 408,00	167 981,00	JPY	0,00
JP3422950000	SEVEN & I HOLDINGS	ACHLIG	3 910,00	149 003,00	JPY	0,00
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	ACHLIG	30 539,00	109 913,00	JPY	0,00
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	ACHLIG	21 522,00	77 460,00	JPY	0,00
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	ACHLIG	154 295,00	555 325,00	JPY	0,00
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	ACHLIG	24 253,00	87 289,00	JPY	0,00
JP3105220002	SEVEN BANK LTD	ACHLIG	691,00	2 487,00	JPY	0,00
JP3357200009	SHIMADZU CORP	ACHLIG	7 000,00	59 280,00	JPY	0,00
JP3357200009	SHIMADZU CORP	ACHLIG	54 000,00	457 299,00	JPY	0,00
JP3357200009	SHIMADZU CORP	ACHLIG	11 000,00	93 154,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP335720009	SHIMADZU CORP	ACHLIG	8 000,00	67 748,00	JPY	0,00
JP335880005	SHIMIZU CORP	ACHLIG	826,00	3 497,00	JPY	0,00
JP335880005	SHIMIZU CORP	ACHLIG	20 318,00	86 031,00	JPY	0,00
JP335880005	SHIMIZU CORP	ACHLIG	27 789,00	117 666,00	JPY	0,00
JP335880005	SHIMIZU CORP	ACHLIG	142 546,00	603 575,00	JPY	0,00
JP335880005	SHIMIZU CORP	ACHLIG	22 521,00	95 360,00	JPY	0,00
JP337120001	SHIN-ETSU CHEMICAL	ACHLIG	552,00	28 048,00	JPY	0,00
JP337120001	SHIN-ETSU CHEMICAL	ACHLIG	12 313,00	625 636,00	JPY	0,00
JP337120001	SHIN-ETSU CHEMICAL	ACHLIG	78 314,00	3 979 213,00	JPY	0,00
JP337120001	SHIN-ETSU CHEMICAL	ACHLIG	15 450,00	785 030,00	JPY	0,00
JP337120001	SHIN-ETSU CHEMICAL	ACHLIG	10 971,00	557 447,00	JPY	0,00
JP334720002	SHIONOGI & CO LTD	ACHLIG	468,00	13 475,00	JPY	0,00
JP334720002	SHIONOGI & CO LTD	ACHLIG	9 979,00	287 324,00	JPY	0,00
JP334720002	SHIONOGI & CO LTD	ACHLIG	63 640,00	1 832 380,00	JPY	0,00
JP334720002	SHIONOGI & CO LTD	ACHLIG	8 879,00	255 652,00	JPY	0,00
JP334720002	SHIONOGI & CO LTD	ACHLIG	12 634,00	363 769,00	JPY	0,00
JP335120005	SHIZUOKA BANK	ACHLIG	697,00	5 903,00	JPY	0,00
JP335120005	SHIZUOKA BANK	ACHLIG	19 122,00	161 935,00	JPY	0,00
JP335120005	SHIZUOKA BANK	ACHLIG	24 320,00	205 954,00	JPY	0,00
JP335120005	SHIZUOKA BANK	ACHLIG	120 503,00	1 020 480,00	JPY	0,00
JP335120005	SHIZUOKA BANK	ACHLIG	16 358,00	138 528,00	JPY	0,00
JP316260005	SMC CORP	ACHLIG	1 816,00	153 788,00	JPY	0,00
JP316260005	SMC CORP	ACHLIG	76,00	6 436,00	JPY	0,00
JP316260005	SMC CORP	ACHLIG	2 058,00	174 282,00	JPY	0,00
JP316260005	SMC CORP	ACHLIG	13 106,00	1 109 882,00	JPY	0,00
JP316260005	SMC CORP	ACHLIG	2 544,00	215 439,00	JPY	0,00
JP343610006	SOFTBANK CORP	ACHLIG	20 730,00	386 214,00	JPY	0,00
JP343610006	SOFTBANK CORP	ACHLIG	29 428,00	548 264,00	JPY	0,00
JP343610006	SOFTBANK CORP	ACHLIG	148 834,00	2 772 882,00	JPY	0,00
JP343610006	SOFTBANK CORP	ACHLIG	1 253,00	23 344,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3436100006	SOFTBANK CORP	ACHLIG	23 355,00	435 120,00	JPY	0,00
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	ACHLIG	84,00	1 956,00	JPY	0,00
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	ACHLIG	2 318,00	53 982,00	JPY	0,00
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	ACHLIG	2 909,00	67 746,00	JPY	0,00
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	ACHLIG	1 980,00	46 111,00	JPY	0,00
JP3431900004	SOHGO SECURITY SVC	ACHLIG	14 509,00	337 891,00	JPY	0,00
JP3663900003	SOJITZ CORP	ACHLIG	1 887,00	6 392,00	JPY	0,00
JP3663900003	SOJITZ CORP	ACHLIG	6 768,00	22 926,00	JPY	0,00
JP3663900003	SOJITZ CORP	ACHLIG	40 729,00	137 965,00	JPY	0,00
JP3663900003	SOJITZ CORP	ACHLIG	240,00	813,00	JPY	0,00
JP3663900003	SOJITZ CORP	ACHLIG	5 690,00	19 274,00	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HLDGS SHS	ACHLIG	12 799,00	433 553,00	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HLDGS SHS	ACHLIG	91 384,00	3 095 542,00	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HLDGS SHS	ACHLIG	14 387,00	487 345,00	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HLDGS SHS	ACHLIG	728,00	24 660,00	JPY	0,00
JP3165000005	SOMPO HLDGS SHS	ACHLIG	18 102,00	613 187,00	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC	ACHLIG	173,00	2 491,00	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC	ACHLIG	4 731,00	68 110,00	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC	ACHLIG	29 785,00	428 798,00	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC	ACHLIG	5 907,00	85 040,00	JPY	0,00
JP3399400005	STANLEY ELECTRIC	ACHLIG	4 204,00	60 523,00	JPY	0,00
JP3399310006	START TODAY CO.	ACHLIG	74,00	1 253,00	JPY	0,00
JP3399310006	START TODAY CO.	ACHLIG	1 992,00	33 739,00	JPY	0,00
JP3399310006	START TODAY CO.	ACHLIG	12 552,00	212 593,00	JPY	0,00
JP3399310006	START TODAY CO.	ACHLIG	2 514,00	42 580,00	JPY	0,00
JP3399310006	START TODAY CO.	ACHLIG	1 768,00	29 945,00	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	ACHLIG	1 196,00	25 321,00	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	ACHLIG	6 330,00	134 014,00	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	ACHLIG	1 022,00	21 637,00	JPY	0,00
JP3399200009	STARTS CORP INC	ACHLIG	36,00	762,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3399200009	STARTS CORP INC	ACHLIG	916,00	19 393,00	JPY	0,00
JP3890350006	S'TOMO MITSUI FINL	ACHLIG	53 484,00	3 396 969,00	JPY	0,00
JP3890350006	S'TOMO MITSUI FINL	ACHLIG	259 305,00	16 469 433,00	JPY	0,02
JP3890350006	S'TOMO MITSUI FINL	ACHLIG	42 640,00	2 708 226,00	JPY	0,00
JP3890350006	S'TOMO MITSUI FINL	ACHLIG	1 447,00	91 904,00	JPY	0,00
JP3890350006	S'TOMO MITSUI FINL	ACHLIG	36 884,00	2 342 641,00	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS	ACHLIG	1 208,00	25 575,00	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS	ACHLIG	1 616,00	34 213,00	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS	ACHLIG	6 350,00	134 437,00	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS	ACHLIG	1 483,00	31 397,00	JPY	0,00
JP3397060009	SUGI HOLDINGS	ACHLIG	43,00	910,00	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	ACHLIG	7 255,00	43 007,00	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	ACHLIG	13 305,00	78 871,00	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	ACHLIG	535,00	3 171,00	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	ACHLIG	18 158,00	107 640,00	JPY	0,00
JP3401400001	SUMITOMO CHEMICAL	ACHLIG	67 013,00	397 250,00	JPY	0,00
JP3404600003	SUMITOMO CORP	ACHLIG	4 262,00	90 232,00	JPY	0,00
JP3404600003	SUMITOMO CORP	ACHLIG	3 185,00	67 430,00	JPY	0,00
JP3404600003	SUMITOMO CORP	ACHLIG	3 253,00	68 870,00	JPY	0,00
JP3404600003	SUMITOMO CORP	ACHLIG	1 828,00	38 701,00	JPY	0,00
JP3404600003	SUMITOMO CORP	ACHLIG	55,00	1 164,00	JPY	0,00
JP3407400005	SUMITOMO EL IND	ACHLIG	1 310,00	18 859,00	JPY	0,00
JP3407400005	SUMITOMO EL IND	ACHLIG	24 358,00	350 669,00	JPY	0,00
JP3407400005	SUMITOMO EL IND	ACHLIG	34 606,00	498 204,00	JPY	0,00
JP3407400005	SUMITOMO EL IND	ACHLIG	174 715,00	2 515 276,00	JPY	0,00
JP3407400005	SUMITOMO EL IND	ACHLIG	27 411,00	394 621,00	JPY	0,00
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	ACHLIG	6 354,00	80 713,00	JPY	0,00
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	ACHLIG	4 500,00	57 162,00	JPY	0,00
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	ACHLIG	5 071,00	64 416,00	JPY	0,00
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	ACHLIG	186,00	2 363,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3409800004	SUMITOMO FORESTRY	ACHLIG	32 189,00	408 889,00	JPY	0,00
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY IND	ACHLIG	24,00	142,00	JPY	0,00
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY IND	ACHLIG	138,00	818,00	JPY	0,00
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY IND	ACHLIG	19 758,00	117 124,00	JPY	0,00
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY IND	ACHLIG	50 525,00	299 510,00	JPY	0,00
JP3405400007	SUMITOMO HEAVY IND	ACHLIG	2 240,00	13 279,00	JPY	0,00
JP3402600005	SUMITOMO METAL MIN	ACHLIG	19 122,00	80 967,00	JPY	0,00
JP3402600005	SUMITOMO METAL MIN	ACHLIG	24 320,00	102 977,00	JPY	0,00
JP3402600005	SUMITOMO METAL MIN	ACHLIG	16 358,00	69 264,00	JPY	0,00
JP3402600005	SUMITOMO METAL MIN	ACHLIG	120 503,00	510 240,00	JPY	0,00
JP3402600005	SUMITOMO METAL MIN	ACHLIG	697,00	2 951,00	JPY	0,00
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUS	ACHLIG	5 963,00	32 823,00	JPY	0,00
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUS	ACHLIG	859 551,00	4 731 420,00	JPY	0,01
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUS	ACHLIG	135 454,00	745 610,00	JPY	0,00
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUS	ACHLIG	169 883,00	935 125,00	JPY	0,00
JP3892100003	SUMITOMO MITSUI TRUS	ACHLIG	120 149,00	661 363,00	JPY	0,00
JP3400900001	SUMITOMO OSAKA CEM	ACHLIG	14 000,00	53 352,00	JPY	0,00
JP3400900001	SUMITOMO OSAKA CEM	ACHLIG	17 000,00	64 784,00	JPY	0,00
JP3400900001	SUMITOMO OSAKA CEM	ACHLIG	12 000,00	45 730,00	JPY	0,00
JP3400900001	SUMITOMO OSAKA CEM	ACHLIG	86 000,00	327 731,00	JPY	0,00
JP3409200007	SUMITOMO REAL ESTA	ACHLIG	3 006,00	50 913,00	JPY	0,00
JP3409200007	SUMITOMO REAL ESTA	ACHLIG	428,00	7 249,00	JPY	0,00
JP3409200007	SUMITOMO REAL ESTA	ACHLIG	629,00	10 653,00	JPY	0,00
JP3409200007	SUMITOMO REAL ESTA	ACHLIG	420,00	7 114,00	JPY	0,00
JP3409200007	SUMITOMO REAL ESTA	ACHLIG	17,00	288,00	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY	ACHLIG	13 245,00	123 382,00	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY	ACHLIG	15 561,00	144 956,00	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY	ACHLIG	559,00	5 207,00	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY	ACHLIG	96 928,00	902 918,00	JPY	0,00
JP3409000001	SUMITOMO REALTY	ACHLIG	19 533,00	181 957,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3336600006	SUNDRUG	ACHLIG	1 394,00	53 123,00	JPY	0,00
JP3336600006	SUNDRUG	ACHLIG	1 758,00	66 994,00	JPY	0,00
JP3336600006	SUNDRUG	ACHLIG	8 662,00	330 094,00	JPY	0,00
JP3336600006	SUNDRUG	ACHLIG	1 236,00	47 102,00	JPY	0,00
JP3336600006	SUNDRUG	ACHLIG	50,00	1 905,00	JPY	0,00
JP3411000007	SURUGA BANK	ACHLIG	39 074,00	330 898,00	JPY	0,00
JP3411000007	SURUGA BANK	ACHLIG	151,00	1 279,00	JPY	0,00
JP3411000007	SURUGA BANK	ACHLIG	7 697,00	65 182,00	JPY	0,00
JP3411000007	SURUGA BANK	ACHLIG	5 491,00	46 501,00	JPY	0,00
JP3411000007	SURUGA BANK	ACHLIG	6 187,00	52 395,00	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	ACHLIG	604,00	7 672,00	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	ACHLIG	76 267,00	968 801,00	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	ACHLIG	15 130,00	192 193,00	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	ACHLIG	11 956,00	151 874,00	JPY	0,00
JP3397200001	SUZUKI MOTOR CORP	ACHLIG	10 643,00	135 195,00	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	ACHLIG	287,00	6 562,00	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	ACHLIG	5 120,00	117 069,00	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	ACHLIG	4 536,00	103 715,00	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	ACHLIG	6 377,00	145 810,00	JPY	0,00
JP3351100007	SYSMEX	ACHLIG	32 380,00	740 367,00	JPY	0,00
JP3465000002	TADANO	ACHLIG	3 208,00	35 317,00	JPY	0,00
JP3465000002	TADANO	ACHLIG	117,00	1 288,00	JPY	0,00
JP3465000002	TADANO	ACHLIG	3 945,00	43 431,00	JPY	0,00
JP3465000002	TADANO	ACHLIG	2 800,00	30 825,00	JPY	0,00
JP3465000002	TADANO	ACHLIG	20 130,00	221 612,00	JPY	0,00
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT	ACHLIG	39 236,00	99 681,00	JPY	0,00
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT	ACHLIG	55 081,00	139 936,00	JPY	0,00
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT	ACHLIG	43 770,00	111 200,00	JPY	0,00
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT	ACHLIG	1 573,00	3 996,00	JPY	0,00
JP3449020001	TAIHEIYO CEMENT	ACHLIG	278 340,00	707 137,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3443600006	TAISEI CORP	ACHLIG	242 282,00	1 641 412,00	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	ACHLIG	47 789,00	323 761,00	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	ACHLIG	33 957,00	230 052,00	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	ACHLIG	38 571,00	261 311,00	JPY	0,00
JP3443600006	TAISEI CORP	ACHLIG	1 401,00	9 491,00	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	ACHLIG	2 060,00	87 226,00	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	ACHLIG	1 460,00	61 820,00	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	ACHLIG	10 483,00	443 876,00	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	ACHLIG	1 636,00	69 272,00	JPY	0,00
JP3442850008	TAISHO PHARM	ACHLIG	61,00	2 583,00	JPY	0,00
JP3711600001	TAIYO NIPPON SAN SO	ACHLIG	4 664,00	35 547,00	JPY	0,00
JP3711600001	TAIYO NIPPON SAN SO	ACHLIG	195,00	1 486,00	JPY	0,00
JP3711600001	TAIYO NIPPON SAN SO	ACHLIG	5 331,00	40 631,00	JPY	0,00
JP3711600001	TAIYO NIPPON SAN SO	ACHLIG	33 691,00	256 781,00	JPY	0,00
JP3711600001	TAIYO NIPPON SAN SO	ACHLIG	6 619,00	50 448,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	ACHLIG	2 801,00	11 860,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	ACHLIG	2 528,00	10 704,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	ACHLIG	105,00	445,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	ACHLIG	3 513,00	14 875,00	JPY	0,00
JP3460800000	TAKARA LEBEN	ACHLIG	17 953,00	76 017,00	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	ACHLIG	1 989,00	10 106,00	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	ACHLIG	2 827,00	14 364,00	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	ACHLIG	72,00	366,00	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	ACHLIG	2 579,00	13 104,00	JPY	0,00
JP3456000003	TAKASHIMAYA CO LTD	ACHLIG	10 636,00	54 043,00	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMA CO LTD	ACHLIG	7 661,00	583 895,00	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMA CO LTD	ACHLIG	2 614,00	199 230,00	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMA CO LTD	ACHLIG	6 894,00	525 437,00	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMA CO LTD	ACHLIG	26 771,00	2 040 392,00	JPY	0,00
JP3463000004	TAKEDA PHARMA CO LTD	ACHLIG	233,00	17 758,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	ACHLIG	5 974,00	75 886,00	JPY	0,00
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	ACHLIG	34 933,00	443 745,00	JPY	0,00
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	ACHLIG	3 096,00	39 328,00	JPY	0,00
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	ACHLIG	8 127,00	103 235,00	JPY	0,00
JP3539220008	T&D HOLDINGS INC	ACHLIG	329,00	4 179,00	JPY	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	ACHLIG	146,00	7 418,00	JPY	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	ACHLIG	3 464,00	176 009,00	JPY	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	ACHLIG	3 986,00	202 533,00	JPY	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	ACHLIG	4 984,00	253 242,00	JPY	0,00
JP3538800008	TDK CORPORATION	ACHLIG	25 120,00	1 276 372,00	JPY	0,00
JP3542400001	TEIKOKU PISTON RIN	ACHLIG	712,00	15 074,00	JPY	0,00
JP3542400001	TEIKOKU PISTON RIN	ACHLIG	969,00	20 515,00	JPY	0,00
JP3542400001	TEIKOKU PISTON RIN	ACHLIG	843,00	17 847,00	JPY	0,00
JP3542400001	TEIKOKU PISTON RIN	ACHLIG	30,00	635,00	JPY	0,00
JP3542400001	TEIKOKU PISTON RIN	ACHLIG	5 146,00	108 947,00	JPY	0,00
JP3547670004	TEMP HOLDINGS	ACHLIG	4 762,00	28 229,00	JPY	0,00
JP3547670004	TEMP HOLDINGS	ACHLIG	176,00	1 043,00	JPY	0,00
JP3547670004	TEMP HOLDINGS	ACHLIG	30 495,00	180 773,00	JPY	0,00
JP3547670004	TEMP HOLDINGS	ACHLIG	4 300,00	25 490,00	JPY	0,00
JP3547670004	TEMP HOLDINGS	ACHLIG	6 067,00	35 965,00	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	ACHLIG	10 045,00	170 132,00	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	ACHLIG	469,00	7 943,00	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	ACHLIG	63 895,00	1 082 190,00	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	ACHLIG	12 664,00	214 490,00	JPY	0,00
JP3546800008	TERUMO CORP	ACHLIG	8 927,00	151 197,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	ACHLIG	23,00	506,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	ACHLIG	682,00	15 016,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	ACHLIG	4 126,00	90 847,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	ACHLIG	849,00	18 693,00	JPY	0,00
JP3893700009	T-GAIA CORP	ACHLIG	620,00	13 651,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3539250005	THK CO LTD	ACHLIG	5 460,00	69 357,00	JPY	0,00
JP3539250005	THK CO LTD	ACHLIG	27 680,00	351 612,00	JPY	0,00
JP3539250005	THK CO LTD	ACHLIG	4 392,00	55 790,00	JPY	0,00
JP3539250005	THK CO LTD	ACHLIG	160,00	2 032,00	JPY	0,00
JP3539250005	THK CO LTD	ACHLIG	3 908,00	49 642,00	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	ACHLIG	1 288,00	3 272,00	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	ACHLIG	34 827,00	88 480,00	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	ACHLIG	222 789,00	566 007,00	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	ACHLIG	43 619,00	110 816,00	JPY	0,00
JP3597800006	TOBU RAILWAY	ACHLIG	31 477,00	79 969,00	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	ACHLIG	3 794,00	40 162,00	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	ACHLIG	989,00	10 469,00	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	ACHLIG	29,00	307,00	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	ACHLIG	1 098,00	11 623,00	JPY	0,00
JP3598600009	TOHO CO LTD	ACHLIG	836,00	8 850,00	JPY	0,00
JP3600200004	TOHO GAS	ACHLIG	21 000,00	88 919,00	JPY	0,00
JP3600200004	TOHO GAS	ACHLIG	105 000,00	444 596,00	JPY	0,00
JP3600200004	TOHO GAS	ACHLIG	17 000,00	71 982,00	JPY	0,00
JP3600200004	TOHO GAS	ACHLIG	15 000,00	63 514,00	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	ACHLIG	76,00	965,00	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	ACHLIG	2 074,00	26 346,00	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	ACHLIG	13 170,00	167 295,00	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	ACHLIG	2 652,00	33 688,00	JPY	0,00
JP3602600003	TOHO HOLDINGS	ACHLIG	1 828,00	23 221,00	JPY	0,00
JP3605400005	TOHOKU ELEC. POWER	ACHLIG	16 400,00	138 883,00	JPY	0,00
JP3605400005	TOHOKU ELEC. POWER	ACHLIG	104 200,00	882 418,00	JPY	0,00
JP3605400005	TOHOKU ELEC. POWER	ACHLIG	20 600,00	174 451,00	JPY	0,00
JP3605400005	TOHOKU ELEC. POWER	ACHLIG	14 500,00	122 793,00	JPY	0,00
JP3566600007	TOKAI RIKA	ACHLIG	70,00	1 778,00	JPY	0,00
JP3577600004	TOKAI TOKYO HLDGS	ACHLIG	984,00	10 000,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP357760004	TOKAI TOKYO HLDGS	ACHLIG	47 245,00	480 113,00	JPY	0,00
JP357760004	TOKAI TOKYO HLDGS	ACHLIG	7 403,00	75 231,00	JPY	0,00
JP357760004	TOKAI TOKYO HLDGS	ACHLIG	273,00	2 774,00	JPY	0,00
JP357760004	TOKAI TOKYO HLDGS	ACHLIG	35,00	356,00	JPY	0,00
JP391066004	TOKIO MARINE HLDGS	ACHLIG	182,00	10 404,00	JPY	0,00
JP391066004	TOKIO MARINE HLDGS	ACHLIG	5 824,00	332 914,00	JPY	0,00
JP391066004	TOKIO MARINE HLDGS	ACHLIG	24 000,00	1 371 897,00	JPY	0,00
JP391066004	TOKIO MARINE HLDGS	ACHLIG	6 381,00	364 753,00	JPY	0,00
JP391066004	TOKIO MARINE HLDGS	ACHLIG	6 321,00	361 323,00	JPY	0,00
JP342495008	TOKYO CENTURY SHS	ACHLIG	9 618,00	382 815,00	JPY	0,00
JP342495008	TOKYO CENTURY SHS	ACHLIG	1 316,00	52 379,00	JPY	0,00
JP342495008	TOKYO CENTURY SHS	ACHLIG	1 870,00	74 430,00	JPY	0,00
JP342495008	TOKYO CENTURY SHS	ACHLIG	1 540,00	61 295,00	JPY	0,00
JP342495008	TOKYO CENTURY SHS	ACHLIG	56,00	2 229,00	JPY	0,00
JP357140005	TOKYO ELECTRON LTD	ACHLIG	216,00	16 280,00	JPY	0,00
JP357140005	TOKYO ELECTRON LTD	ACHLIG	4 824,00	363 583,00	JPY	0,00
JP357140005	TOKYO ELECTRON LTD	ACHLIG	6 731,00	507 313,00	JPY	0,00
JP357140005	TOKYO ELECTRON LTD	ACHLIG	34 198,00	2 577 491,00	JPY	0,00
JP357140005	TOKYO ELECTRON LTD	ACHLIG	5 331,00	401 796,00	JPY	0,00
JP357300001	TOKYO GAS CO LTD	ACHLIG	65 434,00	304 770,00	JPY	0,00
JP357300001	TOKYO GAS CO LTD	ACHLIG	465 072,00	2 166 154,00	JPY	0,00
JP357300001	TOKYO GAS CO LTD	ACHLIG	92 407,00	430 402,00	JPY	0,00
JP357300001	TOKYO GAS CO LTD	ACHLIG	73 398,00	341 864,00	JPY	0,00
JP357300001	TOKYO GAS CO LTD	ACHLIG	3 689,00	17 182,00	JPY	0,00
JP358440000	TOKYO TY FINL	ACHLIG	900,00	22 865,00	JPY	0,00
JP358440000	TOKYO TY FINL	ACHLIG	1 100,00	27 946,00	JPY	0,00
JP358440000	TOKYO TY FINL	ACHLIG	5 700,00	144 811,00	JPY	0,00
JP358440000	TOKYO TY FINL	ACHLIG	800,00	20 324,00	JPY	0,00
JP356741000	TOKYU CONSTRUCTION	ACHLIG	15 200,00	64 361,00	JPY	0,00
JP356741000	TOKYU CONSTRUCTION	ACHLIG	2 100,00	8 892,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	ACHLIG	3 000,00	12 703,00	JPY	0,00
JP3567410000	TOKYU CONSTRUCTION	ACHLIG	2 400,00	10 162,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	ACHLIG	37 799,00	144 045,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	ACHLIG	237 300,00	904 309,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	ACHLIG	46 848,00	178 530,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	ACHLIG	33 290,00	126 862,00	JPY	0,00
JP3574200006	TOKYU CORP	ACHLIG	1 372,00	5 228,00	JPY	0,00
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	ACHLIG	13 939,00	76 728,00	JPY	0,00
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	ACHLIG	19 700,00	108 439,00	JPY	0,00
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	ACHLIG	99 536,00	547 898,00	JPY	0,00
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	ACHLIG	475,00	2 615,00	JPY	0,00
JP3569200003	TOKYU FUDOSAN	ACHLIG	15 650,00	86 146,00	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	ACHLIG	81,00	549,00	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	ACHLIG	2 187,00	14 816,00	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	ACHLIG	1 984,00	13 441,00	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	ACHLIG	2 749,00	18 624,00	JPY	0,00
JP3630400004	TOPCON	ACHLIG	13 999,00	94 840,00	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES I	ACHLIG	2 832,00	16 788,00	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES I	ACHLIG	1 001,00	5 934,00	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES I	ACHLIG	42 611,00	252 596,00	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES I	ACHLIG	4 001,00	23 718,00	JPY	0,00
JP3621000003	TORAY INDUSTRIES I	ACHLIG	14 751,00	87 443,00	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	ACHLIG	681,00	4 325,00	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	ACHLIG	18 468,00	117 297,00	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	ACHLIG	16 878,00	107 199,00	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	ACHLIG	23 020,00	146 209,00	JPY	0,00
JP3595200001	TOSOH CORP	ACHLIG	117 953,00	749 164,00	JPY	0,00
JP3596200000	TOTO LTD	ACHLIG	186,00	5 355,00	JPY	0,00
JP3596200000	TOTO LTD	ACHLIG	5 055,00	145 548,00	JPY	0,00
JP3596200000	TOTO LTD	ACHLIG	32 124,00	924 943,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3596200000	TOTO LTD	ACHLIG	6 347,00	182 749,00	JPY	0,00
JP3596200000	TOTO LTD	ACHLIG	4 488,00	129 223,00	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA	ACHLIG	4 537,00	115 265,00	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA	ACHLIG	23 016,00	584 733,00	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA	ACHLIG	133,00	3 379,00	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA	ACHLIG	3 646,00	92 628,00	JPY	0,00
JP3613000003	TOYO SUISAN KAISHA	ACHLIG	3 168,00	80 485,00	JPY	0,00
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	ACHLIG	88,00	1 863,00	JPY	0,00
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	ACHLIG	2 365,00	50 070,00	JPY	0,00
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	ACHLIG	15 183,00	321 443,00	JPY	0,00
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	ACHLIG	2 976,00	63 006,00	JPY	0,00
JP3634200004	TOYODA GOSEI CO LTD	ACHLIG	2 088,00	44 206,00	JPY	0,00
JP3635400009	TOYOTA BOSHOKU CP	ACHLIG	84,00	1 280,00	JPY	0,00
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES	ACHLIG	5 332,00	270 924,00	JPY	0,00
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES	ACHLIG	7 498,00	380 981,00	JPY	0,00
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES	ACHLIG	5 978,00	303 748,00	JPY	0,00
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES	ACHLIG	220,00	11 178,00	JPY	0,00
JP3634600005	TOYOTA INDUSTRIES	ACHLIG	37 972,00	1 929 395,00	JPY	0,00
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	ACHLIG	24 362,00	1 547 322,00	JPY	0,00
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	ACHLIG	34 632,00	2 199 608,00	JPY	0,00
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	ACHLIG	174 818,00	11 103 347,00	JPY	0,01
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	ACHLIG	27 449,00	1 743 389,00	JPY	0,00
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	ACHLIG	970,00	61 608,00	JPY	0,00
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	ACHLIG	64,00	1 680,00	JPY	0,00
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	ACHLIG	130,00	3 413,00	JPY	0,00
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	ACHLIG	758,00	19 899,00	JPY	0,00
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	ACHLIG	16 343,00	429 042,00	JPY	0,00
JP3635000007	TOYOTA TSUSHO CORP	ACHLIG	1 749,00	45 915,00	JPY	0,00
JP3539230007	TS TECH	ACHLIG	56,00	1 660,00	JPY	0,00
JP3539230007	TS TECH	ACHLIG	1 540,00	45 645,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3539230007	TS TECH	ACHLIG	9 718,00	288 039,00	JPY	0,00
JP3539230007	TS TECH	ACHLIG	1 870,00	55 426,00	JPY	0,00
JP3539230007	TS TECH	ACHLIG	1 316,00	39 006,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN	ACHLIG	145,00	1 351,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN	ACHLIG	4 053,00	37 755,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN	ACHLIG	24 593,00	229 092,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN	ACHLIG	4 769,00	44 425,00	JPY	0,00
JP3535400000	TSUBAKIMOTO CHAIN	ACHLIG	3 440,00	32 045,00	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	ACHLIG	79,00	2 141,00	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	ACHLIG	2 121,00	57 477,00	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	ACHLIG	13 745,00	372 479,00	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	ACHLIG	2 719,00	73 683,00	JPY	0,00
JP3535800001	TSUMURA & CO	ACHLIG	1 936,00	52 464,00	JPY	0,00
JP3952550006	UNIPRES	ACHLIG	50,00	741,00	JPY	0,00
JP3949400000	UNITED ARROWS	ACHLIG	5 848,00	99 048,00	JPY	0,00
JP3949400000	UNITED ARROWS	ACHLIG	1 151,00	19 494,00	JPY	0,00
JP3949400000	UNITED ARROWS	ACHLIG	923,00	15 633,00	JPY	0,00
JP3949400000	UNITED ARROWS	ACHLIG	844,00	14 295,00	JPY	0,00
JP3949400000	UNITED ARROWS	ACHLIG	34,00	576,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	ACHLIG	3 124,00	7 937,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	ACHLIG	4 073,00	10 348,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	ACHLIG	3 732,00	9 481,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	ACHLIG	108,00	274,00	JPY	0,00
JP3946700006	USEN	ACHLIG	16 163,00	41 063,00	JPY	0,00
JP3944130008	USS	ACHLIG	10 422,00	204 760,00	JPY	0,00
JP3944130008	USS	ACHLIG	52 710,00	1 035 589,00	JPY	0,00
JP3944130008	USS	ACHLIG	8 329,00	163 639,00	JPY	0,00
JP3944130008	USS	ACHLIG	204,00	4 008,00	JPY	0,00
JP3944130008	USS	ACHLIG	7 335,00	144 110,00	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	ACHLIG	1 780,00	28 640,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	ACHLIG	8 854,00	142 462,00	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	ACHLIG	1 343,00	21 609,00	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	ACHLIG	51,00	821,00	JPY	0,00
JP3778400006	VALOR HOLDINGS SHS	ACHLIG	1 272,00	20 467,00	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	ACHLIG	3 650,00	24 728,00	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	ACHLIG	18 572,00	125 822,00	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	ACHLIG	2 883,00	19 532,00	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	ACHLIG	107,00	725,00	JPY	0,00
JP3854700006	VT HOLDINGS	ACHLIG	2 588,00	17 533,00	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	332,00	19 681,00	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	6 302,00	373 579,00	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	5 615,00	332 854,00	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	7 937,00	470 501,00	JPY	0,00
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY	ACHLIG	40 114,00	2 377 938,00	JPY	0,00
JP3933800009	YAHOO JAPAN	ACHLIG	604,00	4 532,00	JPY	0,00
JP3933800009	YAHOO JAPAN	ACHLIG	1 652,00	12 395,00	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	ACHLIG	3 540,00	47 966,00	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	ACHLIG	145,00	1 965,00	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	ACHLIG	4 969,00	67 328,00	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	ACHLIG	25 093,00	340 000,00	JPY	0,00
JP3931600005	YAKULT HONSHA	ACHLIG	3 953,00	53 562,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIA	ACHLIG	2 254,00	19 088,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIA	ACHLIG	3 916,00	33 163,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIA	ACHLIG	7 001,00	59 288,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIA	ACHLIG	136,00	1 152,00	JPY	0,00
JP3935300008	YAMAGUCHI FINANCIA	ACHLIG	2 974,00	25 185,00	JPY	0,00
JP3942600002	YAMAHA CORP	ACHLIG	30 622,00	674 238,00	JPY	0,00
JP3942600002	YAMAHA CORP	ACHLIG	4 795,00	105 577,00	JPY	0,00
JP3942600002	YAMAHA CORP	ACHLIG	4 324,00	95 206,00	JPY	0,00
JP3942600002	YAMAHA CORP	ACHLIG	177,00	3 897,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
JP3942600002	YAMAHA CORP	ACHLIG	6 082,00	133 914,00	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	ACHLIG	545,00	6 000,00	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	ACHLIG	11 719,00	129 015,00	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	ACHLIG	74 565,00	820 890,00	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	ACHLIG	14 716,00	162 009,00	JPY	0,00
JP3940000007	YAMATO HOLDINGS	ACHLIG	10 455,00	115 100,00	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	ACHLIG	628,00	11 966,00	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	ACHLIG	916,00	17 454,00	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	ACHLIG	4 700,00	89 554,00	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	ACHLIG	27,00	514,00	JPY	0,00
JP3930200005	YAOKO CO LTD	ACHLIG	729,00	13 890,00	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	ACHLIG	11 402,00	96 558,00	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	ACHLIG	8 543,00	72 346,00	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	ACHLIG	198,00	1 677,00	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	ACHLIG	51 790,00	438 584,00	JPY	0,00
JP3932000007	YASKAWA ELECTRIC	ACHLIG	10 267,00	86 946,00	JPY	0,00
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC	ACHLIG	241,00	2 551,00	JPY	0,00
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC	ACHLIG	6 578,00	69 632,00	JPY	0,00
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC	ACHLIG	5 791,00	61 301,00	JPY	0,00
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC	ACHLIG	8 209,00	86 897,00	JPY	0,00
JP3955000009	YOKOGAWA ELECTRIC	ACHLIG	41 781,00	442 278,00	JPY	0,00
JP3725400000	ZEON CORP	ACHLIG	219,00	1 484,00	JPY	0,00
Total Action				471 921 730,00		0,54
Total Coupons				471 921 730,00		0,54
JP3725400000	ZEON CORP	ACHLIG	6 162,00	41 746,00	JPY	0,00
JP3725400000	ZEON CORP	ACHLIG	4 720,00	31 977,00	JPY	0,00
JP3725400000	ZEON CORP	ACHLIG	7 190,00	48 711,00	JPY	0,00
JP3725400000	ZEON CORP	ACHLIG	36 709,00	248 696,00	JPY	0,00
Change a terme						
	OACT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	1 338 754,00	JPY	0,00

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-3 281 725,00	CHF	-0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-1 364 985,00	CHF	-0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	3 222 739,00	JPY	0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	4 129 221,00	JPY	0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-6 327 213,00	CHF	-0,01
	OACT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	6 222 780,00	JPY	0,01
	OACT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-388 030,00	CHF	-0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	243 204,00	JPY	0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	381 417,00	JPY	0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-891 595,00	CHF	-0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	882 586,00	JPY	0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-4 175 425,00	CHF	-0,00
	OACT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-245 120,00	CHF	-0,00
	OACT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	10 561 844,00	JPY	0,01
	OACT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-10 665 667,00	EUR	-0,01
	OACT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	21 825 549,00	JPY	0,02
	OACT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-21 822 079,00	EUR	-0,02
	OACT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-6 611 271,00	EUR	-0,01
	OACT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	108 675 054,00	JPY	0,12
	OACT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	29 744 743,00	JPY	0,03
	OACT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-147 404 387,00	EUR	-0,17
	OACT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	99 741 966,00	JPY	0,11
	OACT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-30 357 577,00	EUR	-0,03
	OACT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	6 582 153,00	JPY	0,01
	OACT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	145 670 942,00	JPY	0,17
	OACT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-100 305 965,00	EUR	-0,11
	OACT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-110 097 900,00	EUR	-0,13
	OACT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-18 862 901,00	GBP	-0,02
	OACT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	18 610 323,00	JPY	0,02
	OACT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-329 191 273,00	GBP	-0,38

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	337 409 671,00	JPY	0,38
	OACT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-126 665 685,00	GBP	-0,14
	OACT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	4 069 000,00	JPY	0,00
	OACT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	185 304 654,00	JPY	0,21
	OACT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-13 673 395,00	GBP	-0,02
	OACT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	26 136 384,00	JPY	0,03
	OACT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-26 124 723,00	GBP	-0,03
	OACT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-4 082 216,00	GBP	-0,00
	OACT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-180 798 739,00	GBP	-0,21
	OACT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	13 434 108,00	JPY	0,02
	OACT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	125 112 548,00	JPY	0,14
	OACT 161102 JPY/GBP CG	VERSE	0,00	-5 997 822 305,00	GBP	-6,84
	OACT 161102 JPY/GBP CG	RECU	0,00	5 952 687 559,00	JPY	6,79
	OACT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-18 834 893,00	USD	-0,02
	OACT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	18 465 786,00	JPY	0,02
	OACT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-5 906 305,00	USD	-0,01
	OACT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	5 901 967,00	JPY	0,01
	OACT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-26 395 184,00	USD	-0,03
	OACT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	26 067 683,00	JPY	0,03
	OACT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-172 801 524,00	USD	-0,20
	OACT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	166 174 973,00	JPY	0,19
	OACT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-135 602 281,00	USD	-0,15
	OACT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	130 502 551,00	JPY	0,15
	OACT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-9 543 285,00	USD	-0,01
	OACT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	9 387 257,00	JPY	0,01
	OACT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	88 662 828,00	JPY	0,10
	OACT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-89 600 256,00	USD	-0,10
	OACT 161102 JPY/USD CU	VERSE	0,00	-42 527 473,00	USD	-0,05
	OACT 161102 JPY/USD CU	RECU	0,00	42 079 436,00	JPY	0,05
	OACT 161202 JPY/GBP	VERSE	0,00	-146 610 020,00	GBP	-0,17

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OACT 161202 JPY/GBP	RECU	0,00	146 566 623,00	JPY	0,17
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	1 210 137,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-1 203 089,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	4 316 017,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-3 064 470,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	3 099 402,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-1 093 923,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	1 107 571,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-906 901,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	916 837,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-3 208 776,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	3 213 297,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-2 034 555,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	2 056 357,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-1 738 123,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	1 759 704,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-2 800 837,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	2 835 987,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-2 164 734,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	2 166 663,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-2 416 634,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	2 455 009,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-2 302 549,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	2 306 943,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-421 296 163,00	JPY	-0,48
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	428 365 915,00	CHF	0,49
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-1 546 849,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	RECU	0,00	1 562 171,00	CHF	0,00
	OVCT 161102 JPY/CHF	VERSE	0,00	-4 259 682,00	JPY	-0,00
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	99 515 604,00	EUR	0,11

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-6 732 655,00	JPY	-0,01
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	6 844 531,00	EUR	0,01
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-27 188 068,00	JPY	-0,03
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	27 457 627,00	EUR	0,03
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-72 123 259,00	JPY	-0,08
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	72 113 722,00	EUR	0,08
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-49 107 987,00	JPY	-0,06
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	48 765 286,00	EUR	0,06
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-52 654 399,00	JPY	-0,06
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	52 280 953,00	EUR	0,06
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-37 185 135,00	JPY	-0,04
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	37 570 340,00	EUR	0,04
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-70 749 741,00	JPY	-0,08
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	71 715 883,00	EUR	0,08
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-22 158 895,00	JPY	-0,03
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	22 491 425,00	EUR	0,03
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-52 214 655,00	JPY	-0,06
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	52 748 993,00	EUR	0,06
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-9 552 549 406,00	JPY	-10,89
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	9 666 145 081,00	EUR	11,02
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-44 562 412,00	JPY	-0,05
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	44 889 140,00	EUR	0,05
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-30 989 522,00	JPY	-0,04
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	31 080 784,00	EUR	0,04
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-39 176 041,00	JPY	-0,04
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	39 378 855,00	EUR	0,04
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-98 194 287,00	JPY	-0,11
	OVCT 161102 JPY/EUR	RECU	0,00	62 529 784,00	EUR	0,07
	OVCT 161102 JPY/EUR	VERSE	0,00	-62 319 255,00	JPY	-0,07
	OVCT 161102 JPY/EUR CD	RECU	0,00	114 982 905,00	EUR	0,13

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 161102 JPY/EUR CD	VERSE	0,00	-113 819 142,00	JPY	-0,13
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	76 621 641,00	GBP	0,09
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-123 102 967,00	JPY	-0,14
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-78 319 333,00	JPY	-0,09
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	124 046 079,00	GBP	0,14
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-7 386 462,00	JPY	-0,01
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	7 467 922,00	GBP	0,01
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-35 181 780,00	JPY	-0,04
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	35 295 783,00	GBP	0,04
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-12 304 392 264,00	JPY	-14,03
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	12 007 721 507,00	GBP	13,69
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-46 600 078,00	JPY	-0,05
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	46 703 755,00	GBP	0,05
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-49 166 246,00	JPY	-0,06
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	49 814 215,00	GBP	0,06
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-61 267 520,00	JPY	-0,07
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	59 828 665,00	GBP	0,07
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-64 993 570,00	JPY	-0,07
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	63 237 969,00	GBP	0,07
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-23 562 522,00	JPY	-0,03
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	23 644 968,00	GBP	0,03
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-45 532 574,00	JPY	-0,05
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	46 025 727,00	GBP	0,05
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-14 379 901,00	JPY	-0,02
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	14 490 695,00	GBP	0,02
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-66 087 014,00	JPY	-0,08
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	65 037 332,00	GBP	0,07
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-55 929 696,00	JPY	-0,06
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	56 745 586,00	GBP	0,06
	OVCT 161102 JPY/GBP	VERSE	0,00	-38 143 401,00	JPY	-0,04

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 161102 JPY/GBP	RECU	0,00	38 463 068,00	GBP	0,04
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	25 052 115,00	USD	0,03
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	57 785 045,00	USD	0,07
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-32 785 536,00	JPY	-0,04
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	33 006 307,00	USD	0,04
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-5 376 325,00	JPY	-0,01
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	5 470 318,00	USD	0,01
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-62 885 992,00	JPY	-0,07
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	63 169 483,00	USD	0,07
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-19 320 901,00	JPY	-0,02
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	19 466 564,00	USD	0,02
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-34 782 880,00	JPY	-0,04
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	35 277 969,00	USD	0,04
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-43 174 062,00	JPY	-0,05
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	43 691 274,00	USD	0,05
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-46 702 630,00	JPY	-0,05
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	48 344 102,00	USD	0,06
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-8 651 544 834,00	JPY	-9,86
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	8 988 966 459,00	USD	10,25
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-39 476 213,00	JPY	-0,04
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	39 892 469,00	USD	0,05
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-86 883 514,00	JPY	-0,10
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	87 790 767,00	USD	0,10
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-63 562 437,00	JPY	-0,07
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	63 354 130,00	USD	0,07
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-27 906 833,00	JPY	-0,03
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	28 114 702,00	USD	0,03
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-44 963 854,00	JPY	-0,05
	OVCT 161102 JPY/USD	RECU	0,00	45 680 005,00	USD	0,05
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-56 509 113,00	JPY	-0,06

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	OVCT 161102 JPY/USD	VERSE	0,00	-24 773 735,00	JPY	-0,03
	OVCT 161202 JPY/CHF	VERSE	0,00	-433 369 636,00	JPY	-0,49
	OVCT 161202 JPY/CHF	RECU	0,00	433 340 114,00	CHF	0,49
	OVCT 161202 JPY/CHF	RECU	0,00	322 365,00	CHF	0,00
	OVCT 161202 JPY/CHF	VERSE	0,00	-322 390,00	JPY	-0,00
	OVCT 161202 JPY/CHF	VERSE	0,00	-7 046 147,00	JPY	-0,01
	OVCT 161202 JPY/CHF	RECU	0,00	7 059 827,00	CHF	0,01
	OVCT 161202 JPY/EUR	VERSE	0,00	-7 150 457,00	JPY	-0,01
	OVCT 161202 JPY/EUR	RECU	0,00	7 149 453,00	EUR	0,01
	OVCT 161202 JPY/EUR	VERSE	0,00	-116 543 130,00	JPY	-0,13
	OVCT 161202 JPY/EUR	RECU	0,00	9 905 740 588,00	EUR	11,29
	OVCT 161202 JPY/EUR	VERSE	0,00	-9 906 243 745,00	JPY	-11,29
	OVCT 161202 JPY/EUR	RECU	0,00	116 627 337,00	EUR	0,13
	OVCT 161202 JPY/GBP	RECU	0,00	4 678 083,00	GBP	0,01
	OVCT 161202 JPY/GBP	RECU	0,00	6 353 649 076,00	GBP	7,24
	OVCT 161202 JPY/GBP	VERSE	0,00	-6 353 302 925,00	JPY	-7,24
	OVCT 161202 JPY/GBP	VERSE	0,00	-4 678 527,00	JPY	-0,01
	OVCT 161202 JPY/USD	RECU	0,00	8 761 554 263,00	USD	9,99
	OVCT 161202 JPY/USD	VERSE	0,00	-331 183 213,00	JPY	-0,38
	OVCT 161202 JPY/USD	VERSE	0,00	-8 761 139 885,00	JPY	-9,99
	OVCT 161202 JPY/USD	VERSE	0,00	-6 768 187,00	JPY	-0,01
	OVCT 161202 JPY/USD	RECU	0,00	6 770 811,00	USD	0,01
	OVCT 161202 JPY/USD	RECU	0,00	331 444 682,00	USD	0,38
Total				119 036 476,00		0,14
Total Change a terme				119 036 476,00		0,14
Total LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)				87 726 419 154,00		100,00

ANNEXE AU RAPPORT
destinée aux souscripteurs suisses

Cette annexe rend le rapport annuel conforme aux exigences de la FINMA pour la commercialisation en Suisse. **Elle n'est pas certifiée par les commissaires aux comptes.**

Pays d'origine du Compartiment

France.

Représentant du Compartiment suisse

Société Générale, Paris, succursale de Zürich, a été autorisée par la FINMA en tant que représentant en Suisse du Compartiment et assume également le service de paiement. Le prospectus, les statuts, les rapports annuel et semi-annuel du Compartiment, les KIIDs, ainsi que la liste des achats et des ventes effectués par le Compartiment pendant l'exercice, peuvent être obtenus, sur simple demande et gratuitement, au siège du représentant en Suisse, Société Générale, Paris, succursale de Zürich, Talacker 50, P. O. Box 1928, 8021 Zürich.

Calcul du Total Expense Ratio

Clôture annuelle du placement collectif : 31-oct.

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/10/15 au 31/10/16 : 90 536 750 115,00

Commission de gestion de la direction du fonds :

part DAILY HEDGED C-CHF	0,25	% TTC
part DAILY HEDGED C-EUR	0,25	% TTC
Part C-EUR	0,25	% TTC
Part DAILY HEDGED C-GBP	0,25	% TTC
Part DAILY HEDGED C-USD	0,25	% TTC

part DAILY HEDGED C-CHF

Commission de gestion de la direction de la part : 0,25 % TTC

Fortune moyenne de la part pour la période (du 31/10/15 au 31/10/16) : 350 967 240,00

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	157 862,00	447 362,00	879 326,00
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	157 862,00	447 362,00	879 326,00

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(879326.00/350967240.00)*100$$

0,25 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

part DAILY HEDGED C-EUR

Commission de gestion de la direction de la part: 0,25 % TTC

Fortune moyenne de la part pour la période (du 31/10/15 au 31/10/16) : 12 016 129 166,00

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel	Rapport semestriel	Rapport annuel
	30/10/2015	29/04/2016	31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	5 969 541,00	17 304 772,00	30 103 411,00
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	5 969 541,00	17 304 772,00	30 103 411,00

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(30103411.00/12016129166.00)*100$$

0,25 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Part C-EUR

Commission de gestion de la direction de la part: 0,25 % TTC

Fortune moyenne de la part pour la période (du 31/10/15 au 31/10/16) : 57 372 922 809,00

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	24 663 559,00	73 230 348,00	143 707 538,00
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	24 663 559,00	73 230 348,00	143 707 538,00

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(143707538,00/57372922809,00)*100$$

0,25 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Part DAILY HEDGED C-GBP

Commission de gestion de la direction de la part: 0,25 % TTC

Fortune moyenne de la part pour la période (du 31/10/15 au 31/10/16) : 10 355 318 569,00

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport semestriel 29/04/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	2 979 582,00	11 226 202,00	25 939 941,00
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	2 979 582,00	11 226 202,00	25 939 941,00

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(25939941.00/10355318569.00)*100$$

0,25 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Part DAILY HEDGED C-USD

Commission de gestion de la direction de la part: 0,25 % TTC

Fortune moyenne de la part pour la période (du 31/10/15 au 31/10/16) : 10 441 412 331,00

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport annuel 30/10/2015	Rapport semestriel 29/01/2016	Rapport annuel 31/10/2016
Commission de gestion de la direction du fonds	4 790 346,00	14 153 616,00	26 169 565,00
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	4 790 346,00	14 153 616,00	26 169 565,00

Calcul du TER pour 12 mois, du 31/10/15 au 31/10/16 :

TER y compris commission de performance

$$(26169565.00/10441412331.00)*100$$

0,25 %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

- %

LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Performance du Compartiment

Les performances des parts du Compartiment calculées conformément aux principes de la Swiss Fund Association sont détaillées ci-dessous :

	Performance annuelle du 30/10/2015 au 31/10/2016	Performance annuelle du 31/10/2014 au 30/10/2015	Performance depuis l'origine au 31/10/2014
LYXOR JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF (DR)			
Part C-EUR	+5.05%	+22.72%	+1.68%
Part Daily Hedged C-CHF (*)	-11.49%	-7.27%	-
Part Daily Hedged C-EUR (*)	-10.60%	+13.29%	-
Part Daily Hedged C-GBP (*)	-10.41%	+9.81%	-
Part Daily Hedged C-USD (*)	-10.49%	+9.71%	-
JPX-NIKKEI NTR Index (JPY)			
Part C-EUR	-9.10%	+16.87%	+2.24%
Part Daily Hedged C-CHF	-9.10%	+16.87%	-
Part Daily Hedged C-EUR	-9.10%	+16.87%	-
Part Daily Hedged C-GBP	-9.10%	+16.87%	-
Part Daily Hedged C-USD	-9.10%	+16.87%	-

(*) Les parts Daily Hedged ont été lancées aux dates suivantes :

- Part Daily Hedged C-CHF le 21/07/2015
- Part Daily Hedged C-EUR le 09/01/2015
- Part Daily Hedged C-GBP le 30/01/2015
- Part Daily Hedged C-USD le 30/01/2015

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les performances présentées ici ne tiennent pas compte des commissions et coûts induits par la souscription ou le rachat de part du Compartiment.

LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3Y (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3Y (DR) est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF iBoxx Germany 1-3Y (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro.

L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice Markit Iboxx EUR Germany 1-3 Mid Price TCA (l'« Indicateur de Référence »), libellé en EUR, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« tracking error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif de la performance des obligations émises par la République d'Allemagne, dont la maturité résiduelle est comprise entre 1 et 3 ans.

Le niveau anticipé d'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.08%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence Markit Iboxx EUR Germany 1-3 Mid Price TCA est libellé en Euro.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par le volume, permettant une exposition aux obligations émises par la République d'Allemagne, dont la maturité résiduelle est comprise entre 1 et 3 ans.

L'Indicateur de Référence est calculé par Markit iBoxx Limited.

L'Indicateur de Référence comprend des obligations émises par la République d'Allemagne ayant des maturités résiduelles comprises entre 1 an et 3 ans. Le poids de chaque composant est défini selon la valeur de marché de l'obligation. L'éligibilité de chaque obligation est déterminée selon les critères suivants :

Les obligations admissibles sont les suivantes:

- Obligations à taux fixe ;
- Emises par la République d'Allemagne ;
- Ayant une taille minimale d'émission de 2 Milliard d'Euros.

La convention de règlement pour les indices Markit est de T+0 jours. Le calcul de l'indice se base sur des prix milieu de fourchette (moyenne des prix à l'offre et à la demande). Les nouvelles obligations incluses dans l'Indicateur de Référence le sont à leur prix milieu de fourchette.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence :

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée chaque mois.

La méthodologie complète est disponible à www.markit.com/indices.

Publication de l'indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: .IBXXABXD

Via Bloomberg: IBXXABXD

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.markit.com/indices

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base mensuelle.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet de Markit iBoxx Limited: www.markit.com/indices

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplication directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplication directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplication par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplication directe retenue (réplication intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplication) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même Etat émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 1 et 3
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : 100% de l'actif net Autres : de 0% de l'actif net

Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré. En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Lorsque le Compartiment a recours à des cessions temporaires de titres, le Compartiment doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue autre qu'en espèces doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les liquidités, les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (a) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (b) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (c) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (d) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou

Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risques liés à l'absence de réplique parfaite

La réplique de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT.

En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Compartiment pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations de la République d'Allemagne.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 29 octobre 2014.*
- *Date de création du compartiment : 19 novembre 2014.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3Y (DR) évolue de -0.01%* sur l'exercice et s'établit à 100.3722 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 0.37% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Germany 1-3 M, libellé en Euro (EUR), est un indice pondéré par le volume, permettant une exposition aux obligations émises par la République d'Allemagne, dont la maturité résiduelle est comprise entre 1 et 3 ans.

Cet indice observe une évolution de 0.06% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance Markit iBoxx EUR Germany 1-3 M, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituant des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Markit iBoxx EUR Germany 1-3 M, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 2 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0299% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.08% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement *(non auditée par le commissaire aux comptes)*

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	103 887 746,58	142 739 989,24
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	103 887 746,58	142 739 989,24
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	6 615 183,28	12 290 010,53
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 615 183,28	12 290 010,53
Comptes financiers	128 260,84	175 102,24
Liquidités	128 260,84	175 102,24
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	110 631 190,70	155 205 102,01

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	103 724 738,71	173 562 058,11
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 358 892,42	-33 621 986,68
• Résultat de l'exercice	1 519 384,47	2 803 180,56
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	103 885 230,76	142 743 251,99
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	6 745 959,94	12 461 850,02
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	6 745 959,94	12 461 850,02
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	110 631 190,70	155 205 102,01

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 336 656,90	2 594 772,95
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 336 656,90	2 594 772,95
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 336 656,90	2 594 772,95
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-89 503,53	-452,16
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	2 247 153,37	2 594 320,79
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-727 768,90	208 859,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 519 384,47	2 803 180,56

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe d'Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

L'indice Markit Iboxx EUR Germany 1-3 Mid Price TCA (l'« Indice ») mentionné dans ce prospectus est la propriété de Markit Indices Limited (le « Sponsor de l'Indice ») et il est utilisé sous licence pour le Compartiment Lyxor UCITS ETF iBoxx Germany 1-3Y. Lyxor International Asset Management reconnaît et accepte que le Compartiment n'est pas parrainé, approuvé ni promu par le Sponsor de l'Indice. Le Sponsor de l'Indice ne prend aucun engagement, quel qu'il soit, tant explicitement qu'implicitement, et par la présente décline explicitement toutes garanties (incluant, sans se limiter à, celle de valeur commerciale ou adaptabilité pour toute utilité ou utilisation précise), vis-à-vis de l'Indice ou toutes données incluses dans, ou liées à l'Indice, et en particulier décline toute garantie vis-à-vis de la qualité, de la précision et/ou l'exhaustivité de l'Indice ou des données incluses dans l'indice, ou les résultats obtenus lors de l'utilisation de l'Indice et/ou la composition de l'Indice à une date ou un instant donné, et/ou la solvabilité d'une quelconque entité ou tout événement de crédit ou similaire (quelle qu'en soit la définition) vis-à-vis d'une obligation, dans l'Indice à une date ou tout autre instant donné.

La responsabilité du sponsor de l'Indice envers l'une des parties ou de toute autre personne, ne saurait être engagée (en raison d'une négligence ou de toute autre motif) au titre d'une erreur dans l'Indice, et le Sponsor de l'Indice n'est pas tenu de communiquer une telle erreur aux autres parties ou à toute autre personne.

Le Sponsor de l'Indice n'émet aucune recommandation, quelle qu'elle soit, tant explicitement qu'implicitement, d'achat ou de vente sur le Compartiment, ni n'émet d'avis sur la capacité de l'Indice à répliquer la performance des marchés considérés, ou sur l'Indice ou toute transaction ou produit qui s'y rapporte, ou sur les risques y attendant. Le Sponsor de l'Indice n'est aucun cas tenu de prendre en considérations les besoins d'une tierce partie lors de la détermination, la modification de la composition ou le calcul de l'Indice. Aucune tierce partie, ni le Sponsor de l'Indice, ne seront tenus responsables envers aucune autre tierce partie pour tout acte ou commission du Sponsor de l'Indice en relation avec la détermination, l'ajustement, le calcul ou le maintien de l'Indice.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	142 743 251,99	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	148 701 613,00	271 118 370,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-187 689 344,50	-128 701 053,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 914 157,42	1 146 821,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 455 115,84	-3 793 276,98
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-576 484,68	378 070,29
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-198 414,39	378 070,29
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	378 070,29	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 247 153,37	2 594 320,79
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	103 885 230,76	142 743 251,99

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	103 887 746,58	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	103 887 746,58	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	128 260,84
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	103 887 746,58	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	128 260,84	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		6 615 183,28
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes règlements différés		6 615 183,28
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		6 745 959,94
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		6 736 515,65
Frais provisionnés		9 444,29
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	1 480 000	148 701 613,00	1 867 000	187 689 344,50
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,06
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 519 384,47	2 803 180,56
Total	<u>1 519 384,47</u>	<u>2 803 180,56</u>
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 519 384,47	2 803 180,56
Total	<u>1 519 384,47</u>	<u>2 803 180,56</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 358 892,42	-33 621 986,68
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-1 358 892,42	-33 621 986,68
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-1 358 892,42	-33 621 986,68
Total	-1 358 892,42	-33 621 986,68
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Actif net	103 885 230,76	142 743 251,99	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	1 035 000	1 422 000	-	-	-
Valeur liquidative	100,3722	100,382	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,15	-21,67	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 19 novembre 2014.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
DE0001141679	ALLEMAGNE 1% 12/10/2018	PROPRE	6 952 150,00	7 178 201,54	EUR	6,91
DE0001141661	BUND 0.25% 13/04/18	PROPRE	6 952 150,00	7 051 382,98	EUR	6,79
DE0001141653	BUNDESUBL 0.5% 23/02/2018	PROPRE	6 952 150,00	7 081 897,87	EUR	6,82
DE0001141687	BUNDESUBLIGATION 1% 22/02/2019	PROPRE	6 543 200,00	6 836 792,67	EUR	6,58
DE0001135374	BUNDESREPUB DEUTSCHLAND 3.75% 04/01/2019	PROPRE	9 814 800,00	11 064 900,10	EUR	10,65
DE0001104651	BUNDESSCHATZANW 0% 14/09/2018	PROPRE	5 316 350,00	5 379 038,80	EUR	5,18
DE0001104644	BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0% 15/06/2018	PROPRE	5 725 300,00	5 784 428,04	EUR	5,57
DE0001104636	BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0% 16/03/2018	PROPRE	5 316 350,00	5 363 718,68	EUR	5,16
DE0001104628	BUNDESSCHATZANWEISUNGEN 0.00% 15/12/2017	PROPRE	5 316 350,00	5 355 810,61	EUR	5,16
DE0001135382	GERMANY BUND 3.50% 04/07/2019	PROPRE	9 814 800,00	11 016 869,99	EUR	10,60
DE0001135341	GERMANY BUND 4.00% 04/01/2018	PROPRE	8 179 000,00	8 904 393,49	EUR	8,57
DE0001135358	GERMANY BUND 4.25% 04/07/2018	PROPRE	8 587 950,00	9 416 149,92	EUR	9,06
DE0001141703	GERMANY 0.25% 11/10/19	PROPRE	6 543 200,00	6 711 250,21	EUR	6,46
DE0001141695	GERMANY 0.5 12/04/2019	PROPRE	6 543 200,00	6 742 911,68	EUR	6,49
Total Obligation				103 887 746,58		100,00
Total Valeurs mobilières				103 887 746,58		100,00
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-6 736 515,65	EUR	-6,48
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	128 260,84	EUR	0,12
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	6 615 183,28	EUR	6,37
Total BANQUE OU ATTENTE				6 928,47		0,01

LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3Y (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-9 444,29	EUR	-0,01
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-9 444,29		-0,01
<i>Total Liquidites</i>				-2 515,82		-0,00
Total LYXOR UCITS ETF IBOXX GERMANY 1-3Y (DR)				103 885 230,76		100,00

LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'actions D-EUR : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « Barclays Euro Corporate FRN 0-7Y Enhanced Duration index » (l'« Indicateur de Référence ») libellé en Euro et représentatif de la performance des obligations à taux variables émises en Euro par des entreprises, dont la maturité résiduelle est inférieure à 7 ans.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ex-post (« tracking error ») dans des conditions normales de marché est de 0.08%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence est libellé en Euro.

L'Indicateur de Référence est calculé par Barclays Capital.

L'Indicateur de Référence permet une exposition aux obligations à taux variable, émises en Euro par des entreprises, dont la maturité résiduelle doit être comprise entre 1 mois et 7 ans.

Le poids de chaque composante de l'indice est défini en fonction de la valeur de marché du nominal en circulation de l'obligation, puis ajusté pour obtenir l'allocation suivante : 50% de l'indice sera investi en obligations éligibles de maturité résiduelle inférieure ou égale à 3 ans ; 50% de l'indice sera investi en obligations éligibles de maturité résiduelle comprise entre 3 et 7 ans inclus.

L'éligibilité de chaque obligation est déterminée selon les critères suivants :

- Les obligations admissibles sont les obligations de qualité présentant une notation supérieure ou égale à Baa3/BBB-/BBB- (« investment grade »), selon la médiane des notations appliquées par Moody's, S&P et Fitch sur ce titre ;
- Les obligations doivent avoir une maturité résiduelle d'au minimum 1 mois et inférieure à 7 ans ;
- La taille minimale du nominal en circulation est de 750 millions d'euros ;
- Les obligations éligibles devront avoir été émises depuis moins de 2 ans

- Les obligations de sociétés concernées sont les suivantes :
- Les obligations à taux variables indexées sur l'Euribor 3 mois ;
- Les obligations à coupons à taux croissants ;
- Les obligations remboursables à l'initiative de l'émetteur (« Callable Bonds ») ; et
- Les obligations non remboursables avant échéance (« Bullet Bonds »).

Les obligations perpétuelles ne sont pas éligibles.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.barcap.com/indices

La performance suivie est celle de clôture de l'Indicateur de Référence 17h00 (CET).

Publication de l'indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Bloomberg.

Via Bloomberg: BFRD

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.barcap.com/indices

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base mensuelle.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus aura un impact en termes de coût(s) supporté(s) par le Compartiment et pourra en conséquence affecter la performance du Compartiment.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de L'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet de Barcalys Capital : www.barcap.com/indices

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplique indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des obligations émises par les gouvernements de la zone Euro ayant les meilleures qualités de crédit.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par une entité émettrice non souveraine.

Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des composantes à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence. Cette limite de 20% pourra être portée à 35% pour une seule entité émettrice non souveraine, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes, en cas de forte volatilité d'une émission de dette, et/ou d'un événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'une entité émettrice et/ou affectant la notation financière dudit émetteur, ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 1 et 7
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : 100% de l'actif net Autres : de 0% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux. Les titres financiers susvisés seront des obligations choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Dette senior
- o Maturité fixe
- o Maturité résiduelle maximum
- o Taille d'émission minimum
- o Exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger. Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des titres à l'actif du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

Toute contrepartie retenue par le Compartiment en qualité de contrepartie à un contrat portant sur des instruments financiers à termes devra être une institution financière de premier ordre agréé pour la négociation pour compte propre.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

- Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation peut être affecté par les variations imprévues des taux d'intérêts, celles-ci pouvant notamment affecter les courbes de rendement. Les obligations entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence sont donc exposées à de telles variations de taux d'intérêt. En général, le cours d'une obligation monte lorsque les taux d'intérêt baissent, et ce cours diminue lorsque ces taux d'intérêts augmentent.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplification de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou

Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit la Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplification de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment.
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de faible diversification

L'Indicateur de Référence auquel sont exposés les investisseurs couvre une région, un secteur ou une stratégie donnés et ne permet donc pas nécessairement une diversification d'actifs aussi large qu'un indice qui serait exposé à plusieurs régions, secteurs ou stratégies. L'exposition à un tel indice peu diversifié peut entraîner une volatilité plus forte que celle de marchés plus diversifiés. Néanmoins, les règles de diversification issues des normes UCITS s'appliquent aux sous-jacents du Compartiment.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance des obligations à taux variables émises en Euro par des entreprises.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 16 décembre 2014.*
- *Date de création du compartiment : 7 janvier 2015.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y évolue de 0.42%* sur l'exercice et s'établit à 100.3941 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 0.39% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice Barclays Euro Corp FRN 0-7Y En, libellé en Euro (EUR), est représentatif de la performance des obligations à taux variables émises en Euro par des entreprises, dont la maturité résiduelle est inférieure à 7 ans. Cet indice observe une évolution de 0.66% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice Barclays Euro Corp FRN 0-7Y En, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice Barclays Euro Corp FRN 0-7Y En.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice Barclays Euro Corp FRN 0-7Y En, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 2 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0041% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.08%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	166 238 041,93	130 170 157,65
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	166 238 041,93	130 170 157,65
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	19 406 315,87	5 673 482,56
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 406 315,87	5 673 482,56
Comptes financiers	-	1,17
Liquidités	-	1,17
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	185 644 357,80	135 843 641,38

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	165 799 738,45	126 260 187,31
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	381 012,20	3 693 125,00
• Résultat de l'exercice	-229 280,08	-92 537,35
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	165 951 470,57	129 860 774,96
Instruments financiers	267 049,80	298 741,42
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	267 049,80	298 741,42
Dettes	19 425 836,29	5 684 125,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	19 425 836,29	5 684 125,00
Comptes financiers	1,14	-
Concours bancaires courants	1,14	-
Emprunts	-	-
Total du passif	185 644 357,80	135 843 641,38

HORS-bilan

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	165 300 000,00	129 900 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-634,76	9 106,00
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-634,76	9 106,00
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-634,76	9 106,00
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-189 292,99	-71 500,72
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-189 927,75	-62 394,72
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-39 352,33	-30 142,63
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-229 280,08	-92 537,35

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Barclays

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classes d'actions D-EUR : Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie des revenus et/ou de les capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Barclays Bank PLC ou Barclays Capital Inc. et ses sociétés liées (« Barclays ») n'est pas l'émetteur ni le créateur du fonds LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y et Barclays n'a aucune responsabilité, obligation ou devoir envers les investisseurs du fonds LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y.

L'indice Barclays Euro Corporate FRN 0-7Y Enhanced Duration index est une marque déposée, propriété de Barclays Bank PLC et a fait l'objet d'une licence d'utilisation accordée à LYXOR International Asset Management en tant qu'émetteur du fonds LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y.

Bien que Lyxor International Asset Management puisse exécuter en son nom des transactions avec Barclays concernant ou liées à l'indice Barclays Euro Corporate FRN 0-7Y Enhanced Duration index en lien avec le fonds LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y les investisseurs acquièrent le fonds LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y de Lyxor International Asset Management et les investisseurs n'acquièrent jamais aucun intérêt dans l'indice Barclays Euro Corporate FRN 0-7Y Enhanced Duration index et n'entrent pas non plus en relation quelconque avec Barclays sous prétexte d'un investissement dans le fonds LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y. Le fonds LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y n'est ni parrainé, approuvé, vendu ou promu par Barclays et Barclays ne formule aucune déclaration quant à l'attractivité d'un investissement dans le fonds LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y, de l'utilisation de l'indice Barclays Euro Corporate FRN 0-7Y Enhanced Duration index, ou de toutes autres données incluses dans celui-ci. Barclays ne sera en aucun cas tenu responsable auprès de l'émetteur, des investisseurs ou d'autres tierces parties de l'utilisation ou de l'exactitude de l'indice Barclays Euro Corporate FRN 0-7Y Enhanced Duration index ou de toutes données présentes dans celui-ci.

2 évolutionactif net

Devise	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	129 860 774,96	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	132 578 612,10	150 570 597,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-97 022 681,00	-20 360 649,30
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	10 542 389,16	6 820 879,67
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 877 047,04	-6 922 235,65
Plus-values réalisées sur contrats financiers	321 941 772,57	208 347 803,77
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-324 599 852,94	-209 714 744,25
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-314 261,11	1 480 259,26
- Différence d'estimation exercice N	1 165 998,15	1 480 259,26
- Différence d'estimation exercice N-1	1 480 259,26	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	31 691,62	-298 741,42
- Différence d'estimation exercice N	-267 049,80	-298 741,42
- Différence d'estimation exercice N-1	-298 741,42	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-189 927,75	-62 394,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	165 951 470,57	129 860 774,96

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	13 852 357,86	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	112 389 142,60	-
Obligations à taux variable	3 234 331,91	-
Obligations zéro coupons	36 762 209,56	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	165 300 000,00	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	149 151 352,16	-	17 086 689,77	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	1,14
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	165 300 000,00

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	10 958 585,34	8 356 476,43	27 051 892,51	26 953 560,41	92 917 527,24
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1,14	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	165 300 000,00	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		19 406 315,87
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Sommes à recevoir		11 139 787,45
Ventes règlements différés		8 266 527,19
Coupons à recevoir		1,23
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		19 425 836,29
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		19 406 314,64
Frais provisionnés		19 521,65
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-EUR / FR0012386696	1 324 000	132 578 612,10	970 000	97 022 681,00
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0012386696		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0012386696		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-EUR / FR0012386696		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0012386696	0,14
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-EUR / FR0012386696	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|-------------|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | -267 049,80 |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-229 280,08	-92 537,35
Total	-229 280,08	-92 537,35

ACTION C-EUR / FR0012386696	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-229 280,08	-92 537,35
Total	-229 280,08	-92 537,35
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	381 012,20	3 693 125,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	381 012,20	3 693 125,00

ACTION C-EUR / FR0012386696	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	381 012,20	3 693 125,00
Total	381 012,20	3 693 125,00
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 7 janvier 2015.

Devise					
EUR	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Actif net	165 951 470,57	129 860 774,96	-	-	-

ACTION C-EUR / FR0012386696			Devise de l'action et de la valeur liquidative : EUR		
	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	1 653 000	1 299 000	-	-	-
Valeur liquidative	100,3941	99,9698	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,09	2,77	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
ES0211845302	ABERTIS INFRASTRUCTURAS 1.375% 20/05/2026	PROPRE	200 000,00	208 017,68	EUR	0,13
XS1040422526	ABN AMRO BANK NV FRN 06/03/2019	PROPRE	200 000,00	203 069,02	EUR	0,12
XS1218821756	ABN AMRO BANK NV 1.00% 16/04/2025	PROPRE	362 000,00	373 277,91	EUR	0,22
XS0613145712	ABN AMRO BANK NV 4.25% 06/04/2021	PROPRE	382 000,00	466 405,59	EUR	0,28
XS0986174851	ATLANTIA SPA 2.875% 26/02/2021	PROPRE	100 000,00	113 423,30	EUR	0,07
IT0005120198	BANCA POP EMILIA ROMAGNA 0.5% 22/07/2020	PROPRE	2 021 000,00	2 063 382,31	EUR	1,24
IT0004587363	BANCO POPOLARE 3.625% 31/03/17	PROPRE	86 000,00	89 164,98	EUR	0,05
ES0413790173	BANCO POPULAR ES PANOL 4.125% 30/03/17	PROPRE	100 000,00	104 216,90	EUR	0,06
ES0413900327	BANCO SANTANDER SA 2.875% 30/01/2018	PROPRE	100 000,00	106 063,89	EUR	0,06
XS1288483123	BANK OF NOVA SCOTIA FRN 10/09/2018	PROPRE	200 000,00	200 793,53	EUR	0,12
XS0304458721	BANK OF SCOTLAND 4.625% 08/06/17	PROPRE	550 000,00	576 442,19	EUR	0,35
XS0445843526	BARCLAYS BANK PLC 4.875% 13/08/2019	PROPRE	1 729 000,00	1 984 526,30	EUR	1,20
XS1017828911	BASF SE 1.375% 22/01/2019	PROPRE	500 000,00	519 920,98	EUR	0,31
IT0005038283	BCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA 2.875% 16/07/2024	PROPRE	250 000,00	284 232,65	EUR	0,17
DE000BHY1299	BERLIN HYP AG 1.125% 05/02/2018	PROPRE	200 000,00	205 223,98	EUR	0,12
XS1321956333	BMW FINANCE NV 0.875% 17/11/2020	PROPRE	1 071 000,00	1 113 177,47	EUR	0,67
FR0012300754	BNP PARIBAS HOME LOAN CO 0.875% 14/11/2024	PROPRE	16 000,00	17 133,73	EUR	0,01
FR0010843375	BNP PARIBAS HOME LOAN 3.375% 12/01/17	PROPRE	150 000,00	155 201,68	EUR	0,09
XS0495145657	BOLIGKREDITT 3.25% 17/03/17	PROPRE	2 838 000,00	2 934 135,69	EUR	1,77
FR0011711845	BPCE SFH 1.50% 30/01/2020	PROPRE	100 000,00	106 863,25	EUR	0,06
FR0011109321	BPCE 3.75% 13/09/21	PROPRE	100 000,00	119 475,70	EUR	0,07
IT0001278511	BTP 5.25% 01/11/29	PROPRE	0,00001	0,00	EUR	0,00
IT0004085210	BTPEI 2.1% 15/09/17	PROPRE	271 000,00	325 064,29	EUR	0,20
IT0004890882	BTPI 1.7% 15/09/18	PROPRE	9 532 000,00	10 088 563,37	EUR	6,08

LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0001142628	BUNDESREPUB 0% 04/01/2029	PROPRE	1 142 217,00	1 095 403,24	EUR	0,66
DE0001142636	BUNDESREPUB 0% 04/01/2030	PROPRE	544 703,00	519 461,46	EUR	0,31
DE0001143352	BUNDESREPUB 0% 04/07/2032	PROPRE	1 081 497,00	993 106,25	EUR	0,60
DE0001143386	BUNDESREPUB 0% 04/07/2035	PROPRE	391 612,00	346 171,30	EUR	0,21
DE0001143410	BUNDESREPUB 0% 04/07/2038	PROPRE	2 129 383,00	1 797 146,02	EUR	1,08
DE0001143311	BUNDESREPUB 0% 2028	PROPRE	4 882 480,00	4 694 504,52	EUR	2,83
IT0003268908	BUONI ORDINARI 0% 01/08/2028	PROPRE	125 000,00	98 981,88	EUR	0,06
IT0003268932	BUONI PIOLENNALI ST 0% 01/08/2029	PROPRE	324 503,00	249 630,42	EUR	0,15
IT0003268924	BUONI PIOLENNALI ST 01/02/2029	PROPRE	1 125 358,00	877 711,72	EUR	0,53
IT0003268973	BUONI PIOLENNALI STRI 0% 01/08/2030	PROPRE	125 000,00	92 960,00	EUR	0,06
IT0005217929	BUONI POLIENNALI DEL TES 0.05% 15/10/2019	PROPRE	782 000,00	778 148,38	EUR	0,47
IT0003268775	BUONI POLIENNALI STRIP 0% 01/02/2023	PROPRE	606 750,00	567 942,27	EUR	0,34
IT0003268742	BUONI POLIENNALI STRIP 0% 01/08/2022	PROPRE	428 886,00	406 056,40	EUR	0,24
IT0003540389	BUONI TP STRIP 0% 01/08/2033	PROPRE	1 139 438,00	762 050,44	EUR	0,46
FR0011321892	CA 1.875% 20/09/2019	PROPRE	1 300 000,00	1 384 050,08	EUR	0,83
FR0010998039	CAISSE FRANCAISE DE FINANCE 4.25% 26/01/25	PROPRE	60 000,00	73 315,19	EUR	0,04
FR0010857672	CAISSE REFINANCE L'HABIT 3.75% 19/02/20	PROPRE	48 059,00	55 741,57	EUR	0,03
IT0004652175	CCT FRN 15/10/17	PROPRE	20 000,00	20 149,96	EUR	0,01
ES0371622020	CEDULAS 4.25% 10/04/31 T2	PROPRE	1 100 000,00	1 522 797,43	EUR	0,92
IT0005089955	CERT DI CREDITO DEL TES 0% 27/02/2017	PROPRE	1 037 000,00	1 037 855,53	EUR	0,63
FR0012536704	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.125% 18/02/2020	PROPRE	2 800 000,00	2 838 657,21	EUR	1,71
FR0013162302	CIE FINANCEMENT FONCIER 0.5% 04/09/2024	PROPRE	400 000,00	410 911,29	EUR	0,25
FR0011356997	CIE FINANCEMENT FONCIER 2.375% 21/11/12	PROPRE	901 000,00	1 051 991,45	EUR	0,63
FR0011181171	CIE FINANCEMENT FONCIER 4.25% 19/01/2022	PROPRE	173 000,00	218 120,58	EUR	0,13
FR0011035575	CIE FINANCEMENT FONCIER 4.375% 15/04/21	PROPRE	699 000,00	857 569,87	EUR	0,52
FR0010814319	CIF EUROMORTGAGE 3.75% 23/10/19	PROPRE	850 000,00	951 385,79	EUR	0,57
FR0011725407	CM CIC 1.125% 06/02/2019	PROPRE	200 000,00	208 204,84	EUR	0,13
DE000CZ40KN6	COMMERZBANK AG 0.5% 03/04/2018	PROPRE	217 000,00	218 780,01	EUR	0,13

LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010157297	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER 3.75% 24/01/2017	PROPRE	2 160 000,00	2 243 259,15	EUR	1,35
FR0010464321	COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER 4.375% 25/04/2019	PROPRE	18 000,00	20 496,04	EUR	0,01
FR0010875880	CREDIT AGRICOLE COV BD 3.25% 23/03/17	PROPRE	550 000,00	568 719,36	EUR	0,34
FR0011473495	CREDIT MUTUEL - CIC HOME 1.375% 22/04/20	PROPRE	200 000,00	212 995,64	EUR	0,13
DE000A2AAL15	DAIMLER AG FRN 09/03/2018	PROPRE	2 800 000,00	2 810 319,40	EUR	1,69
DE000A1C9558	DEUTSCHE POSTBANK AG 3.625% 15/02/2021	PROPRE	82 000,00	97 393,48	EUR	0,06
FR0010775486	DEXIA MUNICIPAL AGENCY 5.375% 08/07/2024	PROPRE	409 000,00	579 227,62	EUR	0,35
FR0000488132	DEXMA 5.25% 06/02/17 *EUR	PROPRE	844 000,00	889 368,80	EUR	0,54
XS0093667334	EIB 5.625% 15/02/28 #*ITL	PROPRE	99 520,00	159 803,02	EUR	0,10
XS1176079843	ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	PROPRE	2 520 000,00	2 779 850,90	EUR	1,68
XS0306646042	ENEL 5.625% 21/06/27	PROPRE	50 000,00	73 225,03	EUR	0,04
XS1503043694	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.25% 14/09/2029	PROPRE	1 689 000,00	1 641 638,47	EUR	0,99
XS1247736793	EUROPEAN INVESTMENT BANK 0.875% 13/09/2024	PROPRE	441 000,00	469 781,26	EUR	0,28
FR0010809806	FRANCE OAT 0% 25/04/2041	PROPRE	1 073 387,00	776 321,78	EUR	0,47
FR0011261924	GDF SUEZ 3% 01/02/23	PROPRE	50 000,00	59 289,55	EUR	0,04
FR0010709451	GDF SUEZ 6.375% 18/01/21	PROPRE	50 000,00	65 939,91	EUR	0,04
XS0222383027	GLAXOSM CAP 4% 16/06/2025	PROPRE	64 000,00	83 269,62	EUR	0,05
XS0260981658	HBOS TREAS 4.5% 13/07/21 *EUR	PROPRE	244 000,00	298 517,71	EUR	0,18
XS1401174633	HEINEKEN NV 1% 04/05/2026	PROPRE	100 000,00	102 183,13	EUR	0,06
FR0010849174	HSBC FRANCE CV 3.375% 20/01/2017	PROPRE	1 200 000,00	1 241 868,20	EUR	0,75
XS0526606537	HSBC 4% 15/01/21	PROPRE	495 000,00	592 083,15	EUR	0,36
ES0444251047	IBERCAJA BANCO SA 0.25% 18/10/2023	PROPRE	1 700 000,00	1 686 591,66	EUR	1,02
XS1398476793	IBERDROLA INTL BV 1.125% 21/04/2026	PROPRE	200 000,00	206 235,05	EUR	0,12
XS1419664997	IE2 HOLDCO 2.875% 01/06/2026	PROPRE	200 000,00	216 746,03	EUR	0,13
IT0004380546	ITALY BTPI 2.35% 15/09/2019	PROPRE	2 812 000,00	3 378 800,91	EUR	2,04
IT0004848534	ITALY BTPI HYBRD 0% 01/02/33	PROPRE	18 617,76	12 809,21	EUR	0,01
IT0003268676	ITALY BTPI STRIP 0% 01/02/21	PROPRE	511 789,30	499 017,60	EUR	0,30
IT0001247250	ITALY BTPI STRIP 0% 01/05/20	PROPRE	10 245 800,68	10 088 476,41	EUR	6,08

LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0003269021	ITALY BTPS STRIP 01/02/2032	PROPRE	272 975,00	193 520,17	EUR	0,12
IT0003268726	ITALY BTPS STRIP 01/02/22	PROPRE	2 937 373,00	2 804 045,64	EUR	1,69
IT0004002835	ITALY BTPS STRIP 01/02/36	PROPRE	5 053,00	3 074,19	EUR	0,00
IT0003269013	ITALY BTPS STRIP 01/08/2031	PROPRE	309 208,34	221 931,19	EUR	0,13
IT0004848617	ITALY BTPS 0% 01/02/2020 STRIP	PROPRE	950 000,00	940 946,50	EUR	0,57
IT0001247334	ITALY BTPS 0% 01/05/2024	PROPRE	654 978,88	593 243,85	EUR	0,36
IT0001247276	ITALY BTPS 0% 01/05/21	PROPRE	0,02	0,02	EUR	0,00
IT0003269039	ITALY BTPS 0% 01/08/2032	PROPRE	353 000,00	245 790,37	EUR	0,15
IT0003268858	ITALY BTPS 0% 01/08/26	PROPRE	485 524,98	408 008,49	EUR	0,25
IT0003268841	ITALY STRIP 0% 01/02/26	PROPRE	125 000,00	106 669,38	EUR	0,06
IT0003268874	ITALY STRIP 0% 01/02/27	PROPRE	1 362 301,00	1 126 357,28	EUR	0,68
IT0003268882	ITALY STRIP 0% 01/08/27	PROPRE	652 438,00	530 957,31	EUR	0,32
IT0003268833	ITALY 0% STRIP 01/08/25	PROPRE	125 000,00	108 703,75	EUR	0,07
IT0003268825	ITALY 0% 01/02/2025 STRIPS	PROPRE	678 100,00	598 216,43	EUR	0,36
IT0001247219	ITALY 0% 01/05/2018	PROPRE	0,41	0,41	EUR	0,00
IT0003268817	ITALY 0% 2024 STRIPS	PROPRE	125 000,00	111 978,75	EUR	0,07
NL0011613906	KINGDOM OF THE NETHERLANDS 0% 15/01/2022	PROPRE	4 767 167,00	4 823 967,79	EUR	2,91
XS1353555003	LB BADEN-WUERTTEMBERG 0.375% 29/01/2019	PROPRE	247 000,00	249 322,63	EUR	0,15
XS0828235225	LINDE AG 1.75% 17/09/2020	PROPRE	595 000,00	636 650,29	EUR	0,38
XS1397134609	LINDE FINANCE BV 1.00% 20/04/2028	PROPRE	352 000,00	359 423,63	EUR	0,22
IT0005013971	MONTE DEI PASCHI SIENNA 2.875% 16/04/2021	PROPRE	300 000,00	333 580,03	EUR	0,20
XS0525146907	NATIONAL AUSTRALIA BANK 4% 13/07/20	PROPRE	574 000,00	663 531,93	EUR	0,40
XS0478492415	NORDEA HYPOTEK AB 3.50% 18/01/2017	PROPRE	7 065 000,00	7 318 256,31	EUR	4,41
FR0010810093	OAT 0% 25/10/2025	PROPRE	3 533 504,00	3 439 813,14	EUR	2,07
FR0010810135	OAT 0% 25/10/2026	PROPRE	1 639 525,00	1 563 180,52	EUR	0,94
XS1138423774	OMV AG 0.6% 19/11/2018	PROPRE	2 817 000,00	2 867 737,86	EUR	1,73
SI0002103602	REP OF SLOVENIJA 2.25% 03/03/2032	PROPRE	765 000,00	863 448,69	EUR	0,52
XS0933604943	REPSOL 2.625% 28/05/2020	PROPRE	100 000,00	109 535,30	EUR	0,07

LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
AT0000A1PE50	REPUBLIC OF AUSTRIA 0% 15/07/2023	PROPRE	14 382 000,00	14 462 539,20	EUR	8,71
SI0002103545	REPUBLIKA OF SLOVENIJA 2.125% 28/07/2025	PROPRE	1 000 000,00	1 127 497,26	EUR	0,68
SI0002103396	REPUBLIKA SLOVENIJA 1.75% 09/10/2017	PROPRE	170 000,00	173 405,22	EUR	0,10
XS1195056079	ROCHE FINANCE EUROPE BV 0.875% 25/02/2025	PROPRE	2 666 000,00	2 777 254,00	EUR	1,67
XS0982019126	RWE FINANCE BV 3% 17/01/2024	PROPRE	3 087 000,00	3 640 392,57	EUR	2,19
DE000A13SL34	SAP SE 1.75% 22/02/2027	PROPRE	42 000,00	47 233,61	EUR	0,03
DE000A1G85B4	SIEMENS F 1.5% 03/10/20	PROPRE	595 000,00	633 558,81	EUR	0,38
DE000A1UDWN5	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 2.875% 10/03/2028	PROPRE	815 000,00	1 028 397,81	EUR	0,62
SK4120011636	SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 0% 13/11/2023	PROPRE	2 002 744,00	1 992 580,07	EUR	1,20
SK4120010430	SLOVAKIA GOVERNMENT BOND 1.375% 21/01/2027	PROPRE	1 164 608,00	1 272 327,88	EUR	0,77
SK4120008871	SLOVAKIA 3.375% 15/11/2024	PROPRE	6 997,00	9 043,63	EUR	0,01
SI0002102984	SLOVENIA 4.625% 09/09/24	PROPRE	58 000,00	76 952,80	EUR	0,05
XS0493713902	SNS BANK 3.625% 10/03/17	PROPRE	200 000,00	207 497,53	EUR	0,13
FR0013182078	SOCIETE DES AUTOROUTES 1.125% 09/01/2026	PROPRE	200 000,00	205 777,39	EUR	0,12
ES00000124V5	SPAIN 2.75% 30/04/2019	PROPRE	356 000,00	385 721,98	EUR	0,23
ES00000126B2	SPAIN 2.75% 31/10/24	PROPRE	12 194 000,00	13 955 431,65	EUR	8,41
ES00000127C8	SPAIN 1.00% 30/11/2030	PROPRE	56 000,00	59 929,29	EUR	0,04
IT0003268809	STRIP INT 0% 01/02/2024	PROPRE	224 700,00	204 347,80	EUR	0,12
DE0001143303	STRIP INT 04/07/27	PROPRE	2 241 926,00	2 167 841,56	EUR	1,31
XS0767278301	TELEKOM FINANZ 4% 04/04/2022	PROPRE	45 000,00	54 819,58	EUR	0,03
XS0999667263	TELEKOM FINANZMANAGEMENT 3.125% 03/12/21	PROPRE	805 000,00	942 464,33	EUR	0,57
XS0605214336	TERNA SPA 4.75% 15/03/2021	PROPRE	2 793 000,00	3 429 054,86	EUR	2,07
XS0794570944	TERRA BOLIGKREDITT AS 2% 19/06/2019	PROPRE	461 000,00	490 763,11	EUR	0,30
XS0954684972	TOYOTA MOTOR CDT 1.8% 23/07/2020	PROPRE	22 000,00	23 543,74	EUR	0,01
XS1171489393	TOYOTA MOTOR CREDIT CORP 0.75% 21/07/2022	PROPRE	911 000,00	937 735,10	EUR	0,57
IT0004682305	UBI BANCA 5.25% 18/01/21	PROPRE	200 000,00	253 268,10	EUR	0,15
DE000HV2AMG3	UNICREDIT BANK AG 0.125% 09/04/2021	PROPRE	264 000,00	267 455,47	EUR	0,16
DE000HV2AAX3	UNICREDIT BANK AG 2.625% 31/05/2017	PROPRE	13 000,00	13 365,39	EUR	0,01

LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
IT0004648603	UNICREDIT SPA 3.375% 31/10/17	PROPRE	1 368 000,00	1 417 090,59	EUR	0,85
XS1030900168	VERIZON COMMUNICATIONS 2.375% 17/02/2022	PROPRE	1 068 000,00	1 189 161,07	EUR	0,72
XS1014610254	VOLKSWAGEN LEASING GMBH 2.625% 15/01/2024	PROPRE	2 694 000,00	3 020 991,32	EUR	1,82
DE000A182VT2	VONOVIA FINANCE BV 1.5% 10/06/2026	PROPRE	200 000,00	207 897,78	EUR	0,13
Total Obligation				166 238 041,93		100,17
Total Valeurs mobilières				166 238 041,93		100,17
Swap de Taux						
SWAP03589611	FEES LEG C EUR LYX E	PROPRE	1,00	19 521,67	EUR	0,01
SWAP03589613	INDEX LEG C EUR LYX	PROPRE	165 300 000,00	165 951 470,46	EUR	100,00
SWAP03589627	VRAC LEG LYX ETF BAR	PROPRE	165 300 000,00	-166 238 041,93	EUR	-100,17
Total				-267 049,80		-0,16
Total Swap de Taux				-267 049,80		-0,16
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À RECEVOIR SUR SWAP	PROPRE	0,00	11 139 787,45	EUR	6,71
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	-19 406 314,64	EUR	-11,69
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-1,14	EUR	-0,00
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	0,00	8 266 527,19	EUR	4,98
Total BANQUE OU ATTENTE				-1,14		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-19 521,65	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-19 521,65		-0,01
Total Liquidités				-19 522,79		-0,01
Coupons						
Obligation						
BE6276038419	ANHEUSER VAR 10/18	ACHLIG	642,00	1,23	EUR	0,00
Total Obligation				1,23		0,00
Total Coupons				1,23		0,00
Total LYXOR UCITS ETF BARCLAYS FLOATING RATE EURO 0-7Y				165 951 470,57		100,00

LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR) est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en Euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 25Y+ (Mid Price) Index » (L'« Indicateur de Référence ») libellé en Euros et composé des titres ayant une maturité supérieure à 25 ans, sous indice du FTSE MTS Eurozone Government Bond Index investment Grade All Maturity, qui est un indice de type "Total Return" pondéré par pays, composé de titres émis par les gouvernements des États membres de la zone Euro.

Le niveau anticipé d'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence « FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 25Y+ (Mid Price) Index (Bloomberg Code: FMMPI255) » est libellé en Euro.

L'Indicateur de Référence est composé de titres ayant une maturité supérieure à 25 ans émis par les gouvernements des États membres de la zone Euro.

L'Indicateur de Référence est calculé en temps réel par FTSE MTS.

L'univers éligible des indices FTSE MTS est composé des titres ayant les critères suivants:

- (i) nominal et coupons fixes libellés en Euros n'incluant ni option ni de convertibilité avec une maturité supérieure ou égale à 1 an;
- (ii) émis par les gouvernements souverains des pays de la zone Euro, sélectionné par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays comme ayant au moins deux notations dans la catégorie « Investment Grade » délivrées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne ;
- (iii) avec au moins 2 milliards d'Euros d'émission ;
- (iv) cotés sur les marchés MTS.

La méthodologie des indices FTSE MTS est supervisée par un comité de conseil indépendant composé de spécialistes des obligations et d'émetteurs.

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftse.com/>.

Ces caractéristiques font des indices FTSE MTS une mesure hautement liquide et représentative de la performance des titres obligataires souverains.

La performance suivie est celle du fixing de 17h30 (heure de Paris) de l'Indicateur de Référence déterminé par FTSE MTS.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftse.com/>.

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPI25R=

Via Bloomberg: FMMPI255

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com/.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base mensuelle.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet www.ftse.com

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le FCP pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du FCP.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même Etat émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 12 et 40
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le compartiment.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré. En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementations en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financières

Lorsque le Compartiment a recours à des cessions temporaires de titres, le Compartiment doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue autre qu'en espèces doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les liquidités, les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (a) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (b) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (c) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (d) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation est affecté par les variations des niveaux de taux d'intérêt. La majorité des titres obligataires affichent une performance positive lorsque les taux d'intérêt baissent, performance qui devient négative lorsque les taux augmentent. Les obligations dont la maturité est longue (ce qui est le cas pour celles entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence) sont plus sensibles aux changements de taux d'intérêt, ce qui fait d'elles des investissements plus volatiles que ne le sont celles dont la maturité est plus faible.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

Une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou

Une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou

L'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou

Une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou

Une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risques liés à l'absence de réplique parfaite

La réplique de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT.

En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Compartiment pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion soit atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;

- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations émises par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 13 février 2015.
- Date de création du compartiment : 2 mars 2015.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR) évolue de 9.78%* sur l'exercice et s'établit à 104.6376 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 4.64% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE EMTS Mid Eurozone Gov Bond IG 25Y, libellé en Euro (EUR), est composé de titres émis par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro, ayant une maturité supérieure à 25 ans.

Cet indice observe une évolution de 9.98% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance FTSE EMTS Mid Eurozone Gov Bond IG 25Y, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice FTSE EMTS Mid Eurozone Gov Bond IG 25Y, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme(" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0178% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	30 455 876,50	56 155 118,29
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	30 455 876,50	56 155 118,29
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	90 588,50
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	90 588,50
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	30 455 876,50	56 245 706,79

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	28 671 586,88	59 279 873,52
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 215 080,41	-4 082 379,00
• Résultat de l'exercice	562 889,61	1 040 447,72
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	30 449 556,90	56 237 942,24
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	5 787,24	7 507,00
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	5 787,24	7 507,00
Comptes financiers	532,36	257,55
Concours bancaires courants	532,36	257,55
Emprunts	-	-
Total du passif	30 455 876,50	56 245 706,79

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 345 120,03	1 206 953,12
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 345 120,03	1 206 953,12
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-8,57	-38,54
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-8,57	-38,54
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 345 111,46	1 206 914,58
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-108 301,83	-64 971,29
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 236 809,63	1 141 943,29
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-673 920,02	-101 495,57
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	562 889,61	1 040 447,72

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et le délégataire de gestion financière.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent le gestionnaire financier par délégation dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la partie statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0,165% par an maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 25Y+ (Mid Price) Index Index de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	56 237 942,24	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	87 765 987,90	74 051 083,50
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-119 929 623,70	-12 294 915,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	5 228 990,37	531 816,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 268 383,33	-4 573 310,46
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 177 833,79	-2 618 675,81
- Différence d'estimation exercice N	-440 842,02	-2 618 675,81
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 618 675,81	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 236 809,63	1 141 943,29
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	30 449 556,90	56 237 942,24

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	30 455 876,50	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	30 455 876,50	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	532,36
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	30 455 876,50
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	532,36	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		5 787,24
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		5 787,24
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	835 000	87 765 987,90	1 134 000	119 929 623,70
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,17
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	562 889,61	1 040 447,72
Total	562 889,61	1 040 447,72
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	562 889,61	1 040 447,72
Total	562 889,61	1 040 447,72
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 215 080,41	-4 082 379,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	1 215 080,41	-4 082 379,00
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	1 215 080,41	-4 082 379,00
Total	1 215 080,41	-4 082 379,00
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Actif net	30 449 556,90	56 237 942,24	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	291 000	590 000	-	-	-
Valeur liquidative	104,6376	95,3185	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	6,10	-5,16	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 2 mars 2015.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
AT0000A0U299	AUSTRIA 3.80% 26/01/2062	PROPRE	313 000,00	601 515,53	EUR	1,98
BE0000340498	BELGIUM KINGDOM 2.15% 22/06/2066	PROPRE	269 890,00	320 355,18	EUR	1,05
BE0000331406	BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	758 840,00	1 231 760,00	EUR	4,05
ES00000128C6	BONOS Y OBLIG DEL ESTADG 2.90% 31/10/2046	PROPRE	740 000,00	823 663,59	EUR	2,71
ES00000128E2	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 3.45% 30/07/2066	PROPRE	270 000,00	316 582,95	EUR	1,04
IT0005162828	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.70% 01/03/2047	PROPRE	1 047 000,00	1 050 218,80	EUR	3,45
FI4000046545	FINNISH GOVERNMENT 2.625% 04/07/2042	PROPRE	406 000,00	576 845,63	EUR	1,89
FR0013154028	FRANCE (GOVT OF) 1.75% 25/05/2066	PROPRE	269 830,00	289 411,34	EUR	0,95
FR0011461037	FRANCE OAT 25/05/45	PROPRE	2 015 300,00	2 986 141,79	EUR	9,81
DE0001135481	GERMANY 2.5% 04/07/2044	PROPRE	1 709 420,00	2 466 671,98	EUR	8,10
DE0001102341	GERMANY 2.50% 15/08/2046	PROPRE	1 619 280,00	2 360 442,20	EUR	7,75
DE0001135432	GERMANY 3.25% 04/07/2042	PROPRE	1 349 490,00	2 161 712,91	EUR	7,10
IE00BV8C9186	IRELAND 2% 18/02/2045	PROPRE	529 280,00	595 809,63	EUR	1,96
IT0005083057	ITALY BTP 3.25% 01/09/2046	PROPRE	1 259 000,00	1 410 478,22	EUR	4,63
IT0004923998	ITALY BTP 4.75% 01/09/2044	PROPRE	1 406 000,00	1 986 798,01	EUR	6,52
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	375 050,00	401 277,30	EUR	1,32
NL0009446418	NETHERLAND GOVERNMENT 3.75% 15/01/42	PROPRE	1 379 360,00	2 370 689,52	EUR	7,79
NL0010721999	NETHERLANDS 2.75% 15/01/2047	PROPRE	1 004 220,00	1 533 253,03	EUR	5,04
FR0010171975	OAT 4% 25/04/55	PROPRE	1 342 880,00	2 392 383,03	EUR	7,86
FR0010870956	OAT 4% 25/04/60	PROPRE	1 072 150,00	1 966 356,88	EUR	6,46
AT0000A0VRQ6	REPUBLIC OF AUSTRIA 3.15% 20/06/44	PROPRE	612 000,00	932 260,02	EUR	3,06
ES00000124H4	SPAIN 5.15% 31/10/2044	PROPRE	1 058 000,00	1 681 248,96	EUR	5,52
Total Obligation				30 455 876,50		100,02
Total Valeurs mobilières				30 455 876,50		100,02

LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y UCITS ETF (DR)
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Liquidites</i>						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	-532,36	EUR	-0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				-532,36		-0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-5 787,24	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-5 787,24		-0,02
Total Liquidites				-6 319,60		-0,02
Total LYXOR ULTRA LONG DURATION EURO GOVT FTSE MTS 25+Y				30 449 556,90		100,00

LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR)

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR) est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Obligations et autres titres de créance libellés en Euro.

Le compartiment LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR) (le « Compartiment ») est en permanence exposé à des titres de taux libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10 % de l'actif net.

Le Compartiment est un compartiment indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classes d'actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de reproduire l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « FTSE MTS Lowest Rated Eurozone Government Bond IG 25Y+ Index » (l'« Indicateur de Référence »), c'est-à-dire d'offrir une exposition au marché des titres émis par les gouvernements des États membres de la zone Euro ayant une maturité supérieure à 25 ans et une notation de la catégorie « Investment Grade » et n'ayant pas le rating maximal, tout en minimisant l'écart de suivi entre le fonds et l'indice.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est un indice de type « Total Return » (c'est-à-dire que tous les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'indicateur de référence « FTSE MTS Lowest Rated Eurozone Government Bond IG 25Y+ Index » (Bloomberg Code: FMMPIXQ5) est libellé en Euro.

L'Indicateur de Référence (cf. section « Indicateur de Référence » ci-après) est composé de titres ayant une maturité supérieure à 25 ans et ayant une notation de la catégorie « Investment Grade » à l'exclusion de la notation maximale de cette catégorie. C'est un Indicateur de Référence de type « Total Return » pondéré par pays et composé de titres émis par les gouvernements des États membres de la zone Euro.

L'Indicateur de Référence est calculé en temps réel par FTSE MTS.

L'univers éligible des indices FTSE MTS (dans lequel est inclus l'« Indicateur de Référence ») est composé des titres ayant les critères suivants:

(i) nominal et coupons fixes libellés en Euros n'incluant ni option ni de convertibilité avec une maturité supérieure ou égale à 1 an;

(ii) émis par les gouvernements souverains des pays de la zone Euro, sélectionné par FTSE MTS parmi la liste suivante de pays comme ayant au moins deux notations dans la catégorie « Investment Grade » délivrées par les agences de notation Standard & Poor's, Moody's et Fitch: Autriche, Belgique, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Pays-Bas, le Portugal et l'Espagne ;

(iii) avec au moins 2 milliards d'Euros d'émission ;

(iv) cotés sur les marchés MTS.

En particulier, les obligations comprises dans l'Indicateur de Référence doivent avoir au moins deux notations de la part des trois principales agences de notation strictement inférieures à la notation maximale possible de la catégorie « Investment Grade ».

La méthodologie des indices FTSE MTS est supervisée par un comité de conseil indépendant composé de spécialistes des obligations et d'émetteurs.

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée mensuellement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftse.com/>.

Ces caractéristiques font des indices FTSE MTS une mesure hautement liquide et représentative de la performance des titres obligataires souverains.

La performance suivie est celle du fixing de 17h30 (heure de Paris) de l'Indicateur de Référence déterminé par FTSE MTS.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : <http://www.ftse.com/>.

L'Indicateur de Référence est disponible sur la base d'un fixing par jour via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: FMMPIXQR

Via Bloomberg: FMMPIXQ5=

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet: www.ftse.com/.

Révision et composition de l'Indicateur de Référence :

L'Indicateur de Référence est révisé sur une base mensuelle.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie d'investissement.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site Internet www.ftse.com

Stratégie d'investissement :

1.Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne n°2009/65/CE du 13 juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment sera exposé à l'Indicateur de Référence via une méthode de réplification directe ce qui signifie que le Compartiment investira principalement dans les titres composant l'Indicateur de Référence.

Dans le cadre de l'optimisation de la méthode de réplification directe de l'Indicateur de Référence, le Compartiment, représenté par son gérant financier par délégation, pourra décider d'utiliser une technique dite « d'échantillonnage » consistant à investir dans une sélection de titres représentatifs composant l'Indicateur de Référence et ce, dans l'objectif de limiter les coûts liés à l'investissement dans les différents composants de l'Indicateur de Référence. Une stratégie de réplification par échantillonnage pourrait notamment conduire le Compartiment à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'Indicateur de Référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra également conclure des contrats sur Instruments Financiers à Terme (« IFT »). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture notamment conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (« Tracking Error ») du Compartiment.

Afin de permettre aux investisseurs de bénéficier d'une transparence sur la méthode de réplification directe retenue (réplification intégrale de l'Indicateur de Référence ou échantillonnage pour limiter les coûts de réplification) et sur ses conséquences en termes d'actifs détenus par le Compartiment, des informations portant sur la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en dette émise par un Etat membre de l'OCDE. Cette limite des 20% peut-être portée à 35% pour une seule obligation, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'une émission de dette, ou en cas d'événement d'ordre politique et/ou économique ayant ou pouvant avoir une incidence sur l'appréciation de la dette d'un Etat émetteur et/ou affectant la notation financière d'un Etat émetteur ou de tout autre événement susceptible d'affecter la liquidité d'un titre financier compris dans l'Indicateur de Référence.

Nonobstant les hypothèses visées au paragraphe ci-dessus, les titres émis par un même Etat émetteur peuvent représenter jusqu'à 35% de l'actif, et 100% de l'actif si le Compartiment détient au moins 6 émissions de dette dont aucune ne dépasse 30% de l'actif. Les titres susvisés devant être des instruments financiers émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE, les collectivités territoriales d'un Etat membre de l'Union Européenne ou partie à l'accord sur l'EEE.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le compartiment est géré :	Entre 12 et 40
Devises de libellé des titres dans lesquels le compartiment est investi :	Euro : 100% de l'actif net Autres : de 0% à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le compartiment :	0% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le compartiment est exposé :	Zone géographique : Eurozone : 100% de l'actif net Pays émergents : 0% de l'actif net

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des titres obligataires internationaux.

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par son gestionnaire financier par délégation ou une société à laquelle elle est liée.

Lorsque le compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le FCP.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

A titre accessoire, le Compartiment pourrait avoir recours à des IFT négociés sur un marché réglementé ou négocié de gré à gré.

En cas de recours à des IFT conclus de gré à gré, et conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale serait la contrepartie permettant généralement d'obtenir le meilleur résultat possible pour les instruments financiers à terme de couverture que le Compartiment pourrait conclure conformément à sa stratégie d'investissement. En conséquence, tout ou partie de ces instruments financiers à terme pourraient être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Le Compartiment pourra avoir recours à des techniques de gestion efficace de portefeuille en conformité avec les dispositions de l'article R214-18 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de cession temporaire de titres financiers.

Dans ce cadre, la société de gestion pourra nommer un intermédiaire (ci après l' « Agent »), chargé des missions ci-après en liaison avec les opérations de cessions temporaires effectuées par le Compartiment. En cas de recours à un Agent, celui-ci pourra être autorisé (i) à effectuer, pour le compte du Compartiment, des opérations de prêt de titres, encadrées par des conventions-cadres de prêt de titres de type GMSLA (Global Master Securities Lending Agreements) et/ou tout autres contrats-cadres internationalement reconnus, et (ii) à investir, pour le compte du Compartiment, les liquidités reçues en garantie de ces opérations de prêt de titres, conformément et dans les limites définies par la convention de prêt de titres, les règles du présent prospectus et la réglementation en vigueur.

En cas de recours à de telles cessions temporaires, tous les revenus émanant de ces opérations, nets des coûts opérationnels directs et indirects seront restitués au Compartiment.

Les coûts opérationnels susvisés, liés aux techniques de gestion efficace de portefeuille, sont ceux qui sont supportés par la société de gestion du Compartiment, par l'Agent et/ou par les autres intermédiaires impliqués dans ces opérations en liaison avec leurs services.

Ces coûts opérationnels directs ou indirects seront calculés sous forme d'un pourcentage des revenus bruts réalisés par le Compartiment. Des informations sur les coûts opérationnels, directs et indirects ainsi que l'identité des entités auxquelles sont réglés ces coûts seront mentionnés dans le rapport annuel du Compartiment.

Les revenus générés par les opérations de prêt de titres (auxquels il convient de déduire les coûts opérationnels, directs et indirects, supportés par l'Agent et, le cas échéant, par la société de gestion) devront être versés au Compartiment concerné. Dans la mesure où ces coûts, directs et indirects, n'augmentent pas les coûts d'exploitation du Compartiment, ils ont été exclus des frais courants.

Le rapport annuel du Compartiment comprendra, le cas échéant, les précisions suivantes :

- L'exposition générée par le biais des techniques de gestion efficace de portefeuille ;
- L'identité de la/des contrepartie(s) de ces techniques de gestion efficace de portefeuille;
- Le type et le montant des garanties reçues par le Compartiment afin de réduire le risque de contrepartie ; et
- Les revenus provenant des techniques de gestion efficace de portefeuille pour l'ensemble de la période concernée, ainsi que les coûts et frais opérationnels, directs et indirects occasionnés.

8. Garanties financière

Lorsque le Compartiment a recours à des cessions temporaires de titres, le Compartiment doit recevoir des titres et/ou des espèces qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations de cessions temporaires.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

- (a) toute garantie reçue autre qu'en espèces doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;
- (b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente;
- (c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;
- (d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;
- (e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

- (vii) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les liquidités, les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;
- (viii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;
- (ix) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;
- (x) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;
- (xi) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;
- (xii) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment dans le cadre de ces opérations de cessions temporaires de titres. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable)

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable)

Les garanties reçues dans une devise autre que l'Euro pourraient faire l'objet d'une marge additionnelle.

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues sous une autre forme qu'en espèces ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Les garanties reçues en espèces seront à la discrétion du gérant soit :

- (i) placées en dépôt auprès d'un établissement habilité ;
- (ii) investies dans des obligations d'État de haute qualité ;
- (iii) utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que le compartiment puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- (iv) investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.

Les garanties financières en espèces réinvesties doivent être diversifiées conformément aux exigences en la matière applicables aux garanties financières autres qu'en espèces.

Profil de risque :

L'argent de l'actionnaire sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par le délégataire de gestion financière. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'actionnaire s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque de taux d'intérêt

Le cours d'une obligation est affecté par les variations des niveaux de taux d'intérêt. La majorité des titres obligataires affichent une performance positive lorsque les taux d'intérêt baissent, performance qui devient négative lorsque les taux augmentent. Les obligations dont la maturité est longue (ce qui est le cas pour celles entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence) sont plus sensibles aux changements de taux d'intérêt, ce qui fait d'elles des investissements plus volatiles que ne le sont celles dont la maturité est plus faible.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la notation affectant un ou plusieurs émetteurs des obligations composant l'Indicateur de Référence, le Compartiment pourra être affecté.

Cette dégradation pourrait impliquer un risque de défaut accru de la part de l'émetteur de l'obligation concernée et pourrait entraîner une dépréciation de la valeur de cette obligation.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- vii) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- viii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- ix) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- x) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- xi) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risques liés à l'absence de réplification parfaite

La réplification de l'Indicateur de Référence via l'investissement dans tous les composants de l'Indicateur de Référence peut s'avérer coûteux ou très difficile opérationnellement. Aussi le gérant du Compartiment pourra avoir recours à des techniques d'optimisation, notamment la technique d'échantillonnage qui consiste à investir dans une sélection de titres représentatifs (et non tous les titres) composant l'Indicateur de Référence, dans des proportions différentes de celles de l'Indicateur de Référence ou bien même à investir dans des titres autres que les composants de l'indice ou des instruments financiers à terme. Le recours à ces techniques d'optimisation pourront conduire à augmenter l'écart de suivi ex post et conduiront notamment à des performances différentes entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment pourrait avoir recours, à titre accessoire à des IFT.

En pareille hypothèse, le Compartiment sera exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il sera particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des IFT négociés de gré à gré. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT et/ou au titre de toutes opérations de cessions temporaire de titres, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque lié au recours aux opérations de cessions temporaires de titres

Dans l'hypothèse où l'emprunteur des titres financiers ferait défaut, le Compartiment pourrait supporter un risque dans le cas où la valeur des garanties reçues serait inférieure à la valeur des titres prêtés par le Compartiment. Ce risque pourrait se matérialiser notamment en cas (i) d'une mauvaise évaluation des titres faisant l'objet de cette opération et/ou (ii) de mouvements défavorables sur les marchés et/ou (iii) d'une détérioration de la note de crédit des émetteurs des titres reçus en garantie et/ou (iv) de l'illiquidité du marché sur lesquels les garanties reçues sont admises à la cotation. En cas de réinvestissement des garanties reçues en espèces, ce réinvestissement pourrait (i) créer un levier engendrant un risque de perte et de volatilité et/ou (ii) exposer le Compartiment à un marché en inadéquation avec son objectif de gestion, et/ou (iii) dégager des revenus inférieurs au montant des garanties à restituer par le Compartiment. Par ailleurs, le Compartiment pourrait subir des retards dans la restitution des titres prêtés réduisant la capacité du Compartiment à faire face aux demandes de rachat des investisseurs.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplification automatique et continue de l'indicateur de référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes:

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché ;
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice ;
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur de l'Indicateur de Référence ;
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides ;
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instrument financier à terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la hausse comme à la baisse à la performance du segment des Obligations émises par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de sa richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à trois ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est de 3 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 6 mars 2015.
- Date de création du compartiment : 26 mars 2015.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-EUR du compartiment LYXOR ULTRA LONG DURATION LOWEST RATED IG EURO GOVT UCITS ETF (DR) évolue de 7.81%* sur l'exercice et s'établit à 99.1468 EUR au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -0.85% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE MTS Lowest-Rated Govt IG, libellé en Euro (EUR), est composé de titres émis par les gouvernements des Etats membres de la zone Euro, ayant une maturité supérieure à 25 ans.

Cet indice observe une évolution de 8.04% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance FTSE MTS Lowest-Rated Govt IG, le FCP utilisera une méthode de réplification directe ce qui signifie que le FCP investira dans un panier d'actifs de bilan constituer des titres composant l'indice de référence.

A titre accessoire et toujours dans le but de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice FTSE MTS Lowest-Rated Govt IG, le FCP pourra également conclure des contrats sur instruments Financiers à terme (" IFT "). Les IFT conclus dans ce cadre pourraient notamment être des contrats de type Futures sur indices et/ou des swaps de couverture conclus pour minimiser le niveau d'écart de suivi (" Tracking Error ") du FCP.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Le panier d'actions détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que la valeur de marché du contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit inférieure ou égale à zéro, ce qui conduira à neutraliser le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0350% pour le compartiment . Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.02% .

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 479 486,67	46 443 946,97
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 479 486,67	46 443 946,97
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	218 102,50
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	218 102,50
Comptes financiers	7 930,47	17,00
Liquidités	7 930,47	17,00
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 487 417,14	46 662 066,47

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	1 475 441,51	52 389 253,20
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-19 528,15	-6 697 577,91
• Résultat de l'exercice	31 289,06	749 633,06
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 487 202,42	46 441 308,35
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	214,72	220 758,12
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	214,72	220 758,12
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	1 487 417,14	46 662 066,47

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	34,73
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	326 903,55	793 767,51
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	326 903,55	793 802,24
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-2,45	-47,16
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-2,45	-47,16
Résultat sur opérations financières (I - II)	326 901,10	793 755,08
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-43 785,27	-42 671,85
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	283 115,83	751 083,23
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-251 826,77	-1 450,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	31 289,06	749 633,06

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

exercice

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classes d'actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Le Compartiment ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE TMX Global Debt Capital Markets (collectivement désignés comme "Détenteurs").

FTSE TMX Global Debt Capital Markets ne peut être tenue pour responsable de la promotion ou de la commercialisation du Compartiment.

FTSE MTS et les noms d'indice FTSE MTS (FTSE MTS Index™) et indices FTSE MTS (FTSE MTS Indices™) sont des marques déposées de FTSE TMX Global Debt Capital Markets. Les indices FTSE MTS sont calculés par FTSE TMX Global Debt Capital Markets, commercialisés et distribués par MTSNext, une société détenue par FTSE TMX Global Debt Capital Markets.

Ni FTSE TMX Global Debt Capital Markets ni MTSNext ne sauraient être tenues pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit (y compris, notamment, les pertes d'investissement) liées en tout ou en partie au Compartiment ou à la fourniture de l'indice FTSE MTS Eurozone Government Bond IG 25Y+ Index de sous-indices ou de marques déposées.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	46 441 308,35	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	6 107 100,00	50 942 169,00
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-52 146 809,50	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 149 166,60	203 878,36
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 747 655,20	-3 072 288,92
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	-	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 400 976,34	-2 383 533,32
- Différence d'estimation exercice N	17 443,02	-2 383 533,32
- Différence d'estimation exercice N-1	-2 383 533,32	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	283 115,83	751 083,23
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 487 202,42	46 441 308,35

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	1 479 486,67	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	1 479 486,67	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 930,47
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	1 479 486,67
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 930,47	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	-	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		214,72
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		214,72
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Nombre d'actions émises / rachetées pendant l'exercice	65 000	6 107 100,00	555 000	52 146 809,50
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises au compartiment		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	0,17
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- Titres d'OPC	-
- Swaps	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	31 289,06	749 633,06
Total	31 289,06	749 633,06
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	31 289,06	749 633,06
Total	31 289,06	749 633,06
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-19 528,15	-6 697 577,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-19 528,15	-6 697 577,91
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-19 528,15	-6 697 577,91
Total	-19 528,15	-6 697 577,91
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Actif net	1 487 202,42	46 441 308,35	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	15 000	505 000	-	-	-
Valeur liquidative	99,1468	91,9629	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	0,78	-11,77	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du compartiment : 26 mars 2015.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilières						
Obligation						
BE0000340498	BELGIUM KINGDOM 2.15% 22/06/2066	PROPRE	62 120,00	73 735,46	EUR	4,96
BE0000331406	BELGIUM 3.75% 22/06/2045	PROPRE	174 650,00	283 494,39	EUR	19,06
ES00000128C6	BONOS Y OBLIG DEL ESTADG 2.90% 31/10/2046	PROPRE	116 000,00	129 114,83	EUR	8,68
ES00000128E2	BONOS Y OBLIG DEL ESTADO 3.45% 30/07/2066	PROPRE	43 000,00	50 418,77	EUR	3,39
IT0005162828	BUONI POLIENNALI DEL TES 2.70% 01/03/2047	PROPRE	103 000,00	103 316,65	EUR	6,95
IE00BV8C9186	IRELAND 2% 18/02/2045	PROPRE	131 260,00	147 759,17	EUR	9,94
IT0005083057	ITALY BTP 3.25% 01/09/2046	PROPRE	124 000,00	138 919,22	EUR	9,34
IT0004923998	ITALY BTP 4.75% 01/09/2044	PROPRE	138 000,00	195 005,78	EUR	13,11
BE0000338476	KINGDOM OF BELGIUM 1.6% 22/06/2047	PROPRE	86 310,00	92 345,67	EUR	6,21
ES00000124H4	SPAIN 5.15% 31/10/2044	PROPRE	167 000,00	265 376,73	EUR	17,84
Total Obligation				1 479 486,67		99,48
Total Valeurs mobilières				1 479 486,67		99,48
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	0,00	7 930,47	EUR	0,53
Total BANQUE OU ATTENTE				7 930,47		0,53
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-214,72	EUR	-0,01
Total FRAIS DE GESTION				-214,72		-0,01
Total Liquidités				7 715,75		0,52
Total LYXOR UCITS ETF ULTRA LONG DURATION LOWEST R IGEG				1 487 202,42		100,00

LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF est un compartiment de la Sicav MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Le compartiment LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions C-EUR: Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-EUR: La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Actions C-USD: Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-USD: La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « MSCI North America Net Total Return » (Code Bloomberg : NDDUNA) (l'« Indicateur de Référence ») libellé en USD, et représentatif de la performance des marchés actions des grandes et moyennes capitalisations cotées aux Etats-Unis et au Canada.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.05%.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est l'indice MSCI North America Net Total Return libellé en USD.

L'Indicateur de Référence est un indice Dividendes Net Réinvestis. Un indice Dividendes Net Réinvestis considère la performance des composantes incluant les dividendes et toutes formes de distribution dans la performance de l'indice.

L'Indicateur de Référence représente la performance des actions de grande et moyennes capitalisations des Etats-Unis et du Canada. Avec 726 constituants, l'Indicateur de Référence représente approximativement 85% de la capitalisation boursière ajustée du flottant des Etats-Unis et du Canada.

L'Indicateur de Référence est calculé par MSCI Inc.

L'Indicateur de Référence est un indice pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant conçu pour mesurer la performance des actions de grande et moyennes capitalisations boursières des Etats-Unis et du Canada.

L'Indicateur de Référence est basé sur la méthodologie MSCI Global Investable Market Indices (GIMI), une approche cohérente de construction de l'Indicateur de Référence, prenant en compte à la fois des vues globales et régionales, parmi toutes les catégories de taille capitalisation, de secteur d'activité et de style.

Cette méthodologie vise à fournir une couverture exhaustive des opportunités d'investissement, en mettant en avant la liquidité, l'investissabilité et la capacité de réplification de l'Indicateur de Référence. Ces critères sont calculés sur la base de deux indicateurs pertinents : le ratio annualisé entre le volume mensuel médian et la capitalisation flottante des titres, ainsi que la fréquence des transactions à 3 mois.

L'Indicateur de Référence est rebalancé trimestriellement : en Février, Mai, Août et Novembre.

Révisions et composition de l'Indicateur de Référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI Inc sont disponibles sur le site internet: <http://www.msci.com>.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'Indicateur de Référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres constituants.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters :.dMINA00000NUS

Via Bloomberg: M1NA Index

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de <http://www.msci.com>.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com

La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence

o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)

o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPC tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)

o Géographique

o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPC ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPC gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la société de gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la Société de Gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPC investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (IFT)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre ("OST"), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risque de change lié aux classes d'actions C-EUR et D-EUR (EUR/USD)

Les classes d'actions susvisées sont exposées au risque de change étant donné qu'elles sont libellées dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence.

Par conséquent, la valeur liquidative de la classe d'actions susvisée peut diminuer malgré une appréciation de la valeur de l'Indicateur de Référence et ce, en raison des fluctuations des taux de change.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché des actions des grandes et moyennes capitalisations cotées aux Etats-Unis et au Canada.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.
- Date de création de la Sicav Multi Units France : 4 mars 2002.
- Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 mars 2015.
- Date de création du compartiment : 26 mars 2015.

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF évolue de 4.14%* sur l'exercice et s'établit à 103.7266 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 3.73% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI North America NR, libellé en Dollar américain (USD), représentatif de la performance des marchés actions des grandes et moyennes capitalisations cotées aux Etats-Unis et au Canada.

Cet indice observe une évolution de 3.95% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI North America NR, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI North America NR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI North America NR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 6 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0059% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.05%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	1 352 858,27	16 217 452,95
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 352 858,27	16 217 452,95
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	-	427 215,52
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	-	427 215,52
Comptes financiers	0,05	-
Liquidités	0,05	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	1 352 858,32	16 644 668,47

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	1 551 338,68	14 880 214,90
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-231 467,09	674 844,57
• Résultat de l'exercice	-2 543,49	-17 432,53
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	1 317 328,10	15 537 626,94
Instruments financiers	35 305,30	677 331,19
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	35 305,30	677 331,19
Dettes	224,92	429 710,33
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	224,92	429 710,33
Comptes financiers	-	0,01
Concours bancaires courants	-	0,01
Emprunts	-	-
Total du passif	1 352 858,32	16 644 668,47

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	1 270 000,00	15 000 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-14 323,25	-17 079,54
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-14 323,25	-17 079,54
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	11 779,76	-352,99
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-2 543,49	-17 432,53

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPC de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPC de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.20% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPC.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Lyxor

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions C-EUR: Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-EUR: La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Actions C-USD: Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-USD: La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR MSCI North America UCITS ETF (le "Compartiment") n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. (« MSCI »), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs de parts du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des parts de Compartiment commun de placement en général, ou les parts du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs de parts du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des parts du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGRES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS DE PARTS DE FCP OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	15 537 626,94	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	-	15 608 535,60
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-13 777 180,43	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 388 126,99	1 328 405,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-3 663 508,05	-1 808 586,97
Plus-values réalisées sur contrats financiers	30 424 711,75	39 712 893,94
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-29 652 584,58	-38 699 651,49
Frais de transaction	-	-
Différences de change	551 661,61	-61 070,27
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-119 228,77	151 511,18
- Différence d'estimation exercice N	32 282,41	151 511,18
- Différence d'estimation exercice N-1	151 511,18	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	642 025,89	-677 331,19
- Différence d'estimation exercice N	-35 305,30	-677 331,19
- Différence d'estimation exercice N-1	-677 331,19	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-14 323,25	-17 079,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	1 317 328,10	15 537 626,94

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	1 270 000,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,05
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,05	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	1 270 000,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	CHF	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	979 605,90	373 252,37	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		
Opérations de change à terme de devises :		-
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		-
-		-
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		224,92
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		224,92
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-USD / FR0012647428	-	-	143 300	13 777 180,43
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0012647428		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0012647428		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0012647428		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-USD / FR0012647428	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-USD / FR0012647428	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-35 305,30

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-2 543,49	-17 432,53
Total	-2 543,49	-17 432,53

ACTION C-USD / FR0012647428	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 543,49	-17 432,53
Total	-2 543,49	-17 432,53
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-231 467,09	674 844,57
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-231 467,09	674 844,57

ACTION C-USD / FR0012647428	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-231 467,09	674 844,57
Total	-231 467,09	674 844,57
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 26 mars 2015.

Devise					
USD	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Actif net	1 317 328,10	15 537 626,94	-	-	-

ACTION C-USD / FR0012647428			Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD		
	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	12 700	156 000	-	-	-
Valeur liquidative	103,7266	99,6001	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	-18,42	4,21	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
CH0010532478	ACTELION N	PROPRE	712,00	102 957,15	CHF	7,82
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	352,00	57 647,84	EUR	4,38
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	1 071,00	63 573,74	EUR	4,83
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	399,00	62 108,50	EUR	4,71
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	714,00	62 849,75	EUR	4,77
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	618,00	61 167,10	EUR	4,64
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	50,00	9 567,09	EUR	0,73
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	892,00	63 469,67	EUR	4,82
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	2 540,00	41 333,65	EUR	3,14
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	1 654,00	121 913,84	EUR	9,25
CH0030170408	GEBERIT AG-NOM	PROPRE	159,00	67 319,45	CHF	5,11
NL0000400653	GEMALTO	PROPRE	986,00	53 540,06	EUR	4,06
CH0102484968	JULIUS BAER GRUPPE	PROPRE	354,00	14 358,08	CHF	1,09
NL0000009538	KONINKLIJKE PHILIPS N.V.	PROPRE	2 084,00	62 731,84	EUR	4,76
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	146,00	14 909,81	EUR	1,13
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	80,00	15 487,11	EUR	1,18
DE000PAH0038	PORSCHE AUTOMOBIL HOLDING SE	PROPRE	1 177,00	63 382,43	EUR	4,81
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	712,00	62 626,87	EUR	4,75
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	528,00	59 876,20	EUR	4,55
CH0014852781	SWISS LIFE HOLDING NOM	PROPRE	456,00	120 811,04	CHF	9,17
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	353,00	48 447,22	EUR	3,68
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT	PROPRE	1 563,00	54 973,18	EUR	4,17

LYXOR MSCI NORTH AMERICA UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	259,00	67 806,65	CHF	5,15
Total Action				1 352 858,27		102,70
Total Valeurs mobilières				1 352 858,27		102,70
Swap de Taux						
SWAP03598553	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	224,92	USD	0,02
SWAP03598510	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	1 270 000,00	1 317 328,04	USD	100,00
SWAP03598518	VRAC LEG LYX ETF MSC	PROPRE	1 270 000,00	-1 352 858,26	USD	-102,70
Total				-35 305,30		-2,68
Total Swap de Taux				-35 305,30		-2,68
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	0,05	USD	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				0,05		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-224,92	USD	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-224,92		-0,02
Total Liquidités				-224,87		-0,02
Total LYXOR ETF NORTH AMERICA				1 317 328,10		100,00

LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Lyxor FTSE USA Minimum Variance UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Actions C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice « FTSE USA Minimum Variance Index » (ci-après l'« Indicateur de Référence ») libellé en USD, c'est-à-dire d'offrir une exposition au marché des actions des sociétés cotées aux Etats-Unis d'Amérique en minimisant la volatilité, tout en minimisant l'écart de suivi entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence. Cette optimisation de la volatilité, basée sur des critères quantitatifs appliqués aux données historiques, procède de la sélection des titres de l'Indicateur de Référence les moins volatils et les moins corrélés.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions normales de marché est de 0.08 %.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est l'indice « FTSE USA Minimum Variance Index ». L'Indicateur de Référence est de type « Total Return » (c'est-à-dire que les coupons détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence est composé d'actions des sociétés incorporées aux Etats-Unis d'Amérique satisfaisant aux critères d'éligibilité de FTSE. La pondération des titres, basée sur l'historique de performances passées, a été conçue pour minimiser la volatilité de l'Indicateur de Référence.

L'univers éligible de l'Indicateur de Référence est composé des titres respectant les critères suivants :

- (i) l'émetteur est incorporé aux Etats-Unis d'Amérique et le titre est listé uniquement aux Etats-Unis d'Amérique, ou bien le « FTSE Nationality Advisory Committee » a rattaché le titre aux Etats-Unis d'Amérique ;
- (ii) le titre est une action ordinaire listée sur un des marchés ou places d'échanges éligibles ;
- (iii) le titre a passé les filtres sur la liquidité, sur le flottant et sur les restrictions de détention à l'étranger.

La méthodologie de l'Indicateur de Référence est supervisée par un comité de conseil composé d'agents expérimentés du marché.

La composition de l'Indicateur de Référence est révisée deux fois par an.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site : <http://www.ftse.com/>.

La performance suivie est celle de la valeur de clôture de l'Indicateur de Référence déterminé par FTSE sur la base des « WM/Reuters Spot Rates™ » de 16h00 GMT.

Révision et composition de l'indicateur de référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par FTSE sont disponibles sur le site internet: <http://www.ftse.com/>.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement en cours de clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres le constituant.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: .TRIWIUSAMVN

Via Bloomberg: WIUSAMVN

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de <http://www.ftse.com/>.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du FCP et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le FCP, sont disponibles sur la page dédiée au FCP accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Le Compartiment investira en permanence un minimum de 75% de ses actifs dans des sociétés qui ont leur siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, ou dans un autre Etat partie au traité sur l'Espace Economique Européen ayant conclu avec la France un accord fiscal contenant une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale. Ce niveau minimum de détention permet l'éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA).

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20% sera vérifiée, à chaque date de rebalancement de l'Indicateur de Référence, en application de la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence qui limite l'exposition de chacune des actions d'une même entité émettrice à 20% et dont le calcul est assuré par le sponsor ou l'agent de calcul de l'Indicateur de Référence.

Cette limite de 20% pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence. Tel pourrait notamment être le cas dans l'hypothèse d'une offre publique affectant l'un des titres composant l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

- o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence
- o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière)
- o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent)

- De diversification, notamment :

- o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier)
- o Géographique
- o Sectorielle

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la Société de Gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(a) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(b) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;

(c) elles doivent être émises par une entité indépendante de la Contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la Contrepartie ;

(d) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(e) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et

- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(i) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(ii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(iii) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(iv) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(v) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(vi) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote :

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;

- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;

- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues :

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'indice pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments financiers à terme (« IFT ») négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie de l'IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de petite et moyenne capitalisation et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Petites et Moyennes Entreprises et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des instruments dérivés

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des instruments financiers à terme (« IFT ») négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'indice, risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation, risque opérationnel et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre (« OST »), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risques de modèle

La méthodologie Minimum Variance de l'indice inclut un algorithme d'optimisation de la variance, sous contraintes. Dans certains cas, celle-ci peut amener à ne pas offrir la meilleure variance possible et pourrait présenter un profil de risque différent de celui de l'univers d'investissement initial, le FTSE USA.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer au marché des sociétés incorporées aux Etats Unis d'Amérique satisfaisant aux critères d'éligibilité de FTSE.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 21 mai 2015.*
- *Date de création du compartiment : 15 juin 2015.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF évolue de 6.51%* sur l'exercice et s'établit à 106.8992 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à 6.90% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice FTSE USA Min Var Net, libellé en Dollar américain (USD), offre une exposition au marché des actions des sociétés cotées aux Etats-Unis d'Amérique en minimisant la volatilité sur la base des données historiques, tout en minimisant l'écart de suivi entre le Compartiment et l'Indicateur de référence les moins volatils et les moins corrélés.

Cet indice observe une évolution de 6.41% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice FTSE USA Min Var Net, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice FTSE USA Min Var Net.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice FTSE USA Min Var Net, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations. Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Au 31/10/2016, la tracking error atteint le niveau de 0.0012% pour le compartiment. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.08%.

L'écart entre la tracking error cible et la tracking error réalisée est non significatif, traduisant ainsi un respect de l'objectif de TE défini en début d'exercice.

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

* Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	152 161 205,05	80 511 807,01
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	152 161 205,05	80 511 807,01
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	27 322,58	10 035 747,58
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	27 322,58	10 035 747,58
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	152 188 527,63	90 547 554,59

BILAN passif

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	140 165 750,99	49 282 102,66
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 746 747,12	25 162 208,40
• Résultat de l'exercice	-284 451,61	-55 285,89
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	145 628 046,50	74 389 025,17
Instruments financiers	6 507 788,95	6 118 414,10
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	6 507 788,95	6 118 414,10
Dettes	52 691,93	10 040 115,28
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	52 691,93	10 040 115,28
Comptes financiers	0,25	0,04
Concours bancaires courants	0,25	0,04
Emprunts	-	-
Total du passif	152 188 527,63	90 547 554,59

HORS-bilan

31.10.2016

30.10.2015

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	136 229 300,00	74 120 000,00
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-220 623,61	-7 982,20
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-220 623,61	-7 982,20
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-63 828,00	-47 303,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-284 451,61	-55 285,89

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.20% par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

exercice 2016

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Actions C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Actions C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Actions D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

LYXOR FTSE USA Minimum Variance UCITS ETF ne bénéficie pas de quelque manière que ce soit, du parrainage, du soutien, de la promotion et n'est pas vendu par FTSE International Limited (ci-après « FTSE »), ou les sociétés de London Stock Exchange Group (« LSEG »), (collectivement désignés comme les « Détenteurs »).

Les Détenteurs n'octroient aucune garantie et ne prennent aucun engagement, que se soit expressément ou implicitement, soit quant aux résultats à obtenir par l'utilisation de l'Indicateur de Référence FTSE USA Minimum Variance Index et/ou le niveau auquel se situe ledit Indicateur de Référence à un moment et à un jour donné ou de tout autre type. L'Indicateur de Référence est calculé par ou au nom de FTSE et LSEG. Les Détenteurs ne répondront pas (que ce soit du fait de négligence ou sur un quelconque autre fondement) de toute erreur affectant l'Indicateur de Référence à l'égard de quiconque et ils n'auront pas l'obligation d'informer quiconque d'une éventuelle erreur l'affectant.

"FTSE®" est une marque de LSEG, elle est utilisée sous licence par FTSE.

2 évolutionactif net

	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	74 389 025,17	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	150 966 150,12	91 899 857,34
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-86 171 835,40	-17 974 840,60
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	12 422 520,74	899 400,88
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-25 337 043,34	-1 526 767,95
Plus-values réalisées sur contrats financiers	439 237 250,51	137 131 133,14
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-422 398 675,60	-131 380 211,40
Frais de transaction	-	-
Différences de change	450 432,09	168 209,96
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 680 220,67	1 298 640,10
- Différence d'estimation exercice N	3 978 860,77	1 298 640,10
- Différence d'estimation exercice N-1	1 298 640,10	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-389 374,85	-6 118 414,10
- Différence d'estimation exercice N	-6 507 788,95	-6 118 414,10
- Différence d'estimation exercice N-1	-6 118 414,10	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-220 623,61	-7 982,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	145 628 046,50	74 389 025,17

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	136 229 300,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,25
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0,25	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	136 229 300,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	SEK	CHF	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	136 137 266,57	7 035 970,84	3 833 977,42	5 153 990,22
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	27 322,58
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes réglemets différés	27 322,58
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	52 691,93
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Somme à payer	27 322,58
Frais provisionnés	25 369,35
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-USD / FR0012726560	1 440 693	150 966 150,12	819 600	86 171 835,40
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0012726560		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0012726560		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0012726560		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-USD / FR0012726560	0,20
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-USD / FR0012726560	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

- 3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capitalnéant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- | | |
|--|---|
| - Instruments financiers reçus en pension (livrée) | - |
| - Autres opérations temporaires | - |

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- | | |
|---------------------------------|---|
| - actions | - |
| - obligations | - |
| - titres de créances | - |
| - autres instruments financiers | - |

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- | | |
|----------------|---------------|
| - Titres d'OPC | - |
| - Swaps | -6 507 788,95 |

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-284 451,61	-55 285,89
Total	-284 451,61	-55 285,89

ACTION C-USD / FR0012726560	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-284 451,61	-55 285,89
Total	-284 451,61	-55 285,89
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	30.10.2015
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 746 747,12	25 162 208,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	5 746 747,12	25 162 208,40

ACTION C-USD / FR0012726560	31.10.2016	30.10.2015
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	5 746 747,12	25 162 208,40
Total	5 746 747,12	25 162 208,40
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 15 juin 2015.

Devise					
USD	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Actif net	145 628 046,50	74 389 025,17	-	-	-

ACTION C-USD / FR0012726560			Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD		
	31.10.2016	30.10.2015	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	1 362 293	741 200	-	-	-
Valeur liquidative	106,8992	100,3629	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,00	33,87	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	41 428,00	6 784 758,02	EUR	4,66
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	124 712,00	7 402 808,29	EUR	5,08
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	43 862,00	6 827 576,46	EUR	4,69
BE0974293251	ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	PROPRE	53 643,00	6 147 901,39	EUR	4,22
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	80 690,00	7 102 725,95	EUR	4,88
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	69 484,00	6 877 241,30	EUR	4,72
NL0000339760	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	PROPRE	7 000,00	227 631,41	EUR	0,16
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	95 854,00	743 932,10	EUR	0,51
DE0005439004	CONTINENTAL AG	PROPRE	23 164,00	4 432 239,37	EUR	3,04
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	98 045,00	6 976 327,46	EUR	4,79
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	218 557,00	6 763 405,04	EUR	4,64
DE0005557508	DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	PROPRE	445 528,00	7 250 116,80	EUR	4,98
ES0130960018	ENAGAS	PROPRE	21 861,00	626 659,34	EUR	0,43
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	751 694,00	5 497 774,46	EUR	3,78
AT000065201C	ERSTE GROUP BANK CZK	PROPRE	42 740,00	1 352 064,88	CZK	0,93
NL0011585146	FERRARI NV	PROPRE	43 302,00	2 277 497,96	EUR	1,56
DE0005785802	FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO	PROPRE	7 555,00	614 591,71	EUR	0,42
DE0005785604	FRESENIUS SE & CO KGAA	PROPRE	90 818,00	6 694 057,46	EUR	4,60
NL0000009165	HEINEKEN NV	PROPRE	13 589,00	1 117 964,45	EUR	0,77
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	445 152,00	3 029 840,64	EUR	2,08
NL0010801007	IMCD B.V	PROPRE	35 754,00	1 544 421,24	EUR	1,06
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	614 460,00	8 079 484,77	EUR	5,55
JP3726800000	JAPAN TOBACCO INC	PROPRE	98 628,00	3 748 587,55	JPY	2,57
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	156 207,00	508 736,55	EUR	0,35

LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0006483001	LINDE AG	PROPRE	53 842,00	8 870 946,54	EUR	6,09
DE0005937007	MAN AG	PROPRE	3 143,00	320 969,42	EUR	0,22
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	2 808,00	543 597,69	EUR	0,37
CH0038863350	NESTLE SA	PROPRE	4 846,00	351 597,52	CHF	0,24
SE0000427361	NORDEA BANK AB	PROPRE	668 512,00	7 035 970,84	SEK	4,83
CH0012005267	NOVARTIS AG-NOM	PROPRE	39 812,00	2 834 178,10	CHF	1,95
JP3188200004	OTSUKA	PROPRE	1 121,00	53 337,79	JPY	0,04
NL0000379121	RANDSTAD HOLDING NV	PROPRE	29 566,00	1 520 526,84	EUR	1,04
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	59 695,00	5 250 717,76	EUR	3,61
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	77 385,00	8 775 605,26	EUR	6,03
ES0178430E18	TELEFONICA SA	PROPRE	736 230,00	7 473 332,32	EUR	5,13
CH0244767585	UBS GROUP INC NAMEN AKT	PROPRE	350,00	4 954,92	CHF	0,00
DE0007664039	VOLKSWAGEN AG-PFD	PROPRE	42 653,00	5 853 878,57	EUR	4,02
CH0011075394	ZURICH INSURANCE GROUP AG	PROPRE	2 457,00	643 246,88	CHF	0,44
Total Action				152 161 205,05		104,49
Total Valeurs mobilières				152 161 205,05		104,49
Swap de Taux						
SWAP03598508	FEES LEG C USD LYX E	PROPRE	1,00	25 369,43	USD	0,02
SWAP03598592	INDEX LEG C USD LYX	PROPRE	136 229 300,00	145 628 046,67	USD	100,00
SWAP03598556	VRAC LEG LYX ETF FTS	PROPRE	136 229 300,00	-152 161 205,05	USD	-104,49
Total				-6 507 788,95		-4,47
Total Swap de Taux				-6 507 788,95		-4,47
Liquidités						
BANQUE OU ATTENTE						
	À VERSER SUR SWAP	PROPRE	0,00	-27 322,58	USD	-0,02
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	-0,25	USD	-0,00
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	0,00	27 322,58	USD	0,02
Total BANQUE OU ATTENTE				-0,25		-0,00

LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>FRAIS DE GESTION</i>						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-25 369,35	USD	-0,02
<i>Total FRAIS DE GESTION</i>				-25 369,35		-0,02
<i>Total Liquidites</i>				-25 369,60		-0,02
Total LYXOR FTSE USA MINIMUM VARIANCE UCITS ETF				145 628 046,50		100,00

LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF

**rapport
annuel**

COMPARTIMENT DE LA SICAV MULTI UNITS FRANCE

Compartiments/nourricier	LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF est un compartiment du compartiment MULTI UNITS FRANCE.
Gestionnaire financier par délégation	LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT 17, cours Valmy - 92987 Paris La Défense Cedex.
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18.
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

Actions internationales.

Lyxor MSCI World Ex EMU UCITS ETF (le « Compartiment ») est en permanence exposé à hauteur de 60 % au moins sur un marché d'actions étranger ou sur des marchés d'actions de plusieurs pays, dont éventuellement le marché français.

Le Compartiment est un fonds indiciel de type UCITS ETF.

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Classe Actions C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged C-GBP : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged D-GBP : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged C-CHF : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged D-CHF : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du Compartiment est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse, de l'indice World ex EMU Net Total Return (ci-après l'« Indicateur de Référence ») libellé en USD, représentatif de la performance des entreprises de grandes et moyennes capitalisations boursières des pays développés excluant les pays de la zone Euro, tout en minimisant l'écart de suivi entre le Compartiment et l'Indicateur de Référence.

Le niveau anticipé de l'écart de suivi (« tracking error ») ex-post dans des conditions normales de marché est de 0.07 %.

Indicateur de référence :

L'Indicateur de Référence est de type « Total Return » (c'est-à-dire que les dividendes détachés par les composants de l'Indicateur de Référence sont réinvestis dans l'Indicateur de Référence).

L'Indicateur de Référence est un indice action calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI.

Il mesure la performance globale des marchés développés hors zone Euro. Il couvre approximativement 85% des capitalisations boursières de chaque pays.

L'Indicateur de Référence est constitué à partir de la réunion de plusieurs indices MSCI représentant chacun des pays classifiés comme développés par MSCI, en excluant les pays de la zone Euro.

Le poids de chaque valeur dans l'Indicateur de Référence est ajusté suivant sa capitalisation boursière, sur la base du flottant. Par conséquent le nombre de valeurs entrant dans la composition du panier constituant l'Indicateur de Référence peut évoluer au cours du temps.

La méthodologie MSCI et sa méthode de calcul impliquent un nombre variable des sociétés constituant l'Indicateur de Référence. Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site <https://www.msci.com/>.

La performance suivie est celle de la valeur de clôture de l'Indicateur de Référence.

Révision et composition de l'indicateur de référence

La révision de l'Indicateur de Référence a lieu trimestriellement.

La composition exacte et les règles de révision de l'Indicateur de Référence éditées par MSCI sont disponibles sur le site internet: <https://www.msci.com/>.

La fréquence de rebalancement évoquée ci-dessus n'a pas d'effet sur les coûts dans le cadre de la mise en oeuvre de la Stratégie d'Investissement.

Publication de l'indicateur de référence

L'Indicateur de Référence est calculé quotidiennement à la clôture en utilisant le prix de clôture officiel de la bourse de cotation des titres le constituant.

L'Indicateur de Référence est également calculé en temps réel chaque jour de bourse ouvert.

L'Indicateur de Référence est disponible en temps réel via Reuters et Bloomberg.

Via Reuters: .MIWOM0000NUS

Via Bloomberg: M1WOM

Le cours de clôture de l'Indicateur de Référence est disponible sur le site Internet de <https://www.msci.com/>.

Stratégie d'investissement :

1. Stratégie utilisée

Le Compartiment respectera les règles d'investissement édictées par la Directive Européenne 2009/65/CE du 13 Juillet 2009.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'Indicateur de Référence, le Compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le Compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au Compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le Compartiment et composés d'espèces et/ou d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'Indicateur de Référence.

Les titres financiers à l'actif du Compartiment pourront notamment être des titres entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence, ainsi que d'autres actions internationales, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le panier de titres financiers détenu pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale à 100% de l'actif net dans la plupart des cas. Le cas échéant, cet ajustement aura pour objectif que le risque de contrepartie induit par le contrat d'échange à terme décrit ci-dessus soit totalement neutralisé.

Des informations portant sur (i) la composition actualisée du panier d'actifs de bilan détenus dans le portefeuille du Compartiment et (ii) la valeur de marché de l'opération d'échange à terme conclue par le Compartiment, sont disponibles sur la page dédiée au Compartiment accessible sur le site www.lyxoretf.com. La fréquence de mise à jour et/ou la date d'actualisation des informations susvisées est également précisée sur la même page du site internet susvisé.

Dans le cadre de la gestion de son exposition, le Compartiment pourra être exposé jusqu'à 20 % de son actif en actions d'une même entité émettrice. Cette limite de 20 % pourra être portée à 35 % pour une seule entité émettrice, lorsque cela se révèle justifié par des conditions exceptionnelles sur le marché, notamment lorsque certaines valeurs sont largement dominantes et/ou en cas de forte volatilité d'un instrument financier ou des titres liés à un secteur économique représenté dans l'Indicateur de Référence notamment en cas d'une offre publique affectant l'un des titres composant dans l'Indicateur de Référence ou en cas de restriction significative de la liquidité affectant un ou plusieurs instrument financier entrant dans la composition de l'Indicateur de Référence.

2. Actifs de bilan (hors dérivés intégrés)

Le Compartiment peut détenir, dans le respect des ratios prévus par la réglementation, des actions internationales (de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés) y compris les marchés de petites capitalisations.

Les actions susvisées seront choisies sur la base de critères :

- D'éligibilité, notamment :

o Appartenance aux principaux indices de marché ou à l'Indicateur de Référence ;

o Liquidité (seuils minimaux appliqués aux volumes moyens journaliers de transactions et à la capitalisation boursière) ;

o Notation du pays du siège social de l'émetteur (exigence d'un seuil minimal en notation S&P ou équivalent) ;

- De diversification, notamment :

o Emetteur (application des ratios applicables aux actifs éligibles d'un OPCVM tels que mentionnés à l'Art. R214-21 du Code Monétaire et Financier) ;

o Géographique ;

o Sectorielle.

Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité et de diversification mentionnés ci-dessus, notamment la liste des indices éligibles les investisseurs sont invités à consulter le site www.lyxoretf.com

L'investissement dans des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM ») conformes à la Directive 2009/65/CE est limité à 10% de l'actif net.

Dans le cadre de ces investissements le Compartiment pourra souscrire des parts ou actions d'OPCVM gérés par la société de gestion ou une société à laquelle elle est liée. Le gérant n'investira pas dans des parts ou actions de FIA ou d'autres fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger.

Lorsque le Compartiment reçoit des titres en garantie, dans les conditions et limites du paragraphe 8 ci-après de la présente section, ceux-ci étant reçus en pleine propriété par le Compartiment, ils constituent également des actifs de bilan reçus en pleine propriété par le Compartiment.

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion.

3. Actifs de hors bilan (instruments dérivés)

Le Compartiment aura recours à des index-linked swaps négociés de gré à gré échangeant la valeur des actifs du Compartiment (ou de tout autre instrument financier ou actif détenu par le Compartiment le cas échéant) contre la valeur de l'Indicateur de Référence (conformément à la description faite au paragraphe 1 ci-dessus de la présente section).

Dans le cadre d'une optimisation future de la gestion du Compartiment, le gérant se réserve la possibilité d'utiliser d'autres instruments dans la limite de la réglementation afin d'atteindre son objectif de gestion, comme par exemple des instruments financiers à terme autres que les index-linked swaps.

Conformément à sa politique de meilleure exécution, la Société de Gestion considère que Société Générale est la contrepartie permettant généralement d'obtenir, pour ces instruments financiers à terme, le meilleur résultat possible. En conséquence, ces instruments financiers à terme (incluant les index-linked swaps) pourront être négociés avec Société Générale sans mise en concurrence préalable avec plusieurs contreparties.

La contrepartie des instruments financiers à terme susvisés (la « Contrepartie ») ne disposera pas d'un pouvoir discrétionnaire sur la composition du portefeuille d'investissement du Compartiment, ni sur les actifs sous-jacents des instruments financiers à terme.

4. Titres intégrant des dérivés

Néant.

5. Dépôts

Le Compartiment pourra avoir recours, dans la limite de 20 % de son actif net, à des dépôts avec des établissements de crédit appartenant au même groupe que le dépositaire, en vue d'optimiser la gestion de sa trésorerie.

6. Emprunts d'espèces

Le Compartiment pourra avoir recours, de façon temporaire, dans la limite de 10 % de son actif net, à des emprunts.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaires de titres

Néant. Le gérant n'aura pas recours à des opérations d'acquisition et/ou de cessions temporaires de titres.

8. Garanties financières

Dans tous les cas où la stratégie d'investissement utilisée fait supporter un risque de contrepartie au Compartiment, notamment dans le cadre de l'utilisation par le Compartiment de contrats d'échange à terme négociés de gré à gré, le Compartiment pourra recevoir des titres qui sont considérés comme des garanties afin de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Le portefeuille de garanties reçues pourra être ajusté quotidiennement afin que sa valeur soit supérieure ou égale au niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment dans la plupart des cas. Cet ajustement aura pour objectif que le niveau de risque de contrepartie supporté par le Compartiment soit totalement neutralisé.

Le gérant s'interdit de recevoir des garanties en espèces.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment sera remise en pleine propriété au Compartiment et livrée sur le compte du Compartiment ouvert dans les livres de son dépositaire. A ce titre, les garanties financières reçues seront inscrites à l'actif du Compartiment.

En cas de défaillance de la contrepartie concernée, le Compartiment pourra disposer des actifs reçus en garantie de la part de cette contrepartie défaillante et ce, dans le but d'éteindre la dette de cette contrepartie vis-à-vis du Compartiment au titre de l'opération garantie.

Toute garantie financière reçue par le Compartiment dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité. Les garanties reçues doivent plus particulièrement être conformes aux conditions suivantes :

(f) toute garantie reçue doit être de grande qualité, être très liquide et être négociée sur un marché réglementé ou un système multilatéral de négociation avec une tarification transparente afin d'être vendue rapidement à un prix proche de l'évaluation préalable ;

(g) elles doivent être évaluées au moins sur une base quotidienne et les actifs affichant une forte volatilité de prix ne doivent pas être acceptés comme garantie sauf en cas d'application d'une décote suffisamment prudente ;

(h) elles doivent être émises par une entité indépendante de la Contrepartie et ne doivent pas être hautement corrélées avec les performances de la Contrepartie ;

(i) elles doivent être suffisamment diversifiées en termes de pays, de marchés et d'émetteurs avec une exposition maximale par émetteur de 20 % de la valeur liquidative du Compartiment ;

(j) elles devraient pouvoir être, à tout moment, intégralement mises en oeuvre par la société de gestion du Compartiment sans consultation de la contrepartie ni approbation de celle-ci.

Par dérogation à la condition énoncée au (d) (ci-dessus), le Compartiment pourra recevoir un panier de garanties financières présentant une exposition à un émetteur donné supérieure à 20% de sa valeur liquidative à la condition que :

- Les garanties financières reçues soient émises par un (i) État membre, (ii) une ou plusieurs de ses autorités locales, (iii) un pays tiers ou (iv) un organisme international public auquel appartiennent un ou plusieurs États membres ; et
- Que ces garanties financières proviennent d'au moins six émissions différentes dont aucune ne dépasse 30% de l'actif du Compartiment.

Conformément aux conditions susmentionnées, les garanties reçues par le Compartiment pourront être composées :

(vii) d'actifs liquides ou équivalents, ce qui comprend notamment les avoirs bancaires à court terme et les instruments du marché monétaire ;

(viii) d'obligations émises ou garanties par un état membre de l'OCDE, par ses collectivités publiques locales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial ou par tout autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées ;

(ix) d'actions ou parts émises par des fonds monétaires calculant une valeur liquidative quotidienne et disposant d'une note AAA ou équivalente ;

(x) d'actions ou parts émises par des OPCVM investissant principalement dans des obligations/actions indiquées dans les points (v) et (vi) ci-dessous ;

(xi) d'obligations émises ou garanties par des émetteurs de premier ordre offrant une liquidité adaptée ;

(xii) d'actions admises ou négociées sur un marché réglementé d'un état membre de l'UE, sur une bourse d'un état membre de l'OCDE ou sur une bourse d'un autre pays sous réserve que les conditions (a) à (e) (ci-dessus) soient intégralement respectées et que ces actions figurent dans un indice de premier ordre.

Politique en matière de décote

La société de gestion du Compartiment appliquera une marge aux garanties financières reçues par le Compartiment. Les marges appliquées dépendront notamment des critères ci-dessous :

- Nature de l'actif reçu en garantie ;
- Maturité de l'actif reçu en garantie (si applicable) ;
- Notation de l'émetteur de l'actif reçu en garantie (si applicable).

Réinvestissement des garanties reçues

Les garanties financières reçues ne seront pas vendues, réinvesties ou mise en gage.

Profil de risque :

L'argent du porteur sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le porteur s'expose au travers du Compartiment principalement aux risques suivants :

- Risque action

Le cours d'une action peut varier à la hausse ou à la baisse, et reflète notamment l'évolution des risques liés à la société émettrice ou à la situation économique du marché correspondant. Les marchés d'actions sont plus volatils que les marchés de taux, sur lesquels il est possible, pour une période donnée et à conditions macroéconomiques égales, d'estimer les revenus.

- Risque de perte en capital

Le capital investi n'est pas garanti. Par conséquent, l'investisseur court un risque de perte de capital. Tout ou partie du montant investi pourra ne pas être recouvré, notamment dans le cas où la performance de l'Indicateur de Référence serait négative sur la période d'investissement.

- Risque de liquidité (marché primaire)

Si, lorsque le Compartiment (ou l'une de ses contreparties à un Instrument Financier à Terme (« IFT »)) procède à un ajustement de son exposition, les marchés liés à cette exposition se trouvent limités, fermés ou sujets à d'importants écarts de prix achat/vente, la valeur et /ou liquidité du Compartiment pourront être négativement affectées. L'incapacité, pour cause de faibles volumes d'échanges, à effectuer des transactions liées à la réplique de l'Indicateur de Référence pourra également avoir des conséquences sur les processus de souscriptions, conversions et rachats d'actions.

- Risque de liquidité sur une place de cotation

Le cours de bourse du Compartiment est susceptible de s'écarter de sa valeur liquidative indicative. La liquidité des parts ou actions du Compartiment sur une place de cotation pourra être affectée par toute suspension qui pourrait être due, notamment, à :

- i) une suspension ou à l'arrêt du calcul de l'Indicateur de Référence, et/ou
- ii) une suspension du (des) marché(s) des sous-jacents de l'Indicateur de Référence et/ou
- iii) l'impossibilité pour une place de cotation considérée d'obtenir ou de calculer la valeur liquidative indicative du Compartiment et/ou
- iv) une infraction par un teneur de marché aux règles applicables sur cette place et/ou
- v) une défaillance dans les systèmes notamment informatiques ou électroniques de cette place.

- Risque de Contrepartie

Le Compartiment est exposé au risque de faillite, de défaut de paiement ou de tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un contrat ou une transaction. Il est particulièrement exposé au risque de contrepartie résultant de son recours à des Instruments Financiers à Terme (« IFT ») négociés de gré à gré avec Société Générale ou avec toute autre contrepartie. Conformément à la réglementation UCITS, le risque de contrepartie (que cette contrepartie soit Société Générale ou une autre entité) ne peut excéder 10% de la valeur totale des actifs du Compartiment par contrepartie.

En cas de défaillance de la Contrepartie, le contrat portant sur des IFT pourra être résilié par anticipation. Le Compartiment mettra alors tout en oeuvre pour atteindre son objectif de gestion en concluant, le cas échéant, un autre contrat portant sur des IFT avec une contrepartie tierce, aux conditions de marché qui prévaudront lors de la survenance de cet événement.

La réalisation de ce risque pourra notamment avoir des impacts sur la capacité du Compartiment à atteindre son objectif de gestion à savoir la réplique de l'Indicateur de Référence.

Lorsque Société Générale intervient en tant que contrepartie d'un IFT, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre la Société de Gestion du Compartiment et la contrepartie de l'IFT. La Société de Gestion encadre ces risques de conflit d'intérêts par la mise en place de procédures destinées à les identifier, les limiter et assurer leur résolution équitable le cas échéant.

- Risqué lié à l'investissement dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation

Le Compartiment est exposé aux sociétés de petite et moyenne capitalisation et plus spécifiquement aux titres issus des marchés actions des Petites et Moyennes Entreprises et des Entreprises (PME) de Taille Intermédiaire (ETI) ce qui peut accroître les risques de marché et de liquidité. Les mouvements de marché sont donc plus marqués à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Compartiment pourra avoir le même comportement et donc baisser plus rapidement et fortement qu'un investissement similaire sur des titres de grandes capitalisations.

- Risque que l'objectif de gestion ne soit que partiellement atteint

Rien ne garantit que l'objectif de gestion sera atteint. En effet, aucun actif ou instrument financier ne permet une réplique automatique et continue de l'Indicateur de Référence, notamment si un ou plusieurs des risques ci-dessous se réalise :

- Risque lié au recours à des Instruments Financiers à Terme

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Compartiment a recours à des IFT négociés de gré à gré pouvant notamment prendre la forme de contrats d'échange, lui permettant d'obtenir la performance de l'Indicateur de Référence. Ces IFT peuvent impliquer une série de risques, vus au niveau de l'IFT et notamment les suivants: risque de contrepartie, événement affectant la couverture, événement affectant l'Indicateur de Référence risque lié au régime fiscal, risque lié à la réglementation et risque de liquidité. Ces risques peuvent affecter directement un IFT et sont susceptibles de conduire à un ajustement voire à la résiliation anticipée de la transaction IFT, ce qui pourra affecter la valeur liquidative du Compartiment.

- Risque lié à un changement de régime fiscal

Tout changement dans la législation fiscale d'un quelconque pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté peut affecter le traitement fiscal des investisseurs. Dans ce cas, le gérant du Compartiment n'assumera aucune responsabilité vis-à-vis des investisseurs en liaison avec les paiements devant être effectués auprès de toute autorité fiscale compétente.

- Risque lié à un changement de régime fiscal applicable aux sous-jacents

Tout changement dans la législation fiscale applicable aux sous-jacents du Compartiment peut affecter le traitement fiscal du Compartiment. Par conséquent, en cas de divergence entre le traitement fiscal provisionné et celui effectivement appliqué au Compartiment (et/ou à sa contrepartie à l'IFT), la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée.

- Risque lié à la réglementation

En cas de changement de réglementation dans tout pays où le Compartiment est domicilié, autorisé à la commercialisation ou coté, les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions pourront être affectés.

- Risque lié à la réglementation applicable aux sous-jacents

En cas de changement dans la réglementation applicable aux sous-jacents du Compartiment, la valeur liquidative du Compartiment ainsi que les processus de souscription, de conversion et de rachat d'actions peuvent être affectés.

- Risque lié aux événements affectant l'Indicateur de Référence

En cas d'événement affectant l'Indicateur de Référence, le gérant pourra, dans les conditions et limites de la législation applicable, avoir à suspendre les souscriptions et rachats d'actions du Compartiment. Le calcul de la valeur liquidative du Compartiment pourra également être affecté.

Si l'événement persiste, le gérant du Compartiment décidera des mesures qu'il conviendra d'adopter, ce qui pourrait avoir un impact sur la valeur liquidative du Compartiment.

On entend notamment par "événement affectant l'Indicateur de Référence" les situations suivantes :

- i) l'Indicateur de Référence est réputé inexact ou ne reflète pas l'évolution réelle du marché,
- ii) l'Indicateur de Référence est supprimé de manière définitive par le fournisseur d'indice,
- iii) le fournisseur d'indice est dans l'incapacité de fournir le niveau ou la valeur du dit Indicateur de Référence,
- iv) Le fournisseur d'indice opère un changement significatif dans la formule ou la méthode de calcul de l'Indicateur de Référence (autre qu'une modification mineure telle que l'ajustement des sous-jacents de cet Indicateur de Référence ou des pondérations respectives entre ses différents composants) qui ne peut pas être efficacement répliqué, à un coût raisonnable, par le Compartiment ;
- v) un ou plusieurs composants de l'Indicateur de Référence deviennent illiquides, leur cotation étant suspendue sur un marché organisé, ou des composants négociés de gré à gré (tels que, par exemple, les obligations) deviennent illiquides.
- vi) les composants de l'Indicateur de Référence sont impactés par des frais de transaction relatifs à l'exécution, au règlement-livraison, ou à des contraintes fiscales spécifiques, sans que ces frais soient reflétés dans la performance de l'Indicateur de Référence.

- Risque d'opération sur titre

En cas de révision imprévue, par l'émetteur d'un titre sous-jacent de l'Indicateur de Référence, d'une opération sur titre (« OST »), en contradiction avec une annonce préalable et officielle ayant donné lieu à une évaluation de l'OST par le Compartiment (et/ou à une évaluation de l'OST par la contrepartie du Compartiment à un instruments financier a terme) la valeur liquidative du Compartiment pourra être affectée, en particulier dans le cas où le traitement réel de l'OST par le Compartiment diffère du traitement de l'OST dans la méthodologie de l'Indicateur de Référence.

- Risque de change lié à l'Indicateur de Référence

Le Compartiment est exposé au risque de change dans la mesure où les titres sous-jacents composant l'Indicateur de Référence pourront être libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence, ou être dérivés de titres libellés dans une devise différente de celle de l'Indicateur de Référence. Les fluctuations des taux de change sont donc susceptibles d'affecter négativement l'Indicateur de Référence suivi par le Compartiment.

- Risque lié à la couverture de change spécifique aux classes de Actions Monthly Hedged C-EUR, Monthly Hedged D-EUR, Monthly Hedged C-GBP, Monthly Hedged D-GBP, Monthly Hedged C-CHF et Monthly Hedged D-CHF :

Afin de couvrir le risque de change EUR (respectivement GBP et CHF) contre la devise de chacune des valeurs composant l'Indicateur de Référence spécifique à la classe d'Actions Monthly Hedged considérée, le Compartiment a recours à une stratégie de couverture permettant de réduire l'impact de l'évolution entre la devise de chacune des valeurs composant l'Indicateur de Référence et la devise de ladite classe d'Actions. Cette couverture reste néanmoins imparfaite du fait de sa fréquence d'ajustement mensuelle et des instruments utilisés; le Compartiment peut ainsi être sujet à des mouvements de marché à la baisse impactant la valeur liquidative de la classe d'Actions. En outre, le coût de la mise en oeuvre de la couverture de change viendra impacter négativement la valeur liquidative des classes d'Actions Monthly Hedged.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Le Compartiment est ouvert à tout souscripteur.

L'investisseur qui souscrit à ce Compartiment souhaite s'exposer à la performance des entreprises de grande et moyenne capitalisations boursières des pays développés hors les pays de la zone Euro.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, l'investisseur devra tenir compte de votre richesse et/ou patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à cinq ans, mais également de ses souhaits de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

Tout investisseur est donc invité à étudier sa situation particulière avec son conseiller en gestion de patrimoine habituel.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 5 jours.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La valeur liquidative est disponible au siège de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT. Le prospectus complet du compartiment et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de LYXOR INTERNATIONAL ASSET MANAGEMENT, 17, cours Valmy - 92800 Puteaux.*
- *Date de création du compartiment Multi Units France : 4 mars 2002.*
- *Date d'agrément par l'AMF du compartiment : 10 octobre 2016.*
- *Date de création du compartiment : 24 octobre 2016.*

rapport d'activité

La valeur liquidative de la part C-USD du compartiment Lyxor MSCI World Ex EMU UCITS ETF évolue de -0.56%* entre le 26/10/2016 et le 31/10/2016 et s'établit à 99.4376 USD au 31/10/2016, ce qui porte la performance du fonds à -0.56% depuis l'origine.

Le fonds réplique la performance de l'indice MSCI WORLD ex EMU NR, libellé en Dollar américain (USD).

Cet indice observe une évolution de -0.56% sur l'exercice.

Cet écart entre la performance annuelle de l'OPCVM et celle de son Indice de Référence s'explique par la résultante des différents paramètres ci-dessous :

- Les frais de fonctionnement et de gestion ainsi que les frais de gestion externes à la société de gestion
- Les coûts d'accès aux marchés locaux des titres de l'indexation répliquée
- Les coûts ou gains liés aux instruments utilisés dans le cadre de la réplification de l'indexation.

Afin de rechercher la corrélation la plus élevée possible avec la performance de l'indice MSCI WORLD ex EMU NR, le compartiment atteindra son objectif de gestion via une méthode de réplification indirecte ce qui signifie que le compartiment aura recours à la conclusion d'un ou plusieurs contrat(s) d'échange à terme négocié(s) de gré à gré permettant au compartiment d'atteindre son objectif de gestion. Ces contrats d'échange à terme auront pour objectif d'échanger (i) la valeur des actifs détenus par le compartiment et composé d'actifs de bilan (hors titres reçus en garantie, le cas échéant) contre (ii) la valeur de titres composant l'indice MSCI WORLD ex EMU NR.

Les actions à l'actif du compartiment seront notamment des actions composant l'indice MSCI WORLD ex EMU NR, ainsi que d'autres actions européennes, de tous les secteurs économiques, cotées sur tous les marchés, y compris les marchés de petites capitalisations.

Le profil de risque et de rendement du fonds a été classé en catégorie 5 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence.

Il n'y a pas de Tracking Error car le fond a été lancé il y'a moins d'un an. Le niveau de la tracking error cible pour la période était de 0.07% .

La contrepartie des Index Linked Swap conclus par le fonds est : Société Générale.

** Les chiffres relatifs aux performances passées sont relatifs à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.*

Informations réglementaires

Commission de mouvement (non auditée par le commissaire aux comptes)

Néant.

Modalités de mise à disposition des investisseurs des différents documents et rapports relatifs à la politique de vote de la société de gestion et à sa mise en œuvre.

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des Opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social (sur simple demande).

Risque global du compartiment

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global du compartiment : La méthode retenue est celle de l'engagement.

Critères ESG

Conformément aux articles L.533-22-1 et D. 533-16-1 du code monétaire et financier, les souscripteurs sont informés que l'OPC ne prend pas simultanément en compte dans sa politique d'investissement des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance.

comptes annuels

BILANactif

31.10.2016

-

Devise	USD	USD
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	100 446,14	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	100 446,14	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	298,02	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	298,02	-
Comptes financiers	-	-
Liquidités	-	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	100 744,16	-

BILAN passif

31.10.2016

-

Devise	USD	USD
Capitaux propres		
• Capital	99 356,66	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	85,78	-
• Résultat de l'exercice	-4,77	-
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	99 437,67	-
Instruments financiers	1 003,70	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	1 003,70	-
Dettes	4,77	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	4,77	-
Comptes financiers	298,02	-
Concours bancaires courants	298,02	-
Emprunts	-	-
Total du passif	100 744,16	-

HORS-bilan

31.10.2016

-

Devise	USD	USD
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps de performance	100 000,00	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

31.10.2016

-

Devise	USD	USD
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	-	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	-	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-	-
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	-	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-4,77	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	-4,77	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	-4,77	-

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Information : Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 5 jours.

Règles d'évaluation

Les actifs du Compartiment sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2014-01 du 14 janvier 2014 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La société de gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, ...). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- Les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Ils sont présentés en hors bilan pour la valeur nominale définie dans le contrat.

Dans le cas de la détention d'un EMTN, il sera valorisé à partir d'un prix de marché donné par la contrepartie de l'instrument financier.

La société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de ces évaluations.

- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.
- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.
- Les parts et actions d'OPCVM de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du Compartiment.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du Compartiment sont les cours de change diffusés par le fixing WM Reuters du jour même d'arrêté de la valeur liquidative du Compartiment.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais inclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise du compartiment) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise du compartiment).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Pour ce Compartiment, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. Tableau récapitulatif ci-après):

Des commissions de surperformance: ces commissions rémunèrent la société de gestion dès lors que le Compartiment dépasse ses objectifs et sont facturées au Compartiment ;

Des commissions de mouvement facturées au Compartiment.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au Compartiment, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI)

Frais facturés au compartiment	Assiette	Taux barème maximum actions C-USD et D-USD	Taux barème maximum actions Monthly Hedged C-EUR, Monthly Hedged D-EUR, Monthly Hedged C-GBP, Monthly Hedged D-GBP, Monthly Hedged C-CHF, Monthly Hedged D-CHF
Frais de gestion et frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC ⁽¹⁾	Actif net	0.35% par an	0.45% par an
Frais de gestion externes à la société de gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	0.10% par an	
Commission de surperformance	Actif net	Néant	
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	

⁽¹⁾ incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Devise de comptabilité

La comptabilité du Compartiment est effectuée en USD.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des actionnaires

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des actionnaires *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie d'actions

Classe Actions C-USD : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions D-USD : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged C-EUR : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged D-EUR : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged C-GBP : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged D-GBP : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Classe Actions Monthly Hedged C-CHF : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

Classe Actions Monthly Hedged D-CHF : La société de gestion se réserve la possibilité de distribuer une ou plusieurs fois par an, tout ou partie du résultat et/ou de le capitaliser. Les plus values nettes réalisées seront capitalisées.

Lyxor

Le Compartiment n'est en aucune façon sponsorisé, avalisé, vendu ou promu par MSCI Inc. («MSCI»), ni par aucune filiale de MSCI, ni par aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI. Les indices MSCI sont la propriété exclusive de MSCI et les indices MSCI sont des marques de MSCI ou de ses filiales et ont fait l'objet d'une licence accordée, pour certains besoins, à Lyxor Asset Management. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement ou le calcul des indices MSCI, ne fait aucune déclaration et n'émet aucune de garantie, expresse ou implicite, vis à vis des détenteurs de parts du Compartiment ou plus généralement du public, quant à l'opportunité d'une transaction sur des parts du fonds, ou les parts du Compartiment en particulier, ou la capacité de tout indice MSCI à répliquer la performance du marché actions global. MSCI ou ses filiales sont détenteurs de certains noms, marques déposées et des indices MSCI qui sont déterminés, composés et calculés par MSCI sans concertation avec Lyxor International Asset Management ou le Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'est tenu de prendre en considération les besoins de Lyxor International Asset Management ou des détenteurs de parts du Compartiment pour déterminer, composer ou calculer les indices MSCI. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI ne prend aucune décision concernant la date de lancement, le prix, la quantité des parts du Compartiment, ou encore la détermination et le calcul de la formule permettant d'établir la valeur liquidative du Compartiment. Ni MSCI, ni aucune filiale de MSCI, ni aucune des entités impliquées dans l'établissement des indices MSCI, n'endosse aucune responsabilité ni obligation concernant l'administration, la gestion ou la commercialisation du Compartiment.

BIEN QUE MSCI OBTIENNE DES INFORMATIONS INTEGREES OU UTILISEES DANS LE CALCUL DES INDICES DE LA PART DE SOURCES QUE MSCI CONSIDERE COMME FIABLES, NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION OU LE CALCUL DES INDICES MSCI NE GARANTIT L'EXACTITUDE ET/OU LA NATURE EXHAUSTIVE DES INDICES OU DE TOUTE DONNEE INCLUSE. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE IMPLIQUEE DANS LA CREATION D'UN CALCUL DES INDICES MSCI NE DONNE DE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, QUANT AUX RESULTATS QU'OBTIENDRA LE DETENTEUR D'UNE LICENCE MSCI, LES CLIENTS DUDIT LICENCIE AINSI QUE LES CONTREPARTIES, LES PORTEURS DE PARTS DU COMPARTIMENT OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITE, DE L'UTILISATION DES INDICES OU DE TOUTE DONNEES INCLUSES EN RELATION AVEC LES DROITS DONNES EN LICENCE OU POUR TOUTE AUTRE UTILISATION. NI MSCI NI AUCUNE AUTRE PARTIE NE DONNE DE GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES ET MSCI REJETTE TOUTES GARANTIES SUR LA VALEUR COMMERCIALE OU SUR L'ADEQUATION POUR UNE UTILISATION SPECIFIQUE DES INDICES OU DES DONNEES INCLUSES. SANS PREJUDICE DE CE QUI PRECEDE, EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITE DE MSCI OU DE TOUTE AUTRE PARTIE NE SERA ENGAGEE POUR DE QUELCONQUES DOMMAGES QUE CEUX-CI SOIENT DIRECTS, INDIRECTS OU AUTRE (Y COMPRIS LA PERTE DE RESULTATS) MEME EN CAS DE CONNAISSANCE DE L'EVENTUALITE DE TELS DOMMAGES.

2 évolutionactif net

31.10.2016

-

Devise	USD	USD
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise au compartiment)	100 000,00	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise au compartiment)	-	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	39,85	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2,20	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	101 366,06	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-101 320,04	-
Frais de transaction	-	-
Différences de change	400,85	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-38,38	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-38,38	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-1 003,70	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 003,70	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-4,77	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	99 437,67	-

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Billets de Trésorerie	-	-
Certificats de dépôt	-	-
BMTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	100 000,00	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	298,02
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	298,02	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	100 000,00	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	EUR	-	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	100 446,14	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances		298,02
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Ventes réglemets différés		298,02
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
Dettes		4,77
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Frais provisionnés		4,77
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-

3.6. Capitaux propres

Catégorie d'action émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
ACTION C-USD / FR0013209921	1 000	100 000,00	-	-
Commission de souscription / rachat par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0013209921		-		-
Rétrocessions par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0013209921		-		-
Commissions acquises au compartiment par catégorie d'action :		Montant		Montant
ACTION C-USD / FR0013209921		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie d'action :	
ACTION C-USD / FR0013209921	0,35
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie d'action :	
ACTION C-USD / FR0013209921	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés au compartiment	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par le compartiment avec mention des garanties de capital	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés	néant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- Titres d'OPC	-
- Swaps	-1 003,70

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité du compartiment)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Catégorie d'action	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
Total acomptes		-	-	-	-

	31.10.2016	-
Affectation du résultat	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-4,77	-
Total	<u>-4,77</u>	<u>-</u>

ACTION C-USD / FR0013209921	31.10.2016	-
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-4,77	-
Total	<u>-4,77</u>	<u>-</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité du compartiment)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	31.10.2016	-
Affectation des plus et moins-values nettes	USD	USD
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	85,78	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	<u>85,78</u>	<u>-</u>
ACTION C-USD / FR0013209921	31.10.2016	-
Devise	USD	USD
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	85,78	-
Total	<u>85,78</u>	<u>-</u>
Information relative aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du compartiment au cours des 5 derniers exercices

Date de création du compartiment : 24 octobre 2016.

Devise					
USD	31.10.2016	-	-	-	-
Actif net	99 437,67	-	-	-	-

ACTION C-USD / FR0013209921		Devise de l'action et de la valeur liquidative : USD			
	31.10.2016	-	-	-	-
Nombre d'actions en circulation	1 000	-	-	-	-
Valeur liquidative	99,4376	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	0,08	-	-	-	-

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité du compartiment. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 31.10.2016

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A1EWWW0	ADIDAS NOM	PROPRE	28,00	4 585,62	EUR	4,61
NL0000235190	AIRBUS GROUP	PROPRE	77,00	4 570,66	EUR	4,60
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	43,00	4 548,68	EUR	4,57
DE000BASF111	BASF SE	PROPRE	53,00	4 665,32	EUR	4,69
DE000BAY0017	BAYER AG	PROPRE	46,00	4 552,89	EUR	4,58
NL0010545661	CNH INDUSTRIAL N.V	PROPRE	247,00	1 916,99	EUR	1,93
DE0007100000	DAIMLER	PROPRE	65,00	4 625,03	EUR	4,65
DE000A0HN5C6	DEUTSCHE WOHNEN AG	PROPRE	145,00	4 723,96	EUR	4,75
DE000ENAG999	E.ON SE	PROPRE	639,00	4 673,55	EUR	4,70
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	262,00	4 697,23	EUR	4,72
NL0011821202	ING GROUP NV	PROPRE	709,00	9 322,59	EUR	9,38
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	154,00	9 370,91	EUR	9,42
NL0011794037	KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	PROPRE	208,00	4 741,46	EUR	4,77
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	2 735,00	8 907,38	EUR	8,96
DE0006483001	LINDE AG	PROPRE	6,00	988,55	EUR	0,99
DE0008430026	MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	PROPRE	3,00	580,77	EUR	0,58
FI0009000681	NOKIA OYJ	PROPRE	1 971,00	8 789,36	EUR	8,84
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	41,00	4 649,48	EUR	4,68
NL0000226223	STMICROELECTRONICS NV	PROPRE	502,00	4 787,54	EUR	4,81
DE000A1ML7J1	VONOVIA SE NAMEN AKT	PROPRE	135,00	4 748,17	EUR	4,78
Total Action				100 446,14		101,01
Total Valeurs mobilières				100 446,14		101,01
<i>Swap de Taux</i>						
SWAP03604772	FEES LEG C	PROPRE	1,00	4,77	USD	0,00

LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF
(compartiment de la Sicav Multi Units France)

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
SWAP03604770	INDEX LEG C	PROPRE	100 000,00	99 437,66	USD	100,00
SWAP03604773	VRAC LEG LYX	PROPRE	100 000,00	-100 446,13	USD	-101,01
Total				-1 003,70		-1,01
Total Swap de Taux				-1 003,70		-1,01
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	BANQUE USD SGP	PROPRE	0,00	-298,02	USD	-0,30
	VTE DIFF TITRES USD	PROPRE	0,00	298,02	USD	0,30
Total BANQUE OU ATTENTE				0,00		0,00
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	0,00	-4,77	USD	-0,00
Total FRAIS DE GESTION				-4,77		-0,00
Total Liquidites				-4,77		-0,00
Total LYXOR MSCI WORLD EX EMU UCITS ETF				99 437,67		100,00